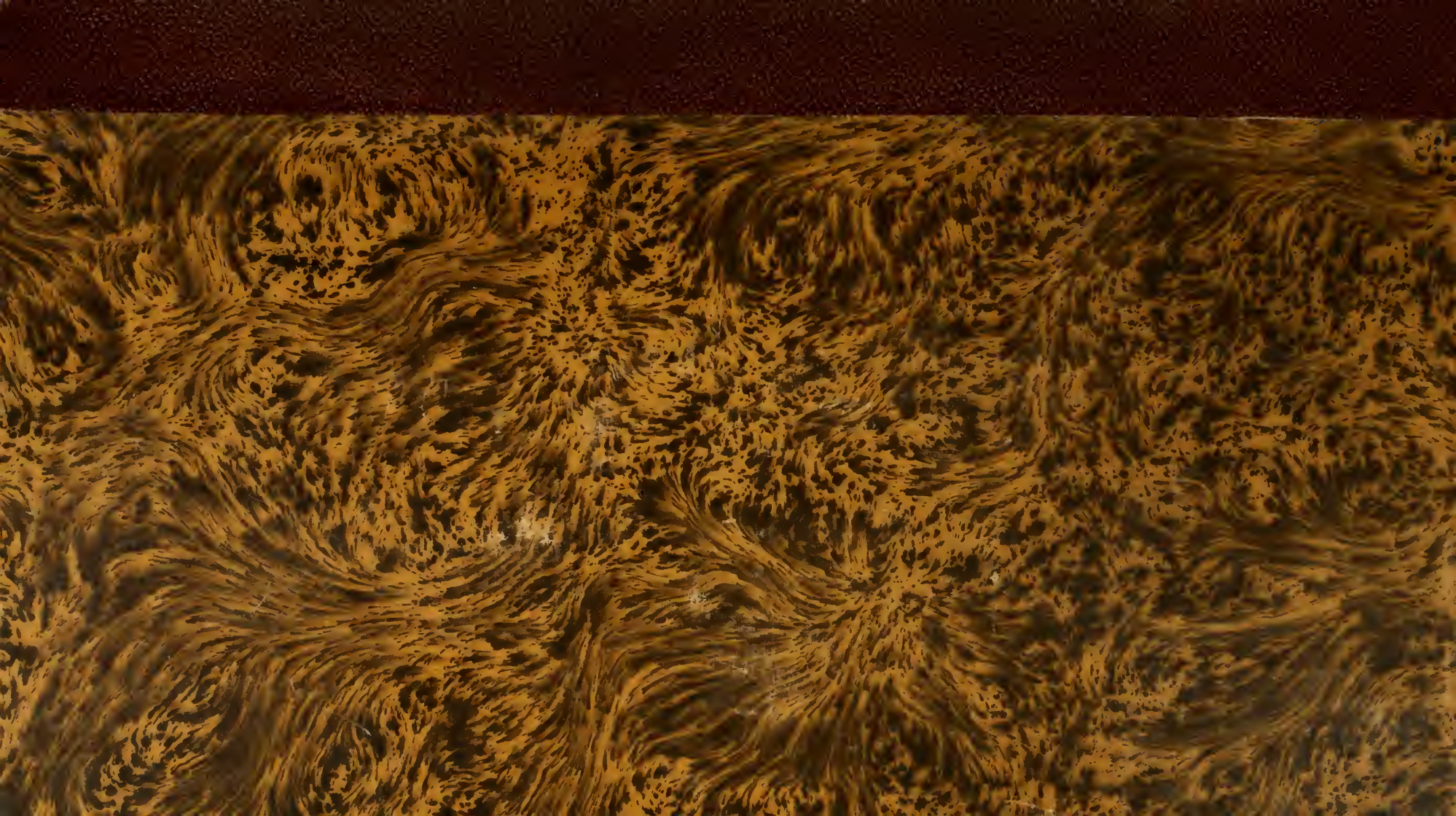

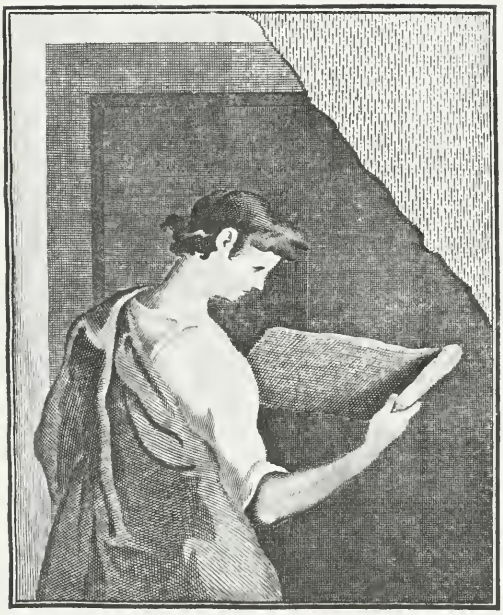

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — DEUXIÈME VOLUME

(1863 - 1864)

PREMIÈRE PARTIE — PROCÈS-VERBAUX

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG
RUE DES JUIFS, 26

1864

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 5 janvier 1863.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : M. Schirr, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, de Schauenburg, Oppermann, Bœrsch, Straub, Conrath, Petit-Gérard, Grass, Morin, Ringeisen, Jung et Klotz, membres du comité.

MM. Sabourin de Nanton, Bernard et l'abbé Nartz, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* 11e cahier, novembre 1862;

2° De la part de la Société d'histoire nationale de la Haute-Bavière, le 3e cahier du tome XX, et 3e cahier du tome XXI de ses archives, ainsi que le trente-troisième compte rendu de cette même Société pour l'année 1860.

Est admis au nombre des membres de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, sur la proposition de M. le curé Siffer, M. Karm à Weyersheim.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le premier secrétaire, est adopté.

L'ordre du jour appelle le président à prendre la parole sur la question du renouvellement du bureau.

« Avant de procéder à ce renouvellement, dit-il, il s'agit, Messieurs, de vider une question préalable. M. Ignace Chauffour, membre du comité, à Colmar, nous a adressé une demande tendant à ce que tous les

membres du comité du Haut-Rhin soient convoqués pour procéder à ce renouvellement.

« La demande de M. Chauffour, parlant au nom de ses collègues du Haut-Rhin, me semble si bien fondée et si naturelle, que j'aurais convoqué le sous-comité de Colmar, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire de président, si je n'avais cru, dans une question de cette gravité, devoir m'entourer de toutes les garanties et de toute l'autorité, puisées dans votre libre assentiment.

« En instituant, dès 1857, le comité du Haut-Rhin, nous avions l'espoir que quelques-uns de ces messieurs viendraient parfois assister à nos réunions; ils étaient une fois pour toutes convoqués pour le premier lundi de chaque mois, et certes, s'ils avaient pu régulièrement se rendre auprès de nous, nous en aurions été très-flattés et très-heureux; personne n'aurait songé à leur contester le droit de prendre part à nos votes.

« En août 1857, M. Véron-Réville et un de ses collègues firent acte de présence pour constater leur bonne volonté et les droits que l'assemblée générale de la même année leur avait conférés.

« Et de même que, tout récemment, nous avons, pour maintenir l'union entre les deux départements, constaté le droit de votre président non-seulement d'assister aux séances de Colmar, mais de les présider toutes les fois qu'il pourrait s'y rendre, nous devons, par la même raison, accueillir avec le plus grand empressement le désir de nos collègues qui espèrent, aujourd'hui, être avertis et convoqués spécialement pour un acte important d'administration intérieure.

« Mon avis est donc de fixer au premier lundi de février le renouvellement du bureau, en prévenant M. le vice-président du comité du Haut-Rhin, et en le priant de convoquer MM. les membres en résidence à Colmar, à Mulhouse et à Guebwiller.

« Mes collègues me permettront de leur rappeler, à cette occasion, que je m'étais prononcé, en plusieurs circonstances, pour le respect littéral des statuts et du règlement de notre Société. S'il n'est plus temps, aujourd'hui, de retourner en arrière dans la voie où l'on s'est engagé pendant le dernier semestre, il doit toujours être loisible et permis d'exhorter à la conciliation de tous les intérêts, de toutes les tendances; de rappeler que c'est par là que notre Société a prospéré, et qu'en ne respectant pas le vœu de la majorité, de quelque manière qu'elle se prononce, nous détruirons volontairement et briserons une œuvre d'union, pour laquelle tous les Alsaciens se sont donné fraternellement la main. »

La proposition du président est adoptée; seulement pour donner à cette

convocation un caractère plus officiel encore, le comité décide que pour la séance du mois de février, les membres du Haut-Rhin, faisant partie du comité, seront individuellement convoqués; et que pour les séances à venir, si elles étaient tenues en dehors des premiers lundis, M. le vice-président du comité de Colmar serait prévenu, avec prière d'en donner avis à ses collègues.

M. le baron de Schauenburg présente le devis des frais auxquels reviendrait l'impression de la charte qui doit accompagner le travail de M. le président de la Société, lu dans l'avant-dernière séance. Le président prie instamment ses collègues de ne point voter les dépenses considérables qu'occasionnerait la reproduction totale de la charte; il fait d'ailleurs remarquer que ce document présente beaucoup moins d'intérêt que celui du Sindelsberg. — Sur les conclusions du rapporteur, et conformément à la proposition du secrétaire, il est décidé que, pour amoindrir ces frais, il ne sera publié de ce document en lithochromie qu'un dès fragments les plus dignes d'être reproduits. Un crédit de 200 fr. est ouvert à ce sujet à M. le baron de Schauenburg, qui veut bien se charger de présider à la confection de cette planche.

Le secrétaire donne lecture d'une note de M. le curé Siffer, à Weyersheim, sur les antiquités des environs de Reichshoffen, précédemment déjà signalées par l'auteur. Le point le plus intéressant est la découverte d'une urne cinéraire, portant le nom du potier, tracé en couleur rouge sur le cintre près de l'orifice. M. le curé Siffer promet l'envoi de ce vase au musée de la Société. — Remercîments et dépôt dans les archives.

La séance est levée à 1 heure moins un quart.

Séance du Comité du 2 février 1863.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures.

Présents : MM. Bœrsch, Brièle, Ig. Chauffour, Conrath, Eissen, Frantz, Guerber, Grass, Heitz, Jung, Klotz, Levrault, Mayer, Morin, Petit-Gérard, de Ring, Ringeisen, baron de Schauenburg, Schirr, Schlumberger-Hartmann, Straub, Véron-Réville.

M. de Ring, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 janvier 1863. Le procès-verbal est adopté.

Il dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Promenades en Belgique*, par M. d'Otreppe de Bouvette. 1 vol. in-12;

2° *Mémoires sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes mortuaires antérieurs à 1790*, par M. Gustave Saint-Joanny, avocat, archiviste-bibliothécaire honoraire de la ville de Thiers; broch. in-4°;

3° *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines*, par M. Jules Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines, in-8° ;

4° *Mittheilungen der k. k. geographischen Gesellschaft*, redigirt. von Franz Fœtterle. V. Jahrg. Vienne, 1861. 1 vol. in-4°;

5° *Archeologischer Anzeiger zur archeologischen Zeitung*, XXe année, déc. 1862.

M. le baron de Schauenburg dépose un spécimen du *fac-simile* de la charte de Surbourg. Ce spécimen devra passer encore par plusieurs tirages, mais le tout pourra être terminé sous peu.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des fonctionnaires du bureau, selon la modification apportée aux statuts par la dernière assemblée générale.

M. le président constate la présence de vingt-trois membres du comité, complétant les deux tiers du nombre total des membres exigés par les statuts pour la validité du vote.

La réunion consultée décide que l'on procédera immédiatement au vote par scrutin secret.

Nomination du vice-président: M. le grand-vicaire Schirr obtient 21 voix.

Nomination des secrétaires : M. le président propose pour différents motifs, dont il donne le développement, de ne nommer qu'un seul secrétaire.

Les deux secrétaires objectent que les statuts exigent deux secrétaires pour compléter le bureau.

Le comité, après avoir entendu et discuté différentes objections, décide que l'on procéderait à la nomination d'un seul secrétaire.

Votants : 23. Deux bulletins portent deux noms, une fois Straub et Eissen, la seconde fois Eissen et Straub. On compte chaque fois le nom inscrit en tête du bulletin. M. de Ring obtient 3 voix, M. Straub, 2, M. Eissen, 18.

M. Eissen est proclamé secrétaire.

Le scrutin pour la nomination du trésorier donne 22 voix à M. Klotz, et celui pour la nomination de l'archiviste 21 voix à M. Heitz.

Le président déclare le bureau constitué pour l'année 1863.

L'ordre du jour appelle la continuation des travaux ordinaires du comité.

M. de Ring lit la note suivante sur un mémoire de M. le curé Siffer :

« Dans la dernière séance du comité, sur la proposition du président, vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte d'un mémoire envoyé par M. le curé Siffer, sur quelques traces de sépultures, découvertes en 1855, au bord de la forêt dite Reubberg, près de Zinswiller.

« M. Siffer n'était pas lui-même sur les lieux, lorsque le hasard les fit retrouver. Son appréciation ne porte donc que sur les détails qu'il a pu recueillir et sur la vue de plusieurs urnes qui ont été découvertes en cet endroit sous un champ de culture. Ces urnes, dit-il, d'une poterie noire ou jaune, remplies de cendres et d'os calcinés, étaient placées, les unes au milieu d'un assemblage de petites pierres, réunies à dessein par ceux qui avaient présidé aux funérailles; les autres encaissées debout dans des pierres de grès d'environ 20 à 30 centimètres de hauteur sur à peu près autant de diamètre. Ces pierres sont les unes de forme carrée, les autres de forme ronde. La cavité, contenant le vase pratiqué dans le centre de la face supérieure, présente pour les unes et les autres une forme sphérique simulant une coupe.

« M. le curé Siffer demande si ces sépultures ne doivent point être attribuées aux Triboques. Il est impossible de pouvoir, avec ce peu de données, répondre à cette question ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Brumath, la *civitas Tribocorum*, on a rencontré plusieurs urnes pareilles, soit en terre, soit en verre, emboîtées dans des pierres et même scellées à l'aide de mortier.

« Quoi qu'il en soit, les sépultures du Reubberg se trouvaient placées, comme celles de Reichshoffen et d'Uttenhoffen, précédemment mentionnées par l'auteur du mémoire, à côté d'un ancien chemin auquel on donne une origine romaine et qui, d'après M. le colonel de Morlet, traversait les Vosges par la vallée de Bærenthal pour se réunir à celui qui a été signalé suivant la même direction sur l'autre versant, par les archéologues du département de la Moselle. »

Il propose de voter des remercîments à l'auteur, et le dépôt de son travail aux archives de la Société. — Le comité vote les remercîments et le dépôt.

Proposition d'un nouveau membre de la Société. M. l'abbé Straub propose l'admission de M. l'abbé Keller, rue du Bac, 97, à Paris. — L'admission est prononcée.

M. le président annonce que M. le baron Matthieu de Faviers a réussi dans les négociations dont il s'était chargé auprès de M. Mannheimer, pro-

priétaire de la ruine de Hoh-Kœnigsbourg, afin de pouvoir placer des portes pour prévenir les trop fréquentes dégradations commises par les visiteurs. M. Mannheimer a donné son consentement sous réserve de ses droits de propriétaire.

M. Ringeisen. Je n'ai pas assisté à la délibération du comité lorsqu'on a décidé l'installation de ces portes. Si j'avais été présent, j'aurais appelé l'attention du comité sur les nombreuses difficultés et même sur les grands inconvénients qui pourraient résulter de l'adoption de cette mesure. En effet, la ruine est très-étendue, et présente de nombreux points accessibles. Il faudrait faire une dépense très-considérable pour interdire absolument l'accès aux visiteurs non autorisés, et dès lors on s'exposerait peut-être à voir commettre des dégâts plus nombreux encore. Des visiteurs entreprenants finiraient toujours par trouver un point quelconque pour s'introduire dans l'intérieur de la ruine, et se vengeraient ensuite de leur désappointement en se permettant des mutilations auxquelles ils n'auraient peut-être pas songé, s'ils avaient trouvé l'accès entièrement libre. Tout ce qu'il me semblerait opportun de faire, serait de garantir les endroits dangereux, les parties les plus compromises de l'édifice par des cloisons ou des barricades.

M. Bœrsch. Il est évident que cette question n'a pas été suffisamment étudiée. Je propose de ne prendre aucune décision à cet égard, avant que M. Ringeisen, de concert avec M. le baron Matthieu de Faviers, nous ait soumis un rapport sur les mesures qu'il conviendrait de prendre dans l'intérêt de la conservation de la ruine.

Cette proposition est adoptée. M. le président en informera M. le baron Matthieu de Faviers.

M. le professeur Jung fait une communication sur un certain nombre d'objets gallo-romains et autres, trouvés, depuis une série d'années, à Kœnigshofen, banlieue de Strasbourg. Ce sont des statuettes en bronze, des boucles, des colliers d'ambre et de différentes matières coloriées, des objets en bronze qu'il suppose avoir été des distinctions militaires, honorifiques, etc. Tous ces objets sont déposés sur le bureau. Vu le haut intérêt que présente cette communication, le comité prie M. le professeur Jung de vouloir bien la rédiger par écrit, afin qu'elle puisse être publiée dans son Bulletin.

M. le président annonce qu'une réunion extraordinaire du comité pourra devenir nécessaire prochainement.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 2 mars 1863.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures.

Sont présents: MM. Bœrsch, Eissen, Guerber, Grass, Heitz, Klotz, Morin, Petit-Gérard, baron de Schauenburg, Straub.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 février, qui est adopté. Il donne lecture ensuite du procès-verbal de la séance du 26 janvier, tenue par le sous-comité du Haut-Rhin:

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 26 janvier 1863.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

L'an 1863, le 26 janvier, à 2 heures de relevée, le sous-comité des monuments historiques pour le Haut-Rhin s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents: MM. Véron-Réville, vice-président, J. Chauffour, Liblin, Meyer, Schlumberger-Hartmann, Huot et Brièle, secrétaire. MM. Hamberger, Stœber et Frantz s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dépôt sur le bureau des ouvrages dont il est fait hommage au sous-comité.

Le vice-président communique au sous-comité divers documents, avec dessins à l'appui, relatifs à deux puits récemment supprimés à Rouffach et qui dataient, l'un du quinzième siècle, l'autre de l'époque de la Renaissance. Un rapport de M. Laubser, architecte du département, constatant que les modifications et mutilations subies par ces puits ont rendu impossible toute restauration propre à rappeler le style architectural de ces vieux monuments, le sous-comité passe à l'ordre du jour.

M. le Préfet adresse au sous-comité un rapport de M. Bogard, ingénieur des ponts et chaussées, à Belfort, sur des découvertes de débris de bâtiments et de constructions, faites récemment à l'entrée du village de Bavilliers, à la suite de déblais nécessités par la rectification de la route impériale de Lyon à Strasbourg. Les portions de murs et les débris de

bâtiments découverts semblaient indiquer qu'ils avaient dû être détruits par un incendie. Dans les décombres on trouve des fragments d'enduit ou ciment, des pavés en marbre blanc, des portions de frise en marbre sculpté, des tuiles à rebord et des fragments de poterie, qui avaient fait tout d'abord croire à une construction monumentale de l'époque gallo-romaine. Les fouilles mirent également à jour plusieurs ossements humains carbonisés et un squelette entier qui était mêlé aux décombres. Toutefois un examen plus attentif donna bientôt la conviction que ces bâtiments détruits n'appartenaient point à une époque aussi ancienne qu'on l'avait cru d'abord. A défaut de données historiques positives, M. Bogard dit avoir interrogé la tradition et tenir de vieillards fort âgés, que les vestiges de bâtiments trouvés à l'entrée du village de Bavilliers sont les ruines d'un ancien couvent, détruit probablement à l'époque de l'invasion de l'Alsace par les Suédois. Le sous-comité, estimant qu'il peut y avoir dans les circonstances signalées par M. Bogard un fait historique intéressant à éclaircir, renvoie l'examen de la question à M. le curé Zimberlin et à M. Bardy, fils, membres de la Société.

Dépôt opéré par M. Schlumberger-Hartmann de fragments de poterie et de mosaïque trouvés par lui dans la cave de la maison de Cicéron, à Tusculum.

Communication par M. Huot d'un diplôme de la nation germanique, de l'université de Bourges, délivré en 1644 à un jeune de Brinighofen.

Communication par M. Brièle d'un commentaire du capitulaire d'Aix-la-Chapelle, *de Monachis,* document conservé dans les archives de l'abbaye de Murbach.

Le sous-comité a reçu ces deux dernières communications avec le plus vif intérêt.

M. Doyen, juge de paix à Huningue et membre de la Société, expose au sous-comité que la belle collection de médailles alsatiques, laissée par feu M. Dorlan, avocat à Schlestadt, est sur le point d'être aliénée par l'héritier qui la détient. Déjà ce dernier s'est mis en rapport avec des trafiquants de Paris. Cette collection, unique dans son genre, réunie avec tant d'efforts et de sacrifices, et qui vraisemblablement ne se recomposera plus, va donc être dispersée et perdue pour le pays au sein duquel elle a été formée et qui seul a un intérêt véritable à sa conservation. Dans ces circonstances, M. Doyen demande au sous-comité s'il ne serait pas urgent que la Société prît l'initiative et recherchât une combinaison propre à empêcher la dislocation et la dispersion de ce précieux médaillier qui constitue, dans son genre, pour l'Alsace un véritable monument historique.

Le sous-comité, frappé de la justesse de ces observations et reconnaissant toute l'importance de la question qui lui est soumise, dit que l'examen en sera porté et vivement recommandé au comité central, en sa prochaine séance, à laquelle la plupart des membres du sous-comité se proposent d'assister.

La séance est levée à 4 heures.

Ce procès-verbal donne lieu à une discussion relative au médaillier de feu M. Dorlan, avocat à Schlestadt, (sur lequel le sous-comité appelle l'attention du comité, en exprimant le regret de voir cette collection si éminemment alsacienne sur le point d'être dispersée, perdue à jamais pour la province pour laquelle elle offre le plus puissant intérêt, par suite de la liquidation de la succession du collectionneur.

Le président fait remarquer, en s'appuyant de l'opinion de M. le professeur Jung, que déjà cette collection a perdu ses pièces les plus rares, que dès lors, n'étant plus complète, elle est loin d'avoir la valeur que les héritiers lui attribuent.

Le comité passe à l'ordre du jour.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Mémoires et documents*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tomes I-XII et XIV, Genève, 1841-1862 (13 vol. in-8°);

2° *Œuvres historiques et littéraires*, de Léonard Baulacre, ancien bibliothécaire de la république de Genève (1728-1786), recueillies et mises en ordre par Édouard Mallet, tomes I et II, Genève, 1857 (2 vol. in-8°);

3° *Congrès archéologique de France*, XXVIIIe session. — Séances générales tenues à Reims en 1861. Paris, 1862 (1 vol. in-8°);

4° *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1862, 4e livraison (1 broch. in-8°);

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1862, n°s 2, 3 et 4 (1 broch. in-8°);

6° *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, Band XI, Heft 3; Band XIII, Hefte 3, 4, 6 (4 cahiers in-4°);

7° *Anzeige für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1862, n° 12 (décembre);

8° *Mittheilungen der Gesellschaft für vaterländische Alterthümer in Basel*, IX. Basel, 1862 (1 cahier in-4°);

9° *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, eilftes Heft, Gratz, 1862 (1 vol. in-8°);

10° *Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig*,

Holstein und Lauenburg, Band V, Hefte 1, 2, 3. Kiel, 1862 (3 brochures in-8°).

Le président informe le comité qu'il a écrit les lettres suivantes depuis le 5 janvier dernier :

Correspondance avec les membres du Haut-Rhin au sujet du renouvellement du bureau;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, au sujet du versement de la subvention votée par le Conseil général de son département, pour l'exercice 1862;

Accusé de réception et lettre de remercîments pour la somme reçue ;

Correspondance avec M. le baron Matthieu de Faviers, et avec M. Mannheimer, propriétaire à Colmar, relativement aux clôtures à établir au château de Hoh-Kœnigsbourg;

Lettre à M. Jules Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines, au sujet d'un travail projeté par lui sur l'abbaye de Herbitzheim;

Lettre à M. Lefort, président de la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève;* remercîments pour l'envoi de la collection des mémoires de cette Société; annonce de l'envoi de notre Bulletin;

A M. Véron-Réville au sujet du médaillier de feu M. Dorlan ;

Au même, au sujet des travaux à faire au château d'Éguisheim;

A M. Ingold, à Cernay, pour avoir des renseignements sur les travaux du château d'Engelsbourg, à Thann, et du tertre d'Uffholtz, et le prier d'en référer au sous-comité de Colmar;

A M. Louis Levrault, à Obernai, pour le prier de surveiller les découvertes faites dans cette localité ;

A M. Siebert, à Obernai, lettre de remercîments pour ses communications relatives au même objet.

Le président annonce que la Société historique de Berne (*Gesellschaft für Geschichtsforschung*) demande à établir des relations avec la Société d'Alsace. L'établissement de ces relations est décidé.

Il dépose sur le bureau une photographie dont M. Stuber, architecte, fait hommage à la Société. Cette photographie représente une restauration fort intéressante du château de Landsperg. Remercîments.

M. Klotz dépose, au nom de M. le docteur Rouis, médecin principal, sous-directeur de l'École du service de santé militaire, qui en fait hommage à la Société, deux fort beaux fers de lance, trouvés à Hochfelden, accompagnés d'une notice et d'un plan des lieux.

Le comité vote des remercîments à M. le docteur Rouis.

M. de Morlet constate que ces objets se sont trouvés précisément à l'en-

droit où devaient se rencontrer deux voies romaines, l'une venant de Saverne, par la rive doite de la Zorn, l'autre de Bouxwiller.

M. le président donne communication de la démission de M. de Ring, comme membre de la Société, et d'une lettre de M. Liblin, proposant comme membre, M. Constant Schœllbaum, architecte à Colmar. L'admission de M. Schœllbaum est prononcée. La lettre de M. Liblin donne lieu à des réclamations de la part du trésorier. Selon la teneur de cette lettre, M. Liblin paraît supposer que le comité a déjà voté un crédit de 7 à 800 fr. pour travaux aux châteaux de Hoh-Landsperg et Plixbourg, tandis que ce vote n'a pas encore eu lieu.

Quelques membres proposent de voter ce crédit immédiatement.

Sur la proposition de M. le président, ce vote est mis à l'ordre du jour de la réunion générale qui se tiendra à Colmar.

M. le président communique au comité le programme des questions proposées par les diverses sections du congrès scientifique de France, dont la trentième session aura lieu du 10 au 20 août, à Chambéry.

Il communique également une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes annonçant la distribution solennelle des prix accordés aux sociétés savantes, qui aura lieu le 11 avril prochain, à la Sorbonne.

M. le curé Guerber demande la parole pour une motion d'urgence. « D'importantes découvertes archéologiques, dit-il, ont été faites à l'église paroissiale de Wissembourg. Il serait d'un grand intérêt de continuer les travaux dans la direction suivie jusqu'ici, et d'allouer à cet effet une somme de 400 fr. pour cet objet, dont la moitié serait consacrée à la recherche de ces peintures murales et l'autre moitié à décalquer les dessins découverts, ainsi que cela a déjà été fait. »

M. Klotz demande qu'on ajoute 200 fr. de plus pour le rétablissement de l'ancien niveau du sol de l'église.

On réplique que le régime des cours d'eau de Wissembourg paraît s'opposer d'une manière absolue à toute tentative dans ce sens, l'ancien pavé de l'église étant en contre-bas du niveau des canaux actuels. La question est d'ailleurs à l'étude des ingénieurs, et paraît devoir entraîner des frais très-considérables. Il faudrait que la commune de Wissembourg intervînt pour cela; dans ce cas, les 200 fr. votés par la Société ne seraient qu'un appoint illusoire en présence des sommes importantes qu'il faudrait consacrer aux travaux de nivellement, entrepris simultanément en dedans et en dehors de l'église.

M. le baron de Schauenburg propose en conséquence d'écrire à M. le

maire ou à M. le curé de Wissembourg, pour s'informer de l'état de la question, avant de voter les 200 fr. proposés par M. Klotz.

Cette proposition est adoptée.

Le comité vote ensuite les 400 fr. demandés par M. Guerber, avec la stipulation expresse qu'une moitié sera employée pour continuer la recherche des peintures murales, et l'autre moitié pour décalquer.

M. le président communique un mémoire de M. L. Levrault sur les découvertes archéologiques faites à Obernai. Lecture est donnée de ce mémoire, dont l'impression dans le Bulletin est décidée par le comité, ainsi que la reproduction des dessins qui l'accompagnent. On décide en outre que M. L. Levrault sera prié de s'informer si les recherches pourraient se continuer, et d'envoyer à l'examen du comité les médailles trouvées.

M. le colonel de Morlet annonce que certains travaux de terrassements, ainsi que la plantation d'une haie, décidés dans l'intérêt de la conservation des ruines de Mackwiller, sont sur le point d'être terminés, grâce aux soins et à l'activité de M. Schmidt, agent voyer à Drulingen.

Le comité vote des remercîments à M. Schmidt, ainsi qu'une somme de 150 fr. pour solde de ces travaux.

M. le baron de Schauenburg communique une lettre de M. Saglio de Walbourg, demandant que le comité envoie une commission dans cette localité pour examiner les travaux qu'il conviendrait d'entreprendre à l'église, où des fresques, couvertes par le badigeon, commencent à reparaître, et qui possède des vitraux d'un grand mérite. La décision à intervenir est renvoyée à la séance d'avril.

M. le trésorier soumet au comité le relevé de quelques sommes votées dans l'exercice précédent, mais qui n'ont pas été employées. Il demande l'autorisation de reporter d'office ces sommes au prochain budget.

Cette autorisation est accordée.

M. le baron de Schauenburg dépose sur le bureau la photographie d'une fresque découverte dans le cloître de l'ancien couvent des Dominicains de Strasbourg. Il a l'espoir de pouvoir conserver la peinture avec un fragment du mur qui doit être démoli, et demande à être autorisé de procéder à cette opération, sauf à demander des fonds plus tard.

Cette autorisation est accordée.

M. le président, vu le grand nombre de travaux à examiner, demande une réunion extraordinaire pour le lundi 9 mars.

Le comité se prononce dans ce sens.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 9 mars 1865.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. de Schauenburg, de Morlet, Ringeisen, Jung, Heitz, Bœrsch, Straub, Petit-Gérard, Klotz.

MM. Sabourin de Nanton, et Thomas, membres libres, assistent à la réunion.

M. Jung invite ses collègues à descendre dans l'emplacement de l'ancien cloître des Dominicains, pour y inspecter avec lui les découvertes d'anciens tuyaux, d'un four et de poteries. M. Jung explique sur place la direction des tuyaux, la disposition du four, et se réserve de prendre ultérieurement des conclusions, ou d'émettre un avis sur l'époque et la destination de ces matériaux.

La séance ordinaire est reprise vers midi.

En l'absence de M. Eissen, indisposé, le président se charge de tenir la plume.

M. Ringeisen rend compte de la mutilation subie par une colonne milliaire, sise dans le champ d'un particulier, près de Châtenois. Il demande à être autorisé à prendre avec le propriétaire des arrangements pour le replacement, la restauration et la conservation de ce petit monument romain. — Le comité donne ses pleins pouvoirs à M. Ringeisen.

M. de Morlet annonce avoir pris, de concert avec M. Klotz, des mesures pour la confection des vitrines, destinées à la conservation d'une partie des objets de notre musée. Il demande l'allocation d'un crédit de 300 fr. pour la confection de ce mobilier indispensable. — Accordé.

On donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 mars, qui est adopté, après quelques légères modifications.

Le président annonce avoir écrit, dans l'intervalle du 2 au 9 mars, les lettres suivantes :

A M. Stuber, architecte, pour le remercier du don récemment fait à la Société;

A M. Louis Levrault, à Obernai, à l'occasion des fouilles et des découvertes faites dans cette localité;

A M. Rouis, sous-directeur de l'École de santé, pour le remercier du don de deux fers de lance trouvés à Mittelhausen;

A M. Berger-Levrault, imprimeur du *Bulletin*, pour le prévenir que les

cuivres et petits bois employés dans le texte, demeurent la propriété de la Société;

A M. Schmitt, agent voyer à Saar-Union, pour le remercier des soins donnés à la clôture des thermes de Mackwiller, et pour établir le solde de cette clôture;

A M. Klotz, pour le même objet et pour diverses questions de comptabilité;

A M. Véron-Réville, vice-président du comité de Colmar, pour le prier de saisir le comité de la question de déblayer les châteaux de Hoh-Landsperg et de Plixbourg;

A M. Michel Saglio, pour le remercier de l'invitation adressée au comité, à l'effet d'examiner sur place les vitraux de Walbourg;

A MM. le curé de Wissembourg, Ohleyer, Matuszinsky et Klotz, au sujet des travaux à exécuter dans l'église paroissiale de Wissembourg;

A M. de Morlet, au sujet du moulage en plâtre du plan en relief des thermes de Mackwiller;

A M. le Préfet du Bas-Rhin, pour le prier de vouloir bien mandater les fonds votés par le Conseil général (exercice 1862), pour les monuments historiques;

A M. le président de la Société historique générale de la Suisse, en résidence à Berne, pour l'établissement de rapports entre les deux Sociétés;

A Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, pour lui annoncer la nouvelle composition du bureau.

M. le professeur Jung dépose sur le bureau des anneaux de bronze, découverts à Lingolsheim; il fait à ce sujet le rapport qui suit :

« Les recherches faites dans les tombeaux appelés communément gallo-romains, ont le plus souvent conduit à la découverte d'anneaux en bronze, ornementation, à ce qu'il paraît, assez commune qui a été enterrée avec le défunt, ou plutôt avec la défunte.

« Il y a quelques jours, un habitant de la commune de Lingolsheim, occupé à disposer son champ longeant la grande route, pour y bâtir une maison, a rencontré dans la couche de sable un squelette qui, par les proportions des ossements, doit avoir fait partie du corps d'une femme d'une constitution délicate. On a d'abord mis à découvert les pieds, et les ouvriers sont arrivés successivement aux bras et à la tête. En mettant à découvert les pieds, ils ont commencé par trouver deux anneaux de bronze à chaque pied, le même nombre d'anneaux a marqué les bras, enfin, deux anneaux plus grands se sont trouvés à la place du cou, en tout dix cercles de façon égale, mais de diamètres différents. Ceux des bras ont environ 6 centimètres de diamètre, ceux des pieds entre 8 et 9, et ceux du cou, 15.

« Quant à leur forme, ils ressemblent à ceux qu'on a rencontrés dans toutes ces tombes; ils sont le produit de la fonte, mais ne sont pas creux comme les anneaux de métaux plus précieux. A la jointure, ils se terminent par deux boutons qui étaient liés peut-être par un métal ou une autre matière pour faire le cercle. Les boutons qui se rattachaient, sont précédés par d'autres plus petits et marqués par quelques rainures. »

Cette découverte est remarquable en ce qu'elle nous offre le cas très-rare, peut-être unique, d'une ornementation complète dans ce genre.

M. le baron de Schauenburg donne communication d'une lettre de M. de Schauenburg, de Hochfelden, au sujet des découvertes faites près de Mutzenhausen.

Le même membre dépose sur le bureau un médaillier en bronze, contenant la série complète des ducs de Lorraine. — Remercîments.

On procède à la lecture des mémoires déposés depuis quelque temps dans les cartons du comité :

1° De celui de M. Sabourin de Nanton, sur la statue de saint Apollinaire, dans l'église d'Obermichelbach. Ce travail est renvoyé au comité de Colmar, pour émettre un avis et prendre des mesures dans l'intérêt de la conservation de cet objet d'art ;

2° De celui de M. le curé Siffer, sur la grande voie romaine de Brumath à Seltz, notamment sur la partie sise entre Weitbruch et Kaltenhausen. Ce mémoire trouvera place au Bulletin.

La lecture des mémoires sera reprise le 16 mars prochain.

Séance extraordinaire du Comité du 16 mars 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, secrétaire, Grass, Heitz, colonel de Morlet, L. Levrault, Petit-Gérard, baron de Schauenburg.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

Le secrétaire dépose : *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, t. X, n° 1 ; — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. V, 1re partie.

M. Petit-Gérard dépose un dessin de M. N. Nicklès, représentant un écusson sculpté, trouvé à Benfeld.

Le président annonce qu'il a écrit à M. le maire de Wissembourg au sujet de l'abaissement du dallage de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul; — A M. Véron-Réville: Envoi d'un mémoire de M. Sabourin de Nanton sur la statue de saint Apollinaire à Obermichelbach, avec prière d'examiner la question et de donner un avis.

En même temps il expose au comité que, d'après son opinion, la réunion générale de Colmar devra être retardée cette année jusqu'à la fin d'avril ou au commencement de mai, vu les fêtes de Pâques et la tournée de révision de M. le Préfet du Haut-Rhin. Il sera donné avis de cette décision à M. Véron-Réville.

Lecture est donnée par M. le baron de Schauenburg et par M. Levrault d'un mémoire de M. l'abbé Gyss d'Obernai sur l'hôtel de ville de cette localité.

Le comité vote des remercîments à M. Gyss et décide l'impression dans le Bulletin, sauf à prier l'auteur de vouloir bien opérer quelques réductions exigées par les limites des publications de la Société.

M. le baron de Schauenburg donne lecture d'un mémoire critique de M. Coste sur l'emplacement d'Argentovaria.

Le comité vote des remercîments à M. Coste et décide l'insertion du mémoire dans son Bulletin, ainsi que de la carte qui l'accompagne.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 13 avril 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Grass, Heitz, Klotz, colonel de Morlet, baron de Schauenburg, Schirr.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau :

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1863, n° 2;

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle ;

Mémoires de la même. 5e année, 1862;

Revue des Sociétés savantes des départements. 3e série, t. I;

Mémoires, lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Conseil impérial. 2 vol., l'un intitulé *Archéologie*, l'autre *Histoire, philologie et sciences morales ;*

Mémoire de la Société des antiquaires de France, t. XXV et XXVI;
Bulletin de la même société. 1862. 3e trimestre.

Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal suivant du sous-comité du Haut-Rhin du 16 mars dernier.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 16 mars 1863.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Meyer, J. Chauffour, Huot, Liblin, Schlumberger-Hartmann, Frantz, Brièle, secrétaire, membres du sous-comité.

MM. l'abbé Reinhart, Foltz et Schœllbaum, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal de la séance précédente. Le vice-président expose que, depuis la dernière séance, il a recueilli, relativement au médaillier alsatique de feu M. Dorlan, de Schlestadt, des renseignements desquels il résulte que cette collection, après avoir subi des phases diverses et passé par différentes mains, aurait perdu une grande partie de son importance par suite de l'aliénation ou de la distraction de quelques-unes de ses pièces les plus précieuses. D'autre part, le comité central semblerait peu disposé à poursuivre l'acquisition de ce médaillier, dont le propriétaire actuel demande un prix que ni les ressources, ni les moyens dont peut disposer la Société, ne permettraient de réaliser. En conséquence, le vice-président propose de laisser au comité central, à qui la question a déjà été renvoyée, le soin de l'apprécier définitivement, sans que le sous-comité ait dès lors à s'en occuper davantage.

M. Liblin conteste la portée des documents produits. Il pense, au contraire, que la question a conservé toute l'importance que lui avait reconnue la délibération précédente du sous-comité; il insiste pour que l'examen du médaillier de M. Dorlan soit confié à une commission dont le travail déterminera peut-être le sous-comité à recommander plus vivement encore à la sollicitude du comité central, la proposition de M. Doyen.

Le sous-comité, sans juger nécessaire de nommer une commission, décide que MM. Drion et Ringeisen, membres de la Société, à Schlestadt, seront priés de vouloir bien l'éclairer sur la question de l'intégrité du médaillier de M. Dorlan, et de sa valeur actuelle.

Dépôt est effectué sur le bureau d'un fragment de frise et de débris de poterie et autres, trouvés parmi les ruines de bâtiments incendiés, récemment mis à jour, à la suite de fouilles opérées près de Bavilliers, par les soins de l'administration des ponts et chaussées. M. Schlumberger-Hartmann, après avoir examiné avec soin ces fragments, pense qu'ils proviennent d'un établissement remontant à la période gallo-romaine. Cette appréciation confirme celle de MM. Zimberlin et Bardy qui, consultés à ce sujet, ont répondu par deux lettres séparées, dont il est donné lecture, et qui aboutissent à cette double conclusion contraire à l'opinion exprimée par M. l'ingénieur Bogard : 1° qu'il n'y a jamais eu de couvent à Bavilliers; 2° que les ruines qui y ont été récemment découvertes doivent dater de la période romaine et qu'elles prouvent une fois de plus ce qu'avaient déjà révélé les découvertes faites à Offemont et à Châlonvillars, qu'il existait, dans cette partie de notre département, des établissements romains considérables.

Le sous-comité, en remerciant M. le Préfet du Haut-Rhin de son intervention dans cette question, et M. Bogard des soins qu'il a bien voulu y apporter, décide que M. le Préfet sera prié de vouloir bien recommander aux agents de l'administration de laisser, autant que possible, les lieux dans l'état où ils se trouvent en ce moment, de manière à ce qu'ils puissent servir de point de départ, pour le cas où, dans la suite, des investigations nouvelles seraient tentées sur ce point.

Le vice-président communique au sous-comité une demande dont l'examen lui a été renvoyé par le comité central, et par laquelle M. Liblin, en proposant l'admission comme membre de la Société, de M. Schœllbaum, architecte à Colmar, exprimait le vœu que cet homme de l'art fût chargé d'examiner l'état dans lequel se trouvent les châteaux de Hoh-Landsperg et de Plixbourg, et de déterminer la nature et l'importance des travaux de réparation ou de consolidation à opérer pour la conservation de ces intéressants monuments. M. Schœllbaum, présent à la séance, déclare être prêt à remplir cette mission, et promet de rendre compte du résultat de ses soins à l'une des prochaines séances du sous-comité.

En acceptant avec satisfaction le concours de M. Schœllbaum, le sous-comité lui confie en même temps les projets et devis de MM. Ortlieb et Ringeisen, relatifs aux travaux à effectuer aux châteaux d'Éguisheim, pour lesquels le comité central a alloué une somme de 700 fr., déposée entre les mains de M. Brièle. M. Schœllbaum veut bien s'engager également à assurer l'exécution de ces travaux.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un rapport de M. Sabourin de Nanton, relativement à des réparations d'une nature fort délicate qu'exigerait la statue de saint Apollinaire, œuvre d'art remarquable qui se trouve dans l'église d'Obermichelbach. Le sous-comité, tout en exprimant le regret de ne pouvoir prendre les mesures propres à l'exécution de ces travaux, décide que M. le Préfet sera prié d'en faire prendre note, pour le cas où des fonds à consacrer aux œuvres d'art seraient mis à sa disposition; qu'enfin, M. le curé d'Obermichelbach sera prié, de son côté, de veiller à ce qu'il ne soit rien fait à la statue dont il s'agit, jusqu'à ce que l'administration ou la Société soient en mesure de confier à un artiste spécial l'exécution de ces travaux.

Le vice-président donne communication au sous-comité d'une notice qui lui a été adressée par M. Bardy, de Saint-Dié, sur le village de Bermont, et d'un dessin fort bien fait représentant la petite église romane de ce village. Le sous-comité décide que le tout sera transmis au comité central, avec proposition de faire insérer au Bulletin de la Société, le dessin de l'église de Bermont, ainsi que la partie de la notice de M. Bardy qui s'y rapporte.

Communication est donnée par le vice-président, de trois fragments détachés d'un roman historique, intitulé: *la Kaysersburg d'Alsace*, par feu M. le docteur Richard, de Colmar. La lecture de ces fragments qui donne une idée de la manière de l'auteur, au point de vue descriptif, historique et légendaire, est écoutée avec le plus vif intérêt par le sous-comité.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le président annonce qu'il a écrit :

A M. Stoffel, juge à Wissembourg, au sujet de son travail sur Dœrrenbach ;

A M. Coste, lettre de remercîments et de félicitations sur son travail relatif à l'emplacement d'Argentovaria;

A M. Gyss à Obernai, lettre de remercîments et de félicitations sur son travail relatif à l'hôtel de ville d'Obernai ;

A M. Véron-Réville, au sujet de l'époque de la convocation de l'assemblée générale de Colmar ;

A M. le commissaire central pour recommander à sa sollicitude la surveillance du petit musée placé entre les contre-forts de la Bibliothèque ;

A M. le receveur général du Haut-Rhin au sujet des recouvrements de la Société dans son département.

Il communique la réponse de M. Véron-Réville, qui annonce que M. le

Préfet du Haut-Rhin veut bien accepter le 7 mai prochain comme jour de réunion de l'assemblée générale dans le Haut-Rhin;

Une autre de M. le receveur général du Haut-Rhin, qui veut bien se charger des recouvrements de la Société;

Une autre de M. Knoll, membre de la Société, proposant l'admission de M. Brumpt, professeur de musique à Guebwiller;

Une autre de M. le maire de Wissembourg au sujet de l'abaissement du dallage de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul. Les explications données par cette lettre déterminent le comité à ne plus s'occuper provisoirement de cette question.

L'admission de M. Charles Brumpt comme membre de la Société est prononcée.

M. le président et M. le colonel de Morlet proposent de conférer dans la réunion générale du Haut-Rhin le titre de membres honoraires à MM. Anatole de Barthélemy, ancien sous-préfet de Belfort, et Robert, directeur général de l'administration au ministère de la guerre, auteur d'un ouvrage très-estimé sur la numismatique et l'archéologie, membre correspondant de l'Institut.

M. le colonel de Morlet lit la lettre suivante de M. Coste :

« Monsieur le Colonel, le canton rural de la banlieue de Grussenheim, où l'on remarque la bifurcation des deux voies romaines, porte le nom de *Hengst*. Comme il est d'usage dans la haute Alsace d'appeler ainsi les étalons, et que la forêt de la Harth de Marckolsheim est tout près, je pensais que ce canton devait être un ancien pâturage.

« La curiosité m'a fait ouvrir le glossaire de Schertz et j'y ai trouvé que *Hengst* est la même chose que *tolleno*, un puits à bascule, semblable à celui qui est à quelques pas du sommet de l'angle formé par la bifurcation. La forme de ces puits est fort ancienne, ainsi que me l'a prouvé une gravure du *Dictionnaire des antiquités* de Rich, traduit sous la direction de M. Chéruel. Les margelles de ces puits à bascule me semblent devoir être examinées, dessinées et mesurées, car il est probable qu'il en est de fort anciennes. Je crois pouvoir citer celles de Grussenheim, de Heidolsheim; et une autre sur le Schmalstræssel entre Benfeld et Kertzfeld.

« Ne pensez-vous pas qu'il serait utile d'appeler sur ce point l'attention de nos observateurs les plus connus dans la Société? C'est une étude à essayer comme bien d'autres. »

Cette lecture donne lieu à quelques observations. M. le baron de Schauenburg pense qu'à raison des nombreuses conditions d'usure aux-

quelles les auges des puits sont exposées, et qui ne leur constituent qu'une durée assez limitée, il sera difficile de trouver aujourd'hui encore des parties primitives de ces appareils, et que, quant au terme de *Hengst*, il se retrouve partout où l'on entretenait des animaux reproducteurs, *Hengstmatt*, *Mummelmatt*, etc., sans qu'il s'y trouve toujours des puits.

M. Eissen fait remarquer qu'il existe dans les champs, entre la route impériale de Paris à Strasbourg, et la route départementale n° 1, à la hauteur à peu près de la propriété Hurel, une auge de puits formée avec un cercueil en pierre, probablement déterré en cet endroit pendant que l'on creusait le puits.

M. le colonel de Morlet rappelle qu'on a découvert à Saint-Léonard une quantité considérable de petites monnaies.

M. de Dartein promet une note sur cette trouvaille, ainsi que l'envoi d'un certain nombre de spécimens.

Le trésorier dépose le rapport sur le budget de 1862, arrêté avec un reliquat actif de 6,546 fr. 40 c., et les pièces de comptabilité à l'appui, ainsi que le budget de 1863, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 13,046 fr. 40 c.

Le rapport et le budget de 1863 sont approuvés.

Une commission composée de MM. le baron de Schauenburg, Morin et du secrétaire, est chargée de la vérification des comptes des frais d'impression.

La séance est levée à 1 heure.

Séance extraordinaire du Comité du 20 avril 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Heitz, Klotz, L. Levrault, colonel de Morlet, Schirr.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose : *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, t. IV, IIIe partie.

Le trésorier dépose une copie du budget de 1863, dont il fait hommage au comité.

Le président annonce qu'il a écrit à M. Véron-Réville relativement aux objets d'antiquité qui doivent se trouver dans la succession de feu M. Zæpfel, et à M. Jules Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines, pour le remercier de l'envoi de son mémoire sur Herbitzheim.

M. le grand vicaire Schirr demande un crédit pour quelques petits travaux de terrassement à exécuter sur le plateau de Sainte-Odile, pour faciliter l'accès des monuments druidiques. Le comité prie M. Schirr, auquel il adjoint M. L. Levrault, de faire un rapport au comité sur cette question.

Le président communique une lettre de M. Ringeisen, au sujet de monnaies du dix-septième siècle, trouvées dans la banlieue d'Artolsheim.

M. Sabourin de Nanton, présent à la séance, donne lecture d'un mémoire sur Huningue, et le comité décide l'insertion de ce mémoire dans son Bulletin.

Le secrétaire donne lecture d'une notice de M. Siffer sur le monument romain trouvé à Gerstheim, et transféré à la bibliothèque du temps de Schœpflin. Il essaye une interprétation du nom inscrit sous la figure représentée sur ce monument et que jusqu'ici on lisait *Gabro*.

Le comité vote des remercîments à M. Siffer, ainsi que le dépôt de la notice aux archives.

Séance du Comité du 4 mai 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, colonel de Morlet, Petit-Gérard, Ringeisen, baron de Schauenburg, Schirr, Straub.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le président dépose sur le bureau :

Le *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1862 ;

Archeologischer Anzeiger, n° 169 ;

La *Notice sur la souscription pour la médaille de M. de Caumont;*

La médaille offerte à M. de Caumont, exemplaire appartenant à la Société.

Il annonce avoir écrit à M. Ringeisen pour s'informer de la possibilité de publier les planches de son projet de restauration de l'église de Sainte-Foi de Schlestadt.

M. Ringeisen, présent à la séance, répond que la reproduction de ses dessins pourrait entraîner à des frais trop considérables.

M. Bœrsch propose d'essayer de faire cette publication avec la participation de la ville de Schlestadt. Il pense que M. le Préfet voudra peut-être bien s'intéresser à cette œuvre et patronner l'offre de la Société auprès de l'administration municipale de cette ville.

M. le grand vicaire Schirr est d'avis qu'il serait désirable de réserver une plus large part des fonds disponibles aux travaux d'entretien et de consolidation des monuments si nombreux qui en ont besoin.

M. le colonel de Morlet répond qu'il est matériellement impossible de s'occuper à la fois d'un trop grand nombre de monuments, parce qu'il n'est pas toujours facile de trouver des personnes capables pour surveiller et diriger ces sortes de travaux, ordinairement assez éloignés des endroits habités, que même les ouvriers intelligents font souvent défaut, et qu'ainsi le comité se voit dans la nécessité d'échelonner les travaux, afin de pouvoir les exécuter d'une manière satisfaisante et conforme au but de la Société.

M. le baron de Schauenburg pense qu'en cherchant bien on trouvera, et cite à l'appui de son opinion l'exemple de la ville de Thann, où les travaux de l'Engelbourg ont été exécutés d'une manière fort satisfaisante. Il convient du reste lui-même que cette ruine doit être comptée au nombre de celles qui sont le plus facilement abordables.

M. Bœrsch, répondant à l'observation de M. Schirr, insiste sur la nécessité de ne pas perdre de vue l'importance de l'influence morale de la Société, qui ne peut être obtenue et maintenue qu'au moyen de ses publications. Cette influence morale a déjà porté d'heureux fruits en répandant le goût de la conservation des antiquités; il ne faut donc pas la laisser péricliter, tout en continuant à soustraire à la destruction les monuments qui ont droit à la sollicitude de la Société. Il croit que l'état financier de la Société permet d'atteindre ce double but.

M. le colonel de Morlet annonce qu'un conducteur de travaux, résidant à Ribeauvillé, a offert de se charger de la direction de tous les travaux que la Société voudra entreprendre.

Le comité charge M. Ringeisen d'examiner cette question et de lui en rendre compte.

Le président annonce avoir écrit les lettres nécessaires à plusieurs membres du comité de Colmar pour l'organisation de la séance du 7 mai; — une lettre de remercîments à M. le curé Siffer pour envoi de mémoire; — et plusieurs lettres relatives à des questions de comptabilité.

Il annonce qu'il a reçu une lettre de M. le Préfet du Haut-Rhin, qui sera empêché d'assister à la séance générale de Colmar;

Une autre de M. J. Chauffour, qui propose comme membre honoraire M. Trouillat de Porentruy. Cette proposition figurera sur l'ordre du jour de la réunion générale de Colmar;

Même décision pour une autre proposition de M. Chauffour, tendant à établir des relations avec la Société jurassienne;

Une autre de M. Oppermann, toujours empêché de prendre part aux travaux du comité par l'état de sa santé, et qui propose de voter une indemnité à M. Nicklès, de Benfeld, pour les déboursés qu'il a faits à l'occasion de fouilles et de recherches;

Une autre de M. le trésorier, relative à des questions de comptabilité que le comité décide dans le sens le plus large.

A l'occasion de cette lettre, M. le baron de Schauenburg fait la proposition de décider, une fois pour toutes, que tout membre nouvellement admis le sera pour l'année courante, si l'admission a lieu pendant le premier semestre, et pour l'année suivante, si elle a lieu pendant le deuxième. En conséquence les membres de la première catégorie payeront leur cotisation pour l'année entière et recevront le Bulletin, tandis que ceux de la deuxième catégorie ne recevront le Bulletin et ne payeront la cotisation qu'à partir du 1er janvier de l'année qui suivra leur réception.

Cette proposition est adoptée et sera notifiée au trésorier.

Une autre lettre des héritiers de feu M. Zæpfel, conservateur des forêts, annonçant l'intention de ne pas se dessaisir des objets d'antiquité qui font partie de la succession.

Le président dépose un dossier communiqué par la Conservation des forêts et qui est relatif à des fouilles projetées dans la banlieue de Wœrth-sur-Sauer pour le compte d'un particulier. M. le président croit qu'il faudrait déléguer un membre du comité pour assister à cette opération.

Plusieurs membres pensent, au contraire, que l'autorisation de procéder à de semblables opérations par des particuliers sur les terrains de l'État ou des communes ne devrait pas être accordée sans le concours du comité. Ils proposent en conséquence de renvoyer le dossier à M. le Préfet en prenant des réserves dans ce sens, basées, du reste, sur une récente circulaire préfectorale.

Cette proposition est adoptée et le comité charge M. Morin, auquel le dossier est remis, de faire les démarches nécessaires.

Le secrétaire lit la lettre suivante de M. le docteur Taufflieb de Barr:

« Monsieur et très-honoré confrère, je m'empresse de répondre à votre honorée lettre du 28 avril courant.

« Mon frère avait permis, il y a environ un an, au maire de Saint-Nabor d'enlever quelques pierres sans valeur sur notre propriété de Niedermünster et en dehors des ruines. Comme peu après l'on était venu nous avertir que l'on était en train d'enlever aussi des pierres provenant de la ruine, je me suis hâté d'écrire à M. le Maire pour le prévenir que nous lui retirions la permission qui lui avait été accordée.

« Mon frère et moi nous nous sommes immédiatement après rendus à Niedermünster pour voir ce qui s'y était passé. Nous nous sommes assurés que l'on n'avait enlevé que des moellons plus ou moins déformés ou des fragments de moellon, n'offrant aucune espèce d'intérêt. Ces matériaux faisaient partie d'un énorme tas de pierres qui encombre encore maintenant la ruine et qu'il faudra faire enlever tôt ou tard pour dégager le monument.

« Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis un an, aucune pierre n'a plus été enlevée à Niedermünster. J'y suis encore allé hier pour m'en assurer et, en même temps, pour renouveler au fermier la défense de laisser enlever des pierres du monument de quelque nature qu'elles soient.

« Nous comprenons et nous apprécions, comme il convient, la sollicitude avec laquelle la Société pour la conservation des monuments historiques veille sur Niedermünster et je vous prie de croire, très-honoré confrère, que nous nous faisons un devoir de partager avec elle cette sollicitude parfaitement justifiée, d'ailleurs, par l'importance des ruines dont il s'agit.

« L'un des motifs qui ont déterminé mon frère et moi à acheter les ruines de Niedermünster en 1842, ce fut précisément le désir de préserver ces belles ruines de la destruction qui les menaçait et qui était en voie de s'accomplir sous nos prédécesseurs.

« J'espère que les renseignements précis que j'ai l'honneur de vous transmettre, suffiront pour dissiper les craintes, heureusement peu fondées, dont vous aviez été chargé de me faire part.

« Agréez, etc. »

Le comité vote des remercîments à M. Taufflieb.

M. le colonel de Morlet expose des objets d'antiquité trouvés récemment à Gerstheim et lit la note explicative suivante :

« Je mets sous les yeux du comité plusieurs objets d'antiquité, trouvés récemment à Gerstheim (canton d'Erstein) dans la propriété du sieur Jean Briegmann, fils.

« Ces objets dont nous devons la connaissance au zèle infatigable de M. Nicklès, membre de la Société, à Benfeld, ont été trouvés près de nombreux squelettes à $1^{m},20$ environ au-dessous du sol. Ce sont :

« 1° Une fibule d'or enrichie de pierres précieuses et de pâtes coloriées ;

« 2° Une boule creuse en cuivre doré, s'ouvrant à charnière avec système de suspension ;

« 3° De nombreux grains de pâte émaillée percés d'un trou ;

« 4° Un anneau et quelques fragments de cuivre et de bronze ;

« 5° Deux vases en terre, dont l'un est en partie brisé.

« La fibule est formée de deux plaques circulaires, l'une en or, l'autre en cuivre, séparées par une couche de mastic de 3 millimètres d'épaisseur ; la plaque d'or a 40 millimètres de diamètre et $^1/_2$ millimètre d'épaisseur, celle de cuivre la déborde un peu, elle a 43 millimètres de diamètre et 1 millimètre d'épaisseur ; elles sont réunies solidement l'une à l'autre par six clous rivés en cuivre, placés à la circonférence.

« La plaque d'or est couverte d'un semis irrégulier de petits cercles de 1 à 2 millimètres de diamètre, formés par des filigranes d'or roulés en tresses très-fines ; de semblables torsades en filigrane décorent la mince lame d'or qui entoure la fibule sur sa tranche. Le centre de la plaque d'or est orné d'un grenat, et six groupes formés par de petits grenats et des pâtes blanchâtres sont disposés régulièrement sur la circonférence.

« Au revers de la fibule on voit distinctement le pivot mobile de l'aiguille, ainsi que l'arrêt qui devait la fixer.

« En l'absence de termes de comparaison que les musées d'Alsace ne nous offrent pas, il est difficile de fixer d'une manière précise la date de ce bijou ; cependant, en examinant ces tresses de filigrane d'or qui forment sur notre fibule de si gracieux contours, je crois reconnaître l'art de Byzance. De semblables ornements se voient encore sur des bijoux de Venise, où les traditions de l'Orient se sont maintenues si longtemps. En comparant ce bijou avec ceux de même nature que possède le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale et dont la date est déterminée, je serais porté à voir dans notre fibule un travail du quatrième ou du cinquième siècle.

« La boule creuse, que j'ai citée en seconde ligne, est en cuivre rouge, on aperçoit sur sa surface des parties dorées ; elle est légèrement aplatie, son plus grand diamètre est de 47 millimètres, le plus petit de 40 millimètres. Les deux calottes d'égale dimension qui forment cette boule, ont à peine 1 millimètre d'épaisseur ; elles sont réunies par une charnière à laquelle est adapté un système de suspension. A l'extrémité opposée à la

charnière se trouve un arrêt mobile destiné à maintenir à volonté la fermeture de la sphère. Ce curieux objet nous représente la *bulla aurea* que les Romains suspendaient au cou de leurs enfants jusqu'au moment où ceux-ci revêtaient la robe virile. Des talismans destinés à préserver les enfants de tout maléfice étaient renfermés dans ces boules, dont l'origine remonte, d'après Pline, à Tarquin l'Ancien. Cet usage, réservé d'abord aux seuls patriciens, s'étendit ensuite aux enfants de toutes les classes qui portèrent des *bullæ* formées de diverses matières.

« Les détails que donnent à ce sujet les auteurs anciens et notamment Macrobe, se rapportent très-exactement à la boule creuse de Gerstheim, dont on retrouve l'image sur plusieurs bas-reliefs.

« On voit aussi des *bullæ* figurées sur des statues de dieux lares, auxquelles les Romains les suspendaient lorsque leurs enfants atteignaient l'âge viril.

« Les grains en pâte émaillée sont semblables à ceux que l'on trouve habituellement dans les sépultures franques.

« Les fragments de cuivre, de bronze, ainsi que les poteries, n'offrent rien de bien caractérisé.

« Malheureusement M. Nicklès n'a pu recueillir aucun renseignement précis sur la position des squelettes dont les ossements ont été immédiatement dispersés. Il nous manque ainsi un élément d'appréciation fort important.

« De nouvelles fouilles seront donc nécessaires pour pouvoir déterminer avec quelque précision l'origine et la date de ces sépultures qui nous ont offert à la fois des preuves non douteuses des époques romaine et franque.

« Gerstheim est fort rapproché d'une ancienne voie dite *Heidenstræssel* qui aboutissait à Ell (*Helvetus*), d'où partaient plusieurs voies romaines ou celtiques, entre autres la *Hochstrasse* et *Harweg*, qui se prolongeaient jusqu'au sommet du mont Sainte-Odile. Ces communications, décrites avec une grande exactitude par M. Coste, rattachent Gerstheim au réseau des voies antiques de l'Alsace.

« Un ancien chemin, dit *Alt-Weg*, conduit du village sur les bords du Rhin, à l'emplacement du château féodal de Schwanau, détruit au quatorzième siècle, où l'on trouve encore aujourd'hui beaucoup de poteries gauloises et romaines. Enfin, c'est à Gerstheim même qu'a été trouvé au siècle dernier un bas-relief gaulois sur lequel on lit le mot GLABRO, et que possède la Bibliothèque de Strasbourg. Gerstheim est donc un lieu historique d'une haute importance.

« L'on doit des remercîments à M. Nicklès pour le zèle qu'il a déployé dans cette circonstance, comme aussi à M. Briegmann qui a bien voulu

consentir à céder au musée de la Société, les objets que je viens de décrire.

« Je joins à cet exposé une note de M. Nicklès qui accompagnait ces objets, et dans laquelle notre zélé collègue a inséré un extrait du travail qu'il prépare sur Helvetus, en ce qui concerne la position de Gerstheim.

Communication de M. Nicklès.

« En creusant récemment une cave à Gerstheim, les ouvriers ont rencontré, à plus d'un mètre sous terre, des squelettes et différentes pièces de poterie. Le propriétaire, rendu attentif, se mit à y veiller. On déterra alors un vase entier, des plaques en bronze, des grains de collier que l'on recueillit avec soin, une cassolette et une broche plaquée d'or. Une autre broche, plus petite et plus belle encore, fut enlevée par un curieux indiscret, qui dit l'avoir perdue. Prévenu par un habitant du village, je me rendis sur les lieux. Il n'était plus possible de se rendre compte de la position occupée par chaque pièce; mais il paraît que les squelettes se trouvaient placés sans aucune orientation.

« L'emplacement se trouve à quelques mètres de la route impériale de Bâle à Spire; c'était une cour suivie d'un jardin. Dans ce dernier, on a fait une simple excavation pour y éteindre de la chaux, et à une faible profondeur on a rencontré des pièces en céramique dont l'une avait la forme d'une bouteille (*lagena*). A côté de la cave que l'on vient de creuser, on en a fait une il y a vingt-quatre ans, et on y a rencontré également des squelettes, des vases et un glaive; mais aucun de ces objets n'a été conservé.

« Il y a là, évidemment, un lieu de sépulture qui mériterait d'être examiné par des fouilles méthodiques.

« La plupart des vases trouvés, d'après ce que l'on m'a rapporté, étaient de forme ondulée et à grain grossier, comme le spécimen ci-joint, qui rappelle un vase figuré sur le premier tableau de l'*Archéologie céramique* de M. l'abbé Cochet, et qu'il donne comme étant d'origine celtique. Sans cette circonstance, je serais tenté de voir dans cette localité, un cimetière franc. Je laisse d'ailleurs au comité le soin de résoudre cette question. Qu'il me soit permis seulement de saisir cette occasion pour lui communiquer ce que mes recherches m'ont appris sur Gerstheim; j'emprunte ces données à la notice qui doit accompagner ma carte d'Helvetus et de ses environs, dont je joins ici également un petit extrait.

« § 1er. *Cours d'eau :* Près de Gerstheim, le Rhin forme beaucoup d'îles, et malgré la mobilité de ces atterrissements, il y en a qui sont devenus assez

permanents pour avoir reçu des noms particuliers. Il est donc probable qu'aux environs de Schwanau, il y a eu dans tous les temps des îles nombreuses, où les Germains pouvaient se rassembler avec leurs canots pour opérer leurs invasions dans la Gaule rhénane.

« § 2. *Helvetus:* Il y a des auteurs qui ne considèrent l'ancien *Helvet* que comme un lieu d'étapes (*mansio*)[1]; d'autres en font un poste militaire de surveillance[2]. Il est certain que la huitième légion y avait une garnison (je possède une brique provenant d'Ehl, et portant : LEG VIII. AV); mais je n'ai rien trouvé qui autorise de classer cette localité parmi les villes fortifiées. S'il a existé un fort destiné à la protéger contre les invasions des Germains, il a dû se trouver sur les bords du Rhin, près de Gerstheim, à la place où fut construit plus tard le château féodal de *Schwanau.*

« § 3. *Vestiges d'établissements romains, d'après les recherches faites sur le terrain : Schwanau*, près Gerstheim; débris de poterie ancienne, fragments de poterie romaine fine (rare), tuileaux et débris de tuiles à rebord (rares), substructions à petit appareil de la dureté du granit, que les outils ne peuvent entamer sans se briser. Je possède plusieurs médailles romaines trouvées à Gerstheim, entre autres celles de la colonie de Nîmes, avec un crocodile enchaîné à un palmier et les effigies d'Agrippa et d'Auguste. Tout le monde connaît le bas-relief du musée Schœpflin, représentant un esclave gaulois du nom de *Glabro*, découvert dans cette localité au siècle dernier.[3]

« Que signifient ces vestiges romains sur le territoire de Gerstheim? Le château féodal de Schwanau, détruit par les Strasbourgeois en 1333, ne pouvait-il pas avoir été précédé, comme défense contre les Germains, d'un camp gaulois, remplacé, dès le commencement de l'occupation romaine, par un *castrum ?* On a vu (§ 1er) que, dans cette direction, le Rhin a toujours dû former de nombreuses îles, où les Germains pouvaient se rassembler sans être remarqués et tenter un coup de main contre les habitants de la rive gauche. Ce point fortifié avait donc toujours son utilité, même après l'établissement de la colonie gauloise, sur la rive droite, des champs décumates, sous le protectorat des Romains; car les Germains étaient sans cesse des voisins incommodes et menaçants.

« La voie de Burgheim au Rhin, telle que je l'ai tracée, ne s'arrêtait pas à ces deux points. Tout le monde connaît sa prolongation sur le Männelstein, le plateau de Sainte-Odile, dans l'enceinte du mur païen, et il est

1. Steiner. *Codex inscript. romani.*
2. Strobel.
3. Schœpflin. *Alsat. illustr.* Tab. I, fig. nº II.

probable qu'elle communiquait avec le pays des Leuciens. M. L. Levrault l'a indiquée, et M. Coste en a donné la direction de Sainte-Odile à Helvet. J'ai trouvé sa continuation d'Helvet au Rhin, et tout me porte à croire que cette voie transversale s'étendait dans les champs décumates vis-à-vis de Gerstheim, par Ottenheim, Allmansweier, Dinglingen, Lahr, Burgheim, pour passer près du château de Géroldseck, dans la vallée de la Kintzig. C'était le trait d'union entre *Vosagus* et *Abnoba*.

« ..... Le Männelstein, dans les Vosges, et le cône de Géroldseck, dans la Forêt-Noire, sont deux points culminants qui dominent toute la partie supérieure de la vallée du Rhin.... Et partout, sur toute la ligne, on voit la main du grand peuple conquérant!

« Emplacements où il y a des vestiges romains incontestables : Sainte-Odile, Burgheim, Holzbad-Westhausen, Ellzach-Kertzfeld, Benfeld, Husenburg, Sand, Ehl, Kohlengraben, Haberacker, Kirchströng, Schwanau-Gerstheim, Mauerfeld-Dinglingen, Burgheim-Lahr, etc. Le § 4 de ma notice donne le détail de tout ce que j'ai trouvé sur la ligne de Burgheim à Schwanau.

« Au dire des habitants, il y avait jadis des tumulus tout près de Gerstheim; ils ont été tous nivelés, il ne m'a plus été possible d'en reconnaître la place. Il y en avait peut-être même sur le terrain occupé par le village qui ont disparu depuis plusieurs siècles. Les sépultures de la propriété Briegmann étaient sans doute recouvertes de tertres pareils; mais c'est là une question dont la solution n'est plus possible.

« Le bas-relief de *Glabro* a fait supposer à Schœpflin et à Schweighæuser, qu'à l'époque romaine, il devait y avoir une villa à Gerstheim. Il m'est impossible d'admettre cette opinion. Une villa est un séjour de plaisance; or, à cette époque, la résidence dans un lieu continuellement exposé au premier choc d'une invasion de barbares, n'a pu offrir le moindre agrément. »

M. le colonel de Morlet, à la suite de ces communications, reprend la motion de M. Oppermann, et propose d'allouer à M. Nicklès une somme de 100 fr.

M. le baron de Schauenburg propose de porter ce crédit à la somme de 400 fr. pour permettre à M. Nicklès d'acquitter les travaux déjà faits, et de continuer les recherches.

Le comité s'associe à cette proposition, en votant le crédit de 400 fr.

M. Merk soumet au comité une lampe en bronze, suspendue à des chaînettes, trouvée lors de la construction de l'égout, près des Grandes-Boucheries, à trois mètres sous terre. Il en fait don au musée de la Société.

Le comité vote des remercîments à M. Merk.

Le comité décide la reproduction typographique en impression de couleurs par les procédés de la maison Silbermann, de la fibule et de la bulla trouvées à Gerstheim.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. Spach, intitulé : *Une excommunication à Mulhouse, au treizième siècle*, destiné à la réunion générale de Colmar.

M. l'abbé Straub rend compte d'une trouvaille faite, à Saint-Léonard, de monnaies du moyen âge, douzième et treizième siècles; cette communication devra être également reproduite à Colmar.

M. Sabourin de Nanton soumet le dessin de la médaille commémorative de Huningue. Ce dessin sera reproduit dans le Bulletin.

Le secrétaire rappelle qu'il est devenu nécessaire de compléter le comité. Renvoyé à la séance de juin.

Assemblée générale, tenue à Colmar, le 7 mai 1863.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures, à l'hôtel de la Préfecture.

Environ soixante membres sont présents. Le bureau est occupé par M. Spach, M. Véron-Réville, président du comité de Colmar; MM. Eissen et Brièle, secrétaires; M. le baron de Schauenburg, MM. l'abbé Straub, Ringeisen, le curé Meyer, M. l'abbé Joseph Mury, de Strasbourg, assistent à la séance.

Le président annonce l'absence de M. le Préfet du Haut-Rhin, deuxième président honoraire, empêché par ses fonctions, de prendre part à la séance.

Il propose l'admission, comme membres honoraires de la Société, de MM. Trouillat, ancien maire de Porentruy, Robert, directeur général de l'administration de la guerre, à Paris, A. de Barthélemy, ancien sous-préfet de Belfort, ainsi que l'établissement de relations régulières avec la *Société jurassienne* de Porentruy.

Ces diverses propositions sont votées par acclamation.

M. Ringeisen propose l'admission de M. Hartmann, architecte; M. l'abbé Reinhard propose celle de M. Gerst, photographe à Colmar.

Le comité prie les proposants de faire leurs demandes par écrit, et de préciser la date de l'entrée des candidats dans la Société.

Le président donne lecture d'une lettre de quelques héritiers de feu M. Dorlan, qui s'élèvent contre certaines assertions produites au sein du comité, à Strasbourg, au sujet du médaillier alsatique réuni par feu M. Dorlan.

M. le conseiller Boyer fait observer que le médaillier en question provient en grande partie de M. le baron de Berstett, qu'il contient certaines pièces mentionnées et dessinées par cet éminent numismate, et trouvées à Fessenheim, avec des armures et des objets mérovingiens. Le nom de Strasbourg y est parfaitement reconnaissable. Ces pièces sont donc excessivement précieuses, car Schœpflin chercha en vain des monuments numismatiques de cette époque, frappés à Strasbourg. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Longpérier, qui a examiné le médaillier de feu M. Dorlan, et de laquelle il résulte que réellement cette collection a une valeur très-considérable.

M. le baron de Schauenburg demande si M. de Longpérier a examiné le médaillier lui-même, ou bien le catalogue seulement.

M. Boyer répond que l'un et l'autre ont été l'objet d'un examen scrupuleux de la part de ce membre de l'Institut.

M. Ringeisen, chargé par le comité, dans une de ses dernières séances, de l'examen de la question, soumet des conclusions desquelles il ressort qu'effectivement le médaillier avait été momentanément dépareillé à l'époque où le comité de Colmar a été saisi de cette affaire, mais qu'il a depuis été pleinement reconstitué, avec les éléments détournés un moment par des nécessités pécuniaires. Les pièces les plus rares et les plus précieuses y ont été replacées, et la collection possède en tout deux mille trente-huit médailles.

Le président croit que la Société devrait recommander cette acquisition à la ville de Schlestadt.

M. le baron de Schauenburg s'élève contre quelques expressions de la lettre lue par M. Boyer, reprochant à la Société d'avoir, par ses appréciations, causé un préjudice à la propriété des héritiers. « La Société n'avait point à s'occuper de détails semblables; les circonstances dans lesquelles cette question s'est présentée au comité, ont seules pu déterminer son appréciation. Si ces circonstances ont changé depuis, il faut s'en féliciter. »

M. Liblin. Quand la question s'est présentée à Colmar, le comité n'avait pas l'intention de recommander l'acquisition à la Société; le principal but était d'empêcher la dilapidation de la collection.

M. Ehrlen demande que l'assemblée émette le vœu que la collection soit conservée à l'Alsace. Cette proposition, appuyée par M. le baron de Schauenburg, est votée par acclamation.

M. le baron de Schauenburg, à la prière du président, donne lecture de la lettre suivante de M. Ingold de Cernay :

« Messieurs,

« Le 18 août dernier, vous avez pris en très-sérieuse considération la demande que je vous ai faite d'affecter quelques fonds à des travaux de déblai à faire au château d'Engelbourg, près de Thann, et vous avez bien voulu, séance tenante, voter une somme de 300 fr. pour commencer ces travaux.

« On s'est mis immédiatement à l'œuvre ; dix journées ont été employées aux plus urgents travaux de consolidation, soixante-une à creuser le puits qui est aujourd'hui complétement déblayé. Les abords de cette partie importante de nos ruines sont remis dans leur état primitif, et l'Engelbourg, se dégageant de plus en plus des décombres dans lesquels il était couché depuis bientôt deux siècles, semble grandir et reprendre son ancienne importance.

« Les frais de ces premiers travaux se sont élevés à	148f
que le comité pourrait mandater directement au profit de l'entrepreneur, tout en laissant ouvert le crédit voté pour le solde de la somme votée s'élevant à	152
Ensemble. — Crédit alloué . . .	300f

« Ce que nous avons prévu relativement à notre entreprise se réalise en tous points. Les ruines de l'Engelbourg gagnent en popularité, on s'y intéresse de plus en plus ; l'administration municipale de Thann, qui ne se laisse jamais devancer par l'opinion publique, a fait faire à l'Engelbourg des travaux non moins importants que notre Société historique. Elle a fait remettre en parfait état de viabilité les chemins qui y conduisent, et pris des mesures utiles à la conservation des ruines.

« Je crois devoir profiter de cette occasion pour vous adresser :

« 1° L'état des travaux exécutés ;

« 2° Un calque du plan de l'Engelbourg ;

« 3° Un exemplaire d'une ancienne gravure représentant saint Thiébault, et à ses pieds une vue de Thann et de son château. Cette gravure se trouve ordinairement en tête de la vie de saint Thiébault, imprimée en 1723, à

Porentruy. C'est la plus ancienne représentation que nous connaissions de l'Engelbourg;

« 4° Un calque d'une vieille peinture faite il y a quatre-vingts ans environ, par Pulfer, aïeul d'un artiste de notre ville.

« Cette peinture a été faite de la place de l'église de Thann. Depuis longtemps déjà, le château était ruiné; les toits n'existaient plus. Pour les rétablir, l'artiste s'est sans doute inspiré de l'image ci-jointe, dont il confirme ainsi, en partie, l'exactitude. Mais il doit avoir fait fausse route à l'endroit de la grosse tour, des créneaux et des toitures, lesquelles, en général, étaient plus élancées.

« Sous la maison d'Autriche, le château de Thann, dit Schœpflin, resta intact, défendu qu'il était par sa situation et ses ouvrages d'enceinte [1]. Les archives du département renferment, en effet, divers comptes de sommes affectées à son entretien et à des réparations (années 1557, 1593, 1614, 1618, 1621). En 1621, l'archiduc Léopold d'Autriche y fit établir, par son fontainier ordinaire (*unser brunnen meister*), Michel Benck de Soultzmatt, le puits qu'on vient de remettre au jour.

« Ce château renfermait une chapelle dédiée à sainte Catherine, qui était richement dotée. Le chapitre de Saint-Thiébault, de Thann, en touchait les revenus en vertu de son droit de patronage, et y faisait dire trois messes chaque semaine.

« Dans la Charte de 1251, où le château de l'Engelbourg fut offert à l'évêque de Strasbourg, il est question, tant d'un nouveau château, que d'un plus ancien, *vel novo, vel antiquo,* ce qui semble indiquer d'importantes reconstructions faites à cette époque reculée. On remarque dans les ruines actuelles, des débris d'une construction antérieure; la continuation des travaux mettra peut-être au jour des médailles contemporaines de ces premières constructions.

« Dans la guerre de Trente ans, dit Silbermann, l'Engelbourg a été pris sept fois, et enfin détruit par les Français, en 1674 [2], nonobstant la donation que Louis XIV en avait faite au cardinal Mazarin, par lettres de don des comtés de Ferrette, seigneuries de Belfort, Delle, Thann, Altkirch et Isenheim, en date de Toulouse, du mois de décembre 1659.

« Ce ne fut pas sans un vif sentiment de tristesse que les habitants de la patriotique ville de Thann virent sauter en l'air le manoir féodal qui couronnait d'une manière si pittoresque leur cité. Avaient-ils conservé un

1. Traduction Ravenez. Tome III, p. 102.
2. Silbermann, *Merkwürdigkeiten*, p. 81.

reste d'attachement pour la maison d'Autriche qui avait constitué leur ville en fidèle gardienne des trésors de ses archiducs? voyaient-ils dans l'Engelbourg un dernier refuge en cas de détresse? Toujours est-il qu'ils crièrent à la trahison, comme aux grands revers, à l'intrigue, à la jalousie. Ecoutez leurs chroniques :

« M. Poncet de la Rivière, nommé premier président du conseil souverain d'Alsace, en 1670, en remplacement de M. Charles Colbert, était en mauvaise intelligence avec le cardinal de Mazarin; il insinua au roi qu'un gros d'ennemis, se jetant dans l'Engelbourg, pourrait compromettre son autorité encore mal affermie dans la haute Alsace; puis il fit venir en toute hâte des mineurs de Giromagny qui mirent trois fois le feu aux poudres. La première fois, le principal corps de logis et les bâtiments de service s'écroulèrent; la seconde fois, le donjon (*der Heidenthurn*) fut ébranlé; au troisième feu, il fut renversé. Le grand roi, mieux informé, donna contre-ordre; c'était trop tard, le mal était fait. Il en eut du regret. Et depuis, notre antique forteresse (*unser uraltes Schloss*) est là, couchée dans la poussière, comme vous pouvez le voir avec tristesse (*mit Trauren*). »

L'assemblée, sur la proposition de M. le baron de Schauenburg, vote un crédit de 300 fr. pour compléter le crédit antérieur.

M. Spach prie M. le président du comité de Colmar de vouloir bien indiquer à l'assemblée les travaux déjà exécutés ou projetés au château de Hoh-Landsperg.

M. Véron-Réville répond qu'il regrette l'absence de M. Schœllbaum, architecte et membre de la Société, qui est chargé de ces travaux, qu'il va entamer au premier jour.

M. J. Chauffour communique une lettre de M. Ortlieb qui offre son concours à M. Schœllbaum pour les travaux à entreprendre au château d'Éguisheim.

M. Straub dépose sur le bureau les médailles trouvées à Saint-Léonard et lit la note suivante:

« A la fin d'août 1862, pendant la démolition d'un ancien mur de clôture de la collégiale de Saint-Léonard, les ouvriers firent la découverte de 2 à 3,000 anciennes monnaies d'argent de petit module.

« M. Laugel, le propriétaire de cette partie de l'enclos, nous en fit parvenir 125 pièces prises au hasard dans le nombre.

« L'examen, auquel nous nous livrâmes, nous fit reconnaître 16 variétés. 57 présentent sur l'avers un clerc avec une grande tonsure et la légende BERTRANN°, sur le revers la main divine bénissant. Entre les bras de la croix, dont le nimbe est timbré, se trouve l'épithète METENSIS. Il serait

peut-être permis d'en conclure que ce petit trésor a été muré dans ce réduit par un moine lorrain.

« 9 pièces portent sur l'avers un évêque mitré, à droite bénissante et portant une croix dans la main gauche. Sur le revers un ange tenant une croix à piédestal très-prononcé.

« 13 pièces avec un évêque mitré et crossé, à droite bénissante, au-dessus de laquelle on voit une étoile. Le revers est le même que celui des 9 pièces ci-dessus.

« D'après la forme des caractères et des détails architectoniques, les monnaies semblent appartenir pour la plupart à la fin du douzième et au commencement du treizième siècle. »

L'assemblée vote des remercîments à M. Laugel qui a offert lesdites médailles à la Société.

M. Straub rend compte des réparations faites aux frais de la Société au mur d'enceinte de Hunawyhr et annonce que le crédit de 300 fr. a été dépassé de 13 fr.

Ce supplément est accordé.

M. Ringeisen soumet des médailles trouvées à Artolsheim et acquises depuis par la ville de Schlestadt.

M. Chauffour dépose six photographies de tapisseries exécutées aux quinzième et seizième siècles d'après des dessins de A. Dürer et offertes à la Société par M. H. Kestner.

Remercîments votés à M. Kestner.

M. Frantz dépose un dessin représentant une tour très-remarquable du mur d'enceinte d'Ammerschwyhr, en annonçant que la commune a décidé la démolition de ce monument. Il prie la Société d'intervenir.

Des explications échangées il résulte que cette démolition n'est commandée par aucun intérêt majeur, que la tour en question n'est pas un obstacle au passage, puisque la nouvelle porte qui va être établie, le sera dans un autre endroit et qu'ainsi rien ne saurait justifier la destruction.[1]

Le comité de Colmar est chargé de suivre cette affaire auprès de l'administration départementale.

M. Mossmann donne lecture d'un travail sur d'anciennes tapisseries qui existaient autrefois à l'abbaye de Murbach. C'est la traduction d'une lettre fort curieuse d'un frère Sigismond adressée à l'abbé de Murbach et donnant une description détaillée et raisonnée de ces tapisseries.

1. Voir la suite de cette affaire et la justification de l'autorité d'Ammerschwyhr au procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 1863.

Ce travail intéressant sera publié dans le Bulletin de la Société.

Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Bardy :

« Je viens appeler votre attention et celle de nos collègues de la Société sur la vieille église romane de Bermont, près de Belfort, lieu devenu célèbre dans le pays par les promenades qu'y faisait autrefois la belle Henriette de la Suze. Je ne reviendrai pas sur ce sujet que j'ai traité en détail, l'année dernière, dans une petite brochure dont j'ai eu l'honneur de vous adresser un exemplaire.

« Je vous envoie un croquis à la plume, dessiné d'après nature, au mois de novembre dernier, par mon frère.

« L'église de Bermont est mentionnée pour la première fois dans un titre du 5 janvier 1147, par lequel Humbert, archevêque de Besançon, confirme les possessions du prieuré de Lanthenans (.... *cum ecclesia de Bellemonte et capella de Trestudens*....). On la retrouve encore dans un autre titre du 4 mai 1177, par lequel le pape Alexandre III confirme ces mêmes possessions (.... *ecclesiam de Bellemonte cum capella sua de Trestudens*....).

« Tout près de Bermont se trouve le village de Châtenois, qui remonte aussi à une haute antiquité. Son nom se trouve orthographié dans les anciens titres de différentes manières : *Casteneyaco* (5 janvier 1147); *Castiney* (4 mai 1177); *Schehteney* (8 juillet 1241); *Chestenoy* (15 mai 1282); *Chastenoy* (12 mai 1342). Les Allemands le nomment *Kestenholz*, et le patois du pays *Châteneu*.

« Il s'y trouvait autrefois un prieuré sous la règle de Saint-Augustin, qui fut uni en 1435 à la collégiale de Montbéliard. Les terres qui composaient la dotation de ce prieuré furent exceptées de la mesure qui prescrivait que les biens immeubles des églises du comté de Montbéliard seraient mis aux enchères publiques, et que l'argent provenant de cette vente serait placé à intérêts au profit de la recette ecclésiastique. Cette mesure avait été prescrite par une ordonnance du comte Fréderic du 13 septembre 1585.

« L'histoire ne mentionne qu'un seul prieur de Châtenois, c'est Jean, chanoine de Saint-Paul de Besançon, qui, en 1299, eut de graves démêlés avec son collègue le prieur de Lanthenans.

« L'église de Châtenois, quoique ancienne, n'offre rien de remarquable. Il n'y existe qu'une pierre tombale qui puisse offrir quelque intérêt. Je vous en adresse le *fac-simile*.

Pierre tombale dans l'église de Châtenois (Haut-Rhin).

CY GIST LE CORPS DE
FVT IEAN DESCONFLEY
LVY VIVANT SIEVR DE LA
VALLEY EN NORMANDIE
ET MARESCHAL DES LOGIS
DE LA COMPPAGNIE DE
CHEWLX LEGERS DE
MONSIEVR LE MARQVIS
DE CASTELMORON CO
MAMDANT POVR SA
MAIESTE TRES CHRES
TIENNE A MONTBELI
ARD ET PAYS EN DE
PENDANTS LEQVEL DE
CEDA DE CE MONDE
LE 7 JOVR DV MOIS
DE FEBRVIER 1642

LA MORT EST LA FIN
DE TOVTES LES CHOSES

« Je termine ces renseignements sur Châtenois en rappelant qu'il s'y trouvait autrefois un haut-fourneau et une usine pour l'exploitation des mines de fer qui existent dans le pays. »[1]

M. le président lit un mémoire historique intitulé: *Une excommunication à Mulhouse au treizième siècle*, qui est couvert par les applaudissements de l'assemblée.

Ce mémoire sera publié dans le Bulletin de la Société.

La séance est levée à 5 heures.

1. La description complète de cette union, faite par Duhamel, se trouve insérée dans l'ancien *Journal des mines* (n° XXXVII, vendémiaire an VI).

Séance extraordinaire du Comité du 18 mai 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Eissen, Heitz, Jung, baron de Schauenburg, Schirr.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose les publications suivantes, reçues dans l'intervalle des deux séances:

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1862, 4e trimestre;

Messager des sciences historiques, ou *Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1863, 1re livraison;

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIII;

Revue des Sociétés savantes des départements, 3e série, t. Ier, mars 1863;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, X. Jahrg., n° 3.

Le président annonce avoir reçu une lettre de M. le sous-préfet de Schlestadt, proposant comme membre M. Simonin, Pierre, capitaine au 24e régiment de ligne.

Cette admission est prononcée.

Il a reçu également une lettre de M. A. de Barthélemy, faisant ses remercîments pour sa nomination de membre honoraire.

De son côté, il a écrit à MM. Oppermann, Nicklès et au trésorier, au sujet des fouilles de Gerstheim, et du vote auquel elles ont donné lieu;

A M. le sous-préfet de Schlestadt pour le remercier de la présentation de M. le capitaine Simonin;

Une deuxième lettre au trésorier, au sujet de certaines réclamations venues de Wissembourg et de Haguenau, et de la décision du comité qui y a fait droit;

A M. Laugel, entrepreneur, pour le remercier des médailles trouvées à Saint-Léonard, et dont il a offert des exemplaires à la Société;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, pour le prier d'intervenir auprès de l'autorité municipale d'Ammerschwyhr, contre la démolition projetée d'une ancienne tour;

A MM. Trouillat, A. de Barthélemy et Robert, directeur de l'administration au département de la guerre, pour leur annoncer leur nomination de membres honoraires de la Société;

A M. le président de la Société jurassienne de Porentruy, pour lui annoncer que la Société accepte avec empressement l'échange des publications respectives;

A M. Müller, agent voyer inspecteur, pour le remercier de son rapport du 7 mai sur les tombeaux découverts le long du chemin de fer vicinal de Molsheim à Wasselonne;

A M. le conservateur des forêts, au sujet des fouilles de Wœrth-sur-Sauer; de plus, des lettres concernant des affaires diverses.

Le président communique ensuite une lettre de M. Mœhler, notaire à Ammerschwyhr (Haut-Rhin), qui fait observer que l'assemblée générale à Colmar a été mal renseignée au sujet du dessein qu'on a prêté à l'administration municipale de démolir une tour historique faisant partie de son enceinte. Il appuie sa lettre d'un extrait des délibérations du conseil municipal, duquel il appert qu'effectivement le projet de destruction n'a jamais existé, et que tout se borne à ouvrir, pour les besoins de la circulation, une nouvelle porte d'enceinte.

Le secrétaire donne lecture de la note suivante de M. Morin, chargé d'examiner l'affaire des fouilles projetées à Wœrth-sur-Sauer.

M. Weissacker, notaire à Wœrth, a demandé au conseil municipal, l'autorisation d'exécuter à ses frais des fouilles de *tumuli* dans la forêt de cette commune, dans le but de découvrir des fragments antiques.

Par délibération du 12 mars 1863, le conseil municipal admet cette demande, qui est également appuyée par M. le garde général des forêts, sous réserve de communiquer les objets trouvés à la Société pour la conservation des monuments et à la Société philomatique de Niederbronn. Avant de se prononcer, M. le conservateur des forêts demande l'avis du comité.

Par lettre du 20 octobre 1859, M. le Préfet a ordonné que les inscriptions, pierres tombales, ou fragments d'architecture, ayant un intérêt historique quelconque, trouvés dans les fouilles de bâtiments ou d'anciens édifices quelconques, resteront la propriété de la commune.

Cette décision est maintenant insérée dans tous les cahiers des charges d'entreprise des bâtiments communaux.

La forêt communale de Wœrth est soumise, comme toutes les autres propriétés communales, à la tutelle du Préfet, et la décision du 20 octobre 1859 doit s'y appliquer également.

Dans le cas particulier, je crois que les objets quelconques qui seront trouvés dans les fouilles, resteront propriété communale, et seront remis au maire de Wœrth.

La valeur de ces objets sera estimée par le comité de la Société pour la

conservation des monuments, et l'administration locale de Wœrth pourra opter entre la conservation de ces objets avec remboursement, à M. Weissacker, de la somme déterminée, ou l'abandon de ces mêmes objets.

Sur le refus de la commune de conserver les fragments trouvés, et d'en tenir compte, la Société des monuments sera autorisée à garder les fragments aux mêmes conditions que la commune; mais dans ce dernier cas, la valeur en sera fixée par expertise contradictoire.

Dans tous les cas, les fouilles et recherches seront faites avec le concours de la Société des monuments historiques d'Alsace, qui sera avertie huit jours à l'avance du commencement des opérations, et s'y fera représenter.

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante de M. Müller, agent voyer inspecteur :

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous informer qu'en faisant des fouilles sur le chemin de fer vicinal de Molsheim à Wasselonne, près du grand pont sur la Bruche, on a découvert plusieurs tombes composées de dalles grossières de fortes dimensions, posées de champ. Ces tombes affectent la forme d'un cercueil de quatre parois verticales, mais sans être fermé ni en bas, ni en haut; en les vidant, on n'a pu rassembler que quelques fragments d'ossements, et un crâne avec les dents.

« Une seule tombe était maçonnée et fermée, et une autre avait une longueur de plus de deux mètres. Jusqu'à présent, on n'a trouvé dans aucune ni inscription, ni quelque objet pouvant indiquer jusqu'où elles remontent.

« J'ai recommandé à l'agent voyer de Molsheim de laisser intactes, pendant quelques jours, les tombes les mieux conservées, afin que, dans le cas où vous jugeriez à propos de les faire examiner, on puisse voir comment elles sont disposées. Cet agent fournira aussi le dessin et un plan des lieux que je m'empresserai de vous communiquer.»

Puis d'une lettre ministérielle annonçant la réunion des sociétés savantes au mois d'avril 1864, et indiquant les conditions du concours, et la valeur des prix à décerner à cette occasion ;

Et enfin du programme de la trentième session du congrès archéologique de France, qui s'ouvrira le 28 mai, à Alby, et le 2 juin, à Rhodez.

M. le baron de Schauenburg commence la lecture du mémoire de M. Thilloy, sur Herbitzheim.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 1er juin 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Guerber, Heitz, Klotz, Levrault, Matuszinsky, Morin, Petit-Gérard, baron de Schauenburg, Schirr, Straub.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de Colmar est lu et approuvé.

Le secrétaire dépose :

Notes sur les débris antiques recueillis en 1855 à Kustendje (Dobrudja). Extrait des Mémoires de l'Académie impériale de Metz (1857-1858);

Numismatique lorraine. Tomes XIII et XIV;

Notes sur des monnaies austrasiennes inédites, par Ch. C. Robert;

Considérations sur la monnaie à l'époque romane et description de quelques triens mérovingiens ;

Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig-Holstein und Lauenburg, herausgegeben von der schleswig-holstein-lauenburg'-schen Gesellschaft für vaterländische Geschichte, redigirt von Th. Lehmann *und* H. Handelmann. Band VI. Heft 1-3;

Archive für Schweizer-Geschichte, herausgegeben auf Veranstaltung der allgemeinen geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz. Band XII *und* XIII;

Numismatique de Cambrai, par C. Robert, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, etc.;

Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins et description de jetons divers, par C. Robert.

Les ouvrages de M. Robert sont un hommage de l'auteur, récemment reçu membre honoraire de la Société.

MM. Mœhler, notaire à Ammerschwyhr, présenté par M. Frantz, de Colmar; Butsch, meunier à Baldersheim, présenté par M. Ingold, de Cernay, et Hartmann, architecte à Colmar, présenté par M. Ringeisen, sont proclamés membres de la Société, pour prendre rang à partir du 1er janvier 1863.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. le Préfet du Haut-Rhin;

A M. le Maire d'Ammerschwyhr;

A. M. Frantz, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin;

A M. J. Thilloy, substitut du procureur général à la Cour impériale de Metz, pour lui annoncer que son mémoire sera publié dans le Bulletin de la Société ;

A M. le professeur Hidber à Berne, accusé de réception d'un volume de la Société historique de Berne ;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, à M. Véron-Réville, à M. l'ingénieur en chef Coumes, à M. le Conservateur des forêts, pour les prier de se charger de la distribution, aux divers agents de leurs administrations, de la monographie de M. de Morlet sur les *tumuli* de Brumath ;

A M. Ingold, au sujet de l'Engelbourg et d'une statuette de Vénus, mise en vente à Mulhouse, et de photographies à prendre de statues du Christ à Pfastatt et de saints à Cernay ;

A M. le Préfet du Bas-Rhin, relativement à des bracelets trouvés à Rosheim et qui sont à réclamer à Schlestadt, auprès de l'un des agents voyers.

Le président procède au scrutin pour compléter le comité.

MM. Saum, inspecteur de la librairie étrangère, et Sieffer, curé à Weyersheim, ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés membres du comité, sauf ratification de l'assemblée générale.

M. Levrault donne lecture de son rapport sur le mémoire de M. Kramer, curé à Niederhaslach, sur le château de Girbaden.

Le comité vote des remercîments à M. Kramer et le dépôt de son mémoire aux archives.

M. Levrault dépose des objets antiques découverts à Obernai pendant les travaux du chemin de fer et offerts par M. Gascoin, commissaire de police. C'est un flacon et une soucoupe en verre, et un bracelet en bronze, selon toute apparence d'origine romaine.

Le président communique la lettre de remercîment de M. Robert, pour sa nomination de membre honoraire, et une lettre de M. Ingold de Cernay, annonçant la découverte de six statues en pierre d'une taille colossale, qui ornaient le pourtour intérieur de l'église de Cernay.

Le même membre demande l'autorisation de faire photographier la statue du Christ de Pfastatt ; — accordé. Il annonce la vente prochaine, à Mulhouse, d'une statuette en marbre de Vénus, provenant des ruines de Mandeure ; il pense que la Société devrait en faire l'acquisition. Le comité ne croit pas pouvoir prendre de décision à ce sujet avant d'avoir des renseignements plus précis.

Le président donne lecture du reste du mémoire de M. Thilloy sur Herbitzheim, ainsi que d'une note de M. Sieffer sur les ruines d'une villa romaine à Oberbronn.

M. le baron de Schauenburg lit la note suivante sur un camp romain présumé.

« L'accident de terrain qui a été signalé au comité par M. Schmidt-Batiston, comme pouvant être un camp romain, se trouve à la lisière orientale de la forêt de Haguenau, en face et à une petite demi-lieue du village de Leutenheim, dans le canton forestier dit *Klosterwald*, dénomination qui semblerait indiquer une ancienne dépendance de l'abbaye de Kœnigsbruck.

« Le monticule lui-même porte le nom de *Heidenberg*, et presque à l'expiration de sa plus grande pente coule, à l'est, le ruisseau, ou petite rivière, appelé *Eberbach*.

« Ce monticule est la seule éminence qui surgisse d'une surface plane très-étendue, à peu près comme dans la plaine de Laon le plateau qui porte la ville.

« C'est probablement à cette singularité, à son voisinage de la voie romaine dont on recouvre des vestiges, s'étendant à l'ouest entre Soufflenheim et Kœnigsbruck, à sa situation évidemment favorable comme point militaire d'observation et aux particularités de ses formes, qu'il faut attribuer la supposition qu'il aurait été élevé de main d'homme et aurait été un camp romain.

« Autant qu'il a été possible d'en juger par des mesures prises au pas et par des observations, rendues très-difficiles et, par conséquent, très-incertaines à raison de l'épaisseur de la végétation forestière, le périmètre de sa base, de forme ovalaire, déprimée à son grand côté ouest, embrasse une surface d'environ trois hectares.

« Son point culminant, qui porte le nom de *Schlœssel* et ne s'élève guère qu'à une trentaine de mètres au-dessus du niveau général de la plaine, est un mamelon arrondi, dont le plateau supérieur a environ 2,000 mètres de surface, à l'extrémité nord-ouest duquel il est situé.

« Le terre-plein, qui domine la plaine, tantôt de 15, tantôt de 20 et de 25 mètres, est entouré d'un ravin présentant l'aspect d'un grand fossé et est coupé vers la saillie sud-ouest par une sorte de fossé intérieur.

« A deux des angles saillants, dont cinq se dessinent encore d'une manière assez sensible, on pourrait, avec un certain effort d'imagination, reconnaître un supplément de défense.

« Le ravin principal forme un fossé continu, qui entoure l'ensemble des terre-pleins ainsi que le mamelon, dit *Schlœssel*, qui n'a de ravin ou de fossé propre que du côté du grand terre-plein et qui, à raison de sa surélévation et de ses dimensions restreintes, pourrait avoir fait à la fois l'office de réduit et de vigie.

« Évidemment les espaces renfermés dans les profils sont de trop petite étendue pour que cet accident de terrain ait jamais pu jouer un rôle de camp retranché de quelque importance; mais sa forme, son étendue, sa situation, sa proximité d'une voie romaine reconnue, permettent de penser et de soutenir, qu'il a pu et dû jouer celui d'un poste d'observation, occupé dans des circonstances données.

« Comme poste d'observation, il n'est guère possible de reconnaître dans le *Heidenberg* et le *Schlossberg*, qui le domine, que les vestiges, très-bien conservés, d'un ouvrage en terre, formé en régularisant les accidents naturels du terrain, pour leur donner la forme et le profil d'un retranchement.

« L'absence de tout vestige de construction en matériaux solides et la nature de la végétation forestière corroborent cette opinion, qui ressort déjà du peu d'espace des terre-pleins.

« En effet, les arbres, d'une stature gigantesque, sont d'une vigueur peu ordinaire et de la plus belle venue, ce qui atteste suffisamment que leurs racines ne rencontrent ni roches, ni substructions qui pourraient contrarier leur développement.

« S'il est difficile d'admettre qu'un remblai d'un cube aussi considérable ait pu avoir été entièrement élevé de main d'homme, sans avoir laissé à proximité aucune trace de l'excavation qu'il aurait fallu faire pour en extraire l'étoffe; s'il est tout aussi difficile d'admettre qu'une aussi grande masse de terre ait été amenée de loin; il serait pour le moins aussi difficile de prétendre que la nature ayant produit, sur un point marqué par un intérêt stratégique évident, une élévation qui ne demandait qu'un peu de travail pour en faire un poste d'observation important et un retranchement facile à défendre, l'époque romaine ou le moyen âge n'aurait pas perfectionné l'ébauche de la nature.

« Dans le même canton forestier, à 2,000 mètres à peu près au nord du *Heidenberg*, existe, il est vrai, un étang, qui figure sur la carte de l'état-major, sur laquelle on ne découvre aucune indication dudit *Heidenberg*; mais cet étang dont la surface est plus que triple que celle du monticule, ne semble pas être une excavation artificielle et aurait fourni trois fois plus de matériaux qu'il n'en fallait.

« Quel intérêt, d'ailleurs, auraient pu avoir les constructeurs du retranchement, à chercher de la terre, à une si grande distance et dans un bas-fond, où ils auraient rencontré l'eau presque à fleur de sol, quand ils l'avaient sur place, à la seule condition, peut-être, de donner un peu plus de largeur et de profondeur, en même temps que plus de force, au retranchement.

« Toutes les données d'observation se réunissent donc pour faire admettre, non pas qu'il y ait eu au *Heidenberg* un camp romain, un grand établissement militaire avec des constructions en matériaux solides, mais bien qu'un accident naturel de terrain, existant sur un point favorable, a été utilisé pour en faire un poste d'observation, un retranchement, dont les profils sont encore assez bien dessinés aujourd'hui pour témoigner de la destination à laquelle il a été approprié à une époque plus ou moins reculée. »

M. l'abbé Straub lit une note étendue sur l'église de Walbourg, dont l'insertion au Bulletin de la Société est votée, ainsi que la reproduction de quelques signes de tailleurs de pierre et d'une date, et celle du reliquaire réduit au quart ou au cinquième.

Le comité vote 400 fr. pour replacer le tabernacle de Walbourg à l'église et y faire les restaurations les plus urgentes.

La séance est levée à 1 heure.

Séance extraordinaire du Comité du 15 juin 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Jung, baron de Schauenburg, Straub.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 18 mai et de la séance ordinaire du 1er juin, qui sont adoptés.

M. le président annonce que M. Paul Ristelhueber a fait don à la Société d'un opuscule intitulé : *Liber vagatorum.* — Remercîments votés.

Le secrétaire dépose sur le bureau :

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, X. Jahrgang, n° 4;

Neujahrsgabe den Mitgliedern des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung in Wiesbaden. Jan. 1863;

Mittheilung an die Mitglieder des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung in Wiesbaden, ausgegeben im Januar 1863;

Revue des Sociétés savantes des départements, 3e série, t. I. Avril 1863.

Le président annonce que M. Coste propose d'admettre comme membres de la Société M. Keller, pasteur à Muttersholz, et M. Hirt, son vicaire. — Adopté.

Il annonce de plus qu'il a écrit à M. Kramer, curé à Niederhaslach, pour le remercier de sa monographie historique, descriptive, topographique et légendaire du château de Girbaden, et pour le prier de vouloir bien continuer sa collaboration, en s'appliquant de préférence à des sujets qui n'ont pas encore été traités dans le Bulletin ;

A M. Michel Saglio, maire à Walbourg, pour le remercier de l'accueil fait à la commission de la Société, chargée d'examiner les peintures murales du chœur de l'église de son endroit, et pour le prier de réaliser ses généreuses intentions au sujet de la restauration de ces peintures;

A M. Gascoin, commissaire de police à Obernai, pour le remercier du don des objets antiques trouvés pendant les travaux du chemin de fer;

A MM. Saum, chef de bureau à la Préfecture, et Sieffer, curé à Weyersheim, pour leur annoncer leur nomination provisoire comme membres du comité.

Il communique une lettre de M. Zimberlin, curé à Biederthal, contenant des documents concernant le château de Landskron.

M. le baron de Schauenburg lit une note au sujet d'une pierre sculptée, trouvée dans la maison n° 10 de la rue Mercière.

Le comité vote des remercîments à M. Kuntz, propriétaire de la susdite maison et l'insertion de la note au Bulletin.

A cette occasion M. le professeur Jung rappelle que la maison d'habitation, portant la plus ancienne date à Strasbourg, est située rue des Bouchers n° 27. Le rez-de-chaussée a une porte d'entrée ogivale en accolade; l'ogive porte l'inscription suivante sculptée en relief:

is. domus. richtr. nūcupatus. dutschmann. miles. anno. dmi. m.cccc.xvij. v. idus. augusti

Le rez-de-chaussée pourrait être de cette époque; les étages supérieurs sont du commencement du dix-septième siècle, car les garnitures de bois sculptées des croisées portent le millésime 1607. Il ajoute que pourtant, d'après différents indices, la pierre qui porte l'inscription pourrait être une pierre rapportée, utilisée, ou conservée en cet endroit. Au sommet de l'ogive, entre les mots *miles* et *anno*, existe un petit écusson effacé.

M. Straub annonce qu'on songe à Altorf à faire restaurer les peintures murales de l'église, qui ne peuvent pas rester dans l'état actuel, parce que, telles qu'elles sont, elles déparent l'intérieur de l'édifice. Si on reconnaît l'impossibilité de les restaurer, il vaudrait mieux les couvrir d'un badigeon.

M. le professeur Jung lit une note sur des médailles trouvées à Ottrott et communiquée par M. le baron Léon de Bussierre :

Paquet A. Onze médailles en argent. Un évêque, donnant la bénédiction; sur le revers, un ange, portant une croix double. Il est impossible de reconnaître des lettres sur le bord.

1. 2. 3. 4. La crosse épiscopale ou abbatiale est sur le dos de l'évêque.

5. 6. Une croix sur le dos de l'évêque.

Ces médailles ressemblent au n° 289 de l'ouvrage de M. de Berstett, qui dit que *probablement* elles appartiennent à l'Alsace.

7. 8. Un évêque, donnant la bénédiction; devant l'évêque, une étoile. Une étoile se trouve sur la médaille n° 300 de l'ouvrage cité.

Les monnaies des abbayes de Saint-Maximien à Trèves ont des étoiles semblables.

9. 10. 11. Abbé ou évêque, portant une croix, sur le dos un sceptre.

Paquet B. Huit médailles. Saint qui prie. BERTRANN — (?); revers: main qui bénit: NE TE NSIS'.

Paquet C. Une médaille, tour au-dessus d'un mur crénelé. Deux médailles indéchiffrables.

Paquet D. Six médailles. Abbé donnant la bénédiction. Grande tour sur un mur crénelé.

La connaissance des médailles frappées par les évêques et les abbayes en Allemagne est encore très-incomplète, et chaque découverte en produit un certain nombre que les numismates ne savent où classer.

M. Ringeisen fait un rapport verbal sur sa tournée aux châteaux d'Éguisheim, Hoh-Landsperg et Plixbourg.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 6 juillet 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, baron Matthieu de Faviers, Morin, colonel de Morlet, Nicklès, Petit-Gérard, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Siffer.

Le secrétaire dépose : *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, zehnter Jahrgang 1863, n° 5, Mai ;

Annales de l'Association philomatique vogéso-rhénane, par le professeur Kirschleger; 1re livraison, 1re série;

Sabourin de Nanton, *le général Barbanègre au blocus d'Huningue;*

Revue archéologique. Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, — tirage à part;

Revue des sociétés savantes des départements, 3e série, t. Ier;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1863, n° 1.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel donne lieu aux observations suivantes :

M. le baron de Schauenburg. Le comité a bien voulu me confier la mission, de concert avec M. l'abbé Straub, de nous rendre à Altorf pour l'examen des restaurations de peintures murales qui y ont été exécutées. Cette mission n'a pu être remplie, vu que nous avons été devancés, sans doute par suite d'un malentendu, et que l'on a continué, sans attendre notre avis, à dénaturer ces peintures. D'après ce qui m'a été rapporté, ces travaux ne sauraient être approuvés ni au point de vue archéologique, ni au point de vue artistique. Je serais d'avis d'en informer M. le Préfet, en le priant d'intervenir pour qu'un travail aussi peu justifiable ne se continue pas.

Quelques membres proposent d'en écrire d'abord à M. le maire d'Altorf, ou bien à M. le grand-vicaire Schirr, vice-président.

M. le président se charge de l'en entretenir verbalement.

Le comité adopte cet avis.

Après cette discussion, le procès-verbal est adopté.

M. Véron-Réville propose comme membre, à partir de 1864, *M. Matthieu Saint-Laurent*, notaire à Colmar,

Et M. Heitz, *M. Brandhofer*, ancien négociant à Strasbourg, qui demande à faire partie de la Société à partir du 1er janvier 1863.

Admis.

Le président annonce avoir écrit à MM. Kuntz, Zimberlin, Mathyss, inspecteur voyer à Schlestadt, Trouillat, à Porentruy, Véron-Réville, Bernard, à Paris, et Merck.

Il lit ensuite une lettre adressée à M. le Préfet par M. de Ring, qui demande l'autorisation de faire des fouilles. Le comité émet l'avis d'être représenté pendant cette opération.

Puis il communique des pièces de comptabilité des maisons Simon et Silbermann, qui sont approuvées.

Le colonel de Morlet appelle l'attention du comité sur la chapelle du Haut-Barr, pour laquelle des fonds avaient été votés. Il résulte de son rapport que la partie historiquement et archéologiquement la plus intéressante n'exige aucune dépense, tandis que la partie la plus compromise, de construction plus récente, et n'offrant que fort peu d'intérêt, exigerait une dépense assez considérable pour être convenablement restaurée. D'après ces motifs il propose de renoncer à ce travail. Le comité adopte cet avis et annule le crédit de 150 fr. qui avait été alloué.

M. de Morlet dépose ensuite une agrafe mérovingienne (fibule), des colliers, des lames d'épée franques, trouvés dans des tombeaux à Odratzheim, par les soins de M. Kast, conducteur des travaux du chemin de fer, et lit la note suivante sur cette trouvaille :

« Une intéressante découverte vient d'avoir lieu dans la banlieue d'Odratzheim (canton de Wasselonne).

« M. Kast, agent-voyer conducteur des travaux du chemin de fer de Molsheim à Wasselonne, en faisant exécuter des déblais pour extraire du ballast, a mis à jour plusieurs tombeaux formés de dalles posées de champ et recouverts par des pierres plates. Leur forme est celle d'un trapèze de $1^m,90$ de longueur sur $0^m,60$ de largeur à la tête, et $0^m,45$ aux pieds. Les squelettes placés horizontalement sur le sol au fond de la tombe, étaient toujours orientés vers l'est. On a trouvé près d'eux les objets qui se rencontrent habituellement dans les sépultures franques, savoir : des sabres en fer à un tranchant (scramasaxes), des couteaux et des fers de lance du même métal, des grains de pâte émaillée, percés d'un trou, quelques débris de bronze et trois petites monnaies en bronze également percées d'un trou[1]. — Une seule fibule a été découverte, elle est en argent, d'un travail analogue à celui de la belle fibule d'or de Gerstheim que j'ai mise sous vos yeux à la séance du 4 mai dernier.

1. Deux de ces monnaies, quoique très-frustes, ont été reconnues par notre collègue M. Saum, pour être l'une de Constantin, l'autre de Valentinien.

BIJOUX TROUVÉS EN 1863 DANS DES SÉPULTURES ANCIENNES

à ODRATZHEIM (canton de Wasselonne) et à GERSTHEIM (canton de Benfeld)

(GRANDEUR D'EXÉCUTION).

Fibule en argent (Odratzheim).

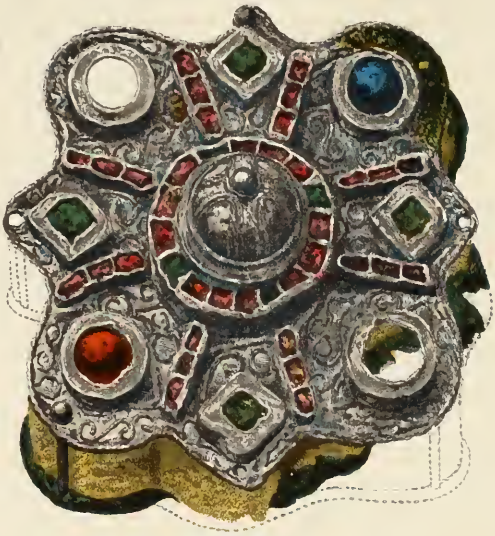

Fibule en or (Gerstheim).

Croix en or, épaisseur 0m,00025 (Odratzheim).

Bulla en cuivre doré (Gerstheim).

Pâtes émaillées (Gerstheim et Odratzheim).

Voir les procès-verbaux des séances du Comité du 4 mai et du 6 juillet 1863.

Strasbourg, typographie de G. Silbermann.

« La fibule d'Odratzheim a la forme d'un carré de 6 centimètres de côté, dont le contour est découpé en huit festons alternativement courbes et angulaires; au centre s'élève une demi-sphère de 16 millimètres de hauteur, d'où partent huit rayons qui partagent la surface en huit secteurs, au milieu desquelles sont enchâssées des pierres bleues et rouges. — Des pierres semblables, mais de plus petite dimension, forment ces rayons, et entourent la demi-sphère centrale d'un cercle colorié. — Toute la surface de la plaque d'argent est couverte de filigranes de même métal, délicatement tressés et formant des dessins réguliers. — Au-dessous de cette plaque se trouve une couche de mastic blanc de 16 millimètres d'épaisseur, reposant sur une plaque de cuivre rouge; les deux plaques, qui sont l'une et l'autre d'une épaisseur d'un millimètre à peine, sont réunies par des clous rivés en cuivre traversant le mastic; un de ces clous aboutit au sommet de la demi-sphère centrale et relie solidement tout le système. Le mastic est formé d'une terre alumineuse, à laquelle est mêlée une substance grasse organique. — Une des pierres bleues s'étant détachée, on a pu l'analyser et on a reconnu que c'était un verre à base de soude coloré au cobalt. (Cette analyse a été faite par un habile chimiste, M. Kopp.)

« Des fouilles toutes récentes viennent de faire apparaître, parmi les ossements, une croix formée par une mince lame d'or; ses quatre branches, d'égale longueur, sont percées de trous qui annoncent qu'elle a dû être cousue sur les vêtements du mort.

« Les tombeaux longeaient un chemin rural dit Wœhland, qui se dirige vers Molsheim.

« Cette découverte plus complète que celle de Gerstheim, puisque j'ai pu constater la forme et l'orientation des tombeaux, se rapporte sans aucun doute à l'époque franque, et la fibule d'Odratzheim, comme celle de Gerstheim, paraît dater du quatrième ou cinquième siècle.

« Nous retrouvons dans les sépultures d'Odratzheim tous les caractères de celles de Lorentzen, découvertes en 1861 par M. le pasteur Ringel. Toutefois on remarque dans les premières la forme du trapèze, c'est-à-dire la diminution de largeur de la tombe vers les pieds, qui annonce une date moins ancienne que celle des tombeaux rectangulaires de Lorentzen, dont la construction est d'ailleurs plus grossière.

« On peut juger d'après cet exposé combien il serait important, dans l'intérêt de l'histoire de l'Alsace pendant la période franque, d'effectuer sur notre sol des recherches multipliées pour obtenir la carte complète de ces sépultures si bien caractérisées. Déjà trois jalons sont fixés: le premier, près de la Sarre à Lorentzen; le deuxième, sur le Rhin à Gerstheim; et le troi-

sième, intermédiaire, à Odratzheim, près de Kirchheim et de Marlenheim, lieux célèbres en Alsace par la résidence des rois d'Austrasie.

« M. Kast m'a prié d'offrir au comité la belle fibule d'argent que je viens de décrire ainsi que les sabres, couteaux et pâtes émaillées, recueillis par ses soins dans ces tombeaux. Grâce à ce don, la Société possède aujourd'hui un nouveau spécimen de l'art de la bijouterie à l'époque franque, qui ira prendre place à côté des bijoux de Lorentzen et de Gerstheim dans la vitrine qui vient d'être placée, par les soins de M. Klotz, dans la salle du rez-de-chaussée de la Bibliothèque, que notre collègue, M. Jung, a bien voulu mettre à la disposition du comité.

« M. Kast, qui avait déjà donné à la Société de précieux renseignements sur des sépultures d'incinération, découvertes par lui dans la vallée du Cronthal, vient ainsi d'acquérir de nouveaux droits aux récompenses honorifiques que la Société distribue lors de ses assemblées générales. »

M. Bœrsch informe le comité de la découverte d'anciens pilotis sur la place de l'Hôpital civil, mis à nu pendant les fouilles faites pour asseoir les fondations de la Faculté de médecine. Il propose de demander une note sur ces découvertes à M. l'architecte de la ville.

M. Nicklès demande si le comité entend faire l'acquisition de toutes les médailles antiques qui seraient trouvées; M. le président répond que jusqu'ici le comité ne s'est point engagé dans cette voie.

M. le colonel de Morlet pense qu'il n'en serait pas moins fort intéressant d'acquérir toutes les médailles trouvées dans les localités qui ont une notoriété historique, surtout si on peut obtenir ces médailles pour leur valeur intrinsèque.

M. Saum ajoute qu'il est utile que le public sache que la Société achète, afin que celle-ci ne reçoive pas seulement ce dont personne ne veut plus.

Le comité décide que l'on achètera en ce genre tout ce qui peut offrir de l'intérêt.

M. Nicklès dépose ensuite un fragment de poterie romaine, marqué VICTOR. F., un autre marqué BELATVLLVS. F. et des clefs en fer, trouvés sur l'emplacement du château de Schwanau, à Sand, etc., et communique deux dessins de têtes trouvées à Ehl et à Benfeld. L'époque à assigner à ces deux têtes est difficile à déterminer.

Le président dépose une petite carte des environs d'Obernai et de Rosheim, et deux bracelets trouvés pendant les travaux du chemin de fer, le tout donné par M. Mathyss, inspecteur voyer. — Remercîments votés à M. Mathyss.

Il communique un arrêté de M. le Préfet autorisant M. Weissacker, notaire, à faire des fouilles dans la forêt communale de Wœrth-sur-Sauer.

Le comité prie le président d'intervenir officiellement auprès de M. le Préfet pour que la Société soit représentée pendant ces opérations.

M. Morin déclare qu'il est prêt à se charger de cette mission pour cette fois.

M. Siffer lit deux notes sur deux villas romaines aux environs d'Oberbronn. — Le comité vote l'insertion de ces notes au Bulletin.

M. Saum rend compte d'une excursion dans la vallée de la Bruche au Ringelberg qui renferme trois monuments d'origines diverses : un château féodal dont la base paraît celtique ; une espèce de bastion en terre, nommé la Schantz, qui paraît d'origine suédoise, et une grande enceinte en pierres entourée de fossés, qui semble un camp romain. En tous ces endroits on trouverait sans doute des objets d'antiquités, et, puisqu'on y exécute en ce moment des coupes, il conviendrait peut-être de prendre quelques mesures conservatrices.

Le président écrira en ce sens à M. le conservateur des forêts.

M. le baron de Schauenburg dépose des débris trouvés dans les fouilles faites derrière la chapelle de la Toussaint, débris paraissant avoir appartenu à une frise sculptée. M. de Schauenburg pense qu'ils proviennent de l'ancien couvent de la Toussaint.

Le président annonce que M. Véron-Réville demande une gratification pour le concierge de la Préfecture de Colmar, chargé de disposer la salle des séances de l'assemblée générale du Haut-Rhin.

Le comité vote la somme de 30 fr.

Le président communique une note de M. Müller sur un écusson sculpté trouvé à Benfeld.

Quelques membres engagent M. Nicklès à chercher un endroit plus convenable, à Benfeld, pour la conservation de cet écusson. M. Nicklès répond qu'il ne s'en trouve pas.

M. Bœrsch pense que, dans ce cas, et puisque l'écusson provient d'un évêque de Strasbourg, cet objet devrait être transporté au musée de la Société.

M. Ringeisen répond que le magasin de tabacs, où cet écusson se trouve provisoirement conservé par son incrustation dans le mur des nouvelles constructions, a été élevé sur l'emplacement de l'ancien château épiscopal, et qu'au fond il ne pourrait être mieux placé, pourvu que l'on eût des garanties pour sa conservation.

Le président met aux voix la question de savoir si la pièce doit rester à

Benfeld, ou bien s'il faut prendre des mesures pour la faire transporter à Strasbourg.

Le comité décide qu'elle restera dans la localité actuelle, et prie le président de recommander à qui de droit la conservation de la pièce.

M. Ringeisen rend compte des déblais exécutés aux châteaux d'Eguisheim, et communique la composition de la commission qui préside à ces travaux. Ce sont : MM. Véron-Réville, Huot, conseillers; Gérard, avocat; Liblin-Ortlieb, architecte; Schœllbaum, ingénieur; Feltz, Ringeisen, M. Rudler, maire d'Eguisheim.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Fin novembre 1863.

COMPOSITION ACTUELLE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION.

MM. Migneret, préfet du Bas-Rhin, fondateur de la Société, premier président honoraire.
Odent, préfet du Haut-Rhin, second président honoraire.

Bureau.

MM. Spach (Louis), archiviste de la Préfecture, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, président.
Schirr, vicaire général, vice-président.
Eissen, docteur en médecine, secrétaire.
Klotz, architecte de l'œuvre Notre-Dame, trésorier.
Heitz, imprimeur-libraire, archiviste.

Membres.

MM. Schauenburg (baron de), membre du Conseil général.
Morlet (de), colonel du génie en retraite.
Straub (abbé), professeur au petit Séminaire.
Bœrsch (Charles), membre du Conseil général.
Petit-Gérard (Baptiste), peintre sur verre.
Grass, artiste-statuaire.
Guerber, curé de Saint-George à Haguenau.
Morin, architecte du département.
Levrault (Louis), percepteur à Obernai, correspondant du Ministère de l'instruction publique.
Oppermann, directeur de l'École de pharmacie à Strasbourg.
Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt.

MM. Faviers (baron Matthieu de), propriétaire à Kintzheim.
Matuszinski, architecte de l'arrondissement de Strasbourg.
Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne, membre adjoint.
Conrath, architecte de la ville de Strasbourg, membre adjoint.
Guerre, ingénieur en chef à Strasbourg.
Coumes, ingénieur en chef des travaux du Rhin à Strasbourg.
Saum, sous-chef de division à la Préfecture.
Siffer, curé à Weyersheim.

Sous-Comité du Haut-Rhin.

MM. Véron-Réville, conseiller à la cour impériale de Colmar, vice-président.
Hamberger, président de chambre à la cour impériale de Colmar.
Chauffour (Ignace), avocat à la cour impériale de Colmar.
Gérard, avocat à la cour impériale de Colmar.
Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace* à Colmar.
Stœber (Auguste), professeur au collége de Mulhouse.
Brièle, archiviste du Haut-Rhin à Colmar.
Schlumberger-Hartmann (fils), fabricant à Guebwiller.
Frantz, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin.
Meyer, curé à Colmar.
Huot, conseiller à la cour impériale de Colmar.

LISTE DES MEMBRES PAR DÉPARTEMENTS, ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

Canton de Bouxwiller.

M. Schattenmann, membre du Conseil général à Bouxwiller.

Canton de Drulingen.

MM. Ringel, pasteur à Diemeringen.
Schmidt, agent voyer à Drulingen.

Canton de Hochfelden.

MM. Coustans, piqueur au chemin de fer à Hochfelden.
May, curé à Hochfelden.

Canton de Marmoutier.

M. Hüter, commissaire de police à Marmoutier.

Canton de la Petite-Pierre.

MM. Grünsfelder, médecin à Neuwiller.
Türckheim (A. de), garde général à Neuwiller.

Canton de Saar-Union.

MM. Erhard (Henri), géomètre-arpenteur à Harskirchen.
Flurer (Fréderic), maire à Saar-Union.
Kremer, conducteur des ponts et chaussées à Saar-Union.
Mulotte (Auguste), notaire, membre du Conseil général à Saar-Union.
Wehrung (Charles), propriétaire à Harskirchen.

Canton de Saverne.

MM. Arth, propriétaire à Saverne.
Fischer (Dagobert), à Saverne.
Fürst, architecte de l'arrondissement à Saverne.
Goldenberg (Alfred), fabricant au Zornhof (près Saverne).
Lecomte, pharmacien à Saverne.
Mertian, sous-préfet à Saverne.
Schauenburg (de, fils), juge.

ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.

Canton de Barr.

MM. Deharbe, curé d'Andlau.
Diemer, notaire honoraire à Barr.
Dietz, maire à Barr.
Frey, secrétaire de la mairie à Barr.
Girolt (Antoine), brigadier forestier à Barr.
Schmidt (Jean), propriétaire à Barr.
Taufflieb (Auguste), négociant à Barr.
Taufflieb, docteur en médecine à Barr.
Nebinger, maire à Heiligenstein.
Stahl, propriétaire à Heiligenstein.
Ruhlmann, propriétaire à Nothhalten.
Cœhorn (baron de), député au Corps législatif, maire de Saint-Pierre.

Canton de Benfeld.

MM. Meyer, vétérinaire à Benfeld.
Nicklès (Napoléon), pharmacien à Benfeld.
Siffert, directeur de la manufacture à Ehl (près Benfeld).
Stackler, propriétaire, membre du Conseil général à Benfeld.

MM. Wohlfarth, juge de paix à Benfeld.
Voltz, curé à Herbsheim.
Walch, vicaire à Hüttenheim.
Heimburger, propriétaire et géomètre à Kertzfeld.
Reibel, notaire à Rhinau.
Albrecht, propriétaire de l'usine à Sand.
Barthelmé (Adolphe), propriétaire à Sand.

Canton d'Erstein.

MM. Bancalis (Rodolphe de), propriétaire à Gerstheim.
Martin, curé à Nordhausen.
Bulach (baron Zorn de), chambellan de S. M. l'Empereur, maire d'Osthausen.

Canton de Marckolsheim.

MM. Strehlé (fils), notaire à Marckolsheim.
Heckmann-Stintzy, notaire à Müttersholz.
Keller, ancien pasteur à Müttersholz.
Hirt, vicaire à Müttersholz.
Kastler (Jérémie), notaire à Sundhausen.

Canton d'Obernai.

MM. Blandin (César), notaire honoraire à Obernai.
Gyss (abbé), à Obernai.
Hervé, percepteur à Obernai.
Levrault (Louis), percepteur à Obernai.
Mohler (Adolphe, père), à Obernai.
Ortlieb, ancien curé de Sainte-Foi de Schlestadt, à Obernai.
Siebert, pharmacien à Obernai.
Wagner (Richard), à Obernai.
Reinach (baron de), membre du Conseil général, maire à Niedernai.

Canton de Rosheim.

MM. Dartein (Théodore de), propriétaire et maire à Ottrott.
Bigeault (Remi-Marc), percepteur à Rosheim.
Blumstein, à Rosheim.
Schmidt-Batiston (Émile), à Rosheim.

Canton de Schlestadt.

MM. Doverva, curé à Châtenois.
Faviers (baron Matthieu de), propriétaire à Kintzheim.
Coste, juge au tribunal civil de Schlestadt.
Drion, président du tribunal civil de Schlestadt.
Lacomble (de), receveur des finances à Schlestadt.

MM. Ringeisen, architecte de l'arrondissement à Schlestadt.
La bibliothèque de la ville de Schlestadt.
Vatin, avocat à Schlestadt.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Canton de Bischwiller.

M. Schmitt-Batiston, avocat, propriétaire à Reschwoog.

Canton de Brumath.

MM. Schnœringer, docteur en médecine à Brumath.
Trautmann, membre du Conseil d'arrondissement à Brumath.
Fodéré (Raymond), secrétaire de la direction de l'asile de Stéphansfeld.
Willien (Henri), percepteur à Geudertheim.
Schifferstein (Antoine), propriétaire à Mommenheim.
Schaumann, curé à Vendenheim.
Karm, ancien notaire à Weyersheim.
Siffer, curé à Weyersheim.
Ulrich, curé à Hœrdt.

Canton de Geispolsheim.

MM. Carbiener (George), notaire à Geispolsheim.
Fuchs, propriétaire à Illkirch.
Bussierre (Fréderic de), ingénieur civil à Graffenstaden.
Goldschmitt, médecin à l'usine de Graffenstaden.
Messmer, directeur de l'usine de Graffenstaden.

Canton de Haguenau.

MM. Guerber, curé de Saint-George à Haguenau.
Guerber (abbé), vicaire de Saint-George à Haguenau.
Harter (abbé), vicaire de Saint-George à Haguenau.
Kleinclaus, notaire à Haguenau.
Nessel, propriétaire à Haguenau.
Paganetto, membre du Conseil d'arrondissement à Haguenau.
Pfundt (abbé), vicaire de Saint-George à Haguenau.
Schouller (Eugène), fabricant au Geisselbronn, près Haguenau.
Schweissguth (Louis), à Haguenau.

Canton de Molsheim.

MM. Audéoud, maire à Avolsheim.
Bausinger, curé à Dachstein.
Régel (de), ingénieur en chef à Lützelhausen.
Kramer, curé à Niederhaslach.

Canton de Schiltigheim.

M. Greiner, pharmacien à Schiltigheim.

MM. Roudolphi, membre du Conseil général, maire de Schiltigheim.
Stahl (fils), marchand de bois à Schiltigheim.

Cantons de Strasbourg.

Ville de Strasbourg.

MM. Adam (abbé), vicaire à Saint-Pierre-le-Jeune.
Apprederis, aumônier de la colonie d'Ostwald.
Arnold, architecte.
Aubry, doyen de la Faculté de droit.
Baltzer, professeur au Gymnase.
Barte de Sainte-Fare, conservateur des forêts.
Barth, propriétaire.
Bayer, architecte.
Berger-Levrault, imprimeur-libraire.
Bergmann (Fréderic-Guillaume), doyen de la Faculté des lettres.
Bernard (Joseph-Félix), receveur des hospices de Strasbourg.
Blanck, entrepreneur.
Bœckel (Charles), libraire.
Bœrsch (Charles), membre du Conseil général.
Bœsswillwald, négociant.
Brandhoffer (Jean-Fréderic), ancien négociant.
Braunwald, pasteur-président du consistoire de Saint-Thomas.
Bruch, doyen de la Faculté de théologie.
Brunet, commissaire central.
Buchmüller, marchand de bois.
Chastelain, propriétaire.
Conrath, architecte de la ville.
Coulaux, député au Corps législatif, maire de Strasbourg.
Coumes, ingénieur en chef.
Coze (Léon), professeur à la Faculté de médecine.
Crépin, professeur de dessin au Lycée.
Cuntz, négociant.
Dacheux (abbé), professeur au petit Séminaire.
Dartein (François-Félix de), propriétaire.
Debenesse, propriétaire.
Denecken (Antoine), peintre-décorateur.
Diehl (Bernard), aubergiste.
Durrieu, receveur général des finances.
Duval-Jouve, inspecteur de l'Académie.
Ehrmann, doyen de la Faculté de médecine.
Ehrmann (Auguste), propriétaire.
Ehrmann (Maurice), adjoint au maire de Strasbourg.

MM. Ehrmann (Edmond), ancien négociant.
Eissen, docteur en médecine.
Engelbach, propriétaire, ancien conseiller de préfecture.
Fée, professeur à la Faculté de médecine.
Finck, professeur à la Faculté des sciences.
Frantz, avocat.
Fues (abbé), professeur au grand Séminaire.
Georges, inspecteur des forêts.
Girardot, chef de division à la Préfecture.
Gœrner (Jules), architecte.
Goguel, officier de l'instruction publique.
Grass (Philippe), artiste-statuaire.
Guerre, ingénieur en chef.
Hecht (abbé), professeur à l'établissement de Saint-Arbogast.
Heiser, professeur de maintien.
Heitz, imprimeur-libraire.
Hemberger, aumônier de l'hospice civil.
Herrgott, docteur en médecine.
Hirtz, professeur à la Faculté de médecine.
Holtzapfel, avocat.
Huder, imprimeur, rédacteur en chef de l'*Alsacien*.
Hügelin (Ferdinand), peintre sur verre.
Hugueny, professeur au Lycée.
Jundt (Eugène), négociant.
Kablé, directeur du *Phénix*.
Kapps, aumônier à la Toussaint.
Kirschleger, professeur à l'École de pharmacie.
Klose, banquier, consul des Pays-Bas.
Klotz, architecte de l'œuvre Notre-Dame.
Kœtschel (abbé), professeur au collége libre de Saint-Arbogast.
Kratz, ancien maire de Strasbourg, membre du Conseil général et du Conseil municipal.
Küss, professeur à la Faculté de médecine.
Lauth (Charles), juge.
Lebel (baron), juge d'instruction.
Leblois, pasteur.
Lehr (Paul), propriétaire.
Lehr (Ernest), secrétaire général du directoire de la Confession d'Augsbourg.
Lelièvre, secrétaire du bureau de bienfaisance.
Lemaistre-Chabert, adjoint au maire de Strasbourg, propriétaire.
Lerbs (abbé), professeur au petit Séminaire.
Lereboullet, doyen de la Faculté des sciences.

MM. Lévy (Félix), marchand d'antiquités.
Lévy (Robert), architecte.
Lichtenfelder (Guillaume), mécanicien.
Linder, avocat.
Mæder, président du Consistoire réformé.
Mæhn (Ferdinand), ferblantier.
Matuszinski, architecte de l'arrondissement de Strasbourg.
Mayer, homme de lettres, agent du chemin de fer de l'Est pour la correspondance avec l'étranger.
Merck, rentier.
Morin, architecte du département.
Morlet (de), colonel du génie en retraite.
Mühl, docteur en médecine.
Müller, préposé en chef de l'octroi.
Müller (Joseph), sculpteur.
Mury (Joseph), professeur au petit Séminaire.
Mury (Pantaléon), professeur au petit Séminaire.
Nartz (abbé), professeur au petit Séminaire.
Nœtinger (Alfred), avocat.
Nœtinger, notaire.
Oberlin, professeur à l'École de pharmacie.
Oppermann, directeur de l'École de pharmacie.
Perrin, architecte.
Petit-Gérard, peintre sur verre.
Pétiti (Eugène), architecte.
Prost, membre du Conseil général.
Rapp, vicaire général du diocèse.
Ratisbonne (Achille), président du Consistoire israélite.
Rau, professeur à la Faculté de droit.
Renouard de Bussierre (baron A.), député au Corps législatif.
Reussner (Fréderic), professeur au Gymnase.
Richert, juge.
Ristelhueber (Paul), licencié ès lettres.
Sabourin de Nanton, membre de la Société d'émulation des Vosges.
Saglio (Alphonse), ancien député.
Sainte-Suzanne (baron Ferdinand de).
Salomon, libraire.
Saum, inspecteur de la librairie étrangère.
Schauenburg (baron de), membre du Conseil général.
Mme Scheidecker.
MM. Schirr, vicaire général du diocèse.
Schlagdenhaufen (Fréderic), professeur agrégé à l'École de pharmacie.

MM. Schnéegans, licencié ès lettres, rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin.*
Schnell (abbé), aumônier à l'institution de Glaubitz.
Schwebel, professeur agrégé au Séminaire protestant.
Sengenwald (Jules), président de la Chambre de commerce.
Silbermann, imprimeur.
Simon, imprimeur-lithographe.
Simonin, capitaine au 26e de ligne.
Spach (Louis), archiviste du département.
Spach (Gustave), secrétaire en chef de la mairie de Strasbourg.
Stæhling, négociant.
Stœber, professeur à la Faculté de médecine.
Stoltz, professeur à la Faculté de médecine.
Stotz (Jean-Jacques), propriétaire.
Straub (abbé), professeur au petit Séminaire.
Teutsch (Charles), négociant.
Thiébaut, agent de change.
Thomas (Auguste), inspecteur des douanes.
Tourdes, professeur à la Faculté de médecine.
Uhrin (abbé), professeur au collége de Saint-Arbogast.
Weyer (André), architecte.
Winter (Charles), photographe.
Wolff, avoué.
Wolff (abbé), professeur au petit Séminaire.
Zeysolff (Charles), notaire.
Zimmer, notaire.
Zopf, négociant.

Canton de Truchtersheim.

M. Ohlmann, curé à Truchtersheim.

Canton de Wasselonne.

MM. Lallemand, percepteur à Wasselonne.
North, membre du Conseil général, maire à Wasselonne.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Canton de Niederbronn.

MM. Dietrich (Eugène de), ancien député, à Niederbronn.
Kuhn, médecin-inspecteur de l'établissement thermal de Niederbronn.
Reichard, supérieur de la congrégation des filles du divin Rédempteur à Niederbronn.
Türckheim (Rodolphe de), à Niederbronn.
Lehmann, curé-recteur à Reichshoffen.

Canton de Wissembourg.

MM. Duvivier, sous-préfet à Wissembourg.
Gœtz (abbé), vicaire à Wissembourg.
Ohleyer, professeur au collége de Wissembourg.
Pugnière, membre du Conseil général, maire à Wissembourg.
Schaffner (chanoine), curé à Wissembourg.
Schœll (fils), substitut du procureur impérial à Wissembourg.
Stoffel, juge au tribunal de première instance à Wissembourg.
Wernert (abbé), vicaire à Wissembourg.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE BELFORT.

Canton de Belfort.

M. Poisat, architecte à Belfort.

Canton de Cernay.

Mlle Andlau (baronne de), à Cernay.
M. Ingold, notaire à Cernay.

Canton de Massevaux.

M. Bian, manufacturier à Sentheim.

Canton de Thann.

MM. Amrein (docteur), adjoint au maire à Thann.
Bulffer, peintre à Thann.
Chauffour (Victor), à Thann.
Gschwind, notaire à Thann.
Kæstner (Charles), manufacturier à Thann.
Kult, entrepreneur des travaux à Thann.
Mercklin, greffier de la mairie de Thann.
Mossmann (Xavier), ancien archiviste, commis négociant à Thann.
Müller, ancien professeur, receveur municipal à Thann.
Sick, négociant, adjoint au maire à Thann.
Huhn, curé à Vieux-Thann.

ARRONDISSEMENT DE COLMAR.

Canton de Colmar.

Ville de Colmar.

MM. Bartholdy (Charles), à Colmar.
Bian, conseiller à la cour impériale.
Bonvalot, conseiller à la cour impériale.

MM. Brielle (Léon), archiviste du Haut-Rhin.
Brunck (Eusèbe), inspecteur des forêts.
Bussierre (Paul de), receveur général.
Chauffour (Ignace), avocat.
Cherrier, juge suppléant au tribunal de première instance.
Dillemann, conseiller à la cour impériale.
Dubois, président du tribunal de première instance.
Ehrhard, vicaire.
Ehrlen (Gustave), négociant.
Faudel, docteur en médecine.
Fleischhauer, négociant, juge au tribunal de commerce.
Foltz (Charles), limonadier.
Frantz (George), chef de division à la préfecture.
Gallimard, conseiller à la cour impériale.
Gérard, avocat.
Hamberger, président de chambre à la cour impériale.
Hartmann, architecte.
Huot, conseiller à la cour impériale.
Huss, vicaire.
Jænger, docteur en médecine.
Koch, avocat.
Kohler (Alphonse), propriétaire.
Laurent-Athalin, propriétaire.
Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*.
Marquez, docteur en médecine.
Mathieu-Saint-Laurent, notaire.
Meyblum (Wendelin, abbé), aumônier de l'hôpital militaire.
Meyer, curé.
Meyer, conseiller à la cour impériale.
Neyremand, conseiller à la cour impériale.
Ostermeyer, avocat à la cour impériale.
Peyrimhof, maire de Colmar.
Reeb (Victor), architecte.
Reinhard (abbé), vicaire.
Rencker, notaire.
Rieff, premier président de la cour impériale.
Sandherr (Charles), avocat.
Schellbaum (Constant), architecte.
Schirmer, conseiller à la cour impériale.
Schmitt (J. J.), directeur de la compagnie *l'Union*.
Schultz, conseiller à la cour impériale.
Simottel, avocat à la cour impériale.

MM. Véron-Réville, conseiller à la cour impériale.
Vilmain (abbé), vicaire.
Werner (abbé), professeur au collége libre.
Wimpfen, docteur en médecine.
Winterer (abbé), vicaire.
Zæpfel (Edgard), conseiller de préfecture.

Canton de Guebwiller.

MM. Bary (Fréderic de), manufacturier à Guebwiller.
Bary (Albert de), manufacturier à Guebwiller.
Bourcart (Henri), manufacturier à Guebwiller.
Braun (abbé), ancien rédacteur du *Volksfreund* à Guebwiller.
Brumpt (Charles), professeur de musique à Guebwiller.
Burkard, fabricant à Guebwiller.
Frey-Bourcart, manufacturier à Guebwiller.
Frey (Henri), fabricant à Guebwiller.
Jung, imprimeur à Guebwiller.
Pépin, notaire à Guebwiller.
Schlumberger-Dollfus (Jean), à Guebwiller.
Schlumberger-Hartmann (fils), fabricant à Guebwiller.

Canton de Kaysersberg.

M. Mœhler, maire et notaire à Ammerschwihr.

Canton de Münster.

MM. Hartmann (Alfred), manufacturier à Münster.
Hartmann (Fréderic), manufacturier à Münster.
Hartmann (Henri), manufacturier à Münster.
Hartmann (Jacques), manufacturier à Münster.

Canton de Neuf-Brisach.

MM. Dufaure de la Prade, juge de paix à Neuf-Brisach.
Memminger, pharmacien à Neuf-Brisach.

Canton de la Poutroie.

M. Pernot, curé à Bonhomme.

Canton de Ribeauvillé.

MM. Heitz (Henri), pasteur à Hunawihr.
Feltz (abbé), aumônier du pensionnat des sœurs de la Providence à Ribeauvillé.
Hœrter (abbé), professeur à Ribeauvillé.
Joranson (Alexandre), négociant à Ribeauvillé.

MM. Lanoir (Charles), rentier à Ribeauvillé.
Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé.
Saltzmann, maire à Ribeauvillé.
Stahl (Louis-Désiré), adjoint au maire à Ribeauvillé.

Canton de Rouffach.

MM. Ganter, curé à Gueberschwihr.
Metzger, ancien principal du collége de Rouffach.
Stœckle, curé à Rouffach.

Canton de Sainte-Marie-aux-Mines.

MM. Baumgartner (Léon), fabricant à Sainte-Marie-aux-Mines.
Landmann (Léon), fabricant à Sainte-Marie-aux-Mines.
Lesslin (Adolphe), à Sainte-Marie-aux-Mines.
Risler, dessinateur à Sainte-Marie-aux-Mines.

Canton de Soultz.

MM. Noll, curé à Hartmanswiller.
Cacheux, curé à Isenheim.
Zeller, à la tuilerie d'Ollwiller près Hartmannswiller.
Heckeren (baron de), sénateur, à Soultz.
Knoll (Charles), artiste-vétérinaire à Soultz.
Mme Waldner (comtesse de), à Soultz.

Canton de Wintzenheim.

M. Wirth (abbé), vicaire à Eguisheim.

ARRONDISSEMENT DE MULHOUSE.

Canton de Ferrette.

MM. Zimberlin, curé à Biederthal.
Jæger, curé à Fislis.

Canton de Habsheim.

MM. Butsch (Joseph), meunier à Baldersheim.
Stoffel, percepteur à Habsheim.
Reinhart, pharmacien à Rixheim.
Ettlin (Jacques), propriétaire à Zimmersheim.

Canton de Hirsingen.

M. Tallon, employé des contributions indirectes à Hirsingen.

Canton de Huningue.

MM. Doyen (Alphonse), juge de paix à Huningue.
Litzler, curé à Liebentzwiller.

Canton de Landser.

M. Feurmann, curé à Schlierbach.

Canton de Mulhouse.

MM. Burnat (Émile), à Dornach.
Dollfus (Édouard), à Dornach.
Dollfus (Eugène), à Dornach.
Engel-Dollfus, manufacturier à Dornach.

Ville de Mulhouse.

MM. Bader, directeur de l'école professionnelle.
Chacre, architecte de la ville.
Chauffour, avocat.
Doll (Charles), consul de Bade.
Dollfus (Gustave).
Dollfus-Galline (Charles).
Ehlinger, dessinateur.
Ehrsam, archiviste.
Grosjean (Émile), manufacturier.
Hubert (abbé), vicaire.
Jancigny (de), sous-préfet.
Kenck (Auguste), professeur au collége.
Kestner-Kœchlin, docteur en médecine.
Kœchlin (Alfred).
Lindinger (Alfred), pharmacien.
Maine, inspecteur des douanes.
Meyblum (abbé), vicaire.
Michel, instituteur de l'école communale.
Mieg (G.), négociant.
Paraf (B.), négociant.
Risler (J. P.), imprimeur-libraire.
Saal (Louis), chimiste.
Sandherr, greffier du tribunal de commerce.
Sandherr, notaire honoraire.
Scheidecker (Mathias), ingénieur mécanicien.
Schlumberger (Amédée), banquier.
Schlumberger (Eugène), manufacturier.
Schlumberger-Schlumberger (Alphonse), manufacturier.
Schœnhaupt (Louis), président de la société du dessin industriel.
Stein (Martin), fabricant de cordages.

MM. Stœber (Auguste), professeur au collège.
Thierry (Charles) fils, manufacturier.
Thierry (Émile).
Uhlmann, curé.
Wagner, architecte.
Weber-Blech (Émile).
Zetter-Graf, rédacteur du *Samstagsblatt*.
Zuber (Fréderic), manufacturier.

DÉPARTEMENTS HORS D'ALSACE.

MM. Schleiter (Eugène), juge de paix à Azai-le-Rideau (Indre-et-Loire).
Müllenheim (de), sous-préfet à Pithiviers (Loiret).
Metz-Noblat (A. de), membre de l'Académie de Stanislas à Nancy (Meurthe).
Pugnière, ingénieur des ponts et chaussées à Nancy.
Saladin (Émile) père, manufacturier à Bonsecours (Meurthe).
Saladin (Émile) fils, manufacturier à Bonsecours.
Saladin (Jules), manufacturier à Bonsecours.
Benoit, maire à Berthelming (Meurthe).
Ratisbonne (Edmond), receveur général du Morbihan à Vannes.
Thilloy, substitut du procureur général à la cour impériale de Metz (Moselle).
Haigneré (abbé), archiviste de la ville de Boulogne (Pas-de-Calais).
Vallois, sous-préfet à Péronne (Somme).
Bardy, pharmacien à Saint-Dié (Vosges).
Golbéry (Philippe de), ancien magistrat à Saint-Dié.
Zetter, à Saint-Dié.
Vaulx (de), premier président de la cour impériale d'Alger.
Kling (Antoine), stationnaire du télégraphe à Constantine.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Ville de Paris.

MM. Bécourt (docteur).
Becquet, conservateur des forêts, membre du Conseil général du Bas-Rhin.
Mme Begin (veuve).
MM. Blanchard, général de brigade.
Bussierre (baron Léon de), conseiller d'État.
Dollfus (Charles).
Felmann, chef du bureau au Ministère de la guerre.
Goschler (abbé).
Goschler, chef de section aux archives de l'Empire.
Grün (Al.), chef de section aux archives de l'Empire.

MM. Hallez de Claparède (comte), membre du Conseil général du Bas-Rhin.
Heim, membre de l'Institut.
Himly, professeur à la Faculté des lettres.
Hofer, directeur de la *Parisienne*.
Joliat, directeur général de la Compagnie d'assurances du *Phénix*.
Kastner, membre de l'Institut.
Keller (Émile).
Keller (abbé).
Lévy, médecin en chef au Val-de-Grâce.
Morpain (Alphonse), docteur en médecine.
Oppermann (Louis-Charles), banquier.
Mlle Picart.
MM. Ratisbonne (Louis).
Romilly (Félix de).
Schneider, archiviste aux archives de l'Empire.
Mmes Singer.
Érard, à Passy.
MM. Guibert, à Passy.
Scheffer, à Passy.

MEMBRES RÉSIDANT A L'ÉTRANGER.

MM. Klappenbach, ancien secrétaire de la mairie de Barr, à Buénos-Ayres (Amérique).
Lichtlé, curé catholique à Christiania (Norwége).
Hückel, rentier à Stuttgart.
Kuhlmann (Émile), chancelier de la légation de France à Stuttgart.
Heinemann, à Offenbourg (Bade).
Ochs, à Frauenfeld (Suisse).
Ehrhardt (Charles), chef du dépôt du chemin de fer de Lyon à Genève, à Genève.

MEMBRES HONORAIRES.

MgrRæss (André), évêque de Strasbourg.
MM. Braun, président du directoire de la Confession d'Augsbourg.
Delcasso, recteur de l'Académie de Strasbourg.
Gerhardt (Édouard), conseiller intime, membre de l'Académie des sciences à Berlin.
Widtmann, président de la Société archéologique de Mayence.
Moné, directeur des archives grand-ducales de Bade, à Carlsruhe.
Keller, président de la Société archéologique de Zurich.
Longpérier (de), membre de l'Institut à Paris.
Morin-Pons, banquier à Lyon.

MM. Forchhammer, professeur d'archéologie à Kiel.
Brunet de Presle, membre de l'Institut à Paris.
Robert, directeur de l'administration au Ministère de la guerre à Paris.
Barthélemy (Anatole de), membre de la Société des antiquaires de France à Paris.
Trouillat, ancien maire et bibliothécaire à Porentruy.
Lindenschmitt, conservateur du musée, et secrétaire de la Société archéologique à Mayence.

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. Mougenot, secrétaire de la Société archéologique de Nancy.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE SE TROUVE EN RAPPORT.

---

1. Société historique et archéologique de Darmstadt.
2. Bibliothèque publique de Stuttgart.
3. Société archéologique de Bade à Carlsruhe.
4. Société d'histoire et d'archéologie rhénane à Mayence.
5. Société des antiquaires à Zurich.
6. Société historique et archéologique des quatre cantons forestiers à Lucerne.
7. Messager des sciences historiques de Belgique à Gand.
8. Institut archéologique liégeois à Liége.
9. Société des antiquaires à Amiens.
10. Académie d'archéologie à Anvers.
11. Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle à Metz.
12. Société impériale des antiquaires de France à Paris.
13. Musée germanique de Nuremberg.
14. Société d'émulation de Montbéliard.
15. Société d'émulation des Vosges à Épinal.
16. Société archéologique de Maine-et-Loire à Angers.
17. Société des antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.
18. Société d'histoire de la haute Bavière à Munich.
19. Société historique de Bâle.
20. Société académique d'archéologie de l'Oise à Beauvais.

21. Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
22. Société historique de Kiel (Holstein).
23. Société d'archéologie de Lorraine à Nancy.
24. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des arts et des lettres.
25. Société pour les recherches utiles à Trèves.
26. Société impériale de géographie à Vienne (Autriche).
27. Société archéologique éduenne à Autun.
28. Société archéologique à Bonn.
29. Société archéologique et d'histoire de Nassau à Wiesbaden.
30. Société nivernaise des sciences, lettres et arts à Nevers.
31. Société d'histoire et d'archéologie à Genève.
32. Société jurassienne à Porentruy.
33. Commission historique du Nord à Lille.
34. Société historique de Styrie à Gratz.
35. Société historique générale de la Suisse à Berne.

CARTE INDIQUANT LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

faites dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen (arrondissement de Saverne)

Echelle de 1/80000 — 0 — 1k — 2 — 3 — 4 — 5 kilomètres

Forêt d'Oermingen
Heidenschantz
Hellenkopf
Tombes
Ruines
Dehlingen
Ruines
Butten
monnaies
Ruines
Voellerdingen
der Koenig Kopf
Dieuze à Mayence
Sarrebruck et Trèves
Ratzwiller
Tombes
Tombes
Spitzkopf
die Burg
Scheidtwald
Grose Schantz
Heidenhubel
Ruines
Hochwald
Heidenmauer
Ruines
Lorentzen
Bassin
Domfessel
SAAR-UNION
Voie Romaine
monnaies
Tombes
Diemeringen
Ruines hypocaustes
N SAAR WERDEN
monnaies
Tombes
Aqueduc
thermes
Rimsdorf
Mackwiller
Hambach
Weislingen
V. SAAR WERDEN
Bascherhof
Tuilerie rom hypocaustes
Aqueduc
Voie Romaine de Saverne
Todenberg

La plupart de ces découvertes, sont le résultat des fouilles exécutées par la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, sous la direction de M. Ringel, pasteur à Diemeringen

○ □ Enceintes fortifiées
Voies romaines.
Villas, thermes, établissements de l'époque gallo-romaine
Tombeaux francs.

Bijoux trouvés en 1862 dans des tombeaux francs, sur le territoire de la commune de Lorentzen

(Grandeur d'exécution).

Bague en argent

Fibule en bronze, ornée d'une mosaïque en verre filigrane

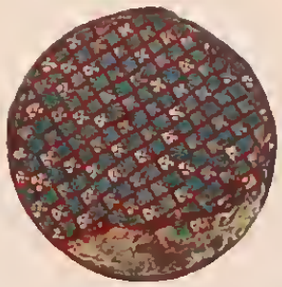

Sceau gravé sur le chaton de la bague

Strasbourg, typographie de G. Silbermann

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 3 août 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, Klotz, Morin, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Straub.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Il dépose ensuite sur le bureau :

Le Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie ; XIIe année, 45e et 46e livraisons;

L'hôtel et l'épitaphe de Balthasar d'Haussonville, par Léon Mougeot;

Les hôtelleries du vieux Nancy, par le même;

Archeologischer Anzeiger zur archeologischen Zeitung ; Jahrgang XXI. 173, 174;

Musée d'art et d'archéologie offert à la province, par A. d'Otreppe de Bouvette; 40e livraison;

L'abbaye de Wissembourg, avec quelques châteaux forts de la Basse-Alsace et du Palatinat ; monographie historique, par J. Rheinwald;

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique ; t. XVIII, liv. I à IV;

Revue des Sociétés savantes des départements ; t. Ier, IIIe série.

M. le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. le Préfet du Bas-Rhin, au sujet des fouilles à faire à Wœrth et dans

d'autres localités du Bas-Rhin par des particuliers. La Société réserve ses droits, et désire être représentée pendant les opérations ;

A M. le conservateur des forêts, prière de donner des instructions aux agents de son administration à l'occasion des coupes faites aux environs du Ringelberg et du Ringelstein;

A M. Conrath, architecte de la ville de Strasbourg, pour lui demander une note au sujet des fouilles faites sur la place de l'Hôpital civil ;

Au conservateur des forêts, pour lui annoncer que la Société renonce en ce moment à faire des travaux dans le château de Haut-Barr, parce que cette opération entraînerait des dépenses trop considérables. Prière de transmettre aux propriétaires du château les remercîments du comité pour le concours libéral qu'ils avaient l'intention de lui prêter;

A M. Véron-Réville, vice-président du comité à Colmar, pour le remercier des renseignements transmis sur les travaux à entreprendre dans plusieurs châteaux des environs de Colmar. — Indemnité votée pour le concierge de la préfecture du Haut-Rhin ;

A M. le Préfet du Bas-Rhin : prière d'intervenir auprès de l'administration des tabacs, pour mesures de conservation à entreprendre au sujet d'armoiries épiscopales, scellées dans le mur du magasin à tabac à Benfeld;

A M. Müller, préposé en chef de l'octroi, pour le remercier de la note historique sur ces armoiries;

A M. Kast, agent voyer à Odratzheim, pour le remercier des objets antiques (fibule en argent, etc.) dont il a fait don au musée de la Société. — Prière de dresser le plan du palais mérovingien de Kirchheim ;

A M. Straub: affaires confidentielles d'Altorf et d'Eschau;

A M. Rheinwald, professeur au collége de Wissembourg : remercîments pour le don de sa monographie sur l'abbaye de Wissembourg;

A M. Bardy, à Saint-Dié : remercîments pour l'annonce de la candidature de M. Philippe de Golbéry;

A MM. les Préfets du Haut- et du Bas-Rhin, pour leur recommander les intérêts de la Société aux approches du Conseil général;

A M. de Beausobre, inspecteur principal du chemin de fer de l'Est: remercîments pour la transmission de quatre monnaies antiques trouvées à Kœnigshoffen;

A M. le Ministre de l'instruction publique, pour une rectification à faire dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes.*

Le secrétaire dépose trois médailles données par M. le colonel de Morlet à l'appui de sa note sur les tombes d'Odratzheim.

M. Klotz remet un globule percé d'un trou, trouvé près de Mutzenhausen

et donné par M. le docteur Rouis. Remercîments à M. Rouis. — M. Lehr envoie quelques remarques sur le mémoire de M. de Schauenburg sur les armoiries de Jean Hammerer. — Dépôt aux archives.

Lecture est donnée des délibérations suivantes du sous-comité du Haut-Rhin :

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 31 juillet 1863.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

« Présents : MM. Véron-Réville, vice-président; Hamberger, Chauffour, Gérard, Liblin, Huot, membres du sous-comité; Brièle, secrétaire; Foltz, Ortlieb et Schelbaum, membres libres, assistent à la séance.

« Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

« Lecture est donnée d'un rapport de M. Ortlieb, architecte à Colmar, sur l'état des travaux d'entretien et de conservation exécutés pendant une première campagne, du 22 juin au 18 juillet dernier, au château supérieur d'Éguisheim. Ces travaux avaient été arrêtés en principe par MM. les architectes Ringeisen, Ortlieb et Schelbaum, en présence de plusieurs membres du sous-comité de Colmar, lors d'une visite opérée sur les lieux, dans le courant du mois de mai dernier. La plus grande partie des réparations convenues a été exécutée. Sur certains points, des accidents, des effondrements de terrain, qu'il était impossible de prévoir et qui se sont produits à la suite des déblais, ont forcé M. Ortlieb, après en avoir référé à M. Ringeisen, à modifier le projet primitif et à recourir à d'autres voies d'exécution. Enfin, quelques-uns des travaux arrêtés n'ont pu être exécutés, faute de fonds et par suite de l'épuisement du crédit de 700 fr. alloué. Pour l'entier achèvement de l'œuvre, M. Ortlieb termine son rapport par un devis détaillé, duquel il résulte qu'une allocation supplémentaire de 325 fr. serait nécessaire.

« Le sous-comité, en remerciant M. Ortlieb des soins qu'il a apportés dans l'exécution de cette opération difficile et pénible tout à la fois, décide que son rapport sera adressé au comité central, qui est prié de vouloir bien accorder les fonds nécessaires, pour qu'il soit mis un terme à la suspension regrettable des travaux commencés au château supérieur d'Éguisheim. Le sous-comité demande en outre que cette allocation soit portée à

500 fr., à raison des difficultés imprévues qui pourraient se produire encore sauf à faire état de la partie de ces fonds qui n'aurait pas été employée.

« Le vice-président est invité à écrire à M. le Préfet du Haut-Rhin, pour le prier d'intervenir auprès des administrations municipales des communes d'Éguisheim et de Hüsseren, sur le territoire desquelles sont pratiqués les chemins qui conduisent au château supérieur, dont l'abord est devenu si difficile, pour qu'elles veuillent bien prendre les mesures propres à l'amélioration de ces voies. On rappelle à cette occasion que partout où des cas semblables se sont présentés, les communes se sont empressées d'accéder aux vœux exprimés par la Société, témoin la ville de Ribeauvillé, qui, il y a quelques années, a donné sous ce rapport à ses sœurs du Haut-Rhin le plus digne exemple.

« M. Schelbaum, ingénieur et architecte à Colmar, expose dans un rapport dont il donne lecture au sous-comité, que par suite du concours que MM. Hanhart, propriétaire du château de Plixbourg, et Manheimer, propriétaire du Hoh-Landsperg, veulent bien prêter à la Société, les travaux de déblaiement et de nettoiement, dont l'urgence a été reconnue, à l'effet d'arrêter le progrès des dégradations et de faciliter l'accès de ces monuments, devenu presque impossible sur certains points, pourront commencer dès que les fonds nécessaires auront été alloués par le comité central. Il y a plus encore, tel a été l'empressement de M. Hanhart à accéder au vœu de la Société, que dès la semaine prochaine et avant toute avance de fonds de la part du comité central, il sera procédé à la coupe de bois, qui a été reconnue nécessaire et que M. Hanhart veut bien effectuer à ses frais. Quant aux travaux qui doivent rester à la charge de la Société, et dont l'urgence a été constatée par MM. les architectes Ringeisen, Ortlieb et Schelbaum, les dépenses évaluées dans le devis présenté par M. Schelbaum pourront s'élever, pour chaque château, à la somme de 1,000 fr.

« Le sous-comité approuve, dans ses termes et dans ses conclusions, le rapport qui lui est présenté, en ordonne l'envoi au comité central et exprime le vœu que la somme de 2,000 fr. demandée par M. Schelbaum, soit mise à la disposition de cet homme de l'art.

« M. Foltz, membre de la Société, présent à la séance, produit un plan du Hoh-Landsperg et lieux circonvoisins, sur lequel il a tracé une ligne pour indiquer toute une portion de terrain dont la sonorité lui fait supposer l'existence d'une longue galerie souterraine communiquant avec le château. Le sous-comité invite M. Foltz à s'entendre avec M. Schelbaum, à l'effet de procéder sur les lieux aux recherches et aux vérifications convenables.

« Le vice-président rappelle à ceux de ses collègues qui ont pris part à l'excursion du mois de mai dernier, qu'en passant à Éguisheim ils se sont arrêtés, quelques instants, pour visiter le vieux château de Daxbourg[1], sis au milieu de cette commune. Il leur rappelle également l'impression que leur a fait éprouver l'aspect imposant de ces restes, malgré l'état d'humiliante dégradation où on a laissé tomber cet antique monument. Grâce à leur extrême solidité, les murs ont résisté jusqu'ici à l'action dévastatrice dont ils sont l'objet, depuis des siècles, par le fait de l'homme plus encore, peut-être, que par celui du temps. A l'intérieur, le polygone formé par les huit pans qui composaient son enceinte, a été envahi par des habitations, ou plutôt par des masures qui sont venues s'appliquer contre ses murailles; il en est de même de son pourtour extérieur, qui n'est séparé des maisons qui le pressent et l'obstruent de toutes parts, que par une sorte de *Schlupff* sombre et infect. Or, le pays n'est-il pas en droit de demander compte à la Société de l'état d'abandon et de dégradation dans lequel elle délaisse celui de ses vieux monuments qui offre peut-être le plus d'intérêt, sinon au point de vue architectural, du moins, sous le rapport de l'antiquité et des souvenirs qui s'y rattachent. Sans doute, il ne saurait être question de ressusciter le vieux manoir du petit-fils d'Étichon, mais seulement de sauver ce qui en reste, de lui rendre le jour et la lumière. Ainsi réduite, la tâche de la Société présentera encore d'énormes difficultés, mais peut-être ces difficultés ne sont-elles pas insurmontables, et dans tous les cas le sujet mérite bien qu'on les aborde de front et qu'on cherche à les vaincre.

« En suite de ces observations, le sous-comité adjoint à son vice-président MM. Chauffour et Gérard, à l'effet de former une commission chargée de rechercher les voies et moyens propres à conserver ce qui reste du vieux château d'Éguisheim et à lui restituer le rang qu'au point de vue historique et archéologique il mérite d'occuper parmi les anciens monuments du pays. Le sous-comité adjoint en outre à cette commission MM. Ringeisen, Schelbaum et Foltz, qui auront plus particulièrement à traiter la partie artistique de la question.

« A la fin de la séance, M. Brièle donne lecture d'un récit fort intéressant de la prise de Colmar par les Français, extrait d'un registre des actes capitulaires du Chapitre de cette ville. »

A la suite de cette lecture et après des explications fournies par M. Ringeisen, le comité vote la somme de 500 fr. pour continuer les travaux de

1. C'est le nom qui est donné à ce château sur un plan, de 1790, aux archives du Haut-Rhin.

déblaiement, conformément au rapport détaillé de M. Ortlieb. Il décide de plus que pour les châteaux de Hoh-Landsperg et de Plixbourg, les travaux de déblaiement devront également précéder toute autre tentative.

Il appuie cette décision d'un nouveau vote de 500 fr., pour préparer les travaux ultérieurs dans la direction qui vient d'être indiquée.

Le comité se montre on ne peut plus satisfait de la lucidité et de l'exactitude du rapport de M. Ortlieb, et charge M. le président de féliciter le rapporteur sur son consciencieux travail.

Le secrétaire dépose une reproduction galvano-plastique du sceau de la Société, exécutée par M. Oppermann, pharmacien.

Le comité vote des remercîments à M. Oppermann.

M. Straub dépose deux photographies, représentant, l'une l'église de Saint-Guillaume de Strasbourg, et l'autre un reliquaire appartenant à l'évêché, sur lequel il prépare une note.

Remercîments votés à M. Straub.

M. Ringeisen demande que les sommes votées pour le château de Hoh-Kœnigsbourg soient mandatées.

Il demande de plus un crédit de 200 fr. pour entreprendre des travaux au château de Frankenbourg.

Le comité vote ces 200 fr.

La séance est levée à une heure.

Séance extraordinaire du Comité du 10 août 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Guerber, baron de Schauenburg, Saum.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose la *Revue des Sociétés savantes des départements*, IIIe série, t. Ier, juin 1863.

Le président fait part au comité du désir de la *Société historique de Styrie* d'entrer en relations avec la Société d'Alsace.

L'établissement de ces relations est décidé.

Le président annonce qu'il a écrit depuis la dernière séance à M. Véron-Réville pour un envoi de fonds destiné aux travaux des châteaux d'Éguisheim, de Hoh-Landsperg et de Plixbourg;

A MM. Ortlieb et Schelbaum, architectes à Colmar, pour le concours qu'ils ont offert à ces travaux;

A M. Oppermann, pharmacien à Strasbourg, pour le remercier de l'envoi de la reproduction galvano-plastique du sceau de la Société;

A M. de Beausobre, ingénieur principal du chemin de fer de l'Est, pour le remercier des monnaies offertes à la Société;

A M. le président du consistoire de Saint-Guillaume pour lui annoncer la visite prochaine de M. l'abbé Straub à l'église de Saint-Guillaume. — Vérification des notices de feu M. Fries;

A M. le receveur général du Haut-Rhin, et à M. le trésorier pour affaires de comptabilité.

Le comité décide ensuite que le Bulletin de la Société sera communiqué à M. le conseiller aulique Warnkœnig à Stuttgart, qui offre d'en rendre compte dans les publications allemandes.

Le président donne lecture d'une note de M. Lehr à propos de la note de M. le baron de Schauenburg sur la maison de la rue Mercière attribuée à Jean Hammerer. — Dépôt aux archives.

M. le conseiller Huot adresse la lettre suivante au comité, dont l'insertion au procès-verbal est votée:

« Monsieur le Président, le dernier Bulletin de la Société, en rendant compte de la séance dans laquelle le comité m'a fait l'honneur de m'admettre parmi ses membres, m'attribue un mémoire sur les maisons prébendaires du chapitre de Colmar au onzième siècle.

« Il y a là une erreur peut-être typographique, mais qui, si elle n'était pas rectifiée, pourrait tromper les lecteurs soit sur l'ancienneté du chapitre de Saint-Martin, soit sur l'exactitude des documents que j'ai consultés.

« Le travail que j'ai eu l'honneur de communiquer au sous-comité du Haut-Rhin et qui a été inséré dans les *Curiosités d'Alsace* (2e numéro de 1863) porte pour titre : « Charte de fondation du chapitre de Saint-Martin de Colmar (1237). — Les maisons prébendaires (1276-1368). » Il faut donc lire dans le rapport où il est mentionné: *quatorzième* siècle au lieu de *onzième.* »

Séance du Comité du 5 octobre 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Eissen, Guerber, Heitz, Klotz, Matuszinski, Morin, colonel de Morlet, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Siffer.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose le n° 6 de l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, juin 1863;

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1861, 1er cahier;

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1863, 2e livraison;

L'Année géographique; Revue annuelle, par M. Vivien de Saint-Martin, première année, 1863;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863, n° 2;

Revue des Sociétés savantes des départements, juin, juillet et août 1863;

Alesia, par M. G. M. de Bouriane. Toulouse, 1863, 1 broch. in-8°;

Considérations générales sur les tombes celtiques de l'Alsace, par M. Morpain. Paris, 1863, 1 broch. in-8°;

Instruction sur l'anthropologie de la France; rapport de M. Gustave Lagneau. Paris, 1861, 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts, t. III, n° 5;

Le château de Lamballe, par M. Anatole de Barthélemy, 1 broch. in-8°;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1863, nos 7 et 8, juillet et août;

Der Geschichtsfreund, Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug, neunzehnter Band;

Schweizerisches Urkundenregister, herausgegeben von der allgemeinen geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz; erster Band, erstes Heft;

Bericht der königlichen Gesellschaft für Sammlung und Erhaltung vaterländischer Alterthümer, Kiel, 1857;

Zwanzigster und dreiundzwanzigster Bericht der königl. Schleswig-Holstein-Lauenburgischen Gesellschaft für die Sammlung und Erhaltung vaterländischer Alterthümer. Kiel, 1861 et 1863, 2 broch. in-8°;

Ueber Alterthums-Gegenstände. Eine Ansprache an das Publicum, von T. v. Warnstedt, Kiel, 1835, 1 broch. in-8°.

Le président annonce avoir écrit depuis la séance du 10 août dernier les lettres suivantes:

A M. le Préfet du Bas-Rhin, pour le prier de faire interrompre les travaux de peinture dans l'église d'Altorf;

A M. Coste, juge à Schlestadt, pour le prier de demander à M. Baldenweck, horloger à Schlestadt, le prix qu'il mettrait à la publication, dans notre Bulletin, de la photographie du portrait de Wimpheling; 2e lettre, même sujet;

A M. le professeur Warnkœnig, conseiller aulique à Stuttgart; envoi du Bulletin;

A M. Benoît, maire de Berthelming (Meurthe); annonce que son mémoire sur « un Dieu inconnu » a été envoyé pour examen et avis à l'un des membres du comité;

A M. le Ministre de l'instruction publique; remercîments pour l'allocation de 400 fr.;

A M. Vivien de Saint-Martin; accusé de réception de « l'Année géographique »; remercîments;

A M. Mougenot à Nancy; accusé de réception de brochures;

A M. Ohleyer, professeur à Wissembourg, au sujet de la restauration des fresques dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg.

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante de M. Ohleyer de Wissembourg:

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser les résultats de mon grattage dans notre église; je me suis mis à l'œuvre le 21 mai de l'année courante, et depuis ce jour jusqu'au 9 septembre, j'y ai consacré tout mon temps entre les classes et mes vacances. J'ai terminé sur la partie sud du transept, la série des personnages du credo; seulement au lieu de six autres apôtres, j'ai découvert six saintes femmes voilées et tenant chacune un livre; au-dessus de chacune d'elles se trouve un phylactère avec les derniers passages du credo, très-lisibles. La forme des lettres, la draperie, les personnages et les dessins me prouvent que ces tableaux sont du commencement du quatorzième siècle.

« J'ai continué les séries au-dessous des apôtres et j'ai mis au jour deux rangées de tableaux dont voici le sujet: 1er en commençant par la gauche, la résurrection de Lazare; 2e l'entrée de Jésus dans Jérusalem ou le dimanche des Rameaux; 3e le lavement des pieds et la sainte cène; 4e Jésus au jardin des Oliviers et la trahison de Judas qui le livre aux soldats; 5e Jésus devant Hérode et Kaïphas. Ces cinq tableaux vous sont déjà connus de l'année dernière. 6e tableau : la fustigation; 7e le couronnement de Jésus-Christ; 8e *ecce homo;* le 9e tableau et les suivants se trouvent sur le mur qui est d'équerre avec la face sud du transept, il y a: Jésus

tombe avec la croix; 10e Jésus dépouillé de ses habits; 11e le crucifiement de Jésus; 12e ce tableau est deux fois plus haut que les autres et commence dans la série d'en bas pour se terminer au bord supérieur de celle d'en haut; on y voit Jésus et les deux larrons; 13e et dernier tableau de la série: Jésus sur les genoux de Marie ou la descente de croix. Le 14e tableau se trouve, sur la face sud du transept, le 1er de la seconde série et représente Jésus au tombeau; 15e la résurrection de Jésus; 16e Jésus apparaît à ses apôtres et remet la clef à saint Pierre; 17e la Pentecôte; 18e le jugement dernier; 19e et les suivants selon saint Matthieu, ch. 25, v. 34-41; tableau 19e: nourrir ceux qui ont faim; 20e donner à boire à ceux qui ont soif; 21e habiller les dénudés; 22e donner l'hospitalité; 23e visiter les prisonniers; 24e guérir les malades; 25e enterrer les morts. Le tout dernier tableau représente la sainte Vierge assise sur un trône au milieu des Chérubins. A la même hauteur que les apôtres du credo, et sur le mur occidental du transept, se trouvent encore de grands personnages, d'après les proportions des pieds. Toute cette partie reste encore à gratter, mais je ne pouvais la terminer faute d'échafaudage. J'ai donc commencé sur la partie nord du transept du côté de la sacristie et là j'ai trouvé: saint Jean dans la chaudière devant la porte latine; un second tableau dont nous n'avons pu découvrir le sens, et un troisième qui représente saint Jean dans l'île de Pathmos; le reste est plein de peintures. Ce travail de grattage est fort lent et fort pénible et ne peut être confié qu'à des mains habiles et à un homme dévoué à l'art.

« Le chœur de l'église a été gratté aux frais de la ville, ainsi que la belle coupole. Nous avons remis le dallage du chœur sur son niveau primitif, et M. l'architecte Morin a approuvé cette restauration. Ce dernier travail a été payé par M. le curé. Il nous reste encore à baisser le dallage du transept au-dessous de la coupole; ce travail pourrait être fait avant la Toussaint, mais nous n'avons pas assez d'argent. J'ai l'honneur de prier M. le Président de nous accorder un secours de 200 à 300 fr. pour terminer cette partie de l'église et pour pouvoir rendre le chœur au culte. Nous avons retrouvé la place des apôtres qui se trouvaient dans le chœur jusqu'en 1819, et saint Pierre et saint Paul malheureusement très-mutilés. J'ai surveillé comme par le passé tous les travaux de restauration qui auront la pleine approbation de la Société historique. Comme nous sommes très-pauvres, j'ai laissé à M. le curé les fonds votés par la Société historique pour les tableaux, cet argent a été employé pour l'abaissement du chœur.»

M. Morin lit la note suivante sur le même objet:

« Le dallage de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg

avait été dans le dernier siècle exhaussé de deux marches, soit pour assainir le sol, soit plutôt pour diminuer la hauteur de l'édifice, qui à cette époque devait paraître excessive et de mauvaise proportion. Le chœur avait à son tour subi un exhaussement plus considérable de cinq marches au-dessus de la nef; il en résultait que les socles et les bases étaient complétement enterrés. Ajoutons que le maître-autel, qui était autrefois au fond de l'abside, avait été considérablement avancé vers le transept.

« Une première opération exécutée en 1862 avait eu pour effet de rétablir la hauteur primitive du dallage dans le double collatéral sud. Un travail analogue en cours d'exécution a déjà abaissé de trois marches la partie absidiale de l'ancien chœur, et on se propose, si les ressources le permettent, d'abaisser ainsi toute cette partie de l'édifice.

« A cette occasion un doute s'était élevé sur l'emplacement qu'il convenait de donner au maître-autel; l'avis que j'ai d'abord donné, de le reporter au fond, a été justifié par les traces de ses anciennes fondations qui ne laissaient qu'un passage de $1^{m},50$ entre l'autel et le mur du fond de l'abside. Il est probable que l'espace réservé à cette époque en arrière de l'autel était affecté au chapitre; cette disposition n'est plus utile aujourd'hui, elle perd un espace considérable, tout en amoindrissant les formes apparentes de l'édifice; je persiste donc dans mon avis, tout en réclamant une discussion et un examen du comité.

« Les travaux de débadigeonnage se poursuivent et permettent déjà d'apprécier les belles proportions de l'édifice. De nouvelles peintures murales ont été découvertes par les soins et l'habileté de notre honorable collègue M. le professeur Ohleyer.

« J'ai fait récemment sur place, et je présente au comité une photographie de quelques fragments de figures trouvés dans les déblais et qui paraissent appartenir à la fin du quatorzième siècle. Les vêtements des deux figures centrales sont parsemés de losanges dorés en plein avec filets rouges, chaque losange est cantonné de quatre palmettes à trois lobes dont les couleurs sont effacées, les revers de vêtements sont d'un bleu azur. La première figure à gauche paraît être celle d'un fondateur, il tenait dans ses bras le modèle en relief de l'église, le fragment en a été déposé à ses pieds.

« La figure en suite est une sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, dont la main seule reste apparente, les deux autres figures ne sont pas caractérisées. »

Une discussion s'ouvre sur cette note.

M. Morin propose de choisir pour le maître-autel l'emplacement de l'an-

cien autel de l'abbé Edelin dont les fondements ont été retrouvés et qui était placé à $1^{m},50$ du chevet de l'abside.

M. le curé Guerber pense que cet emplacement ne pourrait convenir. L'autel se trouverait trop éloigné des fidèles, et il ne serait guère possible de lui donner le développement qu'il comporte.

L'autel de l'abbé Edelin, placé tout au fond de l'abside, servait aux offices particuliers de la communauté bénédictine; c'était l'autel matutinal. Mais il y en avait un autre placé devant le jubé, ou même sur le jubé, qui servait aux offices des fidèles. Aujourd'hui comme alors, les exigences du culte et l'opportunité de le rapprocher des fidèles, obligent à avancer l'autel soit jusque sous l'arc triomphal, soit même davantage si on le juge bon. En tout cas l'avant-chœur, la partie du transept, qui faisait toujours partie du sanctuaire, devra lui rester acquis et ne pas être livré aux fidèles, à moins d'une urgence réelle, celle par exemple du manque de place.

M. de Schauenburg n'aimerait voir l'autel ni trop avancé ni trop en retraite; à son avis, le meilleur emplacement, c'est la première partie de l'abside, celle immédiatement derrière l'arc triomphal. Il y serait vu de tout le monde, et on pourrait commodément placer le chœur des chantres derrière l'autel.

Après plusieurs observations faites à ce sujet, M. le président pense que l'avis de M. le curé de Wissembourg doit être demandé, et que du reste MM. les membres de la commission qui se rendront prochainement à Wissembourg, pourront s'occuper sur place de cette question.

Le comité décide que la note de M. Morin sera transmise à M. le curé de Wissembourg pour avoir son avis.

Le comité approuve le prochain tirage du Bulletin de la Société, et pour le compte de celle-ci, au nombre de 700 exemplaires.

M. Ohleyer, sur sa demande, est réadmis comme membre de la Société.

Le comité vote une somme de 300 fr. pour travaux supplémentaires de grattage et de calquage à l'église de Wissembourg.

M. Ringeisen revient sur l'affaire des portes et clôtures à placer dans la ruine de Hoh-Kœnigsbourg, cette question étant restée en suspens depuis le moment où il en a été parlé pour la première fois. Il dit qu'il serait facile de placer dans l'intérieur de la ruine en certains endroits qui auraient plus spécialement besoin d'être protégés ou qui pourraient cacher des dangers pour les visiteurs imprévoyants, les portes pour lesquelles le comité a jadis émis un vote.

Un membre est d'avis de ne rien précipiter dans cette affaire et de la soumettre encore à quelques études; il craint que des obstacles placés en

certains endroits ne tentent précisément la témérité ou les mauvaises dispositions de certaines classes de visiteurs, et que l'on n'aille droit contre le but que l'on se proposait.

Le comité maintient son premier vote.

M. Ringeisen demande un crédit de 100 fr. de plus pour le château supérieur de Hoh-Kœnigsbourg, ce qui portera la somme totale affectée à cette ruine à 200 fr.

Le comité vote cette somme.

M. le président communique une nouvelle lettre de M. Coste sur le portrait photographié de Wimpheling. — Le comité passe à l'ordre du jour.

Il lit ensuite une lettre de M. le Préfet qui transmet au comité, en lui demandant sa manière de voir, l'avis suivant de M. l'architecte en chef du département sur les peintures murales de l'église d'Altorf.

Avis de l'architecte en chef sur les peintures de l'église d'Altorf.

« Les peintures murales de l'église d'Altorf occupent quatre grands panneaux au-dessous des croisées hautes de la nef à l'emplacement du triforium; elles ont été trouvées au-dessous du badigeonnage qui couvrait l'intérieur de l'édifice.

« Quelle que soit l'époque de leur exécution, ces peintures avaient été faites suivant les bons principes de l'école romano-byzantine, c'est-à-dire à l'eau, en teintes généralement claires séparées par des traits fortement accentués, avec très-peu de modelés et point d'ombres portées.

« Ces peintures étaient assez intéressantes et assez bien conservées pour être ravivées au besoin par le même procédé.

« Au lieu de suivre ce principe, l'un des quatre panneaux a été recouvert de couches d'huile fortement colorées, modelées et ombrées à l'excès qui font tache dans l'intérieur de l'église, s'accordent mal avec les lignes d'architecture, ne conservent aucune trace des peintures primitives et n'ont aucun mérite comme peinture moderne. C'est un fait très-fâcheux auquel on ne peut aujourd'hui remédier.

« Le parti le plus convenable serait de maintenir et réparer les trois autres panneaux par le procédé suivant :

« 1° Calquer les anciennes peintures afin d'en conserver les traces exactes.

« 2° Donner une couche générale de colle très-claire et très-transparente pour maintenir les anciennes peintures.

« 3° Reprendre les contours et traits de force de toutes les figures, avec teintes à la colle d'un degré de ton un peu inférieur aux anciennes traces.

« 4° Enfin à l'aide de frottés et quelques teintes plates à la colle très-faibles de ton, rétablir les anciennes couleurs égrenées ou enlevées.

« Le dernier panneau étant complétement perdu, il conviendra de s'assurer de l'identité du sujet nouveau avec l'ancien, d'en faire sur place un carton, de repiquer le mur, faire un nouvel enduit et repeindre le panneau à la colle; du reste, l'opération de ce quatrième tableau peut n'être faite qu'après coup et après que les trois autres auront été réparés.»

Le comité adopte en partie les conclusions de M. l'architecte en chef, sauf à proposer la conservation des peintures au moyen du silicate de potasse, afin de pouvoir les cacher par un badigeon si les tentatives de conservation ne devaient pas être satisfaisantes.

M. le Préfet communique un arrêté préfectoral autorisant M. Maximilien de Ring à continuer les fouilles dans les tumuli de la forêt de Brumath avec l'assistance de M. Morin, délégué de la Société des monuments historiques.

Le président lit une autre lettre de M. le Préfet relative aux armoiries épiscopales de Benfeld. Cette lettre recommande la pierre sculptée retraçant ces armoiries à la sollicitude de M. le directeur général des tabacs, qui de son côté offre à la Société de la mettre à sa disposition aux frais de l'administration.

Une lettre de M. Nicklès relativement au même objet propose de placer la pierre à l'église de Benfeld.

Le comité, pour ne pas faire un anachronisme ou donner lieu peut-être à des interprétations erronées dans les temps futurs, préfère accepter l'offre de l'administration des tabacs.

Il vote des remercîments à cette administration.

Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Véron-Réville.

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre par laquelle M. Geiger, architecte à Colmar, m'a fait connaître qu'une cloche du quinzième siècle, dont il donne une description détaillée, doit être sous peu, à Lautenbach, livrée à un fondeur de cloches et vendue comme vieux bronze.

« Je me suis transporté hier sur les lieux avec mon collègue M. le conseiller Huot, et nous avons constaté que la description de M. Geiger était parfaitement exacte et qu'il n'avait nullement exagéré l'intérêt que présente cette cloche comme antiquité et comme objet d'art.

« Malheureusement il est deux autres points sur lesquels nous avons été également édifiés : c'est d'abord, que le son de cette cloche, par suite d'un long usage, s'est altéré, de manière à ce qu'elle ne peut plus, sans dissonance grave, prendre part à un concert de cloches quelconques. M. le professeur de musique Kintzlé, de Guebwiller, appelé à donner son avis, a été

jusqu'à affirmer à M. le curé, qu'un plus long usage de cette cloche (sonnant avec d'autres) finirait par fausser l'oreille de toute la jeunesse de la paroisse. D'un autre côté la commune de Lautenbach, qui n'est pas riche et qui se saigne, en ce moment, pour remplacer son disgracieux clocher du quinzième siècle par deux tours en harmonie avec l'architecture romane de sa belle église, est hors d'état de conserver cette cloche au seul titre d'objet d'art; elle est absolument obligée d'en tirer un parti quelconque. L'enlèvement a été fixé au 15 octobre prochain; toutefois j'ai la certitude, grâce à l'intervention de M. le Préfet, de pouvoir faire proroger ce délai à trois mois.

« Dans ces circonstances je viens vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien appeler sur cette question la sollicitude du comité et particulièrement des vénérables ecclésiastiques qui en font partie, de M. l'abbé Straub notamment, si versé en ces matières. Cette cloche mérite d'être conservée, elle conviendrait parfaitement à une petite paroisse dont elle composerait à elle seule toute la sonnerie. La commune de Lautenbach la céderait au prix qu'en offre le fondeur, c'est-à-dire au prix du vieux bronze. Le fait pourrait être divulgué par les moyens de publicité dont dispose la Société dans les deux départements. »

Le comité, considérant que l'Alsace possède des cloches plus intéressantes que celle qui forme l'objet de cette lettre, décide que l'on se bornera à faire prendre le moulage de l'ornementation de la cloche, et puis de l'abandonner à son sort.

M. le président est prié d'écrire dans ce sens à M. Véron-Réville.

M. le président dépose un mémoire de M. le baron de Lützelbourg. — Ordre du jour.

M. Guerber rend compte d'un mémoire de M. Louis Benoît qui lui a été remis dans la séance extraordinaire du 10 août. Ce mémoire s'occupe de l'image d'une divinité inconnue, peut-être gallo-romaine, peut-être antérieure à cette époque, peut-être aussi déjà de l'époque chrétienne.

Le comité vote des remercîments à l'auteur et le dépôt aux archives.

Le comité examine une épreuve de la lithographie représentant l'église de Bermont. Cette épreuve n'étant pas satisfaisante, il décide que la planche ne sera pas tirée.

M. le colonel de Morlet rend compte de la découverte faite à Saar-Union des ruines d'un établissement gallo-romain, qui renferme des restes fort distincts de calorifères construits sur le mode usité à cette époque. Il annonce aussi avoir été à Haslach et y avoir visité le grand et le petit Ringelstein, ainsi que le château de Hohenstein, tous les trois d'un accès fort difficile.

Il propose de faire une demande à l'administration forestière pour faciliter les abords.

Le comité s'associe à ce vœu et vote à cet effet une somme de 200 fr.

Le comité autorise ensuite l'échange de modèles en plâtre d'objets antiques contre des modèles analogues de la collection de Mayence.

M. le curé Siffer donne lecture d'une notice sur une troisième villa romaine découverte à Oberbronn.

M. Saum fait une communication au sujet d'une dizaine de châteaux qu'il a visités le long de la frontière du Palatinat entre Niederbronn et Wissembourg, et sur lesquels il croit devoir appeler l'attention de la Société.

Il signale plus spécialement, outre les deux Windstein au fond de la vallée du Jægerthal, le château de Schœneck situé entre Dambach et Obersteinbach, le petit château de Lützelhard à l'ouest d'Obersteinbach, qu'une coupe récente a entièrement dégagé, et plus près de Wissembourg l'énorme rocher du Fleckenstein avec ses nombreuses salles souterraines, ses galeries, ses escaliers et son puits taillés dans le roc et ses ruines de toutes dates. Il appelle notamment l'attention sur deux inscriptions en caractères gothiques du quinzième siècle, signalés par Schweighæuser et Golbéry, qui, devenus frustes, menacent de disparaître et qu'il serait bon de faire transcrire exactement ou même mouler, si ce travail n'a pas été exécuté déjà.

La séance est levée à une heure.

Séance du Comité du 2 novembre 1865.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Grass, Guerber, Heitz, Klotz, baron Mathieu de Faviers, Morin, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Schirr, Straub.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant de commencer ses travaux, le comité décide à l'unanimité que le procès-verbal contiendrait l'expression des regrets profonds que la mort inattendue de M. Jung a fait éprouver à ses collègues. Il charge le président

d'être l'organe de ses sentiments auprès de la famille. Le président fera parvenir à Mme Jung la lettre suivante :

«Madame, dans la séance du 2 novembre courant, le comité historique, vivement ému de la mort récente de M. le professeur Jung, a consigné officiellement dans le registre de ses procès-verbaux les douloureux regrets qu'éprouvent tous les membres de cette réunion. M. Jung était à la fois un collègue bienveillant et zélé; il était de plus, par son vaste savoir et sa longue expérience, l'un des soutiens et des promoteurs les plus ardents de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

«J'ai pensé, Madame, que, dans le deuil où vous êtes plongée par une perte irréparable, vous accueilleriez avec indulgence ce témoignage flatteur pour la mémoire de votre époux, et je me suis empressé de vous en transmettre l'expression, affaiblie, mais en tout cas bien vivement sentie.

«Agréez, Madame, l'hommage de ma respectueuse condoléance.»

Le secrétaire dépose :

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1er et 2e trimestres 1863;

Neunter Jahresbericht des germanischen National-Museums zu Nürnberg;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1863, septembre, n° 9;

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, XXXV, 18. Jahrgang.

Le président annonce avoir écrit, entre autres, les lettres suivantes depuis le 5 octobre :

A M. Ohleyer, professeur à Wissembourg; annonce des décisions prises au sujet du grattage des fresques de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul; annonce de la prochaine arrivée d'une commission;

A M. le curé de Wissembourg; envoi de la note de M. Morin sur la situation de l'autel de l'église de Wissembourg;

A M. L. Benoît, maire de Berthelming; remercîments en retour de son mémoire sur «un dieu inconnu»;

A M. le conservateur des forêts; pour les travaux à faire aux châteaux de Ringelstein et de Hohenstein;

A M. Coste, juge à Schlestadt, pour lui annoncer le refus du comité quant aux propositions de M. Baldenweck;

A M. le Préfet du Bas-Rhin; prière de charger M. l'architecte de l'arrondissement de Schlestadt de transférer à Strasbourg la pierre avec armoiries épiscopales en ce moment à Benfeld;

A M. Véron-Réville; prière de faire photographier la cloche de Lautenbach;

A M. Vivien de Saint-Martin, à Paris; envoi de notre Bulletin;

A M. le Préfet du Bas-Rhin; avis du comité au sujet des mesures de conservation à prendre pour les fresques d'Altorf;

Au même; remercîments au sujet du vote du Conseil général en faveur de la Société.

Le président annonce l'envoi d'un mémoire de M. Nicklès, avec une carte, sur Helvetus. — Le comité vote l'impression et la reproduction de la carte dans la prochaine livraison du Bulletin.

M. Nicklès propose l'admission, comme membres de la Société, de MM. Saladin, Émile, père, Saladin, Émile, fils, Saladin, Jules, manufacturiers à Bonsecours (Meurthe), et de M. Charles Ehrhardt, chef de dépôt du chemin de fer de Lyon à Genève, résidant à Genève;

Et M. Straub, celle de M. l'abbé Hubert, vicaire à Mulhouse.

Le comité prononce l'admission de ces nouveaux membres.

Le président annonce que M. Dureau, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris, demande communication des statuts de la Société, de la liste des membres et de l'année courante du Bulletin. — Le comité accorde la demande.

Lecture est donnée de la lettre suivante de M. le curé de Wissembourg :

« Monsieur le Président, par une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sous la date du 5 courant, vous me donnez communication, pour avis, de la note ci-jointe sur l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Wissembourg. Je m'empresse de répondre à votre invitation.

« L'exhaussement du dallage, au commencement de ce siècle, n'a eu qu'un seul but : l'assainissement de l'édifice; différentes délibérations du conseil de fabrique prises à cette époque en font foi.

« Les nombreuses inhumations faites dans les chapelles et les nefs, l'élévation qu'avait prise le sol extérieur devenu, après la suppression du chapitre, un dépôt de décombres, avaient donné à l'église une atmosphère malsaine et nauséabonde à laquelle on attribuait les fréquents évanouissements qui se produisirent pendant la célébration des offices. Au lieu de dégager l'édifice au dehors et de pratiquer des fouilles en dedans qui auraient débarrassé le sol de sa terre pourrie, on préféra, pour y remédier, le système d'exhaussement : il laissa subsister en partie le mal et enterra, d'après l'expression d'un de vos honorables membres, le géant jusqu'aux genoux.

« Une opération analogue à celle de 1862, dont parle M. l'architecte en chef du département, entreprise dans l'abside, a dû être interrompue faute de fonds.

« Quand il nous sera possible de reprendre les travaux d'abaissement, il s'agira de l'emplacement qu'il convient de donner au maître-autel.

« Les principes de l'architecture gothique nous laissent ici toute liberté, puisqu'ils n'indiquent pas, que je sache, une place bien déterminée pour cet objet du culte.

« Dans l'église de Wissembourg, l'autel primitif servant aux exercices religieux de la communauté était à $1^{m},50$ du fond de l'abside, et un second autel servant aux cérémonies du culte, auxquelles prenaient part les fidèles de la ville, se trouvait sous le jubé.

« Les stalles des chanoines étaient placées, non pas dans l'abside derrière l'autel, mais verticalement à droite et à gauche, dans le transept, entre le jubé et l'abside. Cette partie du transept, où se trouvaient les stalles, était séparée des parties nord et sud par des arcatures, et le transept, dans toute sa partie transversale, était séparé des trois nefs par deux grilles, aux extrémités, et par le jubé au milieu.

« En 1806, quand le jubé fut enlevé, on démolit en même temps l'autel du fond de l'abside et on le remplaça par un autre qui fut placé au milieu de l'abside. Plus tard, en 1829, quand on fit subir un second exhaussement à l'abside et à la partie du milieu du transept, on remplaça l'autel de 1806 par l'autel actuel, et on lui assigna l'emplacement qu'il occupe encore, à l'heure qu'il est, dans le transept.

« Mon opinion, sauf meilleur avis, serait de rendre aux nefs la partie du transept formant en ce moment l'avant-chœur, d'en ôter l'autel et de le mettre au milieu de l'abside, en laissant assez d'espace entre l'autel et le fond de l'abside pour que les chantres y trouvent place. »

M. le curé Guerber lit le rapport suivant sur le même sujet :

« La commission désignée l'an dernier pour examiner les travaux de restauration de l'église abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Wissembourg, a été convoquée de nouveau et pour le même objet le 21 octobre dernier. M. le baron de Schauenburg et M. le curé de Saint-George de Haguenau se sont trouvés au rendez-vous et ont pris connaissance des travaux exécutés depuis le mois de novembre 1862. Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous présenter, vous édifiera, nous l'espérons, sur leur importance.

« *Restauration proprement dite.* Dans le beau cloître dont les mutilations nombreuses ont été signalées, nous avons vu avec bonheur un nouveau mur de soutènement établi à la dernière travée supérieure. Cette partie du cloître menaçait de s'écrouler; le mur qu'on vient d'élever le met à l'abri du danger.

« En démolissant un autel latéral dans l'intérieur, on trouva quatre statues, dont les photographies vous ont été soumises; dans d'autres décombres on découvrit les troncs de deux apôtres, saint Pierre et saint Paul. Les premières sont fort belles et appartiennent à la bonne époque de la sculpture chrétienne du quatorzième siècle. On y a reconnu une sainte Vierge, un empereur donateur, un prophète ou apôtre, et un guerrier. Il ne reste du dernier que le tronc, et il est difficile d'y reconnaître, comme on l'a voulu, un saint Louis, roi de France. Nous admettons plus volontiers que la première représente Dagobert, fondateur de l'église primitive.

« Les deux troncs figurant saint Pierre et saint Paul, sont moins anciens et d'un mérite bien inférieur. On suppose qu'ils faisaient partie des douze apôtres placés sur les parois des colonnes du chœur et dont on a reconnu les traces. Il nous serait difficile de trouver l'emplacement nécessaire pour douze apôtres; le nombre de colonnes du chœur ne le comporte pas; et il est plus probable qu'il n'y avait jadis que les deux apôtres nommés, patrons principaux de la basilique, et peut-être quatre autres saints, ceux, par exemple, qu'on a découverts dans l'autel latéral susdit.

« *Abside.* Toute l'abside est débadigeonnée aujourd'hui, ainsi que la coupole et les quatre niches-pendentifs. Cette opération, lente et pénible, continue à réussir et mérite les encouragements de tous les amis de l'art chrétien. Le chœur se présente aujourd'hui dans toute sa majesté, avec la pureté parfaite de ses lignes. Toutefois, certaines pierres des quatre grands piliers qui portent le dôme et la tour, certaines autres des quatre pendentifs et de massifs qui supportent une partie de la retombée, sont moins belles, d'une nuance moins avantageuse que celles signalées dans d'autres parties du monument. On nous fournit l'explication suivante: Cette pierre, moins belle, est plus dure que l'autre, et elle supporte bien plus sûrement l'énorme charge de la coupole et de la tour, qui, sans ces matériaux plus résistants, eussent fait fléchir les quatre appuis en apparence bien insuffisants à supporter un pareil poids. La raison est bonne et nous l'admettons, tout en constatant la différence de beauté de l'appareil.

« *Abaissement du sol intérieur.* Le collatéral extrême sud est replacé à son ancien niveau. Il a eu les prémices de cet acte de justice, puisqu'il touche au beau sépulcre dont on désirait dégager la base tout ensevelie. L'œuvre a été bien conduite; on a posé les dalles sur un fond parfaitement sec, et ce collatéral est à peu près au niveau du sol extérieur.

« On en a fait autant de l'abside, c'est-à-dire depuis la ligne de l'arc triomphal jusqu'au chevet. C'est le point de départ pour le reste, et toute

affaire cessante, pour le centre du transept ou l'intersection de la croix. Dans nos conclusions, nous reviendrons sur ce point.

«Il a été question du nouvel emplacement du maître-autel. M. le curé de Wissembourg a bien voulu demander notre avis sur cet objet, et quoique cela ne rentre pas directement dans nos attributions, nous devions, par déférence pour cet acte de confiance, formuler notre opinion. La place qu'occupent le plus souvent les maîtres-autels, c'est l'axe de l'arc triomphal à l'entrée de l'abside, en sorte que cet arc en forme comme le couronnement. Nous disons que c'est la place la plus ordinaire, non pas exclusive, car il y a des autels placés plus au fond de l'abside, et il en est qui occupent le centre de la coupole. Examen fait des lieux, nous avons trouvé que la place usuelle, à l'entrée de l'abside, ne conviendrait pas au maître-autel de Wissembourg, puisque les premières baies de l'abside, qui devraient lui donner la lumière, sont aveugles. Il faudrait donc ou l'avancer sous la coupole, ou, ce qui semble plus conforme aux suffrages des hommes de l'art, le reculer jusque sous la lumière des premières baies ouvertes sur le fond de l'abside. Ce ne sera pas tout à fait l'emplacement de l'ancien autel matutinal de l'abbé Edelin, mais ce sera une place convenable et qui réunira à peu près les conditions tendant à satisfaire les besoins liturgiques du culte et la facilité de placer le chœur des chantres. Ce sentiment est le nôtre, et c'est aussi celui du respectable curé de Wissembourg.

«*Imagerie.* M. Ohleyer a dégagé, en 1863, le reste de la surface sud du transept méridional et une partie de la surface orientale du même transept. Il a trouvé six autres apôtres qui complètent ainsi la série ouverte sur la droite du trône de Jésus-Christ. Il a pris à tort ces six apôtres pour six vierges. Puis il a opéré la délivrance de la suite des sujets de la passion du Sauveur, la flagellation, le couronnement d'épines jusqu'au crucifiement de Jésus-Christ et la descente de la croix. Revenant ensuite sur la gauche, il découvrit Jésus-Christ au tombeau, sa résurrection et son apparition à Madeleine, son ascension, la descente du Saint-Esprit et le jugement. Continuant son œuvre, il mit au jour sept tableaux figurant les œuvres de miséricorde. Ces sujets sont traités avec un sentiment profondément touchant. Dans chaque tableau, Jésus-Christ accompagne invariablement les nécessiteux; — ceux qui sont affamés, altérés, qui manquent de vêtements, qui sont malades, — et sollicite la charité auprès de ceux qui vont leur ouvrir les trésors de la miséricorde chrétienne. C'est l'expression littérale des paroles : «Tout ce que vous donnez au dernier de mes frères en «mon nom, c'est à moi que vous l'aurez donné.»

«Un dernier tableau qui termine simultanément la série des sujets de la

passion et celle des œuvres de miséricorde, n'a pu être déchiffré encore.

« Remarquons quelques particularités dans ces tableaux :

« Dans la résurrection, Jésus-Christ n'est point représenté sortant du tombeau, car personne, en effet, ne l'a vu sortir. Mais d'un côté on aperçoit une femme portant un pyxide d'aromates, d'un autre côté, un ange qui lui apprend que le Sauveur est ressuscité. Mais dans le même tableau on voit la première apparition de Jésus-Christ à sainte Madeleine; le Sauveur étend les mains sur elle, et semble lui dire : Ne me touchez pas. L'ascension n'est pas figurée au moment où le Sauveur s'élève de terre et va se perdre dans les nues; mais on le voit donnant ses derniers avis aux disciples, remettant la clef à saint Pierre et disant à tous : Allez enseigner toutes les nations. Dans la Pentecôte, le Saint-Esprit ne descend pas sous forme de langues de feu, mais sous celle de rayons. Dans le jugement, on remarque aux côtés de Jésus-Christ Marie, sa mère, et Jean, le précurseur. Enfin, dans le tableau du crucifiement, l'artiste, pour allonger suffisamment la lance du soldat qui perce le côté du Sauveur, place ce soldat à un étage plus bas que les autres figures.

« Il règne dans toutes ces compositions la touchante naïveté qu'on a pu constater déjà dans les précédentes, et, en tout cas, elles sont dignes de la sollicitude que notre Société leur a vouée et qu'elle leur conservera.

« Ce n'est pas tout. Le transept sud, au-dessus de la dernière série de tableaux que nous venons de nommer, porte des traces d'autres peintures encore qu'on se propose de dégager dans une campagne prochaine.

« Le transept nord, on l'a dit et répété, porte également sur toutes ses surfaces des tableaux muraux, mais le peu qu'on y a fait pour les rendre à la lumière, ne permet point de déterminer, soit la série, soit la valeur des sujets que recouvre encore le linceul blanc. Il est probable pourtant qu'on y découvrira un certain nombre de miracles opérés soit par le Sauveur, soit par les apôtres; peut-être les actes et le martyre de ces derniers. On a constaté aussi des vestiges de fresques sur la longue surface du mur collatéral nord. Espérons que le jour n'est pas loin où on pourra dire à tous ces morts : Levez-vous et sortez de votre tombe séculaire!

« Nous nous permettons de terminer notre rapport par une demande adressée à la munificence de la commission de notre Société.

« La campagne de 1863 pour le débadigeonnage est terminée et on ne pourra reprendre ce travail qu'au printemps. Il reste à employer, pour décalquer les meilleurs tableaux, une somme de 200 fr. votée depuis un an; de plus 300 fr. récemment votés pour continuer la découverte des peintures. Mais un travail plus urgent et qui ne comporte guère de remise,

c'est l'abaissement du niveau actuel de l'avant-chœur, pour le remettre en harmonie avec l'abside. Celle-ci est aujourd'hui à un niveau plus bas que l'avant-chœur, et, raisonnablement, cela ne saurait durer. Ce travail rentre à plus d'un titre dans la catégorie de ceux que vous tenez à honneur d'encourager par vos intelligentes contributions. Restaurer, fort souvent c'est conserver. L'abaissement du chœur à son niveau primordial restituera au transept les bases de ses piliers et de ses colonnes, les rendra à l'air et à la lumière et les soustraira à l'humidité qui les ronge. De plus, on se promet, et les fouilles antérieures autorisent cet espoir, de découvrir parmi les décombres amoncelés dans le transept d'intéressants fragments des statues, des ornements provenant de l'ancien jubé, et des inscriptions tumulaires qui abondaient dans l'abbaye de Wissembourg. C'est à ce double point de vue que nous pensons qu'une allocation de 300 fr. sera bien reçue et deviendra fructueuse. Le travail des fouilles pourra être entrepris dans la saison d'hiver. C'est dans ce but que nous avons l'honneur de vous demander ce vote, nous pouvons en toute sûreté nous présenter comme organes de la légitimité du vœu qu'on nous a exprimé à Wissembourg.

« Notre Société patronnera ainsi jusqu'à la fin et dirigera jusqu'à un certain point une intelligente et féconde œuvre de conservation et de restauration. La campagne d'hiver ne sera pas stérile; car on achèvera de rendre au sanctuaire de la basilique son niveau primitif et on pourra sérieusement songer à entamer les nefs dans la prochaine campagne d'été. Notre exemple, on l'espère, influera sur les décisions de la municipalité, qui voudra ne pas retirer son concours à une entreprise dont le bien et l'éclat rejaillissent sur la cité de Wissembourg. »

Le comité vote des remercîments à la commission.

Le rapport cependant ne paraît pas pouvoir être accepté dans toutes ses conclusions.

M. Morin fait observer que l'église de Wissembourg est un monument classé, et que dès lors l'abaissement du sol pourrait être, de la part de la Société, un empiétement qui serait hors de ses attributions et auquel elle ne saurait pas être autorisée à contribuer de ses deniers.

Cette manière de voir est partagée par M. Bœrsch.

M. le baron de Schauenburg estime que la question est mal posée. Il s'agit, au fond, selon lui, non d'un travail de remaniement d'une partie du monument, mais plutôt d'un travail d'investigation. Déjà, en dégageant le socle des piliers, on a trouvé des statues d'une grande valeur, et en continuant les recherches, il est à peu près certain que l'on retrouvera d'autres objets aussi importants, notamment, peut-être la série des dalles tumu-

laires des abbés de la collégiale de Wissembourg. C'est donc plutôt de fouilles que de réparations qu'il s'agit, et dès lors la Société, en s'y intéressant, ne saurait sortir de ses attributions. C'est un crédit nouveau et non pas un virement qui est demandé.

M. Bœrsch, tout en admettant la justesse des observations de M. de Schauenburg, émet le vœu que M. le curé de Wissembourg présente sa demande motivée dans le sens indiqué.

Le secrétaire fait observer que la somme demandée pourrait être attribuée sur le chapitre 1er du budget, qui présente encore des fonds disponibles, et qui d'ailleurs est consacré aux *allocations pour fouilles*, *gratifications*, *transports*, etc.

M. de Schauenburg pense que la ville de Wissembourg s'associera à cette dépense, d'autant plus que c'est en même temps un travail de conservation du monument, les soubassements des colonnes se détériorant de plus en plus par la manière dont ils sont actuellement enterrés.

Le comité vote une somme de 300 fr. pour les travaux projetés, à prendre sur le chapitre 1er du budget.

M. Morin rend compte des fouilles entreprises par M. Weissacker dans la forêt de Wœrth-sur-Sauer, auxquelles il a assisté comme délégué de la Société. Ces fouilles n'ont produit aucun résultat en sa présence, et M. Weissacker, qui avait promis de le tenir au courant, si postérieurement il devait trouver des objets de quelque intérêt, n'a pas écrit depuis, ce qui fait supposer que ses recherches sont restées stériles.

M. le baron de Schauenburg annonce qu'on a découvert une sépulture romaine entre Krautweiler et Bernolsheim. C'était un dé en pierre avec un vase en verre rempli de cendres. Le vase a été brisé par les paysans qui l'ont déterré. Cette pierre a pu être obtenue par suite de la superstition des paysans qui racontent des histoires de revenants sur l'emplacement où elle était enfouie, et qui ont craint d'attirer dans leurs demeures, en l'y transportant, les êtres mystérieux signalés par la tradition. Il appuie sa communication du rapport suivant de M. Beilstein, agent voyer, accompagné d'un dessin exécuté avec le soin que met ce fonctionnaire à tout ce qui sort de ses mains :

Rapport de M. Beilstein, agent voyer, sur la découverte d'une sépulture romaine, au canton dit : auf dem Hochatzenheimerfeld, *territoire de la commune de Bernolsheim.*

« Dans le courant de la journée de vendredi, 23 octobre 1863, des ouvriers de Bernolsheim étaient occupés à extraire de la garance sur une parcelle du sieur Lagel, Antoine, adjoint au maire de la susdite localité,

quand, tout à coup, l'un d'eux crut trouver de la résistance dans ses affouillements et toucher un corps solide; il en fit la remarque à ses camarades, et, redoublant d'efforts, ces ouvriers réunis mirent bientôt à jour une dalle brute d'environ $0^m,12$ d'épaisseur; ils la soulevèrent, et une urne à deux anses, posée dans l'excavation d'une pierre de taille de $\frac{0.50}{0.50}$ d'équarrissage se présenta à leurs yeux. Sûrs d'avance d'avoir fait une bonne journée, ils se mirent instantanément à l'œuvre, soulevèrent l'urne, la brisèrent, et, au lieu de l'or qu'ils cherchaient, ne trouvèrent dans l'intérieur du vase que des ossements calcinés, les débris d'un sablier et un clou rouillé, le tout entremêlé de cailloutis et de terres d'infiltration.

« On sortit néanmoins la pierre sépulcrale qui n'avait pas moins de $0^m,40$ de hauteur, et tout en fouillant à l'entour, on trouva encore une demi-douzaine d'urnes ordinaires (terre jaunâtre), de plus un petit vase en terre rouge fine et un plateau de la même matière; toutes ces pièces eurent le sort de l'urne cinéraire, toutes furent brisées.

« Informé de ce qui s'était passé au *Hohatzenheimerpfad*, un peu au-dessus de la ferme Lemaître-Chabert, je me suis rendu sur les lieux pour y recueillir des renseignements et ramasser quelques fragments dispersés autour de la tombe.

« Quant à la tombe ou pierre sépulcrale elle-même, j'ai obtenu du sieur Lagel l'autorisation de pouvoir l'enlever pour en faire don à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. En attendant que je puisse faire cette transmission, je soumets à la commission le plan exact des lieux où notre trouvaille a été faite. »

Le comité vote des remercîments à M. Beilstein.

Le président donne communication du rapport suivant de M. Conrath, architecte de la ville de Strasbourg :

« Dans les fouilles faites depuis le mois de juillet dernier pour la reconstruction du pont Saint-Martin, j'ai recueilli plusieurs objets dont voici la nomenclature et la description :

« 1° Une *amphore*, vaisseau en poterie de $0^m,80$ de hauteur et d'une contenance de $9^{lit},75$, avec une anse des deux côtés et terminé en pointe. Ces vaisseaux servaient surtout à tenir le vin en réserve, on les enfonçait en terre ou on les appuyait simplement à un mur. On les transportait en passant un bâton dans une courroie fixée aux deux anses. Le bâton lui-même reposait sur l'épaule de deux hommes.

« L'amphore trouvée est de grandeur moyenne et d'une pureté de forme peu commune ; elle est complète sauf l'extrémité inférieure de la pointe.

Elle porte à la partie supérieure entre les deux anses les traces d'une assez longue inscription que je n'ai pu déchiffrer.

« 2° Un *capis*, pot en poterie avec une seule anse d'une contenance de $0^{lit},65$. En raison du col étroit de ce pot, par lequel le liquide ne pouvait s'écouler qu'en petite quantité ou goutte à goutte, on l'appelait aussi *guttus*.

« On se servait de ces vases pour verser le vin dans la *patera* avec laquelle on faisait les libations.

« Le *guttus* trouvé est entier, sauf un petit trou, la forme ne manque pas de caractère, mais elle est commune et n'a ni la finesse ni la pureté de galbe de l'amphore.

« 3° Une *patina*, un bassin sans anse, moins creux que l'*olla*, servant à la cuisson de la viande et des légumes, et plus profond que la *patera* qui ressemblait à une soucoupe.

« Ces vases avaient souvent un couvercle et servaient à un grand nombre d'usages, mais principalement aux opérations culinaires et pharmaceutiques.

« Ce vase est entier, mais sa forme est commune.

« 4° Une *lampe à huile* en terre cuite avec une petite poignée d'un côté et un bec de l'autre pour la mèche; au centre l'orifice, servant à verser l'huile dans la lampe.

« Cette petite lampe, quoique fendue, est parfaitement intacte; elle est d'une grande finesse et se distingue de l'ordinaire par un petit bord ou bourrelet destiné à ramener dans la lampe l'huile qui pouvait sortir par l'ouverture de la mèche.

« 5° Plusieurs débris d'amphores de formes différentes de celle restée entière, deux *cols de capis* plus grands que les guttus, un *guttus* sans col, un petit pot ébréché d'une grande finesse de galbe et dont je n'ai pu trouver ni le nom, ni l'emploi, un morceau d'un vase plat circulaire dont le diamètre extérieur était de $0^{m},84$, et la hauteur de $0^{m},19$. Ce plat me paraît trop grand pour avoir pu être un *cutinus*, sorte de vase sur lequel on servait des légumes, du poisson et de la volaille; il paraît avoir appartenu plutôt à un *pellavium* ou bassin pour laver les pieds.

« 6° Deux *monnaies en cuivre*, dont l'une de l'empereur Adrien, la seconde, plus petite, me paraît indéchiffrable; deux *instruments tranchants*, auxquels il m'est impossible d'assigner une date précise.

« 7° Trois *morceaux de parchemin* paraissant avoir appartenu à un missel du quatorzième ou quinzième siècle.

« Il est impossible de préciser à quelle profondeur ces objets se trou-

vaient, ils pouvaient avoir glissé de la surface ou à peu près dans la fouille, et de là à la profondeur où on les a trouvés.

«Tous ces objets sont à la disposition de la Société; je vous prie de vouloir me désigner ceux qui vous paraissent assez intéressants pour devoir être conservés.

« J'ai indiqué en marge les croquis aussi exacts que possible de ces objets au cinquième de leur grandeur. »

Le comité vote des remercîments à M. Conrath.

Le président donne communication d'un envoi transmis par M. le Préfet; c'est une demande de concours de la *Société Éduenne* qui a entrepris la création d'un musée lapidaire.

Le comité passe à l'ordre du jour.

Le président annonce au comité qu'il s'agit de s'occuper 1° du local pour les réunions du comité; 2° de la fixation du jour de l'assemblée générale.

Quant à la première question, il fait observer que, déjà pour la séance actuelle, les travaux entrepris en ce moment à la bibliothèque ont nécessité le déplacement du comité, qui n'a dû le local qu'il occupe en ce moment qu'à la bienveillance de M. le Préfet. De plus, le nouveau bibliothécaire insiste pour que la Société reprenne les livres qu'elle a déposés à la bibliothèque, pour éviter toute confusion ou réclamation ultérieure. Cette mesure doit, du reste, être désirée par le comité lui-même pour faire cesser un état de chose irrégulier, susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société. Les vitrines déposées dans la salle basse de la bibliothèque n'ont pas fait jusqu'ici l'objet d'aucun pourparler. Le président émet en terminant l'opinion, que le local de la bibliothèque est insuffisant, incommode, ne présentant pas toutes les garanties que le comité doit désirer, et qu'il est dès lors urgent de prendre une décision à cet égard.

Après une discussion animée, le comité décide la nomination d'une commission pour s'occuper de la recherche d'un local convenable. — La commission désignée se composera de M. le président, de M. le colonel de Morlet, de MM. Morin et Heitz.

L'ordre du jour appelle la fixation de l'assemblée générale. Le président propose le jeudi, 10 décembre. L'ordre du jour comprendra les différents rapports réglementaires, la lecture de divers mémoires, le remplacement ou la réélection des membres sortants du comité, la nomination de membres honoraires, la distribution et le rappel de médailles, et diverses motions d'ordre.

Le comité adopte la journée du 10 décembre pour la tenue de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour indiqué par le président, et décide

que, de même que les années précédentes, il proposera une liste de membres pour remplacer ceux dont les pouvoirs ont expiré, ou qui, par un motif quelconque, ont cessé de faire partie de la Société.

Le président propose, de concert avec M. le colonel de Morlet, la nomination comme membre honoraire à l'assemblée générale de M. Lindenschmitt, conservateur du musée de Mayence. — Adopté à l'unanimité.

Quelques membres proposent ensuite des médailles et des rappels de médailles pour des personnes qui ont rendu des services à la Société.

Ces propositions seront discutées à la prochaine séance, ainsi que le choix d'un membre du comité en remplacement de M. le professeur Jung.

M. Heitz soumet au comité une pierre sculptée trouvée dans la maison de M. Hoffmann, propriétaire, rue des Cordonniers, et que M. Scherdlin, professeur au Gymnase, met à la disposition de la Société. — C'est un fragment qui paraît provenir d'un meneau de fenêtre; il représente une figure humaine tenant une espèce de gobelet. Le style accuse le douzième siècle. C'est donc un des rares débris d'une habitation particulière de cette époque parvenus jusqu'à nous.

Remercîments à M. Scherdlin. — Dépôt au musée.

M. le baron de Schauenburg présente six médailles de la part de M. Beilstein, agent voyer. — Remercîments à M. Beilstein.

M. Straub annonce que l'ancienne église des dominicains de Guebwiller est devenue la propriété de la ville. On a commencé par y enlever une couche de badigeon et on a découvert des figures d'apôtres, un gigantesque saint Christophe, enfin, une petite peinture qui paraît représenter le peintre lui-même offrant son travail à l'enfant Jésus avec la suscription : « *dis machte Werlin zum bornen.* »

Le comité prie M. Straub de rédiger une note sur ces découvertes.

La séance est levée à une heure.

Séance du Comité du 7 décembre 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, Klotz, Morin, colonel de Morlet, Saum, Siffer, Straub.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. le Préfet du Haut-Rhin, pour le prier de mandater la somme de 500 fr., votée par le Conseil général du Haut-Rhin, en faveur de notre Société, pour l'exercice 1863;

A M. Vincent, secrétaire de la commission historique du Nord; annonce de l'envoi prochain de notre Bulletin, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'instruction publique;

A M. Scherdlin, pour le remercier de l'envoi d'une pierre sculptée du douzième siècle;

A M. de Bougerel, inspecteur principal du chemin de fer de l'Est; prière de transmettre à M. Jacqmin, directeur de l'exploitation à Paris, une demande de rabais de 40 p. 100;

A M. Nicklès, à Benfeld; détails sur la séance du 2 novembre quant à son mémoire d'*Helvetus;*

A Mme veuve Jung; lettre de condoléance;

A M. Véron-Réville, pour lui demander les pièces justificatives des comptes des travaux dans le Haut-Rhin, pour le rapport de M. Ringeisen;

A M. l'architecte de l'arrondissement de Saverne, pour lui demander une note sur les travaux dans les châteaux des environs de Saverne;

A M. Coste, juge à Schlestadt, au sujet de sa carte des seigneuries d'Alsace;

A M. Paul Ristelhuber; accusé de réception d'un mémoire sur la marche d'Aquilée;

A M. Ringeisen; — envoi du dossier de M. Ortlieb, pour les châteaux d'Éguisheim (dépenses).

Le secrétaire dépose : *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte von dem historischen Verein von und für Oberbayern*, t. XXII, fascicules 1, 2, 3;

M. le colonel de Morlet: une carte des voies romaines qui convergent sur Mackwiller;

M. Heitz : *Les Sociétés politiques de Strasbourg pendant les années* 1790 *à* 1795. — *Extraits de leurs procès-verbaux*, 1 vol.;

Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahrgang 1863, Band IX. Kiel, 1863, in-8°;

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. V, VI et VII. Lille, 1863, in-8°;

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 1863, in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements, septembre et novembre 1863, in-8°;

Revue archéologique. Paris, 1863, in-8°;

Anatole de Barthélemy, *la Numismatique de* 1862. Paris, 1863, in-8°.

Le président propose, au nom de M. Stoffel, juge à Wissembourg, les membres suivants:

M. Auguste Stoffel, père, rentier à Schlestadt;

M. Jules Stoffel, avocat à Schlestadt;

M. Léon Stoffel, capitaine d'artillerie à la manufacture d'armes de Mutzig.

Leur admission est prononcée.

Il invite le comité à s'occuper du remplacement de M. le professeur Jung comme membre du comité. M. Reussner, professeur au Gymnase et bibliothécaire du Séminaire protestant, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre du comité, sauf ratification de l'assemblée générale.

Le président dépose une demande, signée de plusieurs membres, à l'effet de changer le jour et l'heure des réunions du comité.

Le comité, n'étant pas en nombre pour décider cette question, et l'assentiment de l'assemblée générale étant d'ailleurs exigé par le règlement, décide qu'elle sera mise à l'ordre d'une prochaine réunion.

M. Heitz soumet au comité une carte dressée par feu M. Godefroi Schweighæuser, indiquant les découvertes archéologiques faites en Alsace, dont M. Jung avait confié la reproduction à M. Simon, et destinée au Bulletin. Il demande la nomination d'une commission pour examiner la meilleure manière d'utiliser cette carte dans l'intérêt de la Société et de la science archéologique.

M. Saum propose de commencer par acheter la pierre qui est la propriété de M. Simon, lithographe. On décidera ensuite comment elle sera employée.

Le comité charge M. Saum de s'aboucher à cet effet avec M. Simon.

Le président annonce qu'une nouvelle démarche a été faite auprès de lui pour l'acquisition du médailler alsatique de feu Dorlan. On offre de le céder pour 20,000 francs, payables en dix annuités.

Le comité passe à l'ordre du jour.

M. le colonel de Morlet présente un plan du château mérovingien de Kirchheim, dressé par M. Kast, agent voyer à Wasselonne. Ce travail, fort bien fait et fort intéressant, reçoit toute l'approbation du comité.

M. le colonel de Morlet demande l'annulation d'un crédit de 200 fr., voté pour des travaux au Ringelberg, qui n'ont pas pu être entrepris. Il soumet ensuite des dessins de découvertes faites par M. Ringel. Ce sont des tombes franques sises près de Mackwiller, et dont l'une a été creusée dans un fragment de frise romaine.

Il demande que ce crédit de 200 fr. soit reporté aux recherches entreprises par M. Ringel.

Le comité, pour la régularité de la comptabilité, annule dans son budget ledit crédit de 200 fr., et vote une somme de 300 fr. pour les travaux de M. Ringel.

Le colonel de Morlet dépose des objets en fer trouvés par M. Kast.

Le trésorier demande une somme de 65 fr. à ajouter aux 300 fr. votés pour la confection d'une vitrine, qui a dû recevoir des additions, et qui, par conséquent, a dépassé le prix fixé dans le principe.

Le comité vote les 65 fr. demandés.

Le trésorier ajoute, de plus, qu'il a présenté le compte de 1862, dans la séance du comité du mois d'avril, avec un excédant de recette de 6,546 fr. Depuis lors, la perception s'exécute d'après un autre mode. MM. les receveurs généraux et particuliers et percepteurs ont bien voulu prêter leur concours gratuit, ce qui a simplifié et facilité infiniment la rentrée des cotisations. Il demande à exprimer dans l'assemblée générale, et à l'occasion de son rapport, la reconnaissance que ce bienveillant concours a provoquée au sein du comité.

Le comité s'associe avec empressement à cette proposition.

Le président annonce que M. Coste demande à mettre la publication de ses cartes sous le patronage de la Société.

Le comité accorde ce patronage avec empressement.

La séance est levée à une heure.

Assemblée générale, le 10 décembre 1863.

Présidence de M. MIGNERET, Préfet du Bas-Rhin, Président honoraire.

La réunion se tient dans la salle du Conseil général du département, mise à la disposition de la Société par M. le Préfet du Bas-Rhin.

Dans la salle d'entrée et dans la salle des séances se trouvent exposés les objets suivants :

Un calque d'une partie des fresques de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg, par M. Ohleyer;

Une photographie d'un groupe de tombes franques, découvertes, en 1862, à Lorentzen, par M. Ringel;

Objets trouvés dans les tombes de Lohr et Luperg (Durstel);
— — du Lechberg;
— — d'Odratzheim (don de M. Kast);
— — de Hochfelden (don de M. Schnœringer);

Plan du palais mérovingien de Kirchheim (par M. Kast);

Plans relatifs aux recherches archéologiques de M. Ringel, surtout à Mackwiller;

Grande salle : objets (vases, amphores; feuillets manuscrits du quinzième siècle), trouvés près du pont Saint-Martin à Strasbourg (juillet 1863), présentés par M. Conrath;

Reproduction chromo-lithographique des bijoux trouvés à Gerstheim et à Odratzheim (croix, fibules, une bulla; pâtes émaillées);

Objets envoyés par M. Nicklès, de Benfeld:

Des kelt, etc., en pierre, bronze, fer, trouvés près de Benfeld, sur l'emplacement de l'ancien Helvetus ;

Urnes cinéraires, trouvées à Hœrth, par M. de Schauenburg.

A deux heures, M. Migneret, préfet du Bas-Rhin, président honoraire, prend place au bureau et déclare la séance ouverte.

A côté de lui prennent place au bureau : MM. Braun, président du Directoire de la Confession d'Augsbourg; Delcasso, recteur de l'Académie; Barthe de Sainte-Fare, conservateur des forêts, le président, le secrétaire et le trésorier de la Société.

Environ soixante membres se sont rendus à cette réunion.

La parole est donnée à M. le président Spach, qui lit le discours suivant :

«Messieurs, je crois répondre à un sentiment général de l'assemblée, en commençant par payer un tribut de regrets et d'hommages à la mémoire d'un collègue qui nous a été enlevé d'une manière bien inattendue, il y a deux mois. Des paroles éloquentes ont été prononcées sur la tombe de M. Jung; et à la rentrée solennelle de l'Académie, M. le recteur a retracé les mérites du savant et de l'éminent bibliothécaire dans des termes qui ne laissent, en vérité, plus rien à dire après lui. C'est le digne couronnement d'une laborieuse existence, tout entière vouée au culte de la science et au service des travailleurs intellectuels de tous les degrés, que cette justice rendue à un noble défunt par ses pairs, sur les bords mêmes du sépulcre, qui engloutit la dépouille mortelle seulement, et laisse intacte, dans le souvenir des amis et des parents, la forme immortelle de l'esprit.

«M. Jung, vous ne l'ignorez point, Messieurs, a été l'un des fondateurs de notre Société. Il a pris part, dès le début, à tous les travaux du comité;

il a, en grande partie, élaboré le règlement complémentaire des statuts, que nous avons pu présenter à votre acceptation, en février 1856, deux mois à peine après le premier appel, fait par M. Migneret, aux sympathies des Alsaciens, pour les monuments historiques de notre province. Il a dirigé, dans nos commencements encore incertains, les premiers pas de celui qui a l'honneur de vous entretenir de cette mémoire chère et vénérée. Mes collègues et moi, nous n'avons point de couronnes à déposer sur la tombe à peine fermée du bibliothécaire de la ville de Strasbourg; ce serait un hommage tardif; — le digne héritier de Schœpflin et d'Oberlin est placé dans une région meilleure, au-dessus de nos éloges; mais le témoignage que nous lui rendons est le cri spontané qui s'échappe de nos cœurs.

«Notre Bulletin porte, dans toutes les livraisons, les traces de l'active intervention de M. Jung, au milieu de nos débats et de nos travaux. L'antiquité romaine, l'épigraphie, la numismatique, trouvaient en lui un intelligent et ingénieux interprète. Le jugement critique porté par M. Jung sur les découvertes vraies et controuvées de Rheinzabern a laissé un long retentissement dans le monde érudit de la vallée rhénane et des pays limitrophes. Infatigable comme un jeune homme, il vérifiait, jusque dans ces derniers temps, sur place, les débris du passé, et venait, dans ses improvisations simples, lucides, convaincantes, nous apporter le fruit de ses promenades et de ses études archéologiques. Et puis, il ne se bornait pas à l'exploitation d'un seul champ; son savoir multiple l'avait familiarisé avec toutes les époques de notre histoire locale. Dans une remarquable monographie sur le château de Lœwenstein, il nous a pour ainsi dire révélé la sinistre figure de Jean d'Albe, qui restera désormais inscrit dans notre mémoire comme l'un des représentants de l'époque désastreuse des chevaliers-oiseaux de proie.

«Dans les derniers temps, M. Jung, bientôt septuagénaire, éprouvait, sans vouloir s'en rendre compte peut-être, un déclin de ses forces, et sentait les matériaux accumulés autour de lui à la bibliothèque, déborder son activité jusque-là incessante. En transférant à la bibliothèque nos séances et une partie de nos collections, nous avons, je le sais maintenant, contribué à grossir ses embarras, qui tenaient surtout à un manque d'espace. Pour ma part, je lui demande, mentalement, pardon de nos importunités forcées. L'immense lacune, qu'il laisse dans nos réunions, et en dehors, qui peut mieux la sentir et l'apprécier que moi? car il était mon conseil comme celui de plusieurs de mes collègues. Toujours nous nous souviendrons de l'inépuisable complaisance du bibliothécaire encyclopé-

dique, qui se prodiguait à ses amis, et se donnait même aux inconnus, pourvu qu'il entrevît en eux des travailleurs sérieux. C'est, qu'en effet, la science commande cette abnégation et cet oubli de soi-même que pratiquait notre ami, très-souvent avec la certitude d'obliger des ingrats. Quant aux membres du comité, on n'aura point à leur reprocher d'avoir, en cette occasion, manqué de reconnaissance; ils l'ont exprimée d'une commune voix, et se tiennent pour assurés qu'ils trouveront de l'écho dans votre assemblée.

« J'ai donc l'honneur, Messieurs, de vous proposer de vouloir bien consigner au procès-verbal de votre réunion de ce jour, que feu *M. le professeur André Jung, bibliothécaire de la ville de Strasbourg, et membre de notre comité d'administration, a bien mérité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, et qu'il a puissamment contribué à la prospérité de notre œuvre, en répondant, dès le principe, avec une intelligente activité, aux intentions du fondateur de notre association.*

« Vous aurez, Messieurs, à vous prononcer, dans le courant de cette séance, sur l'admission définitive des membres que nous avons préalablement admis au sein du comité, pour essayer de remplir les lacunes laissées par des circonstances que relate l'ordre du jour imprimé. Nous proposons à votre choix :

« 1° *M. le curé Siffer,* qui, depuis la fondation de notre Société, a fait preuve de bonne volonté pour nous, en nous communiquant des mémoires sur les antiquités romaines de la Basse-Alsace;

« 2° *M. Saum,* qui, à plusieurs reprises, a doté nos archives de notices sur les antiquités gallo-romaines et les châteaux des Vosges;

« 3° *M. Reussner,* gendre de feu M. Jung, son successeur dans une partie de la bibliothèque, et justement apprécié dans le monde savant comme philologue, par un mémoire couronné.

« Comme les années précédentes, quelques noms auront à subir l'épreuve de votre suffrage, et votre président doit déposer entre vos mains son mandat annuel. — Mes collègues et moi, nous attendons avec confiance votre verdict, qui devra aussi se baser sur l'appréciation des rapports et des comptes rendus que nous allons tout à l'heure vous soumettre.

« Quant à moi, Messieurs, je n'ai qu'à renouveler ma profession de foi, faite au sein de votre assemblée, il y a sept ou huit ans déjà. Mon concours demeure offert à la Société, quelque place qu'elle juge convenable de m'assigner au nombre de ses travailleurs. J'ai eu le bonheur jusqu'ici de ne point manquer au moins à la partie matérielle de mes fonctions :

sur 120 réunions, tenues depuis décembre 1855 jusqu'à ce jour, j'ai pu assister à 118; mes devoirs officiels, qui me retiennent à peu près en permanence à Strasbourg, ont eu, pour la Société, l'avantage de lui offrir un point stable et central; mais l'assiduité n'est que le devoir élémentaire d'un président; et personne mieux que moi n'estime à toute leur valeur le concours intelligent, zélé, que j'ai trouvé dans tous mes collègues, sans lesquels mon action eût été frappée de stérilité. Nous ne sommes rien ou peu de chose isolément; serrés les uns contre les autres, nous acquérons peut-être quelque valeur.

« Vous me permettrez de rappeler ici que de nouvelles relations ont été établies avec plusieurs sociétés archéologiques, françaises et étrangères. Et, à ce propos, je prends la liberté de proposer, comme membre honoraire à inscrire dans notre liste, *M. Lindenschmitt*, conservateur du beau musée de Mayence, et secrétaire de la Société archéologique de cette ville. Notre collègue, M. le colonel de Morlet, a déjà entamé des rapports officieux avec ce savant archéologue, qui promet à notre musée naissant, de précieux moulages d'objets antiques.

« Dès le mois de février 1857, nous avons admis comme membre honoraire, *M. Widtmann*, le président de cette même société de Mayence. Ceux de nos collègues qui ont visité les musées de la vallée rhénane, n'ont eu qu'à se féliciter de trouver, dans les cités allemandes des bords du Rhin, des liens déjà formés, qui leur donnaient immédiatement un droit d'admission et de confraternité dans ce monde savant.

« Nous ne perdons point de vue l'établissement définitif d'un musée. Vous savez tous, Messieurs, combien de difficultés s'opposent, dans notre ville, à toute entreprise de ce genre, combien les localités sont rares et peu appropriées à un pareil emploi. En attendant que M. le Maire puisse réaliser ses intentions, et abriter dans un édifice spécial la collection des tableaux et celle des antiques, nous aviserons à nous caser aussi convenablement que possible, et à réunir nos livres, nos armoires, nos vitrines, qui maintenant sont placés, les uns aux Archives, les autres à la Bibliothèque.

« Ceci me conduit à redire que nos collections se sont considérablement augmentées, dans ces derniers temps, grâce aux découvertes importantes de sépultures antiques faites sur plusieurs points du département, et dont nos procès-verbaux ont rendu compte en temps utile. Une partie des médailles qui ont été décernées cette année et les années dernières, se rapportent à ces intéressantes fouilles. Je n'y reviens point ici, pour échapper aux redites; vous vous joindrez à nous, Messieurs, pour remercier les

hommes zélés qui ont sauvé de la destruction ou de la vente les objets précieux auxquels je fais allusion.

«Je ne puis, dans ce court aperçu, rendre justice à chacun; mais je dois rappeler en première ligne les travaux incessants de M. le pasteur Ringel, ceux de M. Nicklès, ceux de M. Kast. Vous en trouvez la preuve patente, sous vos yeux, à l'entrée même de la salle de nos réunions.

«Indépendamment de l'antiquité celtique, romaine ou franque, le moyen âge aussi a trouvé des travailleurs qui ont mis à jour ses trésors enfouis ou oblitérés; les travaux sur les fresques de l'église de Wissembourg, ceux dans l'église de Walbourg ont attiré déjà, je pense, votre attention.

«Dans le Haut-Rhin, nos collègues du comité de Colmar se réunissent fréquemment, pour donner une impulsion incessante aux travaux de conservation, de découvertes et d'érudition. Notre Bulletin vous familiarise avec leurs travaux, auxquels nous applaudissons de bon cœur, convaincus que cette émulation, sans nuire à notre confraternité et à notre action unitaire, tournera au profit du but que la Société poursuit.

«Cependant, Messieurs, veuillez bien vous dire que les comités ne sont que des ouvriers un peu plus fréquemment en vue et à l'œuvre que les autres membres de l'association. Chacun de vous peut contribuer, pour une bonne part, à notre réussite; et notre prospérité future dépendra, finalement, toujours du plus ou moins de sympathie que nous rencontrerons parmi vous. Votre concours matériel, moral et intellectuel, constitue la séve de l'arbre que nous avons essayé de planter; sans vous, il languira; avec vous et par vous, il jettera des racines de plus en plus solides et se couronnera d'un feuillage touffu. Ne donnez point, je vous prie, un démenti à mes vœux et à mes espérances; et que chacun de vous, Messieurs, consente à recruter des adhésions parmi nos concitoyens de tous les points de l'Alsace.»

Ce discours est couvert d'applaudissements et ses conclusions sont votées par acclamation.

La parole est donnée ensuite à M. Eissen, secrétaire, pour le rapport sur les travaux littéraires et graphiques de la Société pendant l'année 1863.

«Messieurs, l'année qui vient de s'écouler a apporté des matériaux nombreux et remarquables à l'édifice que nous élevons ensemble à la mémoire de nos prédécesseurs dans ces régions.

«L'ouverture des nouvelles voies ferrées, d'autres travaux entrepris dans un but archéologique spécial, ont donné lieu à une foule de découvertes précieuses, et ont motivé, soit de la part de leurs auteurs, soit de la part de plusieurs membres de la Société, la rédaction de notes et de

mémoires du plus haut intérêt. D'autres travaux élaborés dans le silence du cabinet et basés sur les renseignements fournis par des chartes ou des documents tirés de la poussière et de l'oubli sont également venus augmenter nos richesses littéraires.

« La collaboration si zélée de MM. les agents voyers a peuplé nos cartons d'un certain nombre de plans et de dessins entièrement inédits, et exécutés avec la perfection qui est une des nombreuses qualités de ces utiles et modestes fonctionnaires, et le Comité a souvent eu l'occasion de leur adresser ses plus chaleureux remercîments. Vous trouverez des preuves nombreuses de mon dire dans les livraisons du Bulletin en cours de publication.

« Nos relations avec des Sociétés poursuivant le même but se sont encore étendues, et nous avons à ajouter aux Sociétés avec lesquelles nous échangeons nos publications, la *Société historique de Berne*, la *Société jurassienne*, de Porentruy, la *Commission historique du Nord*, à Lille, et la *Société historique de Styrie*, à Gratz.

« Je vais avoir l'honneur, Messieurs, de dérouler devant vous l'énumération des travaux littéraires et graphiques accomplis. Vos moments sont précieux, et je m'abstiendrai de tout développement et de toute considération générale, persuadé que vous les ferez beaucoup mieux que moi dans votre esprit.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE ET TEMPS ANTÉRIEURS.

« *Maximilien de Ring.* Mémoire sur les fouilles entreprises par lui dans les tombelles celtiques de la forêt communale de Dessenheim, avec dessins dans le texte.

« *Coste.* Lettre et plan des fouilles faites à Grussenheim et qui déterminent l'auteur à placer près de cette commune l'antique Argentovaria.

« *C. F. Oppermann.* Notice sur quelques antiquités de la montagne de Sainte-Odile et des environs.

« *Colonel de Morlet.* Note sur les tumuli de la forêt de Brumath, avec une planche lithographiée.

« *Id.* Notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine, trouvés sur les sommités des Vosges, près de Saverne, avec des planches et des dessins dans le texte.

« *Id.* Note sur des objets d'antiquité trouvés à Gerstheim.

« *Siffer.* Note sur des sépultures découvertes, en 1855, au bord de la forêt dite *Reubberg*, près de Zinswiller.

« *Siffer*. Mémoire sur la grande voie romaine de Brumath à Seltz.

« *Id*. Note sur le monument romain de Gerstheim, trouvé du temps de Schœpflin, et déposé à la bibliothèque de Strasbourg. — Note sur une *villa* romaine à Oberbronn.

« *L. Levrault*. Note sur les découvertes d'antiquités faites à Obernai.

« *Jung*. Note sur une ornementation complète gallo-romaine d'un squelette trouvé à Lingolsheim.

« *N. Nicklès*. Mémoire sur des objets trouvés à Gerstheim, sur la localité de Gerstheim et sur Schwanau.

« *Baron de Schauenburg*. Note sur un camp romain présumé sur la lisière de la forêt de Haguenau.

« *L. Benoît*. Mémoire sur l'image d'une divinité inconnue.

« *Beilstein*. Petite notice sur une sépulture romaine, trouvée près de Krautweiler, avec dessin.

« *Conrath*. Rapport sur des objets d'antiquité romaine, trouvés dans l'Ill, au pont Saint-Martin, à Strasbourg.

« *Ringel*. Dessins de constructions romaines trouvées à Saar-Union.

MOYEN AGE.

« *Spach*. Lettre d'indulgence de dix-sept cardinaux, en faveur des églises de Saint-Martin et de Saint-Arbogast, à Surbourg, avec fac-simile d'une partie du document.

« *Id*. Mémoire et documents sur une excommunication de la ville de Mulhouse au treizième siècle.

« *Sabourin de Nanton*. Rapport sur les tableaux et les autels de Folgensburg.

« *Id*. Mémoire sur la statue de sainte Apollinaire à Ober-Michelbach.

« *Ringeisen*. Note sur l'importance des châteaux d'Éguisheim.

« *Huot*. Mémoire sur les maisons prébendaires du chapitre de Colmar au quatorzième siècle.

« *Brièle*. Deux chartes originales, l'une de 1276, acte de donation d'une cense (*Hof*), dite de Sainte-Adélaïde, à Steinbrunn, au profit de l'abbaye de Lucelle; l'autre de 1472, sentence arbitrale du magistrat de Strasbourg contre Henri Beger de Geispolsheim.

« *Siffer*. Note sur l'ancienne commanderie teutonique de Dhan, près de Zinswiller.

« *Fries*. Églises de Sainte-Madeleine, de Saint-Louis et de Sainte-Catherine à Strasbourg, avec dessins dans le texte.

« *Gyss.* Mémoire sur l'hôtel de ville d'Obernai.

« *Ingold.* Notice sur le château d'Engelburg à Thann.

« *Mossmann.* Traduction d'une lettre de Fr. Sigismond à l'abbé de Murbach, contenant la description raisonnée d'antiques tapisseries que possédait ce monastère.

« *Bardy.* Note sur l'église de Bermont.

« *Straub.* Note sur l'église de Walburg.

« *Kramer.* Mémoire sur le château de Girbaden.

« *Zimberlin.* Documents sur le château de Landskron.

« *Colonel de Morlet.* Note sur des tombeaux francs à Odratzheim.

« *Ortlieb.* Rapport sur les travaux exécutés au château supérieur d'Éguisheim.

« *Ohleyer.* Rapport sur les travaux de recherche de peintures murales et de déblais à l'église de Wissembourg.

« *Guerber.* Rapport fait au nom de la commission de la Société sur les mêmes travaux.

« *Morin.* Avis sur les peintures murales à l'église d'Altorf.

« *Saum.* Note sur un certain nombre de ruines de châteaux à l'extrémité septentrionale du Bas-Rhin.

« *Kast.* Note sur des tombes franques à Odratzheim; don fait à la Société d'une précieuse fibule.

« Dessins intéressants de tombes de la même époque à Wasselonne.

« Fouilles à Kirchheim pour relever soigneusement les traces du palais des rois mérovingiens, palais de Dagobert, détruit depuis plus de dix siècles, et dont Beatus Rhenanus a encore vu d'imposantes ruines, car il dit au livre III (p. 315) de ses *Rer. German.* : « *Vix ullo Elsatiæ loco majora antiquitatis extare vestigia. Prominent adhuc, inter ruinas altissimi muri, turrium instar.* » M. Kast a réussi à déterminer l'enceinte complète de ce palais, qui remonte au septième siècle de notre ère, et à en dresser un plan exact; il a même pu établir, par des fouilles intelligentes et laborieuses, la manière dont les fondations étaient assises.

« *Ringel.* A enrichi nos collections de dessins fort curieux de tombes franques trouvées à Mackwiller, dont l'une est creusée dans un fragment de frise de l'époque romaine.

« Il est juste de mentionner ici que l'infatigable activité de M. le pasteur Ringel a valu à la Société une subvention du Gouvernement, sans même qu'elle en eût fait la demande.

RENAISSANCE ET TEMPS POSTÉRIEURS.

« *Müller*. Note sur des armoiries sculptées trouvées à Benfeld, et provenant de l'évêque de Strasbourg Léopold (1607 à 1625), ou Léopold-Guillaume (1625-1662), les deux princes de la maison d'Autriche.

« *Sabourin de Nanton*. Mémoire sur Huningue.

EMBRASSANT DIVERSES PÉRIODES.

« *Thilloy*. Mémoire sur Herbitzheim.

« Vous le voyez, Messieurs, le zèle ne s'est point arrêté à la limite ni de l'une ni de l'autre des deux divisions administratives de l'Alsace; l'émulation a été la même au nord comme au midi, et l'année qui va se terminer a donné ainsi une consécration éclatante aux paroles si pénétrées que nous adressa ici même, il y a un an, l'éminent magistrat, notre président honoraire, lorsqu'il nous exhorta à ne pas oublier que l'Alsace remonte plus haut que Mulhouse et descend plus bas que Strasbourg. Les membres de la Société alsatique ont continué à se tendre une main fraternelle d'une des extrémités à l'autre de leur beau pays, au plus grand profit de l'harmonie qui doit régner parmi eux, au plus grand profit de la gloire et de l'utilité de leurs travaux.»

M. le Préfet procède, après la lecture de ce rapport, à la distribution des médailles votées par le comité. Il se félicite, en quelques mots partis du cœur, de la prospérité de la Société, des sympathies qu'elle rencontre partout, et du concours empressé que lui prêtent de simples amateurs, ainsi que les fonctionnaires des diverses branches administratives. Des paroles aussi flatteuses qu'encourageantes accompagnent la remise de chaque médaille aux divers lauréats.

Ce sont : M. Kramer, curé à Niederhaslach, médaille d'argent; M. Ohleyer, professeur au collége de Wissembourg, *id.;* M. Kast, agent voyer à Wasselonne, *id.;* MM. Huss, Bauer, Dick, gardes forestiers à Ochsenstein, médailles de bronze. — Rappel de médaille en vermeil et en argent : M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, et M. Beilstein, agent voyer à Brumath.

M. Klotz, trésorier, présente le rapport financier suivant :

Exposé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1862.

Section 1re. — Recettes.

Chapitre I.

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 1er. Le reliquat de l'exercice précédent, estimé à	6,000f »c		
se compose :			
1° Du solde du compte précédent		5,774f 60c	
2° D'un reste du compte de Hoh-Kœnigsbourg		13 50	
			5,788f 10c

Chapitre II.

Art. 2. Le produit des cotisations de l'année, prévu pour 400 sociétaires, à	4,000 »		
s'est élevé pour			
275 sociétaires du Bas-Rhin,			
156 » du Haut-Rhin,			
30 » de Paris,			
14 » de divers endroits,			
475[1] » au total de		4,750 »	
En y ajoutant pour dix payements afférents à l'année 1861 .		100 »	
Ensemble			4,850 »

Chapitre III.

Art. 3. Les subventions émargées à	1,000 »		
ont été :			
A reporter	11,000f »c		10,638f 10c

1. Coupons détachés du registre. 496
Démissions et exercices 11
Sur l'exercice précédent 10
21
Nombre égal 475

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	11,000f »c		10,638f 10c
1° Du ministère d'État.		300 »	
2° Du ministère de l'instruction publique		400 »	
3° Du département du Bas-Rhin		500 »	
4° Du département du Haut-Rhin.		2,000 »	
Ensemble			3,200 »
Total des recettes prévues. . .	11,000 »		
Total des recettes effectuées .			13,838 10
Soit un excédant sur les prévisions de.	2,838 10		

SECTION 2e. — DÉPENSES.

Chapitre I.

Art. 1er. Allocation pour fouilles, gratifications, transport de fragments et achat de médailles	1,500f »c		
Les dépenses ont été :			
1° Indemnité à M. le pasteur Ringel à Diemeringen		500f »c	
2° A MM. de Morlet et Morin, pour transport de chapiteaux et pierres tombales		131 85	
3° A M. Oppermann, pour frais de fouilles aux monuments druidiques .		18 10	
4° Au garde des ruines de Hoh-Kœnigsbourg.		20 »	
5° Acquisition de médailles (extrait de la note Berger-Levrault).		43 70	
6° Au sieur Müller, graveur, pour les noms mis sur les médailles, note de 1861		96 70	
7° Au même, sa note de 1862 . . .		44 40	
			854f 75c
A reporter	1,500f »c		854f 75c

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	1,500f »c		854f 75c
Chapitre II.			
Art. 2. Frais de publication du Bulletin de la Société	1,500 »		
Bulletin de la Société	2,800 »		
Dépenses faites :			
1° Pour le répertoire des premiers volumes		143 20	
2° IIe série, tome Ier, 1re livraison .		1,413 75	
2e livraison		964 45	
			2,521 40
Art. 3. Frais de bureaux	500 »		
Fournitures diverses		120 70	
Remboursement de frais à M. Grün (pour circulaires).		20 »	
Affranchissements de la correspondance et des bulletins du président . .		155 25	
Id. du secrétaire		6 55	
Id. du trésorier		11 80	
Gratifications :			
Au sieur Fastinger des archives . .		100 »	
Au gardien de la bibliothèque . . .		30 »	
Aux garçons de bureaux de la Préfecture		36 »	
			480 30
Art. 4. Frais de perception	100 »		
Au collecteur de la ville.		50 »	
			50 »
Art. 5. Frais de déplacement	100 »		
Il n'y en a pas eu		» »	
			» »
Art. 6. Frais de reliure et de mobilier	100 »		
Il a été payé pour une armoire . .		51 50	
			51 50
A reporter	6,600f »c		3,957f 95c

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
	—	—	—
Report	6,600f » c		3,957f 95c
Chapitre III.			
Art. 7. Travaux de conservation émargés à la somme de.	3,500 »		
Sommes payées :			
1° A M. Ringeisen, pour le château de Hoh-Kœnisbourg		1,200 »	
Id. de Landsberg		300 »	
2° A M. Fürst, pour les deux châteaux de Greiffenstein et Geroldseck .		339 40	
3° A M. Morin, pour travaux de conservation et de badigeonnage aux églises d'Avolsheim		124 30	
4° A M. Straub, pour déblais et consolidations à l'église de Hunawyhr		300 »	
5° A M. Ringel, pour les fouilles de Mackwiller, Lorentzen, etc.		800 »	
6° A M. Rosenstiel, pour complément de travaux au château de Saint-Ulrich.		170 05	
7° A M. Ohleyer, pour travaux de recherches et de débadigeonnage à l'église Saint-Paul de Wissembourg. .		100 »	
			3,333 75
Total des dépenses prévues.	1,100 »		
Total des dépenses effectuées . . .			7,291 70
Soit une diminution sur les prévisions de.	2,808 30		

RÉSUMÉ.

Les recettes effectuées ont été de	13,838 10
Les dépenses se sont élevées à	7,291 70
D'où résulte un excédant de recettes de	6,546 40

au 31 *mars* 1863.

Ce compte rendu étant un peu ancien, vu qu'il n'a rapport qu'à l'exercice clos de 1862 arrêté au 31 mars dernier, il ne sera peut-être pas sans intérêt, Messieurs, d'y ajouter, à titre de renseignement, un aperçu sommaire de nos opérations en 1863, et de vous faire connaître la situation financière de la Société à la veille même de votre réunion.

Je commence par les recettes :

Solde du compte de 1862		6,546f 40c
Recettes nouvelles :		
Cotisations effectuées (elles ne le sont pas encore toutes)	4,520f »c	
Subvention du ministère de l'instruction publique	400 »	
Subvention du département du Haut-Rhin	500 »	
Reliquat d'un compte de 1862 et divers	183 20	
Total des recettes nouvelles au 9 décembre		5,603 20
Total général des recettes		12,149 60

Dépenses :

Frais de publication du Bulletin		2,920 70
Dépenses de conservations, fouilles, etc., recherches votées par le comité :		
Fouilles au tertre d'Ufholtz	150 »	
Travaux à la chapelle du Bruderhaus	78 »	
Débadigeonnage pour recherche et conservation de peintures murales et fouilles à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg, en plusieurs fois	1,000 »	
Recherches, fouilles et travaux à Mackwiller et environs	600 »	
Travaux au château d'Éguisheim, supplément	500 »	
Travaux aux châteaux de Hoh-Landsberg et Plixbourg	500 »	
Travaux à l'Engelsbourg près Thann	300 »	
Travaux au château de Hoh-Kœnigsbourg, pour portes	100 »	
Travaux au petit château derrière le précédent	200 »	
Travaux au château de Franckenbourg	200 »	
A reporter	3,628 »c	2,920f 70c

Report	3,628f »c	2,920f 70c
Recherches à Gerstheim.	400 »	
Replacement de la custode ancienne à la place primitive dans l'église de Walbourg	400 »	
		4,428 »
Dépenses pour transport d'antiquités au musée de la bibliothèque de la ville, confection de plaques d'inscription et d'une vitrine pour les petits objets		467 90
Frais de bureau, d'employés, de gardiens; ports, affranchissements, reliures et autres menues dépenses		516 40
Total des dépenses au 9 décembre.		8,333 »
En caisse		3,816 60
Somme égale aux recettes		12,149 60

De ces deux résultats, celui de l'exercice clos comme celui de l'exercice courant, il ressort une situation que l'on peut appeler prospère, vu qu'elle nous fait passer d'un exercice à l'autre avec un fonds de réserve et de roulement; cette situation m'a permis d'inaugurer l'année 1863 par le dépôt en compte courant, à la Recette générale, des sommes dont l'emploi n'est pas immédiat et qui dès lors ne resteront pas improductives.

Je dois encore porter à la connaissance de l'assemblée une autre amélioration datant également de cette année : elle concerne la perception des cotisations de ceux de nos sociétaires des départements du Haut- et du Bas-Rhin, habitant hors de Strasbourg dans plus de quatre-vingts localités différentes, que je dois à l'obligeant concours de MM. les receveurs généraux et particuliers et à la coopération désintéressée de MM. les percepteurs de pouvoir réaliser en temps opportun et sans aucuns frais.

L'assemblée générale appréciera les avantages de cette excellente mesure, que nous devons à l'initiative de M. Durrieu, receveur général de notre département; elle consentira, j'ose le croire, à rehausser par son suffrage les remercîments que je lui exprime pour un si inappréciable concours.

L'assemblée applaudit le résultat satisfaisant démontré par ce rapport et vote, par acclamation, les remercîments proposés par le trésorier.

M. le baron de Schauenburg propose de voter des remercîments au trésorier. — Acclamation.

M. Ringeisen présente le rapport suivant sur les travaux techniques accomplis pendant la campagne de 1863 :

« Messieurs, vous savez avec quelle sollicitude votre comité cherche à répondre à la mission qui lui est dévolue, de veiller à la conservation des monuments historiques répandus sur notre sol alsacien. Leur nombre est considérable, les besoins sont incontestés; et à voir cette situation il semblerait qu'il n'eût d'autres embarras que de résister aux demandes qui lui sont faites à cet effet, afin de rester dans les limites des ressources.

« Il n'en est pas ainsi cependant. Si jusqu'à ce jour des besoins ont été signalés, le manque de concours pour leur exécution s'est souvent fait sentir. Il ne faut pas trop s'en étonner, Messieurs. Lorsqu'on pense aux obstacles de toute nature qu'on éprouve à organiser des chantiers; à les surveiller; à s'attaquer avec les moyens les plus primitifs, aux difficultés d'exécution les plus ardues, les plus en dehors de nos habitudes modernes; on comprend qu'il soit rare de trouver des hommes qui réunissent aux connaissances spéciales, la bonne volonté et le temps nécessaires pour commencer et mener à bonne fin des entreprises de ce genre.

« Vous avez remarqué, sans doute, que les travaux exécutés jusqu'à ce jour, l'ont été principalement dans le Bas-Rhin. Cependant des sommes importantes avaient été mises à la disposition du Haut-Rhin sans pouvoir aboutir; et si nous exceptons celles dépensées à Saint-Ulrich et plus récemment à Thann, les autres restaient sans emploi.

« Nous sommes heureux de vous annoncer que, cette année, la part principale revient au Haut-Rhin. Grâce à l'initiative de M. Véron-Réville, vice-président du sous-comité de Colmar, il a été formé une commission spéciale composée de MM. Huot, conseiller à la cour impériale; Gérard, avocat; Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*; Ortlieb, architecte; Schœlbaum, ingénieur civil, et Foltz, membre de la Société.

« Cette commission a bien voulu demander mon concours. Elle s'est transportée sur les lieux, a débattu sur place les mesures les plus efficaces à prendre, pour donner une impulsion aux travaux et répondre à la bonne volonté du comité. Sous cette influence, des travaux très-importants ont été commencés et seront continués avec le même succès, nous en sommes convaincu.

« Les travaux du Bas-Rhin ont été restreints par ce fait, sans cependant être abandonnés. Ils seront repris en temps et lieu.

« Nous allons vous donner un compte détaillé des travaux exécutés dans le courant de l'année 1863.

Eguisheim, 1200 fr.

« Il n'est personne qui, ayant parcouru notre ligne de chemin de fer, n'ait été frappé de la disposition de ces trois tours qui se détachent sur nos

montagnes un peu au-dessus de Colmar. Lorsque, après avoir quitté Husseren, on a gravi le mamelon qui le domine, on arrive sur un petit plateau se prolongeant du nord au midi, sur lequel ont été plantées ces constructions d'un autre âge qui étonnent nos regards, et qui sont connus sous le nom de château d'Éguisheim.

«C'est en vain que l'on chercherait, *à priori*, les motifs qui ont déterminé ces formes et ces dispositions.

«Du reste, dans leur état actuel, l'homme spécial lui-même reste privé des moyens d'une appréciation certaine. Cependant il est facile de reconnaître tout d'abord trois constructions distinctes:

«La première à l'extrémité de la pointe sud, appelée *Weckmund*, se compose d'une tour rectangulaire en pierre de grès, de grand appareil, à bossages rustiqués; à côté sont quelques constructions sans importance; le tout séparé du reste du plateau par des escarpements factices.

«La deuxième vers le centre, appelée *Wallenbourg*, se compose également d'une tour rectangulaire autour de laquelle ont été élevés, à plusieurs époques, diverses constructions destinées à l'habitation; elle est également séparée en avant et en arrière par des escarpements faits de main d'homme.

«La troisième vers le nord, appelée *Dagsbourg*, se compose d'un corps de logis principal établi vers l'extrémité du mamelon, et précédé au sud d'une tour rectangulaire entièrement isolée. Toute cette construction, la plus importante des trois, est de l'époque romane, et porte encore des traces d'architecture d'un haut intérêt.

«Malheureusement ces trois parties distinctes sont tellement dévastées, les débris amoncelés à leur pied ont tellement enfoui les soubassements sous des monceaux de décombres, qu'il n'est pas possible de reconnaître les dispositions principales, les accès, les communications, etc. Les trois tours seules surgissent au milieu du chaos, et encore la troisième est-elle effondrée sur deux faces.

«Après un mûr examen il a été reconnu:

«Que, parmi les constructions encore debout, les unes étaient le résultat de besoins successifs et n'avaient aucun caractère monumental; les autres au contraire formaient l'essence même du bâtiment, et portaient en elles le cachet de leur époque et de leur destination; que dans le premier cas lorsqu'elles menaçaient ruine, il n'y avait qu'à laisser faire le temps, mais que dans le deuxième il y avait lieu de conjurer cette action, par tous les moyens possibles.

En partant de ce principe admis par la Société jusqu'à ce jour, il a été arrêté l'exécution immédiate des travaux suivants:

« 1° Boucher la brèche de la paroi nord, du corps de logis principal, sous la cheminée romane; 2° reprendre les deux brèches dans les parements extérieurs, vers l'angle nord-ouest du même corps de logis; 3° réparer et consolider le bas de la fenêtre géminée *ouest* du même corps de logis, terminer le mur en arrachement sous forme de contre-fort; 4° boucher une brèche dans le mur sud du soubassement; 5° arrêter la ruine imminente du mur *est* de la troisième tour, au moyen d'un grand contre-fort, posé sur le soubassement de la face nord, et s'élevant en arrachement jusque vers la seizième assise environ; 6° déblayer la deuxième et la première tour; dégager les deux brèches d'accès et les consolider au moyen de reprises en sous-œuvre et en arrachement, de manière à en permettre l'entrée, sans altérer le caractère de ces tours; 7° en général dégager et déblayer autant que possible les abords, ranger les matériaux susceptibles d'être employés; conserver précieusement toute pierre taillée; 8° et enfin pour l'exécution des travaux, mettre en ligne toutes les maçonneries nouvelles, en ayant la précaution de bien garnir de mortier l'intérieur, mais en évitant scrupuleusement de laisser apparaître à l'extérieur le moindre mortier sur les lits et joints.

«Ces travaux ont été exécutés suivant ce programme, avec un soin qu'on ne saurait trop louer, sous la direction immédiate de M. Ortlieb, ancien architecte à Colmar, artiste aussi consciencieux que modeste. Ils ont parfaitement réussi; et si l'on excepte la reprise sous la cheminée romane, où l'on a voulu trop bien faire, et à laquelle il sera du reste facile de remédier, ils devront servir d'encouragement pour l'avenir.

«Le crédit de 1,200 francs voté à cet effet a été absorbé jusqu'à la somme de 1,195 fr. 68 c.

«Il reste encore à faire, pour compléter le programme ci-dessus, des déblais et la partie supérieure du contre-fort de la troisième tour.

«Nous nous proposons de demander dans la campagne prochaine, pour ces travaux et pour d'autres non moins urgents, les nouveaux crédits nécessaires pour les mener à bonne fin.

Hohlandsberg, 300 fr.

« Sur un autre mamelon, non loin des châteaux d'Éguisheim apparaissent de vastes murailles d'enceinte, d'une étendue et d'une structure remarquables. Leur périmètre affecte la forme d'un rectangle presque régulier, sauf vers l'angle ouest, où il s'infléchit légèrement entre deux tours rondes, presque entièrement engagées dans les angles. Cette enceinte n'est ouverte que sur deux points: l'un vers le nord-ouest où il existe une petite po-

terne; le deuxième vers le nord-est, où se trouvait l'entrée principale, avec traces de pont-levis, mâchicoulis; le tout d'un très-grand caractère architectural. On pénètre par ces portes dans deux cours d'entrée adjacentes, précédant une troisième cour, au nord de laquelle s'élève un massif jusqu'à hauteur des murs, en partie formé de décombres qui laissent apercevoir: des fragments d'escalier; un chemin de ronde; une grande tour carrée, une petite tour circulaire, pittoresquement assise sur une base de rochers; un puits, etc.

«Ces dispositions indiquent évidemment l'emplacement de l'ancienne demeure seigneuriale.

« La quatrième enceinte à la suite contient, contre les parois *est* et *sud*, des restes de bâtiments de dépendances. Dans la cour et sous l'ancienne demeure existent encore deux citernes.

«Tout cet ensemble est d'un très-haut intérêt; mais au milieu des décombres et des massifs de végétation qui l'obstruent, il n'est guère possible de se rendre un compte bien exact de l'ensemble, ni des détails.

«La première chose à faire est évidemment de débarrasser cette enceinte de cette végétation parasite. M. Manheimer, le propriétaire de ce domaine, s'est engagé gracieusement à couper, cet hiver, tous les bois jugés nécessaires; et M. Schœlbaum, jeune ingénieur à Colmar, a pris ses mesures pour commencer avec l'ouverture de la campagne prochaine les déblais convenus.

Plixbourg, 200 fr.

«Un peu plus bas, sur un petit mamelon vers le val Saint-Gilles, s'élève une autre enceinte rectangulaire avec une puissante tour ronde vers le centre, en maçonnerie de granit de petit appareil. A côté est une petite construction souterraine voûtée; et sur trois faces intérieures de l'enceinte, apparaissent encore les restes d'anciennes constructions.

« Mais dans ce château comme dans celui de Hohlandsberg les décombres et la végétation sont tellement intenses qu'il est impossible d'arrêter une opinion.

« Il y avait lieu avant tout, comme dans le château précédent, d'enlever la plupart des arbres et arbustes.

« M. Hanhardt, le propriétaire de ce domaine, avec lequel M. Schœlbaum s'est mis en rapport, a bien voulu accéder à ce vœu; et déjà ont commencé les coupes. M. Schœlbaum nous a promis de mener de front les déblais avec ceux de Hohlandsberg. Une fois ces premiers travaux opérés, il surgira probablement quelques travaux de consolidation à effectuer. Cepen-

dant, les parties intéressantes qui ont échappé jusqu'à ce jour aux ravages, sont généralement en bon état de conservation.

« Resterait alors à faciliter les abords de ces trois châteaux au moyen de chemins qui permissent une pérégrination agréable aux touristes. Mais comme les fonds de la Société ne sauraient être affectés à des travaux de cette nature, il y aurait peut-être lieu de s'adresser à l'administration forestière si bienveillante, et aux communes intéressées, pour obtenir d'elles ces améliorations, ainsi que cela s'est pratiqué d'une manière remarquable à Ribeauvillé.

Hoh-Barr, 150 fr.

« Il avait été projeté de faire quelques travaux de consolidation à la chapelle de Hoh-Barr. Mais après un examen approfondi, M. Fürst, notre collègue de Saverne, chargé de ces restaurations après s'être entendu avec M. le colonel de Morlet, reconnut que ces travaux, pour arriver à un bon résultat, auraient mené trop loin, et comme du reste ils n'étaient pas d'une urgence imminente, ils ont été ajournés.

Hoh-Kœnigsbourg, 100 fr.

« Les travaux importants du Kœnigsbourg qui ont été entrepris jusqu'à ce jour sur les fonds de la Société, se maintiennent parfaitement; et quoiqu'ils soient loin d'être achevés, ils peuvent être impunément remis. Généralement ils sont respectés. Cependant nous avons eu à déplorer quelques dégradations répétées; une, même assez regrettable, le bris de la rosace centrale de l'escalier à jour de la cour, qui avait été recueillie et disposée à son pied.

« Pour éviter ces inconvénients, il a été décidé qu'il serait établi deux portes à l'entrée du bâtiment principal d'habitation. Les clefs de ces deux portes seront déposées chez le garde et seront confiées à tout visiteur qui en fera la demande. Les ouvrages extérieurs du château resteraient libres comme précédemment. Cette restriction est sans doute fâcheuse, mais elle a été jugée nécessaire. Ces deux portes sont faites et elles ont absorbé le crédit accordé.

Petit-Kœnigsbourg, 200 fr.

« Le petit château de Kœnigsbourg, situé vers l'ouest du grand, forme une construction complétement distincte et séparée de la première. Il est entouré de fossés et d'escarpements formidables, ses murs extérieurs percés de baies ogivales et plein cintre restent seuls debout. Il présente des par-

ties d'un haut intérêt, mais enfoui dans une végétation qui l'envahissait et d'un accès difficile, il est resté inconnu à la plupart des visiteurs.

«Cette partie de la forêt venant d'être exploitée, il apparaît maintenant aux yeux étonnés. De plus, des chemins d'exploitation ont été établis, qui rendent son accès facile et permettent de suivre tout le contour du mamelon du côté du Val de Villé.

«Restait alors à compléter ce premier travail par le déblai des masses considérables de décombres qui couvrent le pied des murs intérieurement et extérieurement. La somme de 200 francs affectée à ces travaux a été presque entièrement employée sans réaliser un grand résultat. Ces travaux sont extrêmement intéressants; nous nous proposons de solliciter pour l'année prochaine de nouveaux crédits pour les continuer.

Frankenbourg, 200 fr.

«Parmi nos châteaux, un des plus intéressants par sa structure et surtout par sa position exceptionnelle, est certainement le Frankenbourg. Après avoir passé la gorge étroite, commandée par les châteaux d'Ortenbourg et de Ramstein d'un côté, par ceux de Kintzheim et de Kœnigsbourg de l'autre, la vallée s'élargit bientôt et se divise en deux nouvelles vallées resserrées entre de hautes montagnes, se dirigeant l'une vers Sainte-Marie-aux-Mines, l'autre vers Villé. A la bifurcation de ces vallées, sur le sommet de la première montagne, s'élève le Frankenbourg comme une sentinelle avancée, pouvant communiquer au loin au moyen de signaux avec Burgheim, ancien poste romain.

«M. Coste, notre érudit collègue, qui le premier nous a révélé nos anciennes voies romaines et franques, attache une importance extrême à la position de ce château. Il ne balance pas à reculer l'origine de son établissement jusqu'à l'époque romaine. Au premier aspect l'époque romane seule ressort des formes de son architecture. Sa tour ronde, d'un travail remarquable, porte même des signes de tailleur de pierres qui feraient remonter sa date aux dernières années de l'époque romane, vers la transition ogivale. Mais ses substructions imposantes, qui peut-être pourraient nous révéler des constructions plus anciennes, sont tellement enfouies sous les décombres, qu'il est impossible de rien préciser à cet égard. Nous nous étions proposé d'entreprendre des travaux de déblai dans le cours de cette campagne: malheureusement le manque d'ouvriers intelligents et aussi différents empêchements successifs ont mis obstacle à ce désir. Ils seront certainement exécutés dans le courant de la campagne prochaine.

«*En résumé*, il a été accordé cette année par la Société, pour déblais et

consolidation des monuments historiques d'Alsace, un crédit de 2,300 fr., sur lesquels 350 fr. restent encore à employer.

« Pour ces travaux, c'est le Haut-Rhin qui a eu les honneurs de la campagne. Nous nous empressons de le proclamer avec d'autant plus de bonheur, qu'il avait mis plus de temps à se décider et que son essai a été un coup de maître. Sur ce terrain tout succès est une œuvre patriotique qui ne laisse que de douces jouissances, et n'inspire au vainqueur et au vaincu que le désir plus vif de mériter vos suffrages.

« A. Ringeisen. »

Cet intéressant travail est couvert d'applaudissements, et les remercîments à MM. les architectes qui ont prêté leur concours, sont votés par acclamation.

La parole est donnée à M. Spach, président du comité, qui rend compte à l'assemblée, en lui demandant sa sanction, de la nomination de trois membres pour compléter le comité; ce sont : MM. Siffer, curé à Weyersheim, Saum, chef de bureau à la préfecture, et Reussner, professeur au Gymnase protestant.

Il prie également l'assemblée de remplacer les trois membres sortants du comité dont les fonctions sont expirées d'après les statuts, et qui sont : MM. le baron de Schauenburg, docteur Eissen, et lui-même, ou de leur continuer leur mandat par une nouvelle élection.

L'assemblée, par acclamation, sanctionne la nomination des trois nouveaux membres du comité, et renouvelle le mandat des trois membres sortants.

Le président prie l'assemblée d'autoriser le changement de jour et d'heure des réunions du comité. — Accordé.

M. Spach exprime à l'assemblée, en son nom et en celui de ses collègues, les sentiments qui les animent, et le prix qu'ils savent attacher à l'honneur que l'assemblée vient de leur faire en leur continuant sa confiance.

Il propose de voter des remercîments aux deux Préfets des départements alsaciens et à leurs Conseils généraux pour la protection et les généreux encouragements dont ils ne cessent d'entourer la Société, remercîments auxquels l'assemblée s'associe avec enthousiasme.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du Comité du 4 janvier 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Heitz, Klotz, colonel de Morlet, Saum, Siffer, Straub.

Les procès-verbaux des séances du 7 décembre et 10 décembre (assemblée générale) sont lus et adoptés.

Le secrétaire dépose : *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* n° 10, octobre 1863.

Der Doryphoros des Polyklet, XXIII. *Programm zum Winkelmannsfest, der archeologischen Gesellschaft zu Berlin*, von Karl Friedrichs; Berlin; 1863 (transmis par M. le professeur Ed. Gerhard);

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique; année 1863, IIIe livraison.

La question mise à l'ordre du jour de la séance est le changement de l'heure et éventuellement du jour des réunions du comité. La majorité s'étant prononcée pour le deuxième lundi de chaque mois et pour deux heures après midi, cette modification est adoptée.

Le renouvellement du bureau est remis à une prochaine réunion, vu le petit nombre des membres présents.

M. Saum, après avoir rendu compte de sa mission auprès de M. Simon, au sujet de la carte d'Alsace de Schweighæuser annotée par M. le professeur Jung, dépose un beau kelt en bronze dont M. Gustave Freyss, fondeur, fait hommage à la Société, et une médaille de Hanau du dix-septième siècle trouvée au pont Saint-Martin à Strasbourg.

Le comité vote des remercîments à M. Freyss.

M. le colonel de Morlet dépose une carte indiquant les trouvailles faites pendant les travaux de la gare de Wasselonne, et dressée par M. Kast; plus une autre carte dressée par M. Gœtz, où sont relevées les découvertes faites à Molsheim, Kirchheim, Küttolsheim, etc. M. Gœtz promet de rédiger une note à l'appui.

M. Straub explique la signification d'une croix trouvée dans l'emplacement du cimetière d'Odratzheim et qui lui a été remise par M. le colonel de Morlet. C'est, selon lui, une croix dite *croix de peste*. Pour établir la comparaison, il met sous les yeux du comité un certain nombre d'autres

croix, toutes en métal, tirées de ses collections; ce sont: une croix cabalistique, une croix espagnole dite de *Caravaca*, une croix russe, une croix patriarcale de saint Benoît, et une croix de saint Udalrich.

M. Straub promet une notice sur ces différentes croix.

M. Heitz soumet une planche gravée par Isaac Brunn, graveur strasbourgeois, représentant la cathédrale et l'horloge astronomique. Il est fortement à présumer que cette gravure est la première image qui ait été publiée de cette horloge. Le comité décide qu'il sera tiré un nombre suffisant d'exemplaires pour le Bulletin, et qu'on les accompagnera d'une notice sur ce graveur.

M. Heitz offre la planche à la Société, qui la placera dans ses collections. Le comité vote à cet effet une somme de 26 fr., prix de la planche, et des remercîments à M. Heitz.

M. Siffer lit la note suivante:

Notice sur une dalle épigraphique d'origine romaine, chargée de deux images, représentant l'une Mars, l'autre Pallas, et sur diverses autres antiquités, découvertes, en 1862, dans les forêts des deux Betschdorf.

« Au mois de mars de l'année 1862, des bûcherons, occupés dans la forêt communale d'Oberbetschdorf à extraire des souches au canton appelé *Spechtensee*, distant d'environ deux kilomètres au sud de Niederbetschdorf, ont mis à découvert, sous le cône d'un tertre tumulaire, une pierre votive de 80 centimètres de haut, sur 38 centimètres de large et 10 centimètres d'épaisseur, figurant, sur la même face, deux divinités, l'une masculine et l'autre féminine, placées côte à côte, la féminine à droite et la masculine à gauche.

« Une inscription mi-fruste et en partie illisible, gravée sur la doucine du front, donne la première place à la divinité masculine et nous apprend que c'est Mars, le dieu des batailles, caractérisé d'ailleurs par la courte tunique (le sagum militaire) dont il est revêtu; par un bouclier, qu'il soutient près du pied, de la main gauche; et par une espèce de demi-pique, qu'il lève de la main droite.

« Le tome IV du Bulletin mentionne, dans la partie des mémoires, page 96, une pierre épigraphique trouvée sur la lisière de la forêt de Niederbetschdorf vers la fin de la seconde décade du siècle courant. Cette pierre a été consacrée à Pluton « *Diti Patri* » par un Gaulois, nommé Vassorix dans l'inscription; Mars, dont le titre principal était de repeupler sans cesse le royaume des Ombres, avait donc, dans cette localité, son autel à côté de celui du dieu des morts.

« La divinité féminine se distingue par une chevelure très-touffue, formant sa coiffure; puis, comme le dieu Mars, par une demi-pique qu'elle

lève de la main, du côté gauche; et par une ample draperie dont elle est enveloppée. Les tresses de la chevelure se rapprochent assez de celles que l'on remarque dans la coiffure moderne des jeunes filles. Selon moi, la pique est ici un attribut qui caractérise Pallas, déesse de la Victoire; le vêtement est identique à celui de plusieurs bas-reliefs que nous connaissons de cette déesse. Enfin l'inscription, malgré son état de délabrement, me permet d'asseoir mon opinion d'une manière définitive.

MARSE : : : : : DAE
VS.

« Analysons brièvement ces lettres. Tous les doutes sont levés en ce qui concerne Mars, seulement je fais observer que l'épitaphe donne le nominatif en place du datif, c'est un barbarisme qui se rencontre ailleurs. La lettre E, qui est très-bien exprimée, appartient à la copulative ET. Les lettres qui suivent sont tronquées et très-informes; je les omets pour éviter une transcription fautive, espérant toutefois que l'un ou l'autre des membres de la Société, à la suite d'un examen moins fugitif que le mien, parviendra à les retrouver. ....DAE, lettres finales du nom propre de la déesse; il y a ici, à mon sens, encore un solécisme: PALLADAE pour PALLADI. Les deux lettres VS, placées au-dessous sur l'encadrement latéral, expriment la formule « *votum solvit.* »

« Comme le culte de Mars était associé à celui de Pallas, il n'est pas étonnant qu'on ait réuni leurs noms sur une même pierre. L'inscription se rétablirait donc ainsi:

« *Marti et Palladæ votum solvit.* »

« Le comité me pardonnera ce déchiffrement hypothétique, que je suis prêt à abandonner, dès qu'une explication meilleure aura été donnée.

« Les deux figures sont hautes de 30 centimètres; elles n'occupent que la partie supérieure de la pierre. La partie inférieure ne montre ni sculptures, ni caractères; elle paraît avoir été réservée à dessein pour la désignation du donateur: l'autel confectionné d'avance, le tailleur de pierre gallo-romain l'aurait conservé dans l'atelier, pour l'offrir tel quel, ou le cas échéant, pour le parachever d'après les indications de la commande.

« Feu M. le professeur Jung, notre regrettable collègue, a acquis, à prix d'argent, cet intéressant monument pour le musée départemental; sa conservation est dès lors assurée. Mais jusqu'ici, le Bulletin n'a mentionné ni sa découverte ni son acquisition.

« Cette pierre et celle consacrée au dieu des Enfers sont une nouvelle

preuve, d'après moi, que la théologie de l'Alsace était, sous les Romains, un mélange des diverses croyances de ses habitants.

« Il est à noter qu'un poignard oxydé a été enfoui sous la dalle qui nous occupe; que le tertre qui contenait ces deux objets, est situé à quelques mètres seulement d'un ancien chemin, qui se raccorde, dans la direction de Kœnigsbrück, à la grande voie romaine de Brumath à Seltz; et que ce rayon a donné lieu en même temps à la découverte de divers autres débris de l'époque romaine, tels que fragments de poterie, restes de tuiles à rebords, morceaux de ciment, vestiges de fondements qui annoncent apparemment une construction sacellaire.

« Le chemin que nous indiquons, portant vulgairement le nom de *Strœssel*, forme la ligne séparative des forêts d'Ober- et de Nieder-Betschdorf. Il est très-admissible qu'il reliait les positions romaines de ces deux localités à la grande route et à la fois au camp romain, connu sous le nom de Heidenberg, que M. le baron de Schauenburg a si savamment décrit dans une notice insérée au procès-verbal de la séance du comité du 1er juin dernier. Le tracé de ce chemin est donné comme incertain ou présumé, sur la carte romaine de M. le colonel de Morlet, son existence positive est attestée par les découvertes que nous signalons.

« L'édicule sacré du *Spechtensee* était à la distance d'environ 6 à 7 kilomètres du camp romain établi à l'extrémité orientale de la forêt de Haguenau.

« Je termine cette notice en faisant connaître que les forêts des deux Betschdorf possèdent, sur différents points, un certain nombre de tertres mortuaires dont la plupart restent inexplorés; des groupes de tumuli sont visibles, dans la forêt d'Oberbetschdorf, aux cantons appelés *Spechtensee* et *Furlenhübel;* dans celle de Niederbetschdorf, aux lieux dits *Grosshübel*, *Birckenhübel* et *Fuchszipfel*. On prétend avoir rencontré, sous quelques-uns de ces tumuli, des traces de l'occupation romaine. M. Nessel, de Haguenau, membre de notre Société, est en possession de plusieurs objets provenant des tertres fouillés; ces objets, en partie du moins, sont de l'époque où le fer était déjà en usage. On ne saurait donc, indistinctement, faire remonter toutes ces tombelles aux temps antéromains; elles appartiennent en partie à mon avis, à la population aborigène qui, subjuguée, s'était fondue dans les florissantes colonies romaines. Une fouille, attentivement reprise, ne manquerait pas d'éclairer cette question. »

M. le président annonce avoir écrit depuis le 7 décembre les lettres suivantes:

A M. Kast, agent voyer à Wasselonne; lettre de remercîments pour le plan du palais mérovingien;

A M. Barte de Sainte-Fare, conservateur des forêts; prière de permettre que l'on continue les fouilles à Mackwiller et Ratzwiller;

A Mme Borderieu à Schlestadt au sujet du médailler de feu M. Dorlan;

A M. Coste, pour lui annoncer que le comité accorde le patronage à sa future publication;

A M. Dureau, à Paris; annonce de l'envoi de trois livraisons de notre Bulletin;

A M. Nicklès; annonce de la lecture de son mémoire en assemblée générale;

A M. Reussner; annonce de sa nomination en remplacement de M. Jung au comité;

A M. Lindenschmidt à Mayence, pour lui annoncer sa nomination comme membre honoraire.

La séance est levée à une heure.

Séance extraordinaire du Comité du 18 janvier 1864.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : MM. Conrad, Heitz, Matuszinski, Morin, de Morlet, Reussner, Saum, de Schauenburg et Straub, membres du comité. M. Thomas, membre de la Société, assiste à la séance.

M. l'abbé Straub remplit les fonctions de secrétaire.

M. Morin, architecte du département, donne lecture d'un rapport fait par M. le curé Guerber sur la seconde visite à l'église de Walbourg. Une commission, composée de MM. Guerber, curé de Haguenau, Klotz, de Morlet et de Schauenburg, s'est rendue dans cette église dans le courant de novembre 1863 pour examiner l'ancienne custode dont la conservation avait été décidée par le comité dans sa séance de juillet.

M. Guerber décrit l'état de ce remarquable monument et demande qu'un nouveau crédit de 300 fr. soit ajouté au crédit de 400 fr. déjà voté. Après avoir appelé l'attention sur sept statues en bois de la fin du quinzième siècle, remarquables surtout par les vestiges d'ancienne polychromie, M. le curé annonce que le débadigeonnage du chœur sera opéré dans la prochaine campagne et insiste sur l'assainissement du côté nord de l'église, dont le dallage est aujourd'hui inférieur au sol extérieur.

M. l'abbé Straub annonce qu'il a examiné de plus près les statues de

Walbourg, aujourd'hui déposées au musée de l'Œuvre Notre-Dame, et que l'une d'elles, celle de sainte Barbe, porte le millésime 1484, un écusson surmonté d'une couronne et les mots : m. clemens de badenwil [9], qu'il considère comme les noms du statuaire. Il pense qu'elles sont dues au même ciseau qui a taillé plusieurs statues appartenant à l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Neuwiller.

M. Spach prie M. le secrétaire de donner lecture d'un rapport de M. P. Ristelhuber sur *la marche d'Aquilée*. Le comité vote l'impression du mémoire.

M. le président communique ensuite la première partie de son travail sur le pape alsacien, Léon IX.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du Comité du 8 février 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Conrath, Eissen, Grass, Klotz, Morin, Ringeisen, baron de Schauenburg, Straub.

Le secrétaire dépose sur le bureau :

Helvetus (Ehl, près Benfeld), par Napoléon Nicklès, 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863, n° 3, 1 broch. in-8°;

Revue des sociétés savantes des départements, novembre 1863, 1 broch. in-8°;

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. — Examen des observations auxquelles elle a donné lieu, par le général Creuly. Paris, 1864, 1 broch. in-8°;

Les Voies romaines en Gaule, par Alexandre Bertrand. Paris, 1864, 1 broch. in-8°;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, novembre et décembre 1863;

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark, zwölftes Heft. Gratz, 1863, 1 broch. in-8°;

Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier über die Jahre 1861 und 1862. Trier, 1864, 1 cahier in-4°.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A MM. Ringel et Beilstein, pour leur annoncer le rappel, en séance générale du 10 décembre dernier, des médailles qui leur avaient été décernées antérieurement;

A M. Gustave Freyss, fondeur, pour le remercier du don d'un kelt en bronze;

A M. Paul Ristelhuber; annonce de la lecture de son mémoire sur la marche de Marmoutier ou d'Aquilée, en séance du 18 janvier 1864;

A M. le curé Guerber; annonce de la lecture de son rapport sur la visite de l'église de Walbourg;

A M. de Schauenburg; prière de se charger des dessins des antiquités de Stéphansfeld;

A. MM. Greiner et Verdin; renseignements demandés au sujet des intentions de M. Verdin pour le don de quelques antiquités;

A M. le professeur Warnkœnig, à Stuttgart; remercîments pour la mention faite de notre Bulletin et de notre Société dans la *Historische Zeitschrift de Sybel.*

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier est lu et adopté.

M. l'abbé Straub lit le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier qui est également adopté.

Le trésorier présente le budget de l'année 1864.

Le comité décide que le budget sera présenté et voté à la séance du mois de mai, alors que toutes les subventions auront été réalisées et que le chiffre de report de l'exercice précédent pourra être exactement déterminé.

Toutefois, quoique le budget ne soit pas arrêté, le trésorier est invité à recevoir les cotisations pour 1864, et autorisé à payer les dépenses courantes qui rentrent dans la nature des crédits ordinaires, en se renfermant dans leur limite.

M. le pasteur Ringel propose, comme membre de la Société, M. J. Kugler, sculpteur à Hommarting (Meurthe).

L'admission de M. Kugler est prononcée.

Le président annonce que le renouvellement du bureau est à l'ordre du jour de cette réunion.

Le comité décide que cette opération devra être mise à l'ordre de la réunion du mois de mars, et que les membres du Haut-Rhin devront être régulièrement convoqués.

M. le baron de Schauenburg lit une communication de M. le colonel de Morlet, qui fait connaître au comité que M. le pasteur Ringel vient de découvrir dans la forêt de Mackwiller, au lieu dit *Todtenberg*, un tumulus renfermant au centre une table en pierre (espèce de dolmen), entourée de

deux cercles de grosses pierres, entre lesquels se trouvaient des tombes, disposées parallèlement et orientées de l'ouest à l'est. Des tombes formées de pierres brutes, renfermaient des colliers et des bracelets en bronze qui, par leur position, indiquent l'emplacement de squelettes, dont les ossements décomposés laissaient encore quelques traces dans le sol.

Deux autres tumulus, renfermant des tombes semblables, mais sans cercles de pierre ni dolmen, se trouvaient près du premier.

Ces sépultures, placées à côté des tombes franques du *Todtenberg*, et très-près des ruines gallo-romaines de Mackwiller, offrent aux archéologues un grand intérêt.

M. de Morlet met sous les yeux du comité les lettres et les dessins de M. le pasteur Ringel, qui vient, par cette découverte, d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance des antiquaires alsaciens.

Sur la demande de plusieurs membres, le Comité alloue une somme de 300 fr. pour la continuation des fouilles du *Todtenberg* et l'achèvement des sondages de Mackwiller. M. de Morlet fera un rapport détaillé après l'achèvement de ces travaux.

M. Merck, membre de la Société, qui assiste à la séance, annonce qu'il possède un beau chapiteau de colonne qui, selon l'opinion de M. le professeur Jung, daterait du troisième ou quatrième siècle de notre ère. Ce chapiteau est déposé dans son ancienne propriété à Brumath; les propriétaires actuels (MM. Gœtz, frères) seraient disposés à le céder à la Société.

M. le président se charge de se mettre en rapport avec MM. Gœtz, frères, pour cet objet. — A cette occasion, M. le président rappelle que M. Verdin, propriétaire à Marlenheim, se propose de faire également don à la Société de chapiteaux provenant de l'ancienne église de Saint-Étienne, à Strasbourg.

Le comité vote des remercîments à M. Verdin.

Il décide qu'à l'assemblée générale de Colmar seront proposés, comme membres honoraires, MM. de Caumont[1] et Warnkœnig.[2]

Le président communique une lettre de M. Lindenschmidt, de Mayence, qui remercie la Société de sa nomination de membre honoraire, et une lettre de M. Nicklès, de Benfeld, qui annonce la découverte d'objets d'antiquités gallo-romaines, à Kertzfeld (telles que tuiles à rebord, viriole et épingles à cheveux en bronze), le long d'un chemin vicinal qui paraît avoir été une voie vicinale romaine reliant Kertzfeld à Sermersheim. La première mention de Sermersheim, selon M. Nicklès, remonterait à l'année 776.

1. Fondateur et directeur de la société française d'archéologie.
2. Ancien professeur de jurisprudence à Tubingue, conseiller aulique à Stuttgardt.

Plusieurs voies anciennes y conduisent, et tout porte à croire qu'il y avait en cet endroit un établissement gallo-romain.

M. Nicklès a cherché en vain, jusqu'ici, à retrouver du côté de Matzenheim la place où Schweighæuser a découvert des tuyaux provenant d'un bain romain. (Ces tuyaux ont été déposés à la bibliothèque de Strasbourg.) Il serait d'autant plus intéressant de retrouver cette place, que la découverte de Schweighæuser paraît venir en confirmation de la tradition locale, qui veut que la source minérale de Holtzbad, près de Westhausen, ait été conduite jadis, à Ehl, par des tuyaux souterrains, dont on prétend avoir trouvé les fragments, il y a environ cinquante ans, aux environs dudit bain.

Le président termine la lecture de son histoire de saint Léon IX, pape alsacien. — Le comité décide l'impression de cette monographie.

La séance est levée à quatre heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 22 février 1864.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Sont présents : MM. Véron-Réville, vice-président; Hamberger, Gérard, Liblin, Frantz, Schlumberger-Hartmann, Huot, et Brièle, secrétaire, membres du sous-comité.

MM. Foltz, Ortlieb, Laurent Atthalin, Hartmann, Stahl, membres libres, et Ortlieb, architecte, assistent à la séance.

Le secrétaire donne lecture du rapport suivant de M. Ortlieb, architecte, relatif à la continuation, pendant cette campagne, des travaux de restauration commencés l'année dernière au château supérieur d'Éguisheim.

« Monsieur le Vice-Président, lorsque nous avons visité ensemble, le 19 août dernier, peu de jours avant leur clôture, les travaux entrepris, l'année dernière, pour la conservation du château supérieur d'Éguisheim, près Colmar, à l'effet de reconnaître ceux achevés et ceux encore restant à faire parmi ceux dont l'exécution a été arrêtée précédemment et d'un commun accord, d'après les indications de M. Ringeisen, architecte, j'ai appelé votre attention sur un de ces derniers, à savoir, un parement de mur à rétablir à l'un des angles extérieurs du bâtiment d'habitation, tout à fait à l'extrémité nord du château.

« Ce revêtement de mur, auquel cet architecte paraît attacher quelque importance, comme moyen de consolidation, allait être entrepris, lorsque je me suis aperçu, à temps encore, que la somme de 1,200 fr., formant le montant des deux crédits de 700 et de 500 fr., alloués successivement, était sur le point d'être épuisée entièrement par les ouvrages faits antérieurement aux autres parties de ce château.

« Les prix élevés outre mesure, qu'en l'absence de toute concurrence, il a fallu accorder pour ses journées au sieur Baumeister, Joseph, maçon, et à ses aides, à Hüsseren, ont amené nécessairement trop vite la cessation des travaux qui n'ont point produit le résultat auquel on était en droit de s'attendre pour ces prix.

« Dans le cas où le comité se résoudra à la continuation de ces travaux de conservation, *ce revêtement de mur devra être entrepris le premier;* d'autant plus que le sol a été arasé et nettoyé déjà pour commencer ce revêtement en moellons par assises réglées suivant l'état ancien de ce mur.

« En second lieu, il y aurait à déblayer les décombres qui s'étendent, entre la tour du nord et le bâtiment d'habitation, sur une longueur de 10 mètres, une largeur de 8 mètres, et une hauteur d'environ 4 mètres (au delà de 300 mètres cubes), en commençant par le côté *ouest*, en déversant ces décombres sur le versant de ce côté, et en rangeant contre le pied du mur de ce dernier bâtiment toutes les pierres façonnées, ainsi que celles de dimensions trop fortes pour être passées de la main à la main.

« Au moyen de ce déblai, également conseillé par M. Ringeisen, on pourrait continuer jusqu'à l'angle nord-ouest le revêtement en grosses pierres de la base du mur septentrional de la tour, tel qu'il a été conduit à partir de l'angle nord-est jusque vers le milieu de ce côté, où, comme je l'ai fait observer déjà, le noyau du mur était privé de ce revêtement par suite de l'écroulement.

« En troisième lieu, afin de rendre le château plus accessible dans ses abords immédiats, établir, à la base du rocher qui supporte la tour du sud avec une partie de son ancienne enceinte, une espèce d'escalier rustique en pierres posées à sec, et le compléter vers le haut au moyen de quelques entailles sur le rocher; débarrasser des décombres qui obstruent un arc situé dans un angle du bâtiment adjacent à la tour du milieu, et qui paraît indiquer l'existence d'une porte de cave donnant sur un escalier.

« Enfin, ne conviendrait-il pas de mettre à découvert, au moyen de quelques déblais peu profonds, et à leur rencontre, les murs, recouverts en beaucoup d'endroits de gazon, que l'on aperçoit par ci, par là, notamment devant et à l'est de la tour du milieu, afin de permettre un coup d'œil sur

l'ensemble des anciennes dispositions de cette localité et de faciliter ainsi le lever d'un plan de tout ce qui existe encore aujourd'hui sur ce point, mais qui tend à disparaître peu à peu, ainsi que j'ai pu m'en convaincre depuis cinquante ans?

« Ces diverses propositions pour la conservation et l'entretien du château supérieur d'Éguisheim, si elles sont admises en totalité par le comité que vous présidez, pourront donner lieu à une nouvelle dépense de 7 à 800 fr. au moins, même en admettant des salaires moins élevés que ceux payés l'année dernière.

« Comme les divers travaux indiqués ci-dessus exigent, pour les achever et mener à bien dans une seule campagne, une surveillance journalière et incessante, *je crois devoir vous prévenir, dès à présent*, que l'état très-variable de ma santé, ainsi que d'autres circonstances, m'empêchent d'offrir et d'engager cette fois mon concours personnel pour cette surveillance.

« Recevez, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Colmar, le 20 février 1864.

« D. Ortlieb. »

Le sous-comité décide l'envoi du rapport de M. Ortlieb au comité central et, en rendant hommage au zèle dont M. Ortlieb n'a cessé de donner des preuves, insiste auprès de lui pour qu'il veuille bien, au moins pour cette année encore, continuer des soins dont le comité se verrait privé bien à regret.

M. Véron-Réville fait part au comité d'une légère difficulté qui se présente pour les travaux de déblai projetés au château de Hoh-Landsberg. M. Manheimer, auquel on s'était d'abord adressé pour obtenir l'autorisation de faire ces déblais et de couper les arbres qui pourraient gêner l'opération, a écrit qu'il ne croyait pas pouvoir prendre sur lui seul d'accorder cette autorisation et qu'il serait bon de s'assurer de l'assentiment de M. Dreyfuss, de Ribeauvillé, copropriétaire avec M. Manheimer du Hoh-Landsberg.

Le sous-comité décide que le vice-président priera M. le Préfet de vouloir bien écrire de nouveau à M. Manheimer qui, sur sa demande, s'entendra sans doute avec M. Dreyfuss, lequel ne lui refusera certainement pas son consentement.

Le vice-président ayant écrit à M. Schlumberger-Hartmann, de Guebwiller, pour le prier de se charger, s'il lui était possible, de la photographie de la cloche de Lautenbach, destinée à être vendue, et de faire

prendre l'empreinte de l'inscription qui s'y trouvait, M. Schlumberger a poussé l'obligeance jusqu'à faire chercher à Lautenbach cette cloche qui a été déposée dans sa cour, à Guebwiller, et dont la photographie a été tirée à quatre exemplaires que M. Schlumberger dépose sur le bureau. L'empreinte de l'inscription, moulée en plomb par un procédé assez analogue à celui du clichage, est offerte par M. Schlumberger au musée de la ville de Colmar.

M. Huot se charge de la lecture et de l'interprétation de cette description.

Distribution est faite, au nom de M. le colonel de Morlet, de Strasbourg, à ceux des membres du comité qui ne l'ont pas encore reçue, de la photolithographie des tombes de Lorentzen; le sous-comité charge le secrétaire d'adresser en son nom des remercîments à M. de Morlet.

M. Véron-Réville ayant été informé, il y a quelque temps, que des fouilles et des extractions de pierres avaient été récemment pratiquées dans l'intérieur du château de Winecke qui domine le village de Katzenthal, s'est adressé à M. le Préfet pour faire cesser un état de choses qui, s'il continuait, compromettrait gravement l'existence d'un monument historique intéressant; les ordres donnés à cet égard par l'administration préfectorale font espérer que les ruines du Winecke seront désormais respectées.

Une discussion intéressante s'engage à ce propos sur les mesures les plus efficaces pour arrêter la destruction, par la main de l'homme, de nos vieux châteaux. Quelques membres font observer que, dans bien des cas, une prière, un appel à l'honneur et au patriotisme ont produit de meilleurs résultats qu'une défense, même formulée dans les termes les plus sévères. M. Schlumberger-Hartmann communique au comité le texte d'un *Avis au public* qu'il a fait mettre aux ruines du château de Winecke-Hugstein, ancienne demeure des abbés de Murbach, dans la vallée de Guebwiller; cet avis est conçu en ces termes:

«Tout citoyen est prié de respecter et de ménager ces ruines (*es wird Jedermann gebeten diese Alterthümer zu verschonen und in Ehren zu halten*).»

M. Foltz rappelle au comité qu'une somme de 15,500 fr. a été accordée l'année dernière par le Ministère de la maison de l'Empereur pour la restauration de l'anciennne église abbatiale de Murbach, classée parmi les monuments historiques de la France; il demande si ces travaux, reconnus dès lors comme très-urgents, ont déjà reçu un commencement d'exécution.

M. Frantz, chef de division à la Préfecture, entre à ce sujet dans quelques détails et donne les renseignements suivants:

Le Ministère des beaux-arts n'accorde d'allocations pour la restauration des monuments historiques classés, qu'à la condition que les communes, propriétaires de ces monuments, votent des sommes égales à ces allocations; cette condition vient d'être remplie par la commune de Murbach et les travaux de restauration de l'église vont bientôt être entrepris sous la direction de M. Bœswillwald, architecte, attaché au Ministère des beaux-arts en qualité d'inspecteur des monuments historiques. Ces travaux, dont le devis s'élève à 30,965 fr., comprennent : 1° la dépose et la reconstruction du mur sud-ouest du transept sud; 2° le rétablissement des arcades rompues du chœur; 3° des réparations à la première voûte du bas côté sud; 4° la reprise à l'extérieur des murs du chœur et la reconstruction de la sacristie.

M. Laurent Atthalin entretient le sous-comité de l'intérêt archéologique que présentent certaines portions de la vieille école de la rue Saint-Jean, située vis-à-vis de l'ancienne maison des chevaliers de Saint-Jean; il croit devoir, au moment où les projets de l'édilité colmarienne vont faire disparaître ces bâtiments, exprimer le vœu que les parties les plus intéressantes, notamment la tourelle et la porte d'entrée, en soient conservées.

Le même membre communique encore au comité un projet qui tendrait à percer le mur des Unterlinden donnant sur la place Pfeffel, et à y pratiquer des ouvertures dans l'axe des deux galeries du cloître perpendiculaires à la place; ce projet, s'il était mis à exécution, aurait pour résultat de révéler l'existence du beau cloître des Unterlinden aux étrangers qui visitent Colmar et qui souvent en repartent sans avoir vu une des choses les plus intéressantes que notre ville puisse offrir à la curiosité des touristes aussi qu'à l'étude des archéologues.

Le comité reconnaît avec M. Atthalin l'utilité qu'il y aurait à mettre à jour l'intérieur du cloître des Unterlinden aujourd'hui complétement restauré, et qui s'est récemment embelli du monument Schœngauer, une des œuvres les plus importantes de M. Auguste Bartholdi; toutefois, il se borne à consigner dans son procès-verbal les deux projets qui lui sont soumis par M. Atthalin, attendant, pour formuler son avis, que le conseil municipal en ait été saisi.

La séance est levée à trois heures et demie.

Séance extraordinaire du Comité du 22 février 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, Klotz, colonel de Morlet, Saum, baron de Schauenburg, Siffer, Straub.

Le secrétaire dépose le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1863, n° 4.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Il communique ensuite une lettre de M. le docteur L. Leclerc, secrétaire de la Société d'archéologie de Constantine, qui offre d'entrer en relations avec la Société d'Alsace.

Le Comité décide que l'on fera parvenir à la Société de Constantine tout ce qu'il y a de disponible du bulletin, et que l'on continuera désormais à lui adresser régulièrement les publications de la Société.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes depuis la dernière réunion :

A M. Véron-Réville; convocation pour la séance du 14 mars 1864, destinée au renouvellement du bureau;

A M. Verdin, propriétaire à Strasbourg; remercîments de son intention de donner des objets antiques à la Société;

A MM. Gœtz, marchands de bois à Brumath; demande s'ils veulent se dessaisir de quelques fragments antiques déposés dans leur propriété;

A M. Ringel, pasteur à Diemeringen; remercîments pour l'envoi d'objets antiques récemment trouvés à Mackwiller; annonce d'un vote de 300 fr. pour continuer ces fouilles;

Envoi de la dernière livraison du bulletin à M. le Ministre de l'intérieur et au Ministre secrétaire d'État;

A M. Paul Ristelhuber; accusé de réception de sa note sur le mémoire de M. Levrault;

A M. Ernest Lehr, secrétaire général du Directoire, au sujet de l'écusson de la famille Hammerer;

A M. Véron-Réville; réponse à sa lettre du 15; questions d'intérieur;

A M. Kast, agent voyer à Wasselonne; envoi de la dernière livraison de notre bulletin.

M. Klotz soumet au Comité une médaille envoyée par M. Sachs, ecclé-

siastique du grand-duché de Bade, à la mairie de Strasbourg, et donne lecture d'une notice à ce sujet.

Le Comité décide l'insertion de cette notice aux mémoires, avec reproduction et traduction de la lettre d'envoi.

Il vote des remercîments à M. Sachs.

M. Saum annonce que la succession de feu M. Massé fait don à la Société d'une dalle sculptée, de provenance inconnue, représentant un dauphin. — Remercîments.

M. Siffer donne lecture d'une notice sur une charte du quinzième siècle, relative à une affaire de dîme, et mentionnant trois localités qui n'existent plus, Ramshard, Kronenbruch et Buchhurst, du canton de Wœrth.

Le président communique au Comité la lettre suivante :

« Monsieur le Président, le Comité de la Société des monuments historiques d'Alsace vient de publier dans le Bulletin (t. II, p. 106) une intéressante note de M. le baron de Schauenburg sur une pierre armoriée trouvée dans la maison n° 10 de la rue Mercière, à Strasbourg.

« M. de Schauenburg a reconnu avec raison dans l'un des deux écussons gravés sur cette pierre celui de la famille Hammerer, et s'appuyant tant sur l'antiquité présumée de la maison dont il s'agit que sur les indications de son propriétaire actuel, il attribue et l'écusson et la construction de la maison à l'ammeister Jean Hammerer.

« Lorsque, dans le courant de l'été dernier, le *Courrier du Bas-Rhin* annonça la découverte de ce bas-relief et en donna la description sommaire, je me permis déjà de vous soumettre, par une petite note, mes doutes sur l'attribution qui en était faite à l'ammeister Hammerer. Mais comme je n'étais pas parvenu à me faire montrer la pierre, vous avez sans doute jugé, Monsieur le Président, que mon observation ne reposait pas sur un fondement assez solide, et avec toute raison, vous ne l'avez pas présentée au Comité à cette époque.

« Aujourd'hui qu'un dessin élégant me permet d'émettre mon opinion moins à la légère, je prends la liberté de renouveler mes respectueuses objections. Selon moi, la pierre ne porte pas les armoiries de *Jean* Hammerer, parce que l'écusson de droite, qui est un écusson d'alliance, n'est celui d'aucune des deux femmes successivement épousées par ce magistrat. Jean Hammerer s'était marié en premières noces avec Dorothée *Pfarrer*, sœur d'une autre notabilité strasbourgeoise, de l'ammeister Mathias Pfarrer, qui seul, dans la longue liste de ces fonctionnaires, exerça sept fois la régence. Il se maria en secondes noces avec Marguerite Wilhelm, qui, selon toutes les probabilités, descendait de l'ammeister Gœtz Wilhelm, du

milieu du quatorzième siècle. D'après une autre indication, Marguerite-Wilhelm appartenait à une famille différente, qui portait : de gueules à la bande d'argent chargée de trois glands au naturel, feuillés de sinople.

« Or, les armes des Pfarrer et de l'ammeister Wilhelm, si c'est de lui qu'est issue la seconde femme de Hammerer, n'ont aucune analogie avec celles qui sont figurées sur la pierre. Pfarrer portait : d'or à la bande ondée d'azur (*alias* d'argent), parti de gueules (Hertzog, liv. VIII, p. 94). Wilhelm portait : de sable à la face d'or accompagnée de trois coquilles d'argent 2 et 1. (*Ibid.*, p. 54.)

« En réalité, l'écusson dont je parle est celui d'une autre famille illustre dans les fastes de Strasbourg, des *Obrecht*, qui portaient au seizième siècle : d'argent au rencontre de bœuf de sable et une bordure d'or (plus tard, on a supprimé la bordure). Or, *Henri* Hammerer, fils aîné de l'ammeister, qui siégea comme son père dans le magistrat sans cependant parvenir à la dignité suprême, avait pour femme une fille de Thomas Obrecht et d'Élisabeth Roth, Rosine Obrecht, sœur cadette de l'ammeister Henri Obrecht (né 1536, † 1606). Ne vous semble-t-il pas infiniment probable, Monsieur le Président, que c'est à Henri Hammerer que doit être attribuée la construction de la maison de la rue Mercière, et que, s'il existe du contraire des preuves que je ne puis discuter, ne les connaissant pas, ce sont dans tous les cas ses armes que représente le bas-relief? J'ajoute que Henri Hammerer paraît avoir été un grand amateur de bâtisses, car il résulte d'une note manuscrite du chroniqueur et généalogiste Reichard, qu'en 1566, il acheta, au coin de la *Spiessgasse*, probablement à côté de la maison Cammerzell, trois baraques qu'il fit démolir, et sur l'emplacement desquelles l'architecte Martin Schorndorfer éleva pour lui une belle et grande construction.

« Si vous pensez que ces renseignements puissent offrir quelque intérêt, je vous serais obligé de vouloir bien les communiquer au Comité dans l'une de ses prochaines séances.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mon dévouement.

« Ernest Lehr. »

Le président lit ensuite une lettre de M. Paul Ristelhuber, qui conteste certaines étymologies et assertions contenues dans le dernier mémoire de M. L. Levrault sur la découverte de sépultures antiques à Obernai. Il pense que l'opinion de vouloir faire dériver le nom du village d'Ingmarsheim, disparu depuis la fin du treizième ou au commencement du quatorzième siècle, d'un ancien temple de Mars, est beaucoup moins soutenable que

l'étymologie qui ramènerait ce nom au mot de *Mark* ou *Marsch*, justifié, selon lui, par le voisinage du *pagus mérovingien*. Selon Schœpflin, les dénominations franques des endroits se composent généralement de deux vocables, dont le premier indique le plus ancien propriétaire, et le second la condition ou la situation du lieu. D'après cela, l'étymologie de M. Levrault, ainsi que celle qui se rapporterait au mot de *Marche*, devrait s'évanouir devant celle plus simple d'*Ingmar'-s-heim*, demeure d'*Ingmar* ou de *Hinkmar*. D'après M. Stoffel, le nom d'*Ingmar* ou *Hinkmar* se traduirait dans l'allemand moderne par *Stammberühmter* (d'origine célèbre, illustre). *Ingo* est, selon Grimm, le fils de *Mannus* et le père des *Ingœvones*. A la même famille appartiennent les *Ingilhard*, *Ingilramm* (Enguerrand), et avec toute évidence, *Ingmar* ou *Hincmar*. La même remarque paraît devoir être faite, selon M. Ristelhuber, sur *Ottmarsheim*, pour laquelle on a aussi cherché des étymologies inadmissibles, et qui signifie simplement la demeure d'Ottmar.

Les monuments toujours vivants de la linguistique paraissent à M. Ristelhuber dignes d'éveiller tout l'intérêt de la Société.[1]

Le président communique une lettre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, concernant la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements, qui aura lieu le 1er et le 2 avril.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du Comité du 14 mars 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Brielle, secrétaire du comité du Haut-Rhin, Eissen, Grass, Guerber, Heitz, Huot, membre du comité du Haut-Rhin, Klotz, Morin, Ringeisen, baron de Schauenburg, Siffer.

Le secrétaire dépose :

Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, t. II, IIe série;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1863, IIIe trimestre;

Revue des Sociétés savantes des départements, IIIe série, t. II;

1. Le procès-verbal de l'une des séances suivantes contiendra la réplique de M. Levrault, et la rectification de l'erreur, que M. Ristelhuber lui impute.

Messager des sciences historiques, ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1863, 4e livraison.

Le secrétaire du comité du Haut-Rhin donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de ce comité, qui sera inséré dans la prochaine livraison du Bulletin.

Le secrétaire du comité du Bas-Rhin donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février, qui est adopté.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. Sachs, doyen à Carlsruhe; remercîments de l'envoi de la médaille, trouvée en 1760, dans le maître-autel de la cathédrale de Strasbourg;

A M. Leclerc, secrétaire de la Société archéologique de Constantine; acceptation empressée de l'échange des Bulletins entre les deux Sociétés;

A M. Charles Mehl, représentant de la succession Massé; remercîments de la remise d'une pierre historiée;

A M. Paul Ristelhuber, homme de lettres; annonce de la communication faite au comité de sa lettre sur Ingmarsheim;

A M. E. Lehr, secrétaire général du Directoire; annonce que sa lettre complémentaire sur les armes de la famille Hammerer sera insérée au Bulletin;

A M. Véron-Réville; affaires d'administration intérieure;

A M. Berger-Levrault; annonce que le comité ne peut admettre la vente par livraisons, mais seulement par volume, après fixation d'un prix de nature à garantir les intérêts des membres de la Société contre les simples acheteurs du Bulletin;

A M. Morin, architecte du département; prière de prendre l'estampage d'une inscription à Pfaffenhoffen;

A M. Anatole de Barthélemy; pour le prier de nous représenter à la réunion générale des Sociétés savantes, le 2 avril prochain;

A M. de Belle-Trauttwein, bibliothécaire à Berlin; envoi de la 2e série de notre Bulletin;

A M. de Longpérier, membre de l'Institut; réponse explicative à sa lettre du 24 février (au sujet du médailler Dorlan);

A M. Schneller, président de la Société historique à Lucerne; affaires d'administration;

A M. Nicklès, à Benfeld; demande d'envoyer son mémoire sur Ehl (Helvetus);

A M. le Préfet du Haut-Rhin; accusé de réception du mandat de 500 fr., montant de l'allocation du Conseil général du Haut-Rhin pour l'exercice 1864.

Le président informe le comité du changement de résidence de M. le Préfet du Haut-Rhin, deuxième président honoraire, et se charge de lui exprimer les regrets de la Société.

Il fait part des propositions suivantes de membres à admettre:

MM. Constant Limon, avocat et propriétaire, quai des Bateliers, 18, à Strasbourg, présenté par M. Sabourin de Nanton;

Bürel, curé de Schleithal, présenté par M. Schaffner, curé de Wissembourg;

Charles Geisen, agent voyer, rue de l'Écarlate, 5, à Strasbourg, présenté par M. P. Ristelhuber;

Hildenbrand, conseiller à la Cour impériale de Colmar, présenté par M. Hamberger;

Wendling, juge au tribunal civil de Colmar, présenté par le même;

Méline, *id.* *id.*

Ces diverses personnes sont proclamées membres de la Société.

M. le président lit une lettre de M. de Longpérier, qui réclame contre une erreur commise par M. Boyer, à la dernière assemblée générale de Colmar; il annonce avoir donné des explications à M. de Longpérier.

Il communique une lettre de M. Schneller, président de la Société historique de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden et Zug, qui demande à être reçu membre honoraire de la Société. Le président ajoute que ce savant a publié un grand nombre de mémoires d'une grande valeur et un partie relatives à l'Alsace. Cette proposition, par décision du comité, sera soumise à l'assemblée générale de Colmar.

M. le docteur Wieger annonce au président qu'il met à la disposition de la Société un certain nombre d'objets d'antiquités trouvés à Krautweiler.

M. Saum écrit au sujet de la carte de Schweighæuser, annotée par M. Jung, que, pour le moment, M. Simon n'est pas encore en mesure de produire les deux planches demandées.

L'ordre du jour appelle le renouvellement réglementaire du bureau, c'est-à-dire du vice-président, du secrétaire, de l'archiviste et du trésorier.

Le comité décide qu'il votera par un seul bulletin d'ensemble pour les quatre fonctionnaires. Le président et le secrétaire procèdent au dépouillement du scrutin.

Treize votants. — M. le grand-vicaire Schirr (absent) obtient treize voix pour les fonctions de vice-président.

M. le docteur Eissen, douze voix pour les fonctions de secrétaire.

M. Heitz, dix voix pour celles d'archiviste.

M. Klotz, douze voix pour celles de trésorier.

En conséquence, sont proclamés pour l'année 1864-1865 : vice-président, M. Schirr; secrétaire, M. Eissen; archiviste, M. Heitz; trésorier, M. Klotz.

M. le baron de Schauenburg propose de mettre désormais à la disposition de MM. les collaborateurs du Bulletin, un tirage à part de leurs travaux, à un certain nombre d'exemplaires, à l'instar de ce qui se fait à la Société littéraire.

M. Huot propose de donner cinquante exemplaires, ce qui est appuyé par M. Bœrsch et par le secrétaire. M. Bœrsch espère que M. le président voudra bien se charger de prendre des arrangements avec l'imprimerie du Bulletin pour le prix de la feuille et de la demi-feuille, et d'en rendre compte au comité à sa prochaine réunion.

M. le baron de Schauenburg lit le mémoire suivant sur les antiquités de Stéphansfeld :

« Il y a bien longtemps déjà qu'une commission, choisie dans le sein du comité, et de laquelle j'ai eu l'honneur de faire partie avec MM. Jung, de Morlet, de Ring et Morin, s'est rendue à l'asile départemental de Stéphansfeld, pour examiner des antiquités découvertes dans l'enceinte même de l'asile, recueillies et conservées par les soins éclairés d'un homme de cœur et de grand mérite, M. David Richard, qui en était alors le directeur, et qui a été trop tôt enlevé au bien immense qu'il y faisait.

« A notre savant et profondément regretté collègue, M. Jung, revenaient de droit et la présidence de la commission et la tâche de faire, avec la haute autorité scientifique qui n'appartenait qu'à lui, l'appréciation judicieuse et certaine de l'origine, de l'âge, de la destination et de l'importance archéologique des objets et de vous en rendre compte.

« Malheureusement les travaux sans nombre que son immense savoir, sa vaste érudition et ses utiles fonctions accumulaient incessamment sur lui n'ont pas permis qu'il pût leur dérober le court loisir qui lui aurait suffi pour donner une forme attrayante et instructive à ses notes sur les antiquités de Stéphansfeld.

« Notre excellent et cher président, à qui je ne sais rien refuser, a voulu que le moins capable des membres de la commission se chargeât d'un travail évidemment au-dessus de ses forces, n'ayant pas même pour guide les notes prises par M. Jung.

« C'est vous dire assez, Messieurs, que vous allez sentir une fois de plus tout ce que vous avez perdu dans notre savant et excellent collègue; c'est

vous dire aussi que je compte beaucoup sur la bienveillante indulgence à laquelle me donne droit un évident sacrifice d'amour-propre.

« Tous les objets formant la précieuse et riche collection dont j'ai à vous entretenir ont été découverts pendant les quinze dernières années, à la faveur des démolitions et reconstructions successives qui ont fait de notre asile départemental ce qu'il est aujourd'hui, un établissement modèle, un monument aussi remarquable par sa grandeur et son élégance que par l'utilité de sa destination et la manière dont il y est approprié.

« Il serait superflu de vous rappeler ce qu'a été Stéphansfeld depuis 1220, époque de sa fondation par les comtes de Werde, landgraves d'Alsace, et trop scabreux pour moi de m'aventurer comme aurait pu le faire sans péril notre savant et regretté collègue, à la recherche de ce qu'il a pu être à des époques plus reculées.

« Obligé de prendre un moment sa place, sans pouvoir la remplir, je dois me borner prudemment à consigner ici la remarque d'un fait dont la signification ouvre un vaste champ aux suppositions, à savoir que la presque totalité des objets et fragments antiques découverts à Stéphansfeld, au nombre de plus de 200, remontent à l'époque de l'occupation romaine et ont été trouvés, à peu d'exceptions près, dans un espace de très-peu d'étendue, situé au sud-est de l'abside de la chapelle, c'est-à-dire au centre même de l'établissement.

« Là, en effet, les objets de toute nature étaient, pour ainsi dire, accumulés, comme pour témoigner qu'un ancien établissement d'une certaine importance occupait avant la fondation des comtes de Werd la place de l'asile actuel, et était alors, comme aujourd'hui, mais avec une destination différente, une dépendance de Brumath (Brocomagus), ville romaine.

« Voici à l'appui de cette remarque la nomenclature des objets formant la collection :

« Époque romaine :

« Deux cercueils en pierre des Vosges, creusés à angles droits, avec couvercles à pans inclinés, dont l'un entier et l'autre brisé en trois fragments;

« Un vasque en pierre des Vosges, à pans verticaux, dont l'un est sculpté d'un masque en relief, reproduit sur l'une des planches;

« Trois fragments de miroir en métal trouvés dans un vase en terre rouge, orné d'une grecque et d'une élégante guirlande, représenté sur la planche;

« Un petit vase en bronze;

« Une cuillère à broche en bronze;

« Neuf fragments d'anneaux en bronze;

« Une monnaie en bronze à l'effigie de Magnence;

« Un anneau en fer;

« Trente et un fragments d'objets en fer;

« Dix débris d'ossements, recueillis dans les cercueils, seuls restes des squelettes qu'ils contenaient et qui sont tombés en poussière au contact de l'air;

« Trois lacrimatoires en verre;

« Trois vases en verre;

« Dix fragments de vases en verre;

« Trente-trois vases en poterie : argile, grès, terre jaune, rouge, noire, dont sept de grande dimension, entiers ou presque entiers;

« Cinquante-neuf fragments de poterie, dont quelques-uns ornés d'élégants modelages.

« Époques postérieures :

« Cinq clés en fer;

« Deux éperons;

« Un fer à cheval;

« Deux parties d'une agrafe, représentant deux pigeons et qu'on peut supposer avoir appartenu au costume de chœur des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, possesseurs de l'hôpital du Saint-Esprit, qui a remplacé à Stéphansfeld l'hospice fondé par les landgraves d'Alsace;

« Enfin, une dalle armoriée, portant l'inscription : « *Anniversarium fundavit hoc loco validus Ludovicus Zorn zum Kiel, armiger, et Agatha de Hochfelden, uxor ejus legitima, pro se et parentibus suis, anno Christi.* »

« La date manque; mais Herzog, donnant au décès d'Agathe de Hochfelden la date précise du 24 avril 1539, fixe approximativement ainsi celles de la fondation et de la pose de la dalle retrouvée parmi les débris de l'ancienne nef et replacée dans la chapelle actuelle.

« Une description raisonnée de tous ces objets, qui serait devenue sous la plume de M. Jung une savante et précieuse leçon d'histoire et d'archéologie, courrait trop grand risque de devenir fastidieuse sous la mienne, sans vous rien apprendre que vous ne sachiez mieux que moi; j'espère que vous me saurez gré de vous en avoir fait grâce, en ayant recours à un moyen moins hors de ma portée de vous faire connaître les objets les plus intéressants de la collection, ceux auxquels j'ai cru devoir donner la préférence, parce qu'ils n'ont pas, comme le surplus, dans les musées publics et particuliers, de nombreux similaires, déjà décrits et reproduits.

« L'asile possède d'ailleurs un portefeuille contenant des dessins coloriés de tous les objets formant sa collection, dessins exécutés avec le soin le

plus minutieux et presque tous à la mesure même des objets, par un pensionnaire de l'établissement, sous la direction de feu M. Richard, circonstance qui m'a déterminé à restreindre le nombre des dessins, également fidèles, mais réduits à la mesure du format de notre Bulletin, que j'ai l'honneur d'offrir au comité.

« Ayant fait ces dessins sur pierre, il n'en coûtera à notre budget que les frais de tirage et de papier, si le comité les juge dignes de paraître dans le Bulletin. »

Le comité vote l'impression de ce mémoire avec la reproduction des planches.

M. Huot rend compte des découvertes faites dans le Haut-Rhin. C'est un four trouvé près d'Altkirch, renfermant des moules à poterie. Il soumet au comité la photographie d'une cloche de Lautenbach, qui a dû être refondue; reproduction que le comité avait demandée dans une de ses précédentes séances.

La séance est levée à quatre heures.

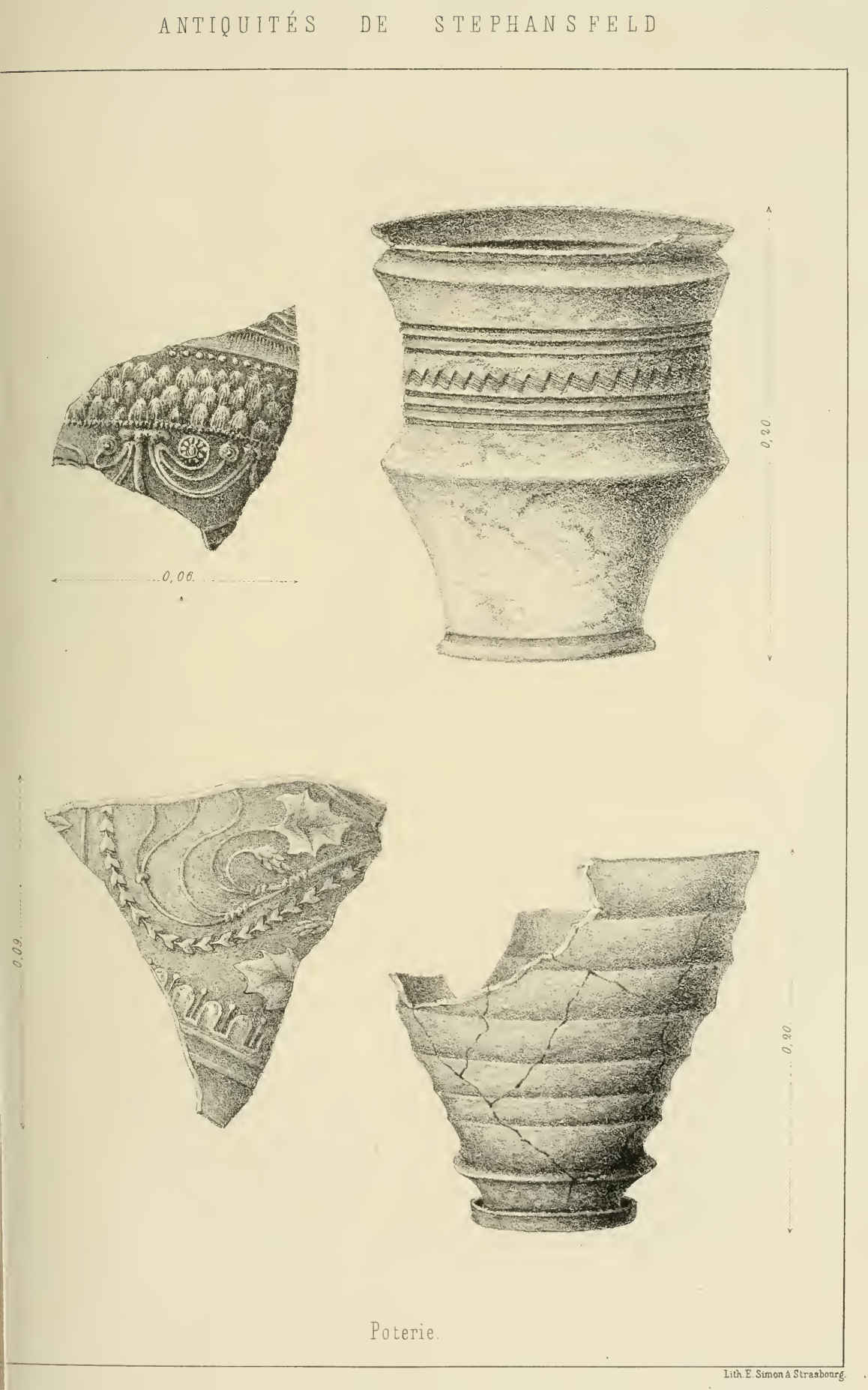

Poterie.

Lith. E. Simon à Strasbourg.

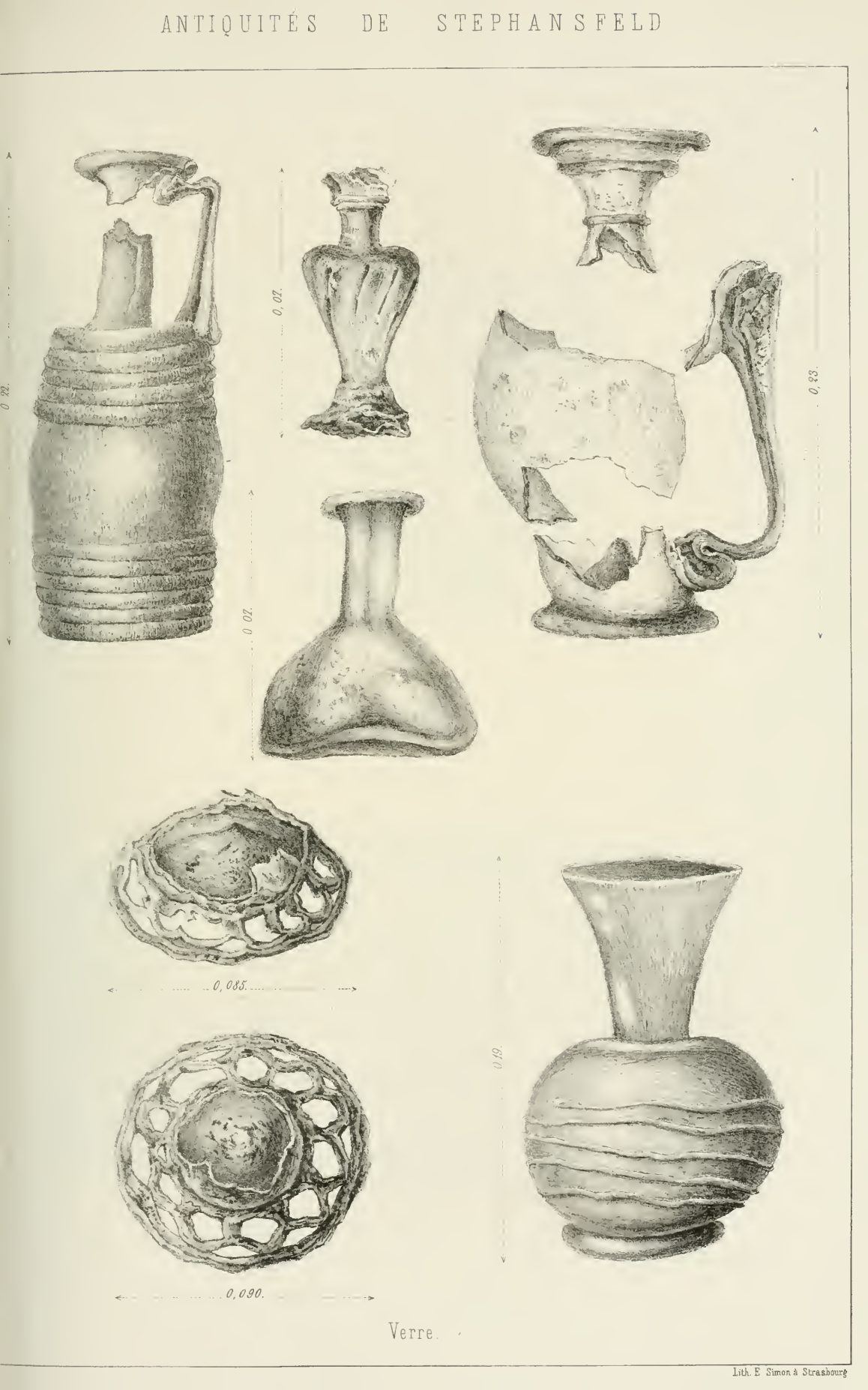

Verre.

Lith. E. Simon à Strasbourg

Poterie.

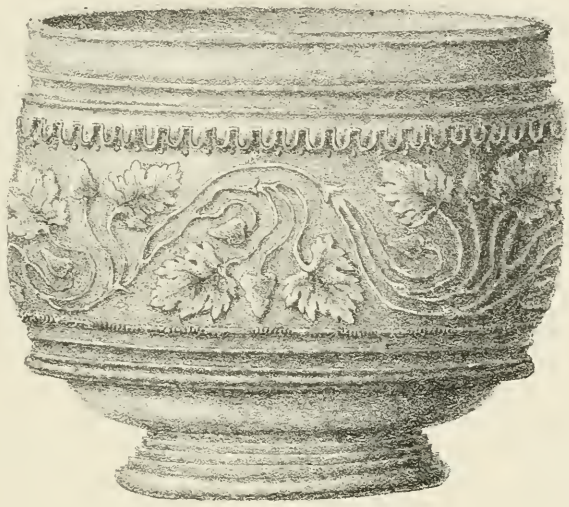

0,145

Pierre sculptée.

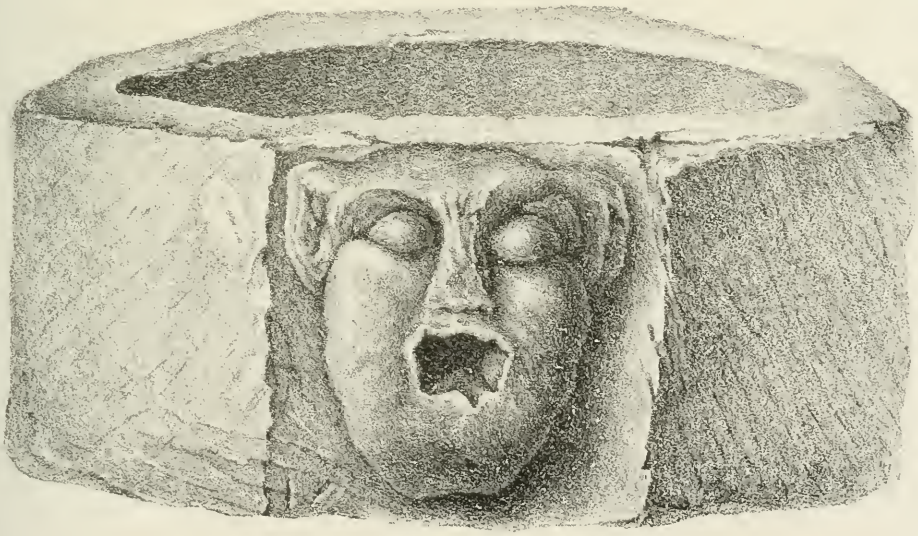

0,375.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Séance du Comité du 5 janvier 1863 1
Séance du Comité du 2 février 1863 3
Séance du Comité du 2 mars 1863 7
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin, tenue le 26 janvier 1863 7
Séance du Comité du 9 mars 1863 13
Séance extraordinaire du Comité du 16 mars 1863 15
Séance du Comité du 13 avril 1863 16
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin, tenue le 16 mars 1863 17
Séance extraordinaire du Comité du 20 avril 1863 21
Séance du Comité du 4 mai 1863 22
Assemblée générale tenue à Colmar, le 7 mai 1863 31
Séance extraordinaire du Comité du 18 mai 1863 39
Séance du Comité du 1er juin 1863 42
Séance extraordinaire du Comité du 15 juin 1863, avec 1 gravure 46
Séance du Comité du 6 juillet 1863, avec 1 planche chromo-lithographiée 49
Composition du Comité d'administration (fin novembre 1863). 55
Liste des membres par départements, arrondissements et cantons 56
Sociétés savantes avec lesquelles la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace se trouve en rapport 71
Séance du Comité du 3 août 1863. 74
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin, tenue le 31 juillet 1863 75
Séance extraordinaire du Comité du 10 août 1863 78
Séance du Comité du 5 octobre 1863 80
Séance du Comité du 2 novembre 1863. 88
Séance du Comité du 7 décembre 1863. 100
Assemblée générale du 10 décembre 1863 103
Exposé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1862. 113
Séance du Comité du 4 janvier 1864 126
Séance extraordinaire du Comité du 18 janvier 1864. 130
Séance du Comité du 8 février 1864 131
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin, tenue le 22 février 1864 134
Séance extraordinaire du Comité du 22 février 1864. 139
Séance du Comité du 14 mars 1864. 142

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — DEUXIÈME VOLUME

(1863 - 1864)

DEUXIÈME PARTIE — MÉMOIRES.

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG
RUE DES JUIFS, 26

1864

NOTICE

SUR QUELQUES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

EFFECTUÉES DANS LES CANTONS

DE SAAR-UNION ET DE DRULINGEN (ARRONDISSEMENT DE SAVERNE).

La partie de l'arrondissement de Saverne, désignée sous le nom de Lorraine allemande [1], qui s'étend sur le versant occidental des Vosges, jusqu'à la Sarre, mérite une attention toute spéciale de la part des archéologues. Les fouilles qui y ont été exécutées par la Société des monuments historiques d'Alsace, sous l'habile direction de M. le pasteur Ringel [2], ont fait apparaître, sur une surface d'environ six lieues carrées, une quantité considérable de ruines et de monuments dont la carte ci-jointe donne l'indication, et que je classerai dans trois catégories.

§ 1er. — *Enceintes fortifiées.*

Die Burg, dans la forêt de Ratzwiller ;
Grosse Schantz, forêt dite Scheidtwald; *Heidenschantz*, forêt d'Œrmingen.

§ 2. — *Villa, thermes, tuileries et voies anciennes.*

Mackwiller, thermes, aqueduc, etc.;
Heidenhübel (forêt de Saar-Union), ruines d'un établissement métallurgique, hypocaustes;
Gorgelbach (commune de Dehlingen), ruines, hypocaustes;
Lutterbacherhof (commune d'Œrmingen), ruines, marbres;
Heidenmauer (commune de Saar-Union), ruines, marbres;
Domfessel, villa, marbres, tuiles romaines;
Buscherhof (commune de Saar-Union), tuilerie, hypocaustes, fours.

1. Ce territoire, qui comprend les cantons de Saar-Union et de Drulingen, n'a jamais fait partie de l'Alsace. Possédé, à part quelques enclaves, jusqu'en 1793 par deux branches distinctes de la maison de Nassau, il fut réuni à la république française par décret de la Convention nationale, en date du 14 février 1793, à l'exception de la ville de Vieux-Saarwerden, qui appartenait déjà à la France comme dépendance du duché de Lorraine.

2. C'est à M. Ringel, pasteur de Diemeringen, que sont dues toutes les découvertes dont il est fait mention dans cette notice.

§ 3. — *Sépultures.*

Cimetière de Lorentzen, canton *Rehs;* cimetière de Diemeringen; canton *Lechberg;* tombes de Ratzwiller; tombes de Todtenberg.

Je vais exposer rapidement l'état d'avancement des recherches effectuées dans les deux premières catégories, puis je parlerai en détail des sépultures qui forment l'objet spécial de cette notice.

1re Catégorie. — *Enceintes fortifiées.*

Les recherches que j'ai faites sur les enceintes fortifiées, se sont bornées jusqu'à présent au *Burg* de Ratzwiller, où des objets appartenant à l'âge de pierre ont été trouvés; de nouvelles fouilles seront nécessaires pour reconnaître l'origine de ce *Burg* et de la *Gross Schantz,* qui tirent l'un et l'autre un grand intérêt de la proximité de deux monuments druidiques, le *Breitenstein* et le *Spitzstein.*[1]

2e Catégorie. — *Villa, thermes, etc.*

Tous les monuments de cette catégorie sont de l'époque gallo-romaine. Le plus important est celui des termes de Mackwiller, découvert en 1859 par M. le pasteur Ringel, et dont on continue encore les fouilles.

Des notices spéciales, insérées au *Bulletin* de la Société, ont donné d'intéressants détails sur la plupart de ces constructions, dont les monographies complètes seront sans doute rédigées plus tard. Dès à présent, les beaux plans en relief exécutés par M. le pasteur Ringel, font connaître l'importance de ces ruines qui sont groupées le long de deux voies romaines, dont un tronçon est encore intact entre Mackwiller et Domfessel.

3e Catégorie. — *Sépultures.*

Cimetières de Lorentzen et de Diemeringen. Tombes de Ratzwiller.

Lorsque, après avoir visité les ruines de Mackwiller, on se dirige vers Domfessel en suivant la voie romaine, on remarque, sur la droite, deux monticules qui recèlent de nombreuses sépultures. L'un, le plus rapproché de Mackwiller, fait partie du territoire de Diemeringen, il s'appelle le *Lechberg;* l'autre appartient à la banlieue de Lorentzen, canton *Rehs.* Sur tous les deux, la charrue a souvent amené à la surface des ossements

1. Ces monuments, situés sur les confins de l'Alsace et de la Lorraine, sont désignés par Schweighæuser (Antiquités d'Alsace) comme faisant partie des nombreuses pierres levées que Specklin annonce avoir existé de son temps (XVIe siècle) sur la crête des Vosges, et qui, d'après ce savant ingénieur, devaient marquer les limites des Triboques et des Médiomatriciens.

humains, des sabres en fer, des débris de fibules en bronze, et des boucles en fer richement incrustées d'argent, accompagnées de grains d'ambre et de fragments de poterie grossière.

Le mamelon *Rehs* de Lorentzen ayant été en partie décapé en 1861, par suite de travaux exécutés par la commune, on y a découvert un cimetière complet, dont nous devons la connaissance à M. le pasteur Ringel qui, avec un zèle infatigable, en a relevé tous les détails.

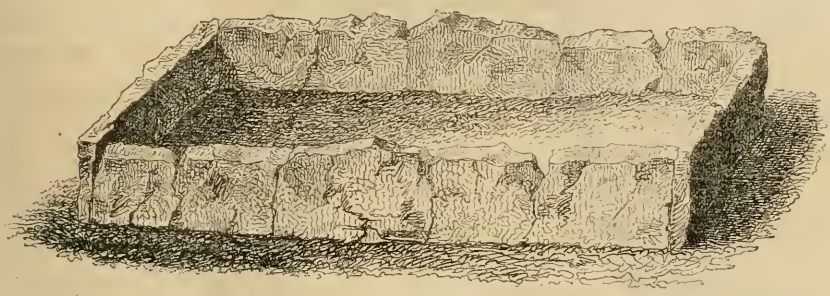

Fig. *a*.
(1/20 de la grandeur réelle.)

Les tombes, fig. *a*, toutes orientées vers l'est, sont de forme rectangulaire, leurs parois en dalles de grès grossièrement taillées, ou en pierres calcaires posées de champ; quelquefois ces dernières, placées à plat, formaient une véritable muraille. Souvent, une même tombe renfermait plusieurs squelettes; on a vu une seule fois deux corps superposés, un jeune homme au-dessus d'un vieillard.

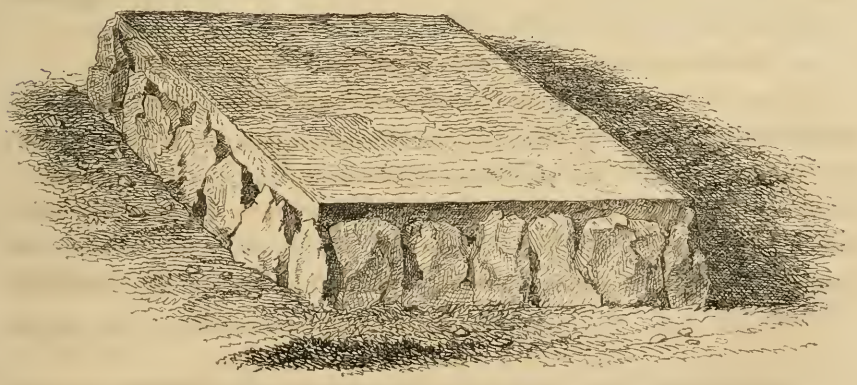

Fig. *b*.
(1/20 de la grandeur réelle.)

Les pierres qui recouvraient ces tombes étaient brisées, à l'exception d'une seule, fig. *b*. C'est une dalle en grès appuyée sur des moellons calcaires posés de champ.

Au milieu du champ funèbre, on a découvert, à 80 centimètres au-dessous du sol, un caveau voûté, entièrement clos, dont l'intérieur était rempli

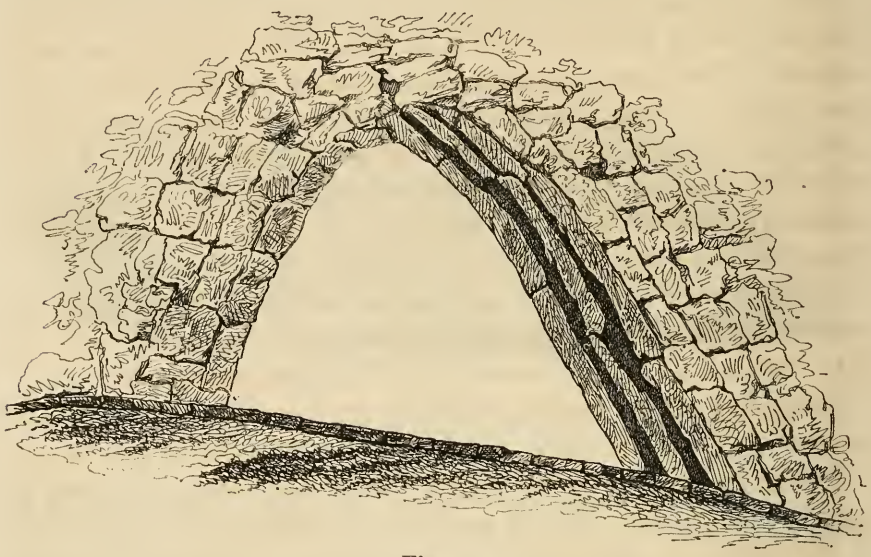

Fig. *c*.
(1/20 de la grandeur réelle.)

de chaux vive, fig. *c*. Sa longueur était de 5 mètres sur 2 mètres de largeur, et $1^{m},80$ de hauteur sous clef, un pavé en dalles calcaires soigneusement taillées et incliné vers l'ouest couvrait le sol. La voûte était construite en pierres calcaires, avec mortier de chaux et sable de la Sarre.

On n'a trouvé à l'entour, ni cendres, ni trace de combustible.

Les sabres, boucles et fibules trouvés dans quelques-unes de ces tombes étaient entièrement semblables aux objets de même nature que l'on rencontre invariablement dans les sépultures germaines, frankes et burgondes, je n'en reproduirai pas les dessins, et je me bornerai à signaler une bague en argent et une fibule ornée d'une mosaïque en verre filigrane qui sont représentées sur la planche ci-jointe, avec une remarquable exactitude.[1]

La bague[2] porte sur le chaton une inscription en caractères de l'époque

1. Cette planche sort des presses de notre habile imprimeur M. Silbermann.

2. Le musée de Bonn possède une bague à peu près semblable qui provient d'une tombe franke des bords du Rhin.

mérovingienne, dont l'interprétation paraît difficile; des archéologues distingués ont lu CHLODOVEVS(?).

La fibule est un produit de l'art antique, dont les Égyptiens furent les inventeurs et les Phéniciens les propagateurs [1]; cette mosaïque, d'une épaisseur d'un demi-millimètre à peine, est formée par des fils de verre colorés, réunis en faisceau, étirés et soumis au feu, de manière à former une masse vitreuse, dont la section a produit un dessin admirable de finesse et de régularité [2]. Des lignes rouges parallèles, espacées de 2 millimètres, partagent la surface en une série régulière de petits carrés bleus, dans lesquels paraissent des points blancs; le tout formé par des cubes de verre dont les plus petits n'ont que $^3/_{10}$ de millimètre de côté, et les plus grands $^5/_{10}$ de millimètre. On aperçoit dans la partie de la mosaïque qui est ébréchée, l'empreinte colorée de ces cubes sur le bronze.

Ce bijou, trouvé dans une tombe d'enfant, vient-il de Rome ou de Byzance [3]? ou bien les Gaulois qui ont parcouru en vainqueurs la Grèce, l'Asie Mineure et l'Égypte, l'ont-ils rapporté de leurs excursions?

Quelle que soit son origine, la présence de cette belle mosaïque dans les tombes de Lorentzen est un fait remarquable; et la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace doit s'estimer heureuse de posséder un de ces rares bijoux que les musées d'antiquité de Naples offrent à l'admiration des archéologues et que Venise et Florence ont imparfaitement imités.

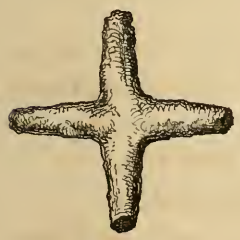

Fig. *d*.
Grandeur d'exécution.

Un seul signe de l'ère chrétienne a été découvert, c'est une petite croix en plomb, de forme grecque, trouvée dans le sol près d'une tombe.

Aucune médaille, aucune monnaie n'a été recueillie.

Tels sont les résultats des fouilles du cimetière de Lorentzen, où se montre une suite remarquable de monuments, depuis l'art antique représenté par la belle fibule mosaïque, jusqu'à la bague mérovingienne de *Chlodoveus* et la modeste croix de plomb qui annonce le christianisme. C'est dans ce cimetière que j'ai trouvé

1. De la Borde, Notice sur les émaux et bijoux du Louvre, p. 22.

2. Otto Müller. — *Handbuch der Archeologie der Kunst*, p. 436 et 437. « *Mosaïques:* « *zusammengeschmolzene Glasfäden, welche im Durchschnitt immer dasselbe höchst zarte* « *und glänzende Bild geben.* »

3. Byzance devint après la chute de l'empire d'Occident un centre de fabrication d'orfévrerie, dont les produits se répandirent dans toute l'Europe.

la tombe complétement rectangulaire, dont la date remonte sans doute très-loin; tandis qu'à Ratzwiller et au *Todtenberg*, fig. *e*, se présentent les caractères d'une époque plus récente, tels que le rétrécissement de largeur aux pieds, et la cavité destinée à recevoir la tête du mort.

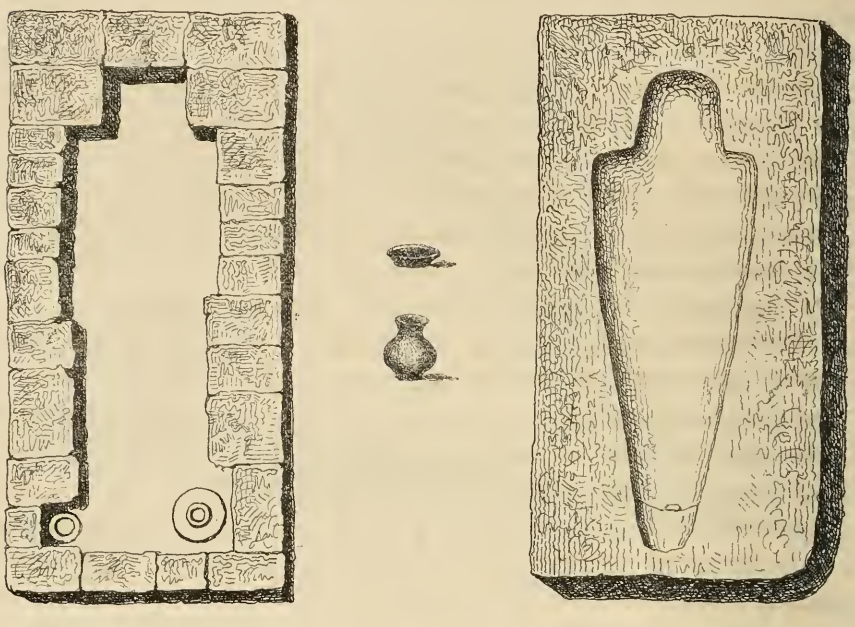

Fig. *e*.
(1/20 de la grandeur réelle.)

Dans cette série funèbre, ne paraît pas la sépulture par incinération[1], que j'ai cherchée en vain sur le sol de cette partie de la Lorraine allemande où les monuments de l'époque gallo-romaine sont si nombreux.

Colonel DE MORLET.

1. Une seule pierre pouvant avoir cette destination a été trouvée, dit-on, il y a près de deux siècles, près de Domfessel : c'est un bloc calcaire à peu près cubique de 0m,50 de côté dans lequel est creusée une cavité qui a pu recevoir des ossements et des cendres. — Cette pierre est déposée au musée de Saverne.

DÉCOUVERTE

DE SÉPULTURES ANTIQUES A OBERNAI.

En 1847 le rédacteur de ces lignes soumit à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, un mémoire, qui fut communiqué, je crois, au Comité historique des arts et monuments et qui signalait sur le territoire d'Obernai des vestiges d'une colonisation bien antérieure aux souvenirs traditionnels et aux documents historiques dont l'accord permet d'assigner à l'*Ehnhemium* du testament de sainte Odile et de l'annaliste d'Ebersheim une origine au moins contemporaine de l'époque mérovingienne.

Ce mémoire, après avoir cité les monuments des âges divers de l'antiquité, épars dans les environs d'Obernai, tels que le mur païen de Hohenbourg, les agencements de rochers du *Homburgerberg*, les dolmens plus ou moins authentiques de la *Bloss*, l'enceinte du *Kœpfel,* les fossés et les amas de pierres sèches du *Heidenkopf* et du *Purpurkopf*, enfin les nombreux *tumuli* (hypothétiques, puisqu'ils n'ont pas été fouillés), dont les tertres boisés s'échelonnent sur divers points de la forêt d'Obernai, ainsi que des forêts contiguës de Landsperg, de Barr, de Strasbourg, de Rathsamhausen, de Bœrsch, de Rosheim, de Bischoffsheim, relatait la découverte récente d'un kelt de pierre, d'un anneau de bronze, d'un fragment de collier en oves d'argile cuite et de quelques débris d'un vase de même matière, déterrés dans une vigne très à proximité d'Obernai, au canton dit *Hauel*, à côté d'ossements dont la disposition indiquait plutôt un squelette accroupi qu'un squelette étendu sur le dos.

Depuis l'envoi du mémoire précité, d'autres découvertes du même intérêt archéologique ont encore eu lieu, toujours dues, comme la première, au hasard. C'est ainsi que tout près de ce canton vignoble *Hauel*, dans la vigne dite *Spitelskirche*, on trouva à deux reprises différentes des squelettes ayant à leurs pieds des débris de poterie gallo-romaine, et l'un d'eux, ayant de plus à sa droite quelques grains d'argile, recouverts d'un émail bleu et un morceau de fer très-oxydé, dont la forme longue, sans pointe, pouvait rappeler l'épée gauloise. Ce morceau de fer et la position du squelette, la tête au nord, les pieds au sud, semblait révéler une phase de l'antiquité, différente de celle indiquée par la première découverte, l'âge de fer au lieu de l'âge de pierre ou de bronze.

La situation du lieu de ces trois sépultures, à l'est et presque à côté du chemin d'Obernai à Bischoffsheim, mérite d'être remarquée. Le mémoire de 1847 désignait ce chemin, près duquel on a trouvé à différentes époques des débris de briques minces, striées et de ciment très-dur, comme pouvant devoir son origine à l'une de ces voies hypothétiques qui devaient sillonner le pied des Vosges, parallèlement à la grande voie de Milan à Mayence, voies vicinales, militaires ou particulières, dont les recherches savantes de nos collègues, MM. Coste et de Morlet, ont démontré dans ces dernières années l'existence.

Ce chemin d'Obernai à Bischoffsheim pouvait avoir sa raison d'être même avant l'ère gallo-romaine, car il longe le pied de la colline à laquelle s'adossent les deux communes et s'adossèrent peut-être des habitations antiques, soit médiomatriciennes, soit triboques. Il aboutit aussi au lieu appelé *Ingmarsheim*, qui fut un très-ancien village, que ses habitants abandonnèrent au commencement du quatorzième siècle, suivant Schœpflin, ou peu après l'année 1298, pour venir se fixer derrière les murs d'Obernai. Sans partager l'opinion de quelques personnes qui veulent faire dériver ce nom d'*Ingmarsheim* d'un ancien temple de Mars et tout en avouant notre préférence pour l'étymologie des mots *Mark*, *Marsch*, étymologie que justifierait peut-être le voisinage du *pagus* mérovingien de *Bishovisheim*, cité dans la donation de Dagobert II à l'église de Strasbourg, il y a lieu de croire que, soit à Ingmarsheim, soit sur l'emplacement actuel d'Obernai, il exista à une époque de l'histoire encore indéterminée un rassemblement d'hommes assez considérable pour servir d'explication à la rencontre de ces tombes antiques.

C'est à environ 500 mètres des vignes où furent trouvées ces dernières, dans le canton rural appelé *Grünling*, tout à fait en plaine, au bord de la route actuelle d'Obernai à Strasbourg et à près de trois kilomètres d'Ingmarsheim, que des ouvriers occupés à creuser les fondations d'une maison sur un terrain jusqu'alors en nature de vignes, mirent, il y a quelques jours, à découvert une grande quantité d'ossements appartenant à des squelettes qui paraissaient avoir été fort symétriquement alignés et couchés la tête à l'est et même un peu nord-est. Des poteries et des vases de verre, dont un à émail bleu, étaient aux pieds de quelques-uns de ces squelettes, pas de tous, comme pour servir à désigner ceux qui provenaient de défunts plus élevés en rang que leurs voisins.

Il y avait là des vases de terre cuite plus ou moins rougeâtre de formes très-variées, *préféricules*, *patères*, *lanx*, *patinæ* et *patellæ*, sans autres empreintes que quelques stries très-peu apparentes, la plupart brisés,

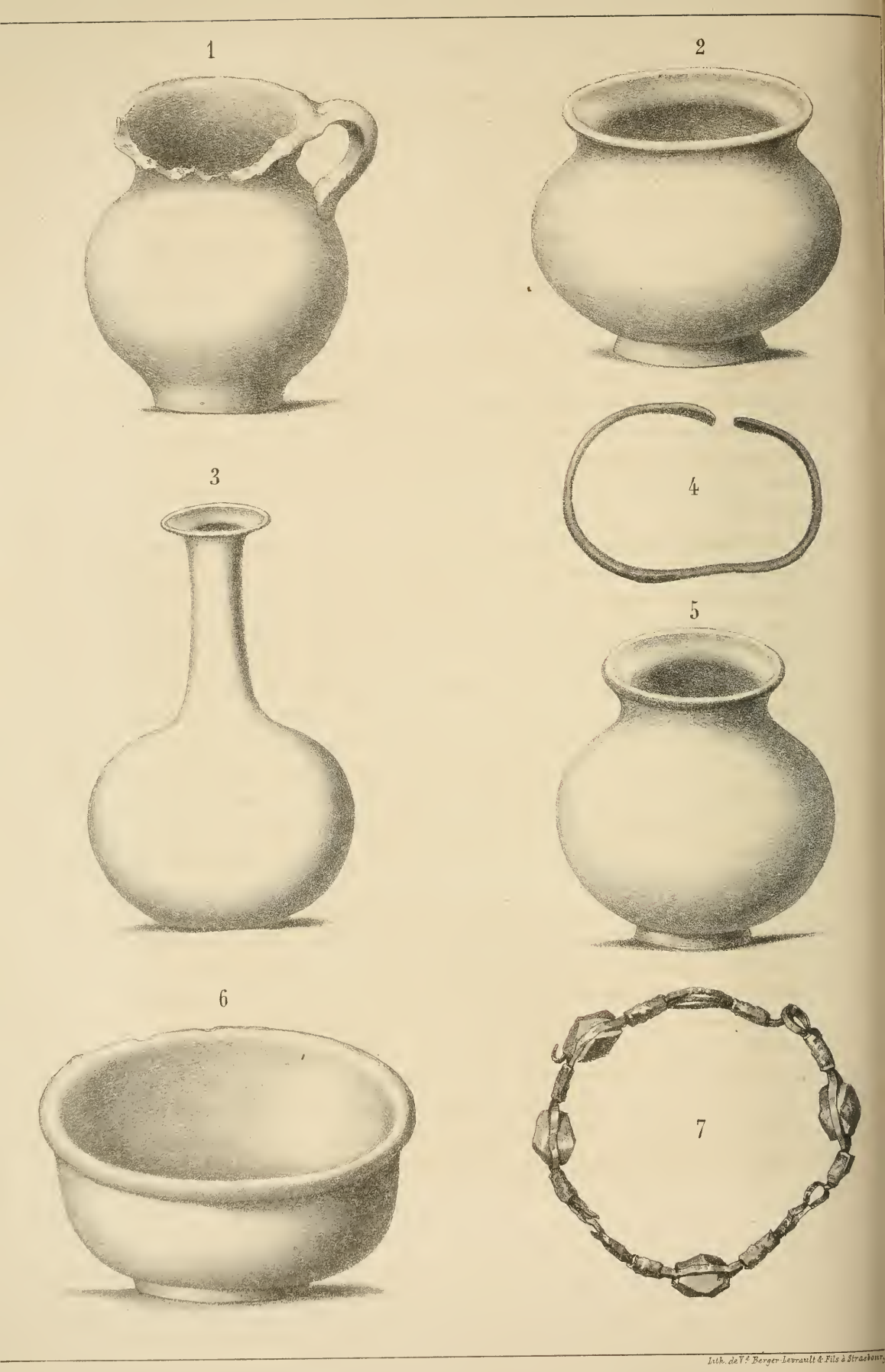

VASES, VIRIOLE ET ANNILLÉ TROUVÉS A OBERNAI EN FÉVRIER 1863.

quelques-uns encore entiers ou à peu près. Un petit vase sans anse, large à son ouverture, rappelait cette sorte de préféricules dont Millin cite la description par Festus et qui servaient dans les sacrifices à *Ops Consiva.*

Les vases de verre étaient nombreux, entre autres une patère sans manche et une petite fiole parfaitement conservées; des fragments d'autres fioles, beaucoup plus grandes, étaient encore enduits à l'intérieur d'une matière graisseuse et appartenaient évidemment au genre de ces vases improprement appelés *lacrymatoires,* qui servaient aux huiles et aux onguents funéraires.

Près d'ossements relativement plus petits que les autres et qu'on pouvait supposer être ceux d'une femme ou d'un adolescent, on ramassa une *viriole* et une *armille*, les seuls objets en métal qui fussent parmi tous ces ossements, sauf trois petites pièces de monnaie, dont les flancs informes et le module rappellent les monnaies gauloises, mais trop oxydées et trop frustes pour pouvoir être classées. Ces trois pièces furent trouvées dans un des vases.

Un fragment de poterie noircie était aussi de ce côté, entre deux rangées de squelettes, et pourrait avoir appartenu à la partie inférieure d'une urne, ou à un réchaud; le grain en paraît plus fin que celui des autres vases qui ressemblent, quant à la couleur de la terre, aux fragments trouvés, il y a quelques années, près du four à potier de Burgheim. Ces traces noires sont, d'ailleurs, avec celles moins bien marquées de deux autres vases, les seuls indices qui puissent faire penser aux rites de l'incinération. Encore pour les deux autres vases, ces marques proviennent-elles plutôt de cette couleur noire, plus ou moins grossière, dont étaient généralement peints les vases gaulois ou celtiques. D'ailleurs, point de cendres, point d'apparence de couches de charbon, seulement, au dire des ouvriers, la terre qui supportait les ossements était plus friable et formait un lit presque moelleux.

Un détail qui ne manque pas d'intérêt est celui du fragment de vase ou de *patina*, contenant encore des restes de volatile. On sait l'usage commun à plusieurs peuples de l'antiquité, et principalement aux races celtiques, de placer dans la tombe, à côté du mort, les apprêts de son dernier souper et de composer ce repas posthume, soit du mets que le défunt préférait, soit de celui plus spécialement consacré dans les traditions du clan ou de la peuplade. A ce dernier point de vue, le volatile placé dans ce vase mériterait quelque attention. Presque chaque clan ou chaque tribu celtique avait son oiseau ou son quadrupède préféré. L'alouette est célèbre, le coq, à plus ou moins bon droit, ne l'est pas moins. D'autres volatiles avaient en

quelque sorte leur circonscription d'élection ou de popularité. Qui sait si les restes, peut-être vingt fois séculaires du volatile placé dans le vase dont nous parlons, ne sont pas un signe, non-seulement de race, mais de migration de race? Qui sait s'ils n'ont pas (bien entendu, toutes proportions et toutes différences gardées) quelque mystérieuse analogie avec ce que des travaux récents nous apprennent de l'*alca impennis*, si chère aux antiques traditions du nord scandinave?

Un fait digne de remarque, c'est qu'aucun morceau de fer, aucune arme, n'ont été aperçus au milieu de ces ossements, de ces ornements et de ces vases. Cela donne à la découverte d'aujourd'hui un caractère différent des découvertes antérieures. Les guerriers de race ou les guerriers improvisés pour la conquête ou la défense du pays, étaient d'ordinaire, comme tout le monde sait, inhumés avec leurs armes. Et pourtant, aucune trace d'armes, rien de militaire, en cette nouvelle nécropole antique, rencontrée à Obernai.

Nous disons nécropole, et ce mot n'est peut-être pas trop ambitieux, car il est facile encore de voir que le champ des morts ne finit pas où s'arrêtent les travaux actuels de fondations de la maison en construction. Ces travaux n'ont amené à décaper qu'environ 9 mètres de long sur à peu près autant de largeur; or, là où le terrain cesse d'être décapé, on peut, non-seulement deviner, mais reconnaître encore, sous le terrain que revêt la vigne, les indices et en quelque sorte le relief d'autres rangées de sépultures.

Y avait-il là, autrefois, quelque tertre nivelé lors de la mise en culture de cette partie du sol avoisinant Obernai? Cela serait probable, car l'arrangement symétrique des squelettes semble indiquer une chambre sépulcrale. Ces squelettes ont apparu à $1^{m},40$ du niveau des vignes et par conséquent presqu'à hauteur de la route moderne. La terre végétale n'avait guère au-dessous d'eux qu'environ 1 mètre, et le sous-sol est de sable d'alluvions. Tout autour, point de tertres, c'est la partie la moins accidentée de la banlieue d'Obernai.

A quelle époque, à quel peuple, ou à quelle race de l'antiquité faut-il assigner cette nouvelle trouvaille archéologique? Cette question est de celles qui ont plus d'importance peut-être pour la science historique que l'étiquetage des ustensiles et ornements découverts, car ces ornements et ces ustensiles sont communs à plus d'une époque de l'histoire de la Germanie et de la Gaule rhénanes. Avant l'invasion romaine, on plaçait des vases, des bijoux, des armes, auprès des corps ensevelis, et cet usage, qui fut aussi celui des nouveaux conquérants, continua, non-seulement pendant

la domination romaine, mais même encore après elle. Les honneurs rendus à la dépouille des morts, à la matière humaine, s'il est permis de s'exprimer ainsi, se maintinrent pendant les longs siècles de paganisme, avec d'autant plus de persistance et de popularité, que les espérances de la foi chrétienne ne pouvaient pas encore apprendre aux survivants à accompagner de leurs vœux dans une autre patrie la dépouille immatérielle des morts chéris de la famille, ou honorés par la conscience des peuples.

Nous savons peu de chose de la colonisation de la rive gauche du Rhin supérieur, contiguë aux Vosges avant la conquête de Jules César. Le guerrier-historien nous apprend bien que les Belges, et parmi eux les Médiomatrikes ou Médiomatriciens s'étendaient avant la guerre d'Arioviste sur les bords du Rhin, jusqu'au point assez peu défini encore, où commençait le territoire d'une race plus anciennement établie dans les Gaules, celle des Celtes séquaniens ou Séquanes. Il nous apprend aussi que les Helvètes envahirent une certaine partie de ces territoires, mais il ne détermine pas les limites entre ces empiétements des Helvètes, puis ceux des Triboques et les avant-postes ou arrière-postes des Médiomatrikes et des Séquanes.

Après Jules César, ce que les historiens romains rapportent de l'établissement des Triboques dans la contrée entre Vosges et Rhin, reste presqu'aussi vague, du moins quant à la ligne précise où, soit le rayon, soit le rempart même des Vosges, avait permis aux populations antérieurement établies de se retrancher. Il paraît, toutefois, ou il appert des données les moins incertaines, que la partie du pays appelée, longtemps après, la Basse-Alsace, devint, principalement sous les premiers Césars, le territoire des Triboques et que cette peuplade d'envahisseurs ultra-rhénans, refoulée un instant, puis réintégrée, ne tarda pas à devenir assez vite sédentaire, et conservatrice, comme nous dirions aujourd'hui.

Si donc les découvertes faites naguère à la *Hauel*, celles du kelt et des armes surtout, peuvent être attribuées, sans trop de présomption, à une tribu, passagère sur notre territoire, y combattant pour conquérir ou pour se défendre, et s'y étant cantonnée, pour plus ou moins longtemps avant même la domination romaine, il y a lieu de croire que l'ère gallo-romaine doit être le point de départ des investigations relatives aux récentes découvertes d'Obernai, et dans ce cas, nous y verrions de préférence un monument des Triboques, non pas des Triboques d'Arioviste, mais des Triboques soumis à la Rome impériale, des Triboques, race celtique d'outre-Rhin, arrivée une des dernières de la première migration des peuples germaniques dans la Gaule rhénane, et promptement façonnée aux dou-

ceurs de la paix, au bien-être de la civilisation romaine, au dédain peut-être, ou à l'oubli des armes.

En effet, comme on vient d'en faire l'observation, rien qui rappelle ici une race conquérante, militaire, passant à main armée sur le sol qui doit servir de tombeau à quelques-uns de ses guerriers. Point de fer, rien que des ustensiles de la vie domestique, ou des insignes pacifiques de la position sociale. Point de fer : on serait tenté de croire, d'après cette absence si complète du fer, même le plus oxydé, que ces sépultures remontent à ce que des archéologues modernes ont appelé l'âge de bronze, c'est-à-dire, pour ce qui concerne la Gaule, à une époque bien antérieure à la conquête romaine; mais quelques-uns des objets trouvés ont un caractère trop gallo-romain pour autoriser à se perdre ainsi au delà des temps de l'histoire écrite.

Rappelons-nous que dans les deux premiers siècles de l'Empire et dans la plus grande partie du troisième, le pays entre Vosges et Rhin, protégé par les terres décumates, n'avait rien à craindre des agglomérations de peuples barbares déjà en fermentation au nord de la Germanie. Les colons, abrités sous l'aigle des Césars, pouvaient à loisir se livrer aux travaux agricoles, et laisser enfouies dans les *tumuli* des aïeux, ces armes qui naguère avaient établi leur race dans le pays. On comprend qu'ils n'aient pas fait contribuer le métal des combats aux offrandes pieuses à leurs morts. Avant l'emploi du fer, on se battait, il est vrai, et l'on ne cessait guère de se battre en Gaule et en Germanie, mais alors on enterrait avec le guerrier sa hache de silex ou son poignard de bronze, et l'on ne se bornait pas à déposer à ses pieds les gages du foyer paisible.

Mais, dira-t-on, les Triboques prirent assez vite toutes les coutumes romaines, et dès lors, ils ne se bornèrent plus à enterrer leurs morts sous un tertre, et ils élevèrent des cippes et autres mausolées à l'instar des Romains. On connaît des monuments à inscriptions commémoratives de citoyens triboques. Il est toutefois facile de répondre que les monuments dans le goût romain ne furent jamais sans doute que l'exception, un luxe réservé aux principaux membres de la cité. D'ailleurs, quelques-unes des formes et le peu de valeur intrinsèque des objets récemment trouvés pourraient servir à indiquer cette époque transitoire où, désarmés par les Romains, les Triboques ne s'étaient pas encore laissé envahir par le luxe de leurs dominateurs, et se bornaient à cultiver, sous eux et pour eux, les terres de cette partie de la première Germanie.

Sans doute ce qui vient d'être dit des Triboques pourrait s'appliquer aussi à d'autres colons de l'époque gallo-romaine, établis après eux ou au

milieu d'eux, sur notre sol. Le caprice du gouvernement ou d'un grand propriétaire pouvait installer dans tel ou tel coin de la province, des travailleurs venus des contrées les plus éloignées de la Gaule ou de l'Espagne, et de l'Afrique ou de l'Asie, pour cultiver le sol et pour le garder. Même en écartant, à cause de l'absence des armes, l'hypothèse de quelque cohorte auxiliaire en garnison plus ou moins temporaire sur cette partie du territoire, hypothèse peu autorisée par ce que l'on connaît des garnisons fixes de ces cohortes, on peut rencontrer encore jusque dans le dernier siècle de l'ère romaine des Gaules, un nom de race ou de tribu à donner aux squelettes de la nécropole d'Obernai.

Ainsi, dans le quatrième siècle de notre ère, et après la grande invasion du commencement du cinquième siècle, les Burgondes et les Alemans ont pu fournir en ces lieux leur contingent de dépouilles mortelles enterrées avec de la poterie gallo-romaine. Les Burgondes surtout, race agricole, durent fort vite imiter les anciens Triboques, et négliger les instruments de la guerre pour utiliser en nos champs ceux du labour. Ce que nous savons des coutumes funéraires des Francks qui étaient généralement enterrés sans cercueils, ni de pierre, ni de bois, mais avec une simple pierre sous la tête, peut s'appliquer aux Burgondes, peuple de même origine que les Francks, mais aux goûts plus simples, plus pacifiques, plus casaniers, s'il est permis d'employer ce dernier mot, en parlant d'un peuple barbare. Or, au moins dans la dernière période de leur existence comme nation dans la Gaule, avant l'époque mérovingienne, les Burgondes étaient ariens, et cette circonstance expliquerait peut-être l'absence de tout signe religieux déterminé dans les tombes qui nous occupent, si toutefois elles sont de la dernière époque gallo-romaine.

Quel que soit, au surplus, le peuple depuis tant de siècles disparu de la terre, qui ait laissé en ces lieux cette marque de son passage, l'on est en droit d'admettre dès à présent que là où fleurit dans le septième siècle la *villa fiscalis* du duc Ettichon ou Atticus, il y eut déjà dans les siècles précédents, une population relativement nombreuse et suivant toute apparence sédentaire.

Obernai, 20 février 1863.

L. Levrault.

MÉMOIRE

SUR LA GRANDE VOIE ROMAINE DE BRUMATH A SELTZ

POUR LA PORTION DE WEITBRUCH A KALTENHAUSEN.

Il reste quelque chose à ajouter à ce qui a déjà été dit de la grande voie romaine de Brumath à Seltz. J'ai fait, l'automne dernier, une excursion sur cette route, de Weitbruch jusqu'à Kaltenhausen, et c'est le résultat de mes investigations que j'ai l'honneur de soumettre dans cette notice au comité historique d'Alsace. Pour cette portion, l'ancienne voie peut très-facilement être étudiée : les singularités qu'elle présente la font reconnaître partout.

Le point de départ de ma course a laissé le village de Weitbruch à droite, et le hameau de Birckwald à gauche. Dans cette direction, la voie est entièrement abandonnée, sans doute depuis une longue suite de siècles; elle est très-élevée, et se montre par-ci par-là à une hauteur d'environ 1 mètre au-dessus du niveau des terrains cultivés qui y aboutissent; son tracé poursuit à travers la forêt une ligne fort directe; aucun pavage ne la recouvrait, du moins on n'en trouve de débris nulle part, mais elle est encore recouverte sur divers points d'une épaisse couche de gravier, comme nos routes, ce qui prouve que le système actuel se pratiquait aussi dans la construction des grandes voies romaines, au moins par parties : d'ordinaire, les matériaux employés par les Romains variaient selon les lieux. C'est sur cette voie que la commune de Weitbruch prenait autrefois le gravier pour le chargement des chemins du village. On remarque qu'elle était bombée pour faciliter l'écoulement des eaux, et munie, des deux côtés, de fossés, dont il existe çà et là des traces; malgré de fréquents rétrécissements, elle conserve partout une largeur très-raisonnable, paraissant avoir été de 12 à 16 mètres, entre fossés; des pierres leugaires la jalonnaient de distance en distance : ces stèles la caractérisent évidemment comme voie militaire.

La colonne dont M. le colonel de Morlet a signalé le gisement dans la forêt de Weitbruch, se trouve redressée sur sa base, à l'endroit où elle a été découverte par des bûcherons. Je pense que l'on devrait lui conserver sa place historique. On y a gravé le millésime de 1859, relatant l'année de sa découverte, et dans un but de préservation, on l'a entourée d'une claire-voie en bois de chêne. Cette pierre, de couleur blanchâtre, était enfouie dans la partie carrossable même de la route: elle affecte la forme elliptique

et ne porte aucune cannelure. C'est un pilier cylindrique, légèrement aminci vers le haut, sans chapiteau, à base carrée, prise dans le bloc; son sommet, malheureusement dégradé, se termine en cône tronqué, à mon avis, par suite du frottement des roues, dans l'état de son gisement. En examinant ce pilier avec soin, on peut se convaincre qu'il est entier dans sa longueur : le fût mesure en hauteur $1^m,80$; son contour, au milieu, est de $1^m,95$. La base, adhérant au fût, est écornée sur deux de ses angles; elle a une hauteur de 30 centimètres, sur une largeur de 65 centimètres de chaque côté. Ainsi, la hauteur totale de la colonne est de $2^m,10$, sur 65 centimètres de diamètre. La largeur, de chaque côté de la base, est égale au diamètre de la colonne et à un tiers de sa circonférence. Telles sont ses proportions métriques.

C'est, ni plus ni moins, une véritable pierre leugaire, primitivement supportée, à n'en pas douter, par un socle maçonné. Elle est, pour ses proportions, à peu près semblable à la colonne milliaire de Mandeure, décrite par Schœpflin, tome I, page 547, et, ce qui est plus important, elle conserve, selon moi, à son sommet, un reste précieux de son indication numérique.

Les cippes milliaires, comme on sait, marquaient la distance de la ville où la route commençait. Dans les Gaules, les distances étaient données, non en milles, mais en lieues; les chiffres y sont précédés des lettres LEVG (*leugæ*). La colonne viaire de la forêt de Weitbruch n'indique plus rien et ne paraît pas avoir jamais indiqué quelque chose du nom de la ville d'où la distance était comptée; mais elle porte encore, dans sa partie fruste les traces d'un X (du chiffre dix), précédé d'après une très-grande probabilité des lettres LEVG, dont on ne remarque, toutefois, plus de vestiges. Si c'est là, comme tout m'induit à le croire, le seul chiffre numérique gravé sur cette colonne, il indique juste la distance de Strasbourg; dix lieues gauloises font cinq lieues anciennes de France, or, c'est là le chiffre donné par la colonne, comme c'est aussi la distance qui sépare le lieu de sa découverte de l'ancien Argentorat.

La route aurait été suivie encore après la chute de la colonne, si l'on attribue au contact des roues les parties usées; ces conjectures me paraissent fondées, et n'ont, en aucun cas, rien d'invraisemblable.

S'il faut en juger par des tuileaux et des restes de ciment romain que l'on rencontre clair-semés dans le même périmètre, il existait en cet endroit une bâtisse romaine quelconque, que je m'abstiens, à défaut d'autres vestiges, de préciser davantage. Ce sont, peut-être, des débris du socle qui avait supporté la colonne, ou des restes de la guérite qui l'avait abritée.

A une petite distance du même lieu, à proximité du hameau de Birckwald, on a découvert, il y a une vingtaine d'années, dans un champ planté en garance, les restes d'une aire en béton, des tuiles à rebords, et beaucoup d'autres débris de provenance romaine, et dans la même circonscription, une médaille d'argent et plusieurs urnes cinéraires, renflées au milieu. Tout cela, et différents autres débris, restés sur place, attestent, en ce lieu, l'existence d'une villa romaine.

Le tronçon que nous décrivons, est bordé d'autres monuments des temps passés : trois tertres tumulaires inexplorés se voient à droite de la route, dans la forêt de Weitbruch, au canton dit *Wœldel;* deux autres *tumuli*, aujourd'hui affaissés et nivelés, se sont trouvés, à gauche, dans la forêt défrichée de Niederschæffolsheim. Les guides qui m'ont accompagné, m'ont aussi parlé d'anciennes poteries en argile, découvertes, à diverses époques, par-ci par-là.

La voie sort de la forêt de Weitbruch pour entrer, après avoir franchi le Rothbæchel, dans celle de Marienthal où elle passe, tout d'abord, près d'un ancien retranchement militaire, construit par les Autrichiens, en 1793. En cet endroit se remarquent divers restes portant le cachet de l'époque romaine: ce sont des substructions assez étendues, des décombres variés, comprenant des briques striées, des tuiles à rebords rayées, des morceaux de ciment à bain de mortier, de petites pierres entremêlées de quelques moellons, enfin des fragments de poterie. Le garde forestier de Marienthal m'a assuré qu'il avait retiré de ce lieu, il y a une quinzaine d'années, une grande quantité de moellons de grès maçonnés dans un ciment fort dur et beaucoup de tuiles à rebords, à côté desquelles il a trouvé des ferrements de toute espèce, rongés, une hachette de forme antique, et une grande clef très-massive en fer, ayant 8 pouces de longueur : il est à regretter que ces restes des temps anciens n'aient pas été conservés; ils méritaient bien certainement l'attention des archéologues. De plus, selon le témoignage de plusieurs vieillards que j'ai interrogés, on a, vers 1806, enlevé du même lieu des pierres de taille et des briques très-volumineuses; on y a rencontré des substructions, noyées, pour me servir de leur expression, dans un mortier aussi dur que le grès; enfin, on a découvert un puits, maçonné en pierres de grès. Leurs pères et grands-pères, me dirent-ils, leur ont souvent répété que c'était un bourg, je dis un castel. Il y avait là, on ne peut en douter, une construction importante, une taverne, une *mansion*, une station de halte, un relais public, un poste de vigie, peut-être tout cela à la fois. C'était très-probablement le point de jonction de la route d'Ingwiller, par Schweighausen, dont j'ai indiqué le tracé dans le mémoire

renvoyé, dans la séance du comité du 5 mars 1860, à M. le colonel de Morlet, chargé du travail sur la topographie romaine de nos contrées. (*Voy.* le *Bulletin*, tome III, page 147.) Je dois faire ici une autre observation : il est très-présumable qu'au même endroit, un second rameau se soit encore détaché de la grande voie, pour conduire dans les positions romaines situées sur les bords du Rhin. Enfin, comme il reste des constructions souterraines sur place, je me demande s'il ne conviendrait pas de les signaler à l'attention des antiquaires à venir. Si, tôt ou tard, des fouilles étaient faites en ce lieu, il est plus que probable qu'on ferait des découvertes assez importantes.

Le rayon de Marienthal offre d'autres vestiges de l'antiquité gallo-romaine; on voit sur différents points d'anciennes glaisières, que l'on prétend avoir été exploitées déjà par le peuple-roi, et dont on retire encore aujourd'hui une très-bonne terre sigillée, qui est propre, non-seulement à la fabrication de briques et de tuiles, mais aussi aux ouvrages de poterie. Je sais que la céramique fut connue partout où il y eut des établissements romains; mais à défaut de tout autre certificat que la tradition sur l'origine de ces glaisières, je dois ne pas m'y arrêter davantage.

A quelques pas de la taverne, la voie coupe, près d'une redoute, datant de 1792, le chemin appelé par les pèlerins de Marienthal, chemin de Schweighausen. Une mousse épaisse la couvre dans cette direction, mais elle se distingue parfaitement dans l'éclaircie entre les parties boisées : tandis que les arbres qui la bordent, élancent vigoureusement, des deux côtés, leur cime dans l'air, le sol durci de la voie ne produit, évidemment à cause de son empierrement, que des tiges rabougries. Son tracé se dessine ici, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, par un tunnel aérien, qui se prolonge en ligne droite, aussi loin que le regard peut s'étendre, et dont le romantique coup d'œil n'est ni sans charmes, ni sans originalité.

La voie quitte la forêt au point où se trouvent, sur la route de Haguenau, les premières maisons de Marienthal, d'où elle se dirige sur Kaltenhausen. Le labour l'a fait disparaître en partie dans cette direction, cependant elle est encore visible : un sol plus haut et moins fécond que les champs adjacents, indique son tracé tout le long jusqu'aux abords de cette commune, où l'on distingue, à un endroit qu'on nomme *Près de la croix*, les mêmes couches de graviers, comme près de Weitbruch. Elle a dû passer la Moder, en laissant à gauche le clocher du village.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

ARGENTOVARIA

STATION GALLO-ROMAINE

RETROUVÉE

A GRUSSENHEIM (HAUT-RHIN).[1]

(AVEC UNE CARTE LITHOGRAPHIÉE.)

La station d'*Argentovaria* doit une certaine célébrité à la bataille livrée dans ses environs, aux Allemands-Lentiens, par les généraux de l'empereur Gratien en 377.

Ptolémée, dont la géographie remonte à la première moitié du deuxième siècle de l'ère chrétienne, nous fournit la plus ancienne mention d'*Argentovaria*, comme ville des Rauraques.

La seconde citation qui est la plus importante, puisqu'elle nous donne, tout à la fois, et le nom et l'indication d'une station sur la voie de Milan à Mayence, et ce, entre deux stations déterminées, se trouve dans l'itinéraire dit d'Antonin. Ce document représente, d'après le savant épigraphiste M. Léon Renier, la géographie du monde romain au temps de Dioclétien (284-305), c'est-à-dire à la veille des incursions successives des Barbares qui ont dévasté les bords du Rhin.

Voici, d'après l'édition de l'itinéraire donnée par M. Léon Renier, ce qui concerne *Argentovaria :*

In itinere a Mediolano Moguntiacum.

Cambete (Kembs)[2].
Stabulis, VI leug. (Bantzenheim)[3].
Argentovaria, XVIII id. (Grussenheim).

1. La note insérée au Bulletin, p. 93-94, nouvelle série, et le rapport du secrétaire sur les travaux de la Société, lu en assemblée générale le 4 décembre 1862, ont donné lieu à ce mémoire, dans lequel j'éviterai, autant que je le pourrai, de reproduire ce que j'ai dit dans mon *Alsace romaine* sur cette station.

2. Beatus Rhenanus dit ce qui suit de Kembs et de Bantzenheim : *Kembs : in ipso vico mira vestigia murorum subterraneorum apparent.*

3. *Bantzenheim : Illic enim tantum vetustatis indiciorum reperire est, ut non liceat palam infigere terræ quin aliquid occurrat. Porrigebatur autem usque ad publicam illam in campis viam quam altam (Hochstrass) vocant. Nam agri illi ruinas tegunt ubi subsidens quoque terra sarcophagos lapideos demonstrat.* (*Rerum germanicarum liber tertius.*)

Helvetum, *XVI* id. (Ehl-Benfeld).

Argentorato, *XII* id. (Strasbourg).

Si de l'itinéraire d'Antonin nous passons au récit que fait Ammien Marcellin de la bataille d'*Argentaria*[1], nous rencontrons encore une indication complexe, indivisible comme celle de l'itinéraire : c'est *Argentaria oppidum Galliæ*, et il en est de même dans Orose et Aurelius Victor.

Au quatrième siècle les irruptions des *Alemanni* deviennent de plus en plus fréquentes, et, à la fin de ce même siècle, *Augusta Rauracorum* ainsi qu'*Argentovaria* ou *Argentaria*, comme on disait alors, ne figurent plus comme villes dans cette région frontière, dans le *Littus Ducis Sequaniæ*.

La *Notitia provinciarum*, dont le plus ancien texte connu, remontant au huitième siècle, se trouve aux archives grand-ducales à Carlsruhe, porte *Castellum Argentariense*, et le texte donné par M. Guérard sur la collation de vingt-neuf manuscrits, mais dont les plus anciens sont du neuvième siècle, donne *Castrum Argentariense*, dans la grande Séquanaise, partant dans la Gaule.

Voilà ce que l'antiquité nous a transmis sur la station d'*Argentovaria* qui a été ruinée de fond en comble et détruite par l'incendie, ainsi que viennent l'attester les fouilles de Grussenheim.

Avant d'aller plus loin, il est bon de faire remarquer que la Table de Peutinger ou Théodosienne, dont la meilleure édition est celle de 1824, ne donne point la station d'*Argentovaria*, parce que le fragment sur lequel se trouve l'itinéraire de Mayence à Milan s'arrête à la hauteur d'Ohnenheim, à une station dont le nom est perdu, par suite de la destruction de cette partie de la carte.

Voici la copie figurative de cette portion de la table qui donne la géographie de la première moitié du troisième siècle, d'après l'édition donnée à Leipzig, en 1824, par Mannert :

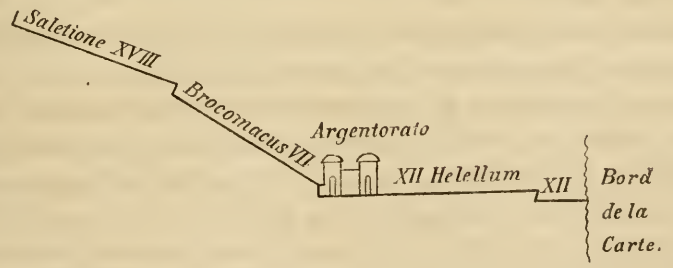

1. Au quatrième siècle beaucoup de localités subissent des altérations de nom : c'est ainsi qu'*Argentoraria* devient *Argentaria* dans Ammien Marcellin, Orose, Aurelius Victor, etc., et dans la notice des provinces.

C'est-à-dire de Seltz à Brumath dix-huit lieues gauloises; de Brumath à Strasbourg sept lieues; de Strasbourg à Ehl-Benfeld douze lieues, et d'Ehl à?... (ruines d'Ohnenheim) encore douze lieues: il est permis de supposer qu'il y avait à quatre lieues plus loin la désignation d'*Argentovaria.*

A l'époque de la renaissance des lettres, l'attention s'est aussi portée sur les débris d'antiquité que fournit le sol, ainsi qu'on l'a vu pour Kembs et Bantzenheim.

C'est alors que Horbourg, sans que l'on y eût découvert une inscription donnant le nom d'*Argentovaria*, semble à Beatus Rhenanus devoir répondre à la ville citée par Ptolémée: une occasion se présente même de manifester cette opinion, et, dans une inscription composée par ce savant pour le château du duc de Wurtemberg, il explique comment ce château occupe la place d'*Argentovaria*, faisant dériver le nom de Horbourg d'*Argentovaria* par un tour de force étymologique consigné dans une lettre à Erb, l'un de ses amis.

De Beatus Rhenanus à Schœpflin il n'y a point de contradiction: l'importance de Horbourg, dont le sol fournit un autel dédié à Apollon, des médailles, etc., etc., grandit à ce point que l'imagination en fait une cité des plus considérables de la vallée rhénane. Mais Schœpflin, qui a lu les éclaircissements géographiques de d'Anville, publiés en 1741, conçoit des doutes et interroge les habitants d'Artzenheim, village que d'Anville croit avoir succédé à la station d'*Argentovaria*, d'après les mesures que lui fournissent l'itinéraire d'Antonin et le texte de la table de Peutinger alors en usage; ce n'est qu'après avoir obtenu une réponse négative, donnée à la légère par des personnes incapables de discerner des débris antiques des fragments de poterie moderne, que Schœpflin reste dans le sillon tracé par Beatus Rhenanus; mais il est à remarquer qu'il le fait avec cette réserve formelle, que si le sol d'Artzenheim recélait des débris antiques, c'est là qu'il faudrait placer *Argentovaria.*[1]

Grandidier a accepté l'opinion reçue avec d'autant plus d'ardeur que, de son temps, l'on a découvert le *castrum* de Horbourg.

Quant à M. de Golbéry, les distances fournies par les itinéraires ne l'ont guère préoccupé, et, tout en décrivant avec le plus grand soin, pour le Haut-Rhin, la voie de Milan à Mayence, il a oublié de remarquer que la donnée de l'itinéraire d'Antonin est, en soi, indivisible et complexe, en ce

1. *Alsatia illustrata*, t. I, *fol. p.* 193-194, §§ 125 et 128. — Walckenaer, Géogr. des Gaules, a suivi l'opinion de d'Anville et s'est préoccupé d'Artzenheim; mais comme les mesures le portaient plus au nord, il a indiqué *Mauchon* (*Mauchen*) comme étant la position exacte. (Voir le plan ci-joint.)

qu'elle donne, tout à la fois, comme nous l'avons déjà dit, le *nom* et la *position d'Argentovaria.*

Examinons maintenant la valeur de la citation de Ptolémée : ce géographe donne *Argentovaria* comme une ville des Rauraques, ce qui est confirmé par la *Notitia provinciarum*, puisque la partie nord de la *Maxima Sequanorum* comprenait le pays des Rauraques. D'un autre côté, il est bon de faire observer que Ptolémée n'a pas cité uniquement de grandes villes, des capitales de cités; il suffit de parcourir son œuvre pour se convaincre du contraire : je n'en donnerai, pour abréger, qu'un exemple, voisin de la contrée qui nous occupe, c'est *Tarodunum* (Zarten) près de Fribourg.

Si nous passons au récit de la bataille livrée par les généraux de Gratien aux Allemands-Lentiens en 377, nous voyons que ces Barbares, excités par l'un des leurs qui avait pris du service dans la garde de l'Empereur, et instruits par lui que Gratien allait se joindre à Valens pour combattre les Goths en Orient, ils font une première irruption sur le territoire romain et sont repoussés par les Celtes et les Pétulants; que, bientôt après, ayant appris que la majeure partie de l'armée d'Occident est arrivée en Illyrie, toutes leurs tribus, formant une masse d'environ quarante mille hommes, passent le Rhin et font irruption dans la Gaule. C'est alors que Gratien fait rétrograder ses troupes, appelant à lui les réserves laissées dans la Gaule, et donne à cette armée Nannien et Mellaubode pour chefs.

Tout à coup, près d'*Argentaria*, les Romains se trouvent en présence des Barbares, et c'est dans une plaine où ils sont à découvert qu'ils se voient exposés à leurs coups; il n'est nulle question dans cette description d'un cours d'eau tel que l'Ill, contre lequel ils pouvaient être acculés ou rejetés, ou bien duquel ils pouvaient se couvrir, mais d'une forêt dans laquelle ils prennent position à la hâte, et où ils sont sur la défensive jusqu'à l'arrivée de la garde de l'Empereur qui décide la victoire.

L'armée de Gratien reprend alors sa marche vers l'Orient; mais, après avoir dépassé le coude que fait le Rhin près de Bâle, les Romains tournent subitement à gauche, traversent le fleuve, et là se passe la seconde affaire dans un espace resserré où tout l'avantage de la position était pour les Barbares: ceux-ci sont de nouveau défaits, et l'armée, revenant sur le sol gaulois, près du lac de Constance, continue sa marche pour aller joindre Valens.[1]

Je dois déclarer ici qu'en décrivant cette bataille dans mon *Alsace ro-*

1. Ammien Marcellin, liv. 31, § 10. — Aurelius Victor, *Epitome.* — Orose, liv. 7, chap. 33. — Mone, *Zeitschrift,* XIIIe vol., a donné une description très-détaillée de la ligne de défense des Romains depuis Bâle jusqu'à Schaffhouse.

maine, j'ai eu le tort de considérer comme la principale affaire celle qui eut lieu dans le pays de montagnes voisin du lac de Constance, et que j'avais considéré *Langen Argen*, comme répondant à *Argentaria* : c'était une erreur, puisqu'il s'agit d'une ville de la Gaule, *oppidum Galliæ*, tandis que *Langen Argen* était dans la Rhétie, et que la plaine d'Alsace répond bien mieux aux détails fournis par Ammien Marcellin.

Quant aux autels, monuments funéraires, médailles et surtout le *castrum* découverts à Horbourg, je répondrai que ce n'est pas une raison pour donner à cette ville, dont l'importance est incontestable, le nom d'*Argentovaria*. M. Alfred Maury, de l'Académie des inscriptions, l'un des savants les plus éminents de la France, m'a fait, à ce sujet, l'honneur de m'écrire ce qui suit : « Il est clair que le *castrum* de Horbourg n'est plus une raison péremptoire d'y placer *Argentovaria*, des antiquités se trouvant en bien des points voisins; dès lors, il ne reste plus que les distances qui sont en votre faveur. »

Quant à l'inscription relatée dans le *Bulletin*,

G. A. P. R.

page 94, qui a été interprétée comme il suit :

Genio Argentovariæ populi restitutum ou bien *Genio Argentovariæ populus restituit*, et que M. le conseiller Boyer, auteur d'une histoire d'Alsace, qui est sur le point de paraître, m'a dit devoir être traduite comme il suit :

Gratianus Argentovariæ populus restituit, je me bornerai, pour toute réponse, à donner connaissance de ce que M. Jules Quicherat, professeur d'archéologie à l'école des chartes, ce savant aussi bienveillant que distingué, a répondu à la communication que je venais de lui faire de cette inscription : « Je ne vois pas que vous ayez lieu d'être inquiet du côté de vos contradicteurs tant qu'ils n'auront pas de titre plus solide à vous opposer que l'inscription de Horbourg. Ces quatre lettres peuvent recevoir toute sorte d'interprétations, excepté celles qu'ils en tirent, car ce n'était pas l'usage d'écrire les dédicaces uniquement avec des sigles, et les sigles que l'on rencontre dans les inscriptions dédicatoires, n'expriment les noms ni de ceux qui ont fait la dédicace, ni de ceux qui l'ont reçue. S'il en était autrement, l'épigraphie ne serait qu'un champ ouvert à la fantaisie, et chacun y trouverait des noms propres à sa commodité pour le triomphe des opinions qu'il soutient. »

Il me reste à prouver, par des autorités irrécusables, que la station d'*Argentovaria* n'a pas été *vainement recherchée jusqu'à présent*. En effet, voici, à propos de la découverte de Grussenheim, l'opinion de la commission de

topographie de la Gaule[1], qui m'a fait l'honneur de m'adresser officiellement, par l'organe de son secrétaire, M. Alexandre Bertrand, les lignes suivantes : « La commission de la topographie des Gaules a reçu, par l'intermédiaire de M. le général Creuly, la note que vous lui avez envoyée touchant la station d'*Argentovaria*. La commission vous remercie de cette communication qui l'a vivement intéressée, d'autant plus que vos renseignements viennent confirmer la décision qu'elle avait prise en plaçant *Argentovaria* sur la voie romaine, exactement au point où vous avez trouvé des ruines, à Grussenheim. »

M. le général Creuly m'écrivait à la même date (20 mars 1862) : « La commission n'hésite pas à placer la localité antique d'*Argentovaria* sur la voie même, au point même qu'elle avait trouvé, au moyen des mesures itinéraires, dans la banlieue de Grussenheim, là où vous avez reconnu qu'il existe des restes d'un centre de population antique. Elle m'a chargé de vous exprimer sa reconnaissance pour cette utile communication. »

Je transcris ces lettres pour répondre à ceux qui prétendent que les textes des itinéraires sont tellement défectueux, que l'on ne saurait étayer qu'un système purement problématique, et sans valeur sur leurs données. Oui, assurément, les textes des itinéraires présentent bien des erreurs; cela est incontestable. Mais, quand les savants les plus sérieux ne dédaignent pas d'y recourir, faut-il jeter au rebut ces documents qui nous ont été légués par l'antiquité? Non; et voici ma conclusion que je soumets à tous ceux qui lisent sans parti pris à l'avance : toutes les fois que les données des itinéraires sont confirmées par des gisements de ruines, il faut reconnaître qu'il n'y a point d'erreur dans le texte, dans les manuscrits. Appliquons cela au fragment de la voie que nous venons d'examiner. La Table de Peutinger, qui donne la géographie du temps d'Alexandre Sévère et d'Aurélien, place à douze lieues gauloises au sud d'*Argentoratum* une station appelée *Helellum*, répondant parfaitement à Ehl-Benfeld, et, à douze lieues plus loin, une autre station dont le nom est perdu, mais dont la position concorde exactement avec le gisement de ruines d'Ohnenheim.

Quant à l'itinéraire d'Antonin, postérieur en date, et donnant la géographie au temps de Dioclétien, nous y voyons encore Ehl (*Helvetus*), à douze lieues au sud d'*Argentoratum*, et à seize lieues plus loin *Argentovaria*, répondant au gisement de Grussenheim : la station près d'Ohnenheim a pu

1. Cette commission est ainsi composée : MM. de Saulcy, président; Alfred Maury et Alex. Bertrand, secrétaires; Guignaut, Léon Renier, général Creuly, Viollet le Duc, Blondel, de Coynart, Amédée Thierry, Alfred Jacobs, Anatole de Barthélemy et Gustave Rouland, membres.

être ruinée dans l'intervalle de la confection des deux itinéraires, par une incursion de Barbares, puisqu'elle n'est plus indiquée dans celui d'Antonin qui nous occupe. A dix-huit lieues au sud d'*Argentovaria*, est la station de *Stabulæ*, correspondant aux substructions de Bantzenheim; enfin, à six lieues plus loin se trouve Kembs qui, outre un gisement considérable, a retenu en partie son ancien nom.

Je le demande, en terminant, comment pourrait-on, en présence de faits aussi précis, rejeter absolument, comme erronés et problématiques, les deux itinéraires qui viennent d'être cités, et s'obstiner à gratifier Horbourg du nom d'*Argentovaria*, alors que ce nom ne touche en rien à son importance dans l'antiquité?

Schlestadt, 20 janvier 1863.

Coste.

esse par Coste.

Lith. de Berger-Levrault & Fils à Strasbourg

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'HOTEL DE VILLE D'OBERNAI

ET SUR

LES ANCIENS EMPLACEMENTS JUDICIAIRES DITS *SEELHOF* ET *LAUBE*.

A côté de ceux des monuments anciens qui se distinguent par leur type architectonique ou qui nous révèlent les mœurs et les institutions des âges les plus reculés, il y en a d'autres qui, pour avoir un caractère plus modeste, n'en sont pas moins dignes d'intérêt, en ce que le passé qu'ils rappellent, mérite également d'être préservé des dédains de l'oubli. C'est dans cette dernière catégorie que nous croyons devoir ranger l'hôtel de ville d'Obernai, ou du moins la partie de ce bâtiment qui a été conservée lors de la dernière reconstruction et qui renferme l'ancienne salle de conseil et de justice.

Non-seulement cet édifice vit encore fonctionner dans son enceinte le régime municipal dans toute sa vigueur première, mais dans le cours d'au delà de trois siècles qu'il a traversés, il fut aussi témoin de débats d'un intérêt plus général, en accueillant à mainte reprise les représentants des diverses autorités de la province.

Si, d'un autre côté, nous voulons prendre en considération l'emplacement sur lequel s'élève cette construction, nous trouvons qu'il correspond à un ancien siége de justice qui jouissait autrefois d'une grande importance dans la contrée, et dont l'origine se rattache peut-être aux institutions judiciaires de l'Alsace primitive.

Qu'il nous soit permis de préciser ces différents souvenirs, à l'aide de renseignements puisés dans des documents divers, mais principalement dans ceux qui se trouvent conservés aux archives de la ville. Nous commencerons par les détails qui ont rapport au siége de justice, en suivant ainsi la marche des faits, puisque partout les institutions judiciaires ont précédé de loin l'organisation du régime municipal proprement dit.

I.

Quand, dans la première moitié du quatorzième siècle, Obernai eut fait son acte de soumission à l'empereur Louis de Bavière, après avoir, à l'instar d'autres villes impériales d'Alsace, adhéré pendant de longues années au parti de Fréderic d'Autriche, et pris part aux diverses expéditions du duc Léopold, frère de Fréderic, la ville obtint immédiatement du chef de l'empire la confirmation de tous les priviléges dont elle avait été gratifiée par ses prédécesseurs, et reçut en outre l'assurance d'être dotée de nouvelles franchises. Parmi les immunités qu'Obernai reçut à cette occasion, on remarque l'exemption de la ville de toute juridiction étrangère. Par lettres datées de Bâle, du lundi avant la Saint-Barthélemy de l'année 1330, l'empereur Louis de Bavière déclara « à ses amés et féaux, le conseil et la communauté des bourgeois d'Ehenheim supérieur », « que désormais nul habitant de la ville ne pourra être cité en justice devant aucun autre tribunal que celui du prévôt impérial de la ville même, c'est-à-dire les nobles au lieu dit *Seelhof*, et les bourgeois sous la *Laube.* »[1]

Cette charte est le premier document qui fasse mention du double tribunal de justice qui siégeait d'une part sur la place dite *Seelhof*, contiguë au cimetière, et de l'autre sous la halle ouverte dite *Laube*, par-dessus laquelle s'éleva plus tard l'hôtel de ville; il est clair, toutefois, d'après les termes de ce titre, qu'à cette époque, cette institution judiciaire fonctionnait déjà de temps immémorial. Le privilége de Louis de Bavière fut confirmé dans les mêmes termes par les empereurs Charles IV, Fréderic III et Charles V; de plus, sa teneur et ses expressions se trouvent reproduites dans toutes les lettres réversales délivrées à la ville par les *Unterlandvögt* ou sous-baillis provinciaux, y compris ceux même de la domination française. Quand, en 1714, le sieur Gaspard d'Hatzel prêta à la ville d'Obernai le serment d'usage, il dut encore jurer de respecter l'ancienne franchise de la ville qui voulait « que ses habitants ne pussent être obligés à d'autres ressorts en première instance qu'à la justice qui se rend au Seelhof pour les nobles et en la Laube pour les bourgeois. » Pourtant, il s'était déjà écoulé des siècles, que la place dite *Seelhof* n'avait plus vu se réunir dans son enceinte, ni chevaliers, ni écuyers, pour y tenir des séances judiciaires;

1. Voy. *Alberti argentinensis chronicon in Urstisio*, pars II, p. 122; puis les lettres réversales du Landvogt Albert Humélion de Lichtenberg et les divers diplômes de Louis de Bavière aux archives de la ville. Voici les termes dans lesquels s'exprime le diplôme de 1330: « *So geben wir in die vriheit, und wellen och, dasz dhein man oder frow der ze* « *Ehenheim hört, irigend ze relt stan soll, wann die Edlen lüt in dem selhof und die* « *Burger under der loben ze Ehenheim vor dem Schultheizze.* »

quant au tribunal bourgeois de la *Laube*, celui-ci, las de siéger en plein air, comme dans le bon vieux temps, avait aussi abandonné depuis fort longtemps cet emplacement pour s'installer dans la salle de conseil actuelle. Néanmoins, les noms traditionnels des deux emplacements s'étaient encore conservés au dix-huitième siècle, et ils se sont même maintenus jusqu'à nos jours. En rappelant les faits qui s'y rapportent, nous ferons revivre le souvenir à peu près effacé de ces anciennes assises judiciaires, dont les actes occupent une si large place dans les archives de la ville.

L'importance du tribunal de justice établi à Obernai est constatée à la fois par celle de l'office de la haute prévôté dont le titulaire le présidait, par les divers fiefs attachés à ce tribunal, et enfin par l'étendue de la juridiction de ce dernier. L'office de la haute prévôté (*Oberschultheissamt*), après avoir été conféré par les empereurs à des seigneurs divers, et un instant impignoré à la ville même, tomba, dans la première moitié du quinzième siècle, entre les mains des comtes palatins, qui en jouirent à titre de gage de l'empire, jusqu'à ce qu'au commencement du seizième siècle, la guerre palatine dépouillât cette maison de tous ses fiefs impériaux. Ce fut alors que l'empereur Maximilien Ier conféra cette charge, conjointement avec la seigneurie de Barr, à son vice-chancelier, Nicolas Ziegler, lequel reçut plus tard l'une et l'autre à titre de propriété de l'empereur Charles V, du consentement des électeurs de l'empire. De Nicolas Ziegler et de ses fils, la seigneurie de Barr et la haute prévôté d'Obernai passèrent par voie d'achat à la ville de Strasbourg, laquelle finit par vendre l'office à la ville d'Obernai même, en 1669. — Quant aux divers fiefs qui formaient une dépendance du tribunal impérial, ces fiefs judiciaires, conjointement avec les fiefs castraux, relevant du ci-devant château impérial des Hohenstaufen, ne contribuèrent pas peu à augmenter le nombre des nobles, autrefois domiciliés ou possessionnés à Obernai. Outre la juridiction criminelle et le droit de glaive (*Blutbann*) y attaché, qui restèrent constamment fiefs de l'empire, il y avait le fief du bourreau ou *Henckerslehen* qui eut pour charge de pourvoir aux frais des exécutions criminelles et qui des nobles Wepfermann, ses possesseurs primitifs, passa aux Landschaden de Steinach. Le fief dit *Büttelamtlehen*, dont se trouvaient investis les nobles Beger de Geispolsheim, avait à solder les appariteurs du tribunal. Un autre fief judiciaire se trouvait entre les mains des Gossmar d'Ehenheim. — Pour ce qui concerne l'étendue de la juridiction du tribunal, nous trouvons que celle du Seelhof s'étendait aux nobles de toute la contrée, comme aussi celle du tribunal bourgeois de la Laube s'exerçait non-seulement sur les habitants de la ville, mais encore sur un grand nombre de

localités plus ou moins éloignées; à ce tribunal ressortissaient, en effet, ainsi que le constatent les procédures conservées aux archives, les justices locales de Barr, Heiligenstein, Gertweiler, Goxweiler, Mittelbergheim, Bliensweiler, Nothalten et Zell, Krautergersheim et Innenheim. On y porta aussi, pendant plusieurs siècles, les appels des justices d'Ottrott-le-Haut, Saint-Nabor, Blæsheim, Erstein, Westhausen, Hüttenheim, Kogenheim, etc. Toutefois, l'étendue de cette juridiction se trouvait déjà amoindrie, quand la ville de Strasbourg fit l'acquisition de la haute prévôté, et elle le fut encore bien plus, quand cette ville céda l'office à celle d'Obernai.

L'ancienne importance du *Reichsgericht*, ou tribunal impérial d'Obernai, étant ainsi dûment constatée, ne serait-il pas permis de voir dans ce tribunal un débris de ce siége judiciaire des ducs mérovingiens d'Alsace qui, d'après un document célèbre, quoique d'une authenticité très-controversée, aurait existé à Ehenheim, dès les temps anciens[1]? Et, par contre, si le souvenir de cette cour ducale et de ses assises judiciaires s'était conservé au douzième siècle, ne pourrait-il pas y avoir quelque connexion entre cette cour ducale primitive, et l'origine du château ducal, puis impérial des Hohenstaufen, lequel surgit à cette époque à Ehenheim, château connu par les chartes qu'y signèrent les empereurs Fréderic Barberousse et Henri VI, et dans lequel le *Minnesänger Gösli* d'Ehenheim charmait par les accords de sa lyre le séjour des princes souabes? Quoi qu'il en soit, même quand le château des Hohenstaufen gisait déjà en ruines à la suite des revers qui avaient amené la chute de cette race illustre, nous voyons encore s'ouvrir à Ehenheim une de ces hautes cours de justice qui, dans ces temps reculés, étaient présidées par les souverains en personne. Une charte d'investiture, délivrée en 1283, par Rodolphe de Habsbourg, nous apprend, en effet, que cet empereur présidait, alors à Ehenheim, des co-

1. « *Preter curiam unam in Ehenheim sitam, ob cujus curie dignitatem et memoriale, « quia curia pupplica Ducis dicebatur, et sedes judicialis Ducis in ibi erat ab antiquitate.* » Testament de Ste Odile. — Quel que soit le jugement que l'on porte sur ce document, il faut convenir qu'il est d'une haute antiquité et que dès lors il mérite d'être pris en considération très-sérieuse, ne fût-ce que parce qu'il serait l'écho des traditions qui avaient cours à l'époque où il fut rédigé. Au reste, on sait que Grandidier, tout en rangeant parmi les pièces apocryphes le titre que Schœpflin avait examiné, revendique la parfaite authenticité d'un autre exemplaire, qui existait autrefois aux archives épiscopales de Saverne, et déclare que ce dernier est le véritable original. Le célèbre critique explique d'une manière très-plausible les raisons pour lesquelles le titre véritable est resté dans l'oubli, tandis que la pièce supposée a été exhibée au public et a même reçu la confirmation des empereurs. (V. Grandidier, Hist. de l'évêché, dissertation sur le testament de Ste Odile, t. I, p. 90.) Malheureusement il paraît que c'est encore la pièce apocryphe seule qui a échappé au déménagement des archives et qui se trouve maintenant à la Préfecture.

mices judiciaires, auxquels prirent part « l'évêque Conrad de Lichtenberg et un grand nombre de comtes, vassaux, ministériaux et autres personnages de distinction. »[1]

Ce qui confirme puissamment notre hypothèse sur l'origine première du tribunal de justice d'Obernai, ce sont les prérogatives que les abbayes de Hohenbourg et de Niedermünster exerçaient sur ce tribunal. D'après le document mentionné plus haut, la cour d'Ehenheim, qui aurait été le siége judiciaire des ducs d'Alsace, fut léguée par indivis aux deux monastères fondés par sainte Odile, laquelle avait obtenu cette cour du duc Athic, son père. Or, jusqu'au seizième siècle, l'emplacement où se rendait la justice pour les nobles, la cour, dite *Seelhof*, était la propriété des deux abbayes, lesquelles nommaient en même temps les juges ou assesseurs du tribunal. Le titre le plus ancien qui fasse mention de cette place, est un acte de vente de biens communaux, daté de 1258. Cette charte, qui est la première qui donne à Obernai la qualification de ville, montre que sur ce même emplacement se débattaient aussi les intérêts de la commune; elle se termine par ces mots : « *Acta sunt hæ in cimiterio Ehenheim* ». Le mot « *cimiterium* », qui est la traduction latine de Seelhof, désigne sans aucun doute la place contiguë au cimetière qui porte encore aujourd'hui ce nom, et qui, probablement, ne formait alors qu'un seul et même enclos avec le cimetière. Quelques années plus tard, en 1276, « la cour de l'abbaye de Hohenbourg à Ehenheim, dite *Seelhof* », réunit dans son enceinte les représentants de la plupart des familles nobles d'Obernai et du voisinage, chargés de décider les questions litigieuses qui s'étaient élevées au sujet des immunités des cours franches que l'abbaye de Hohenbourg possédait dans diverses localités. Cette assemblée avait été convoquée par le *Landvogt* ou préfet provincial Cunon de Bergheim, sur les ordres de l'empereur Rodolphe de Habsbourg[2]. Au siècle suivant, la cour dite *Seelhof* devint elle-même un objet de graves contestations entre les deux abbayes de Hohenbourg et de Niedermünster. Comme le premier de ces monastères revendiquait exclusivement cette cour avec les prérogatives judiciaires y attachées, l'abbesse de

1. « *Presidentibus nobis judicio apud Einheim feriâ sextâ post festum beati andreæ* « *apostoli, presente venerabili argentinensi Episcopo, et multis aliis comitibus, nobi-* « *libus, ministerialibus et vasallis.* » Schœpflin, Als. diplom., n° 732. Schœpflin n'hésite pas à affirmer que la localité nommée ici Einheim n'est autre que la ville d'Ehenheim supérieure avec son château. « *Procul dubio Ehnheim superius oppidum imperiale cum castro.* »

2. « *Qui* (*Rudolphus rex*) *nobis injunxit ut apud curiam suam Ehenheim quæ dicitur selhof venerimus, etc.* » Archives de la Préfecture, série G, n° 548. Évêché, trésor des chartes, armoire historique. — Une ancienne copie de cette charte se trouve aux archives d'Obernai.

Niedermünster, Marguerite de Senones, eut recours à la protection de son haut et puissant vassal, le duc Albert d'Autriche, lequel prit à tâche de faire constater solennellement les droits de sa protégée. Par acte, daté du dimanche avant la fête de saint Nicolas de l'année 1351, les évêques Berthold de Strasbourg, et Jean de Bâle, Eberhard, comte de Wurtemberg, et Jean, seigneur de Rappolstein, attestèrent « qu'étant réunis à Ensisheim, dans le Burg, le sérénissime prince Albert, duc d'Autriche, avait déclaré en leur présence qu'il tenait des fiefs de l'abbaye de Niedermünster, dont il avait reçu récemment l'investiture, et qu'en même temps il avait reconnu, d'après les titres qu'il avait vus et les attestations qu'il avait entendues, que la cour, dite *Seelhof*, à Ehenheim, supérieure avec la justice, les hommes et tous les droits y attachés, appartenaient par indivis aux deux abbayes de Hohenbourg et de Niedermünster. »[1]

Que si nous examinons maintenant l'organisation de ce tribunal, nous voyons que le même prévôt présidait, au nom de l'empire, la justice noble du Seelhof, et la justice plébéienne de la Laube; mais les juges ou assesseurs étaient différents. Tandis que ceux de ce dernier tribunal étaient élus par la bourgeoisie, les premiers étaient nommés par les deux abbayes, et choisis de préférence parmi leurs ministériaux et employés. Au nombre de ces assesseurs figurent successivement la plupart des nobles d'Obernai et du voisinage, tels que les Schenck, les Gossmar, les Oberkirch, les Landsperg, les Uttenheim *zu* Ramstein, les Beger, les Zorn, etc. Aux assesseurs nobles se trouvait toujours adjoint un certain nombre de plébéiens choisis parmi les employés des cours franches des deux abbayes à Obernai et à Rosheim[2]. La juridiction de ce tribunal, ainsi que nous l'avons déjà dit, s'exerçait sur les nobles de toute la contrée, et en outre sur les employés subalternes des deux abbayes. A ce dernier sujet, la ville d'Obernai eut de longues et graves contestations avec ces deux maisons religieuses. Néanmoins, à la faveur des rescrits impériaux qu'elles obtinrent à plusieurs reprises, celles-ci réussirent à maintenir leur privilége qui voulait que tous leurs employés, même roturiers, ne pussent être traduits devant aucune autre justice que

1. « *Dasz der selhof zu Obern-Ehenheim mit gerichte, manschafte und allen andern* « *sinen rechten dem vorgenannten Closter Nidernmünster zu Hohenburg und dem Closter* « *zu Obern-Hohenburg gemein zugehörte.* » Archives de la Préfecture, série G, n° 3431. Évêché, *nova registratura.*

2. Voy. diverses sentences rendues au Seelhof, aux archives de la ville. Voici la formule ordinaire dans laquelle elles sont rédigées : « *Ich N. des Riches Unterschultheisz zu Obern-* « *Ehenheim, als ich öffentlich zu Gerichte sasz an des Riches Edelgericht in dem Selhove* « *zu Obern-Ehenheim, da kam für mich . . . . und waren an disem Gericht die Urtel-* « *geber N. N. . . . der gnädigen Frawen von Hohenburg und Nidernmünster Manne und* « *Ambahtlüte, etc.* »

celle des nobles au Seelhof. La dernière sentence rendue au Seelhof qui soit conservée aux archives, est de 1507. L'extinction de la plupart des familles nobles d'Obernai vers la fin du quinzième siècle, et le recours à d'autres juridictions expliquent suffisamment la disparition de cet ancien tribunal.

Le tribunal bourgeois de la Laube qui se rattache plus étroitement à notre sujet, avait emprunté son nom à la halle ou galerie ouverte qui l'abritait et par-dessus laquelle s'éleva plus tard l'hôtel de ville. Cet emplacement figure encore dans les titres sous les noms de *Gerichtslaube* et *Reichslaube*. Ce ne fut qu'au commencement du dix-septième siècle que les séances de ce tribunal commencèrent à être tenues à huis clos, et que la salle de conseil actuelle fut appropriée à cette destination [1]. Cette justice avait le même chef suprême que celle du Seelhof, à savoir le grand prévôt ou *Oberschultheiss* qui tenait sa dignité de l'empire, et était présidée par le suppléant de ce dernier, le sous-prévôt ou *Unterschultheiss* lequel, en raison de ses fonctions, était aussi appelé le prévôt résidant ou siégeant (*der sitzende Schultheiss*). Ce fonctionnaire ne pouvait être choisi par le grand prévôt que parmi les bourgeois indigènes, et sa nomination dut être agréée par le magistrat. Les assesseurs de ce tribunal étaient au nombre de treize; ils sont désignés dans les documents sous la qualification des *h. Reichgericht zu Obern-Ehenheim dreyzehn Richter*, ou *dreizehn Urthelsprecher*. Ces assesseurs se renouvelaient chaque année par la voie du suffrage public. Le surlendemain du renouvellement du magistrat, les bourguemestres, les conseillers et les chefs de tribu nouvellement élus, procédaient à l'élection des treize juges. Comme les deux bourguemestres de l'année précédente faisaient partie de droit du tribunal, les suffrages ne portaient plus que sur onze membres, parmi lesquels deux durent être choisis dans le conseil, et un dans chacune des neuf tribus. L'élection des juges était suivie de celle des procureurs ou avocats (*Fürsprecher*), chargés de porter la parole au nom des parties, et qui étaient au nombre de trois [2]. Nous avons déjà men-

1. Les titres de la fin du seizième siècle mentionnent encore la *Reichslaube* comme le lieu où se rendaient les jugements, tandis que ceux de la première moitié du dix-septième portent déjà la suscription : « *Geschehen auf der Rathslube an gewöhnlicher Gerichtstatt.* » — Quant au siége de justice, c'était un ouvrage en maçonnerie; il fut reconstruit en 1455. Une reconstruction antérieure du Lobium, à la date de 1370, est révélée par une inscription latine qu'on a trouvée lors de la dernière reconstruction de l'Hôtel de ville; malheureusement cette pierre n'a pas été conservée.

2. Voy. les *Rathsprotokolle* et les *Gerichtsprotokolle* aux archives de la ville. Quant aux sentences de la justice de la Laube, voici les anciennes formules de ces sentences : « *Ich « N. des Riches Unterschultheiss zu Obern-Ehenheim, künde menglichem mit diesem « Briefe, daz uff mittwoch, etc. . . als ich zu Gerichte sasz an des h. Riches Gerichte unter*

tionné les nombreuses localités étrangères qui relevaient directement de la justice d'Obernai, ou qui y portaient leurs causes en appel. Quant à la ville même, elle appelait des décisions de sa justice locale au jugement du magistrat de la ville impériale d'Ulm, en Souabe, et le droit de cet appel facultatif lui fut confirmé en 1440, par l'empereur Fréderic III, avec la mention expresse que cet usage existait de temps immémorial. Ces appels étaient désignés sous le nom de *Ulmzüge*, et ne cessèrent qu'à l'époque de la guerre de Trente ans.

Il ne serait peut-être pas hors de propos de donner ici quelques détails sur le mode de procédure de notre justice locale, ainsi que sur les divers genres de supplices et d'exécutions que nous révèlent nos documents; mais nous préférons mentionner une affaire d'un intérêt plus général, dont les débats se déroulèrent devant notre siége judiciaire de la *Laube*. On connaît la première conspiration anti-sociale qui, sous le nom de *Bundschuh*, se trama au pied de l'Ungersberg, en 1493, et on sait le sort des deux principaux chefs de l'association, dont l'un fut écartelé à Bâle, et l'autre subit le même supplice à Schlestadt; mais on connaît moins celui des affiliés subalternes. Des renseignements puisés dans nos archives nous apprennent que les sujets épiscopaux qui avaient pris part à la conspiration, furent jugés à Molsheim par un tribunal extraordinaire, composé d'un certain nombre de délégués des villes et des seigneurs de la province, et convoqué par l'évêque. Quant aux autres affiliés, ils furent jugés à Obernai, sous la *Reichslaube;* c'étaient des habitants de Blienschweiler, Nothalten et Zell, localités qui, comme nous l'avons déjà dit, relevaient du tribunal impérial d'Obernai. Toutefois, ce ne fut pas le corps des treize juges qui eut à s'occuper de cette affaire, mais également une commission extraordinaire nommée par le *Landvogt*, et présidée par le grand prévôt d'Obernai, le gentilhomme Euchaire Vœltsch, lequel occupait alors cette charge au nom des comtes palatins. Quant à la commission, elle comptait six délégués d'Obernai, et un de chacune des villes suivantes, à savoir : Strasbourg, Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Kaysersberg, Rosheim et Barr; puis les deux gentilshommes Bernard d'Uttenheim et Maurice Jungzorn, Gangolphe de Mittelhausen, prévôt à Haguenau, Emmerich Ritter, receveur de la Landvogtey, et maître Baldung, prévôt à Baden. A la suite des débats judiciaires, qui se prolongèrent plusieurs jours, et pendant lesquels la ville était occupée par la force armée, les inculpés, qui étaient au nombre de

« *der Laube, do kam fär mich und das Gericht der dryzehn Manne und Urthelsprecher*
« *. . . do erkannten die dryzehn Manne, nachdem sie Clag und antwart, ouch brieffe und*
« *Kundschaft und ir beiderlei Fürbringen gehört, etc.*

vingt-quatre, furent condamnés à payer au grand prévôt d'Obernai une amende de cinq livres deniers, et à avoir deux doigts coupés. Cependant, ils obtinrent grâce de la mutilation, à condition de la racheter à prix d'argent (*die Finger sind abgebeten worden, aber bezahlt*).[1]

Trente-deux ans plus tard, quand éclata la formidable insurrection dite guerre des Paysans, le tribunal de la Laube eut encore à juger des conspirateurs contre l'ordre social, et, cette fois-ci, dans leur nombre se trouvaient aussi des coupables indigènes. Cependant le magistrat, dans l'intérêt de la pacification des esprits, suspendit la procédure, après s'être arrangé à l'amiable au sujet des amendes avec le seigneur de Barr qui était alors investi de la haute prévôté.

L'organisation du tribunal impérial d'Obernai, telle que nous l'avons décrite, se maintint jusqu'à la guerre de Trente ans, à la suite de laquelle ce siége de justice perdit complétement son ancienne importance. Les appels facultatifs avaient déjà cessé, et quand, en 1669, la ville de Strasbourg vendit à celle d'Obernai l'office de la haute prévôté, elle se réserva la juridiction sur toutes les localités de la seigneurie de Barr et autres qui dépendaient autrefois de la justice d'Obernai, de sorte que la compétence de cette dernière ne s'étendit plus que sur la ville et sur son domaine de Bernardswiller. Un peu plus tard, sous l'administration française, on supprima même la charge de prévôt, ainsi que l'élection annuelle des juges, et le magistrat, concentrant dès lors l'administration civile et judiciaire, jugea en premier ressort les causes tant criminelles que civiles, tandis que les appels durent être portés devant le Conseil souverain d'Alsace.

II.

Si l'emplacement, sur lequel s'élève l'hôtel de ville d'Obernai, est de nature à évoquer le souvenir des assises judiciaires de l'Alsace primitive, par contre l'édifice même nous rappelle une époque dans laquelle fonctionnait encore dans toute sa vigueur ce régime municipal d'autrefois, que la bourgeoisie des villes libres avait su créer de son propre fonds dans la seconde période du moyen âge. Quelques mots sur la manière dont ce régime se constitua à Obernai, doivent trouver ici leur place. On sait que l'émancipation des villes impériales date de l'époque où ces villes, les unes un peu plus tôt, les autres un peu plus tard, parvinrent d'un côté à s'affranchir de la juridiction civile des prévôts impériaux (lesquels ne

1. Voy. à ce sujet les comptes communaux de 1498 et d'autres pièces aux archives de la ville. Les prévenus y sont désignés par la qualification « *die gefangene Buntschuher.* »

conservèrent plus, dès lors, que leurs attributions judiciaires), et de l'autre, à dominer l'influence prépondérante des nobles domiciliés dans leur enceinte.

Le premier prévôt ou Schultheiss d'Obernai, dont il soit fait mention, fut un nommé Walther, qui apposa son sceau à une charte de 1178 (*voluntate advocati et sculteti de Ehenheim Waltheri*). Ce fonctionnaire impérial apparaît encore en première ligne dans les actes publics du siècle suivant; ce n'est qu'à partir du commencement du quatorzième siècle que nous le voyons omis dans divers titres, tandis qu'il figure encore dans d'autres; enfin il est mentionné pour la dernière fois dans un acte de 1362. C'est que, entre le prévôt et les notables qui le suivaient immédiatement, il avait surgi un nouveau fonctionnaire qui, après avoir marché pendant un certain temps à la suite du prévôt, finit par le supplanter. Ce nouveau chef, c'est le *Meister* ou maître des bourgeois, choisi par ceux-ci au sein du conseil et chargé d'administrer la communauté en leur nom. Dès lors les deux éléments essentiels du régime municipal, magistrat et conseil (*Meister und Rath*), sont constitués. Les anciens notables (*potiores civitatis*), transformés en conseillers (*Rathsherrn*), forment le corps délibératif, tandis que les magistrats ou maîtres, appelés indifféremment *Meister*, *Stettmeister* ou *Burgermeister*, constituent le corps administratif de la cité. Les uns comme les autres sont les délégués de la bourgeoisie et exécutent leur mandat au nom de celle-ci. Le chef de l'Empire n'a plus droit qu'au serment d'hommage et de fidélité, et encore les villes libres de premier rang ne reconnaissent-elles pas même cette formalité.[1]

Telle fut la première conquête faite par les villes, conquête toute pacifique et qui paraît s'être réalisée avec l'assentiment tacite de l'autorité suprême. Il n'en fut pas de même de la seconde, laquelle ne se fit qu'au prix de luttes violentes, à raison des intérêts opposés qui se trouvaient en présence immédiate. A Obernai, comme ailleurs, nous voyons dans le principe l'administration publique exclusivement entre les mains de la noblesse. Les actes du treizième au quinzième siècle portent la signature non-seulement des nobles indigènes, tels que les Ehenheim, les Schenck, les Gossmar, les Oberkirch, les Mittelhausen, les Rumersheim, les Wepfermann, les Marschalk, les Wildemann, les Stangen, les Lamprecht, etc.,

1. Les modifications que subit le régime des villes, sont indiquées par les formules qui se trouvent à la tête des actes publics. Voici dans quel ordre se succèdent ces formules dans les titres de la ville d'Obernai : *Scultetus, potiores civitatis et universitas civium.* — *Wir der Schultheiss, der Rath und die Burger gemeinlich.* — *Wir der Schultheiss, der Meister, der Rath und die Burger.* — *Wir der Meister, der Rath und die Burger.*

mais encore celle de nobles non domiciliés dans la ville, mais qui y possédaient des fiefs ou qui étaient de véritables *Ussburger*.

Ce fut, comme on sait, l'organisation de la bourgeoisie en tribus et corps de métiers qui mina ce régime aristocratique; l'élément plébéien, après s'être introduit petit à petit dans l'administration publique, finit par dominer l'élément aristocratique et même, dans quelques villes, à exclure complétement ce dernier. Une première tentative de ce genre eut lieu à Obernai en 1339, quelques années après la révolution municipale qui s'opéra à Strasbourg à la suite de la rixe sanglante entre les Zorn et les Müllenheim. A Obernai on mit également à profit une scission qui s'était déclarée entre les nobles au sujet de plusieurs questions d'administration intérieure; le mécontentement public se fit jour par une émeute, à la suite de laquelle tous ceux parmi les nobles, qui s'étaient montrés hostiles à la bourgeoisie, furent expulsés de la ville, en même temps que l'on procéda à l'institution d'un nouveau conseil. Toutefois, cette mesure profondément radicale ne fut pas couronnée de succès; l'empereur Louis de Bavière intervint de tout le poids de son autorité pour réprimer ce que le mouvement avait de trop exclusif. Ce fut sur ses ordres que l'Unterlandvogt Conrad duc d'Urselingen, assisté d'un certain nombre d'arbitres, à savoir trois nobles du voisinage et quatre délégués des villes impériales de Colmar, Schlestadt, Brisach et Rosheim, tint à Obernai une séance judiciaire dans laquelle il trancha les questions litigieuses, en donnant satisfaction aux griefs légitimes de la bourgeoisie, mais en réintégrant en même temps les nobles expulsés, non-seulement dans leur domicile, mais encore dans tous les droits dont ils avaient joui avant leur expulsion. Il décida, en outre, que nobles et non nobles seraient admis désormais en nombre égal dans le conseil.[1]

L'essai tenté par la bourgeoisie d'Obernai ne se réalisa qu'un siècle plus tard. Les nobles, quoique déjà réduits à partager le pouvoir avec les plébéiens, n'en jouissaient pas moins encore d'une influence prépondérante, et ce fut à la faveur de cette influence qu'ils entraînèrent la ville dans d'innombrables conflits, qui, bien souvent, n'avaient d'autre motif que la satisfaction de leurs rancunes personnelles. Les diverses luttes et guerres féodales, dans lesquelles la ville se trouva engagée dès la seconde moitié

1. Sentence arbitrale de l'*Unterlandvogt* Conrad duc d'Urselingen, du vendredi avant le dimanche Lætare 1339, aux archives de la ville. Parmi les nobles expulsés et réintégrés dans leurs fonctions, cette charte nomme les suivants, qui figurent encore dans d'autres titres de l'époque : *herr Rudolf von Oberkirche, herr Fritelin, herr Landold Gossmar, herr Jacob sin Bruder Schocke genant, herr Johann Schenke ritter, Johann von Oberkirche herr syfrids seligen son, Dietsche von Honnenwitr, Contze Stangen, Johannes Wildeman, Contz Wildeman sin bruder, Rudolf von Mittelenhuse und herr Töldelin.*

du quatorzième siècle et pendant tout le siècle suivant, et qui nous sont révélées par de nombreuses lettres de défi ou *Fehdebriefe* et transactions conservées dans nos archives, attestent suffisamment quelles graves perturbations ce régime produisait dans les intérêts publics. Ce fut dans ces circonstances que la bourgeoisie d'Obernai songea à réformer son système municipal, dont les divers éléments existaient dès le siècle précédent, et à s'affranchir de toutes les entraves qui en gênaient la marche. Une nouvelle constitution, par laquelle, selon l'observation de Schœpflin, fut introduit à Obernai le régime franchement démocratique, fut établie en 1459[1]. En présence de l'Unterlandvogt Gœtze d'Adelsheim et de Jean, grand prévôt à Obernai, les deux en qualité de délégués de l'Oberlandvogt, comte palatin Fréderic, et avec le concours de représentants extraordinaires de la population tout entière, on détermina le mode d'élection des bourguemestres, des conseillers, des chefs de tribus et des assesseurs du tribunal de justice, ainsi que la part qui revenait à chacun de ces corps dans l'administration des intérêts publics. Mais le point capital de ce nouveau règlement, ce furent les conditions que l'on établit pour l'admission aux emplois publics. Il fut arrêté « que nul ne serait dorénavant admis soit au conseil, soit au tribunal de justice ou aux autres emplois publics, à moins d'être bourgeois indigène depuis cinq ans révolus, et d'avoir supporté toutes les charges publiques à l'instar de tous les autres bourgeois. » Cet article atteignait directement les nobles, dont les uns, à la faveur des fiefs qu'ils possédaient dans la ville, jouissaient du droit de bourgeoisie sans y résider, tandis que les autres, tout en y étant domiciliés, s'affranchissaient des charges publiques en vertu de leurs priviléges et immunités. Malgré le conflit que provoqua cette mesure entre la ville et la noblesse, elle fut approuvée sept ans plus tard par l'empereur Fréderic III, lequel, par lettres datées de Grætz du mardi après la Toussaint de l'année 1466, autorisa la ville d'Obernai « à ne plus admettre dans son conseil et dans son tribunal de justice que ses propres bourgeois indigènes, vu que jusqu'alors la ville s'était trouvée gravement onérée, par cela même que le conseil et la justice avaient été occupés par les nobles tant indigènes qu'étrangers. » Aussi à partir de cette époque aucun noble ne figure plus sur la liste des autorités de la ville. Il faut avouer toutefois que, si celle-ci y gagna en sécurité intérieure, d'un autre côté l'exclusion complète de l'élément aristocratique la priva en grande partie de son prestige et de son influence au dehors. Par

1. Voy. Schœpflin, *Alsat. illust.*, *pars* II^a, *sectio* 1^a, § 745. — La nouvelle constitution municipale de 1459 est insérée dans le *Stadtbuch*, fol. 1er, sous le titre : *dis ist die nuwe ordenunge von dem Rate setzen.*

contre le nouveau régime fonctionna avec une régularité parfaite pendant plus de deux siècles et ne déchut qu'à l'époque où disparurent toutes les libertés municipales. Voici en abrégé ce régime tel qu'il fut introduit en 1459 et que notre hôtel de ville vit encore fonctionner dans toute sa vigueur primitive.

La Saint-Jean était l'époque fixée pour le renouvellement annuel du magistrat. La veille du jour de l'élection, les bourgeois convoqués dans leurs curies respectives (ces dernières étaient au nombre de neuf: cinq tribus d'artisans ou *Zünfte* et quatre quartiers ou *Viertentheile* dans lesquels était réparti le reste de la bourgeoisie) nommaient les délégués chargés d'exprimer leurs suffrages. Ces délégués ou échevins, désignés sous le nom de *Ordnungsleute*, étaient au nombre de 83 et constituaient ce qu'on appelait le corps des 83 électeurs (*die 83 Manne, die den Rath zu besetzen haben*). Cette élection au premier degré terminée, lesdits électeurs ou délégués des curies se rendaient à l'Hôtel de ville, où ils procédaient ensemble à l'élection du conseil, sous la présidence du bourguemestre encore en fonctions, chargé de recueillir les suffrages. Chacune des six grandes curies avait à élire deux conseillers, tandis que les trois petites n'avaient à nommer qu'un seul membre, ce qui portait le nombre des conseillers à quinze. Quant aux deux bourguemestres qui allaient se retirer de leurs fonctions, ils siégeaient de plein droit dans le conseil l'année suivante, et en raison de cela on les désignait par la qualification de *Selbstgesetzte*. — Les quinze conseillers ou *Rathsherrn* étant élus, il restait à choisir dans leur sein les deux nouveaux stettmeister ou bourguemestres qui devaient administrer la commune pendant le cours de l'année; car ceux qui sortaient de fonctions n'étaient rééligibles que l'année suivante. A cet effet les conseillers nouvellement élus se retiraient tous, et aux 83 électeurs des curies venaient s'adjoindre quatre délégués du faubourg et dix du village de Bernardswiller. Tous ces électeurs, réunis aux deux anciens bourguemestres, nommaient alors à la pluralité des voix, parmi les quinze conseillers, les deux nouveaux bourguemestres dont chacun avait à gérer les affaires de la ville pendant un semestre et portait alors le titre de bourguemeistre régent (*regierender Stettmeister* ou *Amtsburgermeister*). — Le lendemain des élections avait lieu l'installation solennelle des magistrats et conseillers nouvellement élus. Cette cérémonie était désignée du nom de *Rathshuldigung* ou *Schwörtag*, parce que les nouveaux dignitaires, ainsi que toute la bourgeoisie, prêtaient alors le serment d'usage; elle était présidée par l'*Unterlandvogt*, ou à défaut de celui-ci, par les conseillers de la *Landvogtey*. La prestation du serment se faisait

tantôt dans la *Rathsstube* ou Salle de conseil, à portes ouvertes; tantôt sur la place dite Seelhof, et dans les derniers temps aussi dans la cour du bâtiment dit Burg qui occupe l'emplacement du ci-devant château impérial. — Le lendemain du *Schwörtag*, les bourgeois se rassemblaient de nouveau dans leurs curies respectives pour procéder à l'élection des neuf *Zunftmeister* ou chefs de tribus. Immédiatement après leur élection, ces derniers se rendaient à l'Hôtel de ville pour prêter leur serment et, séance tenante, ils s'adjoignaient aux bourguemestres et aux conseillers pour élire les treize juges ou assesseurs du tribunal de justice, ainsi que nous l'avons déjà dit. Quant aux autres emplois publics, ils étaient conférés à une autre époque de l'année par le conseil et les chefs des tribus, à la pluralité des suffrages. — Les chefs de tribus prenaient part aux délibérations du magistrat et du conseil dans toutes les circonstances importantes : c'est ce qu'on appelait : *Halb dritt Rath gehalten.* Dans les circonstances majeures, on convoquait même tout le corps électoral, d'où la formule : « *Es ist durch Rath, Zunftmeister und die gantze Ordnung der 83 Manne erkannt worden, etc.* » Les 83 électeurs ou échevins formaient ainsi une espèce de grand conseil (*der gemeine Rath*) qui passait pour être l'organe le plus complet de la communauté. [1]

C'est de l'époque où le régime municipal était parvenu à son état de parfait développement et surtout du temps où la bourgeoisie avait acquis sa part de l'administration publique, que paraît dater l'origine des *Rathhäuser* ou maisons de conseil. On sait que primitivement les affaires publiques se débattaient en plein air, sur les places publiques, ainsi que l'atteste la charte de 1258 que nous avons citée. D'un autre côté la noblesse, quand elle était encore à la tête des affaires, se réunissait de préférence dans ses poêles ou *Trinckstuben*, pour y discuter ses intérêts. Un autre motif qui dut contribuer également à la construction de maisons communes, c'est l'établissement des *Cantzleyen* ou chancelleries : ce fut en effet à partir du quatorzième siècle que l'on commença à faire dresser devant les magistrats locaux les actes privés de quelque importance, qui avant ce temps étaient presque tous rédigés devant la cour épiscopale. Quoi qu'il en soit, dès le milieu du quinzième siècle, il y avait à Obernai une maison commune qui tombait déjà de vétusté ou qui était devenue insuffisante, car en 1462 on construisit un nouveau *Rathhaus*, ainsi que nous l'apprenons par les comptes communaux de cette année. L'emplacement qu'occupait cet édifice, fut déjà celui de l'ancienne *Reichslaube*, où siégeait le tri-

1. Voy. aux archives de la ville le *Stadtbuch* et les *Rathsprotokolle* qui renferment les procès-verbaux des élections et des séances du magistrat.

bunal bourgeois; il était naturel en effet d'abriter ce siége judiciaire dans le local où devaient se débattre les intérêts publics. Cependant cette nouvelle construction étant encore devenue insuffisante, ce fut alors que l'on éleva, en 1523, l'édifice qui subsiste encore de nos jours, ainsi que le marque l'inscription qui s'y trouve. Ce dernier édifice, à ce qu'il paraît, ne fut qu'annexé à celui du siècle précédent et il avait pour destination de servir de chancellerie, car c'est sous la rubrique de *Cantzleyarbeit* que les comptes communaux de 1522 en font mention. Maître Hans Jüngling était alors *Baumeister* ou architecte de la ville. Ce ne fut que plus tard que la salle de conseil fut transférée dans ce même édifice; au commencement du dix-septième siècle cette salle fut appropriée à servir en même temps de salle de justice, et c'est à raison de cette double destination qu'elle figure tour à tour sous les noms de *Rathsstube* et *Gerichtsstube*. — Cette salle offre encore maintenant un curieux échantillon du style décoratif de l'époque. Si l'encadrement des portes et des fenêtres, ainsi que les deux belles colonnes à nervures prismatiques, par lesquelles ces fenêtres se trouvent distancées, rappellent le style de renaissance ou plutôt de transition du commencement du seizième siècle, par contre la décoration accuse déjà le siècle suivant. On y remarque le plafond à compartiments ornés de peintures emblématiques et portant au milieu l'aigle impériale, puis les lambris sculptés qui encadrent dix tableaux à fresque représentant les dix commandements de Dieu d'après des scènes tirées de l'Ancien Testament. Un autre tableau à côté de la porte principale représente Moïse avec les tables de la loi et porte la date de 1610, et un dernier tableau au-dessus de cette porte représente le jugement dernier. Les portes méritent également de fixer l'attention, surtout à cause de leurs serrures à jeu compliqué et à exécution artistique. Mais ce qui malheureusement n'existe plus, ce sont les vitraux peints qui garnissaient la longue rangée de fenêtres de la salle et qui offraient des scènes relatives aux origines de la ville, ainsi que les blasons des familles nobles autrefois domiciliées à Obernai ou qui y tenaient des fiefs. Ces vitraux ont été supprimés pendant la révolution et dispersés depuis[1]. — Quant au bâtiment même, il reçut une

1. Les comptes communaux de 1604 à 1610 nous fournissent des renseignements sur les artistes qui furent chargés de la décoration de cette salle. Le balcon ou la balustrade qui la longe à l'extérieur, fut exécuté par maître George Widemann, tailleur de pierre strasbourgeois, le même qui avait construit en 1579 l'étage supérieur du clocher dit *Kapellthurm*. — Maître Melchior Beutel, peintre de Schlestadt, fut chargé d'orner l'Hôtel de ville de peintures à l'extérieur. — Les peintures qui décorent la salle même furent exécutées par les peintres Zébédée Miller et Jean Bartenschlager. — L'exécution des vitraux fut confiée au peintre sur verre strasbourgeois Barthélemy Link. Il est fait mention de ces

nouvelle annexe en 1626 et une dernière en 1688; d'où il résulta que l'Hôtel de ville d'Obernai formait une agglomération de plusieurs constructions à styles divers, lesquelles ont toutes disparu lors de la dernière reconstruction, à l'exception de l'édifice de 1523.

A la suite de cet aperçu archéologique, nous pourrions citer quelques-unes des graves délibérations dont notre Hôtel de ville fut témoin dans le cours agité du seizième siècle et surtout dans les temps calamiteux du siècle suivant, quand bien souvent, dans des moments de crise suprême, le corps municipal tout entier se réunit dans cette enceinte, afin d'aviser aux moyens de pourvoir au salut commun. Mais le cadre limité de cette notice ne nous permet pas cette digression, et au lieu de toucher à ce sujet sévère et parfois lugubre, nous préférons mentionner des réunions d'un autre genre, auxquelles cet édifice donna accueil; il s'agit de ces festivités dont nos ancêtres étaient si prodigues au milieu d'agitations et de préoccupations de toute nature, et qui, en raison des dépenses qu'elles occasionnaient, fournissaient chaque année, sous la rubrique de «*Zehrungen*», un large chapitre aux comptes communaux du quinzième et du seizième siècle. Le renouvellement du magistrat et le *Schwörtag*, l'apurement des comptes, la distribution des emplois publics, la publication des ordonnances du magistrat et des règlements d'ordre public, la foire de Saint-Gal et les autres foires, le jour des Rois (*Königreich gehalten*) et d'autres occasions encore motivaient autant de réunions festivales, dans lesquelles des tables somptueuses se dressaient au *Rathhaus* pour les bourguemestres, les conseillers, les chefs de tribus et tous les fonctionnaires publics; à ces mêmes repas était aussi conviée la noblesse de la ville et du voisinage. Ce ne fut que lors de la guerre de Trente ans que cessèrent presque complétement ces habitudes joyeuses. Cette terrible lutte, qui bouleversa de fond en comble les anciennes institutions, ne réagit pas moins sur le caractère

vitraux en 1653, dans la correspondance de François Pistorius, député de la ville à la diète de Ratisbonne. On lui avait demandé des renseignements sur le fief que les nobles Landschaden de Steinach possédaient autrefois à Obernai; sur quoi il répondit: que le blason de cette famille figurait effectivement parmi les autres armoiries que représentent les vitraux de la salle de conseil. Parmi les divers sujets qui y étaient représentés, on remarquait aussi la donation de Hohenbourg, faite par le duc Athic à sa fille sainte Odile. Cette figure, qui porte en bas le blason des comtes de Habsbourg, a été reproduite par Silbermann, *Beschreibung von Hohenburg*, page 8, et par Pfeffinger, *idem* page 40, planche V. La moitié de cette verrière se trouvait dans ces derniers temps encadrée dans les fenêtres de l'auberge d'Innenheim sur la route, et doit s'y trouver encore. Une autre verrière qui se trouve au presbytère d'Obernai et qui représente les armoiries de l'abbaye de Niedermünster, le chameau chargé de la célèbre croix, avec la légende: *Rozina zum Stein, Abtissin zu Niedermünster*, paraît être aussi un débris des vitraux peints de la salle de conseil.

public, en bannissant pour toujours la gaieté du cœur des populations qu'elle avait décimées.

Si nous avons cru devoir passer sous silence les faits purement locaux qui se rattachent à notre Hôtel de ville, par contre nous ne devons pas oublier ceux qui présentent un intérêt plus général. Le *Rathhaus* d'Obernai ne resta pas étranger aux assemblées politiques autrefois si fréquentes, et sa salle de conseil, telle qu'elle existe encore maintenant, accueillit plus d'une fois les délégués des divers corps politiques de la province. Deux ans après la construction de l'édifice, en 1525, éclata la formidable insurrection connue sous le nom de guerre des Paysans, et alors s'y ouvrirent à deux reprises des conférences qui avaient pour but d'étouffer l'émeute par des voies pacifiques, et auxquelles prirent part l'*Unterlandvogt* Jacques Baron de Mœrsperg, le maître d'hôtel de l'évêque Guillaume de Honstein, Jacques d'Oberkirch, le comte de Hanau-Lichtenberg, les délégués de la ville de Strasbourg, le seigneur de Barr Nicolas Ziegler, le vice-dôme Wolfgang de Landsperg et d'autres seigneurs de la province. En 1567 les délégués des cinq villes catholiques de la *Landvogtey* vinrent à Obernai s'occuper des affaires religieuses de la ville de Haguenau. En 1584 les députés des États provinciaux de la basse Alsace s'y réunirent, afin d'arranger le différend qui s'était élevé entre la ville et le prince palatin Jean-George de Veldentz, à l'occasion de l'acquisition faite par ce dernier de la seigneurie du Ban de la Roche et de la cour seigneuriale de Rathsamhausen à Obernai, laquelle en formait une dépendance. En 1600 fut conclu à l'Hôtel de ville d'Obernai le traité par lequel le duc Fréderic de Würtemberg renonça, en faveur du cardinal de Lorraine, aux droits qu'il avait acquis sur l'évêché de Strasbourg de la part du prétendant George, margrave de Brandebourg. En 1625, nouvelle assemblée des États provinciaux d'Alsace à Obernai, dans le but d'organiser la défense du pays contre le comte de Mansfeld, lors que la nouvelle s'était répandue que cet aventurier allait visiter de nouveau les contrées rhénanes; on y vota la continuation des mesures de défense déjà décrétées à Schlestadt. Ces mêmes États se réunirent encore à Obernai en 1626 et en 1627, pour y débattre les nombreuses questions qui étaient alors à l'ordre du jour, notamment celle des lourdes contributions de guerre qui pesaient déjà sur la province. Après la guerre de Trente ans, en 1654, on y vit une assemblée des délégués des dix villes impériales, dans le but d'arranger le différend qui s'était élevé entre Obernai et les autres villes, au sujet des frais de représentation à la diète de Ratisbonne, tenue l'année précédente. A cette époque la situation critique des dix villes se faisait déjà sentir. Les prérogatives, dont jouissait le *Landvogt*, fourni-

rent le terrain sur lequel s'engagea la lutte si remarquable que ces villes soutinrent pendant une série d'années contre le puissant monarque, qui dicta bientôt des lois à l'Europe entière. Quand, après la retraite du comte d'Harcourt, le duc de Mazarin, neveu du cardinal, vint prendre possession de la *Landvogtey*, et que ce changement présageait déjà de nouveaux conflits, les dix villes crurent devoir se concerter préalablement, afin d'être prêtes à toute éventualité. Les séances se tinrent à l'Hôtel de ville d'Obernai le 1er et le 2 juillet 1661, et l'on se décida à envoyer une députation à Mayence pour recueillir l'avis de l'électeur-chancelier de l'empire. Le 20 septembre suivant on se réunit encore à Obernai pour prendre connaissance du résultat de cette mission. Douze ans plus tard, quand la guerre se fut rallumée dans notre province, les dix villes désarmées, démantelées et surchargées de garnisons royales, n'eurent plus qu'à se soumettre aux volontés du maître. Puis, après la paix de Nimègue, en 1679, le baron de Montclar arriva à Obernai et y reçut, à l'Hôtel de ville, le serment d'hommage et de fidélité au roi de la part du magistrat et de la bourgeoisie. L'année suivante le corps équestre ou la noblesse immédiate de la basse Alsace reçut également la sommation de prêter le serment de fidélité à la France. Cet acte eut lieu à l'Hôtel de ville d'Obernai, le 9 octobre 1680, en présence de l'intendant Jacques de Lagrange et de sa suite.[1]

A partir de cette époque, plus de ces débats publics dans lesquels, pendant de longs siècles, les divers membres du grand organisme de l'État avaient su maintenir leur existence propre et s'y mouvoir librement, tout en ne perdant pas de vue l'intérêt général. Sous le régime autocratique, qui fut inauguré dans notre nouvelle patrie, la vie municipale elle-même ne tarda pas à s'éteindre sous le voile trompeur des anciennes formes auxquelles toute séve vitale fut violemment enlevée. Aux discussions des âges passés succéda un silence profond; mais ce silence ne faisait que masquer l'agitation intérieure qui fit explosion un siècle plus tard. Ce fut au milieu du mouvement général qui poussait les esprits vers un avenir inconnu et qui précéda immédiatement la révolution de 1789, que l'ancienne décapole, qui allait être effacée pour toujours de la carte politique de l'Europe, donna un dernier signe de vie et marqua le terme de sa carrière par une de ces

1. On affirme ordinairement que la prestation du serment de la noblesse eut lieu au château des Landsperg à Niedernai; c'est une erreur. Les comptes communaux d'Obernai de 1680 mentionnent d'une manière très-explicite les dépenses faites par la ville à l'occasion de cette cérémonie; sur les ordres de l'intendant, celle-ci dut même mettre en campagne ses propres messagers ou *Läuferboten*, pour expédier les lettres d'invitation. L'année suivante le directoire de la noblesse fut transféré momentanément de Strasbourg à Niedernai, et c'est peut-être ce fait qui a donné lieu à la méprise.

assemblées autrefois si fréquentes, dans lesquelles elle avait jadis si ardemment débattu ses intérêts particuliers. Ce fut l'Hôtel de ville d'Obernai qui recueillit ce soupir de l'agonie. Le 2 et le 3 septembre 1788 « les députés des magistrats des dix villes jadis impériales d'Alsace » se réunirent au *Rathhaus* d'Obernai, en assemblée générale, afin d'y délibérer sur les moyens de sauvegarder leur ancienne constitution et leurs priviléges, garantis par les traités, contre l'institution projetée des administrations intermédiaires provinciales, des districts et des nouvelles municipalités.[1] — Toutefois cet appel au passé ne trouva plus d'écho. Le peuple, qui ne reconnaissait plus dans ses magistrats les représentants de ses intérêts, leur prêta l'intention de vouloir exploiter pour leur propre compte les anciennes franchises qu'ils revendiquaient, et ne tarda pas à se déclarer franchement pour les nouveaux principes qui s'étaient fait jour. L'ancien régime, qui en réalité n'était qu'un régime fort moderne, disparut définitivement pour faire place à un régime plus moderne encore et dont l'égalité civile est la base principale. Mais quelle que soit la valeur sociale de ce nouveau principe, qui attend l'épreuve du temps pour pouvoir être jugé définitivement, il n'en est pas moins vrai, qu'au milieu de l'uniformité tant soit peu désolante qui résulte de la fusion générale des mœurs et des institutions, on aime à reconstituer de nos jours, par la pensée du moins, nos individualités communales d'autrefois, avec le cortége pittoresque de leurs institutions dont l'originalité offre tant de charme. Heureuses sous ce rapport celles de ces localités qui ont conservé un édifice dans lequel se résume leur passé; les souvenirs qui s'y rattachent, attestent que là aussi se mouvait jadis, dans la plénitude de sa liberté, une existence personnelle, ayant sa physionomie propre et caractéristique.

L'abbé Gyss.

1. Voy. aux archives d'Obernai le procès-verbal des séances de cette assemblée. Voici les députés qui y assistèrent: Haguenau, MM. de Cointou, préteur-royal, et de Barth, stettmeister; Colmar, Delort et Buob, stettmeister; Schlestadt, Kœbele, bourguemestre; Wissembourg, de Neubeck, préteur-royal, et Quefemme, bourguemestre; Landau, Cromer, préteur-royal, et Hofmann, bourguemestre; Oberenheim, Sontag et Lander, bourguemestres; Rosheim, Braun, bourguemestre et Reyset, syndic; Keysersberg, Peyerimhoff, stettmeister; Münster, de Barth, préteur-royal, et Boyet, bourguemestre; Türckheim, Hübler, syndic.

LES FORTIFICATIONS D'HUNINGUE.

J'ai déjà eu l'honneur de vous parler des ruines d'Huningue et de vous proposer de conserver le souvenir de ces restes imposants d'un passé si glorieux en les faisant reproduire par la photographie dont l'inexorable précision nous tracerait la vue. Je vous disais qu'un pareil tableau méritait d'être conservé et que personne mieux que M. Braun, dont vous avez déjà pu admirer le mérite, ne serait plus apte à nous conserver cette ceinture de ruines.

Je ne sais si ce travail a été entrepris, mais en attendant j'ai pu me procurer le plan de la ville, telle qu'elle était avant la paix de Ryswick, avant d'avoir été privée de son pont sur le Rhin en 1752, et considérablement réduite l'an V, après qu'une grande partie de l'armée y eut opéré son passage lors de la belle et célèbre retraite de Moreau. Je crois que ce plan que j'ai l'honneur d'offrir à la Société et dont je vais vous dire quelques mots, pourrait être conservé dans vos archives.

La forteresse d'Huningue, située sur le Rhin, à peu de distance de Bâle, était un modèle achevé dans ce genre. Son long côté était sur le fleuve. M. de Vauban, qui l'a fortifiée, n'avait rien oublié pour la mettre à couvert de toute insulte. Louis XIV voulait qu'Huningue fût une forteresse redoutable et le boulevard de l'Alsace. (Note n° 1.)

Commencés en 1680, les travaux furent poussés avec une ardeur incroyable; une année les vit pour ainsi dire commencer et terminer. La mémoire de ce fait a été conservée par une médaille qui représente Huningue sous la forme d'une femme qui offre à Pallas le dessin de la nouvelle forteresse; le Rhin, sous la figure d'un vieillard, y applaudit. Sur la légende on lit : *Muniti ad Rhenum fines. Huninga condita MDCLXXX* (1680).

Cette médaille, qui est très-rare, se trouve au cabinet de la Bibliothèque impériale, c'est la seule que j'aie rencontrée jusqu'ici. (Note n° 2.)

Il est facile de se rendre compte de ce qu'était cette forteresse. Pleine liberté avait été laissée à Vauban, aucune règle absolue ne lui avait été imposée; il savait seulement qu'il devait amener les eaux du Rhin à l'entour de la place, y creuser le lit d'une rivière et rendre ce fort redoutable.

Or, qu'est-il résulté des souhaits exprimés par Louis XIV et de cette liberté laissée à l'architecte? Ce qui résulte toujours d'une grande idée quand son exécution est confiée à l'expérience: une œuvre complétement réussie, parfaite en tous points.

Vauban en véritable artiste procédait largement et d'une manière saisissante: il prenait un coin de terre ou un bois, bien uni de sol, sans vues, sans un filet d'eau, brûlé par le soleil; et, d'un coup de baguette, le magicien vous le transformait si bien que vous ne le reconnaissiez plus. La forteresse s'élevait, une large rivière coulait à l'entour, des ouvrages à corne, des demi-lunes sortaient des ondes du vieux Rhin; l'œil embrassait tous ces travaux, ces casernes, ces courtines; les remparts et les fossés se courbaient, serpentaient comme de longs rubans. L'œuvre était achevée. Vauban y avait mis la main, il l'avait signée de son nom, le poëme était fait (Note n° 3.)

Ces grands travaux, sûrement et économiquement conduits, occupèrent pendant un an 1,200 ouvriers et 300 chevaux. Presque toutes les communes des bailliages d'Altkirch, de Delle, de Ferrette et de la seigneurie de Landser avaient été mises en réquisition pour transporter les pierres et les bois propres à la construction.

Ces travaux ont été poussés si vite que toute l'Alsace, et surtout la Suisse et le duché de Baden étaient étonnés de les trouver achevés en si peu de temps. C'est que des centaines de bras creusaient la terre, élevaient les ponts, fabriquaient la brique, bâtissaient les casernes. Une égale activité régnait au dedans et au dehors de la place et préparait pour le printemps suivant un lever de rideau dont tout le monde était aussi surpris qu'enchanté. (Note n° 4.)

On voyait d'abord sur l'autre bord du Rhin un grand ouvrage à corne avec une demi-lune devant la courtine et une contre-garde à côté de chaque aile. Ces ouvrages étaient environnés d'un bon fossé d'environ 30 mètres de longueur, qui communiquait avec le Rhin. Sur le milieu du fleuve à peu près, il y avait un autre ouvrage à corne plus grand, qui enfilait tous les fossés du premier. Sur le bord du Rhin, du côté de la forteresse, on trouvait d'abord une espèce de chemin couvert plus long que le front de la place. Il y avait un bastion sur le milieu pour défendre le passage du Rhin.

De tous les côtés, et à chaque extrémité, il y avait deux digues ou écluses pour retenir l'eau dans les fossés, afin qu'ils ne fussent pas à sec, lorsque le fleuve venait à baisser. Ce chemin couvert était séparé du corps de la place par un bon fossé, où l'on voyait un double ravelin vis-à-vis le milieu de la courtine, et une tenaille double pour la mousqueterie; le reste de la place, du côté de la terre, n'était pas fortifié avec moins de soin, comme le plan nous l'indique.

On peut remarquer l'attention que Vauban avait d'occuper les postes qui pouvaient l'incommoder par des ouvrages à corne, d'y attirer l'eau du Rhin par un canal qui servait en même temps d'avant-fossé à la place, et à la tête duquel il avait mis un pâté pour empêcher que l'ennemi ne tentât d'arrêter l'eau par une digue, et enfin de mettre une contre-garde devant le bastion où il n'y avait point d'ouvrages à corne, afin de rendre par là la force à peu près égale sur tous les côtés. La forteresse était garnie de cent quarante pièces d'artillerie.

Intérieurement la ville était régulièrement bâtie, elle renfermait une place d'armes, une église et des logements pour douze cents habitants.

L'arsenal était bien distribué et à l'abri des bombes. Les casernes vastes et bien percées avaient été construites pour y loger de quatre à cinq mille hommes. Un hôpital magnifique pour deux cents à trois cents malades avait été construit et commodément installé. Enfin rien n'avait été négligé par Vauban, qui avait fait de cette forteresse un chef-d'œuvre de l'art. (Note n° 5.)

Sur la porte qui dominait Bâle et qui a été démolie, ainsi que les casernes et tous les bâtiments de l'État, par suite des traités de 1815, on lisait l'inscription suivante sur une plaque de marbre, et au-dessus des armes de Louis XIV : *Ludovicus M. Rex christianissimus, Belgicus, Sequanicus, Germanicus, pace Europa concessa Huningam arcem, sociis tutelam, hostibus terrorem extruxit. MDCLXXXI (1681).*

SABOURIN DE NANTON.

NOTES.

Note n° 1.

Vauban s'empresse de répondre à la confiance dont l'honore son roi. Sûr de sa protection et de son suffrage, il se livre à toute l'énergie de son talent, et c'est alors qu'on voit éclore un art tout nouveau. Déjà tombent de toutes parts ces tours orgueilleuses élevées sur la cime des rochers, inaccessibles peut-être au fer et au feu, mais non pas à la famine qui les assiége. Une haie de bastions artistement ménagés ne sort du rempart que pour présenter une pointe menaçante à l'ennemi qui se trouve investi de feux qui se croisent et le prennent dans tous les sens. Chaque ouvrage se défend lui-même, et reçoit de l'ouvrage voisin la défense qu'il lui rend à son tour. Désormais les places fortes situées en plaine, à la portée des convois et des subsistances, secourues par les eaux dont les grandes manœuvres seront appelées à leur secours, défendues par des fortifications rasantes qui bravent les foudres ennemies, garantiront les campagnes de l'incendie et du ravage, et les couvriront de leur feu protecteur.

Mais ces principes mêmes varient suivant le site et la nature des lieux, et Vauban ne suit que l'impulsion de son génie, et déclare qu'il n'adopte point de manière exclusive. Trop souvent l'auteur d'un système veut tout ramener, de gré ou de force, à sa théorie. Vauban sait en changer suivant la différence locale des places qu'il doit fortifier. D'un coup d'œil d'aigle, il saisit les rapports militaires et politiques qui font la véritable valeur des places fortes, choisit ses positions, lie les postes entre eux, se plie aux divers accidents de la nature, maîtrise les éléments, les irrégularités du terrain; les obstacles mêmes deviennent des moyens sous ses mains victorieuses, et les fleuves, les rochers, les marais, les montagnes et les mers, dociles à sa voix, s'étonnent d'entrer dans la grandeur de ses plans et de se trouver tributaires de son génie.

FRANÇOIS-JOSEPH NOEL,
professeur à l'université de Paris, au collége Louis-le-Grand.
(*L'Éloge du maréchal de Vauban.*)

Note n° 2.

Nous avons pu nous procurer la copie de cette médaille, qui accompagne notre mémoire, dans l'ouvrage intitulé : *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand;* Paris, imprimerie royale, 1723.

Voici le texte qui suit la reproduction de cette médaille : 1680. Les fortifications d'Huningue. Entre les divers soins que le roi a toujours pris pour affermir le repos et le bonheur de ses sujets, un des principaux a été de fortifier les frontières du royaume, par les endroits qui paraissaient faibles et ouverts aux ennemis. Entre Bâle et Brisach, il n'y avait point de place qui fermât aux Allemands l'entrée de la haute Alsace. Sa Majesté ordonna qu'on

fortifiât Huningue, petit village à une demi-lieue de Bâle, et en fit une place très-régulière à cinq bastions, avec tous les dehors nécessaires.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit Pallas, déesse de la guerre et des arts, à qui la ville d'Huningue présente le plan de ses fortifications. Le fleuve du Rhin regarde avec joie ce nouvel ornement que l'on ajoute à ses rivages. Les mots de la légende, *Muniti ad Rhenum fines*, signifient, les frontières sur les bords du Rhin fortifiées. Ceux de l'exergue, *Huninga condita* MDCLXXX : Huningue, bâtie 1680.

Note n° 3.

M. le maréchal de Vauban fut inventeur dans le grand art des dispositions générales de la défense ; c'est en le voyant se plier à la nature du sol, tantôt ingrat, et tantôt favorable, qu'on reconnaît l'homme fécond en grandes vues. Le conservateur des frontières fut en même temps le créateur de l'art de l'attaque, et il le porta au dernier degré de perfection.

M. de Vauban fut non-seulement le plus grand artiste de son temps; mais tous les procédés de détail, dont il fut l'inventeur dans les constructions importantes, servent encore aujourd'hui de modèles, et l'on ne peut s'en écarter qu'aux dépens de la consistance et de la solidité, qui doivent constituer les premiers caractères des travaux publics.

Les levées, les moles, les jetées, les écluses, l'art des fondations sur les sols les plus ingrats ; le desséchement des marais, la réunion des plus vastes magasins d'eau, soit pour la défense, soit pour alimenter des canaux de navigation; les digues destinées à préserver les campagnes contre les ravages des torrents ; les fleuves resserrés et contenus dans leurs lits ; partout il déploya le grand art de prescrire des lois au caprice des éléments fougueux, et avec un tact si sûr dans ces savantes constructions, que les théories les plus subtiles de l'hydraulique l'ont à peine remplacé.

Le général D'ARÇON.

(*Considérations sur l'influence du génie de Vauban dans la balance des forces de l'État.*)

Note n° 4.

Ce succès étonne; l'Alsace dont Vauban avait établi la sûreté, en fortifiant ses villes, doit le respecter comme son bienfaiteur, puisqu'il lui ouvrit les sources du commerce, par la facilité des transports qui l'ont tirée de la langueur et l'ont rendue une de nos plus riches provinces.

SABOURIN DE NANTON.

Note n° 5.

Vauban poussa les travaux avec une telle activité que bientôt Huningue sortit du milieu de ses retranchements et que, là où deux ans auparavant il n'y avait que des cabanes de pêcheurs, la puissance de la France avait su créer une citadelle redoutable défiant les insultes de l'étranger, sauvegardant l'Alsace; forteresse d'autant plus difficile à prendre que sa droite était appuyée à un territoire neutre qui se défendait par lui-même, et que des ouvrages avancés établis dans les îles du Rhin devaient protéger les approches du fleuve et couvrir un pont de bateaux qui relierait les deux rives.

Le 15 octobre 1681, Louis XIV se rendit à Huningue, visita la nouvelle place de guerre et reçut les députés du canton de Bâle qui vinrent le complimenter.

FRANCK LATRUFFE.

LETTRE DE FRÈRE SIGISMOND

A L'ABBÉ BARTHÉLÉMY D'ANDLAU

SUR LES ANCIENNES TAPISSERIES

DE L'ABBAYE DE MURBACH.

En publiant dans la *Revue d'Alsace* de 1855 le « Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye princière de Murbach », M. Matter a cru devoir dire quelques mots d'un document qui l'accompagne et qui, à son avis, mérite d'être mieux connu.

C'est une description des anciennes tapisseries de l'église de Murbach, adressée sous forme de lettre par l'auteur du catalogue, frère Sigismond, à l'abbé Barthélémy d'Andlau, lettre digne, en effet, sous plus d'un rapport, de l'attention des antiquaires. Tout autant que le catalogue publié et annoté par M. Matter, elle témoigne du zèle de Barthélémy d'Andlau et de son bibliothécaire pour les choses de l'esprit. En dépit des imperfections de la langue et de la barbarie grammaticale, on discerne, dans l'enthousiasme de quelques passages et dans la vivacité de certains regrets, quelque chose du feu sacré de la Renaissance. Pouvons-nous voir, sans un retour sur nous-mêmes, cette curiosité archéologique qui arrache frère Sigismond à des travaux sérieux et lui inspire l'idée de consacrer une notice à de vieilles tapisseries qui l'avaient frappé? Ne tenons-nous pas là un homme et une passion? A part tout intérêt de sentiment, la lettre de frère Sigismond est d'ailleurs un document historique précieux, unique trace d'une décoration fort originale, qui remontait peut-être à la première moitié du douzième siècle, puisque l'empereur Henri V (1106-1125) est le dernier souverain qui y figure. On y trouve la mention sommaire des faits les plus importants du passé de l'abbaye, la commémoration de ses principaux bienfaiteurs et des avantages qu'ils lui ont procurés, l'analyse de titres

dont plusieurs sont aujourd'hui perdus, le nom d'un abbé inconnu, contemporain d'Othon le Grand; tout cela peut servir à combler quelques lacunes dans l'histoire de Murbach qui est toujours à faire.

Ne dédaignons même pas les vers léonins qui terminent la description. En définissant les devoirs réciproques des rois et des pontifes, des pasteurs des peuples et des pasteurs des âmes, le versificateur qui s'est complu dans ces puériles allitérations, paraît avoir voulu résoudre à sa manière le problème des deux puissances, que les luttes du sacerdoce et de l'empire avaient fait surgir. Cette observation confirme, ce me semble, ma supposition sur l'âge de ces tapisseries. Que ne les avons-nous encore! Quel intérêt n'y aurait-il pas pour l'histoire de l'art à les comparer à la célèbre tapisserie de Bayeux? Mais dès le temps de Barthélémy d'Andlau, cette œuvre curieuse était déjà gravement endommagée et nous devons de la reconnaissance à frère Sigismond pour ne l'avoir point laissée périr tout entière.

On remarquera que les ouvriers qui ont exécuté cette tenture, y ont mis leurs noms, Ulric et Bertold. Cette particularité prouve qu'au douzième siècle la tapisserie n'était pas seulement une distraction pour les dames, qu'elle constituait une industrie.

J'ai déterminé de mon mieux les titres auxquels sont empruntées les légendes. La description y gagne en clarté et en précision, et nous établissons ainsi une sorte de récolement des diplômes qui servaient à l'abbaye de Murbach, dans le courant du douzième siècle, à justifier de son importance, de son antiquité, de ses priviléges et de ses possessions. On peut s'assurer par là que la série des plus anciennes pièces de ses archives n'a pas trop souffert des ravages des siècles depuis l'époque de l'abbé Erlolfe.

Quant au texte, je puis d'autant mieux en garantir la fidélité, que le bibliothécaire de la ville de Colmar, M. L. Hugot (c'est tout dire en pareille matière), a bien voulu le collationner dans le temps avec moi, et que de plus, il vient d'être revu par un de mes amis, excellent latiniste, dont la modestie seule me défend de produire le nom et de reconnaître, comme je le voudrais, mille obligations que lui ont mes études. Sous cette double garantie je reproduis la lettre de frère Sigismond telle quelle, me bornant à placer entre crochets [ ] les corrections visibles que le sens impose.

Thann, 19 mars 1863.

X. Mossmann.

Lettre sur les anciennes tapisseries de l'abbaye de Murbach.

Au très-révérend père et seigneur, très-digne de tout honneur, Barthélémy, abbé de Murbach, frère Sigismond, dévoué à votre affection, présente l'effort d'une sincère charité d'obédience.

Comme je sais, ô le meilleur des hommes, que par une industrie singulière tu t'es fort appliqué depuis longtemps à préserver de la destruction et à restaurer tous les monuments de tes prédécesseurs pour les étudier, je crois que pour te faire atteindre ce but, ma bonne volonté ne t'a pas fait défaut: plaise à Dieu que ce soit avec fruit. Il est trop vrai, et l'expérience nous l'apprend, que la vétusté consume tout et que la teigne de l'antiquité réduit toutes choses à rien; c'est ce qu'il nous a été donné de voir par tant de manuscrits que le grand soin et le génie de nos pères avaient réunis dans le lieu très-saint et très-ancien qui t'est confié, témoin le volume que nous déroulâmes hier et qui promet tant d'écrits différents, mais où malheureusement le nombre des œuvres perdues dépasse celui des œuvres retrouvées. Et plût à Dieu que le peu de celles qui restent fussent parvenues entre tes mains dans leur intégrité et non maculées de crasse! Mais aussi combien tes efforts te vaudront d'éloges auprès des hommes de notre temps et combien de récompenses de la part de Dieu, dispensateur de tous les biens (qui sait aussi cela, j'en suis persuadé, car rien ne lui est caché); ta renommée, ta louange et ton nom, jamais l'âge ne les fera sortir de la mémoire de la postérité, si du moins mes vers ont quelque pouvoir. Si même je me taisais, tes œuvres suffiraient pour proclamer tes mérites. Mais remettons cela à plus tard.

Maintenant apprends en peu de mots par quelle cause j'ai entrepris ceci. J'ai éprouvé aujourd'hui un de ces dégoûts auxquels on est parfois sujet pour la besogne sérieuse. C'est pourquoi je débandai mon esprit et voulus repaître mes yeux; mais quoi? je tombai sur un travail plus pénible. J'examinai, en effet, ces antiques tapisseries, comme tu l'as fait toi-même fort souvent à ma connaissance, et bientôt je me demandai s'il n'y aurait pas moyen de les dépeindre pour les transmettre à nos successeurs, de peur qu'elles ne soient perdues pour eux, l'étant déjà presque pour nous, car en cela brillent le zèle, l'application de l'amour et la sollicitude diligente pour ce lieu de ceux qui ont voulu exposer aux yeux des hommes, tissés dans cette étoffe, les bienfaiteurs de l'abbaye pour en inspirer le respect aux mous et aux pervers, et pour servir d'aiguillon aux excellents et aux zélés. Quoique tu connaisses ces tentures mieux que moi, je n'en ai pas moins voulu les décrire, pour que celui qui souffre des yeux ou du cou, en s'aidant de ce papier, puisse lire malgré la hauteur où elles sont suspendues.

Epistola de Tapecijs antiquis in monasterio Morbacensi.

Reuerendo valde omnique honore dignissimo domino patrique Bartholomeo abbati Morbacensi, frater Sigismundus vestre dilectioni deuotus sincere caritatis conatum ad obedienciam.

Cum te sciam, virorum optime, pro tua singulari industria iam dudum operam dedisse magnam, qua via omnia predecessorum tuorum monimenta ne perditum irent, possint ad restitucionem deduci ut inuestigares, credo ut id assequi in tam laudabili cepto finem possis me quoque non defuisse uoluutate, utinam et fructu. Profecto verum experti sumus quod uetustas omnia consummit, (sic) ac tinea antiquitatis conficit vniuersa, idque licuit videre in tot codicibus magna cura et ingenio patrum in loco illo sanctissimo ac vetustissimo tibi commisso repositis, prout hesteruum quod reuoluebamus ostendit rotulum, quod tot describit iam proch! (sic) deperdita opera ut numerum repertorum excedant. Et o vtinam et illa que de tot supersunt tuas ad manus deuenissent integra ac [nec] aluuione attrita. Ob quem tuum conatum quanta assequaris preconia aput homines nostri evi quantaque premia a largitore omnium bonorum deo (sibi notum reor quod nil latet) fama [famam] tamen eciam tua [tuam], laus [laudem] nomenque nulla vmquam eximet vetustas posteris si quid mea carmina possunt. Me tamen eciam si tacente ipsa opera clamarent, sed hoc in aliud tempus differamus.

Nunc qua de causa hec cepi percipe paucis. Tedium quoddam vt assolet cepit me hodie agendi aliquid naviter; ob hoc remisi animum oculosque volui pascere et maiori labori tum incidi. Si quidem cortinas illas antiquas inspexi, quod te fecisse scio quam sepe, moxque animum apposui si ne ipsa depicta possint etiam posteris tradi, ne, ut iam pene factum est nobis, sic et ipsis perirent. Studij nempe eorum et in hoc relucet assiduitas, amoris diligencijque [diligentiæque] ad locum sollicitudo, quando aute oculos hominum voluerunt intexta [intextos] pannis eos proponere qui loco benefecerant, vt segnibus peruersisque verecundiam, egregijs vero ac laborantibus adderent quoddam calcar. Nosti autem me ipsam melius, tamen scribere uolui ut qui uel oculis dolet aut collo, ut alte suspensa non queat legere, carte vtatur suffragio.

Donc les pères voulant transmettre avec ordre la suite exacte de la fondation et de l'accroissement de ton monastère, résolurent de faire dépeindre les princes accordant leurs bienfaits et leurs priviléges, et les pères dont les mérites les obtinrent. Le premier d'entre eux est ce duc illustre, notre fondateur, qui debout et tourné vers le très-saint martyr et l'éminent patron de ce lieu, Léger, lui adresse la parole par ces vers :

« Le peu que je donne, puissant et saint prélat, fais qu'il se multiplie, et fais de cet asile une maison digne de toi. »

A la suite viennent les rois, les empereurs et les autres princes, tenant chacun à la main des passages du privilége dont il dota ce lieu.

Premièrement le roi Thierry, disant à l'abbé et évêque réformateur de ce lieu, le très-saint Pirmin : « Il nous a plu de placer ton monastère « sous notre défense et celle de nos successeurs, « et tout ce que le fisc pouvait détacher de ses « cours ou de son territoire, nous l'accordons à « ton église. [1] »

Suit Pépin, empereur auguste, disant à l'abbé Baldebert : « Qu'aucun juge ne prétende se mêler « des affaires de ton église, ni pour entendre les « causes, ou exiger le *fredum* ou recevoir les cau- « tions, ni pour saisir les habitants libres ou serfs, « pour quelque motif que ce soit. [2] »

Après lui Charles, empereur auguste, dit à Sintpert, évêque et abbé, — que d'autres aient des doutes sur la personne de ce Sintpert, moi je pense que ç'a été cet évêque de l'église d'Augsbourg, d'abord abbé de Murbach, dont la vie fut merveilleuse et qui fleurit au temps de Charles; de nos jours son tombeau est illustré par des miracles, et l'on célèbre sa fête par un office propre le treizième jour d'octobre, dans le cloître du monastère des saints Udalric et Affra, dans la susdite ville où il a été enterré. Mais revenons à notre sujet. — Charles dit à Sintpert : « Que le bienfait confirmé à cette église par l'autorité de nos prédécesseurs, subsiste dorénavant intact. [3] »

Suit Louis, empereur auguste, disant à l'abbé Gontram : « Que nul ne prétende par autorité judiciaire inquiéter les hommes tenant les terres de ton abbaye, ou porter plainte contre eux ou les poursuivre. [4] »

Patres igitur fundacionis incrementique monasterij tui volentes tradere ordinem recto tramite, beneficia, priuilegiaque tradentes principes, ac patres quorum meritis dabantur, depingendos statuerunt. Quorum primus fundator ille inclitus dux, stans versus almum loci ipsius sanctissimum martirem ac patronum Leodegarium, eum alloquitur per versus illos :

« Pancum, summe, datum quod reddas multiplicatum,
« Hanc tibi fac sedem dignam, presul sacer, edem. »

Subsecuntur illum reges, imperatores ceterique principes quilibet manu gestans verba sui priuilegij quo locum dotauit.

Primo Theodericus rex dicens abbati ac episcopo, locique ipsius reformatori sanctissimo Pirminio : « Placuit ut monasterium tuum sub « defensione nostra successorumque nostrorum « consistat, et quid fiscus de curtis uel territorijs « separare poterat, ecclesie tue indulgemus. [1] »

Sequitur eum Pipinus imperator augustus, dicens abbati Baldeberto : « Nullus iudex in res « ecclesie tue nec ad causas audiendas, uel freda « exigenda, uel fideiussores tollendum, nec ho- « mines tam ingenuos quam et seruos de quibus- « libet causis stringendum ingredi audeat. [2] »

Post hunc Carolus imperator augustus dicit Sintperto episcopo et abbati — Quisquis fuit ille Sinpertus titubent alij, ego reor omnino fuisse hunc episcopum augustensis ecclesie ac abbatem Morbacensem prius, cuius vita mirifica fuit ac temporibus Karoli floruit, hodieque sepulchrum eius miraculis choruscat, diesque eius vna cum historia propria celebratur infra septa monasterij sanctorum Vdalrici et Affre vbi et sepultus est, in prefata ciuitate terciadecima die octobris. Redeamus ad propositum. — Is Karolus dicit eidem : « Beneficium auctoritate antecessorum nostrorum confirmatum huic ecclesie deinceps per nostram auctoritatem maneat inconcussum. [3] »

Sequitur hunc Ludwicus imperator augustus, dicens Guntramo abbati : « Nullus ex iudiciaria potestate homines tue ecclesie terras possidentes inquietare, uel calumpniam generare vel contraire temptare presummat. [4] »

1. Le diplôme de Thierry IV, daté de Gondreville, 12 juillet 727, et confirmant la fondation de Murbach, ne donne pas la fin de ce passage telle qu'elle est reproduite ici ; on y lit . . . . « *et nulla publica judiciaria potestas, nec præsente nec futuro tempore, in curtis vel territuriis, ubicumque ipsius monasterii ad causas audiendum, vel freda undique exigendum non præsumant ingredere.* » (V. Grandidier, *Histoire d'Alsace*, t. Ier, Pièces justific., n° 23 ; Schœpflin, *Als. dipl.*, t. Ier, p. 7.) Cette différence est très-remarquable : dans l'original il n'est question que de l'abandon des droits de juridiction, tandis que la tapisserie, en employant les propres expressions du diplôme, fait de ce texte une véritable concession de territoire.

2. Titre n° 45 des Pièces justificatives de Grandidier, de l'année 760.

3. Ce diplôme manque parmi les Pièces justificatives de Grandidier, mais il est mentionné dans sa « *Notitia fundationis murbacensis abbatiæ* (Pièces justific. du t. II, pp. LXXI-LXXIV) : . . . « *Omnia privilegia ab antecessoribus suis . . . . concessa confirmavit et plura superaddidit Carolus magnus, anno vigesimo regni sui* (788). »

4. Tit. 136 des Pièces justific. de Grandidier, 22 août 816. Le texte original ne s'applique pas à des tenanciers ou vassaux, mais à des hommes libres justiciables de l'abbaye : . . . . « *homines liberos qui . . . . ad prædicatum monasterium deservierunt.* » J'ai fait voir ailleurs (*Musée pittoresque et historique de l'Alsace*) qu'encore en 1310 Murbach ne prétendait sur Guebwiller que des droits de juridiction et non de suzeraineté.

Après lui, Charles, empereur auguste, dit à l'abbé Fréderic : « Qu'il soit permis aux tenanciers de ton église de jouir en paix de leurs biens et je leur concède tout ce que je pouvais en droit tirer de notre fisc. [1] »

Ensuite le roi Conrad dit à l'abbé Nantpert : « En vertu de notre autorité royale nous te confirmons la basilique de Saint-Didier et de Sainte-Susanne, ainsi que Delle, avec tout ce qui en dépend. [2] »

A l'extrémité de la première tapisserie est placé Hugues, archevêque de Besançon, parlant à l'abbé Eberhard, à qui il dit : « Nous te concédons, à toi et à tes successeurs, la faculté de consacrer les autels que saint Léger possède dans notre diocèse. [3] »

Cette tenture ou tapisserie se termine de côté de cette manière : « Tu donnes, Ulric, ω (la fin), Bertold donne A (le commencement) et le milieu. » Les ouvriers, sans doute, ont apposé cela. Il en est du reste comme de la première tapisserie ; Othon, empereur auguste, tient le premier rang et dit à l'abbé Landelohepset : « Nous confirmons à ton église tout ce qui lui a été concédé du temps d'Eberhard, ou ce dont elle s'est enrichie dans la suite, ou ce qui lui a été ravi injustement. [4] »

Othon II, empereur auguste, dit à l'abbé Béringer : « Conformément aux décrets de nos prédécesseurs, nous ordonnons sous notre sanction que nul comte ou juge, ou toute autre personne de grande puissance ne prétende avoir un gîte dans les domaines de ton église, ou n'en exige ses frais de tournée. [5] »

Othon III, roi très-glorieux, dit à l'abbé Helmeric : « Nous concédons à l'église de Murbach et à ses religieux le droit d'élire librement un abbé qui ait puissance de présider aux domaines et au gouvernement des frères, autant qu'il est nécessaire. [6] »

Henri, empereur auguste, dit à l'abbé Deginhard : « Conformément aux concessions de nos prédécesseurs, qu'aucun péage ne soit exigé des vôtres par toute l'étendue des frontières de notre royaume, ni dans la ville, ni sur la route, ni aux ponts, ni à aucune autre construction. [7] »

Conrad, roi par la grâce de Dieu, dit à l'abbé Deginhard : « Nous ordonnons sous notre sanction que nul comte ou juge ou toute autre per-

Post hunc Karolus imperator augustus dicit Friderico abbati : « Liceat possessoribus ecclesie tue res suas quiete possidere, et quidquid de jure fisci nostri habere poteram, ipsis concedimus. [1] »

Deinceps Cuonradus rex dicit Nantperto abbati : « Basilicam sancti Desiderij et sancte Susanne et Dodilam et quidquid ad ipsam pependit regali auctoritate tibi roboramus. [2] »

In fine prime cortine Hugo archiepiscopus bisuntinus ponitur, loquens abbati Eberhardo dicit : « Concedimus tibi et successoribus tuis libertatem consecrandi altaria in ecclesijs quas habet sanctus Leodegarius in nostra diocesi. [3] »

A latere vero taliter concluditur ipsa cortina seu tapecium : « ω das, Volrice, Berchtoldus A da mediumque, » quod artifices forsitan apposuere. Reliqua vero ita habet se sicut prima, nam primum locum tenet Otto imperator augustus et dicit Landelohepset abbati : « Omnia que tempore Bernhardi [Eberhardi] concessa sunt uel post adaucta uel iniuste abstracta ecclesie tue corroboramus. [4] »

Otto 2us imperator augustus dicit Beringero abbati : « Juxta antecessorum nostrorum decreta sanccimus ut nullus comes aut iudex uel aliqua prepotens persona in locis ecclesie tue mansiones habere uel paratas exquirere presummat. [5] »

Otto 3us gloriosissimus rex ait Helmerico abbati : « Morbacensi ecclesie et eis [monachis] eligendi abbatem qui rebus fratrumque regimini preesse possit quantum cumque necesse sit, liberum concedimus arbitrium. [6] »

Hainricus imperator augustus loquitur Deginhardo abbati : « Teloneum iuxta antecessorum nostrorum concessiones per omnes regni fines neque in vrbe, neque in uia, neque ad pontes seu aliquam structuram a uestris requiratur. [7] »

Cuonradus dei gracia rex dicit Deginhardo abbati : « Sanccimus vt nullus iudex uel comes seu quelibet prepotens persona mansiones in loco

1. Tit. 209 des Pièces justific., du 7 juillet 877.

2. Diplôme de Conrad Ier du 12 mars 913 (Pièces justific. de Grandidier, tit. 251). La possession de l'église de Saint-Dizier et de Delle par Murbach remonte aux donations du comte Eberhard.

3. Ce privilége n'est pas énoncé dans la charte de l'archevêque Hugues (6 novembre 1041) publiée par Grandidier, Pièces justificat., tit. 398, V. Dom. Martenne, *Thes. anecd.*, t. I, p. 164.

4. La « *Notitia fundationis*, » catalogue le plus complet des abbés de Murbach, ne mentionne ni l'abbé Landelohepset, ni le diplôme d'Othon le Grand (936-973). Cependant on retrouve ces expressions dans une confirmation d'Othon II du 27 avril 977. (Pièces justific., tit. 312.)

5. Diplôme du 27 avril 977. (Pièces justific. de Grandidier, tit. 312.)

6. *Idem*, tit. 324 du 24 octobre 988.

7. *Idem*, tit. 375 du 25 septembre 1023.

sonne de grande puissance ne prétende à un gîte dans les domaines de ton église ou n'en exige ses frais de tournée.[1] »

Henri, empereur auguste, dit à l'abbé Wolferad : « Tous les domaines qu'Eberhard et Luitfrid, fondateurs de ton monastère, ont concédés pour l'usage des religieux, nous les confirmons en vertu de notre autorité impériale.[2] »

Henri auguste dit en dernier lieu à l'abbé Eylolfe : « Nous te confirmons, en vertu de notre autorité royale, tous les domaines qu'après la construction de ton monastère nos prédécesseurs ont concédés pour l'usage des frères.[3] »

Les noms des personnages se trouvent inscrits au-dessus de la tête desdites figures, dans l'ordre où je les ai cités ; de plus, les vers suivants, qui se rapportent à la fois aux princes et aux abbés, forment une longue ligne au haut de l'une et de l'autre tenture :

« Les pères et les rois émettent ensemble les dogmes, «les lois ; une double affection brille dans la doctrine des «pères ; les rois soumettent les révoltés de peur qu'ils ne «renversent les droits ; unis aux pères, oints du même «chrême, ils enrichissent les églises, détournent les «maux de l'injustice, par acte royal, vrai monument, «confirmant aux pères ce qui est connnis à leur soin vigi- «lant. Ces rois donnent largement aux pauvres du Christ «la culture humaine et la subsistance quotidienne. Les «pasteurs pourvoient à ce que les mœurs tiennent tout en «ordre et que, pieusement joyeuses, elles procurent le «repos aux cœurs ; à ce qu'on pleure les maux publics ou «qu'on prie pour les rois.

«Ils ont reçu les récompenses célestes qu'ils ont mé- «ritées.»

Voilà, ô le plus illustre des hommes et mon gracieux seigneur, quel a été l'emploi de mon temps aujourd'hui. Fais que ce petit présent te soit agréable, et continue, suivant ta coutume, à m'accorder tes faveurs.

Donné à Hugstein, au château de ta seigneurie, le mardi septième jour de juin 1464.

ecclesie tue aut paratas exquirere presumat, etc.[1] »

Hainricus imperator augustus dicit Wolferado abbati : « Omnia loca que Eberhardus et Luitfridus tui monasterij constructiones [constructores] fratrum usibus concesserunt, imperiali auctoritate roboramus.[2] »

Hainricus augustus vltimo loco dicit abbati Eylolfo : « Omnia loca que constructo monasterio tuo vsibus fratrum antecessores nostri concesserunt, regali auctoritate confirmamus.[3] »

In capitibus uero prefatarum ymaginum nomina ipsa personarum prout posui continentur, porro isti versus per longam lineam superiorem in ambabus cortinis positi sunt, tam de principibus quam abbatibus indicantes :

«Patres et reges simul ornant dogmata, leges;
«Patrum doctrina rutilat dileccio bina;
«Reges debellant tumidos ne iura refellant;
«Ili patribus iuncti, parili carismate vncti,
«Ecclesias ditant, iniusticie mala uitant,
«Per testamentum regale quod est monumentum,
«Pervigili cura patribus firmantes valitura.
«Pauperibus Christi dant reges largiter isti
«Cultus humanos et victus cottidianos.
«Curant pastores teneant vt in ordine mores,
«Atque pie leti sua credant corda quieti;
«Publica qua plorent mala uel pro regibus orent.
«Premia sumpserunt celestia que meruerunt.»

Ecce, virorum prestantissime ac domine mi gracioso, racionem temporis mei hodierni. Tu fac ut gratum tibi sit hoc munusculum, meque, ut assoles, fauoribus prosequere.

Datum in castro tue dominacionis Hugstein, die martis septima juuij [14]64.

1. Diplôme du 27 avril 977 ; tit. 378 du 23 juin 1025.

2. Diplôme de l'empereur Henri III du 5 juillet 1049. (Tit. 405 des Pièces justific. de Grandidier.)

3. L'abbé Lylolfe ou Egelolphe n'est contemporain d'aucun empereur du nom de Henri, puisqu'il ne figure dans les catalogues qu'après l'année 1150. Au lieu de Lylolfe, frère Sigismond aurait donc dû lire Erlolfe qui gouverna Murbach sous le règne de Henri V. Le diplôme auquel la tapisserie faisait allusion, n'existe plus, et même la *Notitia fundationis* n'en fait pas mention.

UNE EXCOMMUNICATION DE MULHOUSE

AU TREIZIÈME SIÈCLE.

Dans l'histoire spéciale de la ville de Mulhouse (*Mülhausen*) la lutte des empereurs de la maison de Souabe, agissant comme ducs d'Alsace, avec les évêques de Strasbourg, remplit une partie du douzième et du treizième siècle. Pendant l'interrègne, la ville elle-même se trouve entraînée à résister aux évêques, et à appeler à son secours le comte de Habsbourg, landgrave d'Alsace, qui était réservé à de grandes destinées.

Les dissentiments entre l'autorité épiscopale et l'autorité municipale constituent le premier acte de cette dramatique histoire mulhousienne. Au quatorzième siècle, les guerres intestines entre la noblesse et la bourgeoisie; au quinzième, des troubles analogues et des guerres avec la noblesse des environs, avec Charles le Téméraire, etc.; enfin les troubles religieux au seizième siècle forment une série de violentes crises, dont la petite cité réussit toujours à se tirer, un peu meurtrie, mais victorieuse en définitive.

De nos jours, des luttes pacifiques ont remplacé les manifestations d'une force exubérante. Tout est contraste dans l'existence des individus, des cités et des nations. Pour la ville de Mulhouse de 1860, telle que le génie créateur du commerce et celui de l'industrie l'ont faite, la cité municipale de 1260, usant ses forces à résister aux mesures coërcitives d'un prélat alsacien, soutenu par un prélat de Bâle et par le pontife de Rome, est une anomalie et une énigme. Essayons de feuilleter une partie de ces annales du passé à titre de spectacle curieux; remontons au point de départ de cette infatigable vitalité; recherchons-en les premiers symptômes sans arrière-pensée. L'expansion se traduisait autrement, il y a six siècles, que de nos jours.

Les archives départementales du Bas-Rhin contiennent le vaste dossier d'une procédure ecclésiastique contre Mulhouse; je me propose d'en indiquer les principaux titres, qui n'ont point, que je sache, été mis au jour. Je tomberais dans une monotonie oiseuse, si je m'imposais la tâche de copier, de traduire, et de commenter tous les parchemins qui se rattachent à la sentence d'excommunication à laquelle je fais allusion. Il suffira de reproduire les principales phases de la lutte; on y verra, des deux côtés,

une égale persistance à défendre des droits ou des prétentions traditionnels, et comme toujours, une transaction clore des débats qui semblaient interminables.

En 1221, un arbitrage prononcé par les abbés de Murbach et de Neubourg, et par le comte de Werde, avait attribué la ville de Mulhouse à Henri de Vehringen, évêque de Strasbourg[1]; mais trois ans plus tard, le successeur de Henri, l'évêque Berthold de Teck, conféra l'avouerie (*die Vogtey*) de la ville, à titre de fief, à l'empereur Fréderic II[2]. En 1236, enfin, le même évêque inféode au même souverain Mülhausen avec tous les droits de patronage, tous les revenus, toutes les dépendances.[3]

Cette charte de 1236 constitue, pour l'histoire de Mulhouse, et même pour celle d'Alsace, l'un des documents les plus importants. On dirait, en prenant connaissance de ses dispositions solennelles et détaillées, que le mal était coupé dans sa racine, que toute discussion allait devenir impossible à l'avenir. Ce n'est pas seulement le sort de Mulhouse qui est réglé; par le même titre, l'empereur acquiert le fief de Neubourg, l'avouerie de Molsheim et de Mutzig; il échange le beau val de la Bruche contre Trænheim; il acquiert Wasselonne contre l'avouerie de Bischoffsheim; il obtient les droits de l'évêque à Offenbourg, les hommes de Westhoffen et de Rosheim; mais il renonce lui-même, en faveur de l'évêque, à Thann-le-Vieux, à Éguisheim, aux châteaux de Bernstein, de Guirbaden, à Dagsbourg, à Rhinau, à Dambach, au Nouveau-Thann; et pour solenniser ce pacte d'échange et de bonne amitié, toute une série de prélats et de grands seigneurs laïques y assistent comme témoins: par exemple, Conrad, abbé de Saint-Gall, Conrad, burgrave de Nuremberg, des membres de la famille de Hohenlohe (*Hochenloch*), de la famille de Nifen, de Geroldseck, de Landsperg, de Pappenheim, de Winterstetter. On devait croire que la paix était assurée pour longtemps. Mais, vanité des vanités! Déjà en 1246, la lutte renouvelée entre l'Empire et le sacerdoce amena l'excommunication de Fréderic II, et, de ce moment, la ville de Mulhouse ayant fait retour à son seigneur direct, Henri de Stahleck, évêque de Strasbourg, on vit se rompre la digue qui contenait la jeune et turbulente cité. Henri de Stahleck prit de vive force Colmar, Kaysersperg, Mulhouse; un prévôt (*Schultheiss*),

1. Schœpflin, *Als. diplom.*, p. 347.

2. Schœpflin, *ibid.*, p. 351. — En 1228 les Mulhousiens prennent part à une lutte entre Berthold de Teck et Ulrich, comte de Ferrette; ils sont les alliés du comte et subissent avec lui une défaite entre Blodelsheim et Hertzfeld. Cette querelle fut apaisée en 1230. Voy. Graff, I, 56.

3. Schœpflin, *ibid.*, II, p. 374-376; Archiv. départ. du Bas-Rhin, G, 486.

placé par l'évêque dans le château de cette dernière ville, accabla les habitants d'exactions et de corvées.

Bientôt le joug de l'autorité épiscopale devint insupportable à ces citadins de fraîche date. L'évêque Walther de Geroldseck, surtout, provoqua parmi les Mulhousiens des mécontentements analogues à ceux qui amenèrent la crise à Strasbourg, et la victoire décisive de Hausbergen. La cité du Haut-Rhin, déjà entourée de murs par Wœlfelinus, résista à l'autorité épiscopale et se donna en 1261 à Rodolphe, comte de Habsbourg, landvogt de la haute Alsace, qui assiégea et détruisit le château. Lorsque Henri de Geroldseck, successeur de Walther, voulut remettre les choses sur l'ancien pied, il rencontra une opposition qui motiva des mesures d'une extrême sévérité; Mulhouse fut excommuniée (1264 à 1271). C'est ici que nous touchons à l'épisode que j'ai annoncé plus haut.

Les poursuites dirigées contre Mulhouse commencent à la date du 11 février 1265. C'est Henri, évêque de Bâle, délégué du prélat de Strasbourg, qui ouvre la campagne; il se borne d'abord à une simple menace, en s'adressant au prévôt (*Schultheiss, scultetus*), et aux consuls de *Mulnhusen*. Il dit avoir reçu mission de Henri, évêque de Strasbourg, de rappeler les griefs de ce seigneur; il répète comme un fait notoire que la localité et les habitants de Mulhouse appartiennent à la juridiction de l'église de Strasbourg, et forment une propriété de cette église; que pendant longtemps l'évêque strasbourgeois n'avait point été troublé dans l'exercice de ses droits; que les habitants de Mulhouse lui avaient prêté, librement, serment de sujétion et d'obéissance; qu'à la vérité, sous Walther, prédécesseur de Henri, les habitants de Mulhouse, émus par des procédés peu loyaux et par la dureté intolérable de leur maître, s'étaient temporairement soustraits au gouvernement de l'église de Strasbourg; mais qu'ils persévéraient sans raison dans ces errements, maintenant que l'évêque Henri, homme pacifique et clément entre tous, avait succédé à Walther; que le délit d'une seule personne ne devait point porter dommage aux intérêts imprescriptibles de l'Église.

Le prélat de Bâle continue à établir en principe, que le bon droit ne peut être refusé à aucun souverain; il rappelle le serment prêté à l'évêque strasbourgeois par les habitants de Mulhouse, il les engage à rentrer sous une paternelle domination, en recourant à la clémence de leur seigneur; il leur fixe un terme rapproché pour une transaction, et, en cas de refus, il laisse entrevoir des mesures de rigueur qui ne seront au surplus adoptées qu'après avoir pris conseil des chanoines du chapitre de Bâle, et de quelques prud'hommes, de manière à concilier avec les principes d'équité,

applicables aux citadins, le droit imprescriptible de l'évêque. (*Voy.* Pièce annexée n° 1.)

L'effet suivit de près cette première menace; car déjà un mois plus tard (aux ides de mars) le même prélat, usant de son pouvoir discrétionnaire, annonce à tous les ecclésiastiques de son diocèse que, Mulnhusen refusant de rentrer sous l'obédience de l'évêque de Strasbourg, son seigneur, et dédaignant même d'entamer des pourparlers avec lui, évêque de Bâle, lance contre eux une excommunication qui doit plus particulièrement frapper Wezelon d'Ilzich, et Henri zum Thor, chevaliers, Pierre de Walen et son fils; puis les seigneurs de Réguisheim, ceux de Trotenhoven, Werner de Schermenz et son frère, enfin le cellerier de Lutenbach, tous citoyens de Mulnhusen. Dans le délai d'un mois, à partir de la réception de la présente, toute personne relevant du clergé bâlois aura à s'abstenir de toute communion avec les personnes frappées de cette mesure de rigueur. (*Voy.* Pièce annexée n° 2.)

L'official de Besançon s'adresse, à la même époque, aux doyens des chapitres de Murbach et de Lutenbach, pour confirmer la sentence d'excommunication, « parce que les chevaliers et citoyens de Mulhouse, ci-dessus « désignés, ont persévéré dans leur désobéissance, quoiqu'ils aient été dûment avertis. » (*Voy.* Pièce annexée n° 3.)[1]

Le même juge ecclésiastique (Gui de Foulenis) mande, en sa qualité de représentant de l'autorité métropolitaine, au doyen et à l'écolâtre de Lutenbach, d'aggraver, contre lesdits habitants de Mulhouse, la sentence d'excommunication, si l'évêque de Bâle, chargé par eux de ce faire, se montrait indulgent ou retardataire; « car l'insolence et le dédain des excommuniés ne méritent pas mieux[2]. » Dans le cas où l'un des deux dignitaires de Lutenbach se trouverait empêché, son collègue aurait plein pouvoir de procéder tout seul. (*Voy.* Pièce annexée n° 4.)

Une missive spéciale, adressée à la même époque, par l'official de Besançon à l'évêque de Bâle, met ce prélat au courant de la situation, lui enjoignant d'aggraver la sentence lancée contre certains citoyens de Mulhouse, et l'informant de la mission qui compéterait éventuellement au doyen et à l'écolâtre de Lutenbach.

C'est à la date du 11 avril 1266 que l'évêque de Bâle exécute les injonctions qui lui ont été faites. Le prélat, s'adressant au curé de Mulhouse et

1. On ne comprend pas trop l'extrême hâte que met l'official de Besançon à confirmer et à renforcer la sentence première; car les pièces émanées de lui sont de la même date que la sentence de l'évêque de Bâle.

2. *Prout meruit eorum protervitas et contemptus.*

au clergé du Sundgau, rappelle l'obstination que mettent le prévôt, les consuls, les chevaliers et citoyens susnommés de Mulhouse, à ne point rentrer sous le gouvernement de l'évêque de Strasbourg. « Non-seulement ils ont affecté de ne pas se rendre aux salutaires avertissements du prélat (bâlois); ils ont même dédaigné d'entrer en conférence avec l'évêque de Strasbourg, leur maître et seigneur. » Les habitants de Mulhouse sont sommés de rompre dans le délai d'un mois toute liaison avec les citoyens et les magistrats excommuniés. « Et parce que lesdits citoyens, méprisant les ordres épiscopaux, ont persévéré dans leur dureté de cœur, sans aucun égard pour leur propre salut et pour leur repos, le prélat bâlois a jugé convenable d'aggraver la sentence qui devra être proclamée les dimanches et jours de fête, au son des cloches, les cierges allumés; on interrompra toute relation avec les excommuniés, et la ville de Mulhouse avec tous ses habitants et leurs colons sera mise sous l'interdit. (*Voy.* Pièce annexée n° 5.)

En attendant les deux partis s'agitent pour arriver à un accommodement. Henri de Geroldseck, évêque de Strasbourg, nomme ses fondés de pouvoir (29 mai 1260). Ce sont Billung, juge de l'Officialité, et Werlen de Nordera. Il annonce cette délégation à l'abbé de Saint-George et au prévôt de Bischoffszelle, délégués apostoliques. Il rappelle, dans des termes déjà employés par les rédacteurs des documents précédents, le point de départ du litige; puis l'opposition formulée par les excommuniés contre la sentence, et les lettres préalables qu'ils ont obtenues du saint-siége; il supplie les juges apostoliques qui avaient déjà commencé une instruction à Villingen, de surseoir et de fixer un nouveau lieu de rendez-vous avec l'abbé de Schuttern, subdélégué du prévôt de Colmar (l'un des juges apostoliques), et avec le prévôt de Saint-Quirin, subdélégué de l'abbé de Saint-George. Dans le cas où l'abbé de Saint-George passerait outre, l'évêque de Strasbourg forme à l'avance opposition contre l'absolution desdites personnes déjà mentionnées, vu qu'il en résulterait un préjudice grave pour l'église de Strasbourg; il en appelle dès ce moment au siége apostolique. (*Voy.* Pièce annexée n° 6.)

Au nombre des pièces justificatives de cette volumineuse procédure figure un certificat, adressé à l'abbé de Saint-George, par Herrmann de Thierstein, custode du grand-chapitre, par Rodolphe Crafton, chanoine de Bâle, et par maître Jean de Pertha, chanoine de Rhinfelden, à l'effet de constater que dans le concile de Bâle la ville de Mulhouse a été légalement excommuniée sur les instances de l'évêque de Strasbourg.

Pendant quelque temps, les chances semblent, on ne sait sous l'empire de quelle influence, tourner en faveur de la cité rebelle. A la date des 16 et

17 mai, le fondé de pouvoir de l'évêque de Strasbourg est condamné aux dépens pour n'avoir pas fourni de preuve suffisante de son assertion, portant que l'abbé de Saint-George n'avait pas eu le droit de subdéléguer un sien représentant; et à la date du 30 juin 1266 l'abbé de Saint-George et ses collègues (l'abbé de Schuttern et le prévôt de Femern, *Imbriacum*) suspendent provisoirement l'excommunication. Cet acte important, émis dans l'église de Hornberg (Forêt-Noire), porte que, les citoyens de Mulhouse ayant fourni caution, les sentences premières ont été adoucies, et les parties assignées, à nouveau, dans l'église de Fribourg en Brisgau. (*Voy.* Pièce annexée n° 7[1].)

Mais cette intermittence favorable est de courte durée. Dès le 4 décembre (1266) l'abbé de Saint-George, qui semblait prendre fait et cause pour Mulhouse, et qui avait dû ramener l'évêque de Strasbourg à l'observance stricte des formes légales, le même abbé déclare que la sentence d'excommunication a été légalement promulguée, et le 17 décembre suivant, il remet les habitants sous le joug de l'interdit dont ils avaient été préalablement relevés.

Les années 1267 et 1268 s'écoulent encore en discussions et en procédures. Loin de se laisser intimider, les Mulhousiens avaient de nouveau interjeté appel auprès du Saint-Siége; deux fois ils avaient renouvelé le mandat du clerc Conrad (6 janvier et 31 mai 1268; *voy.* Pièce annexée n° 9). L'évêque de Constance, le trésorier de l'église de Constance, Walther de Saint-Gall, chanoine de Saint-Étienne de Constance, avaient fixé un terme aux citoyens de Mulhouse, avant l'expiration duquel ils auraient à prouver que leur appel était régulier (24 mars 1268); ils avaient donné mandat au curé de Saint-Martin de Waldkirch, à l'effet d'entendre des témoins dans cette affaire (juin 1268; *voy.* Pièce annexée n° 10), et cet ecclésiastique avait rempli consciencieusement sa mission[2]. L'évêque de Constance avait prononcé une sentence interlocutoire (6 juillet 1269); de nouveaux délais avaient été accordés aux citoyens de Mulhouse (1269, 17 et 23 octobre); une citation avait été lancée par Conrad, évêque de Constance, contre l'évêque de Strasbourg (16 janvier 1270; *voy.* Pièce annexée n° 11); de longs plaidoyers ou moyens de défense avaient été fournis par les deux

1. Parmi les pièces marquantes de ce long procès, figure la délégation, donnée par la ville de Mulhouse à maître Conrad (*voy.* Pièce annexée n° 8) et celle, donnée par l'évêque de Strasbourg à maître Billung et à Conrad de Rodesheim; les divers délais et rendez-vous fixés par l'abbé de Saint-George et ses collègues, etc.

2. Une série de délais accordés par lui, de mandats qu'il donne et de procès-verbaux qu'il dresse, sont au dossier.

partis (pancartes sans date, probablement de 1270 ou 1271). Le mémoire de la cité de Mulhouse, basé sur des faits historiques, semblait devoir faire pencher la balance en leur faveur.

« Le seigneur, évêque de Strasbourg, y est-il dit, n'ayant pas rempli les conditions de son pacte avec les citoyens de Mulhouse, ceux-ci ont pu, en toute justice, s'éloigner de lui, car les citoyens ont prêté serment de fidélité et d'obéissance au comte de Habsbourg, d'après l'avis et sous les auspices de l'évêque de Bâle; ils ne pouvaient fausser ce serment et devenir parjures, pour obéir à un avertissement épiscopal; même s'ils avaient, en seconde ligne, prêté serment à l'évêque, ce second serment ne pourrait infirmer le premier. Comment auraient-ils pu, de bon cœur, se laisser détourner de ce premier serment, prêté de l'aveu même de l'évêque; comment une pareille sentence prononcée par ce prélat serait-elle juste, puisqu'elle n'est point le résultat dicté par la justice, mais par la haine et l'inimitié? »

Ils concluent donc « à ce que ladite sentence d'excommunication soit déclarée injuste, et que la partie adverse soit condamnée aux dépens. »

La victoire resta, du moins en théorie, à l'évêque de Strasbourg. Au mois de mai 1271, Henri, évêque de Bâle, parlant et agissant au nom du pape, accorde à son collègue de Strasbourg la faculté de réduire Mulhouse à l'obéissance par le bras séculier. (*Voy.* Pièce annexée n° 12.)

Mais ce devait être, pour l'autorité épiscopale, une victoire stérile. Henri de Geroldseck et son collègue de Bâle mirent en vain le siége devant Mulhouse, qui fit une héroïque et efficace résistance (1271). De plus en plus intimement liée à Rodolphe de Habsbourg, la ville obtint les priviléges de cité libre et impériale, de la munificence de ce prince, qui avait été élu roi des Romains pendant qu'il assiégeait Bâle (1273).

Ainsi se trouvait terminé, de fait, le long litige entre l'autorité épiscopale et la jeune cité, protégée de Fréderic II et de Rodolphe de Habsbourg. Cependant la question de droit demeurait en suspens aussi longtemps que l'évêque de Strasbourg n'avait point, par un nouveau contrat, formellement renoncé à ses prétentions antérieures. Aucun document officiel ne nous dit à quelle époque cette terrible et cruelle sentence d'excommunication fut levée. Je dois croire que l'empereur Rodolphe de Habsbourg eut assez de crédit pour rétablir la paix et faire rentrer en grâce auprès du Saint-Siége et de l'évêque, les citoyens qui avaient en 1265 encouru la disgrâce de leur ancien seigneur, et avaient, pour sauvegarder les franchises municipales, joué leur repos et en quelque sorte toute leur existence.

La ville a dû rentrer à la fois dans le giron de l'Église (1273) et dans les liens constitutionnels qui la rattachaient depuis une trentaine d'années

à l'empire germanique. A des intervalles rapprochés les évêques de Strasbourg rappelaient leurs droits de seigneurs; mais en 1308, une transaction formelle régla irrévocablement les positions respectives. Henri VII, roi des Romains, et Jean Ier, évêque de Strasbourg, convinrent d'un acte d'échange, en vertu duquel Mulhouse et la moitié de Wasselonne, restaient à l'Empire, Molsheim, Mutzig, Hermolsheim et Wangen, à l'évêché. L'archichancelier de l'Empire, Pierre, archevêque de Mayence, consentit à cet acte et le corrobora par une charte émise à Francfort le 28 novembre 1308. (Voy. *Arch. dép. du Bas-Rhin*, G. 77, et Schœpflin, *Als. dipl.*, II, p. 87-88.) Des dispositions accessoires sur les Juifs de Rouffach et de Soultz, de Rhinau et de Molsheim, qui sont cédés à l'évêché, et sur les Pfahlburger, donnent à cette convention une valeur particulière, mais qui ne rentre plus dans le cadre du présent mémoire.

Quelles seraient les conclusions à tirer de cette lutte entre l'épiscopat de Strasbourg ou le pouvoir clérical, et la jeune cité de Mulhouse? Il me semble qu'ici, sur un étroit théâtre, nous voyons se répéter le spectacle qui s'offre à nous dans tous les siècles et dans tous les pays du monde. Des intérêts que, de prime abord, l'on dirait inconciliables, se prennent corps à corps comme deux lutteurs acharnés, entrelacés dans une étreinte violente; ils paraissent devoir aboutir immanquablement à la ruine des uns, au triomphe définitif des autres. Il n'en est rien pourtant; les passions s'amortissent, les angles s'effacent, les prétentions absolues se modifient, les muscles des lutteurs se fatiguent et se distendent, l'on finit par s'entendre sinon complétement, du moins par vivre côte à côte, quitte à recommencer à nouveau. Ces intermittences de véhémente application et de repos constituent la vie des cités et des peuples, comme celle des individus; c'est la succession des nuits et des jours, de la vie active et du sommeil. Peut-être trouvera-t-on aussi dans cet esprit de lutte qui anime la municipalité de Mulhouse, comme à Strasbourg, contre le pouvoir clérical, peut-être y trouvera-t-on les symptômes avant-coureurs de la lutte du seizième siècle. Il n'est point impossible que l'habitude de s'opposer à l'autorité ecclésiastique pour des questions locales, ait prédisposé ces populations à accueillir et à féconder les germes de l'opposition religieuse. En émettant cette hypothèse, j'énonce plutôt l'opinion d'autrui que la mienne propre, car je crois que les causes de la Réforme sont plus profondes, plus complexes, et surtout plus difficiles à encadrer dans une seule et même formule.

Louis Spach,
archiviste du Bas-Rhin.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

14 janvier 1265. — Mulhouse menacée d'être excommuniée par Henri, évêque de Bâle.

Henricus dei gratia Episcopus Basiliensis Dilectis amicis suis sculteto et consulibus in Mulnhusen salutem cum sinceræ dilectionis affectu. Gravem reverendi patris ac domini Henrici divino favore Argentinensis Episcopi querelam recepimus continentem quod cum notorium sit et publicum toti terræ locum vestrum et gentem ad jus et proprietatem argentinensis ecclesiæ libere pertinere : quam longo dudum tempore possessionem quoque pacificam tenuerat et quietam utpote cui concorditer omnes juramentum subjectionis et obedientiæ perpetuæ præstitistis eo tamen quod felicis memoriæ predecessoris sui venerabilis Waltheri quondam Argentinensis Episcopi vestram honestatem minus honeste quodammodo pertractantis intollerabilem vobis duriciam fugientes ad tempus vos ejusdem Argentinensis ecclesiæ regimini subtraxistis.

Ipsi reverendo principi domino Henrico Episcopo dudum in locum præmortui divinitus subrogato quietem et pacem non tam suorum quam totius terræ generaliter affectanti devotione debita subesse renuitis ipsius clementiam sicut illius duritiam fugientes præsertim cum delictum personæ in dampnum ecclesiæ non debeat redundare. Licet itaque personas vestras et locum non cum ceteris nostro subjectis regimini sed præ ceteris diligamus, eo quod majori nobis sitis confederationis vinclo conuiti quia tamen non convenit ulli quantomagis tanto principi justiciam denegare devotionem vestram monendam duximus et hortandam quatenus memores juramenti quod eidem dudum Argentinensi ecclesiæ præstitistis ad ipsius fidelitatem et obedientiam debitam revertentes ejusdem piissimi principis omnem vobis impendere parati clementiam vos dominio submittatis infra synodum nostram quadragesimalem aut aliter componatis amicabiliter cum eodem. Alioquin extunc de concanonicorum nostrorum et aliorum prudentum consilio taliter procedemus quod nec vobis aliquam faciamus injuriam nec ipsi domino episcopo justitiam denegemus. Datum anno domini 1265. 18 kal. februarii. Indictionis octavæ.

Avec le sigille détérioré de l'évêque de Bâle. — Sur le revers: Episcopus Basiliensis ut se debitæ obedientiæ erga Argentinensem Episcopum submittat communitatem in Mulhusen monet. 1265. (14 janvier.)

Deux exemplaires.

N° 2.

1265. Ides de mars. — Les citoyens de Mulhouse sont excommuniés par l'évêque Henri de Bâle.

Henricus dei gracia Episcopus Basiliensis omnibus archipresbyteris deccanis (*sic*) camerariis plebanis et vicariis in nostra diocesi constitutis salutem in domino. Cum nos jam dudum gravem reverendi patris et domini Heinrici dei gracia Episcopi Argentinensis querelam receperimus super eo quod licet notorium sit et publicum toti terræ locum et gentem oppidi Mulnhusen ad jus et proprietatem ecclesiæ argentinensis libere pertinere utpote quæ jam longo tempore ipsius oppidi possessionem pacificam tenuerat et quietam et cui concorditer omnes majores et minores immo tota universitas ejusdem oppidi juramentum subjectionis et obedientiæ perpetuæ præstiterunt. Scultetus tamen consules ac alii inhabitatores oppidi præfati ex eo forsan quod venerabilis dominus Waltherus quondum Episcopus Argentinensis ipsos inhoneste ac dure quodammodo pertractavit, prædictorum argentinensis ecclesiæ et domini Henrici nunc ejusdem Episcopi quietem et pacem non tam suorum quam totius terræ generaliter affectantis, ac debitam ipsis impendere parati clementiam se ad tempus dominio et regimini subtraxerunt. Nos scultetum consules et universitatem predictos per litteras nostras monuimus ut cum delictum personæ in dampnum ecclesiæ non debeat redundare, et cum non sit conveniens nos ulli quantomagis tanto principi justitiam denegare quatenus memores juramenti quod dictæ argentinensi ecclesiæ præstiterunt ad ipsius fidelitatem et obedientiam revertentes ejusdem piissimi principis se infra certum tempus prout dignum erat dominio submitterent humiliter ac devote, alioquin taliter procederemus quod ipsis faceremus injuriam nec predicto principi videremur justiciam denegare. Verum dicti scultetus et consules monitis nostris in hac parte licet salubribus non solum parere contempserunt, immo quod contemptibilius est nullum cum ipso domino Episcopo super eo postmodum dignati sunt habere tractatum. Unde ex parte dicti domini Episcopi ut ad executionem aliquam juxta monitionem nostram procederemus fuit a nobis cum instancia requisitum dei et justitiæ intuitu. Quare vobis mandamus et sub pena excommunicationis sententiæ quam ex nunc in vos ferimus si mandato nostro quod absit rebelles fueritis in hac parte præcipimus quatenus prædictos scultetum et consules et inter eos specialiter *Vezzelonem de Ileiche*, *Heinricum zuome Tor*, milites Petrum de Walhen et filium ejus Petrum Rudolfum Sifridum et Johannem de Re-

gensheim, Burcardum et Petrum de Trotehoven, Wernherum de Schermenz et fratrem suum et cellerarium de Luterbach cives de Mulnhusen quos nominatim et in specie presentibus excommunicamus, omnibus diebus dominicis et festivis excommunicatos in antea sollempniter et publice nuntietis. Monentes subditos vestros omnes ut a receptione presentium usque ad unum mensem a dictorum excommunicatorum communione se subtrahant ne contra ipsos ad penam quam convenit procedamus. Datum Basileæ Idibus Martii. Anno domini 1265.

Avec sigille épiscopal.

N° 3.

1265. Ides de mars. — L'official de Besançon s'adresse aux doyens de Murbach et de Lutenbach, pour confirmer ladite sentence d'exécution.

Officialis curiæ Bisuntinæ viris venerabilibus et discretis decanis Morbacensi et Lutenbacensi basiliensis dyocesis salutem in domino. Ex parte venerabilis in Christo patris Henrici dei gratia Argentinensis Episcopi propositum extitit coram nobis quod venerabilis in Christo pater Henricus dei gratia Basiliensis episcopus nominatim et in specie in quosdam milites et cives opidi de Mulnhusen suæ dyocesis propter eorum offensam manifestam ad instantiam prænominati Argentinensis Episcopi excommunicationis sententiam competenti monitione præmissa et juris ordine observato promulgavit et cum iidem milites et cives dictam excommunicationis sententiam per longum tempus sustinuissent et adhuc sustinerent animo nequiter indurato, suæ salutis immemores nobis humiliter supplicavit, ut nos sententiam ipsam auctoritate metropolitana confirmare dignaremur. Nos igitur ipsius justis supplicationibus annuentes sententiam prædictam prout juste et rite lata est auctoritate metropolitana duximus confirmandam.

Vobis auctoritate metropolitana firmiter et districte præcipiendo mandantes quatinus sententiam ipsam observetis et observari faciatis firmiter per totam dyocesin basiliensem usque ad sattisfactionem condignam. Datum Idibus Martii anno domini 1265.

Guido de Fenilenis.

(Sigille manque.)

N° 4.

1265. — L'official de Besançon mande au doyen et écolâtre de Lutenbach, d'aggraver la sentence d'excommunication contre les habitants de Mulhouse.

Officialis curiæ Bisuntinæ viris venerabilibus et discretis Decano et scolastico lutembacensi salutem in domino. ex parte venerabilis in Christo patris dei gratia argentinensis Episcopi propositum extitit coram nobis quod cum venerabilis in Christo pater dei gratia Basiliensis episcopus ad instantiam suam in quosdam milites et cives de Mulnhusen suæ dyocesis excommunicationis sententiam promulgaverit propter ipsorum manifestam offensam ipse licet per annum et amplius dictam excommunicationis sententiam sustinuerint et adhuc sustineant in aggravatione dictæ sententiæ est et fuit negligens et remissus. Hinc est quod vobis auctoritate metropolitana præcipimus et mandamus quatinus ad ipsum episcopum basiliensem accedentes ipsum ex parte nostra moneatis ut sententiam ipsam prout decet et sua interest studeat aggravare prout meruit eorum protervitas et contemptus. Et si eundem in hoc inveneritis remissum vobis prædicta auctoritate præcipimus et mandamus quatinus sententiam ipsam prout decet et justum fuerit aggravantes faciatis eamdem per totam dyocesim basiliensem firmiter observari et executioni mandari. — Et si ambo hiis exequendis non potueritis interesse, alter vestrûm nihilominus exequatur. Datum Idibus Martii anno domini 1265.

Guido de Fenulenis. (?)

N° 5.

11 avril 1266. — Excommunication de la ville de Mulhouse par l'évêque de Bâle sur les instances de l'évêque de Strasbourg.

Henricus dei gratia Basiliensis Episcopus viro discreto plebano seu incurato vel vicario in Mulnhusen salutem in domino.

Quum nos jam dudum ad querimoniam reverendi patris ac domini Henrici dei gratia episcopi argentinensis, ad cujus ecclesiæ jus proprietatem et locus et gens opidi in Mulnhusen, prout hoc est toti terræ notorium dinoscitur libere pertinere, nos monuerimus ac monere fecerimus scultetum consules et alios cives et inhabitatores opidi præfati ut se infra certum tempus predicti domini dominio submitterent ad ipsius et ecclesiæ suæ argentinensis in cujus possessione aliquando fuerint pacifica fidelitatem et obedientiam debitam revertentes. Ipsi tamen scultetus et consules ac alii cives opidi prædicti monitis nostris in hac parte licet salubribus non solum parere contempserunt immo quod pejus est nullum cum ipso domino Episcopo predicto super hoc postmodum dignati sunt habere trac-

tatum, propter quod predictos scultetum et consules et inter eos specialiter Wezelonem de Ilziche Henricum Zemtor milites Petrum de Walhen et filium ejus Petrum, Rudolfum Syfridum et Johannem de Regensheim, Burchardum et Petrum de Trotehofen. Wernerum de Schermenz et fratrem suum cellerarium de Luterbach cives in Mulnhusen excommunicavimus et excommunicatos mandavimus publice et solenniter nunciari. Insuper moneri fecimus omnes inhabitatores de Mulnhusen ut usque ad unum mensem post receptationem litterarum nostrarum tunc datarum a dictorum excommunicatorum commnnione se penitus subtraherent alioquin scirent nos contra eos ad pœnam quæ esset conveniens processuros. Verum cum prædicti cives propter mandata monita nostra vel etiam sententias excommunicationis in ipsos latas nec saluti suæ vel quieti in hoc providere curantes mandatis nostris vilipensis in sua duricia contumaciter perseverent penam merito duximus aggravandam. Mandamus igitur universis ac singulis sub pena suspensionis jam in vos latæ ut contra personas præfatas cum candelis accensis pulsatis campanis excommunicationis prioris sententias exercentes singulis diebus dominicis et festivis ipsos evitetis et faciatis ab omnibus artius evitari. Locum vero Mulnhusen propter contemptum prædictum ecclesiastico subponimus interdicto familiam et eorum colonos inquilinos dictorum inhabitatorum excludimus et excludi præcipimus a divinis. Datum Basileæ anno domini 1266, tertio Idus Aprilis.

Avec sigille de l'évêque de Bâle.

N° 6.

1266. 4 des kal. de juin. 29 mai.

Henricus dei gratia episcopus argentinensis honorabilibus viris et amicis dilectis abbati sancti Georgii in nigra silva et preposito episcopalis celle Constantiæ dyocesis delegato sedis apostolicæ seu suo subdelegato in hac parte salutem et affectuosam ad servitia voluntatem. Innotuit nobis qualiter venerandus in Christo pater et dominus Basiliensis Episcopus in sculthetum consules et inter eos nominatim in quosdam de universitate opidi Mulnhusen pro eo quod licet locus et gens opidi præfati ad jus et proprietatem ecclesiæ nostræ argentinensis prout hoc est notorium toti terræ libere dinoscitur pertinere tamen idem sculthetus et consules ac alii inhabitatores opidi prædicti nostro et ecclesiæ nostræ dominio ac regimini se temeritate propria subtrahentes usque ad terminum competentem eis præfixum nobis subesse et obedire contempserunt. Competenti monitione præmissa excommunicationis sententiam auctoritate ordinaria promulgavit. Propter quod prænominati scultbetus et consules et inter eos nominatim excommunicati falso suggerentes dictam excommunicationis sententiam minus legitime prolatam et contra statuta concilii generalis ad prædictum dominum Basiliensem episcopum alioquin ad nos super absolutione sua in forma communi ut dicitur a sede apostolica litteras impetraverunt.

Cum autem vos seu per vos et subdelegatum virum domine preposite ac vos domine abbas personaliter inceperitis in negotio prædicto procedere ac ad procedendum ulterius secundum retroacta primo tertiam feriam post ascensionem domini secundo feriam tertiam post Urbani apud Vilingen terminum præfixeritis Rogamus vos domine abbas quatinus memor honoris proprii ac justitiæ intuitu cum sicut per vestras litteras apparet de commissione facta a nobis discreto viro præposito sancti Quirini procedere non possitis cum jurisdictio jam apud alium resideat, quoad absolutionis negotium supradictum. Ac vos domine preposite et vestram habemus commonitam honestatem, aut subdelegati vestri quicunque sit ille cum solus vos aut subdelegatus vester non possitis judicare negotio absolutionis prædicto seu causæ supersedere velitis, immo vos domine preposite aut subdelegatus vester una cum honorabilibus viris abbate de Scutthera (Schuttern) subdelegato domini præpositi Columbariensis et præposito sancti Quirini subdelegato domini abbatis prædicti qui nobis suas litteras nuper super hoc direxerunt de loco, ubi et in quo congrue procedi possit velitis prout justum est et convenit convenire. Quod si forsan quod non credimus procedere præsumpseritis quia nostri interest nos opponere absolutioni supradictarum personarum cum processus noster in hac parte in nostram redundat injuriam et non modicum ecclesiæ nostræ præjudicium et gravamen ex eo sentientes nos indebite et contra justitiam ac nostram gravari ecclesiam scripto presenti sedem apostolicam appellamus appellatos cum instantia postulantes quos si nobis dare denegaveritis iterato sedem eandem appellamus. Dantes quoque Billungo judici curiæ nostræ et magistro Werlino de Nordera[1] exhibitoribus presentium mandatum in solidum sic videlicet quod occupantis conditio non sit melior in hac parte petendi a vobis prædicta et alia proponendi coram nobis quæ citra negotium quod incumbit viderint expedire et viva voce pro nobis in ecclesia nostra sedem prædictam appellandi et appellatos postulandi. Ratum habentes quidquid dicti Billungus et Werlinus aut alter eorum fecerit in hac parte. In cujus rei testimonium sigillum curiæ nostræ poni fecimus ad præsentes. Datum Argentinæ quarto kal. Junii anno domini 1265.

1. Nordrach.

N° 7.

1266. 30 juin. — Suspension de l'excommunication, par l'abbé de Saint-George et ses codélégués.

Anno domini 1266 in crastino apostolorum petri et pauli in ecclesia villæ Hornebere superiori coram nobis abbati sancti Georgii in nigra silva Judice a sede apostolica delegato et abbate de Schuttera a præposito Columbarensi Judice ab eadem sede delegato subdelegato, nec non preposito Imbriacensi (de Femern) subdelegato prepositi Episcopalis cellæ sedis apostolicæ delegati comparentibus magistro Billungo Reverendi patris ac domini argentinensis Episcopi procuratore ex una parte et Conrado sacrista clerico de Mulnhusen procuratore sculteti consulum et aliorum civium quorundam predictæ villæ Muluhusen in autentico nominatorum ex altera in causa absolutionis ipsorum et quibusdam aliis quæ partes predictæ invicem coram nobis habere noscuntur sic in forma judicii fuit a nobis recessum quod nos in omnibus partium hic inde auditis interloquendo pronunciavimus prædictos sculteum et consules et cives recepta a procuratore ipsorum qui ad hoc præcipue speciale mandatum habebat juratoria in animas sculteti consulum et civium cautione de parendo juri coram nobis a sententia excommunicationis a venerabili patre ac domino Basiliensi episcopo ad instantiam præfati domini Argentinensis Episcopi et ab aliis contra ipsos occasione prefatæ excommunicationis latis sententiis absolvere deberemus unde etiam juxta prædictam formam sententias ipsas duximus relaxandas, præsentibus partibus terminum peremptorium feriis messium expresse renunciantibus et locum in ecclesia villæ Friburc in Brisgaugia partibus similiter eundem locum acceptantibus duximus præfigendum ad cognoscendum utrumpræfatæ sententiæ excommunicationis juste vel injuste fuerint promulgatæ et ad procedendum etiam alias in negotio sicut de jure fuerit procedendum. Est autem terminus ad hæc proxima tertia feria post festum beati Jacobi apostoli assignatus. Actum et datum loco et termino subscriptis.

N° 8.

1266. 3 des Ides de juin. — Le prévôt et les consuls de Mulhouse nomment le clerc Conrad leur fondé de pouvoir dans l'affaire contre l'évêque de Strasbourg.

Honorabilibus dominis divina permissione abbati sancti Georgii in Nigra silvâ Episcopalis cellæ et Columbariensis ecclesiæ præpositis Constantiæ et Basiliensis dyocesis judicibus a sede apostolica delegatis seu eorum subdelegatis .... Scultetus et consules villæ de Mulnhusen Wezelo de Ilzicha Henricus dictus Zumetor milites petrus de Walhen petrus filius ejus Rudolphus Sifridus et Johannes de Reginsheim, Burchardus et Petrus de Trothoven et Wernherus de Schermirs predictæ villæ cives reverentiam cum subjectione debita et devota. In causa quæ super excommunicationis sententia quam venerabilis pater et dominus Basiliensis episcopus in nos contra justitiam prout credimus promulgavit, inter ipsum dominum Basiliensem Episcopum nec non venerabilem patrem ac dominum Argentinensem Episcopum cujus ut asserit interest nostræ absolutioni se opponere, utpote qui permanifesta offensa ad ipsius instantiam in nos dictam sententiam asserit promulgatam vertitur ex una et nos ex parte altera etiam in causa principali Cunradum clericum exhibitorem presentium nostrum constitutum procuratorem et ministrum (?) specialem Dantes eidem potestatem et mandatum agendi defendendi excipiendi replicandi beneficium absolutionis petendi et jurandi in animas nostras quod juri parebimus ut tenemur item litem contestandi tam super ipsa causa principali quam super incidentibus seu emergentibus questionibus intercedere (?) et potissimum in exceptione manifestæ offensæ quam pars adversa opposuit et se obtulit probaturam et replicatione ad ipsam si visum fuerit facienda. Jurandi quoque super hiis in animas manus nostras de calumpnia seu de veritate dicenda et quodcumque aliud sacramentum præstandi si fuerit oportunum. Item propositiones faciendi et ad eas respondendi, instrumenta testes producendi et objiciendi contra testes et instrumenta si quæ aperte adversa producantur et expensis petendi quæ sibi et nobis adjudicatæ sunt vel adhuc adjudicari possunt. Ita omnia et singula quæque faciendi quæ verus et legitimus procurator facere potest et debet. Promittentes sub ypotheca rerum nostrarum pro eodem Cunrado procuratore nostro judicatum solvi, et ratum et gratum habere quicquid idem Cunradus circa præmissa vel alia quæ causæ expedire judicet decreverit faciendum, et hoc nobis et omnibus aliis quorum interest presentibus nuntiamus. In hujus rei evidentiam sigillo universitatis nostræ in Mulnhusen utimur in hac parte. Datum Mulnhusen anno domini 1266. 3. Idus Junii. Indictione nona.

N° 9.

1268. 6 janvier. — Conrad nommé fondé de pouvoir par le magistrat de la ville de Mulhouse.

Venerabili in Christo patri ac domino dei gratia Constanciensi Episcopo et discretis viris Thesaurario Walthero de sancto Gallo Canonico sancti Stephani ecclesiarum Constanciensium judicibus in causa appellationis a sede apostolica delegatis scultetus et consules et universitas de Mulnhusen reverentiam tam debitam quam devotam. In causa appellationis quæ vertitur inter nos ex una et venerabilem in Christo patrem et dominum Argentinensem Episcopum ex parte altera.

Magistrum Cunradum exhibitorem præsentium nostrum constitutum procuratorem dantes sibi plenariam potestatem agendi defendendi excipiendi reconveniendi replicandi et si necesse fuerit appellandi et omnia faciendi quæ verus et legitimus potest et debet facere procurator, et sacramentum cujuslibet generis in nostras animas præstandi. Promittentes sub ypotheca rerum nostrarum ratum et gratum habere quicquid per dictum procuratorem quoad hanc diem videlicet crastinum Hilarii legitime fuerit ordinatum. Promittimus etiam judicatum solvi sub singulis clausulis et ut dictus procurator a satisdatione relevetur duximus præsentem cedulam sigillo nostro sigillandam (*sic*) roborandam. Datum in Mulnhusen anno domini 1268. In Epiphania domini.

N° 10.

1268. 4 juin. — L'évêque de Constance et ses codélégués donnent commission au curé de Waldkirch d'examiner les témoins produits par les citoyens de Mulhouse.

Conradus dei gratia Episcopus Constantiensis Bertoldus Thesaurarius majoris et magister Waltherus de Sancto Gallo canonicus sancti Stephani Constantiensis judices in causa appellationis quæ vertitur inter venerabilem in Chresto dominum Episcopum Argentinensem ex una et scultetum consules et universitatem hominum de Mulnhusen ex parte altera, a sede apostolica delegati, dilecto in Christo plebano sancti Martyni in Wallkilche. Salutem in domino.

Examinationem testium quos viri discreti scultetus consules et universitas hominum de Mulnhusen producere proponunt in causa appellationis esse factæ (*sic*) contra venerabilem in Christo dominum episcopum Argentinensem, discretioni tuæ duximus committendam. Mandantes tibi auctoritate nobis commissa quatinus personas subscriptas videlicet magistrum Cunradum de Hugelnhaim plebanum de Brizzikoven Rectorem ecclesiæ de Balderet magistrum Cunradum de Burgerawe, magistrum Walterum de Vilingen, et dictum Lozen clericum in dicta causa appellationis esse factæ in Friburgo examines diligenter dictaque ipsorum sigillo tuo interclusa cum partibus in crastino Johannis Baptiste remittere non omittas. Datum Gotteleben anno domini 1268. II. Nonas Junii.

Avec sigilles du trésorier et du magister W. de Saint-Gall. Le sigille de l'évêque manque.

Sigillum Bertoldi.

N° 11.

1270. 16 janvier. — Citation, délivrée par l'évêque de Constance, contre l'évêque de Strasbourg sur l'instance des citoyens et magistrats de Mulhouse.

Conradus dei gratia Episcopus Constantiensis Bertoldus Thesaurarius Ecclesiæ Constantiensis et Waltherus de Sancto Gallo canonicus Sancti Stephani Judices appellationis a sede apostolica delegati discreto viro decano inter colles salutem in domino. Mandatum domini papae recepimus in hoc verbo. Clemens (IV) episcopus servus servorum dei. Venerabili fratri Episcopo et dilectis filiis Thesaurario majoris et Walthero de Sancto Gallo canonico Sancti Stephani ecclesiæ Constantiensis salutem et apostolicam benedictionem Sua (?) nobis scultetus consules et universitas hominum opidi de Mulnhusen Basiliensis dyocesis petitione monstrarunt quod licet ipsi de dominio imperii Romani existant venerabili tamen fratris nostro Argentinensi episcopo asserente quod iidem una cum predicto opido ad Argentinensem ecclesiam pertinerent, venerabilis frater noster Basiliensis Episcopus non ex delegatione apostolica mandavit eisdem ut dicto Argentinensi Episcopo se submitterent ac eidem fidelitatis juramentum præstarent et quia id sicut necne etiam tenebantur facere noluerunt in eosdem scultetum et consules ac homines universitatis prædictæ alias omnino sufficienter monitis nec citatis nec se per contumaciam absentantibus excommunicationis et in ipsum opidum interdicti sententias promulgavit. Porro dicti scultetus consules ac Wezzelo de Ilzecha dictus Zom Tore, Petrus de Walen, Petrus filius ejus Rudolfus, Syfridus et Johannes de Regensheim Burschardus et Petrus de Trothoven et Wernerus de Schermenz laici asserentes dominum Basyliensem Episcopum in eos communiter, nulla competenti mo-

nitione præmissa sine causa rationabili excommunicationis sententiam auctoritate propria (?) promulgasse contra statuta concilii generalis ad eundem Basiliensem Episcopum monitorias et ad abbatem monasterii Sancti Georgii in nigra silva et ad Episcopalis cellæ et Columbariensis ecclesiarum præpositos Constantiensis et Basiliensis dyocesis in consueta forma super relationem sententiarum dictarum executorias litteras apostolicas impetraverunt. Et licet prædictos abbates et Imbriacensem cui dictus Episcopalis cellæ ac Cellerarius Sancti Petri cui dictus Columbariensis ecclesiarum prepositi Constantiensis et Basiliensis dyocesis commiserant totaliter vices suas primo dictos scultetum consules ac homines a prædicta excommunicationis sententia duxerint absolvendos justitia exigente.

Quia tamen idem abbas et cellerarius postmodum in ipsa causa perperam procedentes in eosdem scultetum consules et homines dictas sententias per præfatum Basiliensem Episcopum rite latas per unquam diffinitivam sententiam protulerunt ex parte sculteti consulum et universitatis predictorum ad nostrum (sculteti) audientiam appelatum (?). Quo circa discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus quatinus vocatis quot sunt evocandi et auditis hinc inde propositis quod justum fuerit apellatione postposita statuatis, facientes quod decreveritis per censuram ecclesiasticam firmiter observari. Testes autem qui fuerint nominati si se gratia odio vel amore subtraxerunt per censuram eandem appelatione cessante rogatis veritate testimonium perhibere. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse tu frater Episcope ceperis cum altero ipsorum ea nihilominus exequaris.

Datum Viterbii Non. April. pontificatus nostri anno tertio. Hujus igitur auctoritate mandati discretione tuæ sub pena officii præcipiendo mandamus quatinus uter eorum nobis Constantiæ ad sextam feriam post dominicam quæ cantatur lætare Jerusalem venerabilem in Christo patrem et dominum Argentinensem Episcopum ad instantiam sculteti consulum ac universitatis de Mulnhusen ad procedendum in causa appellationis quæ vertitur inter ipsos quantum de jure fuerit procedendum.

Datum Episcopalis cellæ XVII kal. febr. indictione XI. Reddi litteras sigillatas mandato executo.

Avec sigilles de l'évêque de Constance, du trésorier de l'église de Constance et de Walther de Saint-Gall.

N° 12.

Mai 1271. — Henri, évêque de Bâle, après avoir pris auprès de la cité de Mulhouse tous les moyens de douceur, autorise l'évêque de Strasbourg à recourir au bras séculier.

Reverendo in Christo patri consanguineo karissimo venerabili Episcopo Argentinensi. Henricus dei gratia Episcopus Basiliensis obsequiosam voluntatem ad beneplacita cum salute. Cum sicut publicum est et notorium civitas de Mulnhusen et populus ejus ad jus et proprietatem ecclesiæ argentinensis libere pertinet quod que (?) possessionem eorum pacificam et quietam ipsa Argentinensis ecclesia seu tenuit pacifice et quiete, quia tamen ipse populus propter eorum forsan duritiam qui a predecessore vestro eorum regimini præfecti fuerunt ab ipsius predecessoris vestri subjectione et obedientia se subtraxit nos laudem ad regimen memoratæ ecclesiæ vobis vocato id magnam vestram instantiam consules et cives universos civitatis ejusdem per litteras nostras diligenter monuimus et attente ut ipsi recognoscentes se ad jus et proprietatem argentinensis Ecclesiæ pertinere vobis in omnibus obedirent et intenderent sicut consuetudinis esset atque juris, verum quod iidem monitionibus nostris semet iterum immo multotiens eis factis minime parere curarunt nec aliquid rationabile proposuerunt quare parere dictis monitionibus non deberent. Nos in majores civitatis præfatæ excommunicationis nominatim et interdicti in locum ipsum sententias justicia tulimus exigente. Sane licet a sententiis hujusmodi, ad sedem apostolicam fuerit appellatum Judicesque a dicta sede deputati appellatione hujusmodi injusta pronunciata dictas sententias confirmarunt ac denuo ab eisdem judicibus ad eandem sedem fuerit provocatum a consulibus et civibus memoratis quia tamen judices ipsius sedis apostolicæ super hujusmodi appellatione secundo obtenti eadem appellatione injusta pronunciata prælibatas excommunicationis et interdicti sententias clerum confirmarunt, dictique cives adhuc in sua contumacia pertinaciter persistentes ad jus et subjectionem et obedientiam debitam memorate Argentinensis ecclesiæ redire non curarunt non solum monitiones nostras eis karitative factas immo etiam censuram ecclesiasticam penitus contempnentes cum in dictis excommunicationis et interdicti sententiis per triennium et amplius animo indurato perstiterunt et persistant adhuc in non modicum suæ salutis dispendium et periculum animarum, (et) ultra non habeat ecclesia quid faciat ut invocato auxilio brachii secularis memoratos consules et cives ad vestrum et dictæ ecclesiæ argentinensis subjectionem et obedientiam debitam choercere (*sic*) possitis liberam vobis auctoritate præsentium in dei nomine concedimus facultatem. Datum mense majo anno domini 1271.

Avec sigille de Henri, évêque de Bâle.

HERBITZHEIM.

(AVEC UNE CARTE LITHOGRAPHIÉE.)

I.

A l'extrémité la plus septentrionale du département du Bas-Rhin, le canton de Saar-Union pénètre par une pointe aiguë jusqu'au cœur du département de la Moselle, et son territoire s'avance jusqu'à 5 kilomètres de la ville de Sarreguemines.

Au milieu de cette pointe, le beau village de Herbitzheim s'élève sur les deux rives de la Sarre à l'endroit où cette rivière abandonne les magnifiques prairies qu'elle arrosait depuis Harskirchen, pour s'enfoncer dans le massif de collines, qui caractérise l'arrondissement de Sarreguemines.

La commune de Herbitzheim se compose de deux villages reliés entre eux par les seize arches d'un antique pont de pierre. Sur la rive droite le véritable Herbitzheim ou Kloster-Herbitzheim s'étage aux flancs d'un coteau assez abrupt; sur la rive gauche, dans une plaine ondulée, s'étend Michlingen, que les chartes du seizième siècle appellent aussi Saint-Michel[1] et qui semble aujourd'hui perdre ce double nom.

II.

Herbitzheim paraît avoir été bâti sur l'emplacement d'une station romaine. On y a trouvé jadis un monument en grès vosgien, consacré à Mercure, et portant cette inscription :

IN. H. D. D.
MERCVRIO.
SEX IVLIVS.

Au rapport de Schœpflin, ce monument n'avait rien de remarquable, et il ne me semble pas suffisant pour que l'on puisse en conclure avec Dom Calmet, que Herbitzheim a dû être considérable autrefois.[2]

Le séjour des Romains sur ce point est, du reste, facile à comprendre et à expliquer.

1. Du patron de son église aujourd'hui détruite.
2. Schœpflin, *Als. illust.*, I, 460. — *Notice de Lorraine*, v° HERBITZHEIM.

Il est aujourd'hui établi qu'une voie romaine venant de Saverne descendait la vallée de l'Eichel. Elle a été retrouvée intacte à Diemeringen et reconnue jusqu'à Œrmingen. De plus, il paraît certain qu'elle devait se prolonger par la vallée de la Sarre et se diriger sur Trèves [1]. Or, l'étude du pays démontre que vers Œrmingen la voie devait abandonner les vallons resserrés et sinueux des deux cours d'eau, et très-probablement elle s'infléchissait à l'ouest, coupait en biais la forêt de Lothringen et venait franchir la Sarre à Herbitzheim pour se diriger en ligne directe sur Sarreguemines, ainsi que le fait encore la route actuelle.

D'un autre côté, l'on sait qu'une autre voie romaine venant de Metz existe encore [2] depuis Bistroff et l'Étang du Bischwald (canton de Grostenquin); — qu'elle a été reconnue jusqu'à Steinbach, hameau de la commune de Guéblange (canton de Sarralbe), et retrouvée dans le canton de Rohrbach entre Schmittwiller et Rahling [3]. Il est généralement admis que des hauteurs qui dominent Guéblange, cette voie se dirigeait par Keskastel sur Œrmingen pour gagner le pays de Bitche. Bien des motifs, trop longs à déduire ici, me font rejeter cette opinion. Je suis persuadé que la direction de la voie était différente [4]. A mon avis, de Steinbach elle gagnait par les hauteurs l'Albenerberg ou l'Ermitage, au-dessus de Sarralbe [5], franchissait l'Albe et la Sarre sur ce point et rejoignait à Herbitzheim la voie d'Œrmingen à Sarreguemines.

Herbitzheim aurait donc été situé à l'intersection de deux voies importantes.

III.

Les traditions populaires assignent à Herbitzheim une grande antiquité. Le presbytère actuel, brûlé et reconstruit en 1536, occuperait, dit-on, l'emplacement d'un château, maison de chasse de Clovis. [6]

Sans partager le moins du monde les illusions des partisans d'une aussi illustre origine, l'on ne peut se refuser à admettre que Herbitzheim remonte à l'époque carlovingienne [7] et qu'il était déjà célèbre au neuvième siècle.

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, IV, 62, 66.

2. Carte du dépôt de la guerre, f. 53.

3. J. Thilloy; *Dict. topogr. de l'arrondissement de Sarreguemines*, v° Voie romaine.

4. Voy. la carte à la fin.

5. *Bull. archéol. de la Moselle*, II, 140. — *Revue d'Austrasie*, VII, 417.

6. Bacquol, *Dict. de l'Alsace*, 159, v° Herbitzheim.

7. Une tradition que m'a transmise M. le curé de Herbitzheim, en attribue l'origine à saint Pirmin, le fondateur de l'abbaye de Hornbach, près Pirmasenz (Pirminishusa) vers le milieu du huitième siècle.

L'empire de Charlemagne venait de s'écrouler. Une première fois, en 845, les fils de Louis le Débonnaire avaient divisé la grande monarchie et y avaient créé le Lother-reich, l'empire de Lother, royaume qui ne pouvait vivre, mais dont le nom devait être illustre pendant neuf siècles.

Dix ans plus tard (855), un nouveau partage avait amoindri la Lorraine naissante, et l'avait confinée entre la Meuse et le Rhin. En 870, enfin, à la mort de Lother II, ses deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique s'emparèrent du petit royaume et en opérèrent le partage.

Le procès-verbal de ce partage, connu sous le nom de « Traité de paix et de partage de l'an 870, » est parvenu jusqu'à nous. Dans la longue nomenclature des localités attribuées au roi de Germanie, parmi les monastères les plus célèbres des pays cis-rhénans, l'on voit figurer le nom de *Heribodesheim.*[1]

Rien n'indique si, dès lors, Herbitzheim était un monastère d'hommes ou un couvent de religieuses ; mais il devait avoir de l'importance, puisqu'il est cité nominativement dans ce document, tandis qu'il n'y est question, ni de Saint-Arnould, ni de Sainte-Glossinde de Metz, ni de Saint-Avold, ni de Longeville, monastères qui tous existaient incontestablement au neuvième siècle.[2]

IV.

Vingt-cinq ans plus tard, pendant les grandes crises qui enfantèrent la féodalité, nos provinces appartenaient à trois frères: les comtes Stephan, Gerhard et Matfried.[3]

Stephan était comte de deux *pagi* importants:

1. D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, pr. sous l'an 870, etc., I, 739.
Et hæc est portio quam sibi Hludovicus recepit: . . . . *Niu-monasterium* (Neumunster);
. . . . S^i^ *Maximini* (à Trèves);
Epternacum (Echternach);
Horream (Sainte-Marie d'Horreen à Trèves);
. . . . *Mauri monasterium* (Marmoutiers);
S^i^ *Stephani Strasburch;*
. . . . *Heribodesheim* . . . . etc.
Pas un seul commentateur n'a émis un doute sur l'identité de Heribodesheim et de Herbitzheim.

2. D. Calmet, I, 739, suppose que les abbayes omises avaient été données en fief antérieurement à 870 et que celles dont les noms figurent au traité appartenaient immédiatement à Lother II.
C'est possible, mais rien ne l'établit.

3. Croll, *Origines Bipontinæ,* I, 65 seq.
— *Westricher Abhandlungen,* I, 13.

Le Piatgowe (Biedgau, *Pagus Bedensis*[1]) et le Calmenzgow (*Pagus Calvimontensis*[2]).

Il possédait en outre l'abbaye de Saint-Epore de Toul.

Gerhard était comte de Metz; de plus il avait en communauté avec son frère Matfried de vastes domaines dans le Bliesgau, et ils détenaient ensemble les abbayes de Saint-Pierre de Metz, de Saint-Maximin et de Sainte-Marie d'Horreen de Trèves.

Gerhard enfin possédait l'abbaye de Heribodesheim.

Ces trois comtes étaient en Lorraine les chefs et l'âme du grand parti féodal et aristocratique, qui cherchait par tous les moyens à renverser la puissance royale. En lutte ouverte avec le roi Zuentebold, privés par lui de leurs domaines et exilés, ils firent alliance avec Odaker, le puissant comte du Bliesgau, appelèrent aux armes tous les mécontents et se mirent à la tête de la révolte qui, en 899, enleva à Zuentebold le trône et la vie.

Après la mort du roi de Lorraine, le comte Gerhard épousa sa veuve Oda[3], se remit en possession du comté de Metz et de tous ses immenses domaines parmi lesquels Herbitzheim, qu'il ne paraît pas, du reste, avoir conservé longtemps, car son indépendance trop absolue le fit de nouveau tomber en disgrâce.

Le 28 janvier 908, le roi Louis l'Enfant, fils d'Arnulf, roi de Germanie, lui enleva l'abbaye de Herbitzheim pour la donner à l'évêque Stephan de Liége, parent du comte. Cette donation[4] est ainsi conçue:

« *Pariter quoque abbatiam Heribotesheim nomine dictam quæ a Gerhardo quondam comite proprio jure habita postea pro culpa infidelitatis contra nostram serenitatem exhibita, nostro cessit donatui versa, quam prælibato Stephano ipsius proprio affini quando quidem mansit semper fidelis dare volentes, tamen suæ jam dictæ ecclesiæ ipsius precato dedimus etc. . . . Date V kal. febr. A° DCCCCVIII indictione IX. Actum Acquis granii palatio.* »

A la mort de Louis l'Enfant, le comte Gerhard rentra de nouveau en possession de tous ses biens et du comté de Metz. Il les transmit en mourant à son frère Matfried, mais aucun document ne vient nous apprendre quel fut le sort de l'abbaye d'Herbitzheim.

1. Le Bidbourg, vers Megen, dans le pays de Trèves.
2. Le Chaumontois, depuis la Meurthe et la Moselle, de Bayon aux Vosges.
3. Oda, fille du duc Otto de Saxe.
4. Miræus, *Cod. don. piar.* 25.
Lünig, *Reichsarchiv*, Spic. II, cap. IV, 485.
Eckhard, *De rebus franc. orient.* L. XXXII. c. 30. *ad ann.* 908.

dressée par J. Thilloy.

Lith. de Ve Berger-Levrault & Fils à Strasbourg

V.

« L'an 965, dit le continuateur de Reginon[1], l'empereur (Otto le Grand), après avoir célébré à Pavie la fête de la nativité du Christ, revint dans son pays. Ses fils Otto et Wilhelm, l'archevêque, accoururent au-devant de lui jusqu'aux confins de la France et de l'Allemagne, dans *la villa Heimbodesheim* et l'accueillirent avec de grandes manifestations de joie. De là, l'empereur se rendit à Worms.... »

Ne peut-on pas supposer qu'il s'agit ici de Herbitzheim? ne serait-ce pas aux constructions de cette villa qu'on doit rapporter les ruines d'un grand caractère que l'on voyait naguère sur le coteau de Herbitzheim, ou ces autres ruines que l'on retrouve dans le bois voisin sous le nom de *Schloss* et qui accusent une origine féodale?

C'est là une question que je me contente de poser.

VI.

Au moyen âge Herbitzheim est une abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît; mais il ne nous reste rien de son histoire.

Meurice n'en parle pas.

Dom Calmet lui consacre à peine quelques lignes.

Les Bénédictins se bornent, pour ainsi dire, à répéter ce qu'en dit l'abbé de Senones.

A l'époque où écrivaient ces historiens, l'abbaye était détruite depuis longtemps; ses archives avaient disparu; le pays était devenu protestant.

Ils ne cherchèrent pas à reconstituer à grand'peine une histoire qui n'offrait plus un intérêt immédiat. Ils se bornèrent à dire: « Abbaye fondée apparemment par les évêques de Metz, mais on ignore le nom du fondateur.[2] »

Sans essayer de combler cette lacune, entreprise pour laquelle tout m'aurait manqué, je me bornerai à transcrire, par ordre chronologique, les rares indications que le hasard m'a fait trouver, concernant le monastère de Herbitzheim, ses abbesses et ses voués.

VII.

Quelques documents du douzième siècle font mention de propriétés possédées par ce monastère et vendues par les abbesses à l'abbaye de *Wadgasse*, fondée par les comtes de Saarbruck.

1. *Reginonis continuator ad ann.* 965, II, 111.
2. *Notice de Lorraine,* v° Herbitzheim. D. c. II, 739.
Bened. *Hist. de Metz,* II, 157.

La confirmation des biens de l'abbaye de *Wadgasse*, faite à l'abbé Wolfram par le pape Eugène III, le VI des *Kalendes* de juin (27 mai) 1152, donne la nomenclature des biens possédés par cette abbaye. On y lit la mention suivante : « ....*In Hesemingen mansum unum et Leimam quas habetis ab ecclesia de Herbodesheim, sub censu septem solidorum eidem ecclesiæ a vobis vestrisque successoribus annis singulis persolvendo.....*[1] »

La confirmation des biens de la même abbaye, faite à l'abbé Gotfried par le pape Alexandre III, le 3 des ides d'avril (11 avril) 1179, donne une indication nouvelle : « ..... *In Caldebach quæ habetis ab ecclesia Herbodesheim sub censu triginta agnorum et tredecim solidorum Metensis monetæ.....*[2] »

A la fin du douzième siècle[3], mais sans que la date de cet acte soit indiquée, *Sophie*, abbesse de *Sainte-Marie in Herbodenseim*, concède à perpétuité à Gotfried, abbé de Wadgasse[4] : « *Allodium de Leminem et Chaldebach et Munichuuilre quod prius rationabiliter ut noster conventus aiebat, multo tempore tenebat, consilio et assensu totius nostri capituli in omni jure quo predicta allodia Herbodinensis ecclesia possidebat, ea conditione concessimus quatenus quotannis in medio Majo* XXXIJ *agnos et in assumptione beatæ Marie* XIII *solidos metensis moncte in decimas omnis annone quas in predictis locis fratres de Wadegocenses adquirerent predicte ecclesie nostre sine retractatione darent.....* » Et ont signé audit acte : « *Beatrix*, decana, *Lucardis*, sacrista, *Cunigundis*, *Juliana*, *Matildis*, *Adeleidis*, etc. »

La date de ce document n'est pas précise, mais elle paraît postérieure à 1179, car la vente faite par l'abbesse Sophie comprend des biens à Munichweiler qui ne sont point portés dans la confirmation faite par le pape Alexandre III.

VIII.

En 1251[5], le monastère de *Herbozheim* accorde au chevalier Henri de Scharffeneck un fief sur la Queich, à charge par lui de payer chaque année audit monastère cent livres d'huile.

Au mois d'avril 1271[6], Hugo, comte de Lutzelstein, abandonne à l'abbesse et au couvent de *Herborsheim*, « *quidquid habemus..... tam in grossa*

1. Hontheim, *Hist. trevir. diplom.* I, 565.
2. Kremer, *Geschichte des alten ardennischen Geschlechts*, II, 299, 301.
3. Kremer, *Ardennische Geschichte*, II, 306.
4. L'abbé Gotfried avait succédé à l'abbé Wolfram. Son nom est encore cité en 1197.
5. Schœpflin, *Als. ill.*, II, 256. Note *t*.
6. *Als. diplom.* DCLXVI. Ch. abb. Herbitz.

decima quam minuta parochialis ecclesiæ de Achkena metensis diocesis....., » sa part des dixmes de la paroisse d'Achen, canton de Rohrbach.

Il semble, malgré la généralité des termes, que cette donation n'ait pas été absolue. En effet, en 1272, à l'octave de la Purification[1], le même comte Hugo donna à l'abbé Nicolas et au monastère de Sturtzelbronn les dixmes d'Achen, grosses et petites, et le patronage de l'église; et en 1303[2], une part de ces mêmes dixmes appartenait au comte Eberhardt de Deux-Ponts-Bitche. Le monastère de Sturtzelbronn conserva les dixmes d'Achen jusqu'en 1621, époque à laquelle le rachat en fut opéré par le duc Henri de Lorraine.

Je suppose donc que cette donation faite à l'abbaye de Herbitzheim n'eut d'effet que durant peu d'années, et que les dixmes d'Achen furent rachetées ou par le comte de Lutzelstein ou par l'abbé de Sturtzelbronn.

« A cette époque (1292), dit Dom Calmet[3], le nom de l'abbesse de Herbitzheim est indiqué par son initiale H. »

Nous allons voir par plusieurs documents que ce nom est *Haule*, nom que l'abbé de Senones écrit un peu plus tard (1302) *Avole.*

En 1302[4], l'abbesse de Herbitzheim, *Aule,* met son sceau à une vente de prés situés au lieu dit Drutlenroch, faite à l'abbé du monastère de Sturtzelbronn par Reinfried dit Ongel Dad, fils de feu Tiedric, et Gal d'Albe, sa femme.

En 1309[5], la quatrième férie après la nativité de la Vierge, il intervient une convention entre l'abbesse de *Herboldsheim* et son couvent, et l'abbé de Sturtzelbronn au sujet de la perception des novales dans la paroisse de Rohrbach. L'abbé ne paiera rien pour les cinq dernières années écoulées; il ne paiera rien pour les cinq à venir si les cultures sont faites par l'abbaye ou à ses frais; mais si l'abbé loue ses propriétés, les locataires paieront les novales.

En 1316[6], le jour de la Saint-Michel, *Haule*, par la grâce de Dieu abbesse de *Herboltzheym*, appose son sceau à un acte par lequel Barthélemy de

1. Chartul. *Sturzelbronn.* 37.

2. *Ibid.* 61.

3. D. Calmet, I, 739.

4. *Inventaire des titres et papiers* I, 176. *de Lorraine.* Tous les noms sont évidemment incorrects.

5. Chartul. *Sturzelbronn.* 85, 144.

Je n'ai pu déterminer s'il s'agit de l'abbé Nicolas qui vivait en 1305 ou de l'abbé Hermann qui gouvernait Sturzelbronn en 1310.

6. Chartul. *Sturzelbronn.* 260.

Raldingen[1], bailli de Bitche, fait remise à l'abbaye d'une rente viagère en grains (13 viertel et 2 sester de seigle) qui lui était due et pour le rachat de laquelle l'abbaye lui a payé 36 livres *turney*.

IX.

Herbitzheim est situé à environ deux kilomètres de Sarralbe, dont les salines étaient au moyen âge si célèbres et si fructueuses pour leurs propriétaires.

Albert, dernier comte de Dagsbourg et seigneur d'Albe, avait, vers l'an 1200, donné à l'abbaye de Sturtzelbronn la jouissance d'une poêle dans ces salines, et tout fait croire que les religieuses de Herbitzheim reçurent de lui une semblable libéralité. Toujours est-il certain que leur monastère était, au siècle suivant, en possession d'une poêle et que des contestations à ce sujet s'étaient élevées entre l'abbesse de Herbitzheim et l'abbé de Sturtzelbronn. L'évêque de Metz, Rainald ou Renaud de Bar (1302 † 1316), était intervenu dans cette discussion, et avait fait consentir les deux parties à une transaction. Toutefois ces contestations se renouvelèrent, et en 1319[2], l'évêque Henri Dauphin, successeur de Rainald de Bar, intervint à son tour en sa triple qualité de seigneur direct de la terre d'Albe, de propriétaire des salines et de supérieur ecclésiastique. Il maintint les deux abbayes dans leurs droits de faire du sel et les prit sous sa protection et sauvegarde; mais il leur fit acheter ce double privilége, par l'abandon d'une partie de leurs droits, ce qui fut dissimulé sous cette phrase du chroniqueur: « En reconnaissance, l'abbesse et l'abbé l'associèrent pour un tiers dans leur poêle..... »

X.

En 1323[3], le jour des rois, *Haula*, par la grâce de Dieu abbesse de *Herbotsheym*, appose son sceau à un acte par lequel Claus de Raldingen reconnaît que l'abbaye a racheté, moyennant 36 livres *turney*, la rente de 13 viertel et 2 sechster de seigle qui lui était due.

En 1338[4], le jour de la division des apôtres, *Élisabeth*, abbesse de Herbitzheim, s'accorde avec l'abbé de Sturtzelbronn, au sujet d'une dette de

1. Chartul. *Sturzelbronn.* 260.
Barthélémy nomme l'abbesse *meine gnædige frauwe;* il était sans doute vassal de l'abbaye.
2. D. C. *Dissertation sur les salines,* XVIII. Notice, v° HERBITZHEIM.
Bened. II, 157.
3. Chartul. *Sturtzelbronn.* 260, v° *An dem Zwœlfftentag.*
4. *Inv. de Lorr.*, I, 178. Ce doit être l'abbé Ysenhard.

vingt livres qu'ils doivent ensemble à cause de la saline d'Albe, et que l'abbesse de Herbitzheim s'engage à payer.

En 1345[1], le jour de saint Marc l'évangéliste, *Hyllegart*, abbesse de *Herbesheym*, est témoin d'une quittance donnée et d'une donation faite à l'abbé Johann de Sturtzelbronn par Johann, curé de Rohrbach, et prébendier de Herbesheim.

XI.

Mais à côté du pouvoir spirituel de l'abbesse, il y avait la puissance temporelle du haut baron protecteur, du voué, chargé des obligations féodales et jouissant des avantages attachés au fief ecclésiastique.

A défaut de preuves directes et irréfutables, la situation des lieux, l'usage général, l'analogie avec les autres abbayes, tout doit nous faire supposer que l'abbaye de Herbitzheim avait pour voués les comtes de Saarwerden, ses puissants voisins, dont la belle baronnie touchait immédiatement les terres de l'abbaye.

La maison de Saarwerden se perd dans la nuit des temps féodaux.[2]

En 1131, le comte Friederich était un baron indépendant dont le franc-alleu enclavait complétement Vieux-Saarwerden et Bouquenom, bâtis sur la terre de l'évêché de Metz, et qu'il tenait en fief des évêques.

Au quatorzième siècle, ses descendants possédaient la baronnie de Fénestrange (Vinstingen) et la seigneurie de Kirkel sur la Bliese.[3]

Mais leur descendance directe allait s'éteindre, et en 1396, la mort de Henri II, le dernier comte, transférait ces beaux domaines à Friederich, comte de Mœrs, qui avait épousé Walburge, sœur du comte Henri, et héritière du nom et du comté.

Tels étaient les barons que l'on croit avoir été les voués de Herbitzheim. Toutefois, quelques documents contemporains semblent établir que ce privilége ne leur a pas toujours été exclusif et qu'il a appartenu aux comtes de Saarbruck, sans qu'il soit possible de dire si la vouerie a appartenu à ces comtes en totalité ou en partie; momentanément ou d'une manière

1. Chartul. *Sturtzelbronn.* 240.

2. Voy. les *Tables généalogiques* à la fin.

3. Les comtes de Saarwerden tenaient en fief : 1° de l'empire, le péage des routes impériales à travers leurs domaines ; 2° de l'archevêché de Trèves, le château de Lorentzen et les villages de Wachten et Limbach ; 3° de l'évêché de Metz, le château de Vieux-Saarwerden, la ville de Bockenheim et la cour de Wiebersweiler, dans le Saargau.

Dans le Bliesgau, une branche de leur maison tenait de l'empire les seigneuries de Hombourg, de Kirkel, de Buntenbach et Vogelbach. Ils avaient fondé l'abbaye de Werschweiler ou Wernerswiller.

persistante; s'ils l'ont acquise par alliance ou par héritage; si elle leur avait été cédée par engagère, ou bien s'ils étaient tout simplement les arrière-voués de l'abbaye.[1]

Voici ces documents:

En 1291, le jour de la Saint-Rémi, « en chief d'octembre (1er octobre) » le comte Simon IV de Saarbruck confirme le douaire que le chevalier Jehan de Rozières avait constitué à sa fiancée « *Aliz, fille monseignour Ourri de Fontoi cheuallier seignour de Bessompierre,* » *ce qu'il tenait en fief dudit comte,* « *et nommément la moitié de la woerie de Harborzheim et de la ville de Caistres (Keskastel), et son tiers de la woerie de la ville d'Oldenges (Oldingen), et des appendises et appartenances des leuz devant diz..., en quelque manière que ce soit, ou en autre lieu que de mon fie moueroint*[2].» Ce document, d'accord avec les suivants, montre que la vouerie de Herbitzheim comprenait Herbitzheim, Keskastel et Oldingen, village aujourd'hui détruit, qui était situé au nord de Rahling (canton de Rohrbach), au lieu où la carte du dépôt de la guerre indique une chapelle sous le nom de Alt-Kirch.[3]

Le village de Sültzheim ou Siltzheim, qui plus tard a appartenu à l'abbaye, n'existait probablement pas encore dans ces temps reculés.

En 1293[4], Friederich de Ettendorf permit à Henri de Fleckenstein de constituer en douaire à sa femme « *quinquaginta marcarum dotalitium* » 50 marcs à *Herbolsheim sur la Sarre.*

En 1342[5], le mardi après la Saint-Laurent (13 août), le comte Jean II de Saarbruck et Bœmond, Jean et Nicolas, sires de Dagstoul, font un compromis sur les différends élevés entre eux à l'occasion des fiefs que le sire de Dagstoul, leur père, tenait du comte de Saarbruck et de ses ancêtres. Parmi ces fiefs se trouvent les cours et les villages de *Herbisheim*, Keysecastle et Oldingen[6], et ce qui en dépend. Le comte Jean leur donne ces biens en fief comme leur père les avait possédés.

1. Ainsi à Saint-Avold les comtes de Saarbruck étaient voués, et les comtes de Créhange arrière-voués.

2. Kremer, *Ard. Gesch.*, I, 195; II, 376. Il la nomme *Adelheid.*

Fr. Köllner, *Geschichte des Nassau-Saarbruckschen Landes*, 112, l'appelle « *Alize* » « fille du chevalier de Fontenai, sire de Bassompierre. »

3. J. Thilloy, *Ruines du comté de Bitche*, 27.

4. Schœpflin, *Als. illustr.*, II, 253.

5. Kremer, *Ard. Gesch.*, II, 455. — F. Köllner, 141.

6. « *Das ist zu wussen in den Heuben und Deurffern von Herbisheim, Keysecastle und* « *Oldingen.* »

En 1376[1], Arnold, sire de Pittingen, chevalier, neveu de Jean et Nicolas de Dagstoul, Henri de Fleckenstein, Jean et Jacob, frères de Ruldingen (Raville), sires de Benestorff, et Jean de Bruck, sire de Hingesingen (Hinguesange), reçoivent en fief du comte Jean II de Saarbruck tous les fiefs qu'avaient possédés les sires de Dagstoul. Parmi ces fiefs, Jacob de Ruldingen, sire de Benestorff, fait plus particulièrement hommage pour les cours de *Herbetzheim*, Kesecastel et Oldingen, et les « *hoben* » *de Sainte-Marie* dans la vouerie de Herbitzheim.

XII.

La maison de Mœrs posséda le comté de Saarwerden pendant un siècle, et elle brilla d'un certain éclat dans l'histoire locale de cette époque. Friederich III, petit-fils de Friederich Ier, fut tué à la bataille de Bulgnéville, en 1431, aux côtés du roi René d'Anjou, duc de Lorraine. Il laissa un jeune enfant, le comte Jacob, pendant la minorité duquel la vouerie de Herbitzheim eut à supporter de cruelles calamités.

En 1460[2], une guerre violente s'était élevée entre l'électeur palatin, Friederich le Victorieux, et son parent Louis le Noir, duc de Deux-Ponts.

Les soldats de Louis le Noir, commandés par le comte Emich de Leiningen, pénétrèrent dans la seigneurie de Kirchheim et Stauf qui appartenait aux comtes de Saarbruck, et qui avait été engagée par eux pour un tiers au Pfaltzgraf Friederich. Peu de temps après (janvier 1461) ils s'emparèrent de la ville de Kirchheim et firent prisonnier le comte Philippe III de Nassau-Weilburg, frère du comte Jean III de Nassau-Saarbruck. La guerre éclata aussitôt entre Jean III et Louis le Noir. Le duc de Deux-Ponts attaqua vigoureusement toutes les seigneuries de son adversaire, situées dans le Westrich, et s'avança vers la Bliese.

Quarante ans auparavant (1421) le comte Henri de Fénestrange avait engagé au comte Philippe Ier de Nassau-Saarbruck (père de Philippe II et de Jean III) la seigneurie de Diemeringen[3], comprenant le château et la ville de Diemeringen, Bütten, Dellingen, Wellerdingen et Wyher[4], et cette engagère durait encore. Louis le Noir vint porter la guerre dans la seigneurie de Diemeringen. Ses cavaliers et ses fantassins ravagèrent d'une manière

1. Kremer, *Ard. Gesch.*, II, 537.
Uff den Sondag als man singet Lætare das ist zu halbfasten (23 *mars*).
2. F. Köllner, 209, 210.
Ad. Köllner, *Geschichte der Herrschaft Kirchheim-Boland und Stauf*. 189.
3. F. Köllner, 190 ; moyennant 4,000 florins.
4. Weyer, village détruit près de Rahling.

épouvantable tout le pays compris entre la Bliese et l'Eichel, bien qu'il appartînt au comté de Bitche, et portèrent la flamme et la dévastation jusqu'à Herbitzheim et Keskastel.

C'est à cette guerre dévastatrice que l'on peut attribuer la ruine, et peut-être la destruction de plusieurs villages du canton de Rohrbach qui ont complétement disparu, soit à cette époque, soit pendant le siècle suivant.[1]

Malgré un arbitrage et une paix intervenus au mois de juin 1461, la querelle de ces princes dura longtemps encore. Dix ans plus tard (1471) ils étaient encore en guerre, et le comte Jean de Saarbruck défiait le duc de Deux-Ponts. Le chroniqueur ne prononce plus le nom de Herbitzheim, mais il n'est que trop probable que, pas plus en 1471 qu'en 1461, la vallée de l'Eichel n'a échappé aux horreurs de la guerre.

XIII.

Le quinzième siècle paraît avoir été pour l'abbaye de Herbitzheim l'époque de sa plus haute prospérité.

L'abbesse exerçait les droits seigneuriaux[2] dans les villages de Herbitzheim, Keskastel, Gersheim sur la Bliese (Bavière), Grening, en partie, Grundwiller et Remering, dont les habitants étaient désignés sous le nom « d'enfants de Sainte-Marie. »

Elle tenait Siltzheim en vertu d'une engagère des comtes de Saarwerden, et il paraît que cette engagère durait encore en 1525[3], malgré le document suivant que rapporte Dom Calmet :[4]

« En 1518, Jacob, comte de Mœrs et de Saarwerden, déclare qu'en reconnaissance des services que lui a rendus Conrad Bayer de Boppart[5], il lui donne en fief héréditaire tous ses droits au village de Sultzen, pour en jouir lui et ses héritiers en la manière qu'en jouissait dame Benigne Kreutzinn, abbesse de Herbitzheim, à titre d'engagère. »

Outre ces droits seigneuriaux, l'abbaye avait divers revenus ecclésiastiques. « Elle jouissait de beaux droits, dit l'histoire de Metz[6], et entre autres

1. J. Thilloy, *Ruines du comté de Bitche*, 45.

2. Henri Lepage, *Documents inédits sur la guerre des Rustauds*, 142, 147, 121, 140, 94, 92 et 134.

3. Henri Lepage, 134.

4. *Notice de Lorraine*, v° Herbitzheim. Il s'agit évidemment du comte Jean Jacob. Le comte Jacob, son père, était mort avant 1512.

5. Les Bayer de Boppart étaient seigneurs à Sarralbe et à Château-Brehain.

6. *Bened.* II, 158. Ils ont emprunté ces détails à l'ancien «*polium metense*, tit. « *Benef.* « *abbatissæ in Herbitzheim* », document perdu.

du patronage des cures de Mortene (Merten près Boulay), dans l'archiprêtré de Varize; de Remering (près Puttelange-lès-Sarralbe); de Gersheim (sur la Bliese, en Bavière); de Balding ou Ralding (Rahling, canton de Rohrbach); de Herbitzheim; de Œrmingen (sur l'Eichel), dans celui de Bouquenom; de Rodalben (près Pirmasentz, Bavière); de Valmistri (Volmünster, chef-lieu de canton); de Rohrbach (chef-lieu de canton); de Kirchheim (sur la Bliese, Bavière), dans celui de Hornbach. »

Il est à remarquer que les pouillés du dix-huitième siècle n'ont pas gardé trace de ce patronage de l'abbaye de Herbitzheim. Ils indiquent comme collateur de toutes ces paroisses, le roi, *ratione dominii*, aux droits du duc de Lorraine[1], tant au siècle dernier l'on avait déjà perdu le souvenir de l'antique abbaye de Herbitzheim.

XIV.

La maison de Mœrs allait s'éteindre. Les comtes Jean et Jacob II, qui s'étaient partagé le comté de Saarwerden, avaient laissé l'un une fille, Catherine, mariée au comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck, l'autre un fils, le comte Jean-Jacob, le dernier de sa race, et qui était en état d'imbécillité.

Dès l'an 1512[2], avec le concours de Béatrix de Salm, mère de Jean-Jacob, et l'assentiment du duc Antoine de Lorraine, le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck, héritier pour moitié de ces beaux domaines, prit la tutelle du comte et l'administration de sa part de la seigneurie, portion dont il avait la succession éventuelle. Mais avant que la mort du comte Jean-Jacob ne lui donnât la possession exclusive du comté de Saarwerden et de ses dépendances, de bien graves événements devaient survenir dans la vouerie de Herbitzheim.

Tous les historiens ont raconté la terrible jacquerie qui éclata, en 1525, sur les deux rives du Rhin et qui est connue sous le nom de guerre des Paysans, des Rustauds ou des Anabaptistes. Effroyable explosion des haines et des rancunes d'un peuple réduit à la plus horrible misère par deux siècles de guerres intestines, et opprimé par des vexations intolérables, elle était la plus sauvage réaction du vassal contre les seigneurs, du paysan contre le clergé et surtout contre les moines. Les nouvelles doctrines religieuses n'en étaient que le prétexte. Luther avait prêché la suppression

1. Pouillé de l'évêché de Metz.
Thibaud, *Matières bénéficiales*, 394.
2. F. Köllner, 232.

des monastères et la confiscation de leurs biens; il avait proclamé les princes les licteurs, et les bourreaux de Dieu..... Le peuple s'empara de ces théories qui flattaient ses passions haineuses et sa soif de vengeance; cette liberté religieuse dont on lui parlait, il en fit une liberté politique et sociale. Il n'eut plus qu'un but, la destruction de toutes les autorités tyranniques et le partage des biens.

La révolte éclata en Alsace vers le milieu du mois d'avril, et le 1er mai suivant, l'armée des insurgés s'élevait à plus de 60,000 hommes!

Partout où ils se soulevaient, les paysans se jetaient sur les abbayes les plus voisines, sur les châteaux sans défenseurs, et les livraient au pillage et à l'incendie. Les cruautés les plus atroces mêlées aux excès de tous genres; le massacre des moines, l'incendie des châteaux, le pillage des couvents et des églises signalaient partout le passage des bandes qui allaient rejoindre la grande armée.

Formée des révoltés accourus de tous les points de l'Alsace, cette armée se rassemblait à Saverne, avec l'intention hautement manifestée de franchir les Vosges et de donner la main aux paysans lorrains.

Déjà l'incendie avait gagné les forêts du comté de Bitche. Soulevés en masse, les sujets du comte Reinhard s'étaient rués sur l'abbaye de Sturtzelbronn et s'y étaient installés après l'avoir presque détruite; puis, appelant à eux les révoltés du Palatinat, ils s'étaient emparés des châteaux de Lindelbronn et de Graffenstein, appartenant au comte Emich de Leiningen; enfin, ils étaient allés à Wissembourg rejoindre le vigneron Bacchus Fischbach.

Il fallait mettre un terme à ces épouvantables désordres. Les villes de Strasbourg et de Haguenau, la régence autrichienne d'Ensisheim et le comte Reinhard de Deux-Ponts-Bitche s'adressèrent au duc Antoine de Lorraine. Le péril était grand; il fallait se hâter. Avec l'aide de son frère, le comte Louis de Vaudemont, et du duc Claude de Guise, le duc Antoine rassembla promptement une armée et se dirigea à marches forcées vers les passages des Vosges.

Pendant que le principal corps d'armée des insurgés occupait Saverne et menaçait la Lorraine française, une troupe de 4,000 paysans s'était dirigée vers Sarrebourg et, descendant la vallée de la Sarre, était venue détruire et occuper l'abbaye de Herbitzheim.

A leur approche, entraînés par les conseils et les excitations de quelques-uns des sujets du comte Reinhard de Bitche, les vassaux de l'abbesse s'étaient soulevés, avaient couru se joindre aux bandes qui s'approchaient et les avaient conviées au pillage du monastère. Le couvent lui-même devint

le quartier-général d'où ils envoyèrent des émissaires dans tout le bailliage d'Allemagne. C'est à Herbitzheim que vinrent les rejoindre les paysans des comtés de Morhange, de Puttelange, de Forbach, et des châtellenies de Hombourg et de Gemünd (Sarreguemines).[1]

De son côté, le duc Antoine s'était mis en mouvement avec son armée. Tandis que lui-même s'avançait vers Saverne, il avait envoyé sur la Sarre un corps détaché, sous le commandement de Jean de Braubach, capitaine de Gemünd, avec mission de reconnaître la position des insurgés, qui s'étaient retranchés à Herbitzheim[2]. Un premier engagement eut lieu dans les bois situés entre Herbitzheim et Sarreguemines[3]. Jean de Braubach, désarçonné par accident, tomba entre les mains des insurgés, qui le firent conduire à Saverne.

Privée de son chef, l'avant-garde lorraine dut se replier sur le château de Gemünd; mais peu de jours après, ralliée par de nouvelles troupes, sous le commandement de Wolff de Hohenfelz et Reypoltzkirchen, sire de Forbach, elle se porta de nouveau en avant.

Pendant ce temps, le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck et le Rhingraff Jean VII, comte de Morhange, s'emparaient d'Œrmingen. Les paysans durent abandonner leur camp de Herbitzheim, et ils se retirèrent sur Saverne, où ils ne tardèrent pas à être détruits par l'armée du duc Antoine.

Cette crise avait porté un coup mortel à l'abbaye de Herbitzheim. Nous n'avons aucun renseignement précis sur ce qu'elle eut à souffrir; mais les détails que les chroniqueurs rapportent du pillage des autres abbayes, des destructions sauvages et aveugles de tous les objets d'art, des bibliothèques, des chartriers, peuvent nous donner une idée exacte de ce qui dut se passer dans ce malheureux monastère.

Lorsque, après une occupation de trois semaines, les paysans furent obligés de se retirer, les religieuses reprirent possession des ruines de leur couvent, mais c'en était fait de l'antique abbaye; elle ne devait plus se re-

1. Henri Lepage. *Documents sur les guerres des Rustauds*, XII. M. Lepage estime à environ 1,800 le nombre des révoltés de ces seigneuries, y compris environ 300 vassaux de l'abbaye.

2. F. Köllner, 460.

Merian. *Topogr. palatin. Rheni*, 43; v^is SAARBRUCKEN et SAARWERDEN.

3. Ce combat paraît avoir été livré entre Sultzheim et Wittring, dans le petit bois du Kremrich aujourd'hui défriché et transformé en une des plus belles fermes du pays.

Lors du défrichement, M. Eusèbe Hourier, propriétaire du Kremrich, trouva sous un chêne le tronçon d'une belle épée damasquinée d'argent, dont la forme et le dessin accusent d'une manière positive la fin du quinzième siècle.

lever de cette crise, et il ne lui restait plus que peu d'années d'une existence languissante.

XV.

Deux ans plus tard (1527), Jean-Jacob, dernier comte de Mœrs et Saarwerden, mourut. Parmi les domaines de sa maison, le château de Vieux-Saarwerden, la ville de Bouquenom et la cour de Wiebersweiler étaient fiefs de l'évêché de Metz; le reste était franc-alleu ou relevait de l'archevêché de Trèves. Néanmoins, le cardinal Jean de Lorraine, administrateur de l'évêché de Metz, se hâta de revendiquer comme suzerain la totalité du comté, faute d'héritier mâle. Le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck résista à ces prétentions et porta la question devant l'empereur Charles-Quint[1], qui, le 13 juin 1527, défendit au cardinal de prendre possession de la baronnie contestée et fit porter la question à la chambre impériale. Le cardinal jugea prudent de cesser ses poursuites; mais il s'empressa d'accorder à son frère, le duc Antoine de Lorraine[2], l'investiture du château de Vieux-Saarwerden, de la ville de Bouquenom, de la cour de Wiebersweiler, et de *tout ce qui en dépendait.* Dans la pensée des deux frères, ces expressions signifiaient le comté de Saarwerden tout entier.

Le comte Jean-Louis s'adressa de nouveau à l'empereur, qui, le 22 octobre 1530, saisit la chambre impériale d'Augsbourg. Dès lors commença, devant cette haute juridiction, un procès qui dura un siècle, et dont nous verrons plus loin les résultats et les conséquences. Mais pendant tout ce temps, bien que son droit fût contesté, la maison de Saarbruck demeura en possession du comté de Saarwerden. Elle allait y ajouter la propriété de l'abbaye de Herbitzheim, dont elle revendiquait la Vouerie du chef des comtes de Saarwerden.

XVI.

Le 1er avril 1544[3], l'abbesse de Herbitzheim, *Amalia d'Altorff de Wollenschlager*[4], avec le consentement de la seule professe (*conventualinn*) encore vivante, vendit au comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck, «leur voué héréditaire» (*Erb- und Schirmvogt*), le monastère avec les villages,

1. F. Köllner, 246.

2. *Notice*, v° Saarwerden. Les lettres patentes sont datées de Compiègne le 26 septembre 1527.

Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*. 604.

3. F. Köllner, 247.

Merian., 48; v° Saarbruck.

4. Famille du Palatinat établie en Alsace, voy. Hertzog, *Edelsass. chronik*, VI, 217.

cours, biens, dîmes, rentes, etc., en toute propriété et hérédité. Les motifs de cette vente (ou plutôt de cette donation) sont : « Que dans ces temps si pleins d'anxiété et de troubles, l'état monastique est tombé en tel discrédit, mépris et déconsidération, que personne, quelle que soit sa position sociale, élevée ou inférieure, ne veut plus l'embrasser ou le faire embrasser à ses enfants[1]. » Elle ajoute que les revenus de l'abbaye sont tellement diminués que les religieuses ne peuvent plus subvenir à leurs besoins.

Le comte Jean-Louis ne promettait aucun prix pour cette acquisition, mais il conservait à l'abbesse la jouissance des biens de l'abbaye, l'administration et le gouvernement du monastère; il s'engageait à protéger les religieuses, à subvenir à leurs besoins aussi longtemps qu'elles voudraient rester dans leur couvent, et, lorsqu'elles l'abandonneraient, à leur donner à Saarbruck un asile et une pension.

Cette cession, faite avec le concours du vice-légat Jean Turgot, fut approuvée, en 1545, 1548 et 1550, par les papes Paul III et Jules III; mais avec les réserves expresses, prescrites par la bulle du pape Paul II, concernant l'inaliénabilité des biens de l'Église.[2]

En même temps et la même année 1544, l'abbesse vendit au comte Jean-Louis le tiers de poêle qu'elle possédait aux salines de Saltzbronn, près d'Albe, pour la somme de 2,000 florins.[3]

Cette même année 1544, le mardi après Jubilate, au mois de mai, le comte Jean-Louis partagea ses domaines entre ses fils. Il attribua la vouerie de Herbitzheim à l'aîné, Philippe, qui héritait du comté de Saarbruck[4]. Jean-Louis mourut le 18 juin 1545, et sa veuve le suivit dans la tombe en 1547 (vendredi après l'exaltation de la croix). Avec elle s'éteignit la maison de Saarwerden.[5]

XVII.

Si l'on en croyait les termes d'une ordonnance du duc François II de Lorraine, du 1er décembre 1630[6], les comtes de Nassau-Saarbruck auraient, en 1553, expulsé les religieuses de Herbitzheim et se seraient saisis des rentes et revenus de l'abbaye. Cette assertion ne paraît point exacte. En

1. Kremer, I, 227, dit que l'on ne pouvait plus trouver de novices pour peupler l'abbaye.
2. Fr. Köllner, 247, note 20.
3. *Ibid.* 248.
4. *Ibid.* 252.
5. *Ibid.* 252, 255.
6. Rogéville, *Dict. histor.*; v° Collége, I, 342.

effet, en 1554, le comte Jean IV, qui venait de succéder à son frère Philippe, donna l'abbaye de Herbitzheim à sa sœur Jeanne.

Jeanne, comtesse de Nassau-Saarbruck, fille du comte Jean-Louis et de sa première femme, la pfaltzgræfinn Élisabeth, était née le 13 décembre 1496. A l'âge de seize ans (1512), elle avait fait profession au monastère de Rosenthal, avec sa sœur Anna, alors âgée de dix-neuf ans († 1565). Elle avait donc cinquante-huit ans alors qu'elle fut nommée abbesse de Herbitzheim.[1]

L'année suivante 1555[2], elle vendit, en cette qualité, au comte Jean IV, son frère, la ferme de Kirchheim sur la Bliese (Bavière) qui appartenait à l'abbaye.

Cette même année, elle retourna à Rosenthal et y mourut le 12 des kal. de décembre 1556, jour de saint Thomas apôtre (21 décembre).[3]

A partir de cette époque l'abbaye de Herbitzheim n'existe plus.

Dom Calmet[4] dit bien qu'en 1579 un procès était pendant devant la chambre impériale sur les plaintes de l'abbesse et des religieuses de Herbitzheim au sujet d'attentats et de violences commis par les officiers d'Albe contre quelques-uns de leurs officiers de Keskastel. Mais c'était évidemment la suite d'une instance entamée depuis longues années, qui avait survécu aux abbesses et aux religieuses, et qui se rattachait sans doute au grand procès entre les ducs de Lorraine et les comtes de Saarbruck, procès qui ne devait se terminer qu'en 1629.

Dans les dernières années du seizième siècle, les comtes de Saarbruck se convertirent au protestantisme et mirent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour développer les idées nouvelles dans le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim.

Ce qui subsistait encore des revenus de l'abbaye, avec ceux de la collégiale de Saint-Arnuald, également supprimée, fut attribué par eux à l'entretien des ministres introduits partout au lieu et place des curés; aux réparations des églises transformées en temples; et à l'entretien de boursiers (*stipendiaten*) au gymnase protestant de Saarbruck (1575).

Enfin en 1602[5], le comte Louis donna à l'hôpital de Saarbruck une rente de 100 florins sur les biens de Herbitzheim.....

1. Fr. Köllner, 350, 351 et note.
J. G. Hagelgans. *Nassauische Geschlechtstafel*, 53. Il la dit née le 13 septembre.
2. Fr. Köllner; 256, 284.
3. *Orig. nassoic. diplom.* II, 426; *Necrologium monast. vallis Rosarum : « obiit frauw Johanna greffin zu Nassauwe in anno* LXVI (faute d'impression : ce doit être LVI).
4. *Notice*, v° Herbitzheim. Supp.
5. Fr. Köllner, 290, 312.
Merian., 43; v° Saarbruck.

XVIII.

Le 25 août 1581[1], nonobstant le grand procès relatif au comté de Saarwerden et à ses dépendances qui se poursuivait toujours devant la chambre impériale, le duc Charles III de Lorraine et le comte Philippe III de Nassau-Saarbruck, firent un traité sur quelques-uns des différends qui s'étaient élevés entre eux. Le duc céda au comte, « à perpétuité et héréditairement l'advocatie et le droit de haute justice, en cinq cas appelés communément le grand criminel savoir : meurtre, incendie, vol, viol, et plaies, comme aussi les droits régaliens et autres droits et revenus à cause de sa seigneurie de Sarralbe sur le monastère de Herbitzheim et dans les villages de Herbitzheim, Keskastel, Saint-Michel, Remering et Grundviller, ez bans sujets, maisons, cours, bois, moulins et autres profits, et émoluments dont il jouissait ou qui pouvaient lui compéter ou appartenir... »

En un mot, le duc fit un abandon complet de toutes ses prétentions à la souveraineté et seigneurie de la vouerie de Herbitzheim.

Ce même traité de 1581 constate qu'à cette époque le seigneur de Château-Brehain[2] avait une part dans la vouerie de Herbitzheim.

« Il a été reconnu, dit le traité, qu'en cas où nous, duc Charles, viendrions à acquérir à titre d'achat ou autrement la part et droit qui appartiennent au sieur de Château-Brehain dans les villages de Keskastel, Saint-Michel et Herbitzheim , nous en accommoderons ledit comte Philippe, moyennant d'autres biens de même valeur et aussi convenables à notre seigneurie de Sarralbe..... »

Cette clause du traité paraît avoir reçu son exécution, lorsque, peu de temps après, le duc Charles acquit du baron de Boppart sa part de la seigneurie d'Albe et de ses dépendances.

XIX.

Une clause spéciale de ce même traité de 1581 avait consacré la cession et l'abandon faits au duc de Lorraine par les comtes de Nassau de tous leurs droits sur les salines de Sarralbe et sur la Cour de Saltzbronn. Mais plus tard, ces comtes cherchèrent à éluder ce traité et tentèrent d'établir une saline sur le territoire de Herbitzheim. Aujourd'hui encore il existe sur le ban de ce village un filet d'eau salée que l'on croit être une dérivation

1. *Arch. de Sarralbe.*
Fr. Köllner, 291.

2. Georges, baron Bayer de Boppart, général au service de l'Empire, dernier de son nom, tué d'un coup de canon au siège d'Ofen en 1598.

des sources de Saltzbronn[1]. A la suite des guerres du dix-septième siècle les salines de Sarralbe demeurèrent abandonnées et inexploitées. Les officiers des princes de Nassau profitèrent de cet état de choses. Au mois de juillet 1737, un essai de saline fut tenté à l'aide de ce filet à environ 400 toises au-dessous de Saltzbronn. Cette tentative semble ne pas avoir réussi, toutefois elle amena des négociations avec le roi de France. Par une convention du 27 août 1741 les princes de Nassau renoncèrent à faire du sel, dans leurs terres de Saarwerden, Saarbruck, Ottweiler, Hombourg et Herbitzheim, moyennant l'engagement pris par le roi de leur donner annuellement 400 muids de sel sur les salines de Lorraine.[2]

XX.

En 1619[3], un traité entre le duc Henri II de Lorraine et le comte Louis de Nassau-Saarbruck, régla diverses prétentions, contestations et erreurs relatives à la vouerie de Herbitzheim, et deux ans plus tard, le 3 octobre 1621, un autre traité régla un échange de droits et de biens. Le duc Henri reçut les villages de Wiesviller, Wœlfling, Remering et Grundviller (arrondissement de Sarreguemines); il abandonna au comte la part lorraine dans les villages d'Œrmingen, Siltzheim et Zettingen, ainsi que des biens particuliers dans la vouerie de Herbitzheim.

Le 24 mai 1623[4], le même comte Louis signa avec le duc Henri un traité ayant pour but de rendre la Sarre navigable de Herbitzheim à Saarbruck, sous la réserve des droits de l'électeur de Trèves, Lothaire de Metternich, à qui appartenait le village de Welferding, dépendant du bailliage de Bliescastel.

Il est inutile d'ajouter que ce traité ne fut suivi d'aucune mise à exécution.

XXI.

Peu d'années plus tard[5], et après un siècle de plaidoiries, la chambre impériale de Spire rendit enfin, le 7 juillet 1629 (N. St.), un arrêt par lequel elle restituait au duc François de Lorraine les anciens fiefs de l'évêché Vieux-Saarwerden, Bouquenom et Wiebersweiler. Tout le reste fut attribué

1. Baquol, v° Herbitzheim, 159.
2. *Notice*, v° Saltzbronn.
Durival, *la Lorraine*, II, 247.
L'exploitation des salines de Saltzbronn ne fut reprise qu'en 1779.
3. Fr. Köllner, 310.
4. *Dom. Cal.* III; 178, pr. III. ccccxcij.
5. Fr. Köllner, 320.
Merian., *Topog. palatin.* Rheni, 44; v° Saarwerden. Il donne le texte de l'arrêt.

au comte de Nassau-Saarbruck. L'arrêt était bref et peu clair. Le duc de Lorraine s'empressa de l'interpréter à sa manière. Le 24 juillet, le baron de Serainchamp notifia l'arrêt au comte Wilhelm-Louis, et six jours après, à la tête de quelques milliers d'hommes avec du canon, il se mit en possession non pas seulement du comté de Saarwerden tout entier, mais encore de toute la vouerie de Herbitzheim, y compris Keskastel, Siltzheim et Œrmingen. Les officiers du comte de Saarbruck furent expulsés et les habitants se virent contraints de faire hommage au duc.

En vain le comte Wilhelm-Louis obtint-il de la chambre impériale de Spire un mandat de restitution[1]; le duc persista. Il fit arracher les armes de Nassau, ferma les temples de la religion réformée, et le président Rousselot enjoignit, le 18 août, à tous les ministres de quitter le comté et la vouerie dans les vingt-quatre heures, sous peine de mort.

A Herbitzheim, en particulier, les fonctionnaires et les ministres furent expulsés; les documents, comptes et papiers de toute espèce enlevés, et toutes les propriétés particulières du comte de Nassau confisquées.[2]

Vers le même temps, le duc François qui s'occupait à fonder à Bouquenom un collége de jésuites pour combattre l'hérésie, lui attribua, par son ordonnance du 1er décembre 1630[3] tous les revenus et rentes de Herbitzheim qu'il s'était fait donner par un bref du pape Urbain VIII.

Le duc François mourut en 1632, et le $\frac{5}{15}$ octobre le duc Charles IV, son successeur, se fit rendre hommage dans la vouerie de Herbitzheim aussi bien que dans le comté de Saarwerden.[4]

Mais la période franco-suédoise de la guerre de Trente ans venait de commencer. Bientôt les provinces rhénanes furent envahies par les troupes du maréchal Horn, et son lieutenant dans le Westrich, le Rhingraff Otto-Louis, comte de Morhange, repoussa les soldats lorrains qui, depuis 1629, occupaient la vouerie de Herbitzheim.[5]

Dès lors, l'histoire locale disparaît dans cette terrible crise qui pesa sur nos provinces, et les querelles du duc de Lorraine et du comte de Saarbruck demeurent en suspens durant tout le temps de l'occupation française.

Le traité d'Osnabruck du $\frac{14}{24}$ octobre 1648 entre le roi de Suède et l'empereur, réserva les droits de la maison de Nassau sur le comté de Saarwerden, mais ce n'est que par le traité de Nuremberg du $\frac{16}{26}$ juillet

1. *Mandatum pœnale de restituendo, item de relaxando, abducendo milite et amplius non offendendo sine clausula* (15 août 1629).

2. Fr. Köllner, 321, 322.

3. Rogéville, *Dict. hist.*, v° Collége.

4. Merian. *Zugab etliche. ob. Rheinisch Crays Ständen*, 17; v° Saarwerden.

5. Fr. Köllner. 324.

1650 que ces droits furent définitivement consacrés[1]. Toutefois le duc Charles IV réclamait une indemnité d'un million de florins; d'un autre côté, les seigneuries contestées étaient toujours aux mains du roi de France, la restitution prescrite par les traités ne fut point opérée.

En 1659[2], le comte de Saarbruck porta de nouveau ses réclamations devant la chambre impériale; cette fois il devait réussir.

Le 28 février 1661[3], un traité signé à Paris entre le cardinal Mazarin et le duc de Lorraine restitua au duc tous ses États. Par l'article XXIV de ce traité, le roi, comme garant du traité de Munster, réserva tous les droits du comte de Nassau-Saarbruck sur le comté de Saarwerden et sur la prévôté de Herbitzheim, droits qui, du consentement du duc, devaient être soumis à la chambre impériale de Spire.

Après de longues et nombreuses péripéties, la diète de Ratisbonne obligea enfin le duc de Lorraine à restituer ce comté et cette vouerie tant disputés et à s'en tenir aux trois localités qui lui avaient été accordées par la chambre impériale de Spire, en 1629, c'est-à-dire Vieux-Saarwerden, Bouquenom et Wiebersweiler.[4]

Le $\frac{2}{12}$ octobre 1670, les commissaires impériaux remirent les comtes de Nassau en possession officielle des domaines dont ils avaient été privés depuis trente-cinq ans. Les vassaux de Saarwerden furent réunis le 13 à Lorentzen; ceux de la vouerie furent rassemblés à Herbitzheim le 14, et là, en grand appareil, au son des trompettes, les commissaires impériaux et les cinq princes de Nassau[5], à cheval, firent donner lecture de la décision de la diète, délièrent leurs sujets du serment de fidélité au duc de Lorraine, reçurent leur hommage et firent planter partout des poteaux à leurs armes.

Après quoi, les vassaux furent « régalés de vin, » et, dit le chroniqueur, « renvoyés joyeux à la maison. »[6]

Mais lorsque, à Herbitzheim comme ailleurs, les populations catholiques réclamèrent le libre exercice de leur religion et le droit de conserver leurs prêtres, on leur répondit que les stipulations de la paix de Munster (1624) seraient suivies; qu'il leur était parfaitement loisible d'aller, eux et les leurs,

1. Fr. Köllner, 333.
2. *Ibid.* 342.
3. D. Calmet. pr. III, DIxij, DIxviij.
4. Fr. Köllner, 343.
5. Les comtes Johann d'Idstein, Jean-Louis d'Ottweiler, Gustave-Adolph de Saarbruck, Walrad de Usingen et Friederich de Weilburg.
6. Gotfried's *Chronik*, IX, 127 ap. Köllner, 344, 345 : « *Lustig und frohlich nach haus* . . . »

aux églises où bon leur semblerait; mais on leur refusa de la manière la plus absolue le droit de conserver un seul prêtre catholique.[1]

Ainsi fut terminée cette contestation plus que séculaire. Les comtes de Nassau ne devaient pas jouir longtemps de leur succès.

XXII.

Dès l'année suivante éclata cette fameuse guerre de Hollande, sous le prétexte de laquelle la France envahit de nouveau la Lorraine et les provinces rhénanes. En 1672 et 1673, les armées françaises se livrèrent dans les pays au delà de la Sarre à ces horribles dévastations dont les cruels souvenirs sont encore vivants aujourd'hui ; puis, en 1680, la chambre royale de Metz rendit ses célèbres Arrêts de réunion, par lesquels elle revendiqua pour la couronne de France, à divers titres, une foule de seigneuries, parmi lesquelles les comtés de Saarbruck et de Saarwerden. Toutefois, le roi se contenta d'en réclamer la suzeraineté, et la comtesse Éléonora-Clara, douairière du comte Gustave-Adolf de Nassau-Saarbruck, dut faire hommage à la chambre royale de Metz, le 9 janvier 1681, au nom et comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs.[2]

Dès lors, une ordonnance du bailliage épiscopal de Vic enjoignit aux sujets et vassaux du comté de Saarwerden et de ses dépendances, de prêter de nouveau serment aux comtes de Nassau-Saarbruck.

XXIII.

Une autre contestation allait s'élever, moins menaçante cependant que les précédentes.

Le duc Charles IV de Lorraine avait eu de Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, un fils naturel, Charles-Henri, prince de Vaudemont. Il portait à ce fils une affection profonde, et il avait conçu l'idée de lui créer un grand fief au milieu de ses États. Dès le 19 mars 1667, il lui avait donné le comté de Falkenstein; le 13 novembre suivant, le comté de Bitche; deux jours après, il y avait ajouté le comté de Saarwerden et la baronnie libre de Fénestrange. Enfin, il avait joint, à ces beaux domaines, les communautés de Lixheim, Marmoutier, Saareck et Saaralbe, et il avait résolu de demander à l'Empereur d'en former un État souverain et d'ériger ces belles baronnies en « duché et principauté de Saarland et de l'Empire ».

1. Fr. Köllner, 345.

2. Fr. Köllner, 372 : Eleonora Clara, comtesse de Hohenlohe et Gleichen. Le comte Friederich Ludwig, comte d'Ottweiler (et en 1723 de Saarbruck), fit hommage avec elle pour les parts qu'il possédait par indivis avec ses cousins.

Charles IV était mort, en 1675, sans avoir pu obtenir cette érection; mais le prince de Vaudemont avait la propriété nominale de tous ces fiefs.

En 1681, il avait fait faire ses aveu et dénombrement à la chambre royale de Metz, et le 16 janvier, il en avait obtenu une ordonnance de mise en possession.

Armé de cette ordonnance, il fit intimer aux baillis de Nassau d'avoir à évacuer le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim. Une protestation fut opposée à ces prétentions, et il s'éleva devant la chambre royale un nouveau procès qui était encore pendant en 1683, époque à laquelle le procureur général reçut du roi l'ordre de faire débouter le prince de Vaudemont de ses prétentions sur le comté de Saarwerden.[1]

A cette même époque (1683) fut opérée la réunion à la France, qui mit sous le sceptre de Louis XIV la Lorraine et ses enclaves. Le comte Louis-Crato de Saarbruck était au service de la Hollande. Tous ses domaines furent confisqués et suivirent les destins de la Lorraine jusqu'à la paix de Ryswick (1697).[2]

Par suite de cette paix, le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim revinrent définitivement aux princes de Nassau, furent possédés indivisément par eux, et, suivant le pacte de famille, les reprises en furent faites par le prince-chef de la maison.

Dès lors, le calme et la paix revinrent à ces petites seigneuries aussi cruellement éprouvées par les événements que l'avaient été leurs grandes et non moins malheureuses voisines, l'Alsace, la Lorraine et les provinces rhénanes.

XXIV.

Par suite de différents pactes de famille intervenus entre les membres de la maison de Nassau, le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim étaient demeurés indivis. Le 27 mai 1745[3], un partage fut opéré entre les deux branches de Saarbruck et de Weilburg dans la proportion de deux tiers pour Saarbruck et un tiers pour Weilburg. Le prince de Nassau-Weilbourg obtint Herbitzheim, Keskastel et Sültzheim, avec les villages de Burbach, Eywiller, Pistorff, Rimsdorf, Schopperten, Wollerdingen et Zollingen. Neu-Saarwerden fut le chef-lieu de ce bailliage et la résidence seigneuriale.[4]

1. Fr. Köllner, 375.
2. *Ibid.* 401, 402.
3. *Ibid.* 454.
4. Baquol, 551.

Le prince de Nassau-Saarbruck établit son bailliage à Harskirchen et eut dans son lot toutes les autres communautés de l'ancien comté de Saarwerden[1], sauf Bouquenom et Vieux-Saarwerden, qui appartenaient au roi, aux droits du duc de Lorraine.

Après la mort du roi Stanislas, duc de Lorraine, et la prise de possession de la Lorraine par la France, deux traités intervinrent entre le roi Louis XV et les princes de Nassau-Saarbruck[2] et de Nassau-Weilburg.[3]

Ces deux traités confirmaient aux princes de Nassau tous les droits consacrés par les conventions antérieures, portaient rectification des frontières et abolition du droit d'aubaine. Ils ne présentent qu'une circonstance que nous ayons à relever : la vouerie de Herbitzheim y est indiquée comme appartenant aux deux branches de la maison de Nassau, dans les proportions du partage de 1745, c'est-à-dire deux tiers pour Saarbruck et un tiers pour Weilburg.

XXV.

Les princes de Nassau conservèrent la paisible possession de leurs domaines jusqu'à la Révolution française. A cette époque, le mouvement qui se produisait dans les esprits en Lorraine et en Alsace ne pouvait épargner les enclaves allemandes. Les idées révolutionnaires envahirent ce petit pays. Les sujets de la maison de Weilburg se firent surtout remarquer par leur esprit de révolte contre les officiers des princes de Nassau.

Le décret du 19 novembre 1792, par lequel la Convention engageait tous les peuples voisins de la frontière à se soulever contre leurs souverains fut entendu. De toutes parts des pétitions furent adressées à la Convention et demandèrent la réunion à la France des enclaves relevant de l'Empire. Dans sa séance du 14 février 1793[4], la Convention entendit un rapport de Carnot sur cette question; le comité diplomatique proposa et la Convention rendit immédiatement un décret par lequel le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim se virent réunis à la République fran-

1. Altwiller. Bærendorff. Berg. Bissert. Bust. Butten. Diedendorff. Domfessel. Drulingen. Eschwiller. Gœrlingen. Harskirchen. Hinsingen. Hirschland. Kirchberg. Lorentzen. Mackwiller. Œrmingen. Ottwiller. Rauwiller. Rexingen. Siewiller. Thal. Weyer. Willer. Wolffskirchen.

2. *Ordonnances de Lorraine*, XI, 312 : 15 févr. 1766, 30 avril 1768.

3. *Ibid.* XIII, 540 : 24 janvier, 26 avril 1776.

4. Chastellux, *Territoire de la Moselle*, 102, 103.

çaise. Les biens domaniaux, les propriétés privées des princes furent confisqués, la maison de Nassau perdit un revenu d'environ 80,000 florins, et toutes les réclamations qu'elle porta à la barre de la Convention furent considérées comme non avenues. « Les habitants se sont affranchis eux-mêmes, répondit-elle en passant à l'ordre du jour, et le peuple français doit être favorable à tous ceux qui cherchent la liberté ! »

JULES THILLOY.

ABBESSES DE HERBITZHEIM.

Fin du XIIe siècle. Sophie.
1292. II. (Haula) :
citée en 1302 : Aule. — Avole.
— en 1316 : Haula.
— en 1323 : Haula.
1338. Élisabeth.
1345. Hyllegard.
1518. Benigne Kreutzinn *ou* Kreutz.
1544. Amalia von Altorff, genannt Wollenschlägerinn.
1554. Johanna, comtesse de Nassau-Saarbrück † 1556.

I. Maison de Saarwerden.[1]

Fridericus I, comes de Saarwerden, 1131.
Ux. Gertrudis.

Volmarus, circa 1150.
Ux. Stephania.

Ludovicus I, 1172-1185. | Ludovicus II, 1172-1176.

Ludovicus III, comes de Saarwerden, 1223-1246.
Ux. Agnes, comit. Geminipontis.

Henricus, dom. de Kirkel † 1242 improlis.

N. Filia
Ux. N. dom. de Siersberg.

Ludovicus IV, † 1242.

Henricus, dom. de Kirkel, 1243. post patris obit. com. de Saarwerd.
Ux. Elisabeth, vidua et tutrix 1278.

Johannes, dom. de Siersberg et Kirkel.
Ux. Elisabeth.

Johannes I, com. Saarw. † 1310. Ux. Ferriaca.

Nicolaus, præp. S. Arnualis.

Fridericus II, comes.
Ux. Agnes.
1323-1361.

Johannes, canon. Spirens.

Johanna.
Ux. Cuno de Falkenstein.

Gisela.
Ux. N. de Duna.

Johannes II, comes Saarwerd. 1344. † a. 1375.
Ux. Clara, hæres de Vinstingen, vidua 1375.

Henricus II, comes Saarw. 1378 † 1397 sine hæred.
Ux. Herzland, filia hæres Ulrici de Rappoltstein.

Walpurgis nupsit 1376 Friderico com. in Mœrs, Satori fam. Mœrs et Novæ Saarw.

Fridericus archiep. Colon. 1370-1414.

Hildegardis
Ux. Joh. de Limburg.

1. Extrait de Croll, *Orig. Bipont.*, I, p. 126-149; tab. I.

II. Maison de Mœrs-Saarwerden.

(ESSAI.)[1]

Friederich, comte de Mœrs et Saarwerden.
Ep. Walburge, comtesse et héritière de Saarwerden.

- Friederich, Cte de Mœrs † sans enfants.
- Jean, Cte de Saarwerden en 1420. Ep. Adelheid de Geroldseck.
  - Friederich, tué à Bulgnéville en 1431.
  - Walpurgis Ep. Jean de Lœn-Heinsberg.
    - Jacob, Cte de Saarwerden, 1449. Ep. 1° Anastasia de Leiningen. 2° Isabel de Glymes.
      - Nicolas, Cte de Saarwerden. Ep. Barbara de Vinstingen.
        - Johanna de Saarwerden. Ep. en 1478 le Wild et Rheingraf Jean VI, Cte de Morhange.
      - Walburg † 1462. Ep. Jacob, Cte de Lichtemberg.
      - Jean, Cte de Saarw. † 1507. Ep. Anna de Berg
        - Katharina de Saarw. Ep. en 1506 le Cte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck.
      - Jacob, Cte de Saarw. Ep. Beatrix de Salm.
        - Jean Jacob, dernier Cte de Saarwerden. † 1527.
    - Jean.
- Thiedrich, Arch. de Cologne 1414-1424 † 1450.
- Heinrich, Ev. de Munster 1415 † 1450.
- Walram, Ev. de Munster en 1450.

III. Maison de Nassau-Saarbruck.[2]

Johann, comte de Nassau † 1371.
Ux. Johanna, comtesse de Saarbruck.

Philipp I, Cte de Nassau et Saarbruck † 1429.
Ux. Elisabeth de Lorraine, Ctesse de Vaudemont † 1455.

- Philipp, Cte de Weilburg 1418 † 1492. Ux. 1° Margaretha von Lœn † 1440. 2° Veronika von Sayn † 1500.
  - Johann † 1480. Ux. Elisabeth, Landgræfin von Hessen.
    - Ludwig † 1523. Ux. Maria v. Nassau-Wiesbaden.
      - Philipp † 1559. Ux. 1° Elisabeth v. Sayn. 2° Anna v. Mansfeld. 3° Amalia v. Isenburg.
        - Albrecht † 1593. Weilburg, Ottweiler, Homburg, Kirchheim, Lahr. Ux. Anna v. Nassau-Katzenellenbogen.
          - Ludwig † 1627. Ottweiler, Homburg, Kirkel, Lahr, Weilburg, 1602. Saarbrücken, Saarwerd. 1605. Wiesbaden, Idstein. Ux. Anna Maria Elisabeth, Landgræfin v. Hessen.
        - Philipp III † 1602. Weilburg, Saarbruck, Saarwerden. Ux. 1° Erika v. Manderscheidt † 1581. 2° Elis. v. Nassau-Katzenellenbogen.
          - Wilhelm † 1597.
          - Johann Casimir † 1602.
- Johann III, Cte de Saarbruck 1423 † 1472. Ux. 1° Johanna von Lœn-Heinsberg † 1469. 2° Elisabeth von Wurtemberg † 1490.
  - Johann Ludwig 1472 † 1545. Ux. Katharina, Ctesse de Saarwerden † 1547.
    - Philipp II † 1554. Cte de Saarbruck.
    - Johann IV † 1574. Ottweiler-Homburg. Cte de Saarbruck. 1554.
    - Adolf † 1559. Kirchheim-Saarwerden.
    - Johanna † 1556. Abbesse de Herbitzheim.

1. Les éléments de cet essai ont été extraits de divers actes et documents rapportés par les auteurs déjà cités et aussi d'un mémoire intitulé : « *Kurzgefasste Geschichte des Wild- und Reingräflichen Hauses, etc.* 1769. »

2. Fr. Kœllner, *passim.* — Moreri, v° NASSAU.

IV. Maison de Nassau-Saarbruck (suite).

Ludwig, comte de Nassau et Saarbruck, etc. † 1629.
Ep. Anna Maria Elisabeth, Landgræfin von Hessen.

- Wilhelm Ludwig † 1640. Saarbruck, Herbitzheim, Saarwerden, etc. Ep. Anna Amalia v. Baden.
  - Joh. Ludw., Ottweiler † 1690. Ep. Doroth. Katharina Pfaltzgræfin.
  - Gust. Adolf † 1677. Cte de Saarbr. Ep. Eleonora Clara v. Hohenlohe.
  - Walrad † 1702. Usingen. 1° Catherine de Croy. 2° Magdal. de Lœwenst.
    - Friedrich Ludwig † 1728. Ep. 1° Christ. v. Ahlefeld. 2° Luise Soph. v. Hanau.
    - Ludwig Crato † 1715. Cte de Saarbruck.
    - Carl Ludw. † 1723. Cte de Saarbruck.
    - Wilhelm Heinrich † 1718. Prince de Usingen. Ep. Ch. Amalia v. Nassau-Dillemburg.
      - Carl † 1775. Prince de Usingen. Ep. Christiana Wilhelmina, Herzogin zu Sachsen-Eisenach.
      - Wilhelm Heinrich † 1768. Prince de Saarbrucken, Saarwerden, etc. Ep. Sophia Erdmuth v. Erbach.
        - Carl Wilhelm † 1803. Duc hér. de Saarbrucken.
        - Friedr. Aug. Duc. † 1816.
        - Ludwig † 1794. Prince de Saarbrucken. Ep. 1° Wilhelmina v. Schwartzenburg-Rudolstadt. 2° Katharina, gr. v. Ottweiler.
          - Heinrich Karl Albrecht † 1797, dernier prince de Saarbrucken. Ep. Marie-Fse-Maximilienne, pr. de St-Maurice Montbarrey.
- Johannes † 1688. Idstein, Wiesbad., Saarw. Ep. 1° Sybilla Magdaleina v. Baden-Dourlach. 2° Anna v. Leiningen.
  - G. A Samuel † 1721. Prince de Idstein. Henriette Dorothea v. Œttingen.
- Ernst Casimir † 1655. Weilburg, Kirchheim, Saarwerden, Homburg. Ep. Anna Maria v. Sayn Wittgenstein.
  - Friedrich † 1675. Comte de Weilburg. Ep. Elisab. Christ. v. Sayn Wittgenstein.
    - Johann Ernst † 1719. Comte de Weilburg. Ep. Maria Polyxena v. Leiningen-Hartenburg.
      - Carl Auguste † 1753. Prince de Weilburg. Ep. A. Frider. W. de Nassau-Idstein.
        - Carl Christian † 1788. Prince. Ep. Carol. de Nassau-Orange.
          - Friedrich Wilhelm † 1816. Duc de Nassau. Ep. L. Isab. A. A. de Kirchberg.
            - Wilhelm Georg † 1839. Duc. Ep. Duch. Louise de Saxe-Altenbourg † 1825.
              - Adolf, né 24 juillet 1817. Duc régnant de Nassau.

L'ÉGLISE DE WALBOURG.

L'abbaye de Walbourg eut une origine bien modeste. S'il faut en croire une ancienne tradition, conservée par Bernard Herzog, l'an 1074, sous le pontificat de Grégoire VII, deux moines bénédictins, se sentant appelés à l'apostolat de la prière pendant la lutte qui était alors engagée pour l'affranchissement de l'Église, vinrent demander à Thierry, comte de Montbéliard, un coin de terre où ils pussent servir Dieu dans la retraite la plus profonde. A cette époque la forêt de Haguenau s'étendait bien au delà de ses limites actuelles, et abritait depuis des siècles nombre de pieux solitaires, qui avaient fui le bruit des hommes; c'est là que le comte Thierry fit conduire les deux moines, qui établirent leur cellule près d'une source, consacrée à sainte Walpurge, et défrichèrent le sol autour de leur habitation. Grâce aux libéralités de l'empereur Henri V, de Fréderic, duc de Souabe et de son fils, Fréderic Barberousse, la cellule fit bientôt place à un monastère, auquel le dernier de ces princes donna le rang d'abbaye.

Mon but n'est pas de tracer l'historique de cette maison religieuse. Je me bornerai à dire que sa décadence coïncide avec la désastreuse guerre des Paysans; en 1544, elle fut incorporée au chapitre de Wissembourg; en 1685, un arrêt du Conseil d'État assura la propriété de ses biens au séminaire de Strasbourg, qui en jouit jusqu'à la révolution.

Arrêtons maintenant les yeux sur l'église, la seule construction qui reste de l'ancienne abbaye. Quelques débris de sculptures, qu'on voit à l'extérieur de la nef du côté sud, sont les seules traces de l'édifice roman, dans lequel le père de Barberousse, le grand protecteur du jeune monastère, avait trouvé sa dernière demeure. L'église actuelle fut élevée par l'abbé Burckard de Müllenheim en 1456, comme l'indique la date sculptée à l'entrée du chœur, au bas de l'un des piliers qui soutiennent la tour. C'est une construction très-simple dont le chœur seul est voûté, et qui, malgré les dévastations de tout genre, offre une série d'objets d'art dignes du plus grand intérêt.

Je commence par son plus précieux trésor, par les vitraux qui garnissent cinq fenêtres du chœur. Une légende en majuscules qui se rapprochent du

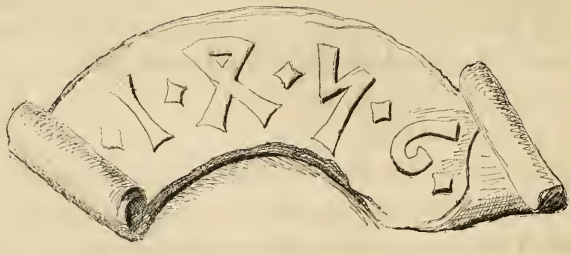

caractère romain, nous en indique la date et nomme le donataire des trois fenêtres absidales :

M · CCCC · LXI · JOR · WRDEN · DISE · FENSTER .
GEMACHT · IN · DISEN · KOR ·

«L'an 1461, on exécuta ces vitraux pour ce chœur.»

La plupart des panneaux distribués dans les deux fenêtres, qui avoisinent celles du fond de l'abside, sont d'une autre main et paraissent postérieurs de quelques années. Un grand sujet figurant la tentation de saint Antoine porte l'écusson de Pierre Schwartz, qui fut abbé de Walbourg depuis 1479 à 1519.

Lors du congrès archéologique de Strasbourg en 1859, j'ai donné une description assez détaillée de cette belle collection de verrières[1]. Je me bornerai donc aujourd'hui à dire un mot de leur état de conservation et d'émettre un vœu au sujet d'un classement plus rationnel qu'on pourrait donner aux panneaux des deux fenêtres extrêmes.

Les trois grandes verrières du fond de l'abside, consacrées à la légende de la sainte Vierge d'après le naïf récit des évangiles apocryphes, à la vie de Jésus-Christ et à celle de saint Jean-Baptiste, ont très-peu souffert et n'offrent que de petites lacunes faciles à remplir.

Il n'en est pas de même des deux baies adjacentes, dont les sujets inférieurs occupent seuls la place primitive et n'ont pas été avariés par suite de transports et de déclassements toujours funestes et regrettables. Les fragments, rapportés probablement de la nef, appartiennent à la représentation des douze apôtres, à une série de saints et à un vitrail figurant les quinze

1. Voy. *Congrès archéol. de France*, session XXVI, p. 344-363.

signes précurseurs du jugement dernier. Les six panneaux qui restent de ce sujet fort curieux, et dont je ne connais pas d'autre exemple en Alsace, ont été le plus maltraités, mais pourraient encore devenir l'objet d'une restauration. Ils garnissaient primitivement la fenêtre occidentale de la nef, au-dessus de la tribune des orgues, et n'auraient jamais dû quitter cette place, où depuis le treizième siècle, les peintres à l'intérieur des églises, les statuaires à l'extérieur de la façade, aimaient à retracer l'émouvante scène des dernières assises du Christ.

S'il faut abandonner l'idée de les y replacer, parce que les ressources de la commune ne permettent pas de songer à une restauration complète du vitrail, on pourra du moins les disposer dans l'une des fenêtres adjacentes du chœur, aujourd'hui garnies de verre blanc. On procéderait de même avec les neuf grandes figures de saints, placés au bas des fenêtres, dont la partie supérieure pourrait être garnie de grisailles ou de mosaïques en harmonie avec le ton des sujets historiés. Ces précieux restes, qui sont pêle-mêle et dont plusieurs sont devenus presque méconnaissables par suite de malheureux remplissages, reprendraient leur valeur, non-seulement pour l'artiste et le connaisseur, mais encore pour le simple fidèle. J'ajouterai que sous le rapport de l'exécution artistique et du goût qui a présidé à la composition des cartons, la plupart de ces fragments sont bien supérieurs aux petits sujets des trois fenêtres absidales, et rappellent tout le fini de nos riches verrières de Sainte-Marie-Madeleine à Strasbourg. D'après la tradition locale, les vitraux de Walbourg furent exécutés dans les propriétés de l'abbaye même, dans un canton désigné encore de nos jours sous le nom de « *Glasplatz.* »

Aux peintures sur verre qui décoraient l'église de Sainte-Walpurge, l'art chrétien avait, comme dans la plupart de nos anciennes églises, ajouté les peintures murales. Il y a cinq ans, lors d'une visite que je fis à l'église de Walbourg, je crus entrevoir à travers le badigeon du chœur une série de nimbes, que je supposais appartenir aux douze apôtres, si fréquemment représentés dans le sanctuaire[1]. Quelques essais de débadigeonnage, opérés il y a peu de jours, ont justifié les prévisions que je formulais alors timidement, et ont fait paraître à la lumière la série des apôtres, ainsi que les quatre docteurs de l'Église latine. Ces derniers occupent les angles formés par la rencontre des pans de l'abside, tandis que les apôtres sont rangés des deux côtés de l'avant-chœur, au-dessus des stalles. La série commence du côté de l'épître. Autour de chaque apôtre, un long phylactère porte le verset du

1. Voy. *Congrès archéol. de France*, session XXV, p. 418.

Credo, dont une antique tradition lui attribue la composition. Ainsi la banderole de saint Pierre donne en beaux caractères minuscules les mots :

credo in unum deum patrem omnipotentem creatorem celi et terre

Saint Paul, le treizième apôtre, placé à la fin de la série après saint Mathias et vis-à-vis de saint Pierre, a l'inscription suivante :

ego ultimus apostolorum qui veni, (apostolus) non sum dignus vocari

Les quatre docteurs de l'Église, de dimensions un peu plus grandes, paraissent d'une autre main et offrent plus de mérite artistique. Saint Grégoire porte la tiare ornée de trois couronnes et la croix à trois branches, dont celle du milieu est plus longue que les deux autres. Par une erreur assez curieuse à signaler, le peintre a omis la colombe divine qui accompagne toujours ce père de l'Église dans les anciennes images, et a donné ce symbole du Saint-Esprit à saint Augustin. Ce docteur est le mieux conservé, quant à l'ensemble des contours. Comme saint Ambroise, dont la majestueuse figure se dessine près de lui, il tient d'une main un livre, de l'autre la crosse au volute richement ouvragé et muni du sudarium. Le quatrième est saint Jérôme vêtu en cardinal et tenant une croix double.

Chacun des phylactères qui se déroulent autour de ces images présente une inscription ayant rapport à la sainte Eucharistie. Les images n'étant pas entièrement débadigeonnées, je n'ai pu lire exactement que les deux inscriptions du fond, appartenant à saint Augustin et à saint Ambroise. Les voici :

Licet figura panis et vini videntur nil tamen aliud quam caro christi et sanguis post conversionem credenda est · S · Augustinus doct' · [1]

·In singulis porcionib' christ' domin' tot' est, non per singulas minuitur, sed integrum in singulis tenemus · S · Ambrosius doctor · [2]

Espérons qu'en opérant avec soin le débadigeonnage de toutes ces figures, les deux autres inscriptions dont je n'ai que des fragments qui m'en donnent bien le sens général, mais ne me permettent pas d'offrir une transcription authentique, seront entièrement lisibles. Il est possible qu'au-dessus des quatre pères de l'Église, on trouvera les symboles des évangélistes que l'on

1. « Quoique l'œil n'aperçoive que l'apparence du pain et du vin, après la consécration, la foi ne doit admettre autre chose sous ce voile que le corps et le sang de Jésus-Christ. Saint Augustin docteur. »

2. « Le Seigneur Jésus-Christ est tout entier dans chaque parcelle de l'hostie, il ne perd rien par la fraction, dans chacune nous recevons le Sauveur tout entier. Saint Ambroise docteur. »

aimait mettre en rapport avec les docteurs. Nous en avons un bel exemple dans la chapelle de Saint-Michel à Kaysersberg, qui date à peu près de la même époque que l'église de Walbourg.[1]

On découvrira peut-être également les inscriptions dont parle Herzog. Quelques essais de débadigeonnage que je fis au-dessus de la porte de la sacristie actuelle m'ont fait reconnaître celle qui parle de la fondation de l'abbaye. Une autre, décorant la face occidentale de la sacristie et que j'ai trouvée cachée sous le plâtre, est maintenant lisible à l'exception des deux derniers mots. En voici la transcription, qui constate que cette construction a été primitivement une chapelle des anges :

Presens sacellum
in honore Sanctorum Michaelis Gabrielis
Raphaelis et oīm angelorum
in octava apostolorum Petri et Pauli
a Jacobo epō supradicto
(consecratum est)[2]

Une des inscriptions mentionnées par Herzog et qu'on retrouvera sans doute sous le badigeon du chœur, nous apprend que ce prélat Jacques était évêque de Bethlehem *in partibus*, et vicaire général de l'évêque de Strasbourg. Ladite chapelle, dont les murs sont encore ornés des croix de consécration, est construite entre trois contre-forts et présente tous les caractères de la seconde moitié du quinzième siècle. La porte sculptée offre au milieu de délicates ciselures architectoniques, deux écussons dont l'un appartient au constructeur de l'église, l'abbé Burckard de Müllenheim ; le second, portant trois roses posées deux et une et séparées par une fasce, ne m'est pas connu.

1. Les docteurs de l'Église y sont représentés dans les quatre sections triangulaires de l'une des voûtes. Au-dessus de chacun d'eux on voit une des figures du tétramorphe avec une inscription qui donne les sens du symbole. Voici les légendes, moins une, presque complétement effacée :

homo significat homanitatem cristi * sanctus Matheus —
Au-dessous de l'homme ailé, S. Ambroise.
Bous (sic) significat passionem cristi * sanctus Lucas ewangelista
Au bas du veau de sacrifice, S. Augustin.
Aquila significat ascensionem cristi * sanctus Johannes
Au-dessous de l'aigle, S. Jérôme.

2. « Cet oratoire a été consacré en l'honneur de saint Michel, de saint Gabriel, de saint Raphaël et de tous les saints anges, dans l'octave de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul par l'évêque Jacques susnommé. »

Les sculptures de cette intéressante porte ne sont pas les seules ni les plus importantes de l'église. Outre plusieurs statues en bois[1], aujourd'hui reléguées sur les deux petites tribunes, qui se trouvent à l'entrée du chœur contre les parois du clocher, je signalerai les stalles du quinzième siècle et surtout un charmant petit reliquaire qui décore l'autel de Sainte-Walpurge.

Les stalles du chœur, d'un dessin qui rappelle les meilleures traditions du commencement du quinzième siècle, n'ont pas subi de mutilation notable. On s'est borné à remplacer les banquettes de devant par un travail moderne et de les peindre en noyer.

Les autels latéraux sont restés intacts, à l'exception des deux grandes statues qui ont reçu une couche de peinture. Ces autels sont semblables et ne manquent pas d'une certaine élégance de forme. Deux colonnes corinthiennes reçoivent la retombée d'un arc, qui forme une espèce de dôme au-dessus de la figure décorant l'autel. C'est d'un côté la sainte Vierge, de l'autre, sainte Walpurge en costume d'abbesse. Les socles de ces deux grandes statues, qui, tout en se ressentant du goût de l'époque où elles furent exécutées, trahissent la main d'un bon maître, présentent chacun une sculpture en bas-relief, dont l'une, représentant la sainte Cène, peut être considérée comme un chef-d'œuvre. C'est une composition pleine de vie et de mouvement qui rappelle la sainte Cène de Léonard de Vinci, sans en être une imitation servile. Je pense que ce travail remonte au milieu du siècle passé. La chaire est d'un goût moins pur. Au-dessus de l'abat-voix on remarque un ange joufflu prenant l'essor et embouchant la trompette.

Le dessin ci-joint du reliquaire de sainte Walpurge me dispense d'entrer dans le détail d'une description de ce beau meuble d'église.

Tout porte à croire qu'il y avait autrefois un jubé à l'entrée du chœur. En montant au clocher, on voit encore la porte qui menait à cette tribune transversale, et l'œil peut suivre, le long des premiers piliers de la tour, la trace des pierres qui en formaient l'arceau.

Un autre monument a disparu de l'église : c'est la remarquable custode en pierre dont les débris se trouvent actuellement dans le jardin de M. Saglio et ont été adossés contre le mur extérieur de la nef. Cette œuvre gracieuse, moins grande et moins riche de sculptures que celle de Haguenau ou de Baden, l'emporte sur ces deux tabernacles par la pureté du dessin et par l'exquise élégance de forme. La Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace voudra s'associer au vœu que je forme de voir bientôt ce charmant édicule replacé dans l'église, après être devenu l'objet

1. On remarque parmi ces statues une sainte Vierge et une sainte Catherine, qui ne sont pas sans mérite.

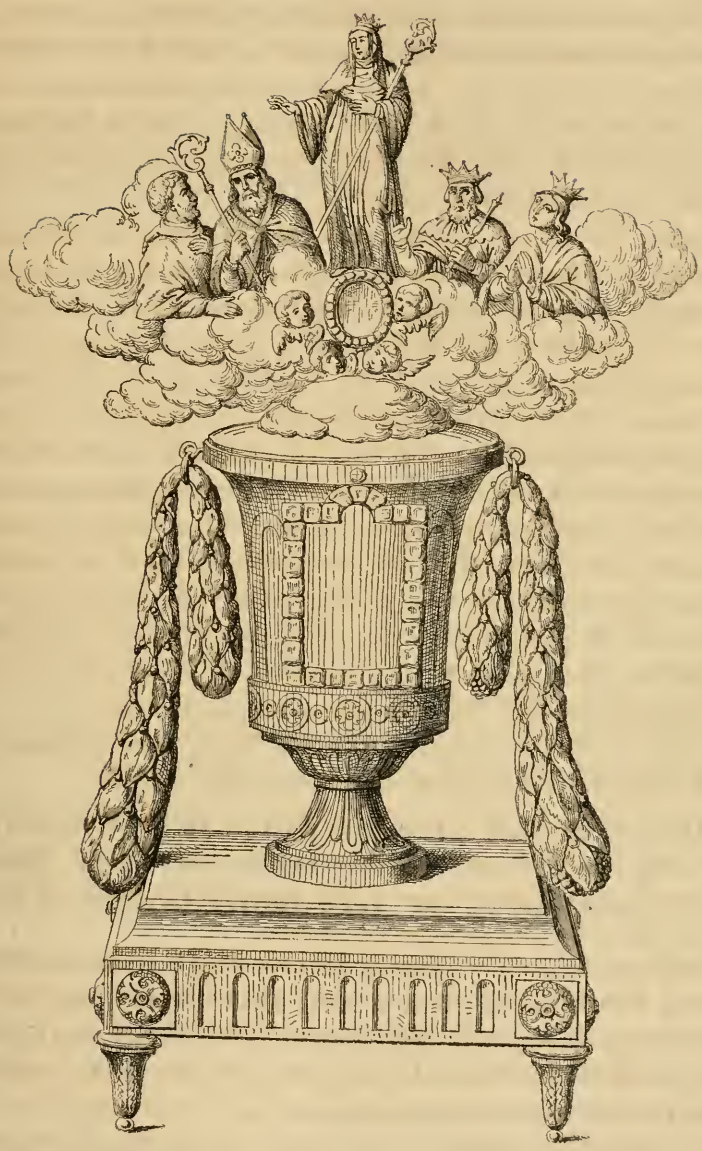

d'une restauration relativement peu coûteuse. Le socle offre une série de pénétrations de plans d'une richesse de combinaison et d'une originalité telles que ne les présentent que les plus belles œuvres de la seconde moitié du quinzième siècle. Tout près, on remarque également dans le mur extérieur de l'église un joli bénitier en pierre portant l'écusson de la famille des Brechter.

Je termine ma notice par la communication des signes lapidaires que j'ai observés dans la tour, et par un mot sur les deux grandes pierres tombales, qui sont dressées contre le mur de l'église, près de la porte d'entrée.

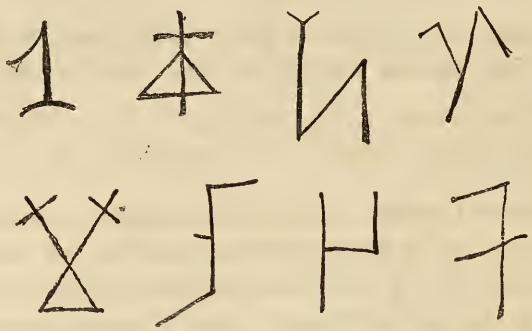

L'une appartient au constructeur de l'église actuelle, à l'abbé Burckard de Müllenheim, dont la figure taillée en bas-relief est abritée sous un pinacle aux formes tourmentées de l'époque.

L'inscription donnée par Herzog dans son troisième livre, folio 56, a été mal copiée, comme on verra par ma transcription que voici :

+ Año · dni · m° · cccc · lxxix · xij | Kalas · Julij · Ō · venerabilis · ac · religiosus · pr · dns · Burckhardus | de · Mulnheim · Abbas | huius · cenobij · Cuius · spus · aput · Superos · foeliciter · recubet ·[1]

Un livre est placé sous la tête du prélat, preuve que la pierre était étendue sur le sol. Cela nous explique pourquoi la dernière partie de l'inscription est devenue presque illisible. Lors d'un nettoyage fait avec des ciseaux, on a malheureusement dénaturé la première lettre du mot *apud*, ce qui rend la légende presque indéchiffrable.

La seconde pierre tombale est celle du successeur de Burckard, de l'abbé Pierre Schwartz, qui présida à l'abbaye pendant quarante années. Sur ce

1. «L'an du Seigneur 1479, le 20 juin, décéda le vénérable et pieux seigneur père abbé de ce monastère Burckard de Müllenheim. Que son âme repose auprès des saints et jouisse du bonheur éternel.»

monument la tête seule est en bas-relief; le reste de la figure n'est exécuté qu'au trait. Deux inscriptions la décorent; l'une en caractères minuscules, courant tout autour de la pierre, donne les titres du défunt, la date de sa mort et termine par une nouvelle variation de la clausule ordinaire; l'autre, en lettres romaines, se trouve sur une longue banderole, enlacée dans le pinacle qui abrite la tête de l'abbé.

+ Anno · dni · 1519 · ipso · die · | trin · regum · obiit · in Xpo reverend' pater et dns petr' Swartz huius · monasterii abbas · in · | regimini quadragita annis · qui · felicit · pfruatur · eternis · [1]

QVISQS · APVD · TVMVLVM PETRI SPACIABERE · NIGRI ·
DIC · SALTEM DVLCIS · SIT · TIBI · ABBA · QVIES.

FRIGIDA · PETRI · LAPIS · HIC · TEGIT · OSSA · ABBATIS ·
FESSA · TERRIS · ANIMA · CELI · REQVIESCAT · IN · ARCE · [2]

Ces deux pierres tombales sont avec une troisième du quatorzième siècle, aujourd'hui coupée en deux et servant de marches, les seuls monuments funéraires de Walbourg qui aient échappé aux ravages du temps. Quant à la tombe de Fréderic, duc de Souabe, père d'un des plus puissants empereurs du Saint-Empire, il n'en reste plus même le moindre souvenir dans la localité.

1. « L'an du Seigneur 1519, le jour même des trois mages, décéda en Jésus-Christ le vénérable seigneur Pierre Schwartz, père abbé de ce monastère, après une administration de quarante années. Qu'il jouisse de la félicité éternelle. »

2. « Qui que vous soyez, qui viendrez au tombeau de Pierre Schwartz, dites du moins: Abbé, jouissez d'un doux repos !

« Cette pierre recouvre les ossements glacés de l'abbé Pierre. Puisse son âme fatiguée du monde reposer dans la retraite du ciel. »

L'abbé A. Straub,
professeur au Petit-Séminaire.

NOTE

SUR

LA PIERRE AUX ARMES DE JEAN HAMERER.

Ainsi que notre collègue, M. Morin, vous en a informés dans notre dernière réunion, on a retrouvé, en faisant une réparation ou plutôt une addition à la maison n° 10 de la rue Mercière, une pierre sculptée, qui a été employée, probablement lors de la confection des trottoirs, pour former une partie de seuil, sous celle des arcades qui donnait entrée au magasin de M. Kuntz, propriétaire actuel de la maison.

La pierre a dû avoir primitivement $0^m,85$ de haut, sur $0^m,65$ de large, et a été diminuée du haut de $0^m,05$ et d'un côté de $0^m,15$, pour la réduire à la mesure de la place qu'elle devait occuper comme seuil.

Heureusement la mutilation, qui n'a porté que sur une sorte d'encadrement, s'est arrêtée là, et la pierre ayant été couchée dans un bain de mortier, du côté sculpté, le relief, qui était alors déjà assez émoussé, a été préservé de toute nouvelle dégradation.

Il a suffi d'un peu d'acide muriatique, étendu d'eau, et d'une certaine dose de patience pour la débarrasser du mortier qui s'était logé dans tous les creux de la sculpture.

On y reconnaît parfaitement des armoiries conjugales, dont l'écu masculin désigne une notabilité strasbourgeoise, honorablement mentionnée dans nos chroniques, Jean Hamerer, de la tribu des cordonniers, trois fois Ammeister (1554, 1559 et 1565), et dont l'écu féminin porte une tête de bœuf aux cornes dressées et aux oreilles pendantes.

Les deux écus sont embrassés en haut par des lambrequins d'un fort relief et surmontés d'un seul heaume, ayant pour cimier un vol à six plumes, timbré des pièces de l'écu masculin.

Selon l'usage du temps, le sculpteur n'a pas marqué les émaux; mais l'écu de Jean Hamerer est figuré au 8e livre, page 99 de la chronique de Herzog qui indique l'azur pour le champ, et l'or pour le chevron et la croix.

D'après les renseignements recueillis auprès du propriétaire actuel, qui s'est empressé d'offrir la pierre pour enrichir le musée de la Société, c'est

l'Ammeister Jean Hamerer qui a fait bâtir la maison, dont la construction remonte ainsi au commencement de la seconde moitié du seizième siècle.

Des témoins matériels irrécusables attestent qu'elle avait lors de sa construction et qu'elle a dû avoir encore longtemps après et probablement jusqu'en 1809, époque à laquelle un vœu manifesté par l'Empereur a déterminé l'élargissement de la rue Mercière, outre la façade actuelle, remarquable par la solidité de sa construction, son rez-de-chaussée à arcades en plein cintre et sa tourelle en saillie, portée par une puissante et mas-

sive console, une autre façade, ayant vue sur la place et le grand portail de la cathédrale.

On reconnaît encore à l'intérieur des jours de cette façade, aujourd'hui cachée par des constructions nouvelles, et notamment, au rez-de-chaussée, la porte qui ouvrait sur la place de la cathédrale.

D'après les souvenirs du propriétaire, cette façade, aujourd'hui obstruée, aurait été plus richement décorée que celle qui est en voie de se modifier à son tour, sous l'empire de ces fatales nécessités qui effacent chaque jour quelque trait de la physionomie particulière de notre antique cité.

Si cette façade masquée pouvait être découverte, elle montrerait un certain luxe d'ornementation sculpturale, des chambranles ornés, des têtes, des fleurons, etc., et ce ne serait pas une supposition bien hasardée que celle qui marquerait sur cette façade, au-dessus de sa principale porte, la place de la pierre retrouvée au seuil de la façade encore visible.

L'intérieur de la maison présente encore, comme remarquables, une pièce voûtée au rez-de-chaussée et un escalier tournant en pierre, à limon vide en spirale, très-spacieux et qui a cela de particulier qu'il s'élève à quatre étages, ainsi à une hauteur à peu près double de celle de l'escalier de l'œuvre Notre-Dame et des autres escaliers tournants en pierre qui existent encore dans d'anciennes maisons à Strasbourg.

Il ne se trouve sur aucune partie de la maison, ni inscription de date, ni monogramme de maître-ouvrier, sauf celui du sculpteur, qui se voit sur la pierre armoriée, au-dessus de l'écu masculin, et que j'ai eu soin de reproduire sur le dessin joint à cette note.

Le comité s'empressera, je n'en doute pas, de voter des remercîments au donataire de cet intéressant souvenir de notre histoire locale et de décider l'inscription de son nom au-dessus de la pierre, déposée dans notre naissant musée.

Baron de Schauenburg.

NOTES

SUR

LES RUINES DE VILLAS ROMAINES

PRÈS D'OBERBRONN.

Les positions romaines du canton de Niederbronn sont loin d'être toutes connues ; il en est une à l'est d'Oberbronn, au canton rural dit *Eberschœtzel*, à côté d'un ancien chemin de traverse, qui relie cette commune à celle de Reichshoffen. C'était, selon moi, une splendide villa ; nous en avons au reste la preuve, dans les substructions qu'on y a découvertes, et dans les objets variés qui en ont été retirés.

L'enlèvement des décombres, accumulés depuis des siècles, a mis au jour des tuileaux à rebords, des restes de ciment antique, des pierres de grès taillées, des fragments de sculpture, des morceaux de colonnes, des débris de chapiteaux. Parmi les fragments sculptés, je mentionnerai un morceau, en lui-même assez insignifiant, mais qui à raison de son sujet mérite d'être connu : c'est une tablette de grès des Vosges, où l'on voit la sculpture d'un paon, provenant vraisemblablement d'une figure de Junon ; ce morceau, travaillé il y a quinze à dix-huit siècles, fait partie de la collection d'antiquités de M. le docteur Schnœringer, à Brumath. Sous les décombres on a rencontré une pièce carrée, dont le parquet se composait d'un carrelage en briques romaines. Les travaux de déblaiement ont amené en outre la découverte de deux autres pièces, l'une goudronnée de béton romain, l'autre pavée à la manière antique.

Une observation me semble devoir trouver ici sa place. Le carrelage en briques était très-usité dans cette contrée à l'époque romaine ; on en a rencontré ailleurs. Ces sortes de parquets, encore si communs il y a moins de deux siècles, pourraient fort bien nous être venus d'usages do-

mestiques, que nos pères auraient traditionnellement conservés des anciens Gallo-Romains.

Une importante construction romaine avait encore existé au sud-est d'Oberbronn, à la lisière orientale de la forêt dite *Frorott*. Des recherches, faites sur cet emplacement à diverses reprises, ont eu pour résultat une récolte d'antiquités, conservées pour la plupart au cabinet Schnœringer, à Brumath; elles sont intéressantes au point de vue des usages domestiques des anciens Gallo-Romains.

A part quelques outils, dont l'usage est difficile à indiquer, il a été retiré de ce lieu différents objets métalliques et une foule de vaisselle en terre cuite: un morceau en bronze d'un fourreau d'épée ou d'un étui quelconque, travaillé avec élégance, plusieurs agrafes de bronze, en forme de boutons, de différentes grandeurs, un ciseau en fer battu, une espèce d'alêne à pointe, une hachette d'une très-belle forme, dont la douille retient encore le bout du manche en bois méconnaissable, un style, des clous, des ferrailles oxydées, plusieurs pièces de monnaie romaine; des tas de tuiles et de briques, des carreaux à rebords latéraux, des tuyaux d'argile, des tessons de poterie rouge, des vases de terre vernissés, de forme et de couleur variées, parmi lesquels une espèce de gamelle mérite une mention particulière: elle est percée de petits trous, tant au fond que dans la partie basse de son contour; l'on présume qu'elle a servi à griller des châtaignes; elle porte encore des traces du feu. En outre, on a trouvé plusieurs énormes défenses de sanglier et une trentaine de dents, des fragments de verre blanc et d'un blanc verdâtre, un torse d'une sculpture brisée, représentant une partie du devant du corps d'une divinité drapée, qu'il est impossible de déterminer, faute d'attributs. Enfin, on a rencontré dans les déblais des morceaux de crépi couverts de lignes de couleurs différentes, rouge, verte et jaune sur fond blanc, des plaques coloriées des mêmes nuances; ce sont là, à n'en pas douter, des restes de peintures murales ou à fresque, qui permettent de conclure à un compartiment, qui a dû se faire remarquer par son élégance.

Les tranchées pratiquées dans les ruines ont mis à jour, à côté d'un grand amas de décombres, une fournaise posée à terre et construite en briques, avec des couches de cendre et de charbons, d'où le feu a pénétré souterrainement dans des tubes d'argile, lesquels transmettaient la chaleur dans les appartements habités. Dans les Gaules, comme chacun le sait, le chauffage avait lieu le plus communément au moyen de tuyaux en terre cuite, placés dans les murailles, ou appliqués en forme de cheminée. Ainsi, les tubes d'argile des fournaises à terre chauffaient anciennement les habitations, comme les tuyaux de tôle des fourneaux en fonte ou en faïence

chauffent aujourd'hui les poêles. Toutefois, je ne repousse point l'opinion qui considère ces tubes aussi comme des conduits dans lesquels la chaleur montait pour chauffer une baignoire; chez les Romains, tout citoyen aisé avait dans sa maison un cabinet de bain, et ces calorifères pouvaient bien être à double usage.

Il est très-présumable que des fouilles, reprises convenablement, donneraient de nouveaux éclaircissements.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

HELVETUS

ET SES ENVIRONS

(EHL, PRÈS BENFELD)

AU CINQUIÈME SIÈCLE.

AVANT-PROPOS.

Les matériaux qui font le sujet de ce mémoire et qui ont servi à établir la carte qui l'accompagne[1], ont été recueillis sur le terrain, la pioche et le décamètre en main; j'y ai consacré mes loisirs d'été de plusieurs années. J'ai visité successivement une trentaine de localités, compulsant les archives des mairies, les cadastres, les livres terriers, questionnant les vieillards, les maires, les instituteurs, les gardes champêtres. Je suis heureux de pouvoir dire que partout j'ai trouvé un accueil empressé et bienveillant, grâce à la popularité dont jouit la Société des monuments historiques d'Alsace. En passant par les communes, j'ai toujours consulté les traditions locales; car toute tradition rationnelle me paraît aussi digne d'être recueillie que les monuments en céramique, en pierre ou en métal.

L'année dernière j'eus l'honneur d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique un petit extrait de ce travail sous ce titre: *Helvetus au cinquième siècle*, — que Son Excellence voulut bien faire admettre parmi les mémoires de la Sorbonne. A l'invitation de M. le Président de notre société, je présentai, à la séance générale du 10 décembre 1863, une courte notice sur le même sujet. Ces deux petites publications n'étaient destinées qu'à donner une idée sommaire de la ville gallo-romaine dont je cherche, en quelque sorte, à refaire le squelette. Le présent mémoire (*Helvetus et ses environs*) renferme tout ce que j'ai vu, observé, appris, découvert, jusqu'à ce jour, dans un rayon de 15 à 16 lieues carrées. Au travail de pionnier j'ai ajouté tout ce que j'ai pu trouver d'important sur la matière dans les auteurs que j'ai eus à ma disposition. Je n'ai pas la prétention de faire une

1. Pour la partie graphique, j'ai été secondé, avec autant d'obligeance que de talent, par M. Anthon, ancien agent voyer à Benfeld, actuellement architecte de la filature du Bas-Rhin. Qu'il en reçoive ici l'expression de toute ma gratitude.

monographie complète; mon but principal, en me livrant à ces investigations, est de reconnaître l'état où se trouvait ce coin de terre avant l'invasion des hordes barbares qui ont renversé la domination romaine, et de contribuer ainsi à la topographie de l'ancienne Gaule.

En remuant ces ruines d'un autre âge et d'une autre civilisation, je ne puis résister à la tentation d'en tirer quelque fruit pour l'histoire: c'est ainsi que je me suis laissé entraîner à quelques hypothèses que je soumets aux hommes compétents; ils sauront distinguer le bon grain de l'ivraie, et ils feront de mes conjectures le cas qu'elles méritent.[1]

Benfeld, mai 1864.

CHAPITRE I.

Topographie.

Je ne répéterai point ici ce qui se trouve dans les ouvrages qui traitent de la topographie de l'Alsace; mon seul but est de donner une idée approximative de l'état des lieux dans le anciens temps, et de décrire succinctement la contrée qui a fait le sujet de mes explorations.

§ 1er. — *Ehl et ses environs.*

Ehl ou *Ell* est un hameau sur la rive droite de l'Ill; il dépend en majeure partie de Benfeld (chef-lieu de canton, arrondissement de Schlestadt, département du Bas-Rhin); quelques maisons occupent la banlieue de la commune de Sand. La tradition populaire regarde Ehl comme le reste d'une ancienne ville romaine; tous les historiens sont d'accord pour placer en ce lieu la ville gallo-romaine d'*Hellelum* ou *Helvetus*, qui, sur la table théodosienne et sur l'un des itinéraires d'Antonin, figure entre *Argentovaria* et *Argentoratum,* et entre *Mons Brisiacus* et *Argentoratum* sur deux autres de ces itinéraires.

Sur ma carte j'ai indiqué, au trait rouge, une bande de terre, baignée par trois cours d'eau, représentant une longueur d'environ 1½ kilomètre, d'une largeur moyenne de 300 à 400 mètres, ayant le hameau à son extrémité nord: c'est à peu près cette superficie que les archéologues considèrent ordinairement comme ayant été occupée par la ville romaine. Nous verrons plus loin que ce point pouvait être le quartier principal de la ville,

1. Il demeure bien entendu que c'est sous sa responsabilité personnelle que l'auteur émet, dans ce travail, des opinions hypothétiques qui pourraient être ultérieurement rectifiées ou complétées par de nouvelles découvertes.

mais non la ville tout entière. Dans le cours de ce travail je désignerai cette bande de terre sous le nom de *territoire d'Ehl;* on reconnaîtra son importance archéologique au chapitre II.

La contrée que j'ai explorée, et dont Ehl occupe le centre, forme une petite section de la plaine de la vallée du Rhin, entre la rive gauche de ce fleuve et le pied des montagnes. Au nord, ma limite est sur la ligne de Meistratzheim à Krafft; au sud sur celle d'Ebersmünster à Rhinau. Cette étendue comprend environ 15 lieues carrées. Ma circonscription est indépendante de la division politique actuelle; pourtant le canton de Benfeld s'y trouve en entier, le reste est emprunté par fractions aux cantons d'Erstein, d'Obernai et de Barr. Cette plaine est sillonnée de plusieurs cours d'eau et l'on y remarque deux zones de terrains marécageux: l'une entre la Scheer et l'Andlau, qui probablement a été plus humide jadis qu'aujourd'hui; l'autre entre le Zembs et le Rhin, qui sans aucun doute a été moins marécageuse à l'époque qui nous occupe. Entre la rive gauche de l'Ill et la première zone paludéenne, la terre est d'une fertilité exceptionnelle et l'on peut admettre hardiment qu'elle a dû être exploitée par l'agriculture, dès que les peuples eurent renoncé à la vie nomade pour se fixer dans ces cantons. Il est probable que le terrain situé entre la rive droite de l'Ill et le Rhin a été en nature de pâturages et de forêts riches en chênes, où les premiers habitants ont pu élever leur bétail et leurs porcs[1]. Dans les bois aux environs d'Ehl, il y a beaucoup de vignes sauvages; je suis tenté de les regarder comme des restes de viticulture de l'époque de l'empereur Probus, dont les ceps sont redevenus sauvageons.

§ 2. — *Cours d'eau encore existants.*

Les plus importants de ces cours d'eau sont: le Rhin, le Zembs, la Lutter, l'Ill, la Scheer, l'Andlau.

Le *Rhin* (Rhenus). — Dans les temps primitifs, le Rhin formait trois bras entre Bâle et Bingen; mais déjà, à l'arrivée des Romains, ces trois bras se trouvaient réduits à un seul, à celui du milieu. Il n'est guère possible de savoir si ce changement a été opéré par la nature ou par la main de l'homme[3]. Avant les travaux d'endiguement, le fleuve avait un large ter-

1. L'état de l'agriculture sur la rive droite du Rhin, sous les Romains, se trouve parfaitement décrit dans Mone, *Urgeschichte des badischen Landes.* Cette description peut, sans aucun doute, s'appliquer à la rive gauche.

2. Pour ne pas trop charger ma carte, j'ai négligé tous les travaux d'art modernes, tels que chemin de fer, canal du Rhône au Rhin etc. Le Rhin est emprunté à la carte de l'état-major.

3. Mone, *Urgeschichte des badischen Landes,* t. II, p. 143.

rain pour étendre sa nappe d'eau; dans beaucoup d'endroits on le passait à gué pendant la sécheresse. Entre Bâle et Spire il y avait toujours des faux-bras, quantité d'îles et d'îlots où les peuplades germaines avaient la facilité de se rassembler avec leurs barques, lorsque le guéage était impossible, pour se jeter, à un moment donné, sur la rive gauche et envahir la Gaule rhénane[1]. Ce fleuve a toujours divagué; encore aujourd'hui son *Thalweg* change tous les ans, des îles disparaissent et d'autres se forment; mais malgré la mobilité de ces atterrissements, il y en a qui sont devenus assez permanents pour avoir reçu des noms propres. (Voir la carte.) Il est donc tout à fait naturel, qu'entre le pays des Rauraques et celui des Némètes, on ait établi, le long du Rhin, une série de forts, même assez rapprochés, et il est probable qu'il existait un *castrum* ou un *castellum* pour chaque ville romaine un peu importante. On verra plus loin que je crois avoir trouvé le *castrum* protecteur de cette contrée, à la place où fut construit plus tard le castel féodal de *Schwanau*, et ce fort romain même a pu être précédé d'un poste de défense gaulois.[2]

Le grand changement du cours du Rhin qui, d'après la chronique des Dominicains de Colmar, a eu lieu en 1295 et qui a placé (le vieux) Brisach sur la rive droite, a dû, entre cette ville et Rhinau, enlever une large bande de terre et produire sur toute la zone comprise entre le Zembs et le fleuve, des bas-fonds et des infiltrations qui n'existaient pas avant cet événement géologique. Le fait est important à noter. On verra § 8, qu'il a dû occasionner la destruction d'une grande partie de la chaussée d'Helvet à Mont-Brisach, puis il servira à expliquer comment, à l'époque romaine, une nombreuse population a pu exister dans une contrée aujourd'hui marécageuse. Les découvertes faites à Schwanau et à Gerstheim[3] prouvent que cette partie des bords du Rhin a été épargnée par la catastrophe de 1295[4]. Le fleuve charrie du sable aurifère qui a été exploité dès les temps les plus reculés par des orpailleurs.[5]

Le Rhin a quelques petits bras appelés *Ischert*, *Brunnwasser*, etc., j'ai cru pouvoir les négliger.

Le *Zembs* (Cebus) est un ruisseau tranquille qui déborde rarement; son

1. Mone, *loc. cit.*, t. II, p. 284.

2. Voy. §§ 5 et 11.

3. Voy. §§ 5 et 7.

4. Au quatorzième siècle, le Rhin causa de nouveaux dégâts à la ville de Rhinau qu'il enleva successivement avec son couvent. Par les basses eaux, on voit encore des pans de murs inclinés en aval. Je les ai vus, le 10 février 1858, du côté de la rive badoise.

5. Voy. Daubrée, *Description géologique et minéralogique du Bas-Rhin*, p. 308. On verra au § 4 la mention d'une médaille gauloise qui peut avoir été faite avec cet or du Rhin.

eau limpide et poissonneuse, était bien de nature à attirer l'attention des populations primitives, et surtout à plaire aux Germains. Sur la ligne de l'ancienne voie des Vosges au Rhin, on remarque, dans son lit, les vestiges d'un pont qui paraît dater d'une époque fort reculée.

La *Lutter* n'a sans doute joué aucun rôle particulier. Elle prend sa source dans la banlieue de Hüttenheim, près de l'ancien château de Husenburg ou Heidenschloss. Ce ruisseau tend visiblement à se dessécher; il a déjà perdu plusieurs petits faux-bras et son lit diminue en largeur et en profondeur.

L'*Ill* (Ellus). — Cette rivière navigable, qui a donné son nom à l'Alsace (et peut-être même à notre ville romaine), a eu certainement une grande importance pour les anciens peuples qui ont habité ses rives. Sur la carte je n'en ai indiqué que le cours principal. A Erstein il existe un bras de cette rivière, qui sous le nom de *Krafft* et de *Krafftwasser*, se dirige dans le Rhin. Ce n'est qu'un cours d'eau artificiel qui a été creusé en 1392 par l'évêque Frédéric II[1], qui faisait alors la guerre aux Strasbourgeois; son but était de priver cette ville des eaux de l'Ill[2]. J'omets ce canal et je fais de même pour tous les canaux usiniers. Il est certain qu'aux environs de Benfeld, le régime des eaux a été complétement modifié par l'établissement des fortifications de cette ville au moyen âge. Entre Benfeld et Sand les eaux de l'Ill sont actuellement divisées en trois bras: le canal du moulin de Sand, un autre canal, dit *Pulvergraben*, qui jadis desservait un moulin à poudre, puis le cours de la rivière proprement dite. Au siècle passé il y avait encore un quatrième bras qui se trouvait entre ces deux derniers. Comme un certain fossé célèbre de Strasbourg, qui était dénommé d'après son origine, celui-ci l'était d'après sa destination: au moyen âge on y trempait, dit-on, les filles de mœurs trop légères.

Tout me porte à croire qu'à l'époque qui nous occupe, la rivière n'avait qu'un seul bras aux environs d'Ehl et qu'alors elle était telle qu'elle se présente encore aujourd'hui à un demi-kilomètre plus loin, au-dessous de l'usine de Sand.

Sur la ligne du tracé hypothétique de Hochstrass à Ehl, on voit, par les basses eaux, sortir du lit de la rivière, les têtes corrodées d'un grand nombre de pieux très-rapprochés, en bois de chêne noirci jusqu'au cœur. La tradition

1. Kœnigshoven, *Els. u. strasb. Chronicke*, *Anmerkungen von* Schilter, p. 764, et Schœpflin, *Alsat. illustr.*, t. II, p. 164. C'est sans doute l'établissement de ce cours d'eau artificiel qui a coupé la voie païenne n° 3 et l'a mise hors d'usage dans la direction de Nordhausen. V. § 8.

2. En 1791, le génie militaire fit établir un grand barrage, protégé par une batterie de canons, pour rejeter les eaux de la Krafft dans l'Ill et augmenter ainsi les moyens de défense de la place de Strasbourg.

— d'accord avec les probabilités — considère ces pilotis comme vestiges d'un pont qui, à l'époque romaine, reliait les deux rives. Leur rapprochement permet de présumer que ce sont des matériaux, demeurés sur place, de constructions successives de ponts détruits et rétablis suivant les circonstances. Les charpentiers de la localité vont extraire ces pieux pour divers usages de construction.

La *Scheer* n'est ni navigable ni flottable; son rôle paraît avoir été toujours passif. Pourtant à Kertzfeld il y avait des établissements importants sur ses rives.

L'*Andlau*. — Ce ruisseau porte le nom d'*Andlau* jusqu'au moulin dit *Bruchmühl;* au-dessous, jusqu'à son embouchure, il est vulgairement appelé *Schiffbach* (rivière à bateau). D'après Horrer[1], qui s'appuie du témoignage de Sébastien Brandt, cette rivière a été rendue navigable au moyen d'un canal artificiel. Mais ce fait ne paraît pas remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine.

§ 3. — *Cours d'eau disparus.*

Je les ai rétablis sur la carte d'après les traces qui en sont restées.

Brunnwasser et *Hanfgraben*. — Sur le plan du siége de Benfeld par les Suédois en 1632[2], on voit un cours d'eau, à l'est d'Ehl, sans indication de nom. La présence de plusieurs îlots prouve sa qualité de cours d'eau naturel; il a disparu en majeure partie, mais il est permis d'admettre qu'à l'époque romaine, il a bordé *Helvetus* de ce côté-là. Sa source principale, que j'ai eu beaucoup de peine à retrouver, existe dans une forêt dite *Brunnwald;* elle était grossie par un faux-bras du Zembs. Ce cours d'eau paraît avoir porté à Benfeld le nom de *Brunnwasser;* il existe encore, sous forme de ruisseau, dans les banlieues de Sand et de Matzenheim, où il prend le nom de *Hanfgraben*, et se jette dans l'Ill près du château de Wœrth. Sur la carte de Beaurain, dressée pour la campagne de Turenne, en 1674 et 1675, on voit figurer un *Brunnwasser*, qui correspond en partie avec notre cours d'eau; seulement l'auteur, égaré sans doute par le grand nombre de fossés dont ce terrain est sillonné, lui a donné une embouchure impossible. La source dite de Saint-Materne[3] se trouve sur la ligne parcourue jadis par ce ruisseau; elle en a peut-être occupé un des îlots.

Le *Quer*. — C'est un bras de l'Ill qui se dirigeait vers Kertzfeld pour s'emboucher avec la *Scheer*. Des travaux hydrauliques, faits par la filature du

1. *Dictionn. géograph., histor. et polit. de l'Alsace*, p. 176.
2. *Theatrum europæum*, t. II, p. 638.
3. Voy. §§ 6 et 12.

Bas-Rhin, à Hüttenheim, l'ont barré et mis à sec, à la grande satisfaction des habitants de Kertzfeld, auxquels il occasionnait parfois de redoutables inondations. Le Quer a été probablement navigable à l'époque romaine et a pu servir de moyen de communication entre les possessions des bords de l'Ill et celles des bords de la Scheer.

CHAPITRE II.

Recherches archéologiques.[1]

Dans mes travaux sur les lieux, j'ai eu quelques résultats négatifs qui, je crois, méritent d'être rappelés, car ils pourront prévenir dorénavant des recherches inutiles. Ainsi, j'ai essayé de découvrir, dans nos forêts, ces excavations circulaires qu'on appelle *margelles, fosses à loup,* sur lesquelles étaient assises les cabanes des populations primitives; mais sans aucun succès. Dans les banlieues de Herbsheim (près des tumulus *e*) et de Friesenheim (*Königsherberg*[2]), on m'a signalé, dans les prairies, des places où le sol est ondulé comme sur un ancien cimetière, et que les habitants appellent *Græber* (tombeaux). Je les ai examinées et fouillées jusqu'à la nappe d'eau souterraine, sans aucun résultat archéologique. La régularité des couches superposées dans ce terrain d'alluvion moderne, m'a d'ailleurs prouvé que la main de l'homme n'y avait jamais touché. Il est probable que ces ondulations ont été produites par le parcours du bétail et que le nom a été donné par analogie.[3]

Quoique mes recherches s'arrêtent à la fin de l'époque gallo-romaine, j'ajouterai dans ce chapitre toutes les données ultérieures qui peuvent présenter de l'intérêt. J'indiquerai surtout, pour les localités principales, les premières mentions d'après Schœpflin et Grandidier.

§ 4. — *Observations et découvertes faites sur le territoire d'Ehl.*

La terre et l'eau de ce petit point d'environ 60 hectares, recouvre des restes de presque tous les âges; mais les plus nombreux sont ceux de l'époque romaine. Presque partout des deux côtés de la voie païenne n° 1, on trouve, parfois à fleur de terre, des tuiles à rebords, des tuileaux, des faîtières, des briques striées, de la poterie, des substructions, du

1. Je conserve dans ma collection des spécimens de presque toutes les trouvailles qui sont mentionnées dans ce chapitre. Les materiaux les plus abondants sont les produits de la céramique.

2. Voy. § 6.

3. Voy. *Bulletin de la Société*, t. III, p. 11, P. V.

ciment, des objets en métal, et principalement des médailles en bronze, argent et or. Parmi la céramique, on distingue surtout la poterie rouge fine avec moulures en relief; puis, plus fréquemment, de la poterie romaine ordinaire à pâte rougeâtre, rosâtre, blanche, grise, noirâtre; parfois aussi de la poterie gauloise sableuse et micacée, et une poterie à pâte grise cendrée et jaunâtre, qui est probablement germaine. Il y a des débris de vases de toutes les formes et de toutes les dimensions. Les vases entiers sont rares, et lorsqu'il s'en trouve, les ouvriers les brisent. Ce n'est qu'avec peine que j'ai pu en sauver quelques-uns d'espèce commune. Ce terrain étant livré à la culture, je n'ai jamais pu y faire des fouilles méthodiques sur une grande échelle; mais j'ai soin de suivre, autant que possible, les travaux des champs et de recueillir tous les objets qui présentent quelque intérêt.

A gauche de la voie païenne qui traverse Ehl, à la place marquée d'une petite croix avec le chiffre I, on a fait des fouilles, il y a environ vingt-huit ans, et on a rencontré les restes d'un four, des cendres et des charbons, deux coins en fer, des objets en bronze, des scories avec paillettes d'or, des morceaux informes de métal fondu.[1] C'est là, sans aucun doute, qu'était située la fabrique de bronze (*officina æraria*) dont parlent quelques auteurs modernes. A environ 50 mètres de là se trouve la place de l'Ill, où l'on a mis au jour, il y a environ quarante ans, ce grand gisement de médailles et d'objets en bronze, dont les spécimens se sont répandus dans presque toutes les collections de l'Europe. Cette partie de la rivière est jonchée de restes de constructions: moellons, tuiles à rebords, ciment etc. Par les basses eaux, les pêcheurs en retirent des pierres à bâtir. L'endroit le plus riche en matériaux de ce genre se trouve vis-à-vis de l'ancien couvent qui, d'après la tradition et les auteurs, occupe la place du temple païen que saint Materne aurait fait démolir[2]. M. Barthelmé, de Sand (membre de la Société), possède la partie inférieure d'un autel votif brisé, qui a été retirée ici de la rivière; il est à quatre faces, sur chacune desquelles se trouve une figure incomplète. Il n'est pas probable que les médailles et objets en métal aient été jetés directement dans l'eau; en cet endroit, le courant est ordinairement très-fort et a une tendance à corroder la rive droite: on pourrait donc présumer qu'ils ont été enfouis dans la terre et enlevés peu à peu par des érosions.

Je collectionne tout ce que je puis me procurer de la localité d'Ehl, tant par des fouilles directes et des draguages dans l'Ill, que par des dons et

1. Voy. §§ 7, 11 et page 122 pour la description des coins.

2. Voy. sur la carte l'emplacement de ce temple indiqué par un signe particulier.

des acquisitions. Voici à peu près les objets les plus intéressants que je suis parvenu à réunir jusqu'ici :

Des pierres meulières de différents calibres, entre autres une paire de meules entières (*mola manuaria*), avec pivot en plomb; des débris de statues; une plinthe portant LEC VIII AV; beaucoup de poterie de toute espèce, brisée en majeure partie; deux fonds de vases en céramique romaine rouge fine, avec noms de potiers accompagnés de *fecit*, comme suit :

VICTOR·F BELATVLLVSF

Victor est le nom d'un potier rauraque; *Belatullus* me paraît inédit.

En bronze : une hache sans entaille, moulée à peu près sur la forme de celles de l'âge de pierre, un kelt (à manche plat), des virioles, des bagues, des fibules, des boutons, des épingles, une pointe de flèche (*sagitta hamata*), un petit instrument qui paraît appartenir à la chirurgie, sans doute un *specillum*[1], des clefs, etc.

En fer : une hache (*ascia*), des clefs, des lames, des pointes de flèche, des clous de toute dimension, parmi lesquels des pièces de très-grand calibre, etc.

Je n'ai pas encore trouvé de statuettes.

Les monuments les mieux représentés à Ehl, ce sont les médailles romaines; malgré la quantité énorme déjà enlevée, on en trouve toujours, mais elles deviennent de plus en plus rares. Celles que je rencontre le plus souvent appartiennent aux empereurs du troisième et du quatrième siècle, et les plus nombreuses sont celles de la famille des Constantin. La plupart sont en bronze (souvent très-frustes); j'en ai quelques-unes en argent et une seule en or, c'est un *Arcadius* à fleur de coin. Il y a également des médailles gauloises. J'ai recueilli une de ces pièces en or, concaves-convexes, que les Allemands appellent *Regenbogenschüsselchen* (*scutellæ iridis*).

Je crois inutile d'énumérer les médailles que j'ai recueillies jusqu'ici, ce catalogue serait trop incomplet pour présenter un intérêt spécial. Quelques mots seulement sur la question assez peu connue des *Regenbogenschüsselchen*. Ce mot signifie littéralement *soucoupes d'arc-en-ciel*. Voici ce que dit le docteur Schreiber de ces médailles[2] : On les trouve partout où il y avait des peuples de race celtique; elles abondent en Bohême où l'on a découvert, près du village de *Podmokl*, en 1771, une chaudière en bronze qui contenait plus de 40 kilogrammes de ces pièces d'or. Leur nom vient de ce qu'elles apparaissent principalement après les pluies battantes, qui

1. Voy. *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, par Rich, publié sous la direction de M. Chéruel.
2. *Taschenbuch für Geschichte u. Alterthümer in Süddeutschland*, 1839, p. 211.

ravinent et enlèvent la terre, par conséquent, dans les moments où se montrent les arcs-en-ciel. Les paysans s'imaginent alors que c'est ce phénomène qui les produit; ils croient que partout où un arc-en-ciel a touché terre, on trouve une de ces pièces. Ils leur prêtent même des vertus médicinales: l'eau dans laquelle on les fait tremper passe pour guérir la fièvre, etc. Les auteurs attribuent ces médailles de la Bohême aux anciens Boïens.

Un autre savant allemand, M. le prof. Franz Streber, a publié tout récemment un traité *ex professo* sur cette question encore assez obscure des médailles creuses[1]. D'après les données de cette intéressante dissertation, il m'est permis d'admettre l'hypothèse, que ma pièce provient des Helvétiens et qu'elle a été faite avec l'or des sables du Rhin. Elle ne se trouve pas parmi le grand nombre de figures que donne M. Streber. En voici en peu de mots la description: Or pâle; concavité peu prononcée; côté convexe: tête laurée; côté concave: conducteur de char, tenant en main un stimulus au-dessus de la tête du cheval; sous le ventre du cheval, je crois reconnaître un B. Poids: 1gr,960.[2]

La bibliothèque de la ville de Strasbourg possède un grand nombre de monuments provenant d'Ehl: plusieurs autels votifs, une inscription aux déesses Mères, des statuettes en bronze de Mercure et autres divinités, des anneaux, des fibules en bronze, un anneau en fer avec cachet d'or portant un lion, des kelt en pierre, en bronze et en fer, un moule à kelt, des médailles en bronze, en argent et en or, etc. Rappelons encore les deux coins en fer, dont il a été question ci-dessus, et qui paraissent être un avers et un revers de la même médaille. L'avers donne le buste avec diadème de Valentinien Ier tourné vers la droite; le revers est trop fruste pour pouvoir être déterminé avec certitude.

Du temps de Beatus Rhenanus, Ehl était encore très-riche en monuments romains de toutes sortes[3]. Dans le couvent on conservait beaucoup de figures scellées dans les murs, entre autres les images de Mercure, de Diane et autres divinités. Beaucoup de ces monuments ont été employés aux fortifications de Benfeld. Le hameau d'Ehl ayant été fortifié lui-même par les Suédois, en 1632, pour l'investissement de cette place, il est certain qu'on n'aura épargné aucune antiquité propre à cet usage. C'est ainsi

1. Voy. *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der königlich-bayerischen Akademie der Wissenschaften,* 1860, München. — Pour le poids de ces pièces, voy. Ph. Diss, *Bestimmung des Goldgewichts der sog. Regenbogen-Sch.,* München, 1861.

2. Me proposant de faire un travail spécial, avec figures, sur les antiquités trouvées à Ehl, je prie les personnes qui possèdent des pièces, authentiquement originaires de cette localité, de vouloir bien m'en communiquer des descriptions ou des dessins.

3. *Beati Rhenani rerum germanicar.*, lib. III, p. 170, *edit. MDLI.*

qu'un grand nombre de monuments précieux, que le savant de Schlestadt (du seizième siècle) a connus et qu'il aurait dû nous décrire avec plus de détail, ont été brisés et dispersés.

Schœpflin[1] a décrit et figuré un cippe quadrilatère bien conservé qui s'est trouvé dans la sacristie; on y distingue parfaitement Mercure, Hercule, Vesta et Pallas. Schweighæuser[2] parle de deux autres autels votifs, provenant du même couvent, sur lesquels on reconnaît les figures de Mercure, d'Hercule, de Minerve, de Junon, etc. — Ces trois pièces se trouvent à la bibliothèque de Strasbourg.

Tous les auteurs qui s'occupent d'archéologie et d'histoire d'Alsace, parlent des antiquités d'Ehl. Celui qui le premier y a signalé l'existence d'une *officina æraria*, est le Dr Schreiber. Il parle longuement des trouvailles qui ont été faites dans cette localité, et, d'après lui, les médailles romaines que l'on y recueille s'étendent sur toute l'époque des empereurs.[3]

L'épigraphie lapidaire n'est représentée que par une seule pièce, celle dont il a été parlé plus haut et qui se trouve à la bibliothèque de Strasbourg. Je ne saurais omettre cette inscription qui est l'un des monuments les plus importants de l'ancien Helvet. Je la reproduis d'après Schœpflin.[4]

MATRABVS ACRV
EX MACERIE CIRC
VMDVCTVM SEXT
VS CLEMENTIS FIL
V. S. L. L. M.

Matrabus Agrum ex macerie circumductum Sextus Clementis filius (dedit), votum solvens lubens libero munere.[5]

Il est certain que le territoire d'Ehl formait à peu près le centre de la ville gallo-romaine *Helvetus* ou *Hellelum*, appelée par Ptolémée Ελκεβος. Après la chute de l'Empire romain, ces noms ont subi diverses modifications, tout en conservant leur radical. Ainsi on trouve dans les chartes et dans les auteurs : *Helkeb, Helvet, Elcebus, Hellenum, Helus, Helius, Elveto, Eleuto, Allerica, Elvos, Aleye, Eligium, Eligia, Elegia, Eley, Ehly;* puis, comme variantes usitées de nos jours : *El, Ell* et *Ehl.* La première mention, sous

1. *Loc. cit.*, Tab. V.
2. Antiquités de l'Alsace, pag. 38.
3. *Loc. cit.* p. 192.
4. *Loc. cit.*, t. I, p. 478.
5. Le Dr Steiner (*Codex inscriptionum romanarum Rheni.* Darmstadt, 1837, p. 85) donne une leçon un peu différente; il interprète ainsi les sigles de la dernière ligne: *votum solvit lætus libenter merito*; puis, dans l'inscription, il sépare les mots par des points.

le nom d'*Alege*, date de 1050. Une autre mention, de 1336, parle d'une église paroissiale à Eley, ce qui prouve qu'au moyen âge cette localité avait encore une certaine importance.

Notre savant et obligeant bibliophile, M. Heitz, m'a communiqué un exemplaire de Merian, *Topographie des Elsasses* (1663), portant des notes marginales manuscrites. Dans une de ces notes, il est dit que le pape Léon IX, en revenant du synode de Mayence, consacra l'église d'Ehly[1], qui était livrée au culte depuis huit siècles sans avoir reçue aucune consécration. Je possède un fragment de fût de colonne avec chapiteau, qui porte sur deux de ses faces des croix grecques, sculptées par une main peu exercée et certainement faites à la hâte. Cette pièce a été trouvée vis-à-vis de l'ancien couvent, il y a une vingtaine d'années, à plus d'un mètre sous terre. Des connaisseurs font remonter ce chapiteau à une très-haute antiquité. Serait-ce une colonne de cette église consacrée par le saint pontife alsacien dans une visite faite en Alsace?

D'après une autre note manuscrite du même livre, le roi Clovis aurait fait restaurer l'église d'Ehl au commencement du sixième siècle; l'auteur anonyme ajoute que dans les murs on trouve les idoles de Mercure et de Diane.

Sans être positivement historiques, ces données peuvent avoir quelque intérêt et j'ai cru devoir les mentionner ici. On verra plus loin[2] la tradition de l'apostolat de saint Materne, tradition populaire très-vraisemblable, d'après laquelle cet apôtre aurait fait démolir le temple païen pour le remplacer par une église et un couvent. On ne sait rien du couvent primitif; au moyen âge il y avait d'abord des Prémontrés qui, plus tard, furent remplacés par des Récollets.

§ 5. — *Vestiges d'établissements romains trouvés dans la contrée.*

Je considère comme vestiges d'établissements de ce genre, les substructions et la céramique portant un cachet romain, principalement les tuiles à rebords. Il y a des places où je n'ai rencontré que des débris de tuiles; je n'ai pas hésité à les considérer comme vestiges d'établissements romains. Quoiqu'il soit prouvé que les tuiles à rebords aient été usitées encore à l'époque mérovingienne, je ne crois pas avoir fait fausse route en présence d'un centre romain positivement reconnu.

La plupart de ces places sont occupées par l'agriculture, qui fait succes-

1. Ce fait n'est constaté par aucun document. M. Spach, dans l'intéressante notice sur Léon IX, lue dans la séance du 10 décembre 1863, n'en fait pas mention.

2. Voy. § 12.

sivement disparaître jusqu'aux dernières traces de ces vestiges. Il y a des emplacements qui mériteraient d'être étudiés par des fouilles méthodiques et complètes, qu'on ne peut exécuter qu'en hiver lorsque le sol est libre; je les signalerai aux archéologues qui auraient le loisir de suivre des travaux de ce genre.

L'étendue de ces places, indiquées sur la carte par des carrés, n'est que relative; l'échelle est trop petite pour une précision complète. J'ai désigné par leurs noms vulgaires les places dont j'aurai à parler. Toutes sont reliées entre elles par des voies anciennes. Il eût été intéressant de déterminer le rôle de chacun des établissements dont j'ai trouvé les vestiges; mais j'ai dû me borner à quelques conjectures. Il y en a probablement qui n'étaient que des lieux de sépulture.

Burgheim. — Tuiles à rebords, débris de poterie romaine rouge, noirâtre, etc. Voilà ce que j'y ai recueilli lors d'un passage rapide. Le titre de place romaine étant acquis à Burgheim d'une façon notoire, je n'ai pas poussé plus loin mes recherches. Sachant d'ailleurs que M. Ringeissen a soumis cette localité à une étude spéciale, j'ai fait appel à son obligeance, et voici ce qu'il m'a communiqué: «Le tertre sur lequel est construite l'église romane de Burgheim a dû servir autrefois de poste d'observation ou de château-fort; on y trouve les traces de constructions souterraines à petit appareil qui peuvent dater de l'époque romaine; j'y ai déterré des tuiles, tuileaux, fragments de vases, monnaies, épingles, une petite plaque de bronze, ouvragée dans le genre de celle trouvée par M. Valois, à Heidolsheim, et publiée dans le Bulletin; des ferrailles, des charbons en grande quantité, indiquant un fort incendie, le tout de l'époque romaine. On trouve encore sur les terrains environnants des médailles, des objets de bronze, des multitudes de débris de poteries fines, noires, rouges, irisées, etc.; des meules, des substructions de four, etc.»

La première mention de Burgheim (*Burcheim*) date de 770. D'après Specklin, il y avait une commanderie de Templiers.

A Valf, qui se trouve à proximité, je n'ai rencontré aucun vestige romain. Cette commune est très-ancienne aussi; sa première mention date de 778, sous le nom de *Walabu*. Stotzheim (*Stotesheim*) est mentionné pour la première fois en 814, et Zellwiller (*Zincilla*) en 893.

Holtzbad, près Westhausen (canton dit *Ziegelhof*). — Débris de tuiles à rebords, fragments de poterie romaine. Il y a environ vingt ans, le sol était encore jonché de ces débris, les soins de la culture les ont fait disparaître en majeure partie. Il y a une source d'eau minérale, très-abondante, utilisée depuis un temps immémorial. On sait qu'elle était déjà fréquentée au

dixième siècle[1]. Y avait-il un bain romain? C'est une question insoluble pour le moment. Une tradition locale veut que jadis des tuyaux souterrains conduisaient l'eau de cette source à Ehl; on dit en avoir trouvé il y a environ cinquante ans. Les tuyaux de bains romains recueillis par Schweighæuser, près de Matzenheim, donnent quelque poids à cette opinion[2]. On parle aussi de médailles romaines trouvées aux environs de Holtzbad.

La première mention de Westhausen date de 976. Il y avait une famille noble de ce nom qui s'est éteinte.

Ellzach, *Eltzen* ou *Elszen*, près de Kertzfeld. — Les habitants du village disent *ville d'Ellzach*. Jadis pâturage, ce terrain est maintenant livré à la culture. On y remarque des substructions, des fragments de tuiles à rebords et de poterie romaine, dispersés sur une étendue d'environ 100 hectares. Cet emplacement est traversé par une belle route pavée en galets du Rhin[3]. On m'a fait remarquer la place d'un puits qu'on avait comblé, après en avoir extrait les matériaux, parmi lesquels j'ai trouvé des tuiles à rebords. C'était certainement un *tolleno*.

Le nom d'Ellzach ne se trouve dans aucun ouvrage sur l'histoire d'Alsace[4]. Serait-ce peut-être *Hilciacum* dont Schœpflin ne sait trop que faire[5]? *Ellzach*, *Eltzen* ressemblent tellement à *Helkebus*, *Elcebus*, etc., qu'on ne peut presque pas s'empêcher d'adhérer à la tradition populaire qui veut que la ville gallo-romaine se soit étendue jusque-là.

Fily ou *Filly*, autre canton rural près Kertzfeld, à côté du *Quer*, ancien bras de l'Ill. — Tuiles à rebords, viriole et épingle (*acus comatoria*) en bronze.

Sur le territoire du village même, on rencontre des médailles romaines, j'y ai recueilli un Constance en bronze.

En creusant les fondations d'une nouvelle église, il y a quelques années, on a déterré plusieurs sarcophages mérovingiens. La première mention de Kertzfeld (*Kercenvelt*) ne date que de 1187. Famille noble éteinte.

Bitzen[6] (commune de Sand). — Tuiles à rebords, poterie blanchâtre, grise, rouge commune, ossements. C'est M. Barthelmé qui a trouvé ces objets en faisant décaper une prairie.

1. *Hydrographie médicale de Strasbourg*, 1862, p. 217.

2. Voy. § 7.

3. Voy. § 8, *Viehweg* ou *Attwerb*.

4. On raconte à Kertzfeld que, en 1815, les Autrichiens ont recherché cette place qu'ils avaient marquée sur une de leurs cartes.

5. *Alsat. illustr.*, t. Ier, p. 692.

6. Ce nom désigne un canton rural et on le retrouve dans d'autres communes. Ainsi l'Œuvre de Notre-Dame possède des biens dans le canton *Bitzen* de la commune de *Stitt*.

La première mention de Sand (*Sandt*) date de 1292.

Ancienne voirie (banlieue de Benfeld). — Tuiles à rebords. Il y a une vingtaine d'années, en décapant une prairie, on a déterré beaucoup de tuiles à rebords qui ont été dispersées. Je n'en ai plus rencontré que quelques pièces. C'était la voirie où, au moyen âge, on jetait les corps des suppliciés qui étaient pendus au gibet, placé à quelque distance de là.

Benfeld. — Tuiles à rebords et autre céramique romaine; médailles. Dans un mur de l'ancienne église se trouvait scellé un bas-relief très-antique, qui passait pour la figure d'un Gaulois. Dans une maison au millésime de 1566, des ouvriers ont rencontré, tout récemment, une figure mutilée d'un Mercure gaulois qui avait servi comme moellon. Mercure était le premier des dieux gaulois et on lui dédiait beaucoup de statues[1]. A côté de la voie ancienne qui traverse Benfeld on a trouvé une pierre avec une excavation qui contenait des cendres. — Tombeau romain?

En creusant les fondations de la nouvelle église, on a découvert des sarcophages mérovingiens. Benfeld passe pour avoir été bâti à l'aide des ruines d'*Helvetus*. Sa première mention, sous le nom de *Beneveldim*, date de 763. Une famille noble éteinte portait ce nom.

Heidenschloss ou *Husenburg*, près Hüttenheim[2]. — Tuiles à rebords trouvées dans les décombres de cet ancien château féodal, auquel Schweighæuser, dans ses manuscrits, donne également une origine romaine. Ces décombres amoncelés formèrent une espèce de colline. En 1818 ou 1820 on les enleva pour les disperser et le sol du château fut converti en prairie. C'était probablement un *castellum*. D'après la tradition, la poste se trouvait à proximité. On sait que les mansions étaient quelquefois fortifiées pour veiller à la sûreté des voies et les protéger contre le brigandage. Ce fort pouvait en même temps avoir pour mission de couvrir la navigation de l'Ill et être la demeure du maître de poste (*manceps perfectissimatus.*)[3]

Au moyen âge, ce castel fut habité par des brigands, dont les habitants de Hüttenheim ont conservé le souvenir. D'après la tradition locale, ils pillèrent surtout les bateliers de l'Ill, et pour leur donner le change, ils eurent recours à la ruse en ferrant leurs chevaux en sens inverse. D'après Bernhardt Hertzog[4], les Strasbourgeois brûlèrent ce castel en 1428; alors il appartenait à un nommé Jean Mans. Schœpflin[5] dit qu'il avait pour proprié-

1. Cæsar, *De bello gallico*, lib. VI, cap. XVII.
2. *Bulletin de la Soc. des mon. hist. d'Alsace*, t. IV, p. 106, P. V.
3. Voy. § 6, *Heidenpost.* Pour les postes fortifiés, voy. Mone, *loc. cit.*, t. II, p. 215.
4. *Edelsäss. Chronick*, lib. IV, p. 109.
5 *Alsat. illustr.*, t. II, p. 152.

taire Adam Ryff, de Strasbourg, qui spoliait les marchands naviguant sur l'Ill, et que les Strasbourgeois détruisirent ce repaire en 1465 et jetèrent le coupable en prison.

La première mention de Hüttenheim date de 727. Famille noble éteinte.

Pferchen. — Tuiles à rebords et substructions. On parle d'une dalle avec figures déterrée dans la forêt; elle n'a pas été conservée.

Rosenfeld. — Tuiles à rebords, tuileaux, poterie ancienne. On parle de médailles et d'armes trouvées sur ce terrain, lorsqu'on a commencé à le défricher il y a une quarantaine d'années. La tradition y place un temple et une ferme appelée Rosenfeld, qui par corruption, a donné au village voisin le nom de Rossfeld.

Première mention de Rossfeld (*Rosenvelt*) 1358.

Rebhurst. — Tuiles à rebords, poterie ancienne, médailles romaines frustes, une jolie fibule en argent pareille à celle que M. de Ring a trouvée dans la forêt de Brumath et qu'il a figurée dans le Bulletin[1]. Cette localité a été découverte par M. l'abbé Voltz, curé à Herbsheim (membre de la Société).

Truli. — Tuiles à rebords, poterie ancienne, substructions. On remarquera la position de cette place à côté d'une voie païenne tout près d'un groupe de tumulus. C'était peut-être un *castellum* pour surveiller cette route.

Hafneracker. — Tuiles à rebords, débris de poterie romaine rosâtre, grise, blanche, etc., substructions, traces de feu. On parle d'un grand nombre de vases de terre, parfaitement rangés, à environ un demi-mètre de profondeur. — Tombeaux romains?

Hafneracker (ou champ de potier) fait partie d'un canton rural appelé *Mörderfeld* (champ des meurtriers).[2]

Kirchsträng (Kirch, église; Stræng, Strangacker, pièce de terre longue et étroite, *Striga* des Romains). — Tuiles à rebords en quantité, poterie jaune, grise, rougeâtre, rouge fine (rare), fragments de vases de grande dimension (*jarres, amphores*), briques striées, ciment fait avec briques pilées (*testa tusa*), à surface peinte en couleur jaune, rouge et verte, substructions, traces de feu, pavés, deux médailles de bronze de Gallien et une médaille gauloise. J'ai fait beaucoup de fouilles sur cette place qui, après Ehl, est la plus riche en vestiges antiques[3]. — *Castellum* romain?

D'après la tradition locale de Herbsheim, le village se trouvait à cette

1. 2e série, 1er vol, p. 89.
2. *Bulletin*, t. III, p. 16, P. V.
3. Il y a aussi de la céramique du moyen âge.

CARTE

Topographique et archéologique

D'HELVETUS

et de ses environs. (Ehl près Benfeld)

au Ve Siècle

par

NAPOLÉON NICKLÈS

1864.

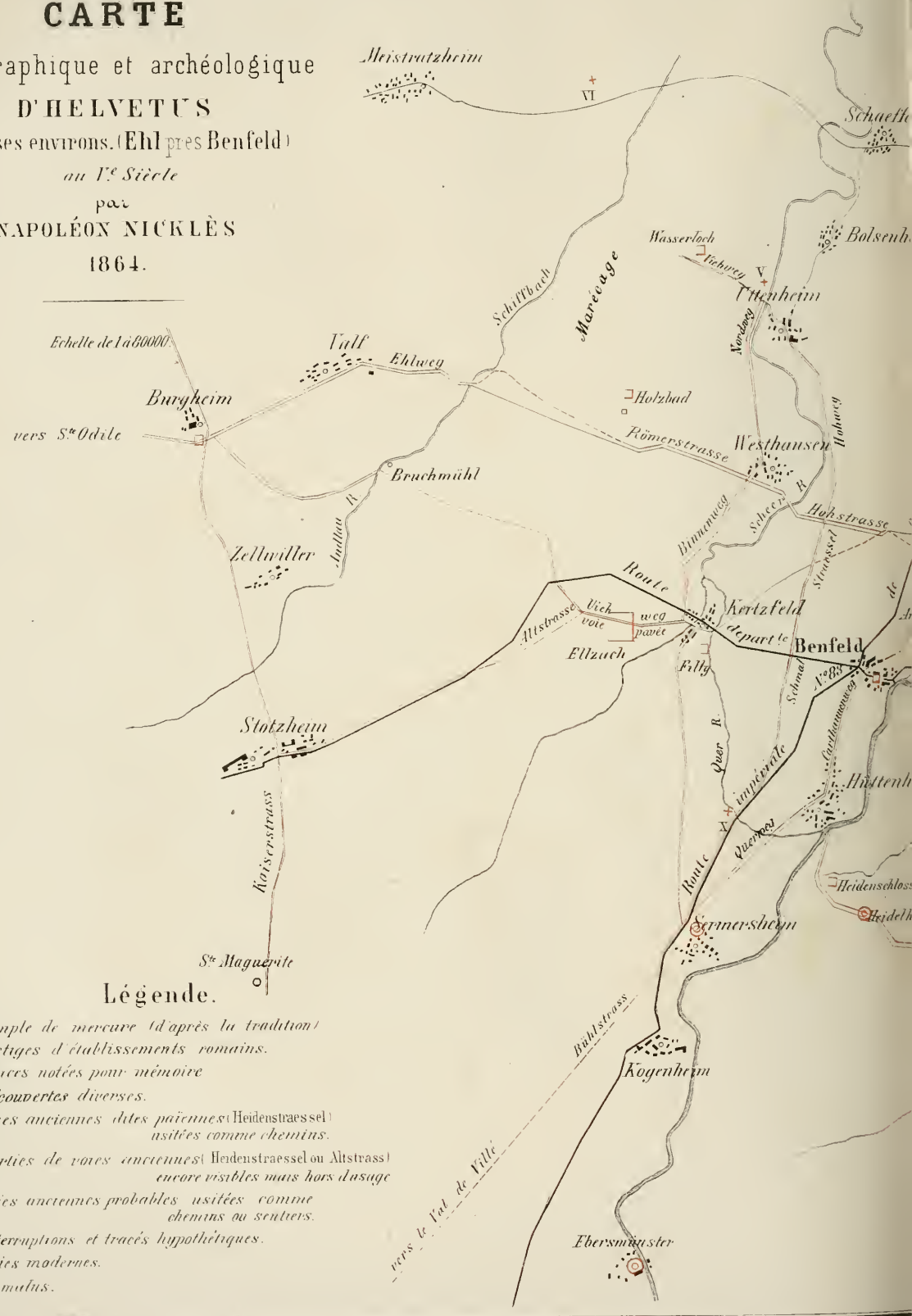

Légende.

- Temple de mercure (d'après la tradition)
- Vestiges d'établissements romains.
- Places notées pour mémoire
- Découvertes diverses.
- Voies anciennes dites païennes (Heidenstraessel) usitées comme chemins.
- Parties de voies anciennes (Heidenstraessel ou Altstrass) encore visibles mais hors d'usage
- Voies anciennes probables usitées comme chemins ou sentiers.
- Interruptions et tracés hypothétiques.
- Voies modernes.
- Tumulus.

Erstein
Krafft
Krittwald
Grosse Grund
Ottenheim
Osthausen
Leimengrub
Gerstheim
Altweg
Schwanau
Allmannsweier
vers Lahr et Geroldseck
Woerth
Heussern
Kohlengruben
Forêt de Sand
Lochen Kopf
Rhin Fleuve
Obenheim
Sentier d'Obenheim
Kirchstraeng
Hafneracker
Daubensand
Dachsen Kopf
Herbsheim
Truli
Barr
Rhinau
Bootzheim
Langen Kopf
Sau Kopf
Rhinau
Koenigs Herberg
Freesenheim
Witternheim
Neunkirch
Sau Kopf
Heidenstraessel No 5
Heidenstraessel No 4
Route imperiale No 68
Zembs R
Spire
Bâle
Illweg
Hohweg
Schlittweg
Wilderweg
Brunnwasser R
Heidenstraessel
Schneiders Au
Kartels Au
Golder Hütte
Lange Grund
Lange Schlatt
Heerenkopf
am Schwartzen Kopf
vers Mons Brisiacus

place à l'époque où il fit partie de la grande ville située à Ehl. Plus tard il y avait une église et un château avec quelques huttes de paysans; le château et le village ayant été brûlés, on les a rebâtis plus près du ruisseau, à la place où se trouve le village actuel, et le seigneur du château a donné son nom au village. (Il s'appelait sans doute *Herbolt*, dont on a fait *Herboltzheim* et par corruption *Herbsheim* ou *Herbsen*.) D'après Bernhardt Hertzog[1], Herboltzheim a été brûlé par les Strasbourgeois en 1428, donc à la même époque où fut détruit Husenburg. Le village appartenait alors à Jacob Duschmann. Schœpflin[2] rapporte qu'à Herboltzheim, vulgairement Herbsen, les Dornhæusser avaient un domaine et un château qui fut détruit au milieu du seizième siècle. Engagé d'abord aux Greiffenstein, il fut racheté en 1347. Il n'est pas fait mention de Herbsheim antérieurement à cette date.

Je rapporte ces faits tels que je les trouve; il serait oiseux, sans doute, de les discuter dans ce travail. Près du village actuel, au bord du Zembs, il y a un terrain entouré d'un fossé qu'on appelle *Schlossgarten* (jardin du château). J'y ai fait des fouilles avec M. Voltz, mais sans résultat.

Forêt de Sand. — Tuiles à rebords et poterie ancienne. La plupart des matériaux trouvés à cette place ont été employés, il y a quelques années, pour construire un chemin d'exploitation. — *Castellum* pour couvrir la voie d'Argentorat, rive droite?.

Kohlengruben. — Tuiles à rebords, poterie romaine rouge fine et autre, briques circulaires, substructions, traces de feu et des charbons, d'où le nom qui veut dire *fosses à charbons*.

Schwanau, près Gerstheim. — Fragments de tuiles à rebords, tuileaux, débris de poterie rouge fine et autre poterie ancienne, substructions à petit appareil de la dureté du granit, une clef romaine et une médaille de bronze d'Adrien. Les débris à cachet romain sont fort rares, ils ont dû disparaître en majeure partie par les constructions féodales, ou être enfouis sous les décombres de celles-ci.

Tout le monde connaît le bas-relief de *Glabro* du musée Schœpflin, découvert à Gerstheim au siècle dernier, décrit et figuré dans l'*Alsatia illustrata*[3]. Je possède des médailles romaines trouvées dans cette localité, entre autres celle de la colonie de Nîmes (bronze) avec le crocodile et le palmier, et une Faustine (argent) avec le temple à six colonnes au revers. Tout me porte à croire que ce point a joué un rôle important dès les temps primitifs; et je ne crains pas d'admettre l'hypothèse que le château féodal de Schwa-

1. Lib. IV, p. 109.
2. *Loc. cit.*, t. II, p. 158.
3. *Alsat. illustr.*, Tab. I, fig. n° II.

nau a été précédé d'un *castrum* romain, que ce fort était une sentinelle avancée pour défendre *Helvetus* contre les Germains. Ces peuples ayant été sans cesse des voisins incommodes et menaçants, ce poste de défense avait toujours sa raison d'être, à l'époque gauloise aussi bien qu'à l'époque gallo-romaine.

On verra plus loin[1] la description d'autres découvertes du plus haut intérêt qui viennent d'être faites à Gerstheim. Au dire des habitants, on a déjà trouvé, au village et dans les environs, beaucoup d'antiquités, telles que vases, armes, colliers, bracelets, médailles, qu'on a gaspillées sans en connaître l'importance. Il y avait plusieurs tumulus qui ont disparu; il ne m'a plus été possible de les pointer sur la carte.

Il y a quelques années un douanier, en pêchant à la ligne, dans le Rhin près de Schwanau, retira un vase en bronze qui s'était accroché à l'hameçon. C'est un gobelet de la contenance d'un litre environ. Il porte au milieu le monogramme du Christ, entourée d'une couronne, avec les lettres α et ω. Autour du bord se trouve cette inscription : *Septimus Theodalus corrector Venitiæ et Istriæ ex ac.* Ce précieux monument, qui paraît dater du quatrième siècle, a été acquis par la bibliothèque de Strasbourg.

Le bas-relief de *Glabro* a fait supposer à Schweighæuser[2] qu'à l'époque romaine il y avait une *villa* à Gerstheim. Il m'est impossible d'admettre cette opinion. Une *villa* est un séjour de plaisance; or, à cette époque, la résidence dans un lieu continuellement exposé au premier choc d'une invasion de barbares, n'a pu offrir le moindre agrément. Une *villa* franque serait plutôt admissible.

Le castel féodal de Schwanau a été pris, en 1333, sur Walther de Geroldseck, par les Strasbourgeois, qui l'ont détruit.[3]

Krittwald, près Krafft. — Tuiles à rebords et tuileaux. Cette place est une prairie sur la lisière de la forêt; on l'a décapée et les matériaux ont été dispersés et jetés à l'eau. Je n'ai recueilli que quelques débris portant un caractère romain. Il est possible qu'il y ait eu là un relais de poste (*mutatio*), ce point, se trouvant sur la ligne hypothétique d'une voie d'Helvet à Argentorat, qui passe par une place appelée *Krœmergœssel.*[4]

La route moderne du Rhin, de Bâle à Spire, avait toujours un relais de poste dans le hameau de Krafft.

1. Voy. § 7, VII, Gerstheim.

2. Schœpflin, traduct. Ravenèz, t. Ier, p. 601.

3. Voy. Kœnigshoven, *Els. u. strassb. Chronick*, p. 321. — Schœpflin, *Als. illust.*, t. II, p. 444, et surtout Schweighæuser, *Antiq. d'Alsace, Bas-Rhin*, p. 39. Schwanau appartient à la famille Zorn de Bulach.

4. Voy. ce mot, § 6.

Erstein. — Il y a quelques années, en creusant les fondations de la nouvelle église, on a déterré divers objets de l'époque romaine: tuiles à rebords, débris de vases, pierres meulières, etc. Ces objets sont conservés par M. Ringeissen, architecte. J'ai vu, dans mon enfance, les urnes romaines en terre rouge qui ont été trouvées (à peu près en 1820), dans l'enclos de l'ancien couvent, et que Schweighæuser cite dans ses *Antiquités d'Alsace*, page 40.[1] On parle de médailles romaines rencontrées dans cette localité.

A la même place de l'église, on a découvert un sarcophage mérovingien. Les rois francs avaient un palais et une villa à Erstein. Au moyen âge, ce bourg avait le titre de ville qui était fortifiée; cette forteresse a été détruite par les Strasbourgeois en même temps que Schwanau.

Il existe à la mairie une chronique manuscrite du seizième siècle dans laquelle cette localité est appelée *Erstheim*. Sa première mention, sous le nom de *Herinstein*, date de 818. Famille noble éteinte.

Wasserloch, près d'Uttenheim. — Je n'y ai trouvé que deux fragments de tuiles à rebords. D'après la tradition locale, il y avait jadis beaucoup de débris de ce genre et des substructions; tout cela a été enlevé par des travaux de défrichement. A côté du chemin dit *Nordweg* se trouvait un puits qui a été supprimé en 1815; lorsqu'on en a extrait les moellons, on y a trouvé une belle médaille de César, qui a été recueillie par un officier autrichien.

Il existait à Uttenheim un château féodal qui a été démoli et dont la famille s'est éteinte. Sa première mention date de 817 (*Utenheim*).

Les deux communes voisines sont également très-anciennes. Bolsenheim (*Bosenheim*) est mentionné pour la première fois en 845 et Schæffersheim (*Scasevisheim*) en 768.

Leimengrub, près Osthausen. — Tuiles à rebords, tuileaux, faîtières, quelques rares débris de poterie ordinaire et rouge fine. Un propriétaire parle de grains de collier qu'il a trouvés en labourant son champ. A environ 500 mètres de cette place, dans la propriété de M. le baron Zorn de Bulach, on a découvert les restes d'un tombeau romain.[2]

Osthausen est un ancien fief de la famille Zorn, qui y possède encore aujourd'hui un château[3]. La première mention de ce village date de 735.

1. D'après M. Spach (*Descript. du départ. du Bas-Rhin, introd. histor.*, p. 10) il y aurait eu à Erstein une poterie comme à Heiligenberg etc.; pourtant je ne sache pas qu'on y ait jamais rencontré des restes de four.

2. Voy. § 7, IV.

3. C'est de cette famille qu'est issu *George-Louis*, l'héroïque défenseur de Benfeld, contre les Suédois, en 1632.

§ 6. — *Places notées pour mémoire.*

Ce sont des lieux qui ont joué, ou qui paraissent avoir joué un rôle à l'époque romaine, sans que j'aie pu le constater par des monuments. Plusieurs de ces noms ne sont que traditionnels mais je les crois, significatifs.

Allmansweier. — Village du grand-duché de Bade. Je ne le cite que parce que son nom vient à l'appui d'une hypothèse que je développerai plus loin[1], à savoir, que c'est en cette contrée que les Alémans s'étaient réfugiés dans les îles du Rhin d'où Julien les a chassés, d'après la narration d'Ammien Marcellin, et que ces Alémans ont donné naissance à ce village, auquel ils ont laissé leur nom.

Ebersmünster (Novientum[2]). — On signale des vestiges de constructions romaines aux environs de ce village, surtout sur la rive droite de l'Ill. Il y a plusieurs grands tumulus dans une forêt de ce côté appelée *Todtenkopf* (tête de mort). L'église, de construction moderne, se distingue par ses trois clochers, dont l'un, qui occupe seul le côté de l'orient, est appelé *Heidenthurm* (tour païenne); c'était peut-être un *sacellum*. Il y avait sans nul doute un établissement romain d'une certaine importance dans cette localité; elle mériterait d'être le sujet d'un travail spécial. Il y aurait surtout des études intéressantes à faire dans la direction de Hilsenheim par Willerhof, où il y a un grand tumulus, et où l'on a déjà déterré beaucoup d'objets antiques.

La première mention de Novientum date de 770.

Heidenheck est un terrain boisé en majeure partie que l'on traverse en allant de *Heidenpost* à *Heidenschloss*. — On n'y a jamais rien trouvé de particulier.

Heidenpost, à côté de la voie païenne n° 1, banlieue de Hüttenheim. — C'est une place carrée, d'environ 3 ares, qui est propriété particulière sise au milieu d'un terrain communal. Elle appartenait originairement à l'évêché de Strasbourg et a été vendue avec les biens nationaux. On l'appelle aussi *Todtenkœpfel* (tête de mort) ou *Postplœtzel* (place de la poste), et la tradition veut qu'il y ait eu une poste à l'époque romaine: de là le nom de *Heidenpost* (poste païenne). On en a extrait beaucoup de pierres à bâtir, il y a longtemps déjà. Les fouilles y sont difficiles, à cause des broussailles dont le sol est couvert; aussi n'ai-je rien pu y découvrir. Ce point se trouve près d'un croisement de route (*compitum*), à $4^1/_2$ kilo-

1. Voy. § 12.
2. Voy. Schœpflin, *loc. cit.*, t. Ier, p. 58.

mètres de l'emplacement probable du temple de Mercure à Ehl. Il y a plusieurs localités à vestiges romains aux environs; il est fort possible que la poste se soit trouvée là et que *Heidenschloss* ait été un *castellum* et en même temps la demeure du maître de poste (*manceps*).[1]

Königsherberg (gîte du roi). — Dans la banlieue de Friesenheim, et en partie dans celle de Rossfeld, sur la voie païenne n° 4 de la carte, il y a un grand canton rural qui porte ce nom. D'après une tradition locale, un roi aurait jadis campé là; on parle d'armes, de fers à cheval trouvés dans ce lieu. J'ai soigneusement exploré ce terrain par des fouilles multipliées, mais sans aucun résultat archéologique. La supposition d'un camp établi dans cette plaine par un roi aléman, au quatrième siècle, ne me paraît pas invraisemblable. Je développerai cette hypothèse plus loin.[2]

Krämergässel (rue des Merciers). — Ce nom est donné à un bois qui se trouve, près de Krafft, entouré de plusieurs tumulus, sur la continuation hypothétique, vers Plobsheim, de la voie païenne n° 3. D'après une tradition locale, il y avait jadis des habitations. Les tumulus l'attestent jusqu'à un certain point. Une végétation forestière très-touffue m'a empêché d'y faire des fouilles.

Sermersheim. — Plusieurs voies, partant d'établissements romains, se rencontrent à Sermersheim, et je suis convaincu qu'il y avait là un point occupé dès les temps les plus reculés; mais malgré toutes mes recherches, je n'ai rien trouvé qui me permette de l'affirmer d'une manière formelle. Comme dans d'autres localités, le hasard décidera peut-être une fois la question.

Sermersheim, jadis fortifié, est l'une des plus anciennes communes de la contrée; il en est fait déjà mention dans une charte de 708.

A Kogenheim, village voisin, il y avait une famille noble aujourd'hui éteinte; sa première mention date également de 708.

Source de Saint-Materne. — Bassin d'environ 30 mètres de circonférence[3]. Il paraît avoir occupé un îlot d'un cours d'eau disparu; je l'ai noté sur la carte sous le nom de *Brunnwasser*, se croisant avec la voie d'Helvet au Rhin, à l'endroit où cette voie s'appelle *Oberehlweg*. On dit qu'en curant ce bassin, il y a environ vingt-cinq ans, on en a extrait des médailles romaines.

C'est dans cette source que saint Materne, d'après la tradition, aurait administré le baptême à ses nouveaux prosélytes vers la fin du troisième siècle.

1. Voy. § 5 Heidenschloss ou Husenburg.
2. Voy. § 12.
3. Voy. §§ 3 et 12.

§ 7. — *Découvertes diverses.*

I. *Ehl.* — Restes d'un four; des cendres, des charbons, deux coins en fer, des objets en bronze, des scories avec paillettes d'or, etc.[1]. C'est, sans nul doute, l'emplacement de l'*officina æraria* que le Dr Schreiber a mis en lumière.[2] La tradition locale en a conservé le souvenir, mais elle en fait surtout un établissement monétaire.

II. Figurine grossièrement faite en terre mal cuite et trouvée près de *Herbsheim*, non loin d'une voie ancienne appelée *Hohweg*, au fond d'un puits comblé, dans une couche de cendres. — La pièce était entière lorsqu'on l'a retirée; mais elle a été brisée et il n'en reste que le buste. Elle pouvait avoir une hauteur de 8 centimètres. C'est une figure de femme ayant les cheveux en torque autour de la tête, avec deux tresses pendantes par derrière, coiffure qui est en usage encore aujourd'hui parmi les femmes de la Forêt-Noire[3]. Le puits était sans doute un *tolleno*, et il ne serait pas impossible que la figurine (idole ou joujou d'enfant?) ne fût un produit de l'art des Alémans.

La population actuelle de la Forêt-Noire (*Silva marciana*) passe pour descendre de cette nation et on sait avec quelle persistance les us et coutumes se maintiennent parmi les gens du peuple; je ne crains donc pas de déduire de cette ressemblance de coiffure, les conséquences historiques que l'on trouva plus loin.[4]

III. Gravière près de *Rossfeld.* — Deux vases fendus et brisés, de poterie gris noirâtre, sans lustre. A côté de l'un se trouvait une épingle en bronze (*acus comatoria*); l'autre était accompagné d'une lame de même métal. Il y a dans le sous-sol de cette contrée des bancs de gravier très-compacts (appelés *Heuschinen*); les vases étaient placés sur un de ces bancs, à 1 mètre de profondeur, mais entourés d'une terre fine, qui a été certainement passée au crible. A la même place, on a trouvé antérieurement beaucoup d'autres objets antiques qui ont été dispersés.

Serait-ce un lieu de sépultures gauloises de l'époque de l'incinération?

IV. Enclos du château de M. le baron Zorn de Bulach, à *Osthausen.* — Pierre avec excavation ayant contenu un vase en verre avec des cendres. Tombe romaine?

V. Près d'*Uttenheim.* — Hache en bronze grossièrement fondue, trouvée dans une gravière, au bord de la Scheer.

1. Pour plus de détails, voy. §§ 4 et 11, puis p. 122. Cette découverte est due au Dr Erhardt, de Benfeld, qui a fait don des deux coins à la bibliothèque de Strasbourg.
2. Schreiber, *Loc. cit.*, p. 191.
3. Voy. *Bulletin*, t. III, P. V., p. 16.
4. Voy. §§ 9 et 12.

VI. Canton dit Mittelbruch, près de *Meistratzheim*. — Hache en pierre polie, non percée, trouvée sous les racines d'un saule. C'est une de ces haches, dites *celtiques*, de l'âge de pierre. Le vulgaire les appelle *Donnerœxe* ou *Donnerkeil* (haches ou coins de tonnerre); les paysans sont convaincus qu'elles tombent avec la foudre et ils y attachent des idées superstitieuses.[1]

La première mention de *Meistratzheim* date de 880.

VII. *Gerstheim*. — Fibule ronde (de la forme des broches que les dames portent aujourd'hui) plaquée et filigranée d'or, avec semis de pierres fines et d'émaux de différentes couleurs; *bulla* en cuivre doré à charnière; différentes plaques en bronze; un pot entier avec bec et plusieurs vases de forme ondulée, à grain grossier; grains de collier en terre cuite, de différentes formes, émaillés de dessins et de couleurs variés; ossements provenant de plusieurs squelettes. Ces objets ont été trouvés à environ 1 mètre sous terre en creusant une cave; je les ai recueillis pour les déposer au musée de la Société; malheureusement je suis arrivé trop tard pour constater l'orientation des squelettes et la place respective occupée par chaque objet. On a fait beaucoup de trouvailles de ce genre à cet endroit, mais elles ont été dispersées. Il est présumable que ce sont des sépultures franques, c'est du moins l'opinion des hommes compétents, entre autres de M. le colonel de Morlet[2].

Quoiqu'il ne soit pas prouvé que ces objets datent de l'époque gallo-romaine, la découverte est trop intéressante pour que je la puisse passer sous silence. Du reste on a vu que cette localité mérite en tous cas de figurer parmi les places romaines.[3]

La première mention de Gerstheim ne date que de 1050. La famille de Bock y avait un château.

VIII. Canton dit Grossrieth, entre *Rossfeld* et *Witternheim*.[4] — Kelt en bronze avec manche creux et oreillon latéral, trouvé en creusant un fossé[5].

IX. *Friesenheim*. — Médaille d'argent d'Antonin et une autre de bronze de Constantin. On a conservé le souvenir d'un grand *tumulus* qui a été ni-

1. Voy. Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3e édit., p. 164. La croyance que ces haches, conservées dans une maison la préservent de la foudre, trouve encore beaucoup de partisans en Alsace.

2. Voy. *Bulletin*, 1864, p. 25, P. V., et 51 (M.). Plusieurs de ces objets ressemblent à des figures données par M. *Henri Baudot*, dans son intéressant ouvrage sur les *sépultures de l'époque mérovingienne* découvertes en Bourgogne. Dijon 1860. (Planche XXIII, N°13, pot ondulé; pl. XXV. N° 9, pot à bec, etc.)

3. V. § 5. Schwanau.

4. Ce n'est pas loin de Königsherberg. Voy. § 6.

5. Un instrument pareil se trouve figuré dans *Museum Schœpflini*, tabul. XIV, fig. XIII.

velé et qui ne contenait rien; puis on m'a indiqué une place dans un jardin où l'on a découvert de la poterie ancienne qui a été perdue[1]. Cette localité romaine paraît avoir été en communication, par une chaussée, avec les deux voies consulaires. (V. la carte.)

Première mention: 803.

X. *Quer.* — Médaille en bronze de Claude le Gothique; fer à cheval de forme antique; faîtières, mais point de tuiles à rebords.

XI. Canton dit Sauweid, près *Benfeld.* — Grand cube en grès, avec une excavation renfermant un vase rond, en verre, qui contenait des cendres et des ossements calcinés, le tout recouvert d'une dalle. A la même place: débris de statues, entre autres un museau de lion grossièrement taillé en grès rouge. Toutes ces pièces se trouvaient sous terre et ont été rencontrées par le soc d'une charrue.

C'était sans doute un tombeau romain gardé par un lion.

XII. Canton dit Städtacker, près *Matzenheim.* — Tuyaux carrés en terre cuite, briques circulaires, fer de lance très-oxydé. Schweighäuser a lui-même constaté ces trouvailles sur place, c'était à peu près en 1826. Il a emporté trois fragments de ces tuyaux qui se trouvent encore à la bibliothèque de Strasbourg[2]. Il en parle dans ses *Antiquités d'Alsace*[3] et les regarde comme provenant d'un bain romain.

On a vu au § 5, article *Holtzbad*, une tradition d'après laquelle l'eau minérale de cette source aurait été jadis dirigée à Ehl par des conduits souterrains.

A environ 50 mètres de cette place de Städtacker, il y avait un grand tertre qui passait pour un *tumulus;* il a été nivelé il y a plusieurs années, mais je ne sache pas qu'on y ait fait une découverte digne d'intérêt. Dans la terre enlevée j'ai pourtant remarqué quelques fragments de poterie ancienne.

Première mention de Matzenheim, 734 (*Mathinheim*); famille noble éteinte. D'après la tradition il y avait une léproserie au moyen âge.

On reconnaîtra facilement sur la carte les places indiquées dans ce paragraphe, en suivant les numéros d'ordre que je leur ai donnés. Toutes ces indications ont été constatées sur place et je possède la plupart des objets mentionnés.

1. Voy. Ravenèz, *Traduct. de l'Als. illust.*, t. III, p. 64.

2. Ces renseignements, de même que ceux du n° XI, m'ont été donnés par M. le Dr Ehrhardt. Il m'a en outre gratifié des débris de statue et du vase en verre qui est malheureusement brisé.

3. P. 39. Il les place près de Heussern, mais le point de la trouvaille est plus près de Matzenheim.

§ 8. — *Voies anciennes.*

Par voies anciennes j'entends celles qui ont joué un rôle avant le cinquième siècle. Je considère comme tels, tous les chemins et tous les sentiers qui relient entre eux des points où les peuples de cette époque ont laissé des traces de séjour, soit pour les vivants, soit pour les morts; en un mot, les voies de communication qui alors avaient une raison d'être. Les chemins appelés *Heidenstræssel*, *Rœmerstrass*, *Hochstrass*, *Hohweg*, *Altstrass*, *Altweg*, etc., noms auxquels Schweighæuser, M. Mone et M. Coste attachent un sens traditionnel, se sont classés tout naturellement dans mon cadre. Si j'ai adopté un trait spécial pour indiquer sur ma carte les voies désignées comme païennes (*Heidenstræssel*), c'est que je considère leur antiquité comme hors de toute contestation, non-seulement à cause de leur nom et les monuments qui les accompagnent, mais surtout parce qu'elles ont relié entre elles des localités qui figurent sur la table théodosienne et les itinéraires d'Antonin.

De toutes les questions d'archéologie, l'une des plus étudiées est certainement celle des voies anciennes; aussi dans tous les travaux de ce genre, anciens et modernes, il est fait mention de celles d'*Helvetus*. Il me serait impossible de discuter les différentes opinions émises à ce sujet: d'abord le cadre de cette notice ne le comporterait pas; puis on voudra bien ne pas perdre de vue que ce travail est d'un pionnier plutôt que d'un érudit. Toutes les voies anciennes tracées sur cette carte sont prises sur le terrain, les lignes sont d'une exactitude géométrique, je les ai indiquées dans l'état où je les ai trouvées, avec leurs interruptions, et mes tracés hypothétiques sont basés sur la tradition et la probabilité.

Un fait singulier et qui frappe tous ceux qui visitent la contrée, est que les voies dites païennes, que je regarde comme *consulaires*, traversent un pays marécageux depuis un temps immémorial. On a vu plus haut[1] que ce pays n'était certainement pas aussi humide avant le changement du cours du Rhin; puis il est de toute évidence que le principal mouvement militaire, des Gaulois comme des Romains, a dû nécessairement se concentrer vers le point le plus menacé, qui était la rive gauche du Rhin.

Comme il y a plusieurs voies *païennes* (*Heidenstræssel*) sur ma carte, je les distingue par des numéros d'ordre; les autres chaussées anciennes y sont également désignées par leurs noms traditionnels. Je les décrirai en commençant par les voies longitudinales.

1. Voy. § 2.

Voie païenne n° 1. — Usitée comme chemin d'intérêt commun, traversant le territoire d'Ehl pour se souder au chemin vicinal de Sand à Obenheim; elle sépare la banlieue de Rossfeld d'avec celles de Sermersheim et de Hüttenheim. Largeur: 8 mètres. *Tumulus* jadis des deux côtés, au dire des habitants; ils ont été nivelés. Tombe romaine.

Voie païenne n° 2. — Continuation de la précédente; n'existe plus que par petits tronçons à peine encore visibles; ne joue aucun rôle comme limite; traverse les terrains communaux de Sand, Matzenheim, Osthausen. Largeur 8 mètres environ. Groupe de *tumulus* dans cette dernière banlieue.

Voie païenne n° 3. — Continuation de la précédente; commence dans la forêt d'Osthausen où elle est parfaitement accusée; hors d'usage comme chemin (excepté dans la banlieue d'Erstein, sur une longueur d'environ $1^1/_2$ kilom.); couverte alternativement de bois et d'herbage; propriété communale, formant une bande au milieu des propriétés particulières. Largeur entre deux pierres bornes $9^m,40$. *Tumulus* peu nombreux. Aux environs d'Erstein on a gardé souvenir de plusieurs qui ont été nivelés il y a environ quarante ans.[1]

D'après la tradition et selon toutes les probabilités, c'est à ce point que se réunissaient les deux voies païennes venant du sud, n° 2 et n° 4[2], pour gagner *Argentorat* par Krafft et Notre-Dame du Chêne, près Plobsheim, rive droite de l'Ill. Elle a été sans doute interrompue et mise hors d'usage par le canal dit *Krafftwasser*, établi en 1392.[3]

Voie païenne n° 4. — Tronçon engazonné qui commence dans un canton rural appelé *Kœnigsherberg*[4], et se perd près des *tumulus* de *Bœhltagen;* sépare les banlieues de Friesenheim et de Booftzheim de celles de Rossfeld, Herbsheim et Obenheim; elle paraît avoir été détruite partout où son rôle de limite a cessé. Largeur 8 mètres. *Tumulus* nombreux. A dû se souder à la voie d'Helvet à Argentorat, rive droite de l'Ill, comme on vient de le voir, et paraît s'être prolongé vers le sud, comme nous le verrons plus loin.

Ces voies païennes sont faites simplement de gravier; je les ai toutes

1. M. Ravenèz, dans sa *Traduction de Schœpflin*, t. II, p. 64, parle de cette voie, mais en la plaçant au midi du hameau d'Ehl et sur la rive gauche de l'Ill. Pourtant elle est assez bien indiquée sur la carte qu'il a ajoutée à ce travail.

2. M. Coste, sur sa carte romaine, a déjà indiqué ces voies avec le même point de réunion. J'ai été amené à cette concordance par des recherches minutieuses sur le terrain et en interrogeant partout les traditions.

3. Voy. § 2, III.

4. Voy. § 6.

examinées par des entailles et je n'y ai rien trouvé qui ressemble à une construction romaine. M. de Mathy de Latour a également fait faire des fouilles sur celle marquée n° 1, et son résultat a été pareil au mien. D'après les traditions, ces voies avaient des pierres de bordure qui ont été enlevées successivement par les habitants et employées à des constructions.

Un fait frappant, c'est la présence de deux voies païennes parallèles à une si faible distance (environ 4 kilom.), l'une et l'autre d'une largeur qui prouve qu'elles étaient faites pour un service important. C'est un problème qui m'a beaucoup préoccupé. Je n'en ai trouvé la solution qu'en admettant qu'elles devaient partir chacune d'un point différent pour se réunir à Helvet, et en examinant avec attention les itinéraires d'Antonin, j'ai compris qu'il s'agissait de deux voies consulaires qui se rapprochent pour se fondre en une seule.

Ainsi, *voie païenne n° 1, avec ses continuations n°s 2 et 3* : c'est celle de la carte théodosienne; puis elle figure sur l'itinéraire de Milan par les Alpes pennines à Mayence, en passant par *Argentouaria, Helvetus* et *Argentoratum.*

Voie païenne n° 4, se soudant à celle n° 3, à la hauteur de Gerstheim; elle figure sur deux itinéraires : 1° d'Augsbourg à Spire; 2° de Milan par les Alpes grecques à Argentorat, et chaque fois en passant par *Mons-Brisiacus* et *Helvetus.*

La première est la voie connue depuis longtemps, qui reliait Helvet avec Argentorat et Argentouar; la seconde est la voie, à peu près inconnue, qui reliait Helvet avec Argentorat et Mont-Brisac. Cette dernière doit avoir été parallèle au Rhin jusqu'à *Augusta Rauracorum;* mais le changement du cours de ce fleuve, survenu en 1295, qui a placé (vieux) Brisac sur la rive droite, a dû faire disparaître cette chaussée, à l'approche de cette ville, sur une longueur de plusieurs lieues. Cette interprétation me paraît tellement vraisemblable, que je l'avance avec la conviction qu'elle sera confirmée par des recherches sur une plus grande étendue.

D'Helvet à Argentorat, rive gauche de l'Ill. — *Helvetus* communiquait avec *Argentoratum* au moyen de deux routes presque parallèles, mais séparées par l'Ill. Nous venons de voir celle de la rive droite. Pour prendre celle de la rive gauche, on passait le pont, dont il a été parlé plus haut[1]. Je n'ai pas examiné la construction de cette voie; sa largeur est variable et ce n'est plus qu'un simple chemin vicinal. Je ne l'ai poursuivie que jusque vers Nordhausen, mais elle a dû passer près de Saint-Ludan, pour aller en ligne droite vers la Chartreuse, à Strasbourg.

1. Voy. § 2, III.

Bühlstrass. — Au sud, cette même voie se prolonge vers Benfeld, pour gagner Hüttenheim par un *Carthaunenweg*, et Sermersheim par un *Querweg*, se confondre avec la route impériale n° 83 et aboutir à Kogenheim à un tronçon de voie appelé *Bühlstrass* (route des collines). La tradition en indique la direction vers Schervillé, et on peut, à une assez grande distance, en suivre le tracé à travers champs, où elle a laissé une traînée de gravier. Le titre de *voie ancienne de l'époque gallo-romaine* que je donne à cette ligne, n'est plus justifié par aucun vestige d'antiquité, une fois qu'on a dépassé Benfeld; pourtant je n'ai pas hésité à la considérer comme telle : 1° parce qu'il faut bien admettre qu'*Helvetus* ait eu une communication avec une gorge des Vosges par laquelle on pouvait se rendre dans le pays des *Leuciens;* 2° à cause du nom de *Bühlstrass* qui est significatif; 3° parce que cette voie paraît être celle indiquée par M. Coste[1] comme ayant relié Helvet avec le val de Villé.

D'après les apparences du tronçon dit *Bühlstrass*, cette voie n'était faite que de gravier, comme les voies païennes, et sa largeur paraît avoir été de 8 mètres.

Schmalstræssel, etc. — Ce chemin paraît avoir servi à mettre en communication l'établissement d'Uttenheim avec *Bühlstrass;* sur ce petit trajet il change trois fois de nom: *Viehweg*, *Hohweg*, *Schmalstræssel.* Il est probable que cette voie s'est continuée sur la rive droite de la Scheer vers Hindisheim, etc.

Dans l'angle sud-ouest que forme le Schmalsträssel avec la route départementale n° 11, il y a un ancien puits que M. Coste[2] pense être un *tolleno.*

Kayserstrass, au pied des Vosges. — N'ayant fait figurer cette voie que comme point d'attache, je ne l'ai soumise à aucune étude spéciale. Il y a du reste plusieurs Kayserstrass qui aboutissent à Epfig.

Des Vosges au Rhin. — La principale voie transversale qui figure sur ma carte, est celle des Vosges au Rhin. Les auteurs l'ont déjà indiquée entre Sainte-Odile et Ehl, et M. Coste a admis cette ligne sur sa carte romaine. Mais si la continuation de cette route vers le Rhin est restée inconnue, c'est que, entre Ehl et le canal du Rhône au Rhin (qui ne figure pas sur ma carte), elle n'existe plus qu'à l'état de tronçons de sentier. Je ne l'ai entrevue que lorsque les nombreux vestiges romains de *Kirchsträng* et de *Hafneracker* m'ont forcé de chercher une voie de communication inévitable entre ces points et le centre de la ville romaine. Son existence me paraît tellement incontestable que je crois toute discussion inutile. Des

1. *Alsace romaine*, p. 107.

2. Séance du comité du 13 avril 1863.

deux lignes de communication entre *Helvetus* et son *castrum* des bords du Rhin, celle-ci a été probablement la plus importante.

Sa largeur paraît avoir été de 8 mètres; mais sa construction était différente de celle des autres voies. Ainsi près de *Holtzbad*, où ce chemin s'appelle vulgairement *Römerstrass*, on a trouvé dans son ancienne aire des moellons en grès des Vosges; en fouillant un tronçon qui en reste au-dessous d'Ehl, j'y ai rencontré des morceaux de grès rouge presque cubiques, de 8 à 10 centimètres de côté; plus loin, dans Kirchsträng, on rencontre des pavés. Entre la source de Saint-Materne et le Zembs, le tracé de cette voie sépare la banlieue de Sand de celles de Benfeld et de Herbsheim. Avant l'établissement du nouveau chemin vicinal de Sand à Obenheim, les piétons suivaient toujours la ligne du *Oberehlweg* et de l'*Illweg* pour se rendre à Obenheim et à Gerstheim.

Je ne crois pas établir une hypothèse invraisemblable en admettant, à l'époque romaine, une grande et importante voie ayant relié les Vosges avec la Forêt-Noire par *Helvetus*, pour mettre la ville romaine en communication avec les champs décumates.

La route qui part de la rive droite du Rhin, du village d'Ottenheim, vis-à-vis de Schwanau, est bien visiblement une continuation de l'*Altweg;* elle se dirige, en ligne droite, sur Burgheim, en passant près d'Allmansweier, Hugsweier, Dinglingen, Lahr, pour monter vers le château de Geroldseck et gagner la vallée de la Kintzig. Elle s'appelle *Wiwlisweg* et passe généralement pour très-ancienne. A Dinglingen il y a un champ appelé *Mauerfeld* (champ des murailles), d'une étendue d'environ 10 hectares, où abondent les substructions et les débris de céramique romaine, parmi laquelle on cite de la poterie rouge fine, des tuiles à rebords et des plinthes portant Leg. VIII avec diverses variantes.[1]

M. Mone signale le clocher de Burgheim comme ayant été bâti sur un *sacellum*[2]; les ruines de Geroldseck passent pour occuper l'emplacement d'un poste romain, et partout dans cette contrée, jusque dans la vallée de la Kintzig, on trouve des antiquités. Le Mænnelstein dans les Vosges, et le cône de Geroldseck dans la Forêt-Noire, sont d'ailleurs deux points culminants qui dominent toute cette partie de la vallée du Rhin. Cette voie était donc le trait d'union entre les deux chaînes de montagnes: sur toute la ligne on la voit jalonnée d'établissements romains et partout apparaît la main du grand peuple!

1. Voy. *Geschichte u. Beschreibung der Stadt Lahr u. ihrer Umgebungen*, von Fr. Stein, 1827. Je dois ce livre, devenu très-rare, et tous les renseignements qui concernent la rive droite du Rhin, à l'obligeance de M. Sieffert, de Lahr (membre de la Société).

2. *Zeitschrift fur die Geschichte des Oberrheins*, 1862, p. 48.

J'ai été forcé de limiter mes recherches sur le terrain entre Burgheim et le Rhin; mais la partie de cette route que j'ai tracée sur ma carte suffira pour en faire apprécier l'importance. Elle se compléterait par les points suivants:

Vosges: *Burgheim, Heiligenstein, Barr, Mœnnelstein, mur païen de Sainte-Odile, Heidenkopf, etc.;*

Forêt-Noire: *Burgheim, Heiligenzell, Lahr, Mauerfeld, Geroldseck, etc.*

On ne peut s'empêcher de voir certains rapprochements entre plusieurs de ces noms des deux rives du Rhin.

Voie d'Ellzach. — Le chemin d'Ehl à Ellzach (Kertzfeld) a disparu en partie; il existait encore à l'époque de la guerre de Trente ans, car sur le plan du siége de Benfeld, il figure entier et bordé d'arbres. Ce qui en reste n'est plus qu'un simple chemin d'exploitation rurale.

Viehweg ou *Altwerb*, à travers Ellzach. — Voie pavée bien conservée sur quelques parties; largeur 10 mètres. Elle est faite uniquement de galets et de gravier.

Altstrass, près d'Ellzach. — Hors d'usage[1], plantée de beaux chênes de 60 à 100 ans; largeur 10 mètres. La bande formant cette voie est propriété communale, les parties avoisinantes sont propriété particulière. Elle forme un dos d'âne uniquement fait avec de la terre, sans gravier ni galets.

Diverticulum sur Burgheim par Bruchmühl. — Avant la mise en culture des communaux de Zellwiller, on prenait volontiers cette ligne pour se rendre à Barr. Je n'ai fait aucune étude de ce chemin et je ne le fais figurer que dans la supposition, qu'à l'époque romaine, il a pu y avoir un *diverticulum* ayant mis Ellzach en communication directe avec Burgheim.

Autres voies. — J'ai parlé du chemin reliant Friesenheim avec les deux voies consulaires[2]; aux environs de Neunkirch, il a dû former un *compitum* avec la voie des Rauraques. J'ai restitué à ce chemin la ligne droite qu'il avait avant l'établissement du canal du Rhône au Rhin. J'en ai fait de même pour le chemin de Gerstheim à Osthausen.

A Herbsheim, il y a un *Schlittweg* à côté d'un *Wildeweg*. Je n'ai trouvé aucun caractère d'ancienneté à ce dernier. Son nom veut dire simplement *chemin inculte*, sans tracé régulier. Il n'y a que quelques années qu'on en a fait un chemin vicinal.

Quant aux autres voies anciennes, elles ne sont devenues l'objet d'aucune observation particulière.

Les voies qui figurent sur cette carte sont-elles romaines? J'en ai fouillé

1. Ce tronçon ayant beaucoup de ressemblance avec les voies païennes hors d'usage, je l'ai marqué sur la carte comme ces dernières.

2. Voy. § 7.

les principales et nulle part je n'ai trouvé les quatre couches classiques de *statumen*, de *rudus*, de *nucleus* et de *summa crusta*. Pourtant une seule pourrait l'être, c'est celle des Vosges au Rhin, les matériaux trouvés dans son aire sont très-probablement des restes de *rudus*. Peut-être pourrait-on encore admettre comme romaine la voie pavée d'Ellzach. Du reste, n'abuse-t-on pas un peu trop du mot «voie romaine»? Faut-il laisser tout le mérite de la viabilité aux conquérants?

A l'arrivée des Romains, la Gaule n'était pas un pays sauvage et inculte, elle jouissait déjà d'une civilisation avancée. Les Gaulois avaient un commerce florissant et leur richesse avait passé en proverbe[1]. Les plus rapprochés du Rhin, les Belges, réputés comme les plus courageux de la nation[2], étaient d'excellents cavaliers et de bons conducteurs de chars, et certes, pour faire avancer leurs *Cowinn*[3] (lourds chariots), il leur fallait de bonnes routes; puis un commerce florissant ne peut subsister qu'avec des moyens de communication nombreux et faciles.

Dans quelles catégories faut-il classer ces voies?

J'essayerai d'établir cette classification en adoptant le cadre de M. le colonel de Morlet.[4]

Voies consulaires : toutes celles qui figurent sous le nom de *païennes ;*

Voies militaires secondaires : celle des Vosges au Rhin, par Helvet;

Voies commerciales : 1° celle d'Helvet à Argentorat, rive gauche de l'Ill; 2° celle d'Helvet au val de Villé (*Bühlstrass*);

Voies vicinales : toutes les autres.

Par ce réseau de routes qui enlaçait le territoire d'*Helvetus*, cette ville jouissait d'une large vicinalité et se trouvait en relation, au moyen de communications faciles et directes :

Avec les *Séquanais* par sa voie d'*Argentouaria;*

Avec les *Rauraques* et les *Helvétiens* par sa voie de *Mons-Brisiacus;*

Avec les *Leuciens* par sa voie du val de Villé[5];

Avec les champs décumates par sa voie du Rhin;

Avec les Vosges par deux (même trois) voies;

Et par deux voies avec *Argentoratum*, la métropole.

Toutes ces voies, usitées comme chemins ou sentiers, que je qualifie d'*anciennes*, ont eu leur raison d'être à l'époque qui nous occupe; j'ai la

1. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. Ier, p. 470.
2. Strabo, lib. IV.
3. Amédée Thierry, *loc. cit.*, p. 452.
4. *Bulletin*, t. IV, p. 46.
5. Et sans doute aussi par celle de Sainte-Odile.

conviction que déjà alors elles ont existé et que leur maintien est dû à la force de l'*accoutumance*.[1]

Voici un tableau de ces voies anciennes qui portent des noms autres que ceux des cours d'eau ou des communes qu'elles desservent :

Altstrass (vieille route), à Kertzfeld;

Altweg (vieux chemin), à Gerstheim;

Binnenweg (chemin intérieur), à Westhausen et à Nordhausen;

Bühlstrass (chemin des collines), à Kogenheim;

Carthaunenweg (chemin de la grosse artillerie, nom originaire sans doute de la guerre de Trente ans), à Benfeld;

Heidenstræssel (voies païennes au nombre de 4), entre l'Ill et le Rhin;

Hochstrass (route haute), à Sand;

Hohweg (chemin haut), à Herbsheim et à Uttenheim;

Hochwerb (digue haute), à Kertzfeld;

Kayserstrass (route de l'Empereur), à Stotzheim;

Nordweg (chemin du Nord), à Uttenheim;

Römerstrass (route romaine), à Westhausen;

Schlittweg (chemin de schlittage), à Herbsheim;

Schmalstræssel (petite chaussée étroite), à Benfeld;

Viehweg (chemin du bétail), à Kertzfeld, à Uttenheim et à Rossfeld (*Rosenfeld*).

On remarquera, en examinant la carte, qu'il y a peu de chemins qui n'aient eu, en tout ou en partie, un rôle à jouer à l'époque gallo-romaine. Les routes impériales n° 68 (de Bâle à Spire) et n° 83 (de Lyon à Strasbourg), datent d'une époque éloignée; mais rien ne prouve que leur tracé actuel remonte au delà du moyen âge. Pourtant, sur chacune de ces deux routes, j'ai rencontré un tronçon qui s'est incorporé dans une de mes lignes de voies anciennes. Il en a été de même de la route départementale n° 11 et du chemin vicinal de Sand à Obenheim. Le fait se représentera certainement dans d'autres localités. Les auteurs qui s'occupent de géographie ancienne, prennent ordinairement la route n° 83 comme la ligne d'Helvet à Argentorat qui figure sur la carte de d'Anville, au moins jusqu'à Fegersheim; cela est évidemment une erreur. La ligne à suivre pour cette voie de la rive gauche de l'Ill, se trouve naturellement indiquée par les vestiges romains de Matzenheim, d'Osthausen et d'Erstein. Ce n'est qu'entre Saint-Ludan et Fegersheim, que la route impériale paraît de nouveau être assise sur une ancienne voie romaine. M. Coste a démontré sa continuation en ligne droite de Fegersheim à Strasbourg. Je ne vois aucune raison

1. « L'accoutumance est une seconde nature. » (Montaigne.)

d'être, à l'époque qui nous occupe, pour la partie de la route impériale n° 83 comprise entre le *Quer* et *Saint-Ludan*.[1]

§ 9. — *Tumulus.*

Les gens du pays appellent les tumulus *Heidenbückel* (buttes païennes). Ce sont des élévations, faites uniquement en terre, sans aucune pierre et sans aucun caillou, reposant sur une base circulaire. Il y en a dont la forme se rapproche de la demi-boule, d'autres sont aplaties, sans doute par suite de nivellements incomplets. Leur diamètre varie entre 15 et 70 mètres et leur relief entre 60 centimètres et $3^{m},50$. J'en ai pointé 90 sur la carte. Il y a un certain nombre de ces tertres dont la qualité n'est pas tout à fait prouvée et que je n'ai admis que par analogie. La plupart sont réunis par groupes; les buttes isolées sont probablement des restes de groupes qui ont échappé à des travaux de nivellement. D'après la dispersion et le groupement des tumulus qui restent, on peut se faire une idée de la quantité innombrable de ces tombeaux qui jadis a dû exister dans cette contrée. Leur superficie est en majeure partie en nature d'herbage. On sait, par souvenir ou par tradition, que ceux qui sont cultivés ou boisés, étaient jadis en pâturages. Les tumulus engazonnés doivent leur conservation à la bonne végétation qui les recouvre; en effet, leur élévation les mettant à l'abri de l'humidité, ils produisent principalement des *Graminées* et des *Légumineuses*, tandis que le terrain ambiant, bas et humide, est couvert le plus souvent de *Cypéracées* et de *Joncées*.

J'ai marqué avec des lettres minuscules les tumulus isolés ou les groupes dont j'aurai à parler, et je rapporterai successivement les données que je possède. Il y en a plusieurs qui ont été nivelés complétement dans le dernier quart de siècle; mais les ayant encore connus, je puis en parler et les pointer sur la carte.

a) *Maternusbuckel* ou *Heidenkantzel* (butte de saint Materne ou chaire païenne), dans un pré aux environs d'Ehl. — D'après la tradition, c'est sur ce tumulus, qui était très-élevé, que saint Materne a prêché l'Évangile aux habitants d'*Helvetus*[2]. Il a été nivelé en 1856, et M. Dietz (membre de la Société) en a fait le sujet d'une communication au comité[3]. On y a trouvé des ornements en bronze, virioles, anneaux, épingles à cheveux, etc. Il n'est pas fait mention de poterie. Il avait 40 mètres de diamètre et 3 mètres de relief.

1. J'ai fait figurer les principaux chemins vicinaux modernes comme points de repère.

2. Voy. § 12.

3. Voy. *Bulletin*, t. Ier, séances du 3 mars et du 7 avril et Aug. Stœber, *Der Hünerhübel und der Weiler Ell*, 1859, p. 66.

b) A côté de la voie païenne n° 2. — Tumulus nivelé par M. Barthelmé, de Sand (membre de la Société). Voici l'inventaire de ce qui y a été recueilli: restes d'un squelette humain, ossements de cheval, poterie rougeâtre et autres pièces de céramique sans caractère déterminé; deux grands coulants en jais, une petite clochette en fer, un bout d'anneau de même métal, un fragment de fer à cheval; divers objets en bronze, tels que deux virioles d'avant-bras, huit autres virioles, quatre grands anneaux, une fibule, un petit morceau de cuivre très-oxydé qui paraît être le flanc d'une médaille. La plupart de ces objets ont une ressemblance complète avec ceux des tumulus de Heidolsheim figurés par M. Max. de Ring dans le Bulletin de la Société de 1858. Ce tertre était déjà déformé par la charrue, et les ouvriers, par un excès de zèle, ont malheureusement opéré sans attendre l'arrivée du maître.

c) Canton dit *Ballöl*, près de Herbsheim, au bord du Zembs, dans un pré. — Ligne de tertres très-aplatis, dont plusieurs ont été nivelés complétement; dans l'un des derniers de la ligne on a recueilli, en 1836, un kelt (à manche plat), comme celui figuré dans le Bulletin cité ci-dessus.[1] Une autre butte nivelée plus tard ne contenait rien.

d) Groupe de *Herrenholz*. — Tumulus boisés, mais le terrain était jadis pâturage. Un de ces tertres a été fouillé il y a environ vingt-cinq ans, mais on n'y a rien trouvé qu'un squelette très-décomposé et de la poterie grossière. Rien n'en a été conservé.[2]

e) Groupe de *Bœhltagen*, banlieue d'Obenheim; prés avec quelques végétaux ligneux (de *Bœhl* ou *Bühl*, colline, et *Tagen*, journée de prés : ces tertres font l'effet de collines). — Ce groupe est le plus considérable et le mieux conservé de la contrée. J'y ai levé 25 tertres qui ont été pointés exactement sur la carte. J'en ai fouillé deux par une simple tranchée qui a été comblée chaque fois pour rendre sa forme primitive au monument.

Voici les résultats des deux opérations:

1re *opération*[3]. Dans un cercle marqué par une traînée de cendres de 3 mètres de diamètre environ, à côté du point central indiqué par des traces de feu: squelette très-décomposé, couché sur le dos, sur un lit de cendres, dans le sens du N.-O. au S.-E., la figure regardant les Vosges; deux morceaux informes de succin ou ambre rouge dans la région du cou; aucune trace d'objets en métal; aux pieds du squelette, un pot en argile mal

1. La même figure se trouve dans *Mus. Schœpflini*, tab. XIV, fig. XI.

2. Le bois étant très-touffu, il m'a été impossible de pointer ces tertres avec une exactitude complète.

3. Voy. *Bulletin*, t. III, p. 10, P. V.

cuite, rempli de terre, fendillé en tous sens, sans rebord, à ventre très-renflé, sans stries indiquant l'action d'une estèque. C'est évidemment de la céramique toute primitive, faite simplement à la main, sans le secours de la tournette.

Ce squelette, d'après sa taille et la petitesse des dents, pouvait bien être celui d'une femme.

2e *opération.* Squelette très-décomposé, couché sur un lit de cendres, la face contre terre, la tête fortement relevée en arrière, dans le sens du N-N.-O. au S-S.-E., les pieds vers les Vosges; point d'ambre, nulle trace de métal; pot en argile mal cuite, rempli de terre, fendu et fortement déprimé d'un côté, sans rebord, à ventre très-renflé. Cette dernière fouille avait pour but principal d'obtenir un crâne entier pour des études ethnographiques; malheureusement les parties les plus importantes de la boîte osseuse étaient en miettes.

La position des squelettes permet de croire que ces inhumations étaient dirigées par une pensée d'orientation du levant au couchant. Les deux pots portent tous les caractères de la céramique germaine.

f) Groupe du canton dit *Taspelmatt,* banlieue d'Obenheim, en nature de pré. — Ce groupe paraît n'être qu'une continuation du précédent; je l'ai pris comme jalon de la ligne hypothétique de la voie païenne n° 4. Je n'y ai fait aucune recherche. Le tertre placé à côté de la lettre *f*, est le plus élevé de la contrée (c'est celui qui a $3^m,50$ de relief). On dit qu'il se trouvait là encore beaucoup d'autres buttes, qui ont disparu lors de l'établissement du canal du Rhône au Rhin et du chemin vicinal de Sand à Obenheim.

g) Canton dit *Daxlöcher,* banlieue de Herbsheim, en nature de pré. — Tertres très-aplatis, sans doute par un nivellement incomplet, considérés généralement comme tumulus et figurant sous ce nom dans le cadastre. Non étudiés.

h) Communaux d'*Osthausen*, mis en culture depuis environ vingt ans. — Tumulus nombreux jadis, ils diminuent d'année en année par les travaux du sol. J'en ai examiné deux, mais sans résultat; ils étaient très-plats et il est à présumer que leur contenu avait été enlevé précédemment par des déblais. Je sais d'ailleurs que sur ce terrain on a déjà trouvé un kelt, des anneaux et des virioles, en bronze. Ces tertres commencent à être tellement déformés par la charrue, qu'on a de la peine à les distinguer. Je n'ai pu les pointer qu'approximativement.

i) *Lieberain* (gazon de l'amour), tumulus près de Witternheim, à côté de la voie ancienne transversale qui relie la voie païenne n° 1 avec Frie-

senheim. — Ce tumulus était très-célèbre dans toute la contrée. Surmonté d'un vieux tilleul, il servait de salon de danse à la jeunesse de l'endroit. Il a été complétement nivelé il y a environ vingt-cinq ans, et je n'ai pu me procurer aucun renseignement positif sur son contenu. D'après la place qu'il a occupée et mes souvenirs, il doit avoir eu au moins 4 à 5 mètres de relief et 80 mètres de diamètre à sa base.

A quels peuples faut-il attribuer ces sépultures?

Cette question m'a beaucoup préoccupé pendant le cours de mes recherches; je me suis arrêté à une hypothèse que je soumets à l'appréciation des archéologues. Mais rappelons d'abord les opinions de nos devanciers. D'après Schweighæuser[1], tous les tertres tumulaires de l'Alsace sont germains. M. Max. de Ring[2] pense que ces buttes recouvrent des dépouilles *celtes* (mot mal défini qui sans doute doit signifier *gaulois*). Sans avoir la prétention de résoudre le problème mieux que ces deux maîtres, je crois pouvoir les mettre d'accord, du moins en ce qui concerne les tumulus d'Ehl et de ses environs : j'ai la conviction qu'il y en a de l'un et de l'autre peuple.

Les tumulus que j'ai étudiés se divisent naturellement en deux catégories : 1° ceux qui sont complétement dépourvus de métaux et de parures; 2° ceux qui renferment des ornements et des métaux. Les premiers ne peuvent appartenir qu'à un peuple pauvre, ou à un peuple qui méprisait le luxe et la parure, qui avait peu de métaux[3], ou à un peuple étranger au pays, qui n'était que de passage, qui ne pouvait donner à ses morts qu'un vase grossièrement fait à la main, à peine cuit, contenant le dernier repas. Les seconds doivent appartenir à un peuple riche, aimant le luxe et la parure, qui savait bien travailler les métaux[4], qui avait des bijoux à profusion, dont les funérailles étaient somptueuses[5]. Dans la première catégorie, il est impossible de méconnaître le peuple Germain; dans la seconde, on voit clairement la nation Gauloise. L'on m'objectera sans doute que l'un des tumulus de la première catégorie contenait deux morceaux d'ambre rouge, en grande vénération chez les peuples gaulois comme talisman[5]; mais qu'on n'oublie pas que la race germanique aussi faisait grand cas du *gless* qu'elle allait avec soin recueillir dans la mer[6]. Les premiers se trouvent exclusivement, à ce qu'il paraît, entre le Zembs et le Rhin, le long de la

1. Schœpflin-Ravenèz, t. III, p. 72.
2. *Bulletin, passim.*
3. Tacit. *German.*, cap. v et vi, et Cæsar, *De bello gall.*, lib. VI, cap. XXII.
4. Strabo, lib. IV.
5. Cæsar, *loc. cit.*, cap. XIX.
5. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. Ier, p. 491.
6. Tacit., *loc. cit.*, cap. XLV.

voie la plus rapprochée du fleuve, que je regarde comme une voie consulaire venant de la Rauracie; les seconds se rencontrent principalement entre l'Ill et le Zembs, aux abords de la voie consulaire venant de la Séquanaise.

L'existence de sépultures gauloises sur le territoire d'une ville gallo-romaine s'explique tout naturellement; mais comment expliquer ce grand nombre de sépultures germaines? A quelle race faut-il les attribuer? Ces tombeaux, encore très-nombreux aujourd'hui, et qui, d'après leur dispersion, paraissent être des restes de plusieurs nécropoles, recouvrent-ils des Germains qui, suivant leur coutume, avaient vécu là, en dehors de la ville romaine, dans les forêts, aux bords du Zembs, ruisseau aux eaux limpides[1]? Ou, ne proviendraient-ils pas plutôt d'une bataille? Le squelette, couché sur le ventre, du groupe de Bœhitagen, indique une inhumation précipitée; il y a donc beaucoup de probabilité pour attribuer les morts de cette nécropole à une bataille, d'autant plus qu'elle se trouve au bord même de cette voie consulaire et à côté d'une place à vestiges romains (dite *Truli*), qui peut avoir été un *castellum* pour la protéger. Quelle est cette bataille? A quelle époque a-t-elle eu lieu? L'histoire est muette; nous en sommes réduits aux hypothèses, et la seule qui me paraisse admissible est, que ces tumulus ont été faits par les Alémans, ces *Numides* ou *Kabyles du Nord*, comme les appelle fort judicieusement M. Spach[2], qu'ils proviennent d'une action militaire entre les Romains et ces barbares, qu'ils se rattachent à un fait raconté par Ammien-Marcellin, et si mon sentiment est juste, nous aurons pour ces monuments une date certaine, l'année 357, illustrée par la campagne de Julien contre les Alémans.

Du reste, les Alémans occupaient la rive gauche du Rhin, dans la partie supérieure de l'Alsace, pendant six ans (de 351 à 357[3]); *Herbsheim*, point situé aux bords d'un cours d'eau, entre une ville romaine et le Rhin, et autour duquel on rencontre principalement ces sépultures de la première catégorie, peut bien avoir été occupé par ces peuples; la figurine en terre cuite, trouvée près de ce village[4], semble d'ailleurs l'attester.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est permis d'admettre, sans témérité, que les tumulus dépourvus d'ornements, que j'attribue à une race germaine, sont des sépultures alémaniques qui datent du milieu du quatrième siècle.

Je développerai ce sujet au chapitre suivant.[5]

1. Tacit. *German.*, cap. XVI.
2. *Descript. du dép. du Bas-Rhin, introduction historique*, 1858, p. 13.
3. Mone, *loc. cit.*, t. II, p. 319.
4. Voy. § 7.
5. Voy. § 12.

CHAPITRE III.

Helvetus, ville gallo-romaine.

L'existence d'une ville romaine, succédant à un établissement gaulois, à l'endroit où se trouve le hameau d'Ehl, est un fait admis par tous les historiens de notre province et consacré par la tradition.

Dans les paragraphes qui vont suivre, j'en rapporterai la synonymie et l'étymologie; puis, je chercherai à établir l'importance de cette ville et j'essayerai de suppléer au silence que les auteurs anciens ont gardé sur son histoire, en retraçant quelques-uns des principaux faits de ses annales. Cette dernière partie de mon programme pourra d'abord paraître une entreprise téméraire; mais en cherchant à faire revivre un passé de quinze à vingt siècles, ce ne sera pas sur des données vagues que je m'appuierai, mais bien sur des inductions historiques qui me paraissent avoir une haute probabilité scientifique. Si je réussis à faire jaillir une petite étincelle de lumière, on pardonnera ma témérité.

§ 10. — *Noms et étymologies.*

Ptolémée, qui écrivait à Alexandrie vers l'an 130, est le seul géographe grec faisant mention de cette ville qu'il appelle Ελκηβος et qu'il attribue aux Triboques; la table théodosienne l'indique entre *Argentouaria* et *Argentoratum*, sous le nom de *Hellelum* ou *Hellelus;* elle figure trois fois sur l'itinéraire d'Antonin sous celui d'*Helvetus*. Schœpflin, notre historien classique, a adopté cette dernière dénomination, et je ne saurais mieux faire que de suivre son exemple.

Ce sont les seules mentions faites de cette localité par les auteurs de l'époque romaine. Selon toute vraisemblance, Helvet était la première ville importante que l'on rencontrait en quittant le territoire des Séquanais pour se rendre chez les Médiomatriciens (qui, plus tard, furent remplacés par les Triboques).

D'après Kœnigshoven[1], l'Ελκηβος de Ptolémée signifie EL-KEW ou Illgau. Beatus Rhenanus[2], préoccupé du soin d'illustrer sa ville natale qui au moyen âge s'appelait *Selcestadt*, en la faisant descendre de notre ville romaine, convertit arbitrairement le nom donné par le géographe grec,

1. *Elsässische und strassburgische Chronicke*, p. 1065.
2. *Rer. German.*, lib. III, p. 286, edit. MDLI.

en *Elcebus*, qu'il croit provenir der deux cours d'eau qui l'entourent: *Ellus* (Ill) et *Kebus* ou *Cebus* (Zembs). Schœpflin[1] pense qu'*Helvetus* peut dériver du mot celtique *Helv*, qui signifie chasse, tout en admettant la possibilité que ce nom puisse avoir pour origine *Ael* ou *El* qui, chez les Celtes, signifiait bord et sourcil, cette ville ayant été assise sur les bords d'une rivière. D'après Grandidier[2], *Hell* veut dire clôture ou enclos, *Helu*, chasse: l'ancien Helvet ayant été un endroit propre à la chasse et entouré de bois. Strobel[3] dit qu'Helvet signifie riche herbage, et il compose ce nom de *Hel*, prairie, et de *wd*, grand. D'autres étymologies ont été produites, je crois pouvoir les passer sous silence.

N'y a-t-il pas un peu trop de celticisme dans ces étymologies? Ne serait-il pas plus simple et plus naturel d'admettre (comme le font d'ailleurs Kœnigshoven et en partie Beatus Rhenanus) que la ville ait été nommée d'après la rivière *Ill, Ell, Ellus* qui baigne son territoire et dont le radical se retrouve dans tous les noms, anciens et modernes, donnés à cette localité? Je dois confesser, du reste, que je goûte fort l'opinion de Schweighæuser[4] qui, en parlant de la fréquence des communications entre *Helvetus* et le pays des *Helvétiens*, voit une certaine correspondance dans ces deux noms.

§ 11. — *Importance de cette ville.*

Jérôme Guebviller[5] parle du village d'Ehl (*Elegia*) comme d'un lieu très-connu pour avoir servi aux pratiques religieuses des Gentils; il croit qu'il y avait là un bois sacré. La tradition populaire place un temple païen, célèbre dans toute la contrée, à l'endroit où fut construit plus tard un couvent. D'après les monuments trouvés, les historiens de l'Alsace pensent que ce temple était dédié à Mercure (*Teutatès* des Gaulois, et *Wodan* des Germains), divinité très-vénérée dans la Gaule rhénane. J'en ai indiqué la place probable sur la carte; on remarquera qu'il y avait là un *compitum*, formé par deux grandes voies, point parfaitement approprié à un établissement religieux. On peut donc admettre, avec assez de vraisemblance, qu'en ce lieu les peuples primitifs célébrèrent leur culte en plein air, sous l'ombre d'un grand chêne et, peut-être, en versant le sang humain! que plus tard,

1. *Alsat. illustr.*, t. Ier, p. 54.
2. *Histoire ecclésiastique, militaire, etc., de la province d'Alsace*, p. 15.
3. *Vaterländische Geschichte des Elsasses*, t. Ier, p. 12, et note 6, 2e édit., 1851.
4. Schœpflin-Ravenèz, t. II, p. 62.
5. Schœpflin, *loc. cit.*, t. Ier, p. 87.

avec le progrès de la civilisation, sans doute après l'arrivée des Romains, le vieux chêne fut remplacé par un temple.[1]

Le grand nombre d'autels votifs, l'inscription aux déesses Mères, les statues de différentes divinités, etc., trouvés en ce lieu; les nombreuses idoles scellées dans les murs dont parlent les anciens auteurs : tous ces monuments prouvent qu'il y avait là un centre religieux très-important.

Au point de vue civil, Helvet était un lieu d'étapes (*mansio*), les itinéraires et la carte théodosienne en font foi; et au point de vue militaire, nous savons que la VIIIe légion (*augusta*) y tenait garnison et qu'il y avait un poste militaire de surveillance.

Cette ville était-elle fortifiée? — C'est une question qu'il me serait impossible de résoudre. Sur la carte théodosienne, Argentorat figure avec deux tours, Helvet y est simplement indiqué sous le nom d'*Hellelum*. Pourtant il n'est guère probable que sa proximité du Rhin n'ait pas nécessité des moyens de résistance contre un ennemi toujours prêt à l'attaque; je regarde donc comme certaine l'existence d'un *castrum* du côté du Rhin, et ce *castrum*, je crois l'avoir trouvé sur l'emplacement où fut construit, plus tard, le château féodal de *Schwanau*, près Gerstheim[2]. Il y avait encore deux autres châteaux féodaux aux environs, dont les emplacements recèlent des débris romains : *Kirchsträng*, près Herbsheim, et *Heidenschloss*, près Hüttenheim[3]; peut-être y avait-il là des *castella*. Parmi les emplacements romains qui se trouvent autour d'Ehl, il y en avait sans doute encore d'autres qui étaient des postes de défense, comme par exemple celui de *Truli*, à côté d'une voie consulaire et près d'un groupe de tumulus.[4]

En parlant de la topographie, nous avons jeté un coup d'œil sur l'agriculture d'Helvet; nous allons essayer maintenant de donner une idée de l'importance industrielle et commerciale de cette ville.

Le principal fleuron de l'industrie d'*Helvetus* était, sans contredit, sa fabrique de bronze (*officina æraria*), dont les produits fournissaient toute la contrée et qui a laissé des spécimens si remarquables dans les tombeaux

1. Sur ce sujet, la tradition va jusqu'à la légende. Elle veut qu'une idole de grandeur humaine (*Heidengott*), en or massif avec des yeux en diamants, ait jadis orné ce temple. Au moment d'une invasion subite, voulant sauver cette précieuse statue des mains des barbares, on l'emporta pour la mettre en lieu sûr; mais chemin faisant on la laissa tomber dans un marais, d'où il n'a plus été possible de la retirer. C'est une thèse inépuisable pour l'imagination populaire et un but constant pour les infatigables chercheurs de trésors. On a été jusqu'à consulter l'oracle des tables tournantes!

2. Voy. §§ 2 et 5.

3. Voy. § 5.

4. Voy. §§ 5 et 9.

gallo-romains, qui abondent sur les deux rives du Rhin[1]. Cet établissement métallurgique a dû être très-florissant pendant les quelques siècles de calme dont jouissait le pays sous la domination romaine. La tradition en a conservé le souvenir, mais elle en fait principalement un atelier monétaire. Les deux coins en fer, décrits plus haut[2], fournissent un appui solide à cette tradition; pourtant on ne connaît aucune médaille portant le nom d'*Helvetus*, ou un sigle ou une exergue qui le représente. Ne pourrait-on pas admettre que cette ville ait eu une monnaie déjà à l'époque gauloise, et que cet établissement ait continué de fonctionner, par une espèce de tolérance, sous la domination romaine?

Si le grand nombre de pièces sculptées, trouvées parmi les monuments d'Ehl, confirme l'existence d'un centre religieux important, ne pourrait-on pas aussi en induire la présence d'une autre industrie artistique, celle de la sculpture? A côté de l'art de l'*œrarius* et du *barbaricarius* pouvait bien fleurir aussi celui du *lapidarius* et du *sculptor*.

La tradition locale parle d'une grande foire annuelle qui se tenait à Ehl au temps des païens et à laquelle affluaient les marchands des pays les plus éloignés. Pendant tout le moyen âge et même encore au plus fort de sa décadence, Ehl avait deux foires très-fréquentées, dont l'une était spécialement réputée pour le chanvre, son fil et ses tissus. Il y a quarante ans, elles ont été transférées à Benfeld.

La culture du chanvre remonte à une très-haute antiquité. Il est probable qu'il a été importé par la migration des premiers peuples qui sont venus se fixer dans nos contrées. Cette plante est originaire des montagnes de l'Himalaya, entre le Gange et l'Indus, et la race Kimris, qui est venue habiter les bords du Rhin, est descendue de la haute Asie. Du reste, il paraît que les Triboques avaient une certaine réputation pour cette culture, car encore au temps de Grandidier on désignait, à Metz, le chanvre d'Alsace sous le nom de *chanvre de Tréboc*[3]. Les Triboques comme les Kimris passent pour être issus d'une race indo-européenne.

Helvet était sillonné d'un réseau de voies, que mainte cité industrielle de nos jours pourrait lui envier. Ces moyens de communication, qui mettaient notre ville gallo-romaine en relation facile, non-seulement avec les villes et les provinces limitrophes, mais encore avec les pays les plus lointains, prouvent jusqu'à l'évidence que c'était un lieu de grand passage et

1. Voy. § 4, et Schreiber, *loc. cit.*

2. Voy. §§ 4 et 7.

3. Grandidier, *loc. cit.*, p. 68. — D'après le même auteur (*ibid.*), la basse Alsace est appelée, en langue vulgaire, à Belfort, *pays de Trébay*.

de mouvement. A côté de cette grande voirie il y avait encore un large système de vicinalité.

D'après une tradition populaire de la contrée, Benfeld, Kertzfeld, Hüttenheim, Rossfeld, Herbsheim, Sand, Matzenheim, Westhausen, avaient jadis fait partie de la grande ville romaine. En considérant les vestiges d'établissements romains trouvés à proximité de toutes ces localités, et les preuves de haute antiquité qui résultent de leurs premières mentions dans les chartes, on est tenté d'adhérer à la tradition, malgré l'étendue hors de proportion qu'on donnerait ainsi à une ville qui, dans tous les cas, n'était pas de premier ordre. La tradition ne parle pas de Gerstheim; mais Schœpflin cite un auteur[1] qui pense qu'Elcebus était situé sur le Rhin.

Il faut naturellement distinguer entre la ville et son territoire ou sa banlieue. Rien n'empêche de regarder comme *territoire d'Helvetus* l'étendue qui résulte de la tradition; on peut même y ajouter Gerstheim. Sur ce territoire, il pouvait y avoir des chaumières ou cabanes (*casæ*) dispersées, habitations des *coloni* qui exploitaient le sol, avec d'autres établissements d'une construction plus solide, dont on retrouve les vestiges. Quant à l'aire occupée par la ville proprement dite, il serait difficile de la préciser. Le *territoire d'Ehl*, avec une certaine étendue de la rive gauche de l'Ill, en formait sans doute le centre. Ce n'était pas d'ailleurs une ville romaine (*urbs*), bâtie d'après les règles de cette nation, mais simplement un établissement gaulois, approprié par les conquérants. Tout ce que l'on peut conclure avec quelque certitude des recherches qui précèdent, c'est qu'*Helvetus* était une ville industrielle, commerciale et agricole populeuse, groupée autour d'un centre religieux très-important.

§ 12. — *Considérations historiques.*

L'histoire est à peu près muette sur *Helvetus;* il paraîtrait qu'il ne s'y est jamais passé aucun événement assez saillant pour être jugé digne de l'attention des écrivains, contemporains de sa splendeur. C'est une lacune regrettable; nous verrons plus loin si elle peut être comblée. Mais rappelons d'abord le seul fait important dont les historiens, venus plus tard, fassent mention : c'est l'apostolat de saint Materne. Cet apôtre aurait prêché l'Évangile dans cette ville et y aurait fait de nombreuses conversions. D'après Schœpflin[2], le premier hagiographe qui ait parlé de saint Materne, est Heriger, qui a écrit vers la fin du dixième siècle. Les habitants de Benfeld et de Sand parlent de cette mission apostolique comme d'une vieille tra-

1. Wilibald Pirckheimer. *Alsat. illustr.*, t. Ier, p. 193.
2. *Loc. cit.*, t. Ier, p. 330.

dition, sans y rien ajouter de fabuleux. L'apôtre aurait prêché sur un grand tumulus, connu sous les noms de *Heidenkanzel* et de *Maternusbuckel* (chaire païenne et butte de saint Materne); trois mille païens se seraient convertis à la foi nouvelle et il leur aurait donné le baptême dans une source voisine, appelée depuis, *source de saint Materne*. C'est un bassin peu profond d'environ 30 mètres de circonférence; le baptême ainsi administré, implique l'idée du baptême par immersion, usité dans les temps primitifs, ce qui donne à cette tradition un certain cachet d'authenticité.

L'apostolat de saint Materne est d'ailleurs un fait admis par les historiens de l'Alsace. Grandidier place cet événement vers la fin du troisième siècle, sous le règne de Constance Chlore[1]. Il faut croire que la fable de Kœnigshoven sur le voyage apostolique de saint Materne avec Euchaire et Valère[2], dès le premier siècle, sa mort et sa résurrection miraculeuse, réduite à sa juste valeur par le savant abbé, n'est qu'une amplification, dans le goût du temps, de la tradition populaire.

Il n'est pas possible qu'Helvet n'ait joué un certain rôle dans les guerres contre les Alémans au quatrième siècle. Ammien-Marcellin parle d'*Argentoratum*[3] où l'empereur Julien a remporté une victoire éclatante sur ces barbares en 357, et d'*Argentaria* (ou *Argentouaria*[4]), où Gratien a défait les Lentiens, tribu alémanique, en 378, mais il ne fait aucune mention de notre ville. Qu'il me soit permis de suppléer au silence de l'histoire par une hypothèse qui ne paraîtra peut-être pas trop hasardée.

Après que Julien eût rassemblé son armée à Reims, il se porta vers le Rhin dans l'espoir d'écraser les Alémans. Ce plan fut contrarié par la trahison de Barbation, général de l'infanterie, qui occupa le pays des Rauraques.... Lorsque le César s'approcha du Rhin, les Alémans, qui s'étaient fixés en Alsace, se retirèrent dans les Vosges où ils se retranchèrent avec des abattis, ou aussi dans les îles du Rhin, lorsqu'ils étaient plus rapprochés du fleuve. Là les Alémans se montrèrent plus irrités que jamais, et comme Julien n'avait point de barques, il en demanda sept à Barbation, afin d'établir de petits ponts pour franchir les faux bras du Rhin, qui séparent ces îles et pour en chasser les ennemis. Barbation, toujours traître, fit brûler ses barques. Mais des prisonniers alémans ayant indiqué à Julien

1. Voyez son intéressante dissertation, ajoutée par M. Ravenèz à sa *Trad. de l'Als. illustr.*, t. III, p. 271.

2. *Chronick*, p. 269.

3. Lib. XVI, cap. XII.

4. Lib. XXXI, cap. X. D'après plusieurs auteurs anciens, cette ville romaine se trouvait à la place de Colmar; Schœpflin la place à Horbourg, et M. Coste à Grusenheim. Voy. *Bulletin*, 1864, p. 19.

un endroit où l'eau du fleuve était peu profonde, celui-ci envoya des troupes légères qui passèrent à gué, y massacrèrent tout, hommes, femmes, enfants, bétail, s'emparèrent des barques, ravagèrent de même d'autres îles et revinrent chargés de butin. Les Alémans qui purent échapper s'enfuirent avec leurs provisions sur la rive droite du Rhin, dans le Brisgau et l'Ortenau.

L'infidélité de Barbation ayant empêché Julien de donner suite à son projet de passer le Rhin, il se replia sur Saverne et fortifia cette place, afin de couper à l'ennemi le passage des Vosges. On sait que cette campagne se termina par la bataille des sept rois alémans près d'Argentorat, la victoire de Julien et la prise de Chnodomaire.

J'ai rapporté la narration de l'historiographe romain d'après l'interprétation que lui donne M. Mone, de Carlsruhe.[1] Eh bien, ce qui précède s'applique parfaitement à la contrée qui fait le sujet de cette étude. Il ne manque que le mot *Helvetus*, qu'Ammien-Marcellin a omis dans son laconisme souvent désespérant. Les localités nommées par notre historien sont: *Augusta* (Angst près Bâle), *Tres-Tabernæ* (Saverne) et *Argentoratum* (Strasbourg); *Helvetus* (Ehl) occupe presque le centre de ces localités. M. Mone dit que les Alémans se réfugièrent dans le Brisgau et l'Ortenau: or, ces deux *pagus* ont leur séparation sur la ligne du territoire d'Helvetus. Et vis-à-vis de Gerstheim se trouve un village appelé *Allmansweier!*

Y aurait-il de l'invraisemblance à admettre que les îles du Rhin où se sont réfugiés les Alémans, et d'où Julien les a fait chasser par un corps de vélites, commandé par Bainobaudes, tribun des Cornutes, sont celles qui se trouvent entre Gerstheim et le village badois; que, refoulés sur la rive droite, ils s'y sont fixés pour donner naissance à cette commune qui a conservé leur nom?

A l'autorité de M. Mone, je puis en ajouter une autre qui vient encore à l'appui de ma thèse. M. Spach, dans une intéressante histoire du Bas-Rhin[2], dit: « Après cette retraite de Lyon, les barbares occupaient les îles du Rhin, grandes et petites, le long de l'Alsace d'aujourd'hui. Du sein de ces repaires, ils lançaient des imprécations contre Julien, etc. »

C'est donc en m'appuyant sur deux autorités imposantes que je me permets d'appliquer à *Helvetus* un passage d'Ammien-Marcellin[3], auquel

1. *Urgeschichte*, etc. t. II, p. 296.

2. *Descript. du dép. du Bas-Rhin*, *loc. cit.*

3. Voici ce passage d'Ammien-Marcellin:.... *Iisdem diebus exercituum adventu perterriti barbari, qui domicilia fixere cis Rhenum, partim difficiles vias, et suapte natura clivosas concæditbus clausere sollerter, arboribus immensi roboris cæsis: alii occupatis insulis, sparsis crebro per flumen Rhenum, ululantes lugubre conviciis et Romanos incessebant et Cæsarem etc.* Lib. XVI, cap. XI.

Schœpflin avait donné une signification tout à fait différente.[1] En effet, adoptant l'opinion de Guilliman[2], il place ce fait d'armes près de Rhinau, en Suisse (canton de Zurich). L'assertion de l'auteur suisse est contraire à toute vraisemblance et ne repose sur aucune base. Les restes de fortifications dont il parle ne prouvent rien, ils peuvent avoir une autre origine. Le couvent de Bénédictins, de Rhinau (Suisse), a été fondé en 778, il est possible qu'il ait été précédé d'un établissement romain. D'ailleurs, l'historien romain ne parle que de retranchements faits avec des arbres et non de fortifications murées.[3]

En parlant des tumulus[4], j'en ai signalé qui me paraissent appartenir aux Alémans et que j'ai cru pouvoir attribuer, en partie du moins, à des morts tombés dans une bataille. Eh bien, cette bataille a pu avoir lieu lorsque les Romains sont venus refouler les barbares au delà du Rhin. M. L. Levrault[5] parle de « nombreux *tumuli* dont les tertres boisés s'échelonnent sur divers points de la forêt d'Obernai, ainsi que des forêts contiguës de Landsperg, Barr, etc. » Ne seraient-ce pas des sépultures de ces mêmes peuples, attaqués et tués par les Romains dans leurs retranchements des Vosges? Peut-être y en a-t-il aussi, comme je le suppose pour les environs de Herbsheim, qui recouvrent des personnes mortes naturellement pendant les six années que les Alémans ont occupé l'Alsace.

La voie de la Rauracie, le long de laquelle sont disséminés les tumulus que je regarde comme alémaniques, traverse un canton rural qui porte le nom de *Königsherberg* (gîte du roi). D'après une tradition locale, un roi campait ici jadis avec son armée; on dit que des armes et surtout des fers à cheval y ont été mis à jour. J'y ai fait des fouilles sans résultat[6] et me suis borné à noter cette place pour mémoire. Mais je crois qu'il n'y aurait rien d'invraisemblable à admettre qu'un roi aléman ait campé en ce lieu, à proximité de la ville romaine et non loin du Rhin, et que son camp ait formé le centre d'une population alémanique, dont nous avons vu des traces assez caractéristiques à Herbsheim.

En résumé, les Alémans avaient intérêt à posséder toutes les villes ro-

1. *Alsat. illustr.*, t. Ier, p. 401.

2. Francisci Guillimanni, *De Reb. Helvet.*, p. 96, 1598.

3. J'avais conçu l'hypothèse que je viens de développer avant d'avoir eu connaissance des travaux de M. Mone et de M. Spach; il m'a encore été donné d'en entretenir notre savant et bien regretté confrère, feu M. le professeur Jung, qui a beaucoup approuvé mon idée, et c'est d'après ses conseils que j'ai poursuivi l'étude de cet intéressant problème.

4. Voy. § 9.

5. Voy. *Bulletin*, 1864, p. 7.

6. Voy. § 6.

maines des bords du Rhin; ils se sont battus pour avoir *Argentoratum* et *Argentouaria*, pourquoi auraient-ils négligé *Helvetus?*

Helvetus a dû partager la destinée d'*Argentoratum*. Comme cette dernière ville, Helvet est classé par les historiens parmi les villes des Médiomatriciens d'abord, puis parmi celles des Triboques. La première population gauloise qui ait laissé des traces dans nos contrées, doit avoir appartenu aux Kimris-Belges, dont les Médiomatrikes faisaient partie. Ce fut environ l'an 600 avant J.-C. que les Kimris passèrent le Rhin, sous la conduite de Hu ou Hésus le Puissant, chef de guerre, législateur et prêtre[1]. Dès le deuxième siècle de notre ère, il n'est plus fait mention des Médiomatrikes; ils furent refoulés dans les Vosges par les Triboques.

Après la défaite d'Arioviste par César, dans le pays des Séquanais, Labiénus soumit les Médiomatriciens, qui dès lors furent incorporés à l'empire romain (56 ans avant J.-C.). L'ordre nouveau, administratif et civil, fut établi par l'empereur Auguste (26 ans avant J.-C.), et la partie de l'Alsace qui correspond à peu près au département du Bas-Rhin, reçut la dénomination de *Germanie supérieure*, et au quatrième siècle, sous le règne de Constantin, celle de *Germanie première.*

Helvetus paraît avoir péri au cinquième siècle. Dans les années 403 et suivantes, Stilicon, Vandale d'origine, régent sous la minorité d'Honorius, fils de Théodose, dégarnit successivement les frontières du Rhin des légions qui les gardaient. Dans l'espoir de satisfaire une secrète ambition, il sut, par des manœuvres habiles, décider les Germains à une invasion dans l'empire romain. Le dernier jour de décembre 406, des hordes de Quades, de Vandales, de Sarmates, d'Alains, de Gépides, de Hérules, de Saxons, de Burgondes, d'Alémans, etc., vinrent franchir les frontières dégarnies. Saint Jérôme[2], dans une épître célèbre, parle avec une véhémente éloquence de ce désastre, et parmi les villes détruites il cite Argentorat. Quoiqu'il ne fasse pas mention d'Helvet, il y a tout lieu de penser que cette ville subit le même sort, ou que, si elle échappa en partie à l'invasion germanique, elle succomba plus tard entièrement lors de celle d'Attila, en 451.

1. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. Ier, p. 143.
2. *Epistola* XI, *ad Ageruchiam.*

Napoléon Nicklès,
Correspondant de l'académie de Stanislas, de la société industrielle de Mulhouse, etc. etc.

SAINT LÉON IX,

LE PAPE ALSACIEN.

Le 8 août 1048, le pape Damase II mourut subitement, empoisonné, dit-on, par Benoît IX, après vingt-trois jours de pontificat, qu'il avait passés hors des murs de Rome, dans l'antique cité de Préneste ou de Palestrine. Au moment de son décès, l'empereur d'Allemagne, patrice de Rome, exerçait une influence majeure sur les élections papales. Les députés romains se rendirent à Freisingen, auprès de Henri III, pour le prier de leur désigner un candidat. Le choix de l'empereur tomba sur son parent Bruno, évêque de Toul.

En ceignant la tiare, Bruno prit le nom de Léon IX, qu'il immortalisa par l'éclat de ses vertus.

Léon IX est un pape alsacien. Avant de raconter l'histoire de son pontificat, il est indispensable de rappeler son origine, et de retracer en quelques lignes la situation du clergé, de l'Église, et de l'Europe centrale, au moment où le précurseur de Grégoire VII monta sur le saint-siége.

Je n'apporte point de documents nouveaux et inédits à cette esquisse. Schœpflin a publié trois chartes concernant le voyage de Léon IX en Alsace; nos archives du Bas-Rhin conservent deux de ces titres. J'aurai soin de les encadrer dans mon récit; ils en formeront, sinon le point culminant, du moins un épisode, qui aura quelque chance de fixer votre intérêt, puisqu'il y est question de l'église d'Altorf et du couvent de Hohenbourg, c'est-à-dire de deux localités chères aux archéologues et aux fidèles.

Si j'entreprends la tâche téméraire de faire revivre à vos yeux cette sainte figure, sans légitimer mon dessein par une révélation trouvée dans quelque document inédit du onzième siècle, j'espère du moins conquérir votre indulgence par la sincérité de mon admiration pour cet illustre pontife; admiration qui n'exclut point, — vous le verrez tout à l'heure, — un jugement impartial. A défaut de sources inconnues, j'ai pu trouver, pour le respect que m'inspire Léon IX, des points d'appui dans plusieurs auteurs modernes, qui ont voué, comme moi, un culte à ce grand réformateur. Des écrivains catholiques et protestants ont été également émus, en

liant connaissance à travers les âges, avec ce représentant de toutes les vertus évangéliques, avec l'intrépide lutteur, qui avait voué au vice une implacable haine, et qui sacrifia bravement sa vie dans une guerre à mort contre les méchants.

Bruno est né, le 21 ou le 22 juin 1002, dans le comté de Dabo, selon les uns; dans le château mérovingien d'Éguisheim, selon les autres; *in finibus dulcis Elizatiæ,* sur les confins de la douce Alsace, dit Wibertus; cette expression pourrait s'appliquer à la rigueur aux deux localités. Dabo ou Dagsbourg, le pays où naquit Heilwigdis, la mère de saint Léon, est situé près des frontières de l'Alsace, mais sur le versant occidental des Vosges. Éguisheim, où résidait Hugues IV, comte du Nordgau et père du futur pontife, se trouvait aussi près des frontières de la province, en admettant que le Sundgau ou Sudgau fût considéré, à l'époque dont nous nous occupons, comme un district indépendant de l'*Elizatia* de Wibertus.

La question, au surplus, est oiseuse, aussi longtemps qu'un document positif n'aura point précisé le lieu de naissance de Bruno. Par sa mère, il rattachait son origine aux anciens comtes de Dabo, et par une tante maternelle, il se trouvait parent de l'empereur Conrad le Salique. — S'il m'était permis de hasarder une hypothèse, je pencherais à placer son berceau plutôt à Dagsbourg qu'à Éguisheim. Son père, le comte Hugues, se trouvait incessamment impliqué dans les guerres locales qui, pendant la première moitié du onzième siècle, infestaient la vallée du Rhin. Reginbald, l'un des seigneurs de Rappoltstein, avait dévasté ses domaines; dans l'une de ces rencontres, Gérard, le frère aîné de Bruno, avait péri. N'est-il point probable que pendant ces troubles, Heilwige, la fille de Louis de Dabo, ait cherché temporairement un abri dans la maison paternelle, et que pendant l'une de ces pérégrinations forcées, elle ait donné le jour à l'enfant qui devait valoir à sa maison une éclatante renommée?.... Ce qui semble venir à l'appui de ma thèse, c'est qu'à l'âge de cinq ans déjà, l'éducation de Bruno fut confiée à un prélat lorrain, à l'évêque Berthold de Toul, qui avait deviné dans le caractère studieux et méditatif de cet enfant précoce, une des gloires futures de l'Église. La mère de Bruno était un modèle de piété; elle avait, de concert avec son mari, fondé le couvent de Sainte-Croix, près Woffenheim, et l'Œlenberg, dans le Sundgau. De huit enfants, issus de son mariage avec le comte Hugues, deux filles, Odile et Gebba, prirent le voile, et devinrent, l'une, abbesse de ce même couvent de Woffenheim, et l'autre abbesse de Neuss. Les traditions de la famille — peut-être des documents aujourd'hui perdus — plaçaient parmi les gloires de la maison, à l'extrême limite de l'âge mérovingien, une

abbesse de Hohenbourg, dont le nom allait être inscrit par Léon IX dans le calendrier chrétien.

Les premières leçons, données par une pieuse mère, avaient déposé dans le cœur de Bruno le germe des bonnes pensées et des fortes résolutions. Jeune homme, il partageait ses journées entre l'étude des sciences ecclésiastiques, la visite des hôpitaux et des prisons. Journellement, il donnait des preuves de son humilité, en pratiquant des œuvres d'abnégation; sa pureté angélique devenait, pour un monde dépravé, un modèle idéal. Autour de lui le vice marchait le front levé; la majeure partie du clergé était engagée dans des liens illicites; les charges ecclésiastiques étaient vendues au plus offrant; les princes et les seigneurs en disposaient pour leurs créatures, pour leurs parents, pour leurs enfants illégitimes. Sans aucun doute, les passions mauvaises sont de tous les temps et de tous les pays; mais il est des époques exceptionnelles où le frein de toute discipline est brisé, où le masque de l'hypocrisie même est jeté de côté comme une gêne inutile. Ce sont les époques des grandes rénovations qui se préparent et s'accomplissent, soit par la violence, soit par quelque main ferme, qui porte le fer et le feu sur la gangrène sociale. On a toujours remarqué qu'en face de la corruption, à côté des caractères criminels, se développent, par la force même du contraste, les vertus les plus éclatantes. Les martyrs chrétiens sont nés au milieu d'une société en décomposition. Je m'explique parfaitement le caractère de Bruno par la haine vigoureuse que devait lui inspirer l'aspect d'un siècle violent, sensuel, cherchant à oublier dans les orgies les frissons que la crainte de la fin présumée du monde venait de lui donner.

L'empereur Conrad le Salique avait appelé le jeune lévite à sa cour. Bruno resta, sans affectation, austère au milieu des plaisirs, recueilli au milieu de la vie dévorante des affaires. Dans ses loisirs, il sacrifia au culte des muses latines : très-jeune déjà il avait célébré son aïeule Odile. Lorsqu'en 1026, Herrmann, évêque de Toul, vint à mourir, l'empereur jeta les yeux sur son parent et lui conféra cet évêché. Bruno ne se refusa point à une tâche dont il ne soupçonnait peut-être pas toutes les difficultés. A peine âgé de vingt-quatre ans, il n'avait pas encore acquis la triste expérience de la vie, qui apprend à l'homme à se méfier de ses propres forces, et à se voiler la tête en face du mal. Bruno, selon le témoignage de plusieurs auteurs contemporains, avait adopté, pour sa vie intime, la règle de Saint-Benoît; il conserva, sur le siége épiscopal, toutes ses austérités premières; en face de son clergé, il développa une sévérité, une fermeté, qu'on ne s'était point attendu à trouver dans ce jeune homme

doux et humble, qui s'était constamment effacé devant les autres et qui avait paru poursuivre une sanctification purement personnelle. Comme évêque, il essaya les forces dont il devait trouver l'emploi près de trente ans plus tard sur une scène infiniment plus vaste. Il entama avec son clergé prévaricateur ou impudique une lutte incessante, chassant les abbés incapables ou infidèles, rétablissant la discipline à Senones, à Saint-Dié, à Estival, à Moyenmoutier; composant des hymnes dans ces moments qu'on appelle perdus; opposant le silence du mépris et la sérénité d'un front pur aux calomnies qui osaient s'attaquer à son irréprochable existence; descendant des hauteurs de la méditation, lorsque les ordres de l'empereur lui confiaient des soins politiques, et alliant, dans ces rares occasions, la prudence du serpent à la simplicité de la colombe.

Ainsi, il était parvenu à réconcilier Conrad le Salique et Robert, roi de France; il avait rétabli la paix en Lorraine, après la mort d'Eudes, comte de Champagne, et nous allons le voir, comme pape, proclamer en Alsace la trêve de Dieu. Peu de temps avant sa grande élévation, il avait (en 1045) restauré le couvent de Hohenbourg, détruit par un incendie, et, dans cette existence toute vouée à son Sauveur, il aspirait plutôt à descendre qu'à monter, plutôt à entrer dans un couvent de Bénédictins qu'à réunir sur sa tête de nouvelles dignités ecclésiastiques, lorsque l'empereur lui annonça, dans les derniers jours de 1048, que la diète de Worms l'appelait, par un vœu unanime, à la chaire pontificale vacante.

L'effroi de Bruno fut sincère; il entrevit du premier coup d'œil l'immense responsabilité qui allait peser sur lui; il demanda à se recueillir, passa plusieurs jours dans le jeûne et la prière, et, au sortir de cette retraite, il déclara qu'il se sentait incapable de porter le fardeau qu'on voulait lui imposer; il confessa publiquement devant la haute assemblée ses faiblesses, ses péchés, son indignité personnelle. Mais cette humilité, qui n'était que l'expression et le résultat de ses convictions chrétiennes, lui gagna d'autant plus le cœur de tous les assistants; sa componction fut plus éloquente que ne l'aurait été un discours cicéronien. Les instances de l'empereur, son ami et son maître, finirent par ouvrir les yeux du modeste candidat sur le danger que courait la chrétienté, si l'on renvoyait les députés romains soit avec une réponse négative, soit avec la nomination d'un pontife moins apte à prêcher d'exemple à cette Rome plongée dans les excès de l'anarchie et de la débauche. Lorsque les délégués des nobles, du clergé et du peuple de Rome s'étaient présentés à la cour de l'empereur d'Allemagne, à Freisingen, les Allemands s'étaient d'abord détournés avec un mouvement d'effroi et d'horreur; personne n'osait aspirer à cette

tiare, qui portait la mort avec elle. Et si jamais une assemblée délibérante avait été bien inspirée, ce fut cette diète convoquée par l'empereur à Worms; car, de l'aveu de tous les contemporains — et ce jugement premier a été ratifié par la postérité — le choix qu'on y fit d'un pape ne pouvait tomber sur un prêtre plus digne que ne l'était l'évêque de Toul.

Bruno, à la fin convaincu qu'un appel d'en haut lui arrivait dans l'unanimité de cette réunion diétale, Bruno accepta, sous condition qu'une élection canonique confirmerait, à Rome, l'élection improvisée à Worms. Avec lui, la papauté ruinée va se relever rapidement, et devenir une puissance véritablement universelle. Le règne de Léon IX ouvre une ère féconde en soudaines et salutaires métamorphoses.

Au moment où le nouveau pape s'acheminait vers la cité éternelle, le bâton du pèlerin à la main, comme les apôtres ses prédécesseurs, Rome sortait d'un état anarchique, dont j'oserai à peine indiquer quelques contours.

De même qu'à la fin du dixième et au commencement du onzième siècle la puissante famille des Crescentius avait disposé de la tiare, ce fut, dans les temps un peu antérieurs à l'époque où nous sommes arrivés, la famille ambitieuse des comtes de Tusculum, qui tyrannisait le municipe de Rome et qui pourvoyait ses membres de toutes les dignités lucratives de l'Église, sans en exempter la papauté. La politique impériale favorisa, pendant assez longtemps, un état de choses qui assurait sa prépondérance sur les affaires de l'Italie du centre; il fallut que le scandale arrivât à un degré inouï, pour mettre un terme à cette coupable incurie, ou à cette inintelligente connivence. Un enfant de douze ans, le fils du comte Albéric, avait été placé, en 1033, sur le trône pontifical; l'un de ses frères, Grégoire, fut pourvu de la dignité de patrice. A partir de ce moment, un mystérieux nuage descend sur l'Église de Rome et enveloppe la ville sainte d'une sinistre obscurité, sillonnée par moments d'éclairs plus sinistres encore. Benoît IX, à mesure qu'il grandissait, semblait réunir dans sa nature démoniaque les vices de Caligula et d'Héliogabale. Les péchés capitaux régnaient impunément sous ses auspices et sous son égide; l'antique palais du Latran avait été transformé par lui en un lieu de plaisirs mondains. Lorsque, excédée de tant d'insolence, la partie saine du clergé et du peuple essayait d'y porter remède en procédant à l'élection de pontifes moins indignes, ces essais n'aboutissaient qu'à une confusion plus grande; il y eut un moment où trois papes siégeaient à Rome, l'un au Vatican, le second à Sainte-Marie-Majeure, un troisième au Latran. Des luttes à mort ensanglantaient les rues de la ville; Benoît IX, tantôt fugitif, tantôt triom-

phant, finit par céder la tiare à prix d'argent, et continua, dans une retraite profane, hors des murs de Rome, sa vie de débordements. Telle était la situation de l'Église au centre de la chrétienté, telle avait été Rome au moment où Léon IX allait frapper aux portes de Saint-Pierre.

Sa marche, de Toul à travers l'Allemagne et l'Italie, avait été une marche triomphale. Peuple, prêtres et nobles accouraient sur le passage de l'évêque qui marchait nu-pieds, comme le dernier des pèlerins, mais qui portait sa mission régénératrice écrite sur son front. Son cortége était aussi simple que lui-même; mais au nombre des amis qui s'étaient attachés à sa nouvelle destinée, et qui allaient courir avec lui tous les dangers d'un combat à outrance, se trouvait un simple moine, qui valait une légion d'adhérents. J'ai nommé Hildebrand, le moine de Cluny, le chapelain de Grégoire VI, de l'un des concurrents de Benoît IX, Hildebrand, qui avait puisé dans le spectacle même des infamies romaines la volonté et le courage de réformer et de relever cette Église déchue. Ce sont les orgies de Benoît IX qui ont provoqué, qui ont légitimé les rigueurs de Grégoire VII; la mission providentielle de ce pape, préparée par les pontificats de Léon IX et de Nicolas II, avait été révélée à ce génie incomparable sur les bords mêmes de l'abîme, où menaçaient d'être englouties les traditions des premiers papes martyrs et des pontifes contemporains de Constantin et de Charlemagne. Hildebrand était l'homme d'une nouvelle époque, encore caché aux yeux du monde, mais intronisant déjà, sous le nom de Léon IX, un nouveau système.

Léon IX fit son entrée à Rome, au chant des hymnes, entouré par le clergé et par le peuple. Il alla en droite ligne prier sur le tombeau de l'apôtre saint Pierre, puis il déclara, devant un immense concours de fidèles, n'avoir accepté qu'à contre-cœur la dignité pontificale et être prêt à retourner dans sa patrie [1], si le choix préalable de la diète allemande n'était pas ratifié par les habitants de la ville éternelle.

Évidemment, la confirmation populaire que réclamait Léon IX était une affaire de pure forme; mais le principe même, énoncé par le pape, lui gagnait l'affection du peuple; il semblait, en réclamant l'assentiment des Romains, condamner lui-même la dictature de l'empereur [2]. A partir de ce moment, l'Église s'appliqua nécessairement à reconquérir la liberté du choix dans les élections papales.

Le 2 février 1049, jour de la Purification, il fut consacré par les trois cardinaux-évêques, et de ce jour, l'Église sentit le souffle vivifiant d'un

1. Il ne s'était point démis de ses fonctions d'évêque.

2. Gregorovius. *Histoire de Rome au moyen âge*, t. IV, passim.

air de réforme; c'était la bise du nord qui venait enlever les miasmes marécageux de la campagne romaine.

Les annales ecclésiastiques mettent en lumière l'activité dévorante du nouveau pape, qui convoqua concile sur concile, et parcourut incessamment l'Europe centrale, pour extirper la simonie et le concubinage, pour relever l'épiscopat amoindri, et imprimer une vie nouvelle à des règlements oubliés ou méconnus. Le pape Victor III a dit de lui, avec toute raison : *ab eo omnia ecclesiastica studia renovata, novaque lex visa est exoriri.* A peine assis sur le siége pontifical, il émet une bulle en faveur de l'église de Saint-Pierre, et attribue à la restauration et à l'ornement de cette basilique tous les dons faits par les fidèles. Dès le mois de mars 1049, il se rend à l'église de Saint-Michel, sur le mont Gargano qui domine l'Adriatique. Sa pensée pieuse et ardente erre au delà de cette mer jusqu'à Byzance et appelle la lumière d'en haut sur les Grecs schismatiques; de là, il se rend au couvent du Mont-Cassin, fondé par saint Benoît, le guide spirituel de son enfance et de sa jeunesse. Il croyait devoir à ce protecteur invisible sa guérison dans une maladie mortelle, et il venait maintenant s'acquitter d'un devoir de reconnaissance dans le sanctuaire même où Benoît avait vécu. Le pape, quoique pompeusement reçu par l'abbé Richerius, dîna dans le réfectoire à la table des moines, et gagna les cœurs par cette humilité qui chez lui semblait une grâce d'état. Il éprouvait instinctivement le besoin de s'appuyer sur quelque affection, puisqu'il allait être obligé de froisser les intérêts et les passions.

Dès le premier concile qu'il convoqua à Rome en avril 1049, il pût se convaincre que s'il voulait agir avec une vigueur extrême, renverser tous les obstacles, frapper tous les coupables, les églises de Rome resteraient sans prêtres. Hildebrand, maintenant son sous-diacre et recteur de Saint-Paul, le dirigeait à la fois avec énergie et modération. Kilian, évêque de Sutri, accusé de plusieurs vices, avait cherché à se défendre en faisant admettre de faux témoins; mais à la voix du pape, il était tombé, frappé d'apoplexie, comme Ananias, sous l'impression d'une terreur panique qui s'était emparée de tous les assistants. Léon prétendait établir la règle que tous les prêtres qui auraient été consacrés par un évêque simoniaque seraient privés de leur dignité. L'effroi fut universel. C'est alors que Hildebrand intervint et fit établir, comme règle normale, les ordonnances moins sévères de Clément II. Mais Léon IX se montra implacable contre les mariages incestueux et contre les ecclésiastiques concubinaires.

Pur, lui-même, de tout péché charnel, il s'indignait contre les coupables qui avaient violé le vœu de chasteté. Les femmes convaincues d'avoir

cohabité avec des prêtres furent privées de leur état civique et condamnées à l'état de serves du palais de Latran. Cette antique demeure des papes, qui, sous Benoît IX, avait été un lieu de débauches, fut exorcisée par le saint pontife et rendue à sa destination première; les admirables hymnes de l'Église primitive retentirent de nouveau sous ces voûtes purifiées.

Dès son entrée en fonctions, le pape reçut, de la part de saint Pierre Damiani, un livre, fruit d'une longue et terrible expérience, un volume portant le titre significatif et néfaste de *Gomorrhianus*, qui signalait au père des fidèles les vices hideux dont laïques et cléricaux se souillaient, et qui le sommait d'extirper ces excroissances du corps social. Le pape répondit catégoriquement au jeune anachorète pour le remercier de ses tristes révélations et prit l'engagement d'y porter remède dans la mesure de ses forces. A l'un des successeurs de Léon IX, au pape Alexandre II, l'œuvre de Damiani parut offrir des sujets de scandale tels, qu'il crut devoir l'enfermer dans une cassette sous triple clef. L'Église, depuis ce temps, a permis l'impression de cette anatomie du vice; car la morale publique n'est point engagée dans les publications de cette nature, et elle ne court point de danger par des crudités physiologiques. C'est la poésie du crime qui fausse les intelligences et pervertit les cœurs.

Dès le début de son pontificat, Léon IX avait à lutter avec d'autres difficultés matérielles; les caisses des églises avaient été vidées par le monstrueux Benoît IX; dès lors comment nourrir la petite cour pontificale? Il songeait déjà à vendre jusqu'au dernier de ses ornements, et ses amis d'Allemagne étaient sur le point de mettre leurs vêtements en vente, afin de pouvoir retourner dans leur patrie, lorsqu'un don inespéré arriva de la cour lombarde de Bénévent. On a remarqué que pendant les soixante-dix années qui ont précédé le pontificat de Léon IX, et sous son règne même, on ne frappa point de monnaie papale. Le peuple romain cependant vivait d'aumônes, comme il vit aujourd'hui du produit des étrangers; par une coïncidence heureuse, dans cette détresse publique, on vit se présenter à Rome un roi d'Écosse, illustré bien plus par la tragédie shakespearienne que par les annales contemporaines. Macbeth, meurtrier de son prédécesseur Duncan, avait à se faire pardonner cet assassinat, et il répandit avec profusion des aumônes et des largesses de toute nature. Le peuple fut satisfait et attribua ce secours inattendu à l'influence du pape.

En général, la ville de Rome resta calme sous Léon IX, qui s'appliquait à ne pas attaquer les formes de la constitution urbaine. La piété réelle du pape inspirait aux habitants un respect involontaire, et l'union intime qui

régnait alors entre l'empire et la papauté, contribuait aussi au maintien de la paix dans les rues de la ville et dans les châteaux de la campagne. Mais Léon ne parvint jamais à se sentir à l'aise dans une cité qui avait été récemment souillée par tant de meurtres perfides et de combats publics. Le séjour de Rome lui inspirait une involontaire répugnance ; en additionnant les mois qu'il a passés au Latran, on n'arriverait probablement pas au quart des années de son pontificat.

Déjà pendant l'automne de 1049, nous trouvons le pape en route pour le Nord. A Passignano, en Toscane, il est rejoint par saint Jean-Gualbert, ce chevalier-moine, fondateur du couvent de Vallombreuse, et l'un des lieutenants les plus actifs du pape dans l'œuvre de la réforme. Il traverse Pavie, passe le Saint-Bernard et se rend à Clugny, partout conciliant, confirmant ou concédant des priviléges. Puis il entre un instant à Cologne, où un accueil magnifique l'attend ; à Aix-la-Chapelle il reçoit la soumission de Godefroi, duc de Lorraine, qui avait saccagé et incendié la ville de Verdun, et qui maintenant faisait amende honorable sur le théâtre même de ses méfaits, en se laissant frapper de verges et en consentant à faire l'office de manœuvre pour la reconstruction de l'église qu'il avait brûlée.

Un synode avait été convoqué à Reims pour le 3 octobre 1049; Henri Ier, roi de France, circonvenu par des évêques simoniaques, avait voulu détourner le pape de son projet d'entrer en Champagne. Léon IX persista dans son dessein; un immense concours de tous les points de l'Europe centrale et de l'Angleterre lui prouva qu'il n'avait pas trop présumé de son influence morale. — La foule des pèlerins dans l'église de Saint-Remy, où l'on avait exposé les reliques du saint, fut telle qu'il y eut des malheurs à déplorer. Le pape fut obligé de se réfugier dans un couvent contigu à l'église, que l'on évacua de force pour pouvoir célébrer les cérémonies de la consécration.

Le synode fut tenu dans le temple, qui venait d'être restauré et livré au culte; une longue série de mesures disciplinaires marqua chaque jour de cette active assemblée. L'archevêque de Reims, accusé de simonie, mais habilement défendu par l'évêque de Senlis, fut assigné à comparaître, en 1050, devant un concile à Rome. D'autres dignitaires inculpés furent moins heureux; l'abbé de Pontières (dans le diocèse de Langres) qui s'était refusé de payer le denier de Saint-Pierre et s'était rendu coupable d'actes honteux, fut solennellement déposé. L'évêque de Langres, accusé de crimes multiples, crut devoir se soustraire par la fuite au prononcé du jugement, qui le mettait hors du sein de l'Église.

Cette terrible sentence de l'excommunication fut prononcée, dans le même synode, contre plusieurs prélats prévaricateurs; les anciennes pres-

criptions contre la chasse et le mariage des prêtres furent renouvelées, et lorsque, après une étonnante activité déployée pendant le concile, le pape fit ses adieux à Reims, il put se rendre le témoignage d'avoir, sur le sol de la France, et en face d'un roi malveillant, déployé la même énergie qu'à Rome, en face d'une faction de puissants dynastes.

Un concile était convoqué à Mayence, pour le 11 octobre, et l'empereur d'Allemagne devait s'y rencontrer avec le pape. Avant de s'y rendre, Léon IX consacra l'église de Sainte-Madeleine à Verdun, et versa des larmes sur les ruines des temples et des demeures qui avaient été saccagés par Godefroi de Lorraine. On vit à Mayence se produire des scènes analogues à celles de Reims. Un évêque de Spire, Sibico, accusé d'adultère, essaya de se défendre; sa mâchoire fut subitement paralysée, et, de ce moment, l'assistance ne douta plus de l'influence irrésistible d'un pontife, qui était visiblement assisté par le Seigneur.

De Mayence, le pape retourna sur ses pas en Lorraine, et arriva en novembre à Moyenmoutier, «cette pépinière de saints;» du fond de la vallée lorraine, il se dirigea vers Andlau, en Alsace. Je laisse à penser quelle dut être son émotion, lorsqu'il toucha ce sol, où il avait sans doute plus d'une fois passé comme jeune lévite pour visiter soit Hohenbourg, soit le monastère d'Altorf, fondé par ses ancêtres. Le couvent de Saint-Fabien et Sainte-Félicité à Andlau le reçut dans son enceinte; il y consacra le maître-autel dans l'église nouvellement reconstruite par l'abbesse Mathilde, et y plaça les reliques de sainte Richarde. Les droits et les priviléges de l'abbaye furent renouvelés à cette occasion, sous réserve d'une redevance de trois pièces de toile pour étoles, que l'abbesse aurait à envoyer annuellement au saint-siége. Le souvenir de la sainte impératrice devait être sympathique à Léon IX, qui cultivait, comme sainte Richarde, les muses latines, et qui aimait, sans doute, comme elle, ce pittoresque vallon. J'ai tout lieu de penser que le pape ne passa point aux pieds de Hohenbourg, dont il avait restauré le couvent quatre ans auparavant, sans faire une courte station au haut de la montagne; toutefois, le document qui constate d'une manière officielle sa sollicitude pour le saint asile et pour le nom de son aïeule, n'a été émis qu'un an plus tard, en 1050; nous aurons à y revenir.

Arrivé à l'église de Saint-Cyriaque, à Altorf, où ses parents étaient enterrés, le pape consacra le maître-autel, y déposa une grande quantité de reliques, entre autres le bras de saint Cyriaque, et resta plongé dans un long recueillement sur la pierre sépulcrale des auteurs de ses jours. Quels eussent été les transports de la pieuse Heilwige, si elle avait vécu

assez longtemps pour voir le cortége qui accompagnait le pape dans son pèlerinage et si elle avait pu recevoir des mains d'un fils la bénédiction de l'un des plus dignes successeurs de saint Pierre!

Pour le coup, le pontife laissa un témoignage officiel de son séjour temporaire dans le couvent de Saint-Cyriaque. Une bulle datée du 28 novembre 1049[1] rappelle les origines du couvent fondé par les parents du pape, qui veut « baser l'avenir de ce lieu vénérable sur des priviléges apostoliques, en retirer pour lui-même des moyens de salut et assurer aux moines un appui tutélaire. » Répondant aux vœux de son cousin (*patruelis*) Adalbéron, chanoine de l'église de Toul, il reproduit les premiers actes de la fondation de ce monastère, et prescrit les premiers défrichements dans les alentours. Le comte Éberhard, un ancêtre du pape, y venant fréquemment, l'avait déjà trouvé propre à la fondation d'un couvent; mais il avait été arrêté dans ses projets par la maladie et par la mort. Son fils, Hugues l'Enroué (*aliquantulum raucus*), connaissant les intentions du comte, commença dans cette localité à construire une église en l'honneur de saint Barthélemy et de saint Grégoire. Sur la demande du même Hugues, l'évêque Erkenbold consacra l'église, et Hugues fit don à cette jeune fondation des dîmes d'Altorf, et en même temps des dîmes de la campagne située autour du *Burcberck*[2], avec celles de Mollkirch, Grendelbruch, Schirmeck et Bærenbach. La consécration a lieu en présence de l'abbé de Cluny et de plusieurs prélats. Léon IX, dans cette même bulle, confirme les dons et les priviléges accordés par ses parents à l'église d'Altorf, par exemple, le droit de battre monnaie, le droit de péage, et celui d'un marché, autrefois octroyé par l'empereur Othon.[3]

1. Voy. Schœpflin, *Als. dipl.*, I, p. 164 à 165.

2. Burgberg, montagne du château, probablement de Guirbaden.

3. Il n'est point dit si c'est Othon I, II ou III, qui avait accordé cette faveur. La bulle n'existe point en original dans notre collection du Bas-Rhin; nous ne possédons qu'un simple *Vidimus* de l'officialité de 1462. Schœpflin ne connaissait pas plus que nous la charte primitive; il a travaillé sur le *Vidimus*.

On lisait sur le dos de la charte, que l'évêque Werner attribua, lors de la consécration de cette église, à l'autel de Saint-Cyriaque les dîmes de dix-sept manses (*terra salica — Selegelende*) provenant soit du comte Eberhard, soit du comte Hugues, soit de leurs frères Gerard et Waffrid; puis les dîmes de l'Osternforst, à Dereberde et Demosand (*sic*); enfin les dîmes de la forêt de Berenbach et Grendelbach (*Grendelbruch*), commençant par le cours d'eau de Rotaho (*la Bruche à Rothau*), et se terminant à Surebac (*Sauerbach?*).

La même note contient encore d'autres renseignements sur les mutations survenues dans ces rentes. Ce sont des détails passablement confus; ils se rapportent à des biens sis à Torolfesheim (*Dorlisheim*), donnés par Gontram, fils de Hugues, pour le salut de son âme et une partie des dîmes sur des terres que Mefrid (*sic*), l'oncle de ces seigneurs, avait données à l'autel de Saint-Étienne, à Metz. La comtesse Berthe, épouse d'Eberhard, avait livré et donné à l'autel de la Sainte-Vierge à Strasbourg une partie des dîmes, attribuées dans le principe à l'église d'Altorf par Gontram.

Le premier voyage du pape Léon IX en Alsace est encore marqué par une bulle, émise le 17 novembre 1049[1] en faveur du monastère de Sainte-Croix fondé par ses parents à Woffenheim, dans le Haut-Rhin.

Après une invocation à l'instrument du martyre du Sauveur, Léon rappelle que l'église en question a été fondée par ses parents Hugues et Heilwigdis; il dit qu'en souvenir d'eux et de ses deux frères Gérard et Hugues, déjà décédés, et pour son propre salut, il soumet l'église en question à l'autorité et à la protection du saint-siége. A l'avance, il réprouve toute usurpation éventuelle, même si elle avait lieu dans un but religieux; il permet à l'évêque du diocèse d'y faire gratuitement des consécrations d'autels ou de religieuses, mais sous aucun prétexte il ne saurait admettre qu'un roi, empereur, archevêque ou évêque y fasse un acte impliquant une autorité domaniale ou d'advocatie. Il rappelle avoir confié l'advocatie à son neveu Henri, possesseur du château d'Égensheim (*Éguisheim*), et lui confère, à ce titre, l'usufruit des rentes d'Orbeis. Après sa mort, le plus âgé des copropriétaires d'Éguisheim succédera à l'advocatie, aux mêmes conditions. A leur défaut, l'abbesse et la congrégation des religieuses de Sainte-Croix pourront au besoin élire l'avoué parmi les copropriétaires d'Éguisheim. S'il n'y a point d'héritier à Éguisheim, les religieuses choisiront dans la famille ou parenté du fondateur, de manière à prendre toujours de préférence le plus proche parent, et à maintenir l'avouerie dans la famille (*in genere*).

Suit une réglementation de ce que l'avoué pourra percevoir, si les domaines du monastère allaient augmenter; c'est toujours, indépendamment des revenus du fermage d'Orbeis, la douzième partie des nouveaux revenus; mais il faudra pour cela attendre que le couvent ait acquis douze nouvelles manses. Si l'avoué percevait plus qu'il ne lui est dû, sur les biens meubles et immeubles du couvent, l'abbesse, après une admonestation et un délai de douze semaines, aura droit d'en appeler au saint-siége.

« Après la mort de l'abbesse, que le pape lui-même venait de bénir, les religieuses devaient être libres dans leur choix; elles devront de préférence en prendre une dans leur propre sein, capable et douée de bonté; dans le cas où ces conditions ne se trouveraient pas, on aurait à en choisir une, hors du rayon du couvent. Il réserve au saint-siége seul la bénédiction ou la consécration de l'abbesse élue.

« *En retour de toutes ces faveurs, l'abbesse enverra tous les ans à Saint-Pierre de Rome une rose d'or de la valeur de deux onces romaines*, ou

1. Schœpflin, *Als. dipl.*, I, p. 163 et suiv.

bien la valeur même, pour en faire confectionner une; et ceci aura lieu en temps de carême, le dimanche d'Oculi. »

Le pape institue formellement « ce mémorial des immunités accordées au couvent de Sainte-Croix, pour qu'à Rome même, où tout acte religieux prend son origine, et où, *malgré moi*, j'ai accepté les fonctions de vicaire de l'apôtre, le monastère situé sur mes domaines paternels et largement doté par moi, ne tombe point en oubli. »

« Fait le 14 des Kalendes de décembre. » — Au bas de l'acte, conservé aux archives de Colmar, se trouve le visa de Conrad, évêque de Strasbourg.

Le pape s'était-il rendu lui-même à Woffenheim, en venant de Moyenmoutier, et avant d'aller à Andlau, ou après cette tournée? C'est ce qu'il est difficile d'affirmer ou de préciser maintenant. En tout cas, il ne semble guère probable que Léon IX, une fois en Alsace, n'ait pris quelques jours pour visiter les fondations de ses parents, d'autant plus que Woffenheim était dans le voisinage d'Éguisheim et de son château paternel.[1]

Au sortir d'Alsace, nous trouvons le pape dans le comté de Calw, en Souabe, tenu par son neveu Adalbert. — Aux environs de Calw, les ruines du couvent de Hirschau attirèrent son attention; il y fit faire des fouilles et découvrit les reliques de saint Aurèle. A la suite de cette heureuse trouvaille, il enjoignit à son neveu et à la comtesse Viltrude de relever les murs du couvent et de le remettre entre les mains des Bénédictins.

Vers la fin de novembre 1049, il arrive à Reichenau, dont il avait soutenu l'abbé contre l'évêque de Constance; dans cette île aux anciennes basiliques, il célèbre la fête de saint Clément. De là il se rendit à Augsbourg, puis passa au cœur de l'hiver par les Alpes du Tyrol, et fut de retour à Rome vers le commencement du carême de 1050. Je ne saurais mieux exprimer l'immense changement qui venait de s'opérer dans la situation générale, qu'en traduisant les paroles d'admiration qu'inspire à C. Hœfler cette rentrée du pape dans les États de l'Église, après la première excursion apostolique en France et en Allemagne.

« En moins d'un an, le pape avait réussi à arracher l'Église à un état de détresse et à la relever de son abaissement. Le partisan le plus enthousiaste des promesses divines n'aurait pu espérer un semblable résultat. L'Espagne se trouvait rattachée au saint-siége; en France, l'esprit d'oppo-

1. L'abbé Hunkler place, à cette même époque, une tournée du pape au monastère de Saint-Sigismond à Ronffach, de plus, la consécration des églises de Bergholzzell, d'Œlenberg et d'Ottmarsheim. Je ferai aussi remarquer que les chartes concernant Sainte-Croix et Altorf ne sont point datées de ces localités mêmes; c'est probablement en route pour l'Italie que le pape les a fait expédier.

sition du roi et des évêques était brisé; l'Église d'Angleterre était plus intimement que jamais unie à l'Église de Rome; en Allemagne, les germes d'une dissolution prochaine étaient étouffés; en Italie, la transformation était complète; dans l'Occident tout entier, l'esprit apostolique primitif était rajeuni, les préceptes canoniques fortifiés. Plus avait été grand à Rome l'esprit de perdition, plus brillant était aujourd'hui le modèle qui montrait à tous les peuples le chemin de la vie et du salut. Les princes de la terre rendaient hommage de nouveau au successeur de l'apôtre; les évêques de tous les pays de l'Occident entendaient de nouveau sa voix.

« Beaucoup d'évêques avaient été pourvus d'excellents pasteurs; les moines et les prêtres étaient ramenés à la vie disciplinaire, les laïques bridés, les récalcitrants punis; et ce résultat était obtenu sans l'emploi de la violence, malgré l'opposition et l'inimitié des puissants de la terre; sans conseil, sans assistance, par un seul homme faible et désarmé, mais pénétré de l'esprit de Dieu, de la foi apostolique, de l'espérance dans le secours d'en haut, et de l'amour qui le poussait à laisser sa vie pour son troupeau. »

A peine descendu à Saint-Jean de Latran, le pape préside le concile qui décida la condamnation de la doctrine de Béranger de Tours[1], sur l'Eucharistie, et ce jugement fut confirmé quelques mois plus tard par le concile de Vercelli.

Jusqu'ici, Léon IX, absorbé par les soins de la réforme du clergé, n'avait pu s'occuper de la situation politique et territoriale du saint-siége; mais maintenant il éprouva l'impérieux besoin de faire honneur aux traditions de Rome pontificale; pour lui, comme pour quelques-uns de ses grands prédécesseurs du huitième siècle, le pape devait être un pontife-roi; l'humilité de son cœur n'obscurcissait point sa vue comme homme d'État; peut-être aussi puisait-il, pour cette partie de son activité, toutes ses inspirations chez le moine Hildebrand, dont nous avons vu l'austère figure au milieu du cortége qui avait suivi l'évêque de Toul à Rome. Depuis Charlemagne, la curie romaine convoitait la Pouille et la Campanie, et faisait remonter ses prétentions ou ses droits jusqu'à la donation de Constantin. Ces desseins du pape se portaient sur l'Italie méridionale, qui offrait à cette époque un singulier aspect[2]. Les empereurs d'Orient et d'Occident aspiraient à y dominer; les princes lombards continuaient à régner en maîtres souverains dans plus d'une ville; les cités maritimes étaient à peu près indépendantes, et à travers ce dédale de seigneuries, les Nor-

1. Il niait la présence réelle.

2. Voy. Grégorovius IV, p. 77-78

mands, récemment arrivés, se mettaient au service de tous les partis pour les tromper les uns après les autres.

Dans cet état à peu près anarchique, le pape devait apparaître comme une providence. A Salerne, il fut accueilli avec déférence par le prince Guaymar IV; à Melfi, il eut une conférence avec les princes normands, et dans le duché de Bénévent, que l'empereur Henri III avait en partie accordé aux Normands, le pape prépara la voie à une conquête pacifique. La ville de Bénévent chassa l'année suivante ses maîtres lombards, et se donna aux souverains ecclésiastiques de Rome (25 juin 1051).

Dans l'automne de 1050, Léon IX s'achemina de nouveau vers les contrées du Nord, qui lui étaient si chères; le 19 octobre il visita Toul, et employa quinze jours à revoir, dans les environs, toutes les localités, où, pendant son enfance studieuse et sa jeunesse active, il avait déjà vécu de cette vie de sainteté, qui faisait maintenant l'orgueil et l'admiration des peuples catholiques. Il y eut une affluence considérable de pèlerins et de dignitaires de l'Église, qui vinrent du fond de la Hongrie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France, porter leurs hommages à ce pape, redresseur des torts et digne héritier de la succession de saint Pierre.

Pendant son séjour dans son ancienne résidence épiscopale, Léon IX honora les reliques de saint Gérard, dont le corps avait été trouvé intact après cinquante-six ans, écoulés depuis son ensevelissement. De Toul, il se rendit sur les confins de la Lorraine, au couvent de Hesse, près Sarrebourg, dont il confirma les priviléges; puis il redescendit, dans l'arrière-saison, en Alsace. Ce fut pendant cette seconde tournée pontificale qu'il émit le remarquable document, dans lequel il constate la présence des reliques de sainte Odile au couvent de Hohenbourg. Ici, je ne puis mieux faire que de traduire textuellement une charte qui constitue pour le monastère, situé au sud-ouest de Strasbourg, sur une sommité des Vosges, un véritable titre de noblesse :[1]

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au nom du Seigneur, à l'église de Sainte-Marie, mère de Dieu, à Hohenburch, où repose le corps de la sainte vierge Odile et, par son entremise, salut aux religieuses qui à tout jamais y feront le service divin.

« Pendant que nous parcourions, poussé par un pieux devoir, la contrée d'Alsace, il nous arriva de visiter Hohenburch, et puisque nous portons une pieuse sollicitude à toutes les églises, une dévotion spontanée nous aurait porté vers ces lieux, sans compter que le souvenir de nos parents,

1. Cette bulle est placée improprement par Schœpflin (*Als. dipl.*, I, p. 166-169), en 1051, au lieu de 1050.

qui dévotement y ont servi le Christ et y reposent en paix, nous a poussé à consacrer de nouveau, comme résidence du Saint-Esprit, ladite église, que nous avons trouvée pour ainsi dire abandonnée. Et nous l'avons fait ainsi qu'il convient. Or, à ce temple dédié à la sainte vierge, mère de Dieu, et à saint Nicolas, la vénérable abbesse Berthe a livré un bien avec des serfs qu'elle possédait près d'Arcenheim (*Artzenheim*) et près de Meinoldesheim (*Mœnolsheim*), Sahsenheim, Uhresheim (*Ursheim*), Gersheim (*Gerstheim*). Nous avons de plus statué que sur les deux autels, dont l'un est placé au-dessus de la tête de sainte Odile, et l'autre dans l'église principale, personne ne célèbre la solennité de la messe, si ce n'est l'évêque du diocèse même, et les semainiers attitrés de l'église même; et, en outre, toute personne capable qui se présenterait, mais toujours avec l'autorisation et l'assentiment de l'abbesse ou de la congrégation dans le cas où l'abbesse ne serait pas présente. On aura de plus soin de se pourvoir d'un prêtre religieux qui desservira journellement l'autel de sainte Odile et remplira dignement l'office de chapelain auprès de l'abbesse. Et puisqu'il convient à nos devoirs de régent apostolique de porter une bienveillance compatissante à qui brille dans l'exercice de la piété, ainsi que le portent les lettres-priviléges accordées par nos prédécesseurs, il nous a semblé aussi juste et convenable de nous rendre aux désirs de cette église et des religieuses qui s'y vouent au service du Seigneur. Or donc, nous concédons en vertu de notre autorité, et à tout jamais, ledit privilége, statuant sous réserve de la censure apostolique, et en invoquant le jugement de Dieu, que ladite église devra inviolablement posséder le bien susmentionné, et tous ceux qui ont déjà été concédés par les fondateurs de l'église ou par d'autres fidèles serviteurs du Christ; par exemple : Rodesheim (*Rosheim*), Torolfesheim (*Dorlisheim*), Avelsheim (*Avolsheim*), Sahsolsheim (*Sœssolsheim*), Bladensheim (*Blœsheim*), Scafersheim (*Schœffersheim*), Ehnenheim (*Obernai*), Illenkirchen (*Illkirch*), Ingemarsheim, Ehenheim (*sic, Niedernai*), Egensheim (*Eguisheim*), Sigolsesheim (*Sigolsheim*), Alege (*Ehl*), Sunthausen (*Sundhausen*), Argersheim (*Ergersheim*), Scopfheim (*Schopfheim*), Gersheim (*Gerstheim*), Bircheim (*Bergheim-Mittelbergheim?*), Tullingen. Quant à la terre salique de Saint-Nabor, et de tout ce qui serait ultérieurement concédé, que personne ne se permette dorénavant d'en enlever ou de lâcher une parcelle; mais que le tout demeure intégralement aux religieuses vouées en ce lieu au service du Seigneur.

«Nous avons aussi résolu de confirmer auxdites religieuses la faculté d'élire, toutes les fois qu'une abbesse viendra à décéder, sans contradiction, une abbesse qui prendra la direction du couvent. Ordonnons aussi qu'elles

élisent de préférence dans leur propre sein, si elles peuvent y trouver une digne et religieuse abbesse, sinon qu'elles acceptent la meilleure qu'elles pourront trouver autre part et qu'elles amènent l'élue devant l'évêque, pour qu'il la consacre, et que l'abbesse, à son tour, fasse régulièrement consacrer par l'évêque les religieuses soumises à son régime.

« Nous décrétons aussi que toute la superficie (*area*) de la montagne, qui, du temps de sainte Odile, était possédée par les religieuses seules, ainsi qu'il est constaté par une ancienne tradition, soit soumise à l'abbesse, de telle manière que personne ne s'avise, sans son assentiment, de cultiver ou d'occuper la montagne qui s'étend au-dessous de l'enceinte du mur païen (*infra septa gentilis muri*) et que personne ne se hasarde d'enfreindre et de violer, de quelque façon que ce soit, la paix, qui doit, selon notre volonté, régner perpétuellement en ces lieux. Décrétons en outre que pas une personne, de quelque condition qu'elle soit, n'exige quelque chose de ladite église par force ou par violence, mais qu'elle puisse toujours, calme et tranquille, vaquer aux louanges de Dieu; voulons aussi que l'abbesse ne dissipe point les biens du couvent avec une prodigalité insouciante, mais que, fidèle dispensatrice du suprême empereur, elle s'applique à conserver diligemment et à garder prudemment tous les revenus qui devront servir aux pauvres du Christ et à l'avantage de l'église, non à la vanité du monde, de manière que les brebis du Christ, qu'elle doit paître selon l'esprit et la chair, ne manquent jamais de pâturage temporel et puissent s'appliquer sans souci à la recherche et à l'acquisition des choses de l'éternité. Si elle contrevenait à ses devoirs, et si, avertie une, deux ou trois fois, elle ne venait pas à résipiscence, nous prescrivons qu'elle soit déposée selon les règles canoniques, et devant l'église, en vertu d'une censure judiciaire.

« Or donc, en vertu de l'autorité qui nous compète comme successeur de saint Pierre, nous décidons irrévocablement qu'il ne sera permis à aucun empereur, roi, archevêque ou personnage quelconque, grand ou petit, d'agir, de quelque façon que ce soit, à l'opposite de cette lettre confirmative. Quiconque y contreviendrait, nous voulons qu'il demeure frappé de notre anathème apostolique, jusqu'à ce que, humblement, il vienne à s'en repentir. Mais celui qui gardera (*ces préceptes*), nous voulons qu'il participe de la vie éternelle. Frappé sera du même anathème tout semainier ou tout autre prêtre qui se hasarderait à accabler l'église de Hohenburch par des contestations ou des violences. Les semainiers aussi ne posséderont sur la montagne que les maisons nécessaires à leur habitation, qui leur auront été concédées par l'abbesse à titre de bénéfice.

« Fait, le 16 des kalendes de janvier (*le 17 décembre 1050*), de la main d'Odon III, primicerius de Toul, chancelier et bibliothécaire du siége apostolique, pendant la seconde année du règne de Léon IX, pape, indiction IVe.»

Je pense que tout commentaire pâlirait à la suite de ce document, témoin de la sollicitude du saint pontife pour l'Alsace et pour ses illustrations religieuses. Mes lecteurs auront été saisis, sans que j'insiste sur cette circonstance, par les termes affectueux qui révèlent l'attachement du pape pour le pays de ses ancêtres. Ils doivent aussi être frappés de la description des localités, et des termes relatifs à l'enceinte celtique, témoin muet d'un long passé, qui, à l'époque de saint Léon déjà, exerçait sur l'imagination du peuple une mystérieuse influence.

Un historien d'Alsace, que nous avons tous connu et apprécié, feu Strobel, place ici la visite de saint Léon dans le Haut-Rhin et à Strasbourg. — Dans la capitale de l'Alsace, le pape visita la cathédrale romane, dont la reconstruction, commencée sous l'évêque Wernher, avançait alors rapidement. Léon approuva les plans qu'on lui soumit. Puis il consacra l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, et, à la demande des fidèles, il y laissa son couvre-chef, que l'on montrait pendant longtemps à titre de relique, le mercredi de la semaine sainte. — Cependant, au milieu des soins donnés aux églises et aux monastères, il ne perdit point de vue le but majeur de son voyage dans le Nord, *la pacification du pays*.

Depuis que l'empereur Conrad II avait déclaré les fiefs héréditaires, il s'était formé dans les pays rhénans, comme dans l'Allemagne centrale, un nombre considérable de petites seigneuries indépendantes, souche et origine de la noblesse inférieure. Le premier effet de cette mesure, dictée par des circonstances impérieuses, fut de donner lieu à des frottements constants de seigneur à seigneur, et de seigneur à ville; la paix publique était journellement troublée; le pape avait lui-même, pendant son jeune âge, éprouvé, par les malheurs de sa propre famille, les terribles suites de cet état anarchique. Le trouble qui régnait dans l'Église s'était communiqué à toutes les relations politiques et civiles. Pour lutter avec le mal, le pape s'appliqua de son mieux à faire adopter en Alsace la paix de Dieu, qui avait déjà obtenu force de loi dans d'autres parties de l'Europe centrale.

Une convention, jurée en 1051, par les seigneurs et les villes, couvrit de sa protection, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, les ecclésiastiques, les femmes, les marchands, les chasseurs, les pèlerins, les agriculteurs allant aux champs ou revenant de leur labour. Tous les participants à ce traité s'engageaient à ne point porter des armes pendant les

jours fériés, et pendant les jours de la semaine, fixés par la trêve sainte. La peine de mort était prononcée contre la personne libre qui violait le traité; le serf coupable perdait la main. Toute provocation violente était punie; tout accusé subissait l'épreuve de l'eau froide. On plaça la paix de Dieu sous la surveillance du clergé, et lecture publique était donnée des articles de la convention, chaque dimanche, dans les églises. Le son des cloches annonçait, le soir du mercredi, que toute hostilité devait cesser pendant quatre jours.

Ce fut un immense bienfait; dans les campagnes, on dut bénir le nom de Léon IX, qui valait à son pays natal cet armistice régulier et qui permettait aux opprimés de respirer un peu plus librement.

Au commencement de 1051, le pape se rend à Trèves, puis, pour la seconde fois, à Augsbourg. Dans cette ville, un pénible devoir l'attendait : il avait cité à comparaître devant lui l'archevêque de Ravenne, accusé de machinations séditieuses contre la personne même de Léon. Sur les instances des évêques présents, le pape pardonna et donna au pénitent hypocrite l'absolution dans la mesure de sa contrition. Un sourire sardonique infernal, effleura la figure du prêtre rebelle; il retourna impunément à Ravenne; mais il y mourut d'une mort subite, et la croyance populaire attribua cette fin soudaine à la main vengeresse de Dieu.

Pour la célébration des fêtes de Pâques (1051), Léon IX fut de retour à Rome; il y guérit pendant le service divin, par la seule influence de sa parole et de son regard, une pauvre possédée; des faits analogues se répétèrent dans plusieurs circonstances et servirent plus tard de preuves à l'appui de la canonisation du pape.

Pendant cette année 1051, Léon IX se rendit de nouveau dans le sud de l'Italie, où les Normands continuaient à commettre des cruautés inouïes. Pour y arriver, il suivit d'abord la route de Subiaco, et visita, dans cette belle vallée alpestre, les monastères illustrés par saint Benoît. Il usa de rigueur envers l'abbé du *Sacro Speco,* qui, se sentant coupable, s'était réfugié à Trevi; puis il examina les documents des habitants de Subiaco, et fit impitoyablement brûler les titres apocryphes. Je cite cette circonstance, parce qu'elle jette rétrospectivement quelque lumière sur la manière de procéder qu'a dû employer le pape pour le couvent de Hohenbourg. Il est évident que, avant de faire cette consécration, son examen s'était porté sur les titres de famille que le monastère avait conservés, et que l'acte solennel, qu'il accomplit pour constater la vénération séculaire dont jouissait sa sainte aïeule, n'avait été décidé qu'après un consciencieux recueillement.

En arrivant dans l'Italie méridionale, il reçut définitivement la soumission de Bénévent; il fit son entrée dans cette ville, le jour même de l'Assomption. Alors les instances les plus vives lui arrivèrent du catapan grec Argyroüs, qui représentait le reste de l'influence byzantine dans la Pouille. Le pape commença, en effet, à faire des préparatifs et des armements pour châtier les chevaliers-bandits de la Normandie; mais, abandonné dès ce moment par Guaymar, prince de Salerne, il résolut de s'adresser à l'empereur Henri III, avoué de l'Église de Rome; car en s'appuyant sur l'Allemagne, il pouvait espérer en finir avec les Normands, abriter contre leurs attaques Bénévent, sa nouvelle acquisition, et sauver les habitants de la Pouille, torturés, mutilés par les bandes des fils de Tancrède de Hauteville.

Pour décider l'empereur à lui fournir des secours efficaces, il fallut, une troisième fois, s'acheminer vers le Nord. Il se rend en Allemagne, en 1051, et commence par intervenir dans la lutte engagée entre Henri III et les rois André et Bela de Hongrie. Ses efforts sont couronnés de succès; puis il passe à Ratisbonne, y rend les honneurs dus aux reliques de l'évêque Wolfgang, qui, d'après la tradition, avait rendu la vue à sainte Odile, consacre le couvent de Saint-Emeran, transporte à Bamberg les ossements du pape Clément II, et arrive à Worms en décembre. Son séjour dans cette ville est marqué par la promesse d'un secours contre les Normands, qu'il arrache à l'empereur, auquel il cède l'évêché de Bamberg et l'abbaye de Fulde contre la propriété définitive de Bénévent.

Aucun document ne conserve la trace d'une visite que le pape aurait faite à sa chère Alsace, maintenant qu'il se trouvait non loin de cette province pour la troisième fois depuis son avénement au trône pontifical. En 1052, nous le trouvons à Padoue, confirmant les priviléges des églises et consacrant, dans celle de Sainte-Justine, la découverte des corps de trois saints[1]; puis à Mantoue, où il avait convoqué un concile pour donner suite à ses actes de rigueur contre des mœurs dissolues. Ici, il rencontra pour la première fois une résistance à main armée de la part du clergé et du peuple, et se vit obligé de faire un pas rétrograde. Il doit être permis de proclamer que l'œuvre légitime, entreprise par Léon IX, fut entravée et échoua devant l'aveugle opposition d'une société corrompue. Le mal devait encore progresser et provoquer la venue du grand moissonneur Hildebrand, qui allait extirper, d'un seul coup, la mauvaise herbe dont l'Église était couverte.

De retour à Rome, le pape eut la douleur de perdre, par un empoison-

1. Saint Julien, saint Maxime et sainte Félicité.

nement, Halynard, archevêque de Lyon, et Hugues, évêque de Langres. A la même époque (7 mai 1052), Boniface, marquis de Toscane, le soutien et le conseiller du saint-siége, mourut assassiné à Salerne, le prince Guaymar succombait à la suite d'une conspiration; mais il restait à Léon IX, pour l'accomplissement de sa sainte mission, une phalange de pieux anachorètes; il avait saint Pierre Damiani à Ponte-Avellana; près de Vicence, saint Théobald le Champenois; à Vallombreuse, saint Romuald; entre les golfes de Salerne et de Tarente, cent vingt couvents abritant trois mille disciples de saint Alfer...., que de motifs d'espérance et de confiance dans l'avenir! Les Pisans, protégés et encouragés par lui, venaient de conquérir la Corse et la Sardaigne sur les Sarrasins; le pape crut y voir la main de Dieu qui l'invitait à chasser les Normands de l'Italie méridionale.

En juin 1053, il se met en campagne avec une petite armée, commandée par Rodolphe, recteur de Bénévent, et par Werner, un chevalier souabe, qui lui amenait le secours si longtemps attendu du fond de l'Allemagne. Le pape se dirigea d'abord sur le mont Cassin, de là à San-Germano et à Capoue, avec un brillant cortége clérical et laïque. Sur les bords du Volturno, il tient une cour de justice; mais déjà de sinistres présages commencent à circuler. Jean, archevêque de Salerne, avait eu, dans son église, sur le tombeau de l'apôtre Matthieu, une vision qui lui annonçait que la Pouille et la Calabre resteraient aux Normands. On comprend que ce songe, qui pouvait aussi n'être qu'une hallucination ou une inspiration de l'esprit du mal, ne détourna pas le pape d'un projet longuement médité. La position des chevaliers normands était cruelle; excommuniés par le pape, détestés par les populations, en proie à la famine, en face d'une levée générale du pays, ils devaient se montrer prêts à tous les sacrifices. Lorsque les deux armées se trouvèrent en présence dans la Capitanate, près de Civitella, ils demandèrent instamment à négocier. Mais les chevaliers allemands, forts et d'une taille élevée, méprisaient les Normands, petits et grêles; ils comptaient en avoir facilement raison, et rapporter au delà des Alpes des dépouilles opimes.

Léon IX se confiait dans la supériorité du nombre : il comptait dans son armée au moins sept mille combattants, à pied et à cheval; les Normands ne comptaient que trois mille cavaliers; mais c'étaient, selon l'expression de Gregorovius, autant de démons incarnés, de vrais Centaures, prompts à l'attaque et redoutables même en fuyant. A leur tête se trouvaient trois braves : Richard, comte d'Averse, le comte Humfroi et Robert Guiscard, l'Ulysse de ces temps héroïques.

La bataille qui allait se livrer entre Civitella et Dragonara, le 18 juin

1053, est l'un des faits guerriers les plus remarquables dans les annales de la papauté temporelle; involontairement on est porté à faire un parallèle entre cette rencontre et le combat de Castelfidardo.

Le pape, du haut des créneaux de Civitella, bénit son armée, ne doutant pas un seul instant de la victoire.

Les chevaliers et les soldats allemands, couverts de leurs boucliers et armés de leurs glaives, repoussèrent facilement l'attaque de Humfroi, de ses tireurs d'arc et de ses lanciers; mais les troupes italiennes se débandèrent à la première attaque de Richard d'Averse; alors Robert Guiscard se mit à entamer immédiatement le flanc des Allemands. Ces braves se formèrent en carré et tombèrent un à un, jusqu'au dernier. C'est un des sacrifices les plus héroïques de l'histoire du moyen âge.

Les vainqueurs se précipitèrent contre les murs de Civitella; ils voulaient s'emparer du pape. Le faubourg de Civitella est en feu; l'assaut est donné contre les remparts. Dans l'intérieur de la petite forteresse, les bourgeois, mobiles et infidèles, se mettent à piller les bagages pontificaux et à chasser le pape lui-même hors des murs.

Dans cette extrémité, le pape envoie des négociateurs vers les chefs normands, et se met à couvert sous le bouclier invisible de l'apôtre saint Pierre il échange le rôle d'un chef d'armée inhabile et malheureux contre celui du bon berger[1]. Les guerriers victorieux et sauvages sont apprivoisés, miraculeusement convertis; ils s'agenouillent devant leurs prisonniers baisent humblement les sandales apostoliques, enveloppent le pape de leur escadron chevaleresque et promettent de lui faire escorte fidèle jusqu'à Bénévent, au besoin jusqu'à Rome.

Pendant deux jours, Léon IX resta plongé dans une douleur profonde et dans la prière pour l'âme des combattants qui venaient de se sacrifier pour l'indépendance temporelle du saint-siége. Puis il les fit enterrer solennellement. L'aspect du champ de bataille de Dragonara brisa son cœur sympathique : il ne se releva plus de ce coup funeste, et, sans aucun doute, dans le silence des nuits d'insomnie qu'il passait maintenant, il devait s'adresser quelque reproche d'avoir laissé sacrifier le sang des fidèles pour une cause politique. Il déclina visiblement; sa carrière était terminée.

Lorsque, sous l'escorte des chevaliers vainqueurs, il fit son entrée à Bénévent, les sanglots de la population répondirent aux larmes qu'il versait lui-même. La nouvelle de la défaite pontificale s'était répandue avec une effrayante rapidité dans toute l'Europe chrétienne; le blâme et la critique ne firent pas défaut. Bruno de Segni, Saint-Romuald, le chroniqueur

1. Gregorovius.

d'Amalfi, Saint-Pierre Damiani lui-même sont unanimes dans le jugement qu'ils portent sur cette campagne contre les Normands; car, à cette époque, l'idée du domaine temporel du pape n'avait pas encore atteint le degré de certitude qu'on semble lui accorder de nos jours, où des hommes d'État protestants se sont rangés au nombre de ses défenseurs.

Les Normands venaient d'obtenir, par leur éclatant succès, un titre qui légalisait leurs conquêtes. Le pape leva l'interdit qui pesait sur eux; il promit très-probablement de reconnaître leur conquête; et les prétentions de la papauté, d'exercer une suzeraineté complète sur le royaume de Naples, datent de cette défaite de Dragonara.

De quelques soins que les chefs normands entourassent le pape, il resta inconsolable[1]. Une seule pensée l'obsédait encore, celle d'avoir trop vite cédé à la force et de n'être pas mort à côté ou au milieu de ses fidèles défenseurs. De sa prison splendide de Bénévent, il envoya les cardinaux Fréderic de Touraine et Humbert à Constantinople, avec mission de sommer l'empereur Constantin Monomaque de se concerter avec Henri III, empereur d'Allemagne, à l'effet de reconquérir au profit de l'Église l'Italie méridionale. Était-ce une impulsion spontanée, ou suivait-il, en cela, les conseils de Hildebrand? Qui peut le savoir, à la distance où nous sommes de la catastrophe de Dragonara, et dans la pénurie de documents précis. Nous possédons toutefois la lettre du pape à l'empereur de Byzance; pour le pousser à intervenir en Italie, il s'appuie surtout sur la donation de Constantin le Grand, il ajoute : « *Tu juxta nominis tui etymologiam constanter adjuva recuperare, retinere et defendere....* Fais honneur à ton nom, aide-nous vaillamment à reconquérir, à conserver et à défendre notre héritage. »

Lorsqu'il écrivait cette épître pressante, ses jours étaient déjà comptés; vers les derniers temps de son séjour à Bénévent, il ne prenait plus de nourriture; une fois encore, se ranimant, il y célébra la messe en public. Puis, il se mit en route pour Rome. C'était le 12 mars 1054, un peu plus de huit mois après la fatale bataille. Son état d'épuisement le força de s'arrêter douze jours à Capoue. Humfroi l'avait accompagné jusque dans cette ville; ici, le pape le congédia ainsi que son escorte normande. Il arriva à Saint-Jean-de-Latran, dans la société du fidèle abbé du Mont-Cassin.

De plus en plus brisé, il sentit approcher sa fin et se fit transporter à Saint-Pierre, à la date du 13 avril 1054. A peine les habitants de Rome eurent-ils appris cette nouvelle, qu'une partie de cette hideuse populace,

1. *Les Annales de Lambert* portent : *cunctos dies quibus supervixit tantæ calamitati in luctu et mœrore egit.*

habituée depuis de longues années au désordre des rues et au carnage, se précipita vers le palais de Latran, avec l'intention de le piller; puis elle s'arrêta tout à coup, frappée d'une mystérieuse terreur, aux pieds des escaliers. La sainte figure de Léon IX protégeait, invisible, ce séjour d'une longue série de ses prédécesseurs.

En attendant, le pape luttait avec la mort. Il avait fait placer, près de son lit de repos, le sarcophage qui devait recevoir sa dépouille mortelle; appuyé sur ses serviteurs, il s'approcha de ce dernier asile, et dit aux assistants à haute et intelligible voix : « Voyez, mes frères, combien est misérable et transitoire la grandeur humaine! Que chacun de vous, s'il est destiné à jouir des honneurs de ce monde, me prenne pour exemple! Voici que, élevé du néant jusqu'au faîte des grandeurs humaines, je suis de nouveau réduit à néant; la cellule que j'ai habitée comme moine, je la retrouve dans l'étroitesse de ce cercueil. Tout à l'heure j'y serai couché, recouvert, au lieu d'ornements, du fil de l'araignée; en ce moment déjà, je suis une pâture préparée pour les vers. » — Puis il bénit le sarcophage, en prononçant encore des paroles qui arrachèrent des sanglots à toute l'assemblée. Pendant cette lente agonie de quatre à cinq jours, on l'entendit plusieurs fois faire sa prière en allemand; il demandait à Dieu de l'enlever rapidement, si telle était sa volonté, ou de le guérir par un miracle.

Léon IX était alors dans sa cinquante-deuxième année. Un plus long avenir lui semblait garanti; mais les soucis du pouvoir spirituel et temporel usent vite. — Le 19 avril, de bon matin, sentant décidément approcher sa fin, il se fit porter vers l'autel de Saint-Pierre, se jeta contre terre, pria en silence pendant une heure, prit le sacrement des mourants, et puis se recoucha pour s'endormir paisiblement du dernier sommeil. C'était la neuvième heure du jour.

La cloche de Saint-Pierre commença à tinter sans qu'une main d'homme l'eût ébranlée, à ce que rapporte la tradition contemporaine.

L'ensevelissement se fit le jour même, selon la volonté du pape. Des guérisons nombreuses s'opérèrent sur sa tombe, et l'Église reconnaissante couronna de l'auréole de la sainteté le front du pieux réformateur.

Victrix Roma dolet nono viduata Leone,
Ex multis talem vix habitura patrem.[1]

Des églises furent élevées en son honneur : à Toul, dont il avait administré le diocèse pendant vingt-deux ans; à Bénévent, qu'il avait conquis

1. Rome victorieuse s'afflige d'être veuve de Léon IX, car dans une longue suite de pontifes, elle retrouvera difficilement un père qui lui ressemble.

pour le saint-siége. Les témoignages contemporains exaltèrent la bonté de son cœur, sa pureté, son abnégation, son humilité, sa soumission aux décrets divins, son désir de répandre le règne de Dieu sur terre. Les papes Victor III et Grégoire VII, Lanfranc, le primat d'Angleterre, Bruno, évêque de Segni, se firent les organes éloquents de leur siècle. Pour Léon IX, la canonisation n'était que le verdict d'un jury d'élite, qui lui-même avait puisé son jugement dans un écho de la voix publique.

Je n'ai point cherché à effacer ni à dissimuler l'ombre que l'expédition contre les Normands jette sur cette noble figure. Mais ses qualités et ses vertus évangéliques rayonnent d'un éclat tel qu'il demeure, en tout état de cause, l'un des ornements du saint-siége. L'Alsace revendique avec fierté cette gloire de l'Église; les noms de Hohenbourg et de sainte Odile ne sont point prononcés sans que le souvenir de Léon IX s'y rattache. Ce pape a délivré les lettres patentes qui constatent et consacrent les origines du pittoresque monastère, de cet asile placé au-dessus des nuages et des bruits de la terre. Il a pour ainsi dire frayé le chemin que devait suivre un siècle plus tard Fréderic de Hohenstauffen, et que devaient prendre pendant huit siècles après lui, des princes, des prélats, des hommes illustres et des pèlerins obscurs, femmes, enfants et vieillards, qui allaient chercher, à travers ces forêts de sapin, dans l'air pur des montagnes et dans la chapelle sépulcrale de la sainte abbesse, des secours spirituels et matériels, la santé de l'âme et du corps, le charme des souvenirs historiques et légendaires.[1]

L. Spach.

1. J'ai fait usage pour cette esquisse, indépendamment des chartes, relatives à saint Léon, et éditées par Schœpflin : de l'*Histoire d'Alsace*, par Strobel, t. 1er, p. 274 et suivantes; je lui dois la traduction de la trêve de Dieu; de l'*Histoire des saints d'Alsace*, par l'abbé Hunckler; de l'ouvrage capital de Constantin Hœfler : *Les Papes allemands*, 2e *section : Léon IX, Victor II, Étienne IX, Nicolas II.* Ratisbonne, 1839; de Gregorovius, *Histoire de la ville de Rome*, au moyen âge, vol. IV, p. 71 et suivantes. Cet auteur protestant se distingue par son impartialité, l'élévation de ses vues, ses aperçus ingénieux, sa diction à la fois simple et éloquente.

Constantin Hœfler, en traitant l'histoire spéciale de Léon IX, pouvait se donner libre carrière; il a usé d'un nombre infini de chartes, que Gregorovius a probablement négligées de propos délibéré, car le pontificat de Léon IX n'est pour lui qu'un épisode très-court, dans un ouvrage qui embrasse plus de dix siècles.

Ces deux écrivains se complètent; l'auteur catholique est plus détaillé, plus précis, plus enthousiaste; l'auteur protestant plus incisif, plus entraînant; tous les deux professent pour ce saint pontife une admiration sympathique qui se transmet naturellement au lecteur.

LA MARCHE D'AQUILÉE.

La *Marche d'Aquilée* est une expression dont je n'ai trouvé d'explication nulle part et que je voudrais tâcher d'éclaircir. « La Marche de Marmoutier, a dit Schœpflin, portait aussi le nom de *Marca Aquileiensis;* mais malgré toutes mes recherches, je n'ai pu savoir pourquoi. Les chartes de cette abbaye, les manuscrits, la tradition n'ont rien pu m'apprendre à ce sujet. Le révérendissime abbé Placide Schweighæuser, qui gouverne cet établissement avec tant de sagesse et de prudence, m'a avoué n'en rien savoir. » Ravenèz accompagne cet alinéa de la note suivante :

« Les *Traditiones possessionesque Wizenburgenses* publiées à Spire, en 1842, par Ch. Zeuss, nous font connaître un *pagus Aculinse, Aquilense, Achilgowe*, qui tirait son nom de la rivière Aquila. Une charte du 22 avril 713, p. 193, dit : « *Hoc est in pago Aculinse super pluviolas Aquilas infra fine Dructegisomarca et in marca Bettune sub ambas ripas Aquilas.* »

Une autre du 15 mai 755, p. 212, porte : « *In loco nuncupante Bochildingas, in pago Aquilense, super fluvio Aquila.* »

Enfin, une troisième de l'année 846, p. 261, porte : « *Quod trado in Gisalvingun quod est in pago Achilgouue predium meum.* » Je vais essayer d'établir, au sujet de ce pagus, une hypothèse de laquelle on pourrait déduire l'origine du nom d'*Aquileia.* La villa Gisalvingun dont il vient d'être parlé est dite située *in pago Achilgowe*, mais dans d'autres chartes, *Gisolvinga, Gisalolfincomarca* est dite située *in pago Saroinse;* voy. les n°s 273, 206, 208, 209, 216, 249. Ce pagus, qui tirait son nom de la Sarre, était limitrophe, vers le sud, avec la Marche de Marmoutier. Or, si le Gisalvingun des chartes de Wissembourg se trouve tantôt dans le *pagus Saroinsis*, tantôt dans la Marche *Aquileia*, on peut admettre avec quelque apparence de raison que cette dernière est la même que la Marche de Marmoutier. Son nom d'*Aquileia* dériverait ainsi d'une des petites rivières qui coulent sur son territoire. »

Ravenèz s'en est tenu là, laissant à d'autres le soin de pousser plus loin les conjectures; il n'a pas cherché à savoir quelle était la petite rivière en question, et il n'a pas déterminé le territoire de la Marche, deux opérations auxquelles il faut procéder.

Le territoire de la Marche est censé détaillé dans un diplôme de Thierry IV, confirmatif de donations de Childebert II, Théodebert II, Clotaire II, Dagobert II, Sigebert II et Dagobert III; la charte concède à Maurus : « tout ce que Léobard avait occupé dans le désert comme terrain de culture ou comme lieu d'habitation, depuis le petit pont de Schweinheim jusqu'à la route publique de Saverne et jusqu'à celle de Marlenheim, ensuite depuis la source Cisternata et les environs jusqu'au ruisseau de Gunsinen, et de là jusqu'au mont Cuoberg, à travers une frênaie, jusqu'au lieu dit Aschowa, et ainsi le long de la Zorn jusqu'à la croix de pierre, et enfin au ruisseau de Maur. »

Le *fons Cisternata*, c'est, d'après Grandidier, le Griesbach qui se jette dans la Zinsel, le *Gunsinus rivus*, c'est la Zinsel qui se jette dans la Zorn près de Steinbourg, et le *Mauri rivus* est un petit ruisseau qui coule près de l'ancienne abbaye et qu'on appelle aujourd'hui Muerbächlein.

Mais le territoire de la Marche a varié en étendue. Ainsi, une charte de 1120 nous apprend que le mont Sindenus ou Sindelsberg se trouve *infra Marcham seu provinciam;* une autre de 1128, que l'abbaye possède trois manses à Hambach et deux à Adamswiller, ainsi que cinq à Dhann près Phalsbourg.

Avant 1150, la Marche comprenait le château de Lutzelbourg, en échange duquel l'abbaye reçut le prieuré de Saint-Quirin, et en 1170, l'évêque Rodolphe, voulant fortifier davantage le château de Haut-Barr, acquit, par voie d'échange, de l'abbé de Marmoutier, un rocher situé au midi du château.

Ce n'est pas tout : nous possédons un état des biens de Marmoutier dressé vers 1120; cet état comprend six sortes de biens : 1° les villages qui forment la Marche : *villæ quæ vocantur Moresmarcha;* 2° les biens en dehors de la Marche, mais dans le *pagus*, *extra marcham in pago;* 3° les biens allant du *pagus Saroinsis* à la cellule de Saint-Quirin; 4° les droits et servitudes anciennement institués en l'honneur de saint Martin; 5° les aumônes concédées aux moines de l'abbaye; 6° les cens que les ministériaux ne recueillent pas.

Nous nous retrouvons ainsi en présence de ce *pagus Saroinsis* que Ravenèz, dans sa note, associe à un *pagus Aquilensis*. Les villages du *pagus Saroinsis*, appartenant à Marmoutier, portent des noms qui demandent à être traduits : *Dotenvilare*, Ottwiller; *Erlenwinivilare*, Eschwiller; *Rapertivillare*, Reipertswiller; *Sidelinesdorf*, Siltzheim; *Bucilonisvilla*, Büst; *Vilderadingas*, Vœllerdingen; *Ratraminivilare*, Ratzwiller; *Durristoldas*, Dürstel; *Sulichenvilare*, Siewiller; *Gundelingas*, Gungwiller; *Wideroldivilla*, Weiterswiller.

D'autre part, la note de Ravenèz renferme, comme faisant partie du *pagus Aquilensis,* un *Dructegisomarca*, Drulingen; et un *Bettune,* Bütten; la traduction de *Bochildingas* et de *Gisalvingun* nous échappe. De même que le *pagus Saroinsis* est le *pagus* de la Sarre, le *pagus Aquilensis* est le *pagus* de l'*Aquila*, c'est-à-dire de l'Eichel. Deux ruisseaux, dont l'un sort de l'étang de Haslach dans les forêts de La Petite-Pierre, et l'autre de l'étang de Frohmühl, se joignent à Tieffenbach (*pluviolas Aquilas*, *ambas ripas Aquilas*) et forment l'Eichel, qui traverse les bans d'Adamswiller, Rexingen, Mackwiller, Hambach, Diemeringen, Lorentzen, Vœllerdingen, Œrmingen, et se jette dans la Sarre au-dessous de cette dernière commune près de la limite du département de la Moselle. Les villages que Marmoutier possédait, au douzième siècle, dans le *pagus Saroinsis,* sont donc la plupart tout aussi bien situés dans le *pagus Aquilensis,* car ils font partie de la vallée de l'Eichel. L'*Aquila,* l'Eichel, serait-elle donc la rivière qui aurait servi à former le nom d'*Aquileia?* Mais remarquons ici que nous avons parlé d'un *pagus Aquilensis* et non d'une *marca Aquileia,* de plus que la charte de 1120, où il est question du *pagus Saroinsis*, commence ainsi : *Hæc charta antiquitus est in Aquileia Maurimonasterio facta. Istæ sunt villæ quæ vocantur Moresmarcha.* Traduction littérale : cette charte a été anciennement dressée dans Aquilée-Marmoutier, voici les villages qui forment la Marche de Maur. Il ne faut pas traduire : *Marmoutier dans la Marche d'Aquilée,* en sous-entendant *marca* et en faisant d'*Aquileia* un adjectif, il faut voir ici une expression double dont le second substantif forme apposition au premier, et quant à la Marche, elle s'appelle Marche de Maur tout simplement.

La même charte dit encore : *Ad Aquileiam Maurimonasterium*, *apud Aquileiam Maurimonasterium*, *apud Aquileiam Maurivillam.* Enfin, une autre de 1144 dit : *Jura quædam hujus loci beati Martini Aquileiæ Maurimonasterii:* les droits d'Aquilée-Marmoutier de Saint-Martin. *Aquileia* est donc le nom primitif de Marmoutier, le nom que portait le terrain où s'est élevé Marmoutier avant que Maur ne vînt s'y établir (740). Mais ce n'est pas là une réponse à l'hypothèse de Ravenèz faisant dériver *Aquileia* d'une des petites rivières qui coulent sur le territoire de la Marche.

Nous avons vu dans la charte de 724 la mention d'un *Mauri rivus* qui coule près de l'abbaye et qu'on appelle par corruption Muerbächlein. Ce ruisseau n'a pas pu s'appeler ruisseau de Maur avant l'arrivée de Maur dans la contrée, mais il avait toujours un nom, au moins le nom simple ou qualifié de l'élément même. Eh bien! cherchons dans le celtique, nous trouverons que *e* signifie étroit, et *cuil* ruisseau; *ecuil*, latinisé, a fait *aquila;*

germanisé, *eichel;* et francisé, *aigle*, *aiglette* (l'Aiglette, près de Laon, voy. Mabillon, *De re dipl.* 576). De même que Marmoutier s'est appelé Aquilée avant l'arrivée de Maur et de Léobard, de même le ruisseau de Maur a dû se nommer *Aquila*, et d'*Aquila* dérivent les deux premières syllabes d'*Aquileia;* quant à *leia*, c'est la forme germano-latinisée du celtique *lle*, place, endroit, *Aquileia* est donc la place, l'endroit près du petit ruisseau. Un exemple de formation tout analogue se présente dans *Marleia* (Marlenheim), dérivé de *mawr*, grand, et *lle*, endroit. Le suffixe *eia* n'a rien de latin, mais il garde la trace de l'articulation mouillée *lle*.

Nous pouvons étendre le bénéfice de ces observations à la ville d'Aquileia, en Illyrie, située à 6 kilomètres S.-O. des lagunes (*ecuil*) de Marano. L'Illyrie fut ainsi appelée des Pélasges Illyres (voy. Appian. *Illyr.*, II, 780), qui étaient de race celtique, et Aquileia, avant d'être colonie romaine, fut la capitale des *Carni*, dont le nom correspond au gaélique *carnanach* (montagnard).

Si nous retournons en Alsace, nous ferons encore observer que Marmoutier n'est pas la seule localité qui a échangé son ancien nom, son nom profane ou naturel contre celui de quelque pieux personnage: *Doroangus* (la maison grande) est devenu Saint-Amarin, le monastère du Confluent (Münster) est devenu celui de Saint-Grégoire; par contre, certaines colonies, après avoir porté un nom de personnes, se sont baptisées du cours d'eau voisin : le Vivier des Pèlerins, *Vivarius Peregrinorum*, s'effaça définitivement devant Murbach.

Ajoutons enfin que saint Maur et ses compagnons, les héritiers des traditions irlandaises ou gaéliques, devaient attacher quelque prix à la conservation de termes qui leur prouvaient leurs liens avec des ancêtres peut-être bien éloignés et ramenaient en eux le souvenir de l'antique patrie : car l'ascétisme, la vie extatique a beau vous enlacer de ses bras souples et puissants, il est des jours où l'homme le plus mystique fait un retour allangui vers la franche nature, et il suffit alors souvent d'un mot, d'un nom pour le fortifier, sinon pour le guérir.

P. Ristelhuber.

NOTICE

SUR LES CIMETIÈRES GAULOIS ET GERMANIQUES

DÉCOUVERTS DANS LES ENVIRONS DE STRASBOURG.

Après avoir étudié dans mes précédentes notices[1] les traces de l'occupation romaine en Alsace, je vais essayer de pénétrer dans l'obscurité qui enveloppe encore l'histoire de notre province pendant les années qui virent s'écrouler l'empire d'Occident.

PREMIÈRE PARTIE.

Découvertes archéologiques.

L'exploration des cimetières de Lorentzen et de Diemeringen, dont j'ai rendu compte dans un récent mémoire[2], a pu jeter quelque lumière sur l'établissement d'une population germanique qui se serait étendue des rives du Rhin jusque sur le versant occidental des Vosges; à ce premier jalon planté sur les bords de la Sarre, je viens en ajouter un second placé au milieu de la fertile plaine qui entoure Strasbourg.

Le fragment de carte dessiné sur la planche lithographiée ci-jointe donne l'indication de ces découvertes que je classerai en deux catégories[3] bien distinctes, savoir :

1re Catégorie. — *Sépultures gauloises.*

Squelettes enfouis dans le sol.

(*Bracelets et anneaux en bronze, poteries.*)

A l'exception d'un cimetière considérable, découvert en 1862 à Obernai, et décrit par notre collègue M. Levrault[4], les sépultures de cette catégorie sont rares dans la basse Alsace; elles ne renferment pas d'armes, on n'y

1. Notice sur les voies romaines du Bas-Rhin. 1861, *Bulletin*, t. IV. — Notice sur l'enceinte d'Argentoratum. 1861, *Bulletin*, t. IV. — Notice sur les monuments gallo-romains des environs de Saverne. 1862, *Bulletin*, t. Ier, 2e série.

2. Notice sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen (Lorraine allemande). 1864, *Bulletin*, t. II, 2e série.

3. Entre les deux époques caractérisées par ces monuments doit se placer la période gallo-romaine représentée par les nombreuses sépultures par incinération, dont j'ai fait mention dans ma notice sur les voies romaines.

4. Découvertes de sépultures antiques à Obernai, par M. L. Levrault. 1864, *Bulletin*, t. II, 2e série.

trouve généralement que des anneaux et des bracelets en bronze et quelques poteries.

La découverte la mieux caractérisée est celle de *Lingolsheim*[1], où l'on a trouvé, en 1863, un squelette bien conservé ayant à chaque membre deux anneaux en bronze et deux autres plus grands autour du cou, en tout dix cercles de même facture, qui ont été mis sous nos yeux par notre collègue si regretté, M. le professeur Jung.

Des anneaux semblables ont été trouvés près de *Bischoffsheim*[2] et de *Rosheim*, dans les déblais exécutés pour la construction des chemins de fer vicinaux.

A *Eschau*, un grand collier en bronze, découvert en 1863, rappelle exactement le beau collier incrusté d'ambre des tumulus de *Heidolsheim*, décrits par M. de Ring.[3]

Si l'on y ajoute un kelt en pierre, trouvé il y a plusieurs années près d'Obernai, et mentionné par M. Levrault, on aura une idée sommaire des sépultures de cette catégorie qui appartiennent probablement à des époques diverses, dont la limite la plus éloignée est indiquée par le kelt de pierre, et la plus rapprochée par les poteries de forme romaine du cimetière d'Obernai.

Dans aucune de ces sépultures n'apparaissent les caractères bien connus des tombes germaniques : on y voit beaucoup d'analogie avec les tertres celtiques[4] de Heidolsheim, de Schlestadt et de la forêt de Brumath qui ont fait l'objet d'une étude spéciale de la part de M. de Ring, et dont l'origine paraît se rapporter aux premiers temps de l'occupation romaine ou à l'époque qui la précède immédiatement.

2e Catégorie. — *Sépultures germaniques.*

Tombes formées par des dalles de grès. — Tombes creusées dans l'argile.

(Armes en fer, bronze, bijoux en or, argent et pierres précieuses, poteries.)

Tombes en dalles de grès.

Ces tombes dont les parois et le couvercle sont en dalles, forment divers cimetières qui s'étendent de *Molsheim* vers *Brumath*. Ceux de *Molsheim*, de *Soultz-les-Bains*, d'*Odratzheim* et de Wasselonne sont pour ainsi dire groupés autour de *Kirchheim* et de *Marlenheim*, lieux célèbres

1. Séance du comité du 9 mars 1863. *Bulletin*, t. II, 2e série.

2. Séance du comité du 1er juin 1863. Ces anneaux ont été donnés à la Société par le service des chemins vicinaux.

3. *Bulletin de la Société*, t. II, 1re série.

4. *Bulletin de la Société*, t. I, II, 1re série.

dans l'histoire d'Alsace par le séjour des rois d'Austrasie; ils ont été découverts sous mes yeux en 1862 et 1863, je puis donc en donner une exacte description.

L'orientation des tombes est constante de l'ouest à l'est. A l'exception du cimetière de Wasselonne, où leur forme est rectangulaire, elles présentent généralement une diminution de largeur aux pieds.

Outre un grand nombre de couteaux, de sabres en fer à un tranchant (scramasaxe), de pointes de flèches en fer, on y a trouvé des fibules, des boucles en bronze d'un travail délicat, des pâtes émaillées percées d'un trou et diverses poteries.

Je citerai parmi les objets les plus curieux : A *Odratzheim*[1], une belle fibule en argent, une croix en or, un bracelet en bronze et des monnaies de Constantin. La fibule présente à son centre une demi-sphère d'où partent des rayons, qui partagent toute la surface en huit secteurs, au milieu desquels sont enchâssées des pierres bleues et rouges qu'entourent de délicates torsades en filigranes d'argent.[2] Ce bijou, qui rappelle l'art de Byzance, paraît dater du cinquième siècle; la croix en or est sans doute moins ancienne, elle a été trouvée en dehors des tombes.

A *Molsheim*[3], une jolie boucle en bronze délicatement travaillée. (Voir la planche lithographiée ci-jointe.)

A *Soultz-les-Bains*, rien de remarquable que les tombes elles-mêmes placées sur le penchant d'un coteau qui a été coupé à pic, de sorte que leur section transversale reste encore visible.

A *Wasselonne*, l'organisation du cimetière offre des particularités singulières. Placées dans le fond de la vallée, les tombes reposent sur un solide béton de $0^{m},30$ d'épaisseur, qui s'étend à l'entour, en formant une bande d'environ 15 mètres de largeur. Le petit nombre de squelettes qui ont été mis au jour se trouvaient dans des tombes en dalles complétement rectangulaires; on y a recueilli un anneau en bronze, quelques fragments de

1. Les découvertes d'Odratzheim et de Wasselonne sont dues à M. Kast, agent voyer, qui a fait don à la Société de la fibule en argent et de la croix en or; le bracelet en bronze fait partie de la collection de M. Piblingre de Wasselonne, qui a bien voulu le mettre à ma disposition pour le reproduire sur la planche ci-jointe.

2. D'après l'analyse faite par un habile chimiste, M. Kopp de Saverne, les pierres bleues sont des verres à base de soude colorés probablement au cobalt, et le mastic placé entre la plaque d'argent et celle de cuivre est formé par une terre alumineuse mélangée avec une matière organique.

Voir la planche lithographiée ci-jointe ainsi que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 1863 et la planche chromo-lithographique qui y est annexée.

3. Les découvertes de Molsheim et de Soultz-les-Bains sont dues à M. Kopp, agent voyer. La Société possède plusieurs sabres, boucles et poteries qui en proviennent, et qui lui ont été donnés par MM. Audéoud, maire d'Avolsheim, et Camille Vernett, de Molsheim.

même métal, un grand morceau d'ambre percé d'un trou et une monnaie en bronze de Trajan, également percée. (Voir la planche lithographiée ci-jointe.)

Le cimetière de *Wasselonne* touche la voie de la vallée de la Mossig, le long de laquelle ont été trouvées des urnes remplies de cendres et d'ossements brûlés, des tuiles à rebord et des fragments de belles poteries romaines.

Ici s'arrête la description des tombes découvertes sous mes yeux. Quant à celles de *Dorlisheim*, *Fessenheim*, *Marlenheim*, *Hürtigheim*, *Küttolsheim*, *Neugartheim*, *Avenheim*, *Duringen*, *Gimbrett* et *Brumath*, qui étaient formées comme les précédentes par des dalles de grès, je ne les connais que par les renseignements que j'ai recueillis, mais l'examen que j'ai fait des armes et des divers objets qui en proviennent me permettent de les classer dans la même catégorie en leur attribuant une commune origine.

Tombes creusées dans l'argile sans entourage de pierres.

Ces sépultures sont entièrement semblables aux précédentes en ce qui concerne leur orientation, les armes et les objets divers qu'elles renferment, elles ont été rencontrées à *Hochfelden*, *Münchhausen*, *Königshofen* et *Gerstheim*.

A *Hochfelden*, les tombes sont creusées dans le banc d'argile qui recouvre le calcaire liasique, exploité pour la confection de la chaux hydraulique; ce cimetière a fourni depuis plusieurs années, en grande abondance, des vases en verre et en terre finement travaillés, des boucles en bronze, des pâtes émaillées et des sabres en fer de toutes dimensions; le musée de Saverne possède un de ces sabres de $0^{m},90$ de longueur, à deux tranchants (*spatha*)[1], donné par M. le docteur Schnœringer de Brumath, dont le cabinet est si riche en antiquités romaines et germaniques; c'est à cet archéologue qu'appartient une plaque en bronze d'une ornementation bizarre qui a été trouvée sous le crâne d'un squelette[2], et où l'on croit voir les têtes de quatre serpents se détacher d'un tronc commun. (Voir la planche lithographiée ci-jointe.)

Münchhausen, situé en face d'*Hochfelden* sur l'autre rive de la Zorn, a

1. Cette arme (*spatha*) appartenait à la cavalerie franque et alémane, qui était souvent employée comme auxiliaire par les généraux romains. Des épées semblables ont été trouvées dans les sépultures alémaniques de Nordendorf (Bavière).

2. On remarque sur ce crâne, que possède M. Schnœringer, la trace verdâtre produite par le contact du bronze.

fourni des objets semblables; le musée de la Société possède de beaux fers de lance qui en proviennent.[1]

Gerstheim : on a trouvé dans cette localité plusieurs sépultures dont je n'ai pu constater le nombre ni l'orientation. Cette découverte, qui est due au zèle de M. Niklès de Benfeld, a augmenté la collection de la Société de plusieurs objets fort intéressants, entre autres une fibule en or et une *bulla* en cuivre doré.[2] La fibule est formée d'une plaque d'or, séparée d'une seconde plaque en cuivre rouge par une couche de mastic, le tout maintenu par six clous rivés. Ce bijou, qui est orné de grenats[3] et de filigranes d'or, offre beaucoup d'analogie avec la fibule d'argent d'Odratzheim et paraît dater, comme celle-ci, du cinquième siècle: Les musées d'Allemagne possèdent des bijoux semblables trouvés dans des tombes germaniques. (Voir la fibule n° 718 du musée de Stuttgard.)

La *bulla* est une boule creuse en cuivre doré, dont les deux hémisphères s'ouvrent à charnière et se ferment par un arrêt mobile; elle était sans doute destinée, comme celles que les Romains suspendaient au cou de leurs enfants, à renfermer des talismans préservatifs de tous maléfices.[4]

Une *bulla* semblable en cuivre a été trouvée dans le cimetière germanique de *Fridolfing an der Salza*, dans la Bavière superieure, elle a été découverte sur la poitrine d'un squelette et renfermait un bronze de Max-Hercule.

Königshofen (*Regis villa des rois francs*), situé aux portes de Strasbourg. Ce cimetière que j'ai visité avec notre savant collègue feu le professeur Jung, n'offrait aucune régularité dans la disposition des sépultures; cette confusion tenait peut-être à la précipitation avec laquelle les inhumations avaient eu lieu; quoi qu'il en soit, on y a trouvé des statuettes en

1. Ces fers de lance ont été donnés à la Société par M. le docteur Duruy, sous-directeur de l'école de médecine militaire.

2. Voir le procès-verbal de la séance du comité du 4 mai 1863 et la planche chromolithographique.

3. Les anciens ont connu les principales variétés de grenat, telles que leur *rubis carthaginois* et l'*escarboucle* qui brillait dans l'obscurité comme un charbon, de là le nom de *carbunculus* (Pline). « *Incidit in oculos et splendit instar carbunculi.* » (Pet., *Sat.* 35).

4. D'après Pline (XXXIII, 1), cet usage remonterait à Tarquin l'Ancien. Il paraît que ces *bulla* étaient suspendues au cou des dieux lares, lorsque les enfants prenaient la toge: « *Bullaque succinctis Laribus donata pependit.* » (Pet., *Sat.*) Il y a plusieurs exemples de statues d'autres divinités qui étaient décorées de *bulles d'or*. (Voir une inscription de Gruter relative à une *bulla* consacrée à Junon.) Macrobe fait mention de la bulle d'or des triomphateurs : « *Bulla gestamen erat triumphantium...* »

Les *bulla* creuses sont très-rares dans les musées de France. Celles que l'on a trouvées jusqu'à présent dans les tombeaux francs étaient généralement en or ou argent massifs, recouvertes de dessins et ornées de grenats; elles faisaient sans doute partie des colliers. (Voir les ouvrages de l'abbé Cochet, notamment le tombeau de Chilpéric, p. 333.)

bronze, des boucles, des colliers d'ambre, et une foule de sabres en fer (scramasaxe), qui ont été mis sous les yeux du comité par M. le professeur Jung dans la séance du 2 février 1863.

D'après cette description on ne peut méconnaître, dans toutes les sépultures de la 2e catégorie, les caractères distinctifs des races germaniques tels qu'ils se présentent dans les tombes alémaniques, burgondes, franques et saxonnes, qui ont été mises au jour en Allemagne, en France, en Suisse, en Belgique et en Angleterre.

L'étude des sépultures germaniques a fait, depuis quelques années, des progrès tels qu'il n'est plus possible aujourd'hui de les confondre avec celles des autres peuples. Des points de comparaison incontestables nous sont donc fournis, savoir :

En France[1], dans les cimetières francs de la Normandie et de la Lorraine, et dans les sépultures burgondes de la Côte-d'Or;

En Suisse[2], dans les tombes de Bel-Air;

En Belgique[3], dans celles de Tombois, près de Namur.

En Allemagne[4], dans les cimetières francs de *Selzen*, dans les sépultures alémaniques de *Fridolfing* et de *Nordendorf* en Bavière, du mont *Lupfen* de l'ancienne Souabe, et dans celles découvertes près de Fribourg en Brisgau, qui offrent une grande analogie avec les cimetières alsaciens.

1. France : Normandie souterraine. Sépultures gauloises, etc., par M. l'abbé *Cochet*. — Cimetière de Charnay (Saône-et-Loire), par M. *H. Baudot*. — Cimetière de Faréberswiller (Moselle), par *M. Dufresne*. — Cimetière de Vendhuile, près de Saint-Quentin, par *M. Gomart*. — Tombeaux du Haut-de-Saussy, par M. *Bottin* (Meurthe). — *Bulletin monumental*, de *M. de Caumont*. — *Mémoires des antiquaires de France, de Normandie et des sociétés d'émulation des Vosges et de Montbéliard* etc. etc.

2. Suisse : Description des tombeaux de Bel-Air, par M. Troyon. — Recueil d'antiquités suisses, par M. de Bonstetten.

3. Belgique : Cimetières de l'époque franque aux lieux dits le Tombois et les minières, près de Namur. (*Annales de la Société archéologique de Namur*.)

4. Allemagne : *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, par le docteur Lindenschmitt. — *Die Heidengræber am Lupfen bei Oberflacht, im würtembergischen Amte Tuttlingen* par V. Durrich et D. Menzel. — *Das Todtenfeld bei Fridolfing an der Salza in Oberbaiern, München* 1847. — *Die uralten Grabstätte bei Nordendorf*, par Seldmayer. — *Die neuentdeckten Hünengräber zu Ebringen im Breisgau*, par le docteur Schreiber, 1826. — *Die heidnische Todtenbestattung in Deutschland*, par K. Weindhold, Vienne 1859.

Dans ce dernier ouvrage, qui a été publié par l'académie impériale des sciences de Vienne, M. le docteur Weindhold présente un tableau complet des découvertes archéologiques effectuées en Allemagne, en ce qui concerne les sépultures anciennes, et il rectifie l'opinion du docteur Schreiber qui attribuait une origine celtique aux *Hünengräber* du Brisgau, tandis que ces tombes appartiennent à la race alémanique. « *Es geschah dies hiernach von* « *Alemanen und insbesondere von dem Stamme der Brisigawer.... ich setze die Gräber* « *von Ebringen in das vierte oder fünfte Jahrhundert.* » (P. 119.) Cette découverte de tombes alémaniques sur la rive du Rhin opposée à l'Alsace mérite une mention toute spéciale.

DEUXIÈME PARTIE.

Recherches historiques.

Le type germanique étant bien démontré, il faudrait pouvoir dire quelle est la tribu qui repose dans chacun de nos cimetières et quelle est la date de son établissement en Alsace. Ici les indices matériels nous manquent; il faut recourir aux historiens.

Cette question qui se rattache aux origines de la nation française[1] et à l'histoire locale de l'Alsace, offre un haut intérêt : si je ne puis la résoudre, je vais essayer du moins de résumer les faits historiques qui peuvent l'éclaircir.

Deux grandes confédérations germaniques, les *Francs* et les *Alémans*, se formèrent à la fin du deuxième siècle. Après avoir forcé le *Vallum*[2], qui défendait les terres décumates, ces deux peuples, auxquels se joignirent plus tard les *Burgondes*, passèrent le Rhin en corps de nation l'an 286 de l'ère chrétienne; repoussés et rejetés sur la rive droite par Maxime, ils renouvelèrent pendant toute la durée du quatrième siècle leurs sanglantes incursions.

L'histoire nous apprend que ce furent les Alémans, dont le territoire faisait face à l'Alsace, qui portèrent à notre province les coups les plus terribles. Battus maintes fois par Constance (296-316), par Constantin et son fils Crispus (320), par Julien (356-357), par le Franc Hariett, comte des deux Germanies (366), et poursuivis jusque sur le Necker par Valentinien (369), ils furent enfin presque entièrement détruits, en 378, à la bataille

1. Les historiens français du siècle de Louis XIV ont vu, dans la coalition des peuples germaniques, les alliés des Gaulois contre les Romains. En s'appuyant sur l'émigration de Sigovèse et de Bellovèse (VIe siècle avant Jésus-Christ), et sur celles des Sequanais et d'autres Gaulois dans les terres décumates (IIe siècle après Jésus-Christ), ces auteurs ont regardé les *Alémans* et les *Francs* comme d'anciens Gaulois qui venaient combattre les Romains pour délivrer leur première patrie. (Voir Dom Martin, Mezerai, Audigier et le *Journal des savants*, de 1677.) Cette opinion, qui flattait l'orgueil national, fut combattue par les auteurs allemands et surtout par Leibnitz (dans une dissertation publiée en 1715), elle le fut aussi en France par un savant, dont le nom mérite d'être conservé, par *Nicolas Fréret;* son mémoire, qui fait aujourd'hui autorité parmi les historiens, fut présenté à l'Académie en 1714 et lui valut une détention de six mois à la Bastille.

De nos jours, Augustin Thierry et Guizot ont porté sur cette question de nouvelles lumières : ils ont définitivement restitué aux Francs et aux Alémans leur origine germanique, et rehabilité dans notre histoire l'influence civilisatrice des Romains; puis Henri Martin est venu classer et coordonner tous les travaux des écrivains français et allemands avec une admirable clarté, c'est lui qui m'a servi de guide dans cette étude.

2. Le *vallum* est un retranchement élevé par les Romains entre le Rhin et le Danube; ses ruines sont encore visibles, et sont connues en Allemagne sous le nom de *Pfahlgraben.*

d'*Argentoaria*, par les armées de Gratien, commandées par le Franc *Mellobaudes*.[1]

Pendant toute la durée de ce siècle, nous voyons l'Alsace dévastée, Argentoratum et Brocomagus pillés et détruits, et toujours l'hydre germanique se redressant après chaque revers.

Dans ce sanglant conflit, on n'aperçoit aucune période pendant laquelle une tribu germanique aurait pu former en Alsace un établissement de quelque durée.

Au commencement du cinquième siècle[2] règne d'abord un moment de calme dû à l'habileté de Stilicon[3] (général d'Honorius), qui, à l'aspect des hordes de Vandales et de Suèves prêtes à briser les faibles barrières de l'empire, traite avec les Francs et les Alémans, et à prix d'or, obtient leur concours pour arrêter cette menaçante invasion; mais le calme fut de courte durée : le 31 décembre 406 les Vandales et les Suèves, après avoir repoussé les Francs, passent le Rhin entraînant les Burgondes à leur suite[4]; Mayence est détruit, les villes rhénanes et notamment Strasbourg et Spire sont dévastées, et leurs habitants traînés en Germanie.[5]

A partir de cette époque Rome est vaincue, le Germain ne sera plus rejeté dans ses forêts et régnera bientôt en maître dans les Gaules.

Les Burgundes.[6] — *Cinquième siècle.*

Dès 412, Gunter, chef des Burgondes, allié à Odoacre, chef des Alains, fait couronner Jovinus, empereur d'Occident, à Mayence, et obtient, en

1. Flavius Melobaudes ou Merobaudes fut nommé consul l'an 375, sous *Gratianus* Aug. IV. Au siècle dernier on a prétendu faire dériver de ce nom l'origine des Mérovingiens. (Gibert, *Mémoire à l'Académie.*)

2. Voir les preuves de ces détails historiques, pendant le quatrième et le cinquième siècle, dans les auteurs contemporains, savoir : Ammien Marcellin ; — Lettre de Julien aux Athéniens ; — Chroniques de saint Prosper d'Aquitaine, de Prosper Tiro et de Cassiodore ; — les Œuvres de Claudien, de Salvien, de saint Jérôme, de Zosime ; — l'*Historiarum adversus Paganos*, lib. VIII, d'Orose, disciple de saint Augustin ; et chez les modernes, Bucher, Laguille, Schœpflin, Henri Martin, etc.

3. Stilicon, Vandale d'origine, était maître des milices dans les préfectures des Gaules et d'Italie. — Claudien, dans son panégyrique d'Honorius, célèbre cet état de paix sur la rive du Rhin que les Germains n'osaient franchir quoiqu'elle fût dépourvue de garnisons.

« ..... *nec transeat amnem,*
« *Incustoditam metuens attingere ripam.* (De Bello Getic.)

4. Orose, lib. VII : « *Ipso simul motu impulsorum Burgundionum.* »

5. Saint Jerôme, dans sa lettre à Ageruchie, peint d'une manière effrayante la dévastation de l'Alsace : « *Magontiacum, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est...* « *Tornatus, Nemetes, Argentoratus, translati in Germaniam.* » (*Alsat. illustr.*, t. Ier. *Periodus romana*, § 169.)

6. *Burgundiones, Burgundi.* Ammien Marcellin dit (liv. XVIII, chap. II) que leur territoire touchait celui des Alémans « *Terminales lapides Alemanorum et Burgundionum confinia* « *distinguebat.* » D'après le même auteur, ce peuple prétendait descendre des Romains : « *Burgundi se esse sobolem romanam sciunt.* » (Lib. XXVIII, cap. v.)

413, la concession d'un territoire le long du Rhin. (« *Burgondiones partem* « *Galliæ Rheno conjunctam tenere* », *Chroniques* de Cassiodore et de Prosper d'Aquitaine, etc.)

Les commentateurs sont divisés d'opinion sur l'interprétation de ce texte. Bucher[1], Guilliman[2], Laguille[3] et Henri Martin[4] désignent l'Alsace, mais d'après Schœpflin[5] ce serait la Suisse. Quoi qu'il en soit, les Burgondes essayèrent de s'étendre dans l'intérieur de la Gaule Belgique[6], principalement dans la vallée de la Moselle; mais après plusieurs combats ils furent vaincus, en 438, par Ætius (général de Valentinien III), qui avait les Huns[7] pour auxiliaires. A la suite de cette défaite, ils furent transportés, en 436[8] ou 443, dans la Savoie (*Sabaudia*), de sorte que leur séjour en Alsace n'aurait dans tous les cas duré que 23 ou 30 ans.

Les Alémans.[9] — *Cinquième siècle.*

Quant aux Alémans, l'histoire est à peu près muette à leur égard depuis la fin du quatrième siècle jusqu'en 495 où, unis aux Suèves, ils envahirent le territoire des Ripuaires dans la première Belgique.

Il est de fait que les auteurs contemporains qui énumèrent avec assez de détails tous les combats livrés par Ætius pendant le cinquième siècle dans l'est de la Gaule, contre les Burgondes et les Francs, ne parlent en aucune façon des Alémans. Malgré ce silence des historiens, constaté par Schœpflin lui-même[10], ce savant antiquaire ne peut admettre que le peuple

1. Bucher (*Belg. rom.*, lib. XIV, cap. IV) : « *In Germania sedes illis* (*Burgundiones*) « *datæ.* »

2. Guilliman (*Habspurgiaca*) : « *Elesatiam, certe superiorem, si non utraque, Burgundi* « *occupaverunt.* »

3. Laguille (t. Ier, liv. III, p. 35) : « C'est dans l'Alsace et dans une partie de la Germanie « supérieure que les Bourguignons s'établirent du consentement des Romains. »

4. Henri Martin (t. Ier, p. 343) : « En même temps (413), les Bourguignons s'étendent en « corps de nation dans la première Germanie de Mayence à la Séquanie. »

5. *Als. illustr.* (t. Ier, p. 258). Schœpflin rejette formellement les Burgondes de l'Alsace : « *Burgundiones ex Alsatia ubi communiter ponuntur relegandi sunt forte...* »

6. Sidoine Ap. (Panégyrique d'Avitus) : « *Belgam quem trux Burgundio presserat.* »

7. Cassiodore, Chr. : « *Quem non multo post Hunni peremerunt.* »

8. Bucher fixe l'an 436 ; mais d'après Henri Martin (t. Ier, p. 358), ce serait en 443 que les Burgondes auraient été transportés dans la *Sabaudia* ou *Sapaudia* (AMM. M.), qui s'étendait de l'Isère au lac de Neuchatel, embrassant une partie de la Séquanie, ce nom n'a été usité qu'a partir du IVe siècle, avant cette époque la Savoie s'appelait *Saboia.*

9. Le nom d'*Alemania* figure sur la carte théodosienne le long de la rive droite du Rhin, depuis Bregentz (*Brigantium*) jusqu'à *Argentouaria* (lieu situé entre Schlestadt et Colmar). Ce territoire comprend la Souabe transdanubienne, le Brisgau et les villes forestières.

10. *Als. illustr.*, t. Ier, § 174, p. 220 : « *Chronographi illius ætatis quotquot supersunt,* « *Prosper Aquitanus*, etc..... *Multiplicia Aetii cum Burgundionibus, Francis, Gothis, qui* « *illis temporibus diversas Galliæ partes insederant, bella recensent, sed nulla cum* « *Alemanis....* »

qui habitait la rive du Rhin opposée à l'Alsace, n'ait pas profité de l'invasion des Vandales pour s'emparer de cette fertile province si souvent arrosée de son sang. Schœpflin appuie son opinion sur quelques vers de Sidoine Apollinaire[1] dans le panégyrique d'Avitus, qui montrent le Franc maître de la première Germanie et de la deuxième Belgique et l'Aléman établi en vainqueur sur les deux rives du Rhin. Je ferai remarquer que ces vers, écrits en 455, ne détruisent pas la possibilité de l'occupation de l'Alsace par les Bourguignons de 413 à 443, je puis donc admettre la probabilité de cette occupation avec tous les historiens anciens et les commentateurs modernes:[2] Bucher, Laguille et Henri Martin.

Toutefois, ainsi que le dit Schœpflin, l'Alsace a conservé une empreinte alémanique incontestable; aussi je serais porté à admettre que les Alémans encore meurtris et épuisés, à la suite des nombreuses défaites que les Romains leur ont fait subir au quatrième siècle, ont pu rester quelques années immobiles et profiter ensuite de l'invasion des Vandales pour occuper sans bruit quelques cantons de la deuxième Germanie, s'y établir concurremment avec les Bourguignons, puis à leur départ s'étendre dans toute la province à la faveur de l'invasion des Huns[3]. Cette occupation de l'Alsace, sans combats, aurait pu être facilement omise par les auteurs contemporains.

Les Francs. — Cinquième siècle.

Les *Francs*, entrés en 406 dans les Gaules, à la suite des Vandales qu'ils avaient un instant arrêtés sur le Rhin, envahirent la seconde Belgique et la première Germanie, puis vaincus par Ætius en 428, ils se retirent dans les forêts marécageuses de la Tongrie et des environs de Cologne où ils trouvaient, après chaque nouvelle excursion, un refuge assuré contre les armées romaines. Rien n'annonce qu'ils aient pénétré dans la deuxième Germanie jusqu'au moment où, vainqueurs des Alémans et des Suèves à Tolbiac en 496, ils furent définitivement les maîtres de l'est de la Gaule.

1. Sidoine Ap. (*Carmine* VII) :

« *Francus Germanum primum, Belgamque secundam*
« *Sternebat, Rhenumque, ferox Allemane, bibebas*
« *Romanis ripis, et utroque superbus in agro*
« *Vel civis, vel victor eras.* »

Trad. de Ravenèz : « Le Franc opprimait la Germanie première et la seconde Belgique, et « toi, féroce Aléman, tu buvais les eaux du Rhin sur les rives romaines et tu apparaissais « superbe sur les deux bords comme citoyen et comme vainqueur. »

Ce panégyrique fut écrit en 455, sous Avitus, empereur.

2. Parmi les archéologues allemands qui ont adopté cette opinion je citerai le Dr Lindenschmitt « *im folgenden jahre* (413) *wurde den Burgunden die gegend um Mainz und des be-* « *nachbarten Galliens zu ihren Sitzen eingeraümt* » (*das germanisch Todtenlager,* etc. p. 45.)

3. *Beatus Rhenanus* (*Historia*, *pars* I, *seculo* V, p. 258), fixe au temps d'Attila l'entrée des Alémans dans les Gaules

*

CONCLUSION.

Je conclurai de cet exposé que l'Alsace paraît avoir été occupée au cinquième siècle, d'abord par les *Burgondes* en vertu d'un traité, puis par les *Alémans* qui s'y seraient introduits sans combats, enfin par les *Francs*, vainqueurs en 496 des *Alémans;* c'est donc à ces trois peuples que l'on peut attribuer les sépultures germaniques dont j'ai donné la description.

Les cimetières qui entourent les ruines des palais des rois d'Austrasie, depuis Molsheim jusqu'à Wasselonne et qui se distinguent, comme celui d'Odratzheim surtout, par la régularité et la bonne construction de leurs tombes ainsi que par la richesse des armes et des bijoux, annoncent évidemment un peuple victorieux, établi à demeure sur le sol qu'il a conquis; par ce motif ils doivent, ce me semble, appartenir à la race franque et dater de la fin du cinquième ou du commencement du sixième siècle.

Dans les cimetières de Hochfelden et de Kœnigshoven où j'ai reconnu les armes du cavalier germain, je serais porté à voir des guerriers francs ou alémans auxiliaires des Romains.

Quant aux tombes qui s'étendent dans le canton du Kochersberg, de Küttolsheim à Brumath, les renseignements que j'ai recueillis ne sont pas suffisants pour préciser, d'une manière positive, la tribu germanique à laquelle elles appartiennent.

Toutefois, je ferai remarquer que la population agricole du Kochersberg qui s'est maintenue, jusqu'à nos jours, dans une sorte d'isolement au milieu de l'Alsace, a un caractère et des mœurs qui offrent beaucoup de rapport avec ceux que les auteurs anciens attribuent aux Burgondes[1] qui, « malgré « leur taille colossale, leur voix rauque, leur figure rude et grossière, « étaient pacifiques, faciles à vivre, et n'avaient ni l'arrogance, ni la fureur « guerrière des Francs »; d'après Orose (liv. VII, chap. XXXII): « ils traitaient les Gaulois, parmi lesquels ils vivaient, moins en sujets qu'en « frères. »

Ce caractère tout particulier de l'habitant du Kochersberg, déjà signalé par plusieurs archéologues[2], me porterait à y voir un indice pour attribuer les tombeaux que ce canton renferme, à une tribu Burgonde dont le séjour en Alsace aurait pu se prolonger après le départ du gros de la nation, à la faveur des troubles incessants de cette époque.

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. Ier, p. 353. — Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 101.

2. Schweighæuser, Mémoires manuscrits de la bibliothèque de Strasbourg.

Tels sont les résultats de cette étude que je soumets à l'appréciation du comité et sur laquelle j'appelle les rectifications des archéologues.

Dans l'esquisse que je viens de tracer des événements qui firent naître, au cinquième siècle, l'assimilation des races gauloises et germaniques dans l'est de la Gaule, j'ai cherché non pas à combler la lacune signalée par notre savant Schœpflin[1], dans l'histoire de l'Alsace de cette époque; cela eût été au-dessus de mes forces; mais j'ai essayé seulement de résumer le dire des auteurs contemporains et de coordonner les appréciations des commentateurs sur cette page si obscure de notre histoire.

1. *Als. illustr.*, t. Ier. *Periodus romanus*, §§ 4, 6 : « *Post hæc ingens Alsaticæ historiæ* « *hiatus exoritur.* »

Colonel DE MORLET.

ANALYSE D'UNE CHARTE

DATÉE DU 26 MAI 1415,

FAISANT MENTION, ENTRE AUTRES,

DE RAMSHARDT, DE CRONENBRUCH ET DE BUCHHURST,

TROIS LIEUX HABITÉS DANS LE CANTON DE WOERTH, QUI N'EXISTENT PLUS.

La mairie de Laubach est en possession d'un acte notarié, écrit en latin sur parchemin, qui n'est point sans intérêt; il remonte au commencement du quinzième siècle, portant la date du 26 mai 1415. C'est une enquête publique, rédigée à la requête de Symondus Krieg, abbé de Walbourg, et particulièrement de Jean Stapp, hôtelier de la même abbaye, à la suite d'une comparution, à Bâle, devant Rudolphe de Terwiler, doyen du Chapitre de la cathédrale, juge assermenté pour la conservation des droits et priviléges de l'abbaye de Seltz, qui les avait cités, dans cette ville, pour une affaire de dîme. — Le lointain et dispendieux déplacement a eu lieu non sans d'amères doléances de la part des intimés.

Le parchemin constate que Laubach, Ramshardt, Cronenbruch, Buchhurst, la cour appelée Ackerhoff, ainsi que celle dite Spittalhoff, étaient exempts, francs et libres de toute dîme envers le monastère de Sainte-Adélaïde, de l'ordre de Saint-Benoît, à Seltz. Il n'indique point la position topographique de Ramshardt, mais il fait connaître que ce lieu était pourvu d'une bergerie, et que la dîme du sang en était réclamée par l'abbaye de Seltz : le berger seul donnait la dîme, mais seulement de ses propres agneaux. Cronenbruch se trouvait, d'un côté, près de la forêt Sainte, de l'autre, près de la rivière appelée Eberbach. Buchhurst était situé sur le bord de la Sure, à l'opposite de Morsbronn, près de Gunstett. La cour dite Ackerhoff, ainsi que celle dite Spittalhoff, se trouvaient dans les dépendances de l'abbaye de Walbourg. De tous ces lieux, il n'existe plus que le village de Laubach.

Suivant une autre charte, datée du troisième jour des calendes de septembre de l'an 1378, conservée aux archives de la même mairie, en vertu de laquelle l'abbaye de Walbourg avait acquis de l'abbaye de Neubourg le

village de Lowpbach (Laubach) au prix numéraire payé comptant de quinze cents livres deniers, valeur de Strasbourg, l'abbaye de Walbourg fournissait annuellement à l'abbaye de Seltz douze rézaux de froment, mesure de Pfaffenhoffen, en place de la dîme de Laubach. Il est très-vraisemblable que la mesure de capacité de Pfaffenhoffen servait à cette époque pour déterminer les mesures normales dans les transactions publiques; cette charte tendrait au moins à le prouver.

Peut-être, n'est-il pas hors de propos de noter ici que l'on voit encastrées, sur l'une des façades de la maison commune de Pfaffenhoffen, deux inscriptions trois fois séculaires, année par année, en langue allemande, taillées dans deux pierres que l'on a retirées des murs d'enceinte du bourg; en voici le sens : en 1563, le rézal de seigle a été vendu trois florins et demi; en 1564, il l'a été huit schillings. Sur les deux pierres, le prix est indiqué en signes usités alors. Une transcription exacte des deux inscriptions aurait, ce me semble, un certain intérêt.

Les deux chartes que nous venons de citer ne laissent pas de doute sur la culture de la vigne, à Mertzwiller, aux quatorzième et quinzième siècles. Elles parlent notamment de six arpents, désignés sous le nom de *Busen-Reben*, du nom d'un certain colon, appelé Busen, qui les avait plantés : ce vignoble se trouvait au pied ou sur la déclivité occidentale de la montagne de Laubach. La charte de 1378 nous apprend que l'abbaye de Walbourg était tenue d'en servir au vice-pléban d'Oberhoffen une rente annuelle et perpétuelle d'une charge de vin (*redditus unius carratæ vini*), prise du pressoir à la vendange, et d'en fournir annuellement au château des Sigelmann, à Ueberach, un sol denier, valeur de Strasbourg, et deux poulets noirs : ce manoir est le même que celui connu sous le nom de Niedermodernburg.

Le document de 1415 annote en termes formels la vacance du saint-siége en mai de ladite année. Ainsi, ni Pierre de Lune, qui portait la tiare sous le nom de Benoît XIII, ni Grégoire XII, qui se disait également souverain pontife, ni Jean XXIII, qui occupait en même temps la chaire de Saint-Pierre, aucun de ces trois n'est reconnu ici comme pontife légitime. Au reste, Jean XXIII, que l'histoire ecclésiastique admet comme le vrai pape, avait déclaré, le 2 mars précédent, dans une session du concile de Constance, renoncer au pontificat pour la paix de l'Église, dans ces temps malheureux du schisme d'Occident.

De plus, ce document atteste l'existence d'une hôtellerie à Walbourg : on sait que, dans les grandes abbayes, on appelait ainsi le corps de logis destiné aux étrangers; ce bâtiment portait aussi le nom de *diversorium*.

Enfin, il produit les noms d'une série de témoins, parmi lesquels un centenaire, de Griesbach, de Mertzwiller, de Forstheim, de Morsbronn, de Ramshardt, de Dürrenbach et de Gunstett.

L'audition des témoins et la rédaction de l'acte ont eu lieu au réfectoire de l'abbaye de Walbourg, vers une heure de l'après-midi, en présence de Symondus Lapistidus[1], archiprêtre du Chapitre rural, résidant à Pfaffenhoffen, de Jean Wernherus dit aussi Hirsemann, chanoine de l'église de Saint-Arbogast, de Surbourg, de Jean Cunemann, recteur de l'église paroissiale de Gumprechteshoffen, de Jean Rasor[1], chapelain de la chapelle de Saint-Léodegar, à Hüttenheim, de Jean Kyelendorff et de Fritschemann Rasor[1], ces deux derniers de Haguenau. Les trois premiers ont appendu leurs sigilles, présentement enlevés de la pièce.

La mention faite ici de cachets propres aux recteurs des paroisses n'a rien qui puisse étonner, puisque nous savons que, dès l'an 1238, le concile de Cognac ordonna, par son seizième canon, que chaque église paroissiale aurait son sceau propre. Le canon porte en titre : *Ut quilibet sacerdos habeat suum sigillum :* que chaque prêtre (curé-recteur) ait son sceau.

L'acte a été reçu par Albert Vogel, d'Essling, notaire apostolique du palais épiscopal, demeurant à Strasbourg, «*publicus imperiali auctoritate ac curiæ argentinensis juratus notarius;*» il se qualifie en outre de *clericus conjugatus Constantiensis diœcesis.*

La périphérie graphique, mise au bas, me paraît digne de remarque : c'est une espèce de vase fait avec la plume, sur le pied duquel se lit le nom du notaire en ces lettres: *S. Alberti Vogel,* c'est-à-dire *signum Alberti Vogel.* La partie haute du vase forme une figure orbiculaire, au milieu de laquelle est dessiné un oiseau, tenant du bec un fil auquel est suspendue la minuscule *a.* Le monogramme symbolique était en usage chez d'autres notaires du moyen âge.

La pièce n'est pas revêtue d'autre signature; à cette époque, l'apposition des sceaux suffisait encore pour donner aux titres la forme authentique. La lettre initiale du parchemin ne mérite aucune observation.

1. Nom patronymique, très vraisemblablement latinisé selon l'usage du temps.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

SÉPULTURES ANCIENNES DÉCOUVERTES DANS LES ENVIRONS DE STRASBOURG.

FIBULE EN ARGENT, 1/1
(Tombes d'Odratzheim.) voir Pl. Chromolith.que 1re livraison.

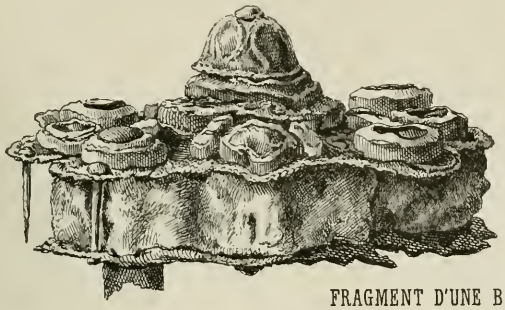

ANNEAU EN BRONZE, 1/1.
(Tombes d'Odratzheim).

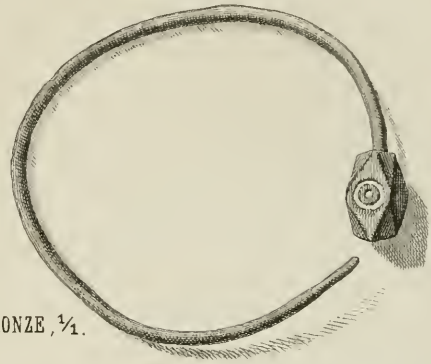

FRAGMENT D'UNE BOUCLE EN BRONZE, 1/1.
(Tombes de Molsheim)

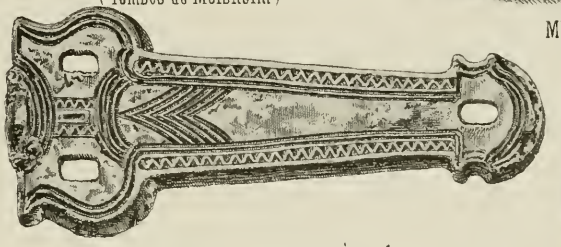

PLAQUE EN BRONZE, 1/2
trouvée sous la tête d'un squelette à Hochfelden.

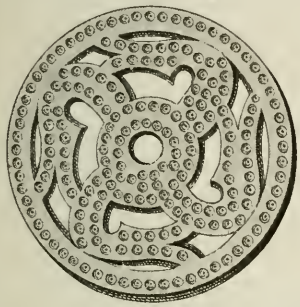

MÉDAILLE en BRONZE de TRAJAN
(Tombes de Wasselonne)
1/1

TOMBE EN DALLES DE GRÈS, 1/20.

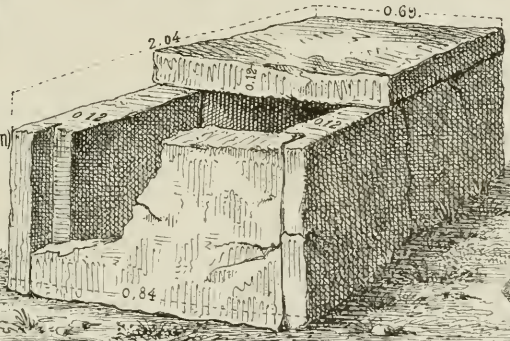

POTERIES GROSSIÈRES, 1/10.
(Molsheim et Odratzheim)

POTERIES GROSSIÈRES, 1/10. (Gerstheim)

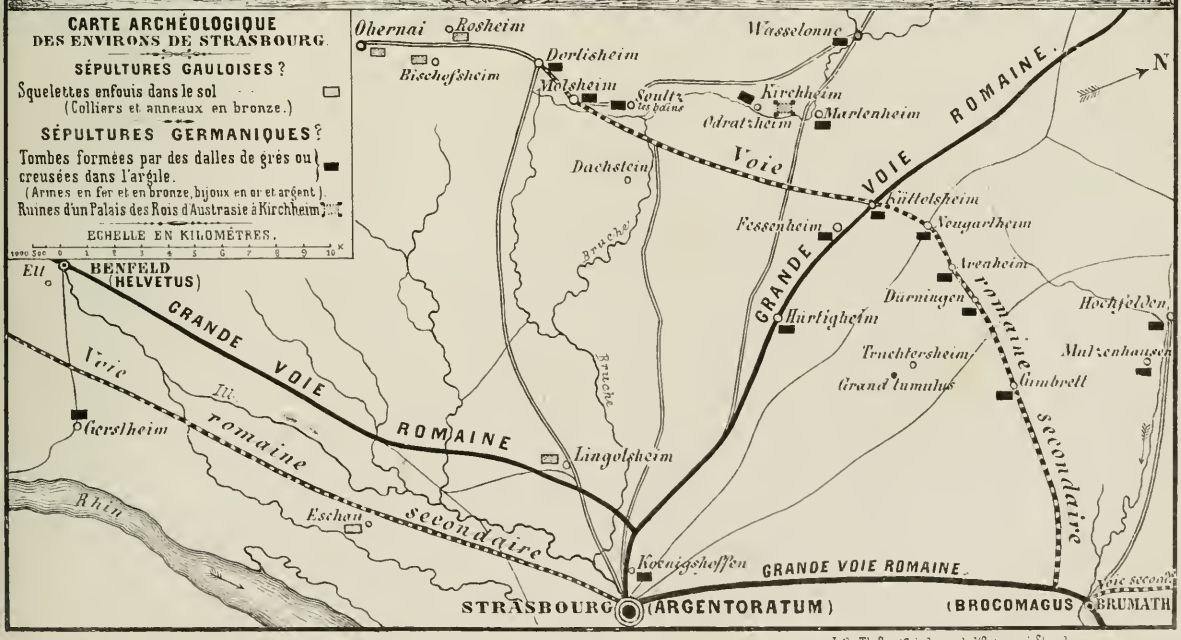

Deposé.

Lith. Th. Siegfried, rue de l'Outre 4 à Strasbourg

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Notice sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen; par M. le colonel de Morlet, avec gravures et une planche chromo-lithographiée 1
Découverte de sépultures antiques à Obernai; par M. L. Levrault 7
Mémoires sur la grande voie romaine de Brumath à Seltz pour la portion de Weitbruch à Kaltenhausen, par M. Jér. Ans. Siffer. 14
Argentovaria, station gallo-romaine retrouvée à Grusenheim; par M. Coste, avec une gravure et une carte lithographiée 18
Notice historique sur l'hôtel de ville d'Obernai et sur les anciens emplacements judiciaires dits *Seelhof* et *Laube;* par M. l'abbé Gyss . . . 25
Les fortifications d'Huningue; par M. Sabourin de Nanton, avec une gravure 44
Lettre de frère Sigismond à l'abbé Barthélemy d'Andlau sur les anciennes tapisseries de l'abbaye de Murbach; par M. X. Mossmann. 49
Une excommunication de Mulhouse au treizième siècle; par M. Louis Spach. 55
Herbitzheim; par M. Jules Thilloy, avec une carte lithographiée 69
L'église de Walbourg; par M. l'abbé Straub, avec trois gravures 97
Note sur la pierre aux armes de Jean Hammerer; par M. le baron de Schauenburg, avec une gravure. 106
Notes sur les ruines de villas romaines près d'Oberbronn; par M. Siffer. . 109
Helvetus et ses environs (Ehl près Benfeld) au cinquième siècle; par M. Napoléon Nicklès:
Avant-Propos 113
Chapitre I. — Topographie. 114
Chapitre II. — Recherches archéologiques 119
Chapitre III. — Helvetus, ville gallo-romaine. 150
Saint Léon IX, le pape alsacien, par M. L. Spach 159
La Marche d'Aquilée, par M. P. Ristelhuber. 184
Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans les environs de Strasbourg, par M. le colonel de Morlet. 188
Analyse d'une charte datée du 26 mai 1415, faisant mention, entre autres, de Ramshardt, de Cronenbruch et de Buchhurst; par M. Jér. Ans. Siffer 200

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01050 2256